NOTICES

SUR LES

PRÊTRES, CLERCS

ET FRÈRES DÉFUNTS

DE LA

CONGRÉGATION DE LA MISSION

PREMIÈRE SÉRIE

COMPAGNONS DE S. VINCENT

TOME SECOND

PARIS

IMPRIMÉ PAR PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS — AUGUSTINS, 5

1885
Tous droits réservés.

Nous avons entendu plus d'une fois de vénérés missionnaires se plaindre de ce que nous ne possédions pas une histoire complète de la Congrégation, et manifester le désir de voir combler cette lacune. Les Circulaires des Supérieurs généraux, publiées par ordre de l'Assemblée générale de 1874, y suppléent d'une certaine manière en nous faisant connaître les actes administratifs de ceux qui ont gouverné la Compagnie ; mais l'histoire proprement dite de la Congrégation n'existe pas, et le moment semble venu de répondre à un vœu si légitime.

La Vie de saint Vincent nous fait connaître l'origine de la Congrégation en 1625, et ses progrès jusqu'à la mort de son bienheureux fondateur arrivée en 1660.

Nous avons déjà fait imprimer, en 1881, un premier volume sur les Compagnons de saint Vincent. Voici le second qui contient 22 notices, dont quelques-unes existaient dans nos archives, mais n'avaient pas été publiées ; les autres ont été écrites sur les plus authentiques documents. Ces deux volumes, naturellement placés dans notre histoire, après la Vie de saint Vincent, nous feront connaître ceux de nos premiers missionnaires qui ont été les plus recommandables par le tirs talents et surtout par leurs vertus. Publiées par l'ordre de M. Fiat, notre très honoré Père, les Notices des compagnons de saint Vincent commencèrent à réaliser un plan approuvé par M. Boré, dès le début de son généralat.

A leur suite viendraient la vie de M. Alméras et celle des autres supérieurs généraux, à qui la Providence a confié le gouvernement de la Compagnie ; ce qui, tout en nous faisant connaître les actes de leur administration, nous permettrait de suivre les progrès de la famille religieuse à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.

En appendice, après la vie de chaque supérieur général, si la matière le permettait, on publierait dans le même volume les notices de ceux qui sont entrés sous son généralat, et chez lesquels a brillé d'un plus vif éclat l'esprit de saint Vincent. L'ordre donné par M.. Fiat, notre très honoré Père, dans une de ses récentes circulaires, de recueillir les documents épars dans les archives et les bibliothèques, serait d'un grand secours pour l'achèvement d'un travail qui doit être cher à tout missionnaire.

En suivant le même plan, on pourrait ensuite écrire l'histoire de la Compagnie des filles de la Charité dont saint Vincent est le père, famille demeurée toujours unie à la nôtre dès son origine et soumise par ses constitutions au même supérieur général,.

Ainsi nous aurions une idée complète de la double œuvre de saint Vincent, depuis sa fondation jusqu'à nos jours ! Quelle consolation pour tous ses enfants, de connaître l'histoire de leurs devanciers, d'admirer leurs vertus et de puiser dans les souvenirs du passé des exemples et des leçons salutaires pour le présent. Comme cette connaissance plus sérieuse et plus approfondie que nous aurions de l'histoire de notre Congrégation nous porterait à l'aimer davantage ; et, sous l'influence de cet amour, à rivaliser d'une sainte émulation pour mieux poursuivre ses œuvres, sans jamais nous éloigner du véritable esprit primitif communiqué par saint Vincent, et fidèlement transmis à la Compagnie par ses dignes successeurs !

8 décembre 1884.

1. Sous le généralat de saint Vincent, depuis 1633 jusqu'à sa mort, il y eut 49 fondations de maisons de sœurs ; sous M. Alméras il y en eut 32, et sous celui de M. Jolly 142.
Dans l'espace de soixante ans, les fondations s'élevèrent à 223.
Elles se continuèrent à peu près dans la même proportion jusqu'à la Révolution.

LES
PREMIERS COMPAGNONS
DE
S. VINCENT DE PAUL

LAMBERT AUX COUTEAUX
- 1606-1653 –
I
(1606-1635)

Un fervent imitateur de saint Vincent. — Esprit de prière. — Mortification extérieure et intérieure. — Esprit de pauvreté. — La charité est douce et industrieuse. — Quel empire M. Lambert exerçait sur lui-même. — Humilité. — Simplicité. Quel cas saint Vincent faisait de M. Lambert.

M. Lambert naquit en 1606, au village de Fossemanant, paroisse de Pousel, au diocèse d'Amiens. Il entra dans la Congrégation quatre ans après sa fondation, c'est-à-dire en 1629 ; il est le onzième d ceux qui sont venus se joindre à saint Vincent, dans ses premiers travaux (1). Ordonné prêtre en 1631, il passa vingt-deux ans dans la Congrégation, et y travailla avec un zèle infatigable à toutes les fonctions de l'Institut. Dès son entrée au séminaire, il prit la résolution d'imiter saint Vincent dans ses paroles et dans ses actions ; car il se le proposait comme un modèle vivant de la **[2]**

1. Voir *Compagnons de saint Vincent*, t. 1er, p. 453.

perfection chrétienne, et, comme il le dit lui-même à un de ses amis, il le considérait comme un livre usuel dont on tire toutes les instructions nécessaires pour vivre en parfait chrétien ; c'est ainsi qu'il parvint peu à peu à se rendre un des meilleurs et des plus précieux ouvriers de la Congrégation.

Plein d'estime et d'affection pour l'oraison, il se trouvait toujours, un des premiers, le matin, à la chapelle, où l'on faisait la méditation en commun. Souvent il rentrait fort tard le soir ; de retour des champs, et malgré l'excès de la fatigue, on le voyait le lendemain paraître à l'oraison en même temps que les autres. De cet amour pour l'oraison, procédait en lui une intime union avec Dieu ; aussi s'échappait-il souvent de son cour de ferventes oraisons jaculatoires. Il avait coutume de dire que sa plus grande consolation dans ce monde était de savoir que Dieu se trouve présent en tous lieux. En retour, le Seigneur aimait à le combler de ses plus grandes faveurs, en répandant en son âme les sentiments de la plus tendre dévotion. Un jour qu'il récitait le bréviaire avec un autre prêtre, il arriva à ces mot du psaume 118 : «*In quo corrigit adolescentia viam suam ?* En quoi le jeune homme amende-t-il sa conduite ?» Aussitôt, faisant réflexion sur ses propres misères, il fondit en larmes ; ce n'était pas chose rare pour lui, car il avait obtenu de Dieu le don des larmes. Plusieurs fois, on le vit dans sa chambre, prosterné devant le crucifix, et pleurant abondamment, soit qu'il fût touché de quelque sentiment particulier de dévotion, soit qu'il pleurât sur quelque faute commise. C'est ce qui lui arrivait encore souvent, non seulement dans ses oraisons, mais encore dans les sermons ou dans les conférences, où il parlait avec tant d'ardeur qu'il attendrissait et enflammait tous ceux qui l'entendaient.

Les douceurs célestes qu'il éprouvait dans ses communications avec Dieu lui firent concevoir un grand éloignement pour toutes les satisfactions du corps ; aussi, depuis [3] le moment de son entrée dans la Congrégation, persévéra-t-il jusqu'à sa mort dans une mortification continuelle de ses sens, vivant toujours dans l'exercice des pénitences et des austérités corporelles. Mais il s'appliqua beaucoup plus encore à l'étude constante de la mortification intérieure par le moyen d'une obéissance entière, vertu dans laquelle il se rendit si admirable, que saint Vincent disait de lui qu'il n'avait jamais pu connaître de quelle couleur était sa volonté, preuve évidente de l'indifférence qu'il avait acquise pour tous les emplois, et de la docilité aveugle avec laquelle il se soumettait au jugement d'autrui. Pour peu que l'on réfléchisse sur ce point et sur la difficulté que tout homme éprouve à se soumettre à la volonté d'un autre homme et à recevoir ses commandements comme venant de Dieu, on n'aura pas de peine à comprendre l'éminent degré de vertu auquel était arrivé ce saint prêtre, puisque, après l'avoir placé en tant d'emplois différents et changé si souvent de maison, un supérieur tel que saint Vincent n'avait jamais pu découvrir qu'il eût d'autre inclination que celle de faire la volonté de celui qui le dirigeait.

Outre l'abnégation de sa volonté, on remarquait en lui un détachement total de tous les biens terrestres, et un grand amour pour la pauvreté, estimant qu'il possédait tout quand il ne possédait rien. Il disait encore que le plus précieux joyau que pût avoir un missionnaire était de ne rien posséder, et que le plus riche trésor de la Congrégation était la pauvreté. S'il arrivait parfois que l'on parlât en sa présence des grandes possessions de quelque communauté religieuse, il montrait qu'il n'y attachait pas beaucoup d'importance, ou bien il disait que l'abondance dans les communautés religieuses est souvent la cause de leur ruine. Il ne laissait pas, néanmoins, d'avoir soin de ses inférieurs, et de les pourvoir, autant que possible, de tout ce qui leur était nécessaire pour remplir leur office ; et afin que les autres fussent contents, il se privait volontiers de ce qui [4] pouvait l'accommoder ; il goûtait alors une souveraine jouissance à ressentir les effets de la pauvreté. Même dans les plus grands froids de l'hiver, il ne portait pas d'autre habit que la soutane, afin de mieux partager les souffrances des pauvres.

Il témoignait à chacun de l'estime et du respect, et traitait tout le monde avec la plus grande douceur. Cette dernière vertu fut d'autant plus remarquable en lui, qu'elle ne lui était pas naturelle ; il ne l'avait acquise que par la violence qu'il avait faite à son tempérament porté à la colère et à la sévérité. Il avait toujours la gaieté sur le visage, et parlait d'une manière très affable à tout le monde, sans blesser jamais personne. Cette douceur de sa conversation attirait à lui tous les cours, et quiconque s'entretenait avec lui, s retirait satisfait et consolé de la bonté qu'il témoignait et de la condescendance chrétienne qu'il montrait à se soumettre volontiers au sentiment des autres.

Cette affabilité et cette douceur lui étaient d'un grand secours pour gagner le cour des pécheurs les plus endurcis. Un jour, ayant rencontré un charretier, dont la voiture était embourbée, et qui blasphémait horriblement, parce qu'il ne pouvait la tirer de ce mauvais pas, ce bon prêtre s'arrêta, ne fit pas difficulté d'entrer dans la boue et de travailler de toutes ses forces à soulever la roue qui était enfoncée dans l'ornière ; il aida si bien le charretier, qu'à la fin la voiture fut en état de marcher. Alors, se tournant avec bonté vers cet homme qui restait tout stupéfait de sa charité, il lui fit une douce correction, lui représentant l'excès dans lequel il tombait par ses impatiences et par ses blasphèmes, et en obtint pour récompense la promesse d'un amendement véritable.

Il accompagnait de la même douceur tous les avertissements qu'il était obligé de donner à ses inférieurs ; loin d'exagérer leurs manquements, il les atténuait le plus qu'il pouvait, quand bien même ils eussent été commis en sa présence. [5]

Pendant qu'il faisait la visite dans la maison de Saint-Charles, à Paris, il entra dans la chapelle et s'aperçut que les degrés de l'autel n'étaient pas aussi propres que le requérait la sainteté du lieu ; et pour ne pas donner sujet de confusion à celui qui en était chargé, en l'avertissant publiquement de sa faute, il se mit à essuyer lui-même les degrés de l'autel, afin de rendre l'avertissement plus doux et plus efficace

Pendant le temps des guerres civiles, la maison de Saint-Lazare, dont il avait le soin en qualité d'assistant, fut plusieurs fois menacée par des personnes considérables d'être saccagée et brûlée, malgré la fidélité que saint Vincent avait toujours eu pour le service du roi ; mais au milieu de toutes ces menaces de ruine, M. Lambert conservait son cour paisible, et continuait à remplir son office avec une grande tranquillité d'esprit et beaucoup de constance, sans donner la moindre marque d'inquiétude. Le feu ayant été mis à un des bûchers de la maison, et menaçant de gagner les autres bâtiments, on courut en toute hâte en donner avis à M. Lambert ; celui-ci répondit tranquillement et avec égalité d'âme : «Eh bien ! allons voir ce que l'on peut faire pour y remédier.»

Comme la vraie douceur procède de l'humilité, la perfection de cette vertu en M. Lambert dénotait une profonde humilité. Il cherchait toutes les occasions de s'abaisser et de se rendre méprisable. Ainsi, il aimait que tout le monde connût la pauvreté de ses parents. Un jour, il montra à ses confrères de la maison une petite bourse renfermant quelques pièces de monnaie et leur dit tout joyeux :

«Voilà une aumône que l'on m'a faite pour subvenir aux besoins de ma mère et de quelques-uns de mes proches, qui sont dans une extrême misère.» Il profitait ainsi de cette occasion pour s'humilier, et faisait plus de cas de la pauvreté de ses parents que d'autres n'en font de la noblesse et de la richesse de leur famille. **[6]**

Pendant qu'il était supérieur du petit séminaire de Saint-Charles, un de ses neveux vint le voir pour lui représenter sa misère et celle de sa mère ; et comme ce pauvre garçon n'avait pas l'air très spirituel, les élèves de la maison exploitèrent sa simplicité pour en faire leur récréation. M. Lambert le sut, et voulant profiter de cette occasion pour moissonner quelques humiliations, il alla se mêler aux élèves qui entouraient son neveu, et se mit à rire avec eux des naïvetés qu'ils lui faisaient dire ; il l'excitait lui-même à parler de manière à découvrir la bassesse de sa naissance et la pauvreté de sa condition.

Dès les premiers jours de son entrée dans la Congrégation, ayant à parler avec un secrétaire d'État, il se présenta devant lui avec un mauvais habit de toile ; ce fut aussi dans cet accoutrement qu'il assista, un jour de fête, à la grand' messe et aux vêpres. Une autre fois, recevant la visite d'un conseiller du royaume qui semblait faire grand cas de lui, il lui dit que sans doute il ne le connaissait pas, vu qu'il ne méritait pas tant d'honneur de sa part, n'étant qu'un pauvre paysan. On lui entendit répéter plusieurs fois qu'il souffrait beaucoup d'être estimé et de se voir honoré dans les endroits où il se trouvait, et que sa plus grande consolation aurait été de vivre dans un lieu dérobé aux yeux des hommes, où il n'eût pu être connu que de Dieu seul.

Il s'appliquait avec une grande affection aux offices les plus vils et les plus fatigants, et il se comportait avec tous comme le dernier de la maison et le serviteur de ses frères. Apercevant un jour, dans la sacristie, un prêtre qui s'habillait pour la messe, et dont les souliers étaient couverts de boue, il s'approcha de lui tout doucement, comme pour lui arranger son aube, puis très habilement, en un tour de main, il lui nettoya les souliers. Pendant qu'il était supérieur d'une maison, on le vit travailler à la cuisine, et, mettant un tablier, laver lui-même la vaisselle. Dès qu'il craignait d'avoir contristé, en quoi que ce fût, un de ses **[7]** inférieurs, il l'allait aussitôt trouver pour lui en demander très humblement pardon. Néanmoins, il se figura qu'il n'avait fait aucun progrès dans l'humilité, et trouva le moyen de se mettre au rang des commençants. Quoiqu'il fût un des plus anciens de la Congrégation, il se remit au séminaire interne, et là il s'appliqua à tous les offices les plus vils, portant sur ses épaules les paniers de balayures, et obéissant aux plus jeunes séminaristes avec tant de respect et d'exactitude, qu'il causait la plus grande admiration à tous ceux qui le voyaient. Cet homme, si consommé en vertus, était digne de conduire les, autres. Aussi, saint Vincent l'employa-t-il à des œuvres importantes et lui confia-t-il la direction des premières maisons qu'il forma. Pressé par la Congrégation de la Propagande d'envoyer un ecclésiastique pour la coadjutorerie de Babylone, saint Vincent, après avoir inutilement cherché en dehors de sa famille, jeta les yeux sur M. Lambert ; et voici dans quels termes il l'annonça au cardinal Ingoli :

1er juin 1640,

Monseigneur,

«J'ai reçu la lettre de laquelle il a plu à votre Éminence illustrissime m'honorer, avec le respect et la dévotion que Notre-Seigneur me donne pour les prélats de l'Église qui travaillent le plus à l'extension de l'empire de Jésus-Christ par toute la terre, et me suis donné à Dieu pour lui obéir, à l'égard du commandement que votre Éminence illustrissime me fait de destiner quelqu'un de la Compagnie pour la coadjutorerie de Babylone. N'ayant pu trouver aucun externe en qui les qualités requises me paraissaient, qui ait voulu ou pu entreprendre cette bonne œuvre, celui que je destine à cet effet, Monseigneur, est l'un des deux assistants que la Compagnie m'a donné pour me servir de conseiller en la direction d'icelle, en qui il a plu à la divine bonté mettre à peu près toutes les qualités requises à ce saint [8] ministère, ce me semble. Je vous avoue, Monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même un de mes bras ; mais la pensée qu'Abraham s'est mis en état de sacrifier son fils unique, et que le Père éternel nous a donné un Fils unique et la dévotion que Notre-Seigneur a donnée au Saint-Père d'envoyer ad gentes, voire le pouvoir qu'il a donné a son Église, et qui réside en la personne de notre Saint-Père, qui est d'envoyer ad gentes, et l'obligation que par conséquent, et relativement les ecclésiastiques ont d'aller où il les envoie ; c'est ce qui me fait voir la volonté de Dieu, qui est que nous nous privions de deçà de ce sien serviteur, pour l'envoyer de delà, selon l'ordre qu'ont, par conséquent, de lui obéir tous les ecclésiastiques de l'Église en ce cas ; c'est ce qui me fait résoudre à destiner ce bort missionnaire pour cette bonne œuvre, et à m'offrir moi-même si j'en étais digne.

Toutefois, ce projet si honorable pour la personne de M. Lambert ne reçut pas son exécution, pour des raisons qui nous sont restées inconnues.

II

(1635-1651)

Une maison de la Mission A Toul, — à Richelieu. — Faire le catéchisme et la controverse à la façon de M. Lambert. — Les filles de la Charité à Richelieu. — Un jour de repos la semaine en mission. — Comment M. Lambert s'acquittait ce ses fonctions de visiteur. — Comment il entendait la charité et la vie commune. — M. Lambert apprécié par saint Vincent et Mite I.e Gras. — supérieur des Bons-Enfants, — de Saint-Charles. — L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.

La première mission fondée hors de Paris fut celle de Toul, en Lorraine. C'est sur M. Lambert que saint Vincent jeta les. yeux pour organiser cette maison. Il y resta trois ans (1635-1638).

Le cardinal de Richelieu établit une mission dans la ville, [9] qui portait son nom (1), et M. Lambert reçut encore l'ordre d'aller jeter les fondements de cette œuvre nouvelle. Il s'en acquitta au grand contentement de son Père et du cardinal, qui en témoigna sa satisfaction. Les conseils de saint Vincent venaient l'encourager et l'aider pour bien conduire sa famille. Voici ceux qu'il lui donne le 31 janvier 1638, peu après son arrivée à Richelieu (2) :

«Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme, et une personne de qualité disant dernièrement cela ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher, et qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et en celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, avertissez de ceci la Compagnie de delà. Ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un faire le grand, l'autre le petit catéchisme seulement, et parler deux fois par jour. Et l'on peut rapporter au catéchisme des moralités pour toucher ; car, comme je l'ai dit, l'on remarque que tout le fruit vient de là. Nous avons fait ici quelques conférences touchant la manière comme il faut s'y prendre pour enseigner les vérités controversées ; et il me semble que ces messieurs l'entendent passablement, pour le moins les trois premiers. Ils ont aussi appris la méthode de M. Véron (3), par lui-même. Je vous prie, Monsieur,

d'en conférer tous les jours ensemble, et de dire à M. Perdu que je le prie de rafraîchir sa mémoire sur cela, en sorte que, quand ils partiront de Richelieu, ils sachent comme il faut humblement et familièrement enseigner ces vérités. Qu'ils se souviennent **[10]**

1. Voir Compagnons de saint Vincent, t. I, p. 514-
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 186.
3. L'abbé Viron, grand controversiste, curé de Charenton. D'abord jésuite jusqu'en 1620, il quitta l'institut pour mieux travailler à la conversion des protestants. Il mourut le 6 décembre 1649. Il réfuta la doctrine des jansénistes.

qu'ils ne vont pas là pour les hérétiques, mais que c'est pour les pauvres catholiques, et que si, néanmoins, chemin faisant, l'occasion d'instruire quelqu'un se présente, qu'ils le fassent doucement et humblement, montrant que ce qu'on leur dit vient des entrailles de compassion et de charité, et non d'indignation. Je ne saurai leur proposer un meilleur exemple que le vôtre et celui de M. Soufflier ; un seigneur de ces quartiers-là m'a dit que vous vous y .preniez justement comme il fallait pour instruire les catholiques et les huguenots par eux, et pour les édifier les uns les autres. Je vous prie, Monsieur, de leur dire ceci, et surtout qu'ils ne donnent jamais aucun défi aux ministres ni à qui que ce soit, pour quelque occasion que ce soit.

M. Lambert eut la consolation d'établir les filles de la Charité, à Richelieu. Voici ce que saint Vincent lui dit à ce sujet (1) : «M. le cardinal m'a donné charge de vous dire que vous établissiez la Charité à Richelieu, et qu'il y donnera quelque chose annuellement, en attendant qu'elle se puisse entretenir des quêtes ordinaires. Selon cela, en attendant, il sera à propos que vous y donniez d'abord huit ou dix écus si vous le pouvez. M. l'avocat du roi, de Loudun, m'a dit que le procédé de la Mission est excellent à l'égard des hérétiques, en ce qu'elle établit les vérités divines, sans disputer des points controversés, et que les huguenots sont ravis de cela. Qu'on continue donc, s'il vous plaît. Mg le cardinal est d'avis qu'on se donne un jour de repos la semaine pendant la mission (2), par exemple le samedi, et m'a recommandé de faire en sorte que cela se pratique partout. Je vous prie, Monsieur, de commencer à Richelieu. Je vous enverrai la fille de la Charité ; peut-être que **[11]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II., p. 206.
2. L'usage de prendre un jour de repos chaque semaine, pendant le travail des missions, vient de l'ordre du cardinal.

M Goussault vous l'amènera, au plus tôt après Pâques. La hâte que j'ai ne me permet pas de vous en dire davantage, sinon que je ferai réponse à ceux qui nous écrivent, par le premier messager. Je les embrasse cependant tous, et suis, etc.

Ce fut le 1er octobre que les filles de la Charité arrivèrent à Richelieu. Saint Vincent les annonçait ainsi à M. Lambert (1) : «Voici deux filles de la Charité qui s'en vont vous trouver pour soulager les dames de la Charité et assister les pauvres malades ; elles savent faire les écoles des petites filles toutes deux ; l'on vous en pourra laisser une pour cela quand les malades seront diminués, et l'autre s'en reviendra. M1e la duchesse d'Aiguillon m'a mandé qu'elle écrirait à M. de Grandpré pour les faire loger ; j'espère qu'elle donnera ordre aussi pour leur entretien, ou bien son Éminence. Je vous supplie, cependant, de leur fournir ce qu'il leur faudra pour la nourriture. »

Très sage dans la conduite de sa famille, M. Lambert était à même de donner aux autres supérieurs les conseils dont ils pouvaient avoir besoin. Saint Vincent l'envoya à la Rose (2), pour la visite de la maison ; quelque temps après, il l'envoya à Angers.

«... Mlle Le Gras désirerait, lui dit-il, que vous allassiez faire un tour à Angers pour visiter ses filles sous forme de visite. Vous pourriez prendre pour sujet nos affaires du Pont-de-Cé et de la rente, ou des aides qui nous sont dues en ce lieu-là. Vous pourrez voir M. l'abbé de Vaux, qui est un

grand serviteur de Dieu, et qui a une non semblable charité pour ces filles ; c'est le grand vicaire. Vous leur pourrez parler à chacune en particulier, et puis leur faire un entretien général, sans que cela parût ; et peut-être suffira-t-il, **[12]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er. p. 221
2. Maison fondée par Mme la duchesse d'Aiguillon en 1638.
3. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 321.

pour cette fois, que vous les voyiez en particulier. L'on mande que les messieurs de l'Hôtel-Dieu leur ont fait faire des robes plus belles ; vous verrez cela, et sil n'est pas a propos de mettre notre sœur Barbe à Angers pour diriger, faire revenir Mme Turgis à Paris, et la sœur Ysabel, qui est la supérieure des filles, toujours infirme, a Richelieu, où peut-être l'air pourra la remettre. C'est la pensée de Mlle Le Gras ; et la mienne est de vous chérir plus que moi-même, un million de fois, et d'être, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

Après l'avoir remercié des services rendus aux diverses maisons, par les visites qu'il y a faites, saint Vincent écrit à M. Lambert, le 26 août 1640 (1) :

«Nous faisons à présent la visite céans. Jamais je n'ai mieux connu combien il importe qu'on emploie bien pour notre avancement spirituel cet intervalle que la Providence nous donne pour cela ; au nom de Dieu, Monsieur, dites-le a la Compagnie, et qu'il importe que nous nous employions, et le temps que nous avons a cet effet, et que selon cela, nous ferons bien de différer toute sorte d'autre occupation, même les prédications et visites des lieux où l'on est allé faire la mission, jusqu'à un autre temps. Il faut que nous travaillions a faire régner Dieu souverainement en nous, et puis dans les autres ; et mon mal est que j'ai plus de soin de le faire régner dans les autres que dans moi ! O Monsieur ! quel aveuglement pour moi, et que je prie bien Dieu que l'on ne m'imite pas en cela ! Je vous dis ceci les larmes aux yeux, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

Dans le courant du mois de mai, étant en mission à Mirabeau, **[13]**

1. Lettres de saint Vincent, t. I, p 342.

M. Lambert apprit la maladie de la sœur Louise, fille de la Charité, à Richelieu, et il écrivit à la sœur Barbe Angibou :

«Ma très chère fille en Notre-Seigneur,

«Vous avez bien fait de m'avoir donné avis de la maladie de notre bonne sœur Louise. Je veux croire que ce ne sera rien, et que vous n'aurez rien épargné, comme je vous en supplie de tout mon cœur, et d'en avoir bien du soin. J'ai prié Dieu pour elle et pour vous aussi.»

Quelques jours après, il l'encourage en ces termes : «Ma très chère fille en Notre-Seigneur, je suis bien affligé de la maladie de notre très chère sœur Louise. Je me confie dans votre charité que vous n'omettez rien de ce qu'une bien-aimée sœur peut rendre a sa sœur aimée en Jésus-Christ, et pour Jésus-Christ. Et certes, c'est bien en ce coup qu'il faut que vous soyez fille de la Charité. J'ai trop d'assurance de la tendresse de votre cœur pour vous exhorter davantage a ce que vous êtes assez portée ; vous la saluerez, je vous en prie, de ma part.»

Il quitta Richelieu au commencement de 1642, et alla faire la visite à Amiens. Il visita aussi la maison de Toul, qu'il avait dirigée autrefois ; puis fut chargé de la distribution des secours de Champagne, où il fit des missions, ainsi qu'en Bourgogne. Abelly raconte les fruits merveilleux opérés dans ces Missions.

Nous retrouvons de nouveau M. Lambert à Richelieu, au commencement de 1644, revenant d'Angers où il avait été faire la visite de la maison des sœurs. Il communiqua à M. Portail, qui était

alors à Paris, directeur des filles de la Charité, le résultat de sa visite (1), et à la fin de novembre, **[14]**

1. Lettre de M. Lambert à M. Portail, 23 mars 1644.

il écrit à Mlle Le Gras pour la bien renseigner sur la situation de ses filles (1).

A la fin de décembre 1646 (2), une lettre de saint Vincent vint le trouver à Richelieu ; l'extrait que nous en donnons fera voir avec quel succès le zélé missionnaire s'acquittait de ses fonctions :

«Monsieur,

«Je ne sais si cette lettre vous parviendra avant les travaux de la Mission, mais je suis heureux de vous voir travailler ainsi au salut des pauvres gens des champs. Dieu soit donc à jamais béni. Je le prie que vous soyez de plus en plus animé de son esprit pour travailler à sa gloire. Votre lettre, que j'ai reçue hier au soir, m'apprend la bénédiction particulière qu'il a plu à Dieu donner à son œuvre, dont je ne puis le remercier assez. Plaise à sa divine miséricorde tenir son remerciement du fruit de cette mission, faisant la grâce à ces pauvres âmes de connaître et de reconnaître ses libéralités, et à vous.de lui continuer vos petits services en tout ce qui pourra étendre et affermir l'empire de Jésus-Christ.

Dans le courant de l'année suivante, nous le trouvons à Saintes, d'où il écrit aux sœurs de Nantes la lettre qu'on va lire. Nous la citons en entier malgré sa longueur :

Saintes, jour de la Transfiguration 1647.

«A ma sœur Jeanne Lepeintre.

«Ma très chère. sœur,

«La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous à jamais et avec toutes nos sœurs qui sont avec vous, avec ma sœur **[15]**

1. Lettre de M. Lambert à Mue Le Gras, 22 novembre 1644. Archives de Saint-Lazare.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 603.
3. Les Sœurs avaient été fondées à Nantes en 1646.

Henriette, ma sœur Claude, ma sœur Brigitte, ma sœur Marguerite, ma sœur Marie, ma sœur Jeanne, lesquelles avec vous je salue, d'un salut autant tendre et plein d'affection, que je vous chéris toutes en l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que, réciproquement, je suis assuré que vous croyez que je souhaite votre bien et votre sanctification.

«Eh bien ! mes chères sœurs, quelles nouvelles me mandez-vous de la charité et du support que vous avez les unes pour les autres. Je veux croire que vos cœurs sont très étroitement unis à notre bon Dieu ; mais, très chères sœurs, c'est de cela que vous ferez paraître à Jésus-Christ que vous l'aimez, si vous avez entre vous un véritable amour. Or, voici comment je veux que vous soyez dans la pratique de cette céleste vertu de la charité : 1° à l'égard de notre chère sœur, votre servante, il faut toutes que vous ayez un cœur de fille pour lui confier uniquement les petites afflictions et peines de votre esprit, et que cette confiance soit accompagnée de respect, mais tout cordial ; et à cette chère sœur, je lui dis qu'il faut qu'elle étende tellement son sein et sa poitrine, que vous puissiez toutes vous y reposer et y trouver la place que son office veut qu'elle vous y donne. Maintenant, à votre égard, oh ! je désire, et c'est la volonté de Dieu, qu'entre vous, vous vous supportiez dans vos petites infirmités. Hélas ! mes très chères sœurs, laquelle sœur qui en a le moins ; car nous pouvons bien croire que les nôtres sont plus fâcheuses à supporter, et pèsent davantage à celles qui nous supportent, que ne sont les peines qu'elles nous font souffrir. De plus, mes sœurs, il

ne faut point avoir de cœur pour y loger la moindre petite défiance, soupçon ou moindre estime de nos sœurs, que si le malin esprit y jetait ce venin dangereux ; il faut avoir, mes filles, autant de honte d'en parler entre vous comme ont les âmes les plus innocentes de révéler les pensées horribles de blasphèmes et d'impuretés, desquelles quelquefois elles sont **[16]** agitées ; voire il y a bien plus de danger et d'offense de révéler les premiers que les secondes. Il faut de plus que quand quelque pauvre ou quelque externe se plaignent de quelques-unes de nos sœurs, que, humblement, vous diminuiez la faute et l'excusiez autant que vous le pourrez ; de plus, si la plainte est raisonnable, vous vous en informerez, ou à elle-même, ou à la sœur servante, laquelle aura peut-être plus de grâce pour raccommoder toutes choses ; avec cela, soyez promptes à prêter la main aux offices les unes des autres quand vous verrez qu'il est besoin, et cela de bonne grâce et sans murmure ; et urne semble, avec la grâce de Dieu et ces petites pratiques, que vous serez en paix entre vous, et que vous aurez la marque la plus infaillible du divin amour ; et moi, si j'apprends que vous faites votre possible, je serai consolé au delà de ce que vous pouvez dire.

«Il faut dire quelque chose de l'amour des pauvres, que vous devez chérir et caresser non plus ni moins que la sainte Madeleine caressait et chérissait Jésus-Christ, en lui lavant, baisant et essuyant les pieds. Les pauvres, dans l'Église, sont comme les pieds de Jésus-Christ, et vous lui gagnez autant de cœurs que fit cette grande pénitente, si vous faites les petits services aux pauvres de votre hôpital, dans la tendresse et l'amour que cette sainte fille faisait. Elle était tellement attentive à plaire à son céleste Époux., qu'elle n'écoutait point les calomnies et les reproches qu'on lui faisait de sa mauvaise vie, ni de toutes les autres moqueries qu'on lui faisait.

«Pour toutes les autres personnes, soit les pères temporels de l'hôpital, soit ceux qui tiennent la place du Père spirituel, il faut un amour qui tienne beaucoup plus du respect honorable ; et surtout reconnaissons combien peu nous méritons la bienveillance des hommes, et combien peu nous nous en devons réjouir, puisque Notre-Seigneur veut que ceux et celles qui le servent ne mettent point en **[17]** cela leur bonheur ; mais en celui d'être dans des vocations qui les aident à ses œuvres. C'est en son amour que je suis,

«Mes très chères sœurs,

«Votre très humble et affectionné serviteur,

«LAMBERT,
ind. prêtre de la Mission.

«P.-S. — J'avais promis à ma petite sœur Marguerite de lui écrire, et je m'en souviens bien ; aussi, c'est à elle, aussi bien qu'à toutes nos sœurs, que je prétends écrire la présente. Quand ma sœur Marguerite aura mis en pratique ce que je dis ici, nous lui en donnerons d'autres. »

La lettre que nous venons de citer montre quelle était la sagesse de M. Lambert. Saint Vincent le louait souvent dans sa correspondance, et il le proposait comme exemple à la Compagnie. Un jour, il avait eu un démêlé avec des capucins, et voici ce qu'en dit saint Vincent, écrivant à M. de Sergis :

«L'incluse vous donnera des nouvelles de M. Lambert, et comment il s'est comporté avec les R. P. capucins. Oh que cela est chrétien, et que je souhaite que chacun fasse de même (1)»

Mlle Le Gras n'admirait pas moins M. Lambert, et quand elle écrivait à ses filles, elle les félicitait de recevoir ses précieux conseils. Une lettre de sa part à la sœur Jeanne Lepeintre, supérieure à Nantes, nous le fera mieux apprécier (2) :

«Ma très chère sœur,

«Vous nous avez bien mises en peine de ne nous point donner de vos nouvelles. Dieu soit béni de votre heureuse **[18]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p 138.
2. Lettre manuscrite de Mue Le Gras, 20 juillet l047.

arrivée. J'ai encore vos lettres à M. Vincent, cela vous doit ôter de peine que vous ne lui ayez écrit ; vous savez ses continuelles occupations, qui ne vous doivent pas empêcher néanmoins d'en augmenter le nombre dans votre besoin ; vous savez sa charité ; je me doutais bien, ma chère sœur, que vous trouveriez bien des embarras ; mais je ne vous plains qu'à demi, puisque vous aurez M. Lambert, qui doit tout faire, et n'avez qu'à l'avertir de ce que vous aurez remarqué ; il me semble que l'on ne vous a parlé de ma sœur Henriette que pour accompagner l'autre qui, peut-être, ne viendrait pas autrement. Tout ce que vous me mandez que font nos sœurs est tout à fait contraire aux actes que nous avons passés avec Messieurs les Pères (1), comme d'aller dehors du marché ; l'on ne devait y aller que pour le poisson et les volailles, et cela doit être fait en moins d'une heure ; car, pour les fruits, herbes, œufs, cela se devrait apporter à la maison par des vendeuses, et le beurre est de provision à la maison, que MM. les Pères avaient promis faire faire, comme de toutes les autres provisions de bois, vin, vinaigre, huile et autres nécessités. Vous représenterez cela à M. Lambert ; vos lettres venues toutes ensemble nous empêchent de bien connaître le véritable état présent auquel la sœur, que vous dites avoir demandé condition, est. Pour ce qui est des sorties de ma sœur Élisabeth, et ses communications pour son soulagement, parlez-en à M. Lambert. J'espère qu'il y donnera ordre, comme aussi pour empêcher que nos sœurs n'aillent plus chercher des herbes à mi les champs ; il ne faut pas tant raffiner à votre apothicairerie, c'est assez que l'on ait les remèdes ordinaires et plus nécessaires ; autrement, l'on dépenserait bien inutilement beaucoup d'argent. Pour ce qui est de ce bon garçon, je ne crois pas qu'il soit à propos que vous lui parliez ; mais faites bien entendre à M. Lambert tout ce **[19]**

1. On appelait de ce nom les administrateurs des hôpitaux.

que vous en avez appris ; il saura bien y faire donner bon ordre par MM. les Pères, que je sais avoir grande disposition à faire tout ce qui sera nécessaire pour le repos de nos sœurs et le bien de l'hôpital. Pour ce qui est d'avoir d'aide du garçon, je crois lui avoir dit que nos sœurs lui ordonneraient ce qu'il y aurait à faire, avec douceur et charité, et qu'il fallait vivre en grande paix et support des défauts les uns des autres. Vous pourrez penser, ma chère sœur, si j'aurais pu dire autre chose à une personne que je ne connaissais. Je lui dis seulement qu'il faudrait qu'il eût soin de fournir l'hôpital d'eau et faire tous les plus bas offices. Il ne faut penser empêcher entièrement les médisances et calomnies, mais les souffrir, puisque notre Maître a vécu et est mort parmi les calomniateurs. Donnez-nous des nouvelles, au premier voyage, de la menace de votre fluxion. Je vous prie, ma chère sœur, de saluer très humblement M. Lambert et tous les autres MM. les Pères auxquels je ne puis écrire pour être trop pressée, comme aussi M"° de la Croizière, à laquelle j'enverrai, au premier voyage, la recette qu'elle demande et le moyen de s'en servir.

«Toutes nos chères sœurs vous saluent très cordialement, comme je le fais aussi toutes celles de là auxquelles je souhaite de tout mon cœur l'amour et le désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, ma chère sœur,

«Votre très humble et très affectionnée sœur et servante,

«L. DE MARILLAC.

«P.-S. — Monsieur Lambert accordera à ma sœur Brigitte ce qu'elle désire depuis si longtemps, s'il le juge à propos.

M. Lambert continue les visites aux sœurs ; il écrit d'Angers à Mlle Le Gras, et de Nantes, le 18 juillet 1648, et il réjouit son vénérable supérieur des nouvelles qu'il lui **[20]** donne, comme il encourage et fortifie les sœurs dans les visites qu'il leur fait.

A son retour à Paris. M. Lambert fut, au commencement de 1649, nommé supérieur des Bons-Enfants ; puis, saint Vincent le prit pour assistant de Saint-Lazare et supérieur du petit séminaire de Saint-Charles, jusqu'en 1651. C'est pendant qu'il exerçait cet emploi d'assistant que

saint Vincent lui donna cette belle leçon d'obéissance dont il est parlé dans son histoire : Un soir qu'il l'avait retenu bien avant dans la nuit, il lui dit, en le quittant, de reposer le lendemain. M. Lambert, habitué à se trouver toujours le premier à l'oraison, arriva le lendemain matin à son ordinaire. Saint Vincent l'apercevant, et connaissant sa vertu, crut l'occasion favorable de donner un exemple efficace à la communauté ; il fit mettre M. Lambert à genoux, et l'y retint longtemps devant tout le monde, disant que c'était la première faute contre l'obéissance qu'il remarquait en lui, louant d'un côté son amour de la règle, mais blâmant d'un autre côté cet excès de zèle ; après quoi il parla encore longuement sur la vertu d'obéissance, et rapporta les exemples de Saul et de Jonathas.

M. Lambert était d'un grand secours à saint Vincent, et véritablement son bras droit dans la conduite de la maison de Saint-Lazare ; mais ce grand saint ne fit pas difficulté de s'en priver pour une mission lointaine et difficile, car il connaissait son mérite et sa vertu, qu'il avait plus d'une fois mise à l'épreuve.

Marie-Louise de Gonzague, pendant son séjour en France, avait connu saint Vincent et l'estimait beaucoup ; elle avait été, à Paris, de l'assemblée des Dames de la Charité. Après son mariage avec Jean Casimir, roi de Pologne, elle se proposa d'introduire les missionnaires dans ce pays. Elle écrivit à saint Vincent pour lui demander quelques-uns de ses prêtres. Le saint reconnut la voix de Dieu dans cet appel, et envoya en Pologne, en 1651, M. Lambert, **[21]** accompagné de MM. Desdames, prêtre ; Guillot, sous-diacre ; Zelazewski, clerc, et du frère Posny. C'était accomplir le sacrifice auquel il s'était résolu onze ans auparavant (1), au sujet de la coadjutorerie de Babylone, et. dont des circonstances demeurées inconnues avaient empêché l'accomplissement. Nous savons ce que ce grand saint écrivait alors au cardinal Ingoli : «il me semble, je vous avoue, Monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même l'un de mes bras.» Les missionnaires arrivèrent à Varsovie au mois de novembre 1651. Comme il n'y avait encore aucun établissement déterminé pour les fixer, la reine les fit loger près de son palais, et leur acheta une petite maison avec un jardin dans le voisinage de l'église Sainte-Croix. Les missionnaires arrivèrent à Varsovie sous le patronage de la reine et de son confesseur, l'abbé de Fleury. Saint Vincent s'empressa de les en féliciter (2)

«Mille et mille actions de grâces soient éternellement rendues, à la divine Providence de vous avoir si heureusement conduits en Pologne, et auprès d'un roi et d'une reine qui ont tant de piété.» Ensuite, il lui donne des nouvelles de la Compagnie, et il termine sa longue lettre par ces mots : «Oh ! Monsieur, que je me ressens de votre absence ; il me semble que je n'ai plus de bras droit.» Ailleurs, saint Vincent écrivait à M. Lambert, pour se réjouir avec lui des bonnes nouvelles qu'il lui envoyait de la Pologne, et pour lui faire connaître les divers événements survenus dans la Compagnie depuis son départ (3).

Un neveu de M. Lambert étant venu à Paris, saint Vincent fut tout heureux de lui faire connaître cette visite (4) : 22

1. Lettre du 1er juin 1640.
2. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 370.
3. Ibid., t. II, p. 377, 380, 392.
4. Ibid., t. II, p. 399.

«Je viens de me séparer d'avec votre neveu, qui est venu céans pour nous y voir, et où il n'a été que deux fois vingt-quatre heures, s'en étant voulu retourner par le coche, qui partit aujourd'hui, afin qu'on ne fût pas en peine de lui, s'il tardait davantage ; car il est marié, et Dieu lui a donné des enfants. Il a deux chevaux et vingt-quatre arpents de terre, desquels il ensemence une partie. Ce serait assez pour vivre s'il n'y avait des gens de guerre en France. Quand il leur en vient, M. Jouailly les reçoit volontiers chez lui, avec ceux qu'ils y mènent. Je n'ai jamais vu personne qui ait mieux représenté la bonté et la simplicité de Notre-Seigneur que lui ; je ne dis pas une simplicité niaise, car il ne manque pas d'esprit. Il m'a accolé plus de six fois et baisé à la face avec une telle cordialité,

qu'il m'a paru tout cœur. Nous avons parlé picard, mais avec cette différence qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour bien parler français, et moi pour bien parler picard. Il m'a dit que vous seriez bien ahuri quand vous sauriez qu'il est venu ici. Il a été un peu mortifié de ne vous pas trouver ; mais il s'en va aussi gai et aussi content qu'il est possible. Il m'a laissé tout réjoui de sa bonne humeur, parce qu'elle est accompagnée de piété et de crainte de Dieu. Il a encore une petite sœur, qui est pareillement bonne fille. »

A quelque temps de là, saint Vincent donne à M. Lambert une charmante leçon :

«Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu deux lettres de vous, des 24 août et 8 septembre ; cette réception m'a bien donné de la joie ; mais je vous avoue aussi que j'ai bien eu de la peine à vous lire, à cause de votre mauvais caractère, qui me fait perdre du temps, et quelquefois le sens de votre discours. Je vous prie donc de vous étudier à mieux écrire, à bien former les lettres et à séparer les mots ; et ainsi vos écrits m'apporteront une double consolation.» **[23]**

Nous avons dit que les missionnaires étaient arrivés à Varsovie, sous le patronage de l'abbé de Fleury, confesseur de la reine. On n'ignorait pas, à Varsovie, que l'abbé de Fleury avait eu des relations avec les jansénistes, et par suite les Pères de la Compagnie de Jésus s'opposèrent à leur établissement, et les firent passer pour attachés à cette doctrine ; c'est à cette occasion que saint Vincent écrivit, le 21 juin 1652, la lettre suivante à M. Lambert :

«Pour le second point de votre lettre qui parle des difficultés qu'on apporte à permettre votre établissement, j'adore en cela la conduite de Dieu, sans l'ordre duquel rien ne se fait, et nous ferons bien de regarder en son bon plaisir toutes les traverses qui nous arriveront, plutôt que de les imputer à personne. Et quand il serait vrai que ceux dont on vous a parlé nous porteraient envie, je ne me lasserai jamais de les estimer, de les aimer et de les servir autant que je le pourrai faire, soit ici, soit ailleurs. Cependant, voici une copie authentique de notre bulle, légalisée par M. l'Official de Paris et par M. le nonce, duquel j'attends une lettre de recommandation et témoignage en faveur de la Compagnie… J'espère de la bonté de Dieu et de la force de la vérité, que cela suffira, et que vous serez bientôt établis.»

Ces témoignages ne suffirent pas néanmoins, et l'opposition dura encore quatre ans ; elle ne cessa que lorsque, en 1655, les jésuites de Paris, à la prière de saint Vincent, eurent écrit à leurs confrères de Pologne, de laisser en paix les missionnaires.

Presque aussitôt après l'arrivée de M. Lambert à Varsovie, la peste éclata à Cracovie. M. Lambert s'y rendit en toute hâte, avec un de ses confrères, et y servit les pestiférés, leur distribuant les aumônes que les riches lui donnaient pour leur soulagement. Il exerça pendant six mois **[24]** cette œuvre de charité. A cette occasion, arrivèrent les premières filles de la Charité, envoyées par saint Vincent, à la demande de la reine ; c'était la sœur Marguerite Moreau avec deux compagnes. Ce secours opportun consola beaucoup ce saint missionnaire, et il put voler à d'autres besoins. La peste ayant étendu ses ravages jusqu'à Varsovie, il revint dans cette capitale qu'il trouva dans la consternation. Aussitôt il se mit à l'ouvre avec tant de zèle, que la reine, écrivant de Cracovie à saint Vincent, au mois de septembre 1652, fit de lui le plus bel éloge

«Le bon M. Lambert, dit-elle, voyant la crainte que les Polonais ont de la peste, a voulu aller à Varsovie pour mettre un meilleur ordre que celui qui y était pour le soulagement des pauvres. J'ai donné ordre qu'il fût logé dans le château et dans la propre chambre du roi. J'en reçois tous les jours des nouvelles, et tous les jours je lui recommande de ne pas s'exposer au péril. Il a auprès de lui tout ce qui est nécessaire pour me venir retrouver aussitôt que l'ordre qu'il met aux choses sera bien établi ; et je l'exhorte à se dépêcher pour se rendre au plus tôt auprès de moi. Sans cette maladie qui a troublé tous nos desseins, nous eussions achevé leur établissement à Varsovie. Il y a deux jours que vos filles de la Charité sont arrivées, dont je suis très satisfaite ; elles me semblent très bonnes filles.

Saint Vincent nous donne lui-même le détail des travaux de M. Lambert, dans une lettre à M. Coglée, supérieur de Sedan :

«Les missionnaires de Pologne, dit-il, travaillent avec grande bénédiction. Je n'ai pas le loisir de vous en expliquer le détail ; je vous dirai seulement que la peste étant fort échauffée à Varsovie, qui est le lieu où le roi fait sa résidence ordinaire, tous les habitants qui ont pu s'enfuir [25] ont abandonné la ville, en laquelle, non plus que dans les autres lieux affligés de cette maladie, il n'y a presque aucun ordre ; mais, au contraire, un désarroi étrange ; car personne n'y enterre les morts ; on les laisse dans les rues où les chiens les mangent. Dès aussitôt que quelqu'un est frappé de cette maladie dans une maison, les autres le mettent dans la rue, où il faut qu'il meure, car personne ne lui porte à manger. Les pauvres artisans, les pauvres serviteurs et servantes, les pauvres veuves et orphelins, sont entièrement abandonnés ; ils ne trouvent à qui demander du pain, parce que tous les riches se sont enfuis. Ce fut dans cette désolation que M. Lambert fut envoyé en cette grande ville pour remédier à toutes ces misères. En effet, il y a pourvu par la grâce de Dieu, faisant enterrer les morts et porter les malades, ainsi délaissés, en des lieux propres pour être secourus et assistés, pour le corps et pour l'âme ; ce qu'il a fait aussi à l'égard des pauvres qui étaient atteints des maladies non contagieuses. Et enfin, ayant fait préparer trois ou quatre maisons différentes et séparées les unes des autres comme autant d'hospices ou d'hôpitaux, il y a fait retirer et loger tous les autres pauvres qui n'étaient pas malades, les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre ; où ils sont assistés des aumônes et bienfaits de la reine.

Quand les missionnaires étaient arrivés à Varsovie, la reine avait cherché à leur donner un établissement. On avait pensé d'abord à leur confier une église où se réunissaient les Allemands, mais plusieurs oppositions empêchèrent ce projet. Sur ces entrefaites, il vint à vaquer un bénéfice ecclésiastique à la collation du roi. C'était Sokoika, petit village dans le palatinat de Grodno, à soixante lieues environ au nord de Varsovie, en Lithuanie. M. Lambert accepta ce bénéfice au nom de la Congrégation, à condition qu'il serait compatible avec les devoirs de la vocation [26] du missionnaire, et il y envoya M. Desdames en 1652. Pendant que la peste faisait ses ravages dans Varsovie, Gustave-Adolphe, roi de Suède, se préparait à la guerre contre la Pologne, et les Cosaques de l'Ukraine, révoltés contre les seigneurs, appelaient à leur secours Aléas, tzar des Moscovites. Le roi Casimir marcha au devant de ce dernier, qui avait réuni une grande armée sur les frontières de la Lithuanie. La reine, fuyant la peste, accompagna le roi dans cette expédition, et voulut que M. Lambert l'y suivît. Elle se réfugia dans la ville de Grodno, où M. Lambert eut occasion de voir l'archevêque de Wilna, dont saint Vincent écrivait «On nous dit ici des merveilles de Mgr l'archevêque de Wilna.» Dès lors, ce prélat témoigna à M. Lambert le désir de confier qn séminaire à la Congrégation ; mais ce projet ne fut exécuté que trente ans plus tard. Quant à M. Lambert, sa carrière était terminée, et deux années de travaux et de fatigues avaient suffi pour épuiser entièrement ses forces. Ii ne tarda pas à ressentir les prmières atteintes de la peste, et aussitôt il se retira auprès de ses confrères, à Sokolka, qui n'est qu'à six lieues de Grodno. Malgré tous les soins que lui fit prodiguer la reine, il fut bientôt à l'extrémité ; et cet homme, plein de patience, ne put s'empêcher de dire : «Je souffre les douleurs les plus cuisantes, et je n'en pourrai longtemps supporter la violence sans mourir.» En effet, le troisième jour, après avoir reçu les derniers sacrements des mains de M. Desdames, il rendit son âme à Dieu le 31 janvier i653, âgé seulement de quarante-sept ans. On l'enterra devant le grand autel de l'église de Sokolka ; mais en 1686, son corps fut transporté à Varsovie, avec la permission de Mgr Kotowicz, archevêque de Wilna, et déposé dans les caveaux de l'église Sainte-Croix, où il repose encore aujourd'hui.

Nous pouvons voir quels furent les sentiments de saint Vincent, à la nouvelle de la mort de M. Lambert, dans la [27] lettre qu'il écrivit à toutes les maisons de la Congrégation :

«La sainte consolation de Notre-Seigneur, dit-il, soit dans nous, pour supporter amoureusement la perte incomparable que la Congrégation vient de faire dans la personne de M. Lambert, qui a rendu l'âme à son Créateur, le 31 janvier dernier (1653). Le confesseur de la reine de Pologne m'écrit qu'il est pleuré universellement, et qu'on dit qu'il sera difficile de trouver un ecclésiastique plus parfait et plus apte à faire les œuvres de Dieu ; ajoutant que l'on peut, en toute vérité, dire de lui, qu'il était aimé de Dieu et des hommes, et que sa mémoire est en bénédiction. C'était un homme, continue-t-il, qui cherchait uniquement Dieu, et cependant, personne, en si peu de temps, ne s'est avancé si fort

dans les bonnes grâces du roi et de la reine ; personne n'avait autant gagné l'approbation du peuple que ce bon défunt, qui, partout où il a paru, a passé en répandant la bonne odeur de ses vertus. Tels sont les sentiments du confesseur de la reine, qui ne diffèrent pas de ceux de Sa Majesté elle-même, qui m'a écrit une longue lettre de sa propre main, où, après m'avoir exprimé la satisfaction qu'elle a eue en toutes choses de ses manières pleines de douceur, et la profonde douleur qu'elle éprouvait de sa mort, elle termine par ses paroles : «Enfin, si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus «que faire.» Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle avait en lui ; aussi, l'a-t-il portée à faire environ cent mille livres d'aumônes, au delà de ce qu'elle eût fait, depuis qu'il a eu l'honneur de l'approcher, à ce que les nôtres me mandent, qui en ont distribué une bonne partie, tant aux pauvres pestiférés de Cracovie et de Varsovie, qu'à d'autres malades et pauvres gens abandonnés. Je ne doute pas, Messieurs et mes chers frères, que cet accident, qui a causé tant d'affliction à toute la Congrégation, ne frappe **[28]** sensiblement notre cœur. Mais quoi ? la Providence de Dieu est adorable, et nous devons l'adorer dans ses visites et dans ses effets. Ce que nous avons à faire dans cette douloureuse rencontre, est d'avoir confiance que ce cher défunt nous sera plus utile au ciel que sur la terre.»

FRÈRE MATHIEU RENARD (1)

1592-1669 -

Naissance et mort du frère Mathieu Renard. — Ses fréquents voyages en Lorraine. — Nombreux dangers qu'il court, et comment il y échappe. — Il devient la sauvegarde des voyageurs. — Récit de ses aventures à la reine. — Il attribue tous ses succès aux vertus et aux prières de saint Vincent.

L'action de Vincent en Lorraine, si elle fut connue principalement du ciel au temps qu'elle s'exerçait, est désormais éclatante comme toutes les œuvres de cet homme, que Dieu s'est plu à exalter en proportion même de son humilité. N'est-il pas juste d'associer à sa gloire ceux qui se firent les instruments de sa charité, le frère Jean Parre (2), et surtout ce frère Mathieu Renard, à qui, du reste, nous devons la conservation de la plupart des touchants souvenirs mentionnés dans la vie de saint Vincent ? Car c'est du frère Mathieu, que presque tous les témoins interrogés au procès de canonisation ont déclaré tenir les détails qu'ils savaient sur l'assistance de la Lorraine. Que d'ambassades pompeusement relatées dans l'histoire sont moins précieuses devant Dieu et méritent moins d'être célébrées parmi les hommes, que l'ambassade obscure de cet humble messager, dont tous les pas et toutes les saintes ruses n'ont abouti qu'au soulagement de la souffrance !

Mathieu Renard était né à Brienne-le-Château, au diocèse de Troyes, d'une très honnête et assez riche famille, le **[30]**

1. Cette notice est empruntée à l'abbé Maynard, qui s'est lui-même servi des notes de Collet.
2. Voir sa notice plus loin.

26 juillet 1592. Il fut admis dans la Congrégation, à Paris, en octobre 1631, et il mourut à Saint-Lazare, le 5 octobre 1669. Il a dressé lui-même, sans doute sur l'ordre d'Alméras et dans l'intérêt de la canonisation de son vénéré Père, une relation de ses voyages charitables. Odyssée d'une nouvelle sorte, où les prodiges ne manquent pas plus que les aventures, où une divinité intervient sans cesse pour arracher l'humble héros au péril. La divinité ici, c'est Vincent lui-même, car c'est aux prières et aux mérites du saint que le frère Mathieu attribue toujours sa délivrance et son salut.

Dans un temps où la campagne était battue sans cesse par des troupes de soldats, de voleurs ou de brigands, il n'y avait de sûreté ni pour la vie, ni pour la bourse, à voyager en Lorraine. Quiconque portait quelque argent était détroussé sans scrupule, quand il n'était pas massacré sans miséricorde. Les Croates surtout, cantonnés dans quelques forteresses, se posaient là en vigie, d'où ils fondaient sur tout voyageur qui traversait la plaine, sans distinction d'amis ni d'ennemis, mais réservant le privilège de leur cruel brigandage aux plus riches passants. Or, frère Mathieu. portait toujours au moins 20,000 livres d'aumônes, souvent jusqu'à 10 ou 11,000 écus en or, et une fois jusqu'à 50,000 livres. Eh bien ! avec cette riche proie, à travers tant de périls, et dans le cœurs de cinquante-quatre voyages, il ne perdit jamais ni un cheveu, ni une obole. Admirable triomphe d'adresse et d'intelligence, sans doute, mais plus évidente protection de Dieu.

S'unissait-il à un convoi ? le convoi était attaqué, battu, enlevé, et frère Mathieu échappait toujours. S'associait-il à des voyageurs ? il les quittait un moment, comme par un ordre secret de la Providence, et, dans ce moment même, des voleurs les dépouillaient sans l'avoir aperçu. Il traversa souvent des bois infestés de soldats ou de brigands, ce qui était tout un. En découvrait-il une troupe ? soudain il **[31]** jetait dans les broussailles, dans une flaque d'eau, la besace déchirée qui contenait sa bourse ; et, libre ainsi, sans timidité comme sans audace, il allait droit à eux ; quelquefois on le fouillait, le plus souvent on laissait passer, sans lui rien dire, ce pauvre homme qui n'avait plus même du gueux la besace ; rarement il était insulté ou maltraité. Après avoir subi l'inspection des voleurs, il continuait tranquillement sa route, et quand il les voyait à quelque distance, il revenait sur ses pas et reprenait son argent.

Un soir, il fut rencontré par des filous qui commencèrent par le mener dans un bois pour l'effrayer ; après quoi, ils visitèrent toutes ses poches, tous les plis et replis de ses habits, et, n'ayant rien trouvé, ils lui demandèrent s'il ne payerait pas bien 50 pistoles de rançon : «50 pistoles ! s'écria le frère tout étonné ! un pauvre homme comme moi ! Et quand j'aurais cinquante vies, je ne pourrais pas les racheter d'un gros de Lorraine !» A cette exclamation, les voleurs le laissèrent passer.

Chargé un jour de 34,000 livres, il se vit tout à coup assailli par un homme bien monté, qui, le pistolet à la main, le fit marcher devant lui pour le fouiller à l'écart. Le danger était pressant, et frère Mathieu observait attentivement son ennemi pour surprendre un moment favorable. Il le voit tourner la tête ; soudain, il laisse doucement glisser sa bourse, et chemine doublement allégé. A cent pas de là, il se tourne brusquement et se met à faire de grandes révérences. Celui-ci prend pour un fou le rusé frère, qui ne voulait qu'imprimer des traces profondes dans une terre fraîchement labourée, afin de retrouver son trésor. Il le retrouva en effet, après avoir subi, sur le bord d'un précipice, une visite rigoureuse, qui ne lui coûta que la perte de son couteau.

Le plus grand embarras, peut-être, où il se soit trouvés fut un jour que, cheminant dans une vaste plaine, il découvrit une bande de Croates. Pas moyen d'échapper à leurs **[32]** regards, et où cacher son or ? Heureusement il aperçoit une touffe d'herbes, il y laisse tomber sa besace, la recouvre encore du pied, jette à quatre ou cinq pas plus loin un petit bâton qu'il portait à la main, et qui devait lui servir de jalon, et il passe tranquillement au milieu des soldats. Quelque temps après, il revient sur ses pas. Mais c'était le soir, et l'obscurité était venue. Il cherche à droite et à gauche, sans s'éloigner toutefois, la plus grande partie de la nuit, et, ne trouvant rien, il se couche là, se recommande à Dieu et attend l'aurore. A la pointe du jour, il retrouve la précieuse besace et reprend joyeusement sa route.

A la fin, il lui fut très difficile de dérober sa marche. Il était connu dans toute la Lorraine, et les voleurs attendaient son passage avec la mime impatience que les pauvres. Chose merveilleuse ! Dieu lui suscita des défenseurs parmi les chefs mêmes de pillards. Par exemple, un capitaine embusqué près de Saint-Mihiel le fait un jour, sans mauvais dessein, connaître à ses soldats ; et, les voyant prêts à fondre sur lui, il arme son pistolet «Je casserai la tête, s'écrie-t-il, d'un ton ferme, à quiconque sera assez enragé pour faire du mal à cet homme qui ne fait que du bien. »

En d'autres circonstances, Dieu lui-même se chargeait de dérouter ses ennemis et de rendre leurs pièges inutiles. Ainsi, les Croates, ayant appris une fois qu'il était au château de Nomeny, avec une forte somme, se mirent de tous côtés en embuscade pour ne le pas manquer à sa sortie. Frère Mathieu obtient alors, à forces d'instances, qu'on lui ouvre une poterne, et, avant le point du jour, il peut atteindre un sentier dérobé et désert. Les Croates le croyaient encore à Nomeny, qu'il était déjà à Pont-à-Mousson. Étonnés de ne le pas voir paraître, ils forcent l'entrée du château, et, apprenant son départ, furieux d'avoir manqué leur proie : «Il faut que Dieu, ou plutôt le diable, disent-ils en jurant, ait enlevé par-dessus les bois ce maudit frère **[33]** Tout le monde sut bientôt en Lorraine la merveilleuse protection dont Dieu enveloppait le bon frère, et désormais, quand on voulait voyager, sa seule compagnie était estimée la plus sûre de toutes les escortes. La comtesse de Montgomery s'était munie des passeports du roi de France, du roi d'Espagne et du duc de Lorraine, et elle n'avait pu se garantir du pillage. Aussi, n'osait-elle continuer sa route de Metz à Verdun. Elle apprend alors que le frère Mathieu se dispose à faire le même voyage. Elle le fait venir

«Montez dans ma voiture, je vous en prie, lui dit-elle, vous me vaudrez mieux que tous les passeports du monde.» Et, en effet, tous les deux arrivèrent sans encombre à Verdun.

Quand le frère Mathieu fut de retour à Paris, la reine se plut souvent à l'appeler auprès d'elle, pour entendre le récit de ses aventures et des mille stratagèmes qu'il imaginait, suivant ls rencontres, ou qu'il variait à l'infini, lorsqu'ils étaient éventés. On le félicitait de son intelligence et de son bonheur ; pour lui, il renvoyait tous ses succès à la foi et à la charité, aux prières et aux mortifications de saint Vincent de Paul. Ainsi faisaient les missionnaires quand ils 'voulaient expliquer aux autres, ou s'expliquer à eux-mêmes, les heureux fruits de leur parole et de leurs aumônes. C'était Vincent, disaient-ils, en même temps que l'esprit de Dieu, qui avait parlé par leur

bouche et donné à leurs prédications une telle vertu ; c'était la bénédiction reçue au sortir de ses mains qui, avait multiplié les aumônes en proportion de tant de misères ; car, énormes dans leur total, les aumônes, divisées à l'infini suivant d'innombrables besoins, devaient se réduire à l'imperceptible, et cependant elles avaient suffi aux plus pressantes calamités.

M. BERNARD CODOING

- 1610-1650 –

I

(1610-1642)

Son entrée dans la Congrégation et ses premiers travaux. — Ses prédications. — Ses conférences aux ecclésiastiques. — Fondation de la maison d'Annecy. — Témoignage rendu par Mgr l'évêque de Genève à ses missionnaires dans sa notice sur la Congrégation. — Témoignage d'un historien récent — Concours donné à la Mission par sainte Chantal. — Satisfactions de Vincent ; divers conseils qu'il donne dans une de ses lettres,- Mort du Commandeur de Sillery. — Visite faite par M. d'Horgny. — Saint Vincent envoie M. Codoing à Rome et l'engage à ne pas différer son départ. — Méthode d'enseigner. — Un mot sur la mort de sainte Chantal.

M. Bernard Codoing naquit le 11 août 1610. Ordonné prêtre en décembre 1635, il venait, un mois et demi après, le 10 février 1636, augmenter le nombre des disciples de saint Vincent. Fondée depuis une dizaine d'années, cette nouvelle famille religieuse ne comptait en tout qu'une trentaine de membres répartis entre trois maisons les Bons-Enfants, Saint-Lazare et Toul (1). M. Codoing se donna à saint Vincent dans la ferveur de son sacerdoce ; et, après quelques mois passés à Saint-Lazare, il fut envoyé en mission. En effet nous le trouvons à la fin de l'année 1637 (2) à Romans, en Dauphiné, d'où saint Vincent l'invite à se rendre à Richelieu, qui allait recevoir les missionnaires. Il s'y rendit à la fin de janvier 1638 avec M. Durot (3), le premier compagnon **[36]**

1. Voir Premiers compagnons de saint Vincent, t. Ier, p. 510.
2. Lettre de saint Vincent à M. Codoing, t. Ier, p. 178.
3. Nicolas Durot, né au bourg d'Orsanet, diocèse d'Amiens, reçu à Paris en août 1633, ordonné prêtre en décembre 1636.

de ses travaux en Dauphine, comme il devait l'être ensuite à Richelieu.

Saint Vincent, écrivant à M. de Sergis (1), montre l'estime dont jouissait M. Codoing. On désirait partout entendre ses instructions : «M. Codoing,. écrit saint Vincent, est en mission, il ne saurait copier ses prédications ; il faut attendre à l'été qu'il se retirera, auquel temps il pourra les faire copier, et puis faire imprimer pour toute la Compagnie.

Quand on sait la répugnance que saint Vincent avait pour faire imprimer des ouvrages, on voit tout de suite l'estime qu'il avait pour M. Codoing, en permettant une exception en sa faveur. Consulté sur la manière de conférer avec les prêtres, saint Vincent donne encore M. Godoing comme modèle : «M. Durot vous pourra dire l'ordre que M. Codoing tenait pour les assemblées en Dauphiné.»

Après avoir passé près de deux ans à Richelieu, M. Codoing reçut de saint Vincent l'ordre d'aller prendre la direction de la mission d'Annecy (2) Cette œuvre nouvelle dut son existence au concours réuni de trois éminents personnages : M Juste Guérin (3), la Mère de Chantai et le commandeur Brûlart de Sillery (4). L'évêque de Genève, comprenant **[37]**

1. Lettre de saint Vincent à M. de Sergis, t. Ier, p. 240.
2. Voir Premiers compagnons de saint Vincent, t. Ier, p. 519.
3. Mg Juste Guérin, né à Tramoy, dans le Bugey, en 1578, entra en 1601 chez les Barnabites. Appelé à Annecy avec les pères de son ordre par saint François de Sales, il devint son confident et son ami. A la mort du saint, il devint le confident de son successeur et de sainte Chantai. A la mort de Jean-François de Sales, il fut nommé évêque d'Annecy au printemps de 1639.

4. M. Noël Brûlart de Siliery, chevalier bailli de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Troyes, par son contrat du 3 juin 1639, donna quarante mille livres pour entretenir dans le diocèse de Genève deux prêtres et un frère, qui résideraient à Annecy, dans un logement qu'il promettait de fournir et de meubler, à condition qu'ils feraient mission huit mois de l'année dans les paroisses où ils seraient envoyés par l'évêque de Genève.
De plus, désirant, autant qu'il lui était possible, aider à répandre la dévotion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très sainte Vierge sa mère parmi les peuples, il donnait encore cinq mille livres, à la charge de distribuer dans les missions, chaque année, huit mille chapelets et trois mille exemplaires des Pratiques journalières du chrétien, de faire réciter les litanies de Notre-Seigneur à l'ouverture de la mission, et à la fin celles de sa Mère, et d'exhorter le peuple à prier Dieu pour lui et sa famille.

l'importance de la formation des ecclésiastiques, se mit en rapport avec saint Vincent de Paul, et lui demanda des missionnaires. La Mère de Chantai appuya la demande de l'évêque. Par une coïncidence providentielle, le commandeur de Sillery, par dévotion et reconnaissance pour saint François de Sales, offrit à saint Vincent les sommes nécessaires pour l'établissement des prêtres de' la mission à Annecy. Ceux-ci arrivèrent au nombre de six, au printemps de 1640, sous la conduite de M. Codoing (1). Ils furent reçus comme les messagers du ciel. Déjà, au mois de juin, l'évêque avait pu apprécier les fruits de leur zèle. Voici comme il en écrivait à leur saint fondateur «Plût à Dieu que vous puissiez voir le centre de mon cœur ; car véritablement, je vous aime et honore de toute l'étendue de mon cœur, et je nie confesse le plus obligé de tous les hommes du monde à votre charité, par le grand bienfait et par les fruits que les missionnaires, vos chers enfants en Dieu, font à .notre diocèse, qui sont tels que je ne puis les exprimer.

Non content d'employer les missionnaires à la sanctification des peuples, Mgr Guérin voulut encore les appliquer à la formation des ecclésiastiques. Mais si l'on eut vite réglé l'ordre des missions à faire dans Annecy et dans les paroisses de la campagne, on hésita davantage sur la nature **[38]**

Enfin, le 26 janvier 1640, il donna dix mille autres livres pour deux prêtres et un frère de plus.
1. Voici leurs noms MM. Codoing, supérieur ; Escart, Duhamel, Bourdet, Tholard et un frère.
2. En 1641 et 1644, cm a encore des lettres analogues de Me Guérin à saint Vincent.

du séminaire à ériger. Collet dit que l'évêque se décida à suivre les avis de M. Vincent de Paul, en mettant de côté le plan du concile de Trente, qui est d'admettre de jeunes enfants, afin que, préservés par une sainte retraite, de la corruption du siècle, ils reçussent de bonne heure le lait de la vertu et de la science ecclésiastique ; et qu'il affecta son séminaire exclusivement à des clercs ayant déjà fait leurs humanités, et quelques-uns même leur philosophie.

Du reste, voici le décret de cet évêque sur l'érection du séminaire.

8 sept. 1641.

ÉRECTION DU SÉMINAIRE

Juste Guérin, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Évêque et Prince de Genève, à tous les Clercs de notre diocèse, nos bien-aimés en Jésus-Christ, à tous et chacun qui verront les présentes, salut en Celui qui, est le vrai salut de tous.

Depuis longtemps déjà, un décret du très saint et œcuménique Concile de Trente a établi que chaque Église cathédrale est tenue d'entretenir en un lieu convenable, qui, doit être choisi par l'évêque, à l'effet d'y élever dans la piété et former aux sciences ecclésiastiques un certain nombre de **[39]**

8 sept. 1641.
ERECTIO SEMINARII

Justus Guerinus, Dei et Apostolicæ Sedis gratis, Episcopus et Princeps Gebennensis, dilectis omnibus in Christo clericis, et universis ac singulis præsentes litteras inspecturis salutem, in eo qui est omnium vera salus.

Cùm jampridem sacrosancti et œcumenici Concilii Tridentini decreto statutum fuerit, ut singulœ Cathedrales Ecclesiæ certum clericorum nurnerum in loco convenienti ab Episcopo eligerido, alere, ac religiose educare, et Ecclesiasticis disciplinis

clercs, pour qu'il y ait là constamment une pépinière *"seminarium"* de ministres de Dieu. Pour nous conformer à un décret si salutaire, et obéir en outre au décret spécial par lequel Notre Très Saint Seigneur le Pape Urbain VIII nous a donné, dans la Bulle de notre promotion, l'ordre d'ériger un de ces séminaires dans notre diocèse ; depuis que le fardeau de la sollicitude pastorale a été mis sur nos faibles épaules, nous avons vivement désiré de réaliser une œuvre si sainte et si pieuse, persuadés que la saine doctrine, les bonnes mœurs et la vie irréprochable des Clercs de notre diocèse ne seront pas d'un faible secours, non seulement pour paître le troupeau qui nous a été confié, mais encore pour ramener dans la voie de la vérité les brebis errantes de notre cité de Genève et des lieux adjacents.

Voilà, pourquoi, après avoir invoqué à cette fin le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; par le conseil et avec l'assentiment de deux de nos Révérends frères les Chanoines du Vénérable Chapitre de Genève, que nous avons choisis conformément aux statuts du Concile de Trente, nous avons cru devoir ériger, et par les présentes nous érigeons un séminaire **[40]**

instituere teneantur, ut ibi ministrorum Dei perpetuum sit seminarium. Nos obtemperantes tarn salutari decreto, et insuper SS. DD. N. Pape Urbani VIII speciali decreto obedientes, quo nobis mandatum fuit in Bulla promotionis nostrœ, ut seminarium hujusmodi in nostra diœcesi erigeremus ; ex quo sollicitudinis pastoralis onus humeris infirmitatis nostr impositum fuit, illud tam sanctum et pium opus exequi vehementer exoptavimus : arbitrantes doctrinam sanam, probos mores, vitamque irreprehensibilem nostr diocesis Clericorum, non parum profutura, non solum ad pascendum eum, qui in nobis est gregern, sed etiam ad oves errantes civitatis nostrœ Gebennensis, et locorum adjacentium ad viam veritatis revocandos.

Quapropter invocato ad hoc Domini Nostri Jesu Christ' nomine : et de consilio et assensu duorum ex Reverendis nostris fratribus Canonicis Venerabilis Capituli Gebennensis, quos eligimus secundum statuta Concilii Tridentini erigendum censuimus

dans la maison que sont venus fonder dans notre diocèse nos bien-aimés Prêtres de la Mission, lesquels nous choisissons et établissons à perpétuité Directeurs de notre séminaire. Et pour que, dans toute l'étendue du diocèse, ils puissent librement et licitement travailler, selon l'esprit de leur Institut, à la sanctification des ecclésiastiques, et à l'assistance tant spirituelle que corporelle des populations de la campagne, nous leur en donnons le pouvoir, à condition toutefois que, dans ce qu'ils feront pour le prochain, ils dépendent immédiatement de nous et de nos successeurs, n'obéissant absolument en tout le reste qu'à leur Supérieur général, conformément à la Bulle de leur institution.

C'est pourquoi nous ordonnons à nos très chers fils, ces mêmes Prêtres de la Mission, de recevoir chez eux, pour les instruire, un certain nombre de clercs que nous aurons nous-même choisis, et qui, afin de pouvoir plus aisément recevoir l'éducation ecclésiastique, prendront immédiatement et garderont toujours la tonsure et l'habit clérical. Ils iront chaque jour à l'école publique de grammaire, de rhétorique et de philosophie, et apprendront, dans le seminaire,

et de facto erigimus seminarium in domicilio dilectorum Presbyterorum Congregationis Missionis, in hc n0str diœcesi fundato, quos eligimus et statuimus seminarii nostri perpetuos Rectores. Et eis ut in universâ diœcesi ecclesiasticorum saluti, rusticanorumque tam spirituali, quam corporali subventioni, juxta suum Jnstitutum vacare libere, et licite valeant potestatem facimus ; ita tamen ut in eis, qu circa proximum operaritur, Nobis ac successoribus nostris immediate subsint, in reliquis Superiori suo Generali juxtà bullam suie erectionis omnimodè obediant.

Idcirco prcipimus supradictis Charissimis nostris fuis Presbyteris Missionis, ut certum clericorum numerum, quos ipsi elegerimus, apud se erudiendos suscipiant : qui quidem ut cornmodius in disciplinâ ecclesiasticâ instituantur, tonsurâ statim atque habitu clericali semper utentur. Ad publicum gymnasium

le chant, le comput ecclésiastique et les autres sciences utiles ; on les instruira soigneusement sur l'Écriture Sainte, les livres ecclésiastiques, les homélies des Saints, la théologie morale, la manière d'administrer les sacrements, surtout en ce qui concerne la confession, les rites et les cérémonies.

Nous établissons en outre, et nous prescrivons que tous les Clercs de notre Diocèse qui auront dans le Seigneur le désir d'être promus aux ordres sacrés se présentent à l'examen douze jours avant le samedi fixé pour l'ordination, et qu'immédiatement après ils s'enferment dans le Séminaire, où, par l'oraison mentale, de pieuses exhortations, une confession générale de leur vie passée, des leçons même et des entretiens sur les cas de conscience, et d'autres exercices spirituels de ce genre, ils se disposeront, avec le secours tout-puissant de la grâce de Dieu, à la digne réception du sacrement de l'Ordre.

Mais pour la commodité de tous, et en particulier des étudiants, ces exercices des Ordinands se feront trois fois **[42]**

grammatic, rhetorica et philosophiœ quotidiè pergent ; et in seminario, cantûs, computi ecclesiastici, aliarumq ue honarum artium disciplinam discent in Sacrâ Scriptur, libris ecclesiasticis, homiliis Sanctorum, theologiâ morali atque Sacramentorum tradendorum, maximè qua spectant ad confessionem, et rituum ac cæremoniarum formis sedulo erudientur.

Statuimus insuper, et ordinamus ut omnes nostra Diœcesis Clerici, qui ad sacras ordines in Domino cupient promoveri, duodecim diebus ante indicturu ordinatioriis sabbatum examini se præparent, et immediate post in seminario recludantur, ubi, per orationem mentalem,pias exhortationes, confessionem generalem anteactle vitre, lectiones etiam, et collationes casuum conscientiæ, et alia ad id generis exercitia spiritualia, cum auxiho omnipotentis grati Dei, ad dignam disponantur sacramenti Ordinis susceptionem.

Ut autem omnium, et prLcipuè studentium commoditati consulamus, hc Ordinandorum exercitia ter fient in anno, scilicet

dans l'année, savoir avant le samedi saint, et avant les samedis des quatre temps qui suivent la Pentecôte et des quatre temps de septembre. Et si, pour cause de maladie ou autres empêchements, ou même en cas de vacance du Siège, les ordinations ne peuvent pas se célébrer dans notre Diocèse, dans ce cas les ordinands dont il s'agit seront avertis de se présenter à l'examen quinze jours auparavant et d'entrer au Séminaire, afin qu'après les exercices spirituels ils puissent se transporter dans des lieux voisins et y être ordonnés, munis de lettres dimissoriales, qui ne seront désormais accordées à aucun clerc de notre diocèse, que s'ils ont suivi les exercices spirituels dont il est question.

Mais parce qu'il est du devoir de notre charge pastorale de faire tous nos efforts pour que tous les curés de notre diocèse et leurs vicaires, ainsi que le reste des prêtres et des clercs, marchent de vertu en vertu et fassent chaque jour des progrès dans la piété ecclésiastique, nos très chers et très révérends frères ci-devant nommés, les curés, leurs vicaires et les prêtres, ceux surtout qui aspirent à des bénéfices ayant charge d'âmes, sont instamment priés, nous les **[43]**

ante sabbatum sanctum, et sabbata quatuor temporum post Pentecosten, et septembris. Cùm vero ob ægritudinem, vel alia impedimenta aut etiam Sede vacante, non poterunt ordinationes in nostra dioecesi celebrari, tunc prærnonebuntur supradicti ordinandi ut quindecim diebus ante examini stent, et seminarium ingrediantur, ut possint post exercitia spiritualia se ad loca vicina transferre, et ordinari sub litteris dimissorialibus : quæ nulli ampliùs nostra dioecesis clerico, nisi præviis supradictis exercitiis spiritualibus, concedentur.

Quoniam autem nostræ pastoralis est curœ pro viribus obniti, ut omnes nostræ diœcesis rectores animarum, eorumque vicarii, ac reliqui sacerdotes et clerici, de virtute in virtutem eunteS quotidiè in pietate ecclesiasticâ progrediantur. Charissimos nobis et revereridissimos supradictos rectores, vicarios

et sacerdotes, et præsertim eos qui ad beneficia curam animarum habentia aspirant, enim rogamus, ac paterno quo possumus

y exhortons avec toute l'affection paternelle qui est en nous, d'aller au Séminaire chaque année ; s'ils le peuvent, et à l'époque qu'ils voudront ; et de s'y rassasier pendant huit ou dix jours, au moyen des exercices spirituels, des douceurs de la sainte sollicitude ; afin que, Dieu leur parlant au cœur, ils soient remplis de l'abondance de la céleste doctrine, et leurs esprits retrempés dans la ferveur d'esprit. Donné à Annecy, le 8 septembre 1641.

JUSTE,
évêque de Genève.

P. F. JAINS,
vic. gén.

P. MAGNIN,
chan. de Gen.

DUMONT,
sec. (1)

Non content d'avoir lui-même fait le plan du séminaire, et d'avoir intimé son érection par la lettre qu'on vient de lire, Mgr Juste Guérin voulut rédiger aussi le règlement qui devait y être observé (2) **[44]**

affectu exhortamur, ut serninarium quotannis, si possint, adeant, et quando libuerit et ibi per decem aut octo dies in exercitiis spiritualibus sacræ solitudinis dulcedine satieritur ; ut Domino ad cor eorum loquente, doctrinæ cælestis plenitudine repleantur, et in fervore spiritâs roborentur.
Datum Annecii, 8 septembris, anni 1641.

JUSTUS,
E. Gebennensis.

P. F. JAINS,
Vic. gen.

P. MAGNIN,
canon. Geben.

DU MONT
Sec.

1. Copié sur un imprimé de l'époque.
2. C'est encore presque textuellement celui qui s'observe aujourd'hui au séminaire d'Annecy.

Deux ans après l'arrivée des missionnaires à Annecy, l'évêque de Genève, qui déjà avait écrit plusieurs fois à saint Vincent, pour le remercier de lui avoir envoyé des ouvriers vraiment évangéliques, publia dans son diocèse une notice sur l'Institut de la Congrégation de la Mission. Nous donnons ce document en entier (1).

La Congrégation de la Mission a pris naissance à Paris. Son instituteur est le très respectable M. Vincent de Paul, homme recommandable par sa sainteté et son zèle de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cette Congrégation est déjà répandue (2), et se répand de jour en jour davantage avec grande bénédiction dans beaucoup de provinces et de villes de France ; et tous les bons évêques et animés d'un saint zèle, la désirent vivement, en voyant les grands fruits de salut qu'elle opère dans les âmes.

«Dans le diocèse de Genève, il y a cinq prêtres et un frère. M. le commandeur de Sillery a établi un fonds pour l'entretien de quatre prêtres, et le pauvre évêque se charge du cinquième. Mais au lieu de cinq prêtres, il en faudrait cinq cents, parce que : *Messis multa, operarii pauci*.

«On voit reluire admirablement en eux toutes les vertus apostoliques. Ils vivent en commun, ils se livrent en commun à leurs pénibles occupations, en pratiquant avec la plus grande exactitude la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Quoiqu'ils ne soient pas religieux par une profession solennelle, cependant ils vivent sous le gouvernement d'un général ; ils sont les serviteurs des évêques, et ils leur obéissent en tout ce qui regarde l'administration des sacrements et la direction des âmes. **[45]**

1. Nous avons dans les archives de Saint-Lazare une traduction de l'original.
2. Il y avait en ce moment sept maisons, sans compter Annecy : Toul (1635), Notre-Dame de la Rose (1637), Richelieu (1638), Luçon (1638), Troyes (1639), Crécy (1641), Rome (1642).

«Ils vont par les villes et les villages, été comme hiver, leur Institut ayant pour fin les pauvres gens des champs, comme ayant de plus grands besoins et se trouvant plus délaissés en fait de secours spirituels, et ils restent dans les mêmes endroits des semaines et des mois entiers, selon que le requièrent les besoins et le nombre des habitants. Ils font deux ou trois prédications ou catéchismes par jour, et ils se prêtent, avant leur départ d'un endroit, à ce que tous les habitants fassent une confession générale de toute leur vie. Dieu seul connaît le bien immense qui résulte de cette pratique ; mais on le remarque facilement par la cessation notable et publique des mauvaises habitudes, par les pratiques de dévotion et la fréquentation des sacrements, qui ont lieu dans tous les endroits où ont fait mission ces serviteurs de Dieu.

«J'ai pu aller en leur compagnie, les ayant conduits avec moi dans la visite du diocèse, et je puis affirmer avec toute vérité que jamais je n'ai vu ces peuples animés d'une si grande douleur de leurs péchés, et pénétrés d'une si grande dévotion. Et quand ils ont prêché dans des paroisses du voisinage de Genève, les hérétiques allaient en foule les entendre, et plusieurs se sont convertis ; ce que voyant, les ministres ont défendu aux populations d'aller les entendre, les menaçant de ne pas les faire participer à la cène de Pâques, et leur faisant de même d'autres fortes menaces. Ceux qui ont 'entendu les missionnaires et qui ont eu des rapports avec eux, quoiqu'ils soient restés dans leur obstination, en disent du bien, les louent même, et ils ne leur reconnaissent d'autre mal que celui d'être trop papistes.

«En outre, ils supportent toutes les fatigues, et ils exposent leur vie sans aucun espoir d'émolument et pour l'amour de Dieu, faisant les missions à leur propre dépens. Ils ne reçoivent pas un sou des peuples, pas même une poignée d'herbe sous aucun prétexte, même sous la dénomination **[46]** d'aumône. Ce désintéressement remplit d'admiration le peuple et édifie grandement ; aussi sont-ils aimés, désirés et reçus avec un empressement si général (lue, lorsqu'ils partent d'une localité, le peuple les accompagne les larmes aux yeux et avec le plus vif regret, et en criant : Hélas ! ils partent donc, les Pères de nos âmes ! Ils les conjurent de revenir bientôt ; et un bon nombre de ceux qui ont été évangélisés vont encore les trouver dans les lieux où ils font mission, quoique bien éloignés. J'ai été témoin de ces scènes de désolation, et en les voyant, en vérité, je n'ai pu m'empêcher de verser des larmes pour la consolation que je ressentais.

«Mais il est une autre œuvre aussi importante, et qui, je l'espère, sera d'une utilité plus grande : c'est la charité et le zèle qu'ils déploient pour la réforme des ecclésiastiques séculiers, et surtout pour les ordinands : c'est ce qui a été l'occasion de l'établissement d'un séminaire plus nécessaire dans le diocèse de Genève que dans tout autre. Les missionnaires eux-mêmes y ont contribué de leurs propres biens et des épargnes qui les mettent à même de faire les privations qu'ils s'imposent et leur industrie.

«Ils reçoivent dans ce séminaire, par charité, les pauvres prêtres, et ils perçoivent si peu de ceux qui payent pension, que ce qu'ils en retirent ne revient pas à un Julio (1) par jour, fournissant l'habitation, le lit, le mobilier, la nourriture, et toutes les autres choses nécessaires, excepté les vêtements. A tous les Quatre-Temps, tous ceux qui se proposent de recevoir les ordres majeurs se retirent au moins dix jours dans le séminaire, et y vivent tous en commun dans l'observance exacte

d'un règlement. Ils gardent le silence, récitent l'office ensemble, font deux méditations par jour et des réunions spéciales, où ils ont à répondre [47]

1. Monnaie de cuivre du nom du pape Jules II, valant cinquante centimes de nos jours.

sur le sujet de la conférence qui a été faite, lorsqu'ils sont interrogés par celui qui leur est préposé ; cet exercice est de la plus grande utilité. Le temps est si bien distribué que les exercices occupent le jour et la nuit ; aussi n'est-il pas possible d'y être oisif ; et avant de recevoir les ordres sacrés, les ordinands font une confession générale. Les missionnaires leur enseignent avec beaucoup de soin les cérémonies selon le rite romain, qui était presque entièrement aboli dans ce pays d'au-delà des monts, et pour leur en mieux faciliter la pratique, tous les jours on chante la messe et l'on fait tous les offices avec les cérémonies romaines ; ce qui produit un grand bien et une grande édification pour les peuples qui ont occasion d'admirer la beauté et la gravité de ces cérémonies. Dans le séminaire, on enseigne encore le plain-chant et la manière d'administrer les sacrements. Il y a un maître de cas de conscience qui, par ses leçons et ses répétitions, rend ses auditeurs capables d'être de bons curés dans les paroisses qui viennent à vaquer, et qui, dans ce diocèse, sont données au concours, conformément aux prescriptions du concile de Trente.

«Par la grâce de Dieu, l'établissement du séminaire et les soins assidus des missionnaires ont déjà opéré une réforme considérable parmi les ecclésiastiques, et j'espère que cette réforme deviendra générale dans tout mon diocèse ; peut-être même la puissance de l'exemple se fera-t-elle sentir sur les diocèses voisins. Déjà plusieurs diocèses désirent et réclament les missionnaires, et nous espérons que les bonnes mœurs et l'édification que les ecclésiastiques donneront opéreront une réforme salutaire parmi les peuples. Les missionnaires sont encore très prompts et assidus à visiter les pauvres malades auxquels ils rendent tous les services spirituels, ét même des corporels par les aumônes qu'ils leur font. Et pour exciter davantage le peuple à la dévotion et à la pratique des œuvres de charité et de miséricorde, dans toutes les terres où ils [48] ont fait mission, ils ont établi la confrérie de la Charité pour secourir les malades spirituellement et corporellement, et de même pour provoquer les peuples à la fréquentation du Saint-Sacrement.

«Tout ce qui est ci-dessus est vrai ; et en vérité, je l'affirme comme témoin oculaire. Ce que j'ai dit et écrit est bien au-dessous de ce que je devrais dire pour être tout à fait dans le vrai ; et je regarde ces missionnaires comme de vrais ouvriers évangéliques et apostoliques.

«Moi Juste, évêque de Genève, j'affirme que c'est conforme à la vérité, et je l'atteste.

Le témoignage rendu aux missionnaires d'Annecy, par leur évêque, au début de leur installation, leur fut conservé par les successeurs de Mer Guérin. Voici comment s'exprime l'auteur des Souvenirs historiques sur Annecy (1).

Les jeunes lévites ne pouvaient être confiés à des mains plus sûres et plus expérimentées. Si les enfants de saint Vincent ne brillaient pas tous par l'éclat du talent, tous conservèrent toujours, ce qui valait mieux, la simplicité de la foi, la fermeté de la discipline, l'unité de direction et l'autorité des bons exemples.

«Aussi, plus tard, dans la grande expérience que la Révolution fit des hommes et des choses, on vit quel excellent clergé lés Lazaristes avaient préparé au diocèse de saint François de Sales. Les défections y furent relativement rares, et, s'il est juste d'attribuer en partie ce résultat à la bonne discipline et à la sage direction que les évêques et les synodes diocésains avaient répandues dans le clergé, il serait injuste de méconnaître la large part que pouvaient revendiquer les Lazaristes, qui avaient façonné au séminaire tout le clergé' diocésain, et qui, chaque année, dans [49]

1. *Souvenirs historiques sur Annecy*, par le chanoine Mercier, 1878, VIII, p. 644.

les retraites ecclésiastiques, le retrempaient dans la ferveur des premiers jours du sacerdoce.

Mais revenons sur nos pas, et voyons ce que saint Vincent écrivait à la mère de Chantal, au moment où se négociait l'affaire de cette fondation (1).

«Troyes, 14 juillet 1639.

«Ma très chère et très digne Mère.

Étant venu en cette ville de Troyes avec M. le commandeur de Sillery, pour y visiter la petite famille que nous avons dans ce diocèse, j'ai vu par celle qu'il y a reçue de vous, ma très digne Mère, la réponse que vous lui faites sur la proposition de la fondation de deux de notre petite Compagnie, pour travailler parmi les pauvres gens des champs de votre diocèse.

«Or, je vous dirai, ma très digne Mère, que j'ai reçu avec une satisfaction que je ne peux vous exprimer la proposition que m'a faite le commandeur de cette fondation, tant parce qu'il nous donne le moyen de travailler dans le diocèse des saints, que parce que c'est à l'abri et sous la direction de notre très digne Mère, et que, par conséquent, nous avons sujet d'espérer que Notre-Seigneur bénira les saintes intentions du bon commandeur et les petits travaux de ces missionnaires.»

L'affaire fut conclue, et les missionnaires se rendirent à Annecy, à la fin de février 1640 (2). Nous avons dit l'accueil qui leur fut fait par l'évêque. Saint Vincent nous fit aussi connaître les dispositions favorables où se trouvait Mme de Chantal (3) : **[50]**

1. Lettre de saint Vincent à la Mère de Chantal, t. 1er, p. 253.
2. Lettre de saint Vincent à M. Lebreton, 1er février 1640-
3. Lettre de saint Vincent à la Mère de Chantal, t. 1er, p. 311.

«14 mai 1640.

«Ma très digne et très aimable Mère,

«Je ne puis assez humblement, ni assez affectueusement vous remercier de toutes les bontés sans pareilles que vous exercez incessamment envers nos missionnaires et envers moi. Je prie Notre-Seigneur qu'il en fasse l'office lui-même, et qu'il soit votre récompense. Vous leur donnez des meubles, ma chère Mère ; plaise à la bonté de Dieu se faire lui-même l'ameublement et l'ornement précieux de votre chère âme, pour qu'elle brille comme un soleil au ciel comme en terre. Nous sommes en demeure et en défaut de ne vous avoir pas écrit plus tôt. J'ai fait la visite des monastères de la Visitation, à la ville ' et au. faubourg Je vous en dirai l'état par la lettre que je vous écrirai par M. Pioton.

«Je reviens à nos missionnaires, çt vous dirai, ma chère Mère, qu'il me semble que Dieu vous a donné un discernement, en une seule vue, aussi clair que si vous les aviez élevés. O ma chère Mère ! que vous êtes ma mère et la leur ! Que je les estime heureux du bonheur qu'ils possèdent auprès de vous, et que je le suis aussi de ce que votre charité a tant de bonté pour moi ! qui suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Mère, votre tout dévoué serviteur.»

Saint Vincent, heureux des nouvelles qu'il recevait d'Annecy et du succès de ses enfants, correspondait fréquemment avec eux et leur donnait les conseils dont ils avaient besoin. Voici ce qu'il écrit à M. Codoing, le 26 juillet 1640 (3) :

«Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il fait à votre **[51]**

1. Première maison fondée par saint François de Sales en 1619, rue Saint-Antoine, à Paris.
2. Seconde maison ou second monastère, fondé le 13 août 1626, rue du Faubourg-Saint-Jacques.
3. Lettres de saint Vincent, t. Ier, p. 329.

petite communauté ; elles me semblent, certes, au delà de toute espérance, et le prie qu'il les vous continue, et qu'il vous redonne une parfaite santé, s'il n'a résolu de sanctifier votre âme par les indispositions du corps, et vous supplie, Monsieur, de faire tout ce que vous pourrez pour cela. Oh ! que je suis consolé de ce que vous me dites de chacun en particulier de votre Compagnie ! J'écris à M. Escart ; et si je le puis, je ferai de même à M. Duhamel. Je parle au premier à plein fonds, de ce que vous m'avez écrit ; et lui-même, ensuite, est un homme plein de l'esprit de Dieu, mais âpre en son zèle, comme vous le dites. Je lui écris, de sorte que j'espère qu'il fera progrès dans la douceur et l'humilité, qu'il redonnera les forces du corps au bon M. Tholard (1), et continuera celles de l'esprit au bon M. Duhamel, et qu'enfin il se servira utilement de M. Bourdet , et que notre frère François 3 fera bien. C'est, Monsieur, la prière que je fais à Dieu.

Que vous dirai-je des ordinands, Monsieur ? Je vous sais bon gré de ce que vous vous êtes offert à faire la dépense de la première ordination ; mais je pense qu'il faut acquiescer à ce que Mgr de Genève propose de les obliger à donner un florin par jour chacun, si cela suffit, toutes choses comptées et rebattues. L'on fait état que la dépense des ordinands de Paris revient à vingt sols par jour ; l'on compte en cela la dépense d'un plus grand nombre de frères qu'il faut, le bois, les menus frais et le renouvellement du linge. La grande difficulté est l'ameublement ; il faudra deux ou trois mille livres pour cela. Monsieur le commandeur me témoigna, ces jours passés, qu'il ne trouvait **[52]**

1. Jacques Tholard, né à Auxerre le 1er juin 1615, entré le 20 novembre 1638.
2. Étienne Bourdet, né à Saint-Babel en Auvergne, entré le 9 octobre 1638.
3. François Juganin, né à Montereau en 1624, reçu à Paris le 1er décembre 1639.

pas bon que nous nous donnions la liberté de faire des difficultés à nos seigneurs les prélats, sur les pensées qu'ils ont pour le bien de leurs diocèses. Il disait cela sur ce que vous vous proposiez d'aller trouver ces Messieurs du Sénat, sur la difficulté qu'ils faisaient, et vous offrir à ne pas continuer vos missions, s'ils ne l'agréaient, quoique Monseigneur fût de l'avis contraire. Certainement, il me dirait la même chose s'il savait que vous eussiez fait difficulté à mondit seigneur d'ordonner que les ordinands payeraient pour leur dépense un florin chacun par jour, sans le consentement du Synode et du Sénat. Il dit bien que cela est une marque de votre prudence ; mais qu'il faut aller plus simplement. En effet, les ordinands ne seront point grevés de donner dix ou douze florins pour leur nourriture pendant l'ordination. Si l'exercice des ordinands est selon Dieu, c'est le moins qu'ils se nourrissent, tandis qu'ils reçoivent ce bienfait de leur prélat. Il me semble, Monsieur, que vous ferez bien de vous soumettre en cela à la pensée de mondit seigneur, et en toutes choses qui n'altéreront point notre petit Institut, ce que je crains que feraient les confessions dans la ville. Cela est directement contraire à notre petit Institut.

«Notre digne Mère, s'il lui plaît, comme je l'espère, lui fera entendre tout doucement cela, ayant soin, s'il vous plaît, de lui en parler, comme je l'estime à propos, et je m'assure que sa bonté y acquiescera ; je ne dis pas qu'il faille exclure Annecy du bien de la mission ; mais j'estime que, si Notre-Seigneur en donne la pensée à monseigneur, qu'il la faudra faire. Mais avant, après ou hors cela, je ne pense pas qu'il soit expédient d'y prêcher ni confesser, et c'est en cette sorte que se doit entendre la règle de ne pas travailler dans les villes, parce qu'en effet, cela nous empêcherait, avec le temps, d'aller à la campagne.

«Mon Dieu, Monsieur, que je suis en peine de votre petite indisposition, et que je souhaite qu'il se rencontre **[53]** quelque maison ou quelque place à en bâtir une, au meilleur endroit de la ville, qui est un faubourg élevé, où sont les Capucins, il me semble ! Cela étant ! ô Jésus ! il ne faut pas penser à s'établir en quelque autre ville ; l'on serait trop éloigné de l'occasion de servir le diocèse. Je prierai cependant M. le commandeur d'écrire à M. le commandeur d'Annecy, qui vous fait la charité de vous loger, et de le remercier.

«Je ne vois pas de sécurité pour vous de traiter avec Mgr de Nemours (1) ; c'est un jeune prince, et l'une et l'autre qualité l'empêchent. Notre-Seigneur vous fera quelque autre s'il lui plaît ; l'État du roi va jusqu'au près de Genève ; peut-être trouvera-t-on quelque bien là-dedans avec le temps, quand la Compagnie travaillera de ce côté-là.

«Très volontiers j'approuve que vous ayez des lits portatifs, Monsieur, comme vous me mandez. Il y aura quelque presse ; il n'y a ni loi ni raison qui doive empêcher qu'on en use de la sorte. Quel moyen de subsister parmi ces montagnes, sans lits en hiver ; il faut trouver quelque invention pour qu'un bon mulet suffise pour cela, et c'est là que sera la difficulté. Au commencement de la mission, nous en faisions de même ; mais nous laissâmes là cet attirail, parce qu'il était superflu, et l'embarras de cela se trouva fort grand ; un cheval à une petite charrette légère que nous eûmes ne suffisait pas. Il me vient de tomber dans l'esprit que vous pourriez faire apporter ces meubles d'un lieu à l'autre par les charrois ou par les mulets que vous loueriez pour cela ; mais pour faire cela, il sera bon que vous travailliez en lieux contigus, et de prendre un quartier du diocèse au commencement de l'année, et y travailler toujours. Il en ressortira cette commodité de facile transport des **[54]**

1. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, était né en I !)24. Il prit une part active à la Fronde. Le frère de sa femme (Elisabeth de Vendôme), le duc de Beaufort, le tua dans un duel à Paris, le 30 juillet 1652.

meubles, d'un lieu à un autre, et que vous trouverez par ce moyen les peuples tout disposés, à cause de la proximité des lieux où la mission se fera. Nous en avons usé de la sorte cette année, dans la vallée de Montmorency ; vous ne sauriez croire, Monsieur, combien le peuple en fait mieux, ni combien les missionnaires sont soulagés et avancent par ce moyen :

Il est expédient, pour en user de la sorte, qu'il plaise à Monseigneur de choisir les quartiers de son diocèse où il désire faire travailler, et de ne plus tant changer de quartier, comme l'on fait. Je désire donner cet avis partout.

«Quant aux messes à faire dire en ce pays-là, hélas ! Monsieur, je le désirerais bien ; mais certes, je n'y vois pas de moyen ; car, outre que je n'ai jamais vu personne avoir disposition à cela, la misère du siècle refroidit les aumônes et les rétributions des messes. Je vous supplie de dire à Monseigneur que je tiendrais à miséricorde de Dieu l'occasion de servir à cela, si elle se présentait, et !en toutes les choses auxquelles il lui plaira m'honorer de ses commandements, et qu'il n'a créature sur laquelle il ait plus de pouvoir que sur moi.

«Disons deux mots de l'affaire de monsieur votre frère. J'ai fait mon possible vers M. de Bullion (1) et M. de Tubeuf (2) pour cela ; mais c'est en vain. Il n'y a qu'environ un mois, qu'un jeune avocat, M. Dugen, qui est en cette ville, a eu le dernier refus. Il n'y a que six jours qu'il était céans et qu'il me dit que Monsieur votre frère devait être satisfait de ce qu'on a fait en cette affaire tout ce qui se peut. M. de Bullion dit que si le roi voulait avoir égard à cette nature de pertes des particuliers à son service, que la moitié de son revenu n'y suffirait pas. **[55]**

1. M. de Bullion était président à mortier et tout dévoué à la politique du cardinal de Richelieu ; il mourut en décembre 1640-
2. Jacques Tubeuf, intendant des finances et président de la Chambre des comptes, né en 1607, mourut à Paris en 1670-

«Que vous dirai-je de nos petites nouvelles ? La maison est en bonne santé, Dieu merci, et la Compagnie partout, excepté MM. Jégat et Bastien, à Richelieu ; le premier commence néanmoins à se mieux porter.

«Le séminaire va de mieux en mieux, Dieu merci ; M. Dufestel, supérieur de Troyes, m'a prié de trouver bon qu'il y entre avec M. Perceval ', aussi venu d'avant-hier pour cela. Ils y entreront demain au soir, et M. Saviniera y est aussi.

«Les aumônes de la Lorraine continuent toujours, par la miséricorde de Dieu ; l'on a avisé au soin des villes de Toul, Metz, Verdun, Nancy et Bar, ainsi que de celles de Saint-Mihiel et de Pont-à-Mousson, où la misère est si grande qu'elle n'est pas imaginable. M. d'Horgny vient de visiter les missionnaires qui y sont ; il en dit des choses incroyables et qui font peine ; l'on y mangeait jusqu'aux serpents.

«Dieu nous a fait la grâce de se servir aussi de cette Compagnie pour assister les religieux et les religieuses. Le roi donne 45,000 livres pour cela, pour être distribuées par mois, selon l'ordre de M. l'intendant de la justice.

«En cette ville, Dieu nous a fait aussi la miséricorde de dresser une petite Compagnie de personnes de condition , pour y assister la noblesse de Lorraine et les autres personnes de condition.

«O Jésus ! Monsieur, il est temps que je finisse par la très humble prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé et de celle de la Compagnie, et de vous ressouvenir de mes misères devant Dieu, à ce qu'il lui plaise me faire miséricorde. Je suis, en son amour, Monsieur, etc.» **[56]**

1. M. Guillaume Perceval, né à Saint-Guillain, diocèse de Cambrai, entré en ,635.
2. M. Annet Savinier, né à Clermont (Auvergne), entré en 1635.
3. M. de Renty était à la tête des gentilshommes qui aidaient saint Vincent de leur influence et de leurs aumônes.

Saint Vincent continua d'écrire à M. Codoing, pour l'encourager dans la fondation du séminaire d'Annecy. «Vous voilà donc dans la manière de vie du séminaire, dans votre nouveau logement. O Jésus ! Monsieur, j'adore la Providence sur cela. Je dis à Monseigneur (1) que le succès sera la règle, comment nous devons en user ci-après en pareil cas (2)

Une lettre à M. Escart, missionnaire à Annecy (3), qui avait quelques difficultés avec son supérieur, montre quel cas saint Vincent faisait de M. Codoing, et en même temps quelle sage fermeté il mettait dans les avis donnés à ceux qui en avaient besoin.

Il lui annonça, pour le recommander à ses prières, la mort du fondateur de la mission d'Annecy (4)

«Je vous ai mandé, ce me semble, le décès de feu M. le commandeur de Sillery (5) ; sa mort a répondu à sa belle vie ; il est allé au ciel, comme un monarque qui va prendre possession de son royaume avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer. Oh ! Monsieur, que c'était un grand serviteur de Dieu ! Je disais ce que je viens de dire ces jours passés à Son Eminence, que depuis huit ou dix ans que j'avais l'honneur de l'approcher, je ne lui avais jamais vu aucune pensée, parole, ni œuvre qui ne tendit à Dieu médiatement ou immédiatement ; non pas même une pensée d'impureté dans toutes les cordiales communications qu'il a eues à Sainte-Marie ; il m'a assuré de cela maintes fois. O Monsieur ! que Dieu est bon pour ceux qui se détachent des affections du monde pour s'unir à lui.» **[57]**

1. Mgr Guérin, évêque de Genève.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 346-
3. Ibid., t. 1er, p. 357.
4. Ibid., t. Dr, p. 362.
5. Il mourut le 26 septembre 1640-

M. d'Horgny (1) fut envoyé, vers la fin de l'année 1641, faire la visite de la maison d'Annecy ; saint Vincent se hâte de féliciter M. Codoing (2)

«M. d'Horgny nous a ravis de consolation, en nous rapportant le bon et aimable état de la Compagnie, et les grands fruits qu'elle fait. Oh ! Monsieur, que je remercie Dieu bien sincèrement de tout cela, et le prie qu'il nous continue la même grâce. a

Deux morts qui se suivent de près, celle de M. Le Breton (3), à Rome, et celle de la mère de Chantal (4), à Annecy, sont l'occasion d'une nouvelle lettre. Il laisse échapper une douleur contenue par la conformité à la volonté de Dieu, et enfin il lui annonce que la Providence le veut à Rome, où il le destine à remplacer le regretté M. Le Breton . M. Godoing expose alors à son vénéré Père quelques difficutés pour se rendre immédiatement à Rome, et saint Vincent lui répond 6

«Je reçus avant-hier cette lettre, qui me répond à ce que j'ai écrit pour Rome, et je vous dirai, pour réponse, que je trouve les raisons que vous me mandez, pour différer le voyage après Pâques, bien considérables ; mais il y a de l'inconvénient à tant différer. Le Pape, le cardinal Lenti, doyen des cardinaux, et un autre bon et vertueux ecclésiastique qui a la pensée des ordinands dans l'esprit, peuvent mourir pendant ce temps-là ; et si cela arrivait, voilà une bonne œuvre manquée, ou en grand risque. Je tâcherai de vous envoyer au plus tôt M. Dufestel ou M. Grimai, avec un second, afin que vous les instruisiez pendant douze ou **[58]**

1. Lettres de saint Vincent, t. ter, p. 376-
2. Premiers compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 153.
3 M. Le Breton mourut à Rome le 17 octobre 1641.
4. La mère de Chantai mourut le 13 décembre 1641.
5. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 379-383.
6. Ibid., t. 1er, p. 387.

quinze jours, et je ferai partir les autres au plus tôt pur attendre à Marseille.

«Je vous dirai cependant, Monsieur, que je doute qu'il soit expédient de donner des écrits à étudier à vos séminaristes. Il y a assez de livres étendus et abrégés pour cela ; l'on n'écrit point en classe dans les collèges d'Espagne. Le principal est de bien répéter ce que l'on a enseigné, et la meilleure méthode que j'aie expérimentée pour cela est de prendre un casuiste, leur expliquer un chapitre ou deux à la fois par cœur, et leur faire rapporter à chacun d'eux, par cœur, l'autre leçon ; ce qui étant fait plusieurs fois, la chose s'inculque et demeure à jamais, et l'on explique les difficultés qui se proposent ; nous en avons usé ici de la sorte pour les cas de conscience et pour les controverses, ce qui nous a merveilleusement réussi ; aussi bien ne relit-on guère les écrits ; et ce qui est le mal, c'est qu'on s'en rapporte à ces écrits, et qu'on n'exerce pas assez la mémoire pour retenir les choses. Que profitent, je vous prie, à un docteur, ses écrits, après qu'il a fait ses études ? A rien, certes, qu'à y recourir au besoin. Or, il y a tant d'auteurs à présent, et qui ont des tables de matières si bien faites, que l'on n'a qu'à avoir un bon casuiste pour y recourir au besoin. Selon cela, je vous supplie, Monsieur, d'aviser au moyen d'entrer dans la pratique que je viens de vous dire.

«Vous ne doutez pas que je n'aie senti une bien sensible douleur de la mort de notre digne Mère (1). Il a plu à Dieu, dès que j'en eus la nouvelle, me consoler en la vue de sa réunion à notre bienheureuse, et de tous deux à Dieu, en suite d'un acte de contrition que je fis à l'instant après avoir lu la lettre par laquelle on me donnait avis de l'extrémité de sa maladie ; et la même chose m'a été montrée, ce me semble, à la première messe que je célébrai pour elle après la nouvelle de sa mort.

1. Allusion à la déclaration qui se trouve, page 384, dans le tome 1er des Lettres de saint Vincent.

II

(1642-1645)

M. Codoing supérieur de la maison de Rome. — Missions données à Norma, à Cistera, — à Castel-Giulia, — dans un hôpital de Rome, — dans plusieurs campagnes des États Pontificaux, — dans le diocèse de Rieti, — dans la Sabine. — Quelques lettres de saint Vincent à M. Codoing. — Activité de celui-ci dans certains projets. — Conseils ou blâmes du B. Père. — Ses raisons pour ne pas s'établir à Rome. — Augmentation du personnel. — Visite de M. d'Horgny. — Fin du séjour de M. Codoing.

M. Codoing arriva à Rome au commencement de mars 1642. Nous trouvons, dans les notes manuscrites d'une histoire de la Congrégation en Italic, quelques renseignements précieux que nous transcrivons, en commençant par les travaux apostoliques, pour en poser ensuite avec plus d'unité les rapports de saint Vincent avec M. Codoing (1).

M. Codoing (Bernard) fut envoyé à Rome par saint Vincent, pour prendre la direction de la nouvelle fondation (2) ; il y arriva au commencement de mars 1642. Aussitôt il se mit avec.la plus grande ardeur à se préparer à ses fonctions. Il passa tout l'été à traduire.ses sermons et ses instructions, et il fut en mesure d'entreprendre la mission de Norma au mois de septembre. Ce pays, situé dans le diocèse de Velletri, à l'extrémité des fameux marais Pontins, contient plus de deux mille habitants. C'est là que, pour la première fois en Italie, les enfants de saint Vincent donnèrent une mission en règle, et leurs travaux furent couronnés des plus grands succès ; car tous les habitants de l'endroit, deux exceptés, s'approchèrent des sacrements avec la plus grande piété. Dieu ne tarda pas à montrer avec quelle sévérité il punit ceux qui abusent de si grandes grâces. Quelques jours après la mission, l'un de ces deux hommes reçut un coup **[60]**

1. Cette histoire vient d'être imprimée en italien.
2. M. Le Breton avait travaillé à Rome, mais il n'y avait pas de maison régulière ce fut M. Codoing qui l'inaugura en mars 1642.

de fusil tout près de l'église, et fut renversé t terre. Le curé, arrivé en toute hâte, déploya tout son zèle pour ramener ce malheureux à des sentiments chrétiens, mai ce fut en vain ; il ne put tirer de ce cœur endurci aucun signe de repentir, et eut la douleur de le voir mourir quelques instants après pour paraître devant Dieu. Depuis cette mission, Norma a toujours conservé une grande reconnaissance aux missionnaires, et, de toutes les campagnes romaines, c'est le pays qui a le plus fourni d'hommes apostoliques à notre Congrégation.

Quand ce travail fut terminé, les missionnaires prirent le chemin de Cistera, non loin de Norma, et furent installés dans le palais du duc de Gaetani, le seigneur de ces terres. Cette mission dura trois semaines et fut aussi couronnée d'un heureux succès. De là, à la prière du prince Salviati, ils se rendirent à Castel-Giuliano, dans ses domaines. Ce seigneur leur offrit son château pour les loger, et voulut se charger lui-même des frais de la mission. M. Codoing refusa toute indemnité, mais accepta le logement. Ce prince eut tellement à cœur le succès de cette mission, qu'il ne permit d'ouvrir les portes, pour sortir de ses domaines, qu'après les exercices de la mission du matit. Les missionnaires séjournèrent trois semaines dans cette localité, et les succès furent dignes de leur zèle et de la grande bonté de ce prince.

Vers Noël, ils retournèrent à Rome, appelés par le cardinal Lenti, protecteur de Saint-Sixte, pour donner une retraite dans un établissement de la municipalité de Rome, où l'on recevait des vieillards et des pauvres malades. M. Codoing donna de nouvelles preuves de son grand zèle pendant cette mission qui dura quinze jours, et les relations ajoutent que ce digne missionnaire en retira même beaucoup de profit pour lui. C'est ainsi que les missionnaires terminèrent leurs premières courses apostoliques. **[61]**

Ils reprirent leurs travaux au mois de mai suivant, 1643, dans la Sabine, au milieu d'une population peut-être la plus grossière et la plus ignorante des États pontificaux. Les missionnaires parcoururent successivement Castel-Nuovo et six petites localités environnantes ; partout ils recueillirent des fruits abondants de salut. Mais ce fut surtout à Poggio, pays assez important par le

nombre de ses habitants, que le zèle apostolique de M. Codoing parut dans tout son éclat. A la suite de cette mission qui dura un mois, on n'entendit plus parler de litige, d'injustice, de haine, défauts cependant si fréquents dans cette contrée. Au départ des missionnaires, cette bonne population versa tant de larmes et donna de telles marques de regret, qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, ajoute la relation, d'en faire la description Les missionnaires eurent la consolation d'entendre de la bouche même des deux curés qui desservaient ces localités, que toutes leurs ouailles, excepté deux, avaient profité des exercices de la mission.

Pendant l'hiver de cette même année et le printemps de 1644, M. Codoing prêcha avec beaucoup de succès des missions dans le pays dépendant de l'abbaye de Farfa. Au mois de septembre de la même année, il se rendit au diocèse de Riéti pour continuer ses travaux apostoliques. Les missions de Canemorto, Castel-Vecchio, et Colle-Piccolo, furent remarquables entre toutes les autres. Dans la dernière de ces missions, une femme de mauvaise vie, qui entendit le missionnaire prêchant sur les jugements de Dieu, se mit à pleurer et demanda à haute voix pardon des scandales qu'elle n'avait cessé de donner. A Castel-Vecchio,, il semblait que le don des larmes fût accordé à toute la population, le jour de la communion générale. A cette mission, on vit aussi un fait édifiant et rare. Un jour, après le sermon, l'archiprêtre et son neveu, prêtre aussi, montèrent en chaire l'un et l'autre, et demandèrent pardon à leur troupeau ; de plus, pour donner le bon exemple à ce peuple, ce **[62]** bon archiprêtre voulut être le premier à faire sa confession générale à M. Codoing. La mission de Canemorto fut remarquable par l'arrangement d'un grand nombre de litiges. Deux vices surtout dominaient en ce pays : l'injustice et l'impureté, causes d'inimitiés et de querelles. M. Codoing prêcha contre ces désordres avec tant de force et de succès, que tous ceux qui avaient quelque plainte contre leur prochain déposaient entre les mains des missionnaires des billets contenant leurs griefs ; on les brûla tous sur la place publique en signe de pardon.

Au commencement de 1645, M. Codoing reprit ses missions dans les différentes parties de la Sabine ; les succès de cette année ne furent pas moindres que ceux qui jusqu'alors avaient couronné ses efforts. Les relations ne nous donnent cependant plus de détails, Depuis cette époque, le nom de ce digne ouvrier évangélique ne se retrouve plus dans les registres qui contiennent les noms des missionnaires. Depuis son arrivée à Rome, en 1642, jusqu'au milieu de l'année 1648, il avait donné vingt six missions.

Portons maintenant nos regards sur la correspondance de M. Codoing avec saint Vincent, ou plutôt, faute des lettres du premier, tâchons de retrouver ses pensées ; ses projets, ses désirs parfois empressés, dans les communications précises que nous avons de notre bienheureux Père.

Parmi les lettres de saint Vincent à M. Codoing, séjournant à Rome (1), nous en trouvons plusieurs qui ont, pour l'histoire de la Congrégation, le plus grand intérêt. Celle du 17 mars 1642, par exemple, contient la Méthode d'enseignement, telle que la pratique encore la Compagnie, avec les motifs de la conserver. Dans celle du 25 mai, saint Vincent explique les raisons qu'il avait de ne pas envoyer **[63]**

1. Tome 1er de la page 398 à la page 452.

les missionnaires dans les contrées lointaines ; citons-la dans son entier (1) :

«Je ne puis vous expliquer la consolation que vos deux lettres m'ont donnée, qu'en vous disant que depuis que je suis en la Compagnie, je ne sache pas en avoir reçu une seule d'aussi sensible que celle-ci, en sorte que je crois l'avoir laissée trop étendre dans mon esprit à deux ou trois diverses fois, pendant un quart d'heure à chaque fois. O Monsieur ! que les abominations de ma vie m'affligent, en la vue de cette miséricorde de Dieu sur la Compagnie ! J'approuve fort que vous ayez dit à M Ingoli, que le peu d'ouvriers que nous sommes, et l'obligation que nous avons à nos seigneurs les évêques *circa missiones faciendas*, nous ôtaient pour le présent le moyen de nous

prévaloir de la grâce que sa bonté nous offre de moyenner vers la sacrée Congrégation de la *Propaganda fide* sa protection pour la Compagnie ; et je pense, Monsieur, que vous ferez bien d'en demeurer là, de faire tourner votre conduite auprès de lui sur ce fondement, et de l'assurer, comme je lui ai mandé par M. Le Breton, que je crois que, n'y ayant que Sa Sainteté qui puisse envoyer ad gentes, tous les ecclésiastiques sont obligés de lui obéir quand il leur commandera d'y aller, et que cette petite Compagnie est élevée dans cette disposition que, toutes choses cessantes, lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'envoyer, a cap ite ad calcem, en ces pays-là, qu'elle ira très volontiers. Plût à Dieu, Monsieur, qu'il nous eût rendus dignes d'employer nos vies comme Notre Seigneur pour le salut de ces pauvres créatures éloignées de tout secours. Vous ménagerez cela selon votre prudence ordinaire.

Un peu plus tard, 17 avril 1643, saint Vincent exprime une particularité bien honorable pour lui et pour ses **[64]**

1. Tome 1er, p 407.

enfants. Il s'agit du projet conçu par Louis XIII de ne plus appeler aux fonctions de l'épiscopat que ceux qui auraient passé quelque temps sous la direction du fondateur de la Mission. C'est ce qu'il dit à M. Codoing à la date indiquée :

«Si le dessein des Vescovandi (candidats à l'épiscopat) réussissait, ce serait une grande affaire. Ceux qui ont été élevés céans paraissent entre les autres prélats, en sorte que chacun, jusqu'au Roi, les remarque tout autrement exacts. C'est ce qui a fait que S. M. m'a fait mander par son confesseur que je lui envoie la liste de ceux qui me semblent capables de cette dignité. »

Cette confidence de la part de saint Vincent donne la mesure du cas qu'il faisait de M. Codoing. Semblable conclusion peut se tirer d'une autre lettre, du 24 octobre 1642, par laquelle notre B. Père lui communique le compte rendu de l'assemblée des supérieurs et de quelques anciens, avec les décisions qui y furent prises

«Je vous enverrai tout cela afin que vous nous en donniez votre avis. Vous êtes le premier et le seul à qui j'en donne avis. Vous honorerez en ceci le silence, de Notre-Seigneur, s'il vous plaît, à l'égard de qui que ce soit, pour quelque raison particulière que j'ai.

Toutefois, la grande confiance qu'avait saint Vincent en ce prudent missionnaire n'empêchait pas le saint supérieur de lui faire entendre de temps à autre de charitables, mais énergiques avertissements. Il paraîtrait que M. Codoing avait un défaut auquel sont assez sujettes les natures ardentes : un zèle quelque peu indiscret à force d'empressement. Déjà dans une lettre du 16 décembre 1641, pendant que M. Codoing était encore à Annecy, saint Vincent lui reprochait d'avoir agi trop vite et trop individuellement dans une affaire de placement de fonds sur laquelle il eût **[65]** voulu être consulté. Un peu plus tard, à peine est-il arrivé à Rome, que saint Vincent lui adresse les recommandations suivantes, sans doute pour prévenir une récidive qui semblait s'annoncer :

«Monsieur (1),

Je vous supplie d'assujettir vos pensées aux résolutions qu'on prendra ici, je ne dis pas seulement à l'égard d'un point, mais en toutes choses, et de ne rien faire d'important sans m'en écrire, et jusqu'à ce que vous ayez reçu réponse.

Voyez-vous, Monsieur, vous et moi, nous nous laissons trop emporter à nos opinions. Vous êtes cependant dans un lieu où il faut une merveilleuse retenue et circonspection. J'ai toujours ouï dire que les Italiens sont les gens du monde les plus considérants et qui se défient le plus des personnes qui vont vite. La retenue, la patience et la douceur viennent à bout de tout parmi eux avec le temps ; et parce qu'ils savent que nous autres Français allons trop vite, ils nous laissent longtemps sur le pavé sans lier avec nous. Au nom de Dieu, Monsieur, prenez garde à cela ; comme aussi de ne

jamais passer par-dessus les ordres que vous recevez de nous, comme vous avez fait à l'égard de M. Thévenin. En quelle bonne conscience pouvez-vous prendre, Monsieur, ce que je lui envoyais ? Vous dites que c'est un fol et qu'il a demandé l'aumône par les chemins et a peu dépensé. Je le veux ; mais vous deviez estimer que j'avais quelque raison particulière pour cela et deviez penser que peut-être cet argent n'était pas de céans, comme en effet il ne l'est pas. Au nom de Dieu, Monsieur, faites attention à ceci et estimons que nous ferons toujours la volonté de Dieu, et qu'il fera la nôtre lorsque nous ferons celle de nos supérieurs... Or sus, Monsieur, voilà bien des choses que je vous écris ; mais avec qui puis-je parler simplement **[66]**

1. Lettres de saint Vincent, t. Ier,. 403.

et avec une confiance entière qu'à un autre moi-même, que je chéris plus que moi-même ? etc.»

Ces derniers mots indiquent le degré de confiance qu'avait le saint en l'esprit filial de M. Codoing et en sa docilité à se conformer aux avis de son père. Une lettre du 2 juillet suivant nous permet d'en juger de la sorte ; car, après avoir traité quelques points de détail, saint Vincent conclut ainsi (1)

«Voilà la réponse exacte à tous vos points et la très humble prière que je vous fais d'avoir soin de votre santé et de ceux de la Compagnie, que j'embrasse l'un après l'autre en esprit, prosterné aux pieds d'un chacun, avec une tendresse de cœur que je ne vous puis exprimer et qui m'est augmentée par ce que vous me dites que vous ne ferez rien sans ordre et que vous vous proposez d'aller *piano, piano*. Oh ! Monsieur, que mon cœur est consolé de cela !

Oh ! que Notre-Seigneur nous a fait une grande leçon de ne pas se hâter en ce peu qu'il a fait, en comparaison des apôtres, et de ce qu'il pouvait ; et quand il allait se cacher, au temps que les troupes le suivaient ! Au nom de Dieu, Monsieur, si la nécessité nous presse de nous hâter, que ce soit lentement, comme dit le sage proverbe. Il me semble aussi que nous devons avoir dévotion à ne nous pas tant manifester par écrit, par imprimés et par relations (je dis à l'égard du dehors, baste à l'égard du dedans), comme nous le devons faire par des bonnes œuvres qui parleront tôt ou tard un langage plus avantageux que tout ce qu'on fait pour sa propre ostentation et manifestation. Je n'ai pu que je ne vous aie dit ce mot en la vue de ce que vous me dites que vous avez pensée de faire imprimer la relation de Mgr de Bayonne touchant son espèce de séminaire.

Le désir empressé qu'avait M. Codoing de réaliser au **[67]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 412.

plus tôt toutes les œuvres de la Compagnie dans la maison de Rome va bientôt lui faire encore prêter le flanc et lui attirer de paternelles observations. — Il veut vite acquérir une habitation, y installer un séminaire, s'occuper de l'amélioration du clergé, attirer même, s'il le peut, son Supérieur général à fixer sa résidence à Rome, à l'imitation des autres corps religieux, dont le pouvoir central a sa place auprès du Vicaire de Jésus-Christ. Ces divers objets doivent revenir dans les lettres qu'il écrit à saint Vincent avec une certaine insistance ; c'est ce qui nous explique le retour des mêmes pensées sous la plume du saint fondateur. Il lui écrit le 21 novembre 1642.

«Votre pénultième, comme celle qui la précède et la dernière, me font voir quelques changements en votre conduite à l'égard des ordinands et des exercitants, sous les prétextes de ce que ces messieurs ont laissé à la liberté d'un chacun d'y aller ou de n'y pas aller ; sur quoi je vous dirai qu'il me semble que vous auriez bien fait de continuer en la manière que la Providence de Dieu en disposait, qui requérait peut-être ces actes de patience et de soumission pour attirer l'abondance de sa grâce sur vous. Il eût mieux valu, il me semble, entreprendre des missions en de moindres lieux ; et peut-être que celle des pâtres a contribué à l'avancement de votre famille autant que pas

une autre, étant faite dans l'esprit de Dieu. J'ai deux ou trois raisons pour cela, dont l'une est que Notre-Seigneur abaisse pour élever, et fait souffrir peines intérieures et extérieures pour purifier. Il désire souvent des choses plus que nous, mais il veut nous faire mériter la grâce de les faire par plusieurs pratiques de vertu, l'impétrer par plusieurs prières. La seconde raison est qu'il est à propos que vos principaux desseins, qui sont pour Rome, s'exécutent avec patience et longanimité. A Rome, où les esprits sont patients, observateurs de la conduite des hommes, et comme ils sont solides, ils ont peine de confier des choses d'importance **[68]** aux personnes qui suivent les secondes imaginations, s'y attachent, et cela au préjudice des premières. Oh ! qu'ils sont patients et longanimes, et qu'ils aiment la patience et la persévérance aux premiers desseins ! La troisième raison vient du côté de deçà, où la personne que je vous ai nommée, et un prélat de nos amis, ont trouvé quelque chose .à penser en ce changement de conduite. Et puis, tandis que nous allons de branche en branche dans nos desseins, Dieu en suscite d'autres qui font ce qu'il demandait auparavant de nous. Auriez-vous agréable que je vous dise, Monsieur, que j'ai toujours reconnu ce défaut en nous deux, de suivre facilement nos nouvelles imaginations, et de nous y attacher parfois trop fortement ? C'est ce qui m'a fait que je me suis imposé le joug de ne rien faire de notable sans conseil, à quoi Dieu me donne tous les jours de nouvelles lumières de l'importance d'en user de la sorte, et plus de dévotion de ne rien faire que comme cela. Au nom de Dieu, Monsieur, ne faites rien d'important ni surtout de nouveau sans m'en donner avis auparavant, afin que je vous donne le mien. Je vois quantité de raisons que vous pourrez m'alléguer contre ce sujet. Mais croyez, Monsieur, que j'en ai pour répondre O. toutes, et des expériences que soixante-six ans et mes propres fautes m'ont acquises, qui ne vous seront pas inutiles. Les deux principales raisons qui vous ont porté à en user de la sorte sont la première, celle que je vous ai déjà dite, que vous ne pouviez faire les deux à la fois, la mission et laisser des hommes à suffisance pour les ordinands ; à quoi je vous ai déjà dit qu'il eût mieux valu faire de moindres missions, comme celles des pâtres, joint que Dieu bénit toujours mieux les commencements plus humbles que ceux qui carillonnent et publient notre *committimus* (1).

«L'autre est que faisant les missions et les ordinands de Velletri avec succès, Mgr le cardinal Lenti prendrait **[69]**

1. Allusion au privilège dont jouissaient quelques personnes, de faire porter leur cause à Paris, à la juridiction des requêtes de l'hôtel.

de 16 sujet de faire valoir la Compagnie, et à faire résoudre le décret des ordinands. A quoi je vous dirai que cela peut être, mais que comme cela m'a semblé contre la simplicité chrétienne, et qu'il me semble que Dieu la demande de nous, j'ai toujours fui de faire des actions de piété en un lieu pour me rendre recommandable en un autre, excepté une fois que nous fîmes la mission en un lieu pour nous rendre considérables à feu monsieur le président de Paris, duquel nous avions à faire. Dieu permit que la chose fit un effet tout contraire, parce que la Compagnie y fit paraître plus qu'en pas un lieu les pauvretés et les misères des esprits d'icelle, et qu'il fallut que je retournasse après la mission demander pardon à un prêtre, à genoux, pour quelque offense qu'un de la Compagnie lui avait faite ; de sorte que Notre-Seigneur me fit connaître évidemment pour lors, par expérience, ce que j'avais cru jusque là. par théorie, que Dieu demande de nous que nous ne fassions jamais un bien en un lieu pour nous rendre considérables en d'autres ; mais que nous le regardions toujours directement, immédiatement et sans moyen, en toutes nos actions, et nous laissions conduire par sa paternelle main.

Nous avons fait allusion à une tendance du supérieur de Rome à agir personnellement. La lettre suivante en fournit une preuve ; elle est du 27 février 1643 :

«Monsieur,

«Au nom de Dieu, ne mettez pas de modération à la liberté d'écrire au Supérieur général ; c'est l'usage fondé sur beaucoup de bonnes raisons, et une des principales consolations qu'aient les

inférieurs d'avoir cette liberté entière ; et certes, il est juste. Ne pensez pas, Monsieur, qu'on croie les inférieurs contre le supérieur sans l'ouïr, ni que l'on agisse selon que l'on peut conjecturer de leurs rapports. **[70]**

O Jésus ! non. Je puis vous assurer que je ne dis rien selon cela, mais c'est selon la conduite qu'on voit par les lettres des supérieurs particuliers. Il est fort à souhaiter, Monsieur, que tous les supérieurs de la Compagnie fassent comme fait l'un d'eux, qui dit en public de temps en temps que si l'on trouve A redire à sa conduite ou à ses mœurs, qu'on en donne avis en général, et qu'il s'en corrigera avec l'aide de Dieu. Je vis hier le R. P. Bagot', qui m'a beaucoup consolé pour tout ce qu'il m'a dit de la vertu et de la régularité de votre famille ; j'en rends grâces à Dieu de bon cœur, parce que c'est en ce point que consiste et d'où dépend le sujet d'espérer les miséricordes de Dieu sur la Compagnie, et les services qu'elle doit rendre à son Église. Continuez, Monsieur, à rendre votre petite communauté bien bonne et bien exacte à la stricte régularité, et ne vous relâchez jamais.»

Enfin, la question concernant la résidence du Général revient plusieurs fois dans la correspondance.

Dans un paragraphe de la lettre datée du 25 décembre 1642 (2), saint Vincent ne touche qu'en passant à cette proposition : «Vous me mandez qu'il est à souhaiter que la résidence du Général soit à Rome ; c'est une grande question. Si Notre-Seigneur me donnait la force de vous y aller visiter (c'est entre nous) *in nomine Domini*, nous verrons ; recommandez cela à Dieu. Il ne faut pas que je m'en rapporte à moi ; le désir que j'ai de vous voir et toute votre Compagnie pourrait venir de la nature.

Notre bienheureux Père est plus accentué dans sa lettre du 10 juillet 1643 (3) : **[71]**

1. Le Père Bagot naquit à Rennes en 1590. Il enseigna à Rome avec distinction et mourut supérieur de la maison professe de la Compagnie de Jésus à Paris en 1664. — Il était très lié avec saint Vincent.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 435.
3. Ibid., t. 1er, p. 456.

«Je vous ai déjà dit que ce que vous m'écrivez du siège du Général à Rome souffre de grandes difficultés, que vous voyez celles de delà et que je les vois comme vous et celles de toute la Compagnie. Il y a cette différence entre les vues d'un particulier et celles du Général, que le premier ne voit et ne sent que les choses qui lui sont commises et n'a grâce déterminée que pour cela, et que la bonté de Dieu en donne au Général en l'étendue de toute la Compagnie. Ce n'est pas que le particulier ne voie les mêmes choses que le Général, et peut-être davantage ; mais son humilité lui en doit donner de la défiance, et le Général doit avoir confiance que, comme Dieu proportionne la grâce à la vocation, il lui fera celle de choisir ce qui sera le meilleur pour la Compagnie, notamment aux choses de grand poids auxquelles il y a longtemps qu'il pense, et pour lesquelles il prie. Ce n'est pas qu'il ne se puisse tromper et que l'inférieur ne puisse mieux rencontrer ; mais celui-ci ne doit pas présumer cela ni tenir ferme contre ce que le Général pense le meilleur devant Dieu. N'en parlons donc plus, Monsieur, mais prions Dieu pour cela et humilions-nous très bien. Dieu ne permettra pas que la chose manque à se faire en son temps, s'il l'a agréable, comme je l'espère.»

Enfin, comme il paraît que cette verte leçon n'avait pas atteint son but, le 11 septembre de la même année (1) saint Vincent écrivait ceci à M. Codoing

«...Je vous ai mandé et vous dis encore de rechef qu'il faut suspendre la résolution comme l'exécution du siège du Général, et cela pour de très importantes raisons ; je vous prie, Monsieur, d'en demeurer là.

Ce qui prouve la grande vertu de M. Codoing, malgré les imperfections qui lui valent ces paternelles remontrances, **[72]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 458.

c'est que, loin de s'en offusquer, il continue à faire part de ses idées trop ardentes à celui qu'il vénère comme le représentant de Dieu. La fondation d'un séminaire à Rome, c'est là son rêve, et nous le voyons essayer de tout pour le réaliser. Saint Vincent, qui le désire tout autant, mais qui aperçoit un peu mieux les difficultés qui rendent le projet encore impraticable, oppose à toutes ses tentatives les sages lenteurs qui lui ont toujours réussi. Est-ce à cette divergence de vues qu'il faut attribuer la demande faite par le supérieur de Rome d'être déchargé de ses fonctions ? Il est permis de le supposer. Toujours est-il qu'il dut procéder, comme toujours, avec l'esprit de Dieu dont il était pénétré. Car voici comment saint Vincent fait connaître cette demande. Il écrit à M. d'Horgny, arrivé à Rome pour sa seconde visite, et occupé depuis à missionner avec grand fruit ; la lettre est du i octobre 1644

«... M. Codoing me demande avec beaucoup d'humilité d'être déchargé de la supériorité ; de sorte que je n'ai pas pu ne pas lui accorder ce qu'il a demandé, dans l'esprit qu'il l'a demandé. Je vous prie, Monsieur, de prendre sa place pour quelque temps, etc.

Nous venons de parler de la seconde visite de M. d'Horgny à Rome en 1644. C'est qu'il y était dé ià allé une première fois l'année auparavant, saint Vincent ayant à cœur de faire constater de visu le bien qu'il avait appris par la renommée.

La petite famille de la mission de Rome avait grandi par l'arrivée de plusieurs missionnaires venus de France et par l'adjonction de deux prêtres italiens. Elle habitait une petite maison nommée Vicolo-Morone, sur la paroisse Sainte-Bibiane, près la porte Xiste, que le visiteur signala immédiatement comme insuffisante, vu le nombre déjà considérable d'ecclésiastiques qui s'y rendaient pour y faire les exercices préparatoires à l'ordination. Aussi, quand **[73]** il revint l'année d'après, retrouva-t-il ses confrères dans une nouvelle maison, près de l'égout de Buffalo, paroisse Delle Frate.

Voici quel était le personnel de la mission en 1643 : MM. Bernard Codoing, supérieur ; Jean-Baptiste Taoni, Guillaume de Ploesquelet, Jean Skyddie, Nicolas Germain, Jean Martin, Thomas Blethen, frère François, frère Angeli et deux séminaristes.

Commencée dans les premiers jours de juillet, la visite fut prolongée jusqu'au 20 du même mois. Parmi les recommandations laissées par M. d'Horgny, il en est une où nous voyons la preuve que, conformément à l'usage de Saint-Lazare et des autres maisons de France, et d'après les recommandations de saint Vincent, les missionnaires de Rome, quoique en petit nombre, récitaient le bréviaire en commun. M. d'Horgny n'appelle pas leur attention sur ce point auquel leur commun père attachait une bien grande importance, mais bien sur la manière dont doit se faire cette récitation, et il leur rappelle qu'ils doivent le dire *attenté ac devotè, servatis consuetis inediationibus* (1).

III

(1645-1650)

Retenu à Genes par le cardinal Durazzo, M. Codoing y travaille avec grand fruit. — Motif de son depart de Rome. — Il organise te séminaire Saint-Charles. — Sa prudence à Saint-Méeii. — Confiance que lui donne saint Vincent. — Sa maladie. — Sois séjour à la Rose, — à Richelieu.

Quoique démissionnaire en octobre 1644, M. Codoing était resté à Rome sur l'ordre de saint Vincent, pour mettre son successeur au courant de l'administration ; mais son zèle infatigable le porta à profiter de ce reste de séjour pour travailler comme précédemment à l'ouvre des Missions. **[74]**

1. Compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 157.

Rappelé à Paris en janvier 1645, il quitta Rome ; mais il dut s'arrêter à Gênes, où le cardinal Étienne Durazzo, archevêque de cette ville et de ce diocèse, le retint en otage jusqu'à ce que les missionnaires qu'il avait demandés à saint Vincent fussent arrivés. Le cardinal Durazzo appartenait à une des plus illustres familles de Gênes, qui avait donné plusieurs doges à la République et plusieurs prélats à l'Église ; il connaissait saint Vincent par la bonne renommée dont il jouissait, il savait combien grandes étaient les bénédictions que Dieu répandait sur les fatigues de ses enfants à Annecy et à Rome. Sa haute intelligence et son grand cœur lui firent pressentir le bien qu'il pouvait attendre du nouvel Institut. Aussi fit-il tout ce qui était en son pouvoir pour fonder une maison de missionnaires à Gênes et réclama-t-il à saint Vincent quelques-uns de ses enfants. Ayant eu connaissance du passage de M. Codoing à Gênes vers le commencement de l'année 1645, il le retint jusqu'à l'arrivée des missionnaires qu'il avait demandés. Toutefois il ne laissa pas M. Codoing dans l'inaction, mais il l'envoya de part et d'autre évangéliser les peuples de son diocèse.

Les missionnaires arrivèrent dans le courant de cette même année. Dès lors M. Codoing put, malgré le cardinal qui ne voulait pas le laisser partir, se mettre en route pour Paris vers la fin du mois d'août 1645. Il emportait comme témoignage de satisfaction la lettre suivante, adressée à saint Vincent par le cardinal

M. Codoing ayant passé par ici, j'ai mis à profit son ministère pendant plusieurs mois ; je l'ai envoyé dans divers endroits de mon diocèse ; partout il a travaillé avec grand fruit et bénédiction, procurant la gloire de Dieu, le salut des âmes et la plus grande de mes satisfactions. Cependant, m'ayant averti que pour obéir à ses supérieurs il devait se rendre à Paris, j'ai acquiescé à sa demande, vu que vous **[75]** m'avez envoyé des prêtres qui pourront continuer le bien qu'il a si heureusement commencé dans mes terres. Il faut espérer que l'établissement d'un si pieux Institut sera pour la plus grande gloire de Dieu. J'ai voulu par la présente vous manifester la grande consolation spirituelle que j'ai droit d'attendre de cette affaire. »

M. Codoing arrivait à Paris après sept ans d'absence. Malgré quelques dissentiments passagers, saint Vincent, qui avait apprécié ses aptitudes, tout en le déchargeant de la conduite de Rome, lui réservait à côté de lui une place de confiance et lui donnait la direction de la maison de Saint-Charles qui venait d'être ouverte. Saint-Charles, ou le Petit Saint-Lazare, était un petit séminaire pour les externes. M. Codoing, qui avait organisé celui d'Annecy et qui, à Rome, s'était montré désireux de travailler à la réforme ecclésiastique, parut à saint Vincent l'homme qu'il fallait pour cette œuvre importante.

M. Codoing passa plus d'un an à Saint-Charles, et quand tout fut en bon état il partit pour Saint-Méen au commencement d'octobre 1646. Nous avons dit ailleurs les difficultés que cette maison avait occasionnées à saint Vincent (1). L'intervention du roi fut nécessaire pour maintenir les prêtres de la. Mission dans le séminaire de Saint-Méen, contre la décision du Parlement de Bretagne qui les en chassait. Un embarras d'un autre ordre avait surgi entre l'évêque de Saint-Malo et M. Bourdet, supérieur du séminaire. M. Bourdet avait dû être déplacé, et c'était M. Codoing qui avait mission de faire oublier au prélat les manques d'égard de son prédécesseur et de tenir tête aux revendications des religieux de Saint-Méen. Il remplit à merveille la mission qui lui était confiée, et saint Vincent **[71]**

1. Premiers compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 47. – Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 563, 569.

se réjouit (1), l'année qui suivit son arrivée, de la bénédiction que Dieu avait accordée au séminaire de Saint-Méen.

Le II novembre 1647 (2), saint Vincent écrit à M. Codoing pour lui faire connaître le projet de M de Tréguier d'avoir avec lui un missionnaire, afin de l'aider à bien remplir ses nouvelles

fonctions, et saint Vincent termine sa lettre par ces paroles qui font le plus bel éloge de M. Codoing :

«Je ne vous parle point de la façon qu'il est expédient d'agir avec ce bon seigneur ; l'humilité, la douceur, le zèle et le respect que Notre-Seigneur vous a donnés feront en vous ce qu'il faudra.»

Un peu plus tard, saint Vincent, regrettant de ne pouvoir accorder le secours qu'il demande, termine ainsi sa lettre (3) :

«Je laisse cela à votre sagesse, sachant bien que vous avez incomparablement plus d'affection que moi au bien et à la sanctification du prochain. Monsieur, conservez-vous, je vous en supplie, pour la plus grande gloire de Notre Seigneur.

Il semblait, en lui adressant ces paroles, qu'il avait le pressentiment de ce qui allait lui arriver. M. Codoing tomba en effet gravement malade. Nous l'apprenons par une lettre de saint Vincent à la duchesse d'Aiguillon, du 4janvier 1648 (4) : «M. Codoing est dangereusement malade et peut-être devant Dieu ; c'est à Saint-Méen qu'il est tombé malade.» Dès qu'il fut remis, il quitta Saint-Méen pour se rendre à la Rose, où il resta un an à peine.

Nous le trouvons, en juin 1649, supérieur de la maison **[77]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 23.
2. Ibid., t. II, p. 41.
3. Ibid., t. II, p. 66.
4. Ibid., t. II, p. 70.

de Richelieu, où il ne demeura pas plus qu'à la Rose. M. Lambert, précédemment supérieur à Richelieu, y revint en i 65o. Depuis cette époque, le nom de M. Codoing nous échappe dans la correspondance de saint Vincent. Nous ignorons ce qu'il devint après avoir quitté Richelieu et quelle fut l'époque de sa mort.

M. GILBERT CUISSOT

- 1607-1684 -

I

Naissance de M. Cuissot. — Son entrée dans la Compagnie. — Premiers travaux. — Supérieur a Notre-Darne de la Rose, — aux Bons-Enfants. — il est envoyé au Mans. — Tentation qu'il éprouve. — Lettre de saint Vincent.

M. Gilbert Cuissot naquit à Moulins en Bourbonnais, alors du diocèse d'Autun (1), le 5 novembre 1607. Nous ne savons rien de particulier sur les événements de sa vie qui précédèrent son entrée dans la petite Compagnie. Il y avait six ans qu'il était prêtre quand il fut admis, le 14mai 1637. Pendant son séminaire, il fut envoyé en mission, et, soit qu'il ne fût pas encore assez au courant des usages de la Compagnie, soit qu'il n'ait pu empêcher ce à quoi fait allusion la lettre suivante de saint Vincent à Mmc la présidente Goussaut (2), soit enfin toute autre circonstance qui nous est inconnue, voici ce qu'écrivait au sujet de cette mission notre bienheureux père :

Paris, ce jour de saint Louis, aS août 1637.

«Madame,

M. Cuissot me met un mot dans sa lettre qui me fait douter si les missionnaires se nourrissent eux-mêmes. **[80]**

1. Moulins ne fut érigé en évêché qu'en 1822.
2. La présidente Goussaut, tante de M. Alméras et présidente des Dames de charité.

Bon Dieu, Madame, auriez-vous fait cette brèche à la mission, et M. Cuissot se serait-il laissé aller pour cela ? Je lui écris et le prie que, ma lettre reçue, il commence è faire le petit ordinaire. Il est encore nouveau, et je ne lui parlai point devant son départ : j'ai seul le tort de tout cela...

L'année qui suivit son séminaire (1638), il fut envoyé à Richelieu (2), avec M. Lambert aux Couteaux pour supérieur. 11 fut donc du nombre de ceux qui prirent possession de la mission que venait de fonder le cardinal de Richelieu. Un mot de saint Vincent dans une lettre qu'il écrivit è M. Lambert, le 15 mars 16383, nous montre M. Cuissot réussissant déjà parfaitement dans les fonctions qui lui avaient été confiées : «Béni soit Dieu du succès de votre mission et de celle de MM. Cuissot et Durot. Oh ! que le succès de ceux-ci doit servir è plusieurs d'entre nous !»

Nous voyons ensuite M. Cuissot accompagner M. Bécu, son confrère de Richelieu4, dans ses courses apostoliques è Saint-Victor, è Marchais, è Montmirail . n Je vous prie de dire à M. Cuissot, écrit saint Vincent è M. Bécu è Montmirail, en juin de cette même année, que son bon frère m'est venu voir plusieurs fois, qu'il demeure et travaille chez un orfèvre, que j'ai oublié son nom et ne sais comme quoi lui faire donner sa lettre, qu'il se propose de lui écrire, et qu'il me paraît bon enfant.

Pendant que les premiers missionnaires travaillaient activement dans les lieux où la divine Providence les avait appelés, et que cette même Providence les en récompensait par les plus merveilleux succès, de nouvelles fondations étaient établies en divers lieux par des personnes charitables **[81]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 175.
2. Ibid., t. 1er, p. 197-
3. Ibid., t. 1er, p. 20 !.

4. Ibid., t. 1er, p. 208.
5. *Premiers compagnons de saint Vincent*, t. p. 125 et suiv.

tables et toutes dévouées au salut des âmes des pauvres gens des champs. C'est ainsi qu'en 1638, le 4e jour de janvier, Son Éminence Monseigneur le cardinal duc de Richelieu fit avec M. Vincent, dans son château de Ruel, par devant Guerreau et Parques, notaires au Châtelet, un contrat de fondation de dix prêtres de la Mission è Richelieu, auxquels il donna pour leur pension et leur entretien les greffes de Loudun, places de clercs parisis et droits annexés lui appartenant, affermés alors 4,550 tournois par an ; è condition que trois desdits prêtres iraient tous les ans, pendant six mois de l'année, faire des missions dans le diocèse de Luçon dont il avait été évêque. M. Cuissot fui dès lors mis à la tête des missionnaires de Luçon, qui n'acquirent cependant un domicile propre, en ce diocèse, qu'en 1641, époque où M. Cuissot fut transféré à Notre-Dame de la Rose et où M. Jacques Chiroye vint le remplacer à Luçon, comme nous le verrons bientôt. Citons cependant tout d'abord la lettre que saint Vincent adressait à M. Cuissot pour le remercier d'avoir accepté la conduite de la mission de Luçon (12 décembre 1638) (1) :

«Je suis tout è fait consolé de voir la bonté de votre cœur è agréer la proposition de Luçon, contre sa propre affection. Oh ! Monsieur, que c'est être bon chrétien et bon missionnaire que de passer ainsi sur le ventre de ses inclinations ! Dieu m'a donné aujourd'hui une tendresse toute particulière pour lui demander cette même vertu de choisir toujours le pire, et ce qui est contraire è mon affection. Mais hélas ! Monsieur, que je suis infidèle è cette pratique ! Je vous supplie de prier Dieu qu'il me rende plus fidèle à l'avenir.»

M. Cuissot s'employa de toutes ses forces à procurer **[82]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 228.

l'établissement de la mission de Luçon. La lettre suivante nous le montre occupé à l'ameublement d'une maison provisoire encore ; car celle qu'ils devaient définitivement occuper ne fut achetée que le 7 décembre 1641, des deniers de Son Excellence le cardinal-ministre, qui donna pour son établissement 24,000 livres d'argent.

A M. Lambert, supérieur à Richelieu.

«Le 24 juillet 1640.

«Que ferons-nous cependant pour ce lieu-là' ? Je vois bien qu'il faut un autre supérieur et un prêtre à la place de M. Gaulthier ; nous avons un prêtre tel qu'il le faut. Que vous semble si nous mettions M. Cuissot en ce lieu-là pour gouverner, et M. Chiroye à Luçon ? Je me trouve en peine de faire autrement ; un mot de votre avis, s'il vous plaît. Il y a deux choses à considérer ici : 1° Si M. Chiroye a l'esprit de direction ; 2° Si M. Thibault l'aura de soumission ; il l'a à présent à l'égard de M. Cuissot, il est content et en bonne assiette ; je vous prie de m'en dire votre avis au plus tôt. En ce cas, M. Benoît reviendrait à Richelieu, ou je vous enverrais quelque autre. J'écris à M. Cuissot qu'il prenne trois cents livres pour son ameublement et que nous les payerons à lettre vue ici. Selon votre désir que faudrat-il bien pour eux trois ? (2)»

Quelque temps après, le 6 octobre 1 640, saint Vincent ayant, sur l'avis de M. Lambert sans doute, donné suite au double projet qu'il vient d'exprimer, écrivait à M. Chiroye à Luçon

«Notre bon Dieu se veut servir de vous à Luçon en **[83]**

1. Notre-Dame de la Rose, fondée par la duchesse d'Aiguillon sur ses terres, le 18 août 1637.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 321-322.

qualité de supérieur de notre petite communauté. Je vous prie, Monsieur, d'en accepter la charge. Dans la confiance que procédant dans notre esprit de douceur, d'humilité, de patience et de zèle de la gloire de Dieu dans la Compagnie, et par elle dans les âmes de nos bons seigneurs et maîtres, les bonnes gens des champs, sa bonté vous conduira par elle-même et votre famille par vous. Et parce que je vois que votre cher cœur gémira et me dira, à la lecture de cette lettre : *A, a, a, Domine, nescio loqui*. Et comment me donnez-vous cet emploi ? A cela, je n'ai autre chose à vous dire que : *Sufficit tibi gratia Dei*. Que vous tâchiez de faire comme vous avez vu faire aux autres, et que vous preniez tous les avis que vous pourrez de M. Cuissot, que nous envoyons supérieur à la Rose (1).»

Telle était donc l'estime que faisait alors saint Vincent de ce bon missionnaire, qu'au moment où il le nommait supérieur pour la première fois, il le croyait déjà capable de former lui-même des supérieurs par ses bons conseils et les sages avis de son expérience.

M. Cuissot se rendit à Notre-Dame de la Rose au diocèse d'Agen. L'année suivante, soit qu'il prêchât la retraite des ordinands à Cahors, soit que la lettre qu'on va lire parle d'une ordination faite à la Rose, voici ce que lui écrivait saint Vincent, en date du 21 septembre 1641 :

La présente est seulement pour vous demander nouvelles de trois choses. La première est de l'état de votre santé et de l'opération des remèdes que vous avez pris ; la seconde est du succès de votre ordination, et la troisième est de ce qu'est devenu M. Lambert et quelle route il a prise (2). Je croyais avoir de ses lettres par le dernier courrier, **[84]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 349.
2. M. Lambert était sans doute alors en mission.

et même des vôtres, à l'ordinaire ; mais n'en ayant reçu aucune, je reste en peine de toutes les choses ci-dessus, particulièrement de celle qui vous regarde ; ce qui fait que je vous supplie de m'en dire quelque chose. Ce n'est pas que je n'aie grande espérance que tout va bien : nous l'avons demandé à Dieu par les prières de la Compagnie, et par celles de celui qui est en l'amour de Notre-Seigneur (1) .....

M. Cuissot ne fut point appelé à l'assemblée de 1642, parce que, dit saint Vincent, il ne faisait que d'être mis au lieu où il était et à l'emploi qu'il occupait. Ce fut pour la même raison que n'assistèrent point à cette réunion des supérieurs M. Chiroye, nommé à Luçon en même temps que M. Cuissot à la Rose, et M. Guérin, nommé à Annecy l'année même de l'assemblée. Voici, du reste, ce que saint Vincent écrivait à ce sujet à M. Codoing, supérieur de la maison de Rome .

Nous ne vous avons point appelé, ni M. Guérin, supérieur d'Annecy, ni MM. Cuissot, supérieur de Notre-Dame de la Rose, et Chiroye, supérieur de Luçon, parce que vous ne faites tous que d'être mis aux lieux où vous êtes et aux emplois que vous avez. Joint que nous avons pris cette résolution dans trois jours, à l'occasion de la présence de ces messieurs qui se sont rencontrés ici. Vous êtes le premier et le seul à qui j'en donne avis : vous honorerez en ceci le silence de Notre-Seigneur, s'il vous plaît, à l'égard de qui que ce soit, pour quelque raison particulière que j'ai... (1)

Sous l'habile direction d'un supérieur si sage, la maison de la Rose3 ne pouvait que prospérer. En novembre 1642, **[85]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 376.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 426.
3. Située à une lieue de Villeneuve-d'Agen, sur le Lot.

saint Vincent obtint pour elle des indulgences et un autel privilégié (1). En 1643, le 27 mars, par-devant Charles et Courcet, notaires au Châtelet, la duchesse d'Aiguillon, qui avait fondé la mission en 1637, fit avec saint Vincent un second contrat de fondation de trois autres prêtres d'augmentation (2) : 1e pour continuer les missions dans toute l'étendue de l'Agenais et du Condomois à elle

appartenant ; 2° pour continuer l'instruction des ordinands de ces mêmes terres, lorsque lesdits prêtres y auraient fonds, maison et meubles, et, en attendant lors, toutes fois et quand l'évêque les manderait et leur fournirait les choses nécessaires ; 3° que tous les ans, à perpétuité, il serait dit et célébré un service complet ou une messe pour elle, et autant pour son oncle, Monseigneur le cardinal de Richelieu, à pareil jour de leur décès. Elle donna 13,500 livres pour cette fondation.

Cependant, vers la fin de l'année 1644, M. Cuissot dut abandonner le champ que ses actifs travaux et ses soins vigilants commençaient à rendre fertile, pour se rendre à Paris, où saint Vincent lui confia la direction du collège des Bons-Enfants, 14 octobre, et lui fit prononcer les saints vœux le 11 novembre (3).

Mais un bon missionnaire doit être prêt à tout. M. Cuissot ne devait pas rester longtemps aux Bons-Enfants. Le 26 janvier 1645, M. Martin Lucas, abbé commendataire de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne, maître et chef du grand Hôtel-Dieu de la ville du Mans, avait fondé une mission dans cette ville, et, le 3o juin, M. Guillaume Gallais, prêtre de la Congrégation, en avait pris possession au nom de saint Vincent, et avec lui M. Jean Alain, aussi **[86]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 429-
2. Dans le premier contrat, la fondation était déjà pour quatre prêtres.
3. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 482. — *Premiers compagnons de saint Vincent*, t. 1er, catalogue.

prêtre de la mission. Dans le commencement de l'année suivante, 1646, M. Girard Brin, irlandais, fut envoyé au Mans pour y prendre la direction du séminaire établi dans cette maison (1). Or, à la fin de juin, M. Brin fut remplacé par M. Leblanc dans la direction du séminaire, et M. Cuissot fut également envoyé au Mans 'pour y remplacer M. Alain (2). Le 25 août, saint Vincent écrivait à M. Cuissot la lettre qui suit

«Monsieur,

«Je vous demande très humblement pardon, prosterné en esprit à vos pieds, de ce que je ne vous ai pas fait réponse plus tôt au détail de ce que vous m'écrivez du premier de ce mois. L'affaire de M. Vasso est une indemnité qu'il a droit de prendre sur Soissons au changement du Supérieur. Nous avons convenu avec un chanoine du Mans et maître des requêtes à quatre cents livres, et il lui donner homme vivant et mourant ; M. Galais vous expliquera cela, et il est nécessaire qu'il soit satisfait au plus tôt. Je ne savais pas toutes ces dettes. Ce que nous pouvons faire est de tâcher de satisfaire ici à M. l'abbé Lucas et vous pourrez vous aider de ce que M. le fermier général lui doit ; je l'écris à M. Galais. Je dirai à M. Bajoue ce que vous me dites de nos frères pour apprendre à servir la sainte messe. M. Galais vous pourra instruire de l'affaire de M. Pousset et prendre résolution avec vous de ce qu'il y a à faire et me le mander.

«M. Alain est travaillé d'une fièvre tierce. L'on espère que ce ne sera rien. Dès qu'il se portera mieux, je le prierai de répondre à votre lettre. M. Galais et vous, **[87]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 523. — A cette époque, le supérieur s'occupait de missions, d'affaires, etc., et un de ses confrères était spécialement chargé du séminaire.
2. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 542.

Monsieur, jugerez s'il est expédient de donner la conduite intérieure et extérieure du séminaire à M. Leblanc :

«Monsieur votre neveu se porte bien, Dieu merci. Il est rentré dans le séminaire de son propre mouvement (1).»

M. Cuissot était à peine demeuré quelque mois au Mans que saint Vincent eut l'intention de l'envoyer à Calais à la place de M. Delattre. Mais l'état de santé du bon missionnaire ne permit pas

la réalisation de ce projeta et quelques jours après saint Vincent mandait à M. Portail qu'il rappelait du Mans M. Cuissot «à cause de son incommodité».

L'affaiblissement de sa santé, l'impossibilité où il se trouvait de continuer ses travaux, avaient porté le trouble dans son âme. Il fut en butte à la tentation, assez fréquente alors, même pour les bons missionnaires (comme nous le montrent les lettres de saint Vincent), de quitter sa vocation. A cette occasion le saint fondateur lui écrivit deux lettres où se montrent toute la tendresse de son cœur paternel en même temps qu'elles lui rappelaient les motifs de demeurer fermement attaché à ses engagements.

Nous transcrivons ici la seconde dans laquelle il le presse de nouveau et plus instamment de revenir à Paris :

«24 novembre 1646.

Monsieur,

«J'ai reçu deux de vos lettres qui ont redoublé ma douleur, voyant que vous persévériez à vouloir vous séparer de nous, ce qui m'oblige à persévérer aussi à vous représenter le danger où vous vous exposez ; mais c'est avec toute l'humilité de l'affection dont je suis capable, et avec un plein désir de votre salut. Je vous dirai donc dans ce **[88]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 554.
2. Ibid., t. 1er, p. 580.

sentiment, premièrement, que je ne vois aucune raison qui vous rende dispensable des vœux, et pour une seule que vous en citez, qui est très faible, plusieurs fortes me persuadent que vous devez revenir. Vous êtes infirme, il est vrai ; mais ce prétexte est-il suffisant pour obliger Dieu à vous tenir quitte de la promesse que vous lui avez faite ? Vous n'ignoriez pas alors que vous ne fussiez sujet aux infirmités corporelles comme le reste des hommes ? et puisque vous avez franchi l pas, faut-il maintenant qu'une légère incommodité vous décourage ? Deuxièmement, votre retraite chez vous ne vous guérira pas ; de quels remèdes userez-vous que vous n'ayez ici ? L'air de votre pays n'est pas meilleur que celui de Paris, et vous savez bien que vous ne trouverez pas chez vos parents plus de repos et de bons secours que nos infirmes en ont dans la Compagnie. Troisièmement, je vous prie de considérer la bonté de Dieu à vous appeler du monde combien y a-t-il d'âmes qui se perdront, faute d'une pareille grâce ? Mais combien plus mériteront de se perdre celles qui l'auront méprisée après l'avoir reçue ! Quatrièmement, vous avez confessé tant et tant de fois que vous étiez touché de reconnaissance envers Dieu du bienfait de votre vocation ; pourquoi le rejetez-vous maintenant ? Cinquièmement, Dieu vous a départi assez libéralement des talents pour tous les emplois de la Compagnie ; et vous en retirant, les peuples et les ecclésiastiques seront frustrés des assistances spirituelles, pour lesquelles peut-être il vous les a donnés ; et quoique vous pensiez les faire valoir en assistant votre prochain en particulier, ce sera néanmoins sans grand effet, parce que la grâce de la vocation vous manquera : l'expérience de quelques autres me fait craindre cela de vous. Sixièmement, combien de victoires perdrez-vous, si vous perdez votre vocation ? puisqu'avec elle vous pouvez surmonter le diable, le inonde et la chair, et en même temps enrichir votre âme de la perfection chrétienne pour laquelle **[89]** les anges s'incarneraient, s'ils pouvaient, afin de venir imiter sur la terre les exemples et les vertus du Fils de Dieu. Septièmement, je veux croire qu'il vous semble que votre sortie ne procède pas du motif que j'ai dit, quoique vous ayez sujet d'estimer le contraire ; car si cela n'était pas, d'où pourrait provenir un si prompt changement ? car en parlant d'ici pour cette maison-là, vous étiez. si content de votre vocation qu'il ne se pouvait davantage, et j'en étais fort édifié ; mais quand il serait vrai que ce mal viendrait de quelque autre cause et non de celle-là, comme vous dites que je le verrai au jour du jugement, que direz-vous en ce grand jour, quand il vous sera demandé compte de votre promesse, des lumières que vous avez reçues et de l'emploi que vous aurez fait de votre temps et de vos talents ? Pensez-vous que le soin de votre santé vous en décharge, puisque c'est Dieu qui la donne et qui l'ôte quand bon lui semble, et qu'il est

dit que qui voudra sauver sa vie la perdra ? Au nom de Notre-Seigneur, Monsieur, pensez à tout ceci et ne résistez point aux reproches de votre conscience ; mettez-vous en l'état dans lequel vous voudriez mourir, et j'espère que la bonté de Dieu vous donnera la force de vaincre la nature, qui ne cherche que sa liberté au préjudice de notre pauvre âme, pour laquelle Dieu m'a donné des tendresses d'affection inexplicables. C'est pourquoi je vous conjure derechef, au nom de Jésus-Christ et par l'amour qu'il vous porte, de vous en venir ici. J'aurai en vous plus de confiance que jamais parce que je n'aurai plus crainte de vous perdre, vous voyant garanti d'un écueil si dangereux. Choisissez telle maison qu'il vous plaira, vous serez reçu partout à bras ouverts, et vous me donnerez occasion de vous témoigner que je suis en son amour, Monsieur, votre, etc. (1)»

1. Lettres de saint Vincent, t. (r, p. 597.

Cette lettre si touchante triompha de la tentation ; M. Cuissot se rendit à Saint-Lazare et il y demeura une année entière pour refaire son corps et son âme auprès du saint Fondateur qui avait pour lui des tendresses d'affection inexprimables.

II

M. Cuissot est envoyé à Cahors. — Historique de cette fondation.

M. Cuissot avait passé un an à Paris, il y avait renouvelé ses forces et son courage, lorsque, en décembre 1647, il fut placé à Cahors. C'est ici le lieu, croyons-nous, de raconter la fondation de cette maison, sur laquelle nous trouvons des détails intéressants, non seulement dans les lettres de saint Vincent, mais encore dans la Vie de Mgr Alain de Solminihac par le P. Chastenet, religieux de Chancelade, et dans les documents religieusement conservés en vue de la canonisation de ce saint évêque (1).

Dans son premier synode (22 avril 1638) qu'il tint quelques mois seulement après son entrée dans le diocèse, le vénérable Alain fit lire le chapitre du Concile de Trente qui traite e des séminaires s, et il en montra si vivement l'importance, dit son biographe, que tous les assistants d'une commune voix y donnèrent les mains, et sur le champ, on nomma des personnes pour mettre ce dessein à exécution. Il voulut être lui-même la pierre fondamentale de cet ouvrage, joignant avec lui quelques pieux ecclésiastiques, avec lesquels il commença d'ouvrir le séminaire dans une maison particulière où il fit venir les ordinands **[91]**

1. La canonisation du V. Alain fut sollicitée sept fois auprès du Saint-Siège par le clergé de France dans ses assemblées de 1670 à 1784. Le procès fut entrepris, en cette dernière année, avec beaucoup de zèle, et la cause fut introduite le 31 mai 1786. (Mandement de Mgr Bardou, évêque de Cahors, 10 janvier 1847.)

auxquels il expliquait les exercices, et leur faisait faire les entretiens par un de ses religieux (1) et par un curé savant qu'il avait appelé pour cet effet de la campagne. On vit d'abord dans ce faible commencement une communauté bien réglée, ou tout se faisait avec ordre ; et ce qui y paraissait de plus beau et de plus édifiant est que notre prélat allumait le feu, garnissait le réfectoire et faisait avec plaisir les offices les plus humbles... Mais il vit bientôt que, étant obligé par le devoir de sa charge à une multitude de fonctions qui l'appelaient ailleurs, il ne pouvait s'attacher au seul séminaire ; c'est pourquoi en l'an 1643, il appela MM. les prêtres de la Congrégation de la Mission, érigée en la maison de Saint- Lazare-lez-Paris, personnes capables et expérimentées qui, outre les missions qu'ils font à la campagne, se vouent et consacrent à Jésus-Christ par une attache particulière, pour l'instruction de ses ministres. Il leur en confia la direction entière et administration

perpétuelle, tant au spirituel qu'au temporel, ce qui fut accepté par M. Vincent de Paul, leur supérieur général et confirmé par lettres patentes de Sa Majesté 2 Voici d'ailleurs l'acte de fondation et l'acceptation de saint Vincent, copié sur le manuscrit authentique tel qu'on le conserve aux archives de l'évêché de Cahors.

«Alain de Solminihac par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évesque, baron et comte de Caors, à nos très chers en Nostre Seigneur, les ecclésiastiques de nostre diocèse et à tous ceux que la présente verront, salut et bénédiction.

«Le soin et la sollicitude pastorale de nostre diocèse nous ayant obligé d'instituer à notre premier synode tenu **[92]**

1. De l'abbaye de Chancelade, dont il était déjà abbé et réformateur avant d'être évêque de Cahors, et au sujet de laquelle il consulta plusieurs fois saint Vincent. (Voyez Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 79.)
2. Chastenet, Vie de Mgr de Solminihac, p. 215.

en nostre palais épiscopal, le vingt-deuxième d'avril de l'année mil six cent trente-huit, un séminaire en la ville de Caors, auquel nous aurions depuis uny le sixième octobre de ladite année et cinquième janvier de l'an mil six cent quarante les prieurés de Lavaurette (1) et Balagnier (2), vacants par mort, estant de notre collation ; et le deffaut d'avoir pu rencontrer des prestres qui eussent la qualité requise pour instruire des fonctions ecclésiastiques les jeunes clers qui doivent estre élevés dans le séminaire, nous ayant privé des fruits que nous en espérions pour le bien et l'utilité de nostre diocèse, à cette cause, estant pleinement instruit de la vertu, probité suffisante des prestres de la Congrégation de la Mission, érigée en la maison de Saint-Lazare, en cette ville de Paris, pour eslever et instruire les jeunes clercs qui seront reçus au séminaire en la discipline ecclésiastique, après en avoir communiqué au chapitre de nostre église cathédrale, nous avons eslu eteslisons par ces présentes lesdits prestres de la mission pour directeurs perpétuels de nostre dit séminaire, leur en avons donné et donnons l'entière direction et administration tant au temporel qu'au spirituel, consentons à cest effet qu'ils jouissent doresnavant des prieurés de Lavaurette et Balagnier, aux charges par M. Vincent de Paul, supérieurgénéral desdits prestres, et ses successeurs supérieurs généraux de ladite Congrégation, de tenir perpétuellement dans le séminaire ou aux missions dans nostre diocèse pour le moins trois prestres et deux frères de ladite mission et trois clercs séminaristes qui seront eslus et choisis par nous et nos successeurs pour estre eslevés et instruits par lesdits prestres en la discipline ecclésiastique, et de recevoir et faire taire les exercices spirituels durant dix jours audit séminaire au temps des ordinations auxquelles nous ou nos successeurs **[93]**

1. Aujourd'hui dans le diocèse de Montauban, canton de Caussade.
2. Aujourd'hui dans le diocèse de Rodez, canton de Villeneuve.

donnerons les ordres à tous les clercs de nostre diocèse qui devront estre promeus aux ordres sacrés et à ceux auxquels nous donnerons nos lettres dimissoires pour les aller recevoir.

«Et d'autant que le revenu desdits prieurés qui ne reviennent qu'à douze cens livres ne peuvent suffire à l'entretènement de ces prestres et clercs qu'il est nécessaire tenir dans ledit séminaire pour le bien de nostre diocèse, et qu'à cest effect, nous prétendons y joindre huict cens livres à prendre annuellement sur les bénéfices de nostre dit diocèse, sera tenu ledit général et ses successeurs, lorsque nous aurons adjousté audit prieuré lesdites huict cens livres, de mettre un autre prestre de ladite mission et trois séminaristes dans ledit séminaire, et y tenir (ainsi) perpétuellement ou aux missions dans nostre dit diocèse pour le moins quatre prestres et deux frères de la mission et six clercs séminaristes.

«lls ne seront lesdits prestres obligés de rendre compte des fruits desdits priords, ny des huict cens livres que nous y prétendons joindre, et afin qu'ils puissent vacquer librement au salut des

ecclésiastiques en toute l'étendue de nostre diocèse, et à l'assistance tant spirituelle que corporelle du peuple, nous leur en avons donné et donnons le pouvoir par ces présentes, à condition néanmoins d'estre immédiatement subjects à nous et à nos successeurs ès missions et offices qui regardent l'assistance du prochain ; aux autres obéiront à leur supérieur général selon la bulle, statuts et règlements de l'érection de leur Congrégation.

Signé : **ALLAIN**,
«Evesque de Caors.

«Nous Vincent de Paul très indigne supérieur général de la Congrégation et prestre de la mission, recevons avec tout le respect et la révérence qui nous est possible, la grâce que M illustrissime et révérendissime évesque de **[94]** Caors a faicte à notre petite Compagnie par le présent acte d'union et promettons d'observer et accomplir les conditions portées par yceluy.

En foy de quoy nous avons escrit et signé la présente de nostre main à Saint-Lazare de Paris, ce quatrième janvier mil six cent quarante-trois.

Signé : **VINCENT DE PAUL**

On a pu remarquer dans ce contrat que saint Vincent s'engage à tenir les prêtres demandés «dans le séminaire ou aux missions s. Tel était en effet l'usage de nos séminaires à cette époque : on s'y appliquait simultanément à la direction du séminaire et à l'ouvre des missions. Mais, contrairement aux termes du contrat, la maison de Cahors fit seule exception à cette coutume. Une lettre de saint Vincent à un évêque (20 juillet 1650) nous donne tout à la fois et les raisons de cet usage et celles de l'exception admise pour Cahors. «Il est à souhaiter, Monseigneur, puisque vous désirez avoir des missionnaires, que vous en ayez au moins quatre pour les deux fonctions, tant à cause de la peine qu'ils auraient à émettre la première qui est celle des missions et qui est de très grande utilité, que pour l'occasion qu'on aura d'y mener les séminariste déjà avancés, soit pour leur faire exercer les instructions qu'ils auront reçues au séminaire, soit afin qu'ils apprennent mieux les fonctions curiales et ecclésiastiques en les voyant pratiquer aux nôtres qui évangéliseront les pauvres.

«Si vous me dites, Monseigneur, qu'à Cahors, nous ne faisons que le séminaire, je l'avoue ; mais il est vrai aussi que M de Cahors s'étant réservé à faire faire les missions par les chanoines réguliers de Chancelade qu'il a établis en sa ville, je rie fis pas réflexion alors à conséquence, non plus à la peine que nos prêtres auraient de ne vaquer pas quelquefois à leur principal emploi ; mais cette peine est **[95]** telle qu'il n'ont pas un sujet de tentation plus grand, ni plus ordinaire. C'est aussi l'unique de nos maisons qui est réduite au seul séminaire, toutes les autres, Dieu merci, travaillent aussi aux missions (1).»

Le contrat que nous venons de transcrire est du 4 janvier 1643, le 22 avril suivant le vénérable Alain, ayant réuni son assemblée synodale, réalisa le projet qu'il y avait exprimé. Il imposa son clergé d'une rente annuelle de 800 livres, en faveur du séminaire. a L'assemblée, dit le procès-verbal du synode, d'une commune voix a voulu et consenti, veut et consent que ladite somme de huit cents livres soit payée annuellement auxdits prêtres de la Mission établis dans le séminaire de la présente ville de Cahors et leurs successeurs à l'avenir, par les receveurs des décimes des deniers qui s'imposent sur le présent diocèse (2).»

Malgré cette unanimité des membres de l'assemblée synodale, nous verrons plus loin que quelques mécontents trouvèrent dans cette rente un prétexte, entre beaucoup d'autres, pour se plaindre du saint et zélé prélat, d'une manière aussi injuste que violente.

La fondation était donc faite dès lors pour quatre prêtres et deux frères. Il paraît cependant que le personnel ne fut pas tout de suite au complet, car le 7 avril 1646 saint Vincent écrivant à M. Delattre, alors supérieur, lui parlait de ses deux confrères, MM. Water et Tressort : «Je suis très

marri de ce que je ne leur puis écrire à tous deux s, et il ajoutait : «Si nous le pouvons, nous vous enverrons un autre prêtre et le frère que vous demandez (3).» **[95]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 256. — M. l'abbé Camille Daux, missionnaire diocésain de Montauban, pense que l'évêque à qui cette lettre fut adressée était Mgr Pierre de Bertier, évêque de Montauban. Voir *Le grand Séminaire de Montauban et les Prêtres de la Mission avant la Révolution*, p. 113 et suiv.
2. Archives de l'évêché de Cahors.
3. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 520.

En acceptant le séminaire de Cahors, saint Vincent y nomma pour premier supérieur le vénérable M. Dufestel, à qui il accordait une confiance sans limite comme on le voit par les lettres qu'il lui écrivit. Ce digne missionnaire, né au bourg d'Oisemont, diocèse d'Amiens, était entré dans la Compagnie en décembre 1633. Ordonné prêtre en i636, il avait été appliqué aux missions. En 1642, nous le trouvons supérieur à Annecy, obtenant de saint Vincent de se démettre de la supériorité pour demeurer dans un rang inférieur dans la même maison. Son expérience et sa sagesse le firent choisir pour fonder l'ouvre du séminaire de Cahors en 1643. Le deuxième supérieur fut M. Delattre, 1644, procureur du roi à Amiens avant d'entrer dans la petite Compagnie. C'est de son temps, le 27 décembre 1644, que le vénérable évêque de Cahors confia à notre Congrégation la paroisse de Saint-Barthélemy, afin, dit son, biographe, que les ecclésiastiques du séminaire pussent voir en exercice l'administration des sacrements, et tout ce qu'un curé est obligé de faire ; on les y exerce encore, ajoute-t-il, à enseigner la doctrine chrétienne (1).

Voici d'ailleurs un extrait de l'acte d'union :

«Alain de Solminihac, etc.

«Reconnaissant les grands fruits que produit le séminaire que nous avons établi et doté dans notre ville de Cahors, à l'instruction des élèves, à la piété, bonnes mœurs et fonctions ecclésiastiques et désirant pourvoir à l'établissement et demeure du petit séminaire, avons jugé nécessaire de donner une église et lieu commode aux prêtres de la Mission, que nous avons établis directeurs perpétuels dudit séminaire après avoir fait diligentes perquisitions dans la ville et faubourg, et après avoir pris la sentence du chapitre de notre cathédrale, nous avons fait et faisons union perpétuelle **[97]**

1. Chastenet, p. 220.

et irrévocable audit séminaire de l'église parrochialle de Saint-Étienne des Soubiroux *"de superioribus"*, vulgairement Saint-Barthélemy, située en la présente ville de Caors, et des dépendances d'icelle, à la charge, par lesdits prêtres, directeurs dudit séminaire, d'y faire le service divin et administrer aux paroissiens les sacrements de la sainte Église, et y faire les autres fonctions curiales et ordinaires, tout ainsi qu'il plaira à Notre Saint-Père le Pape, etc. (1)

Desservie par nos confrères jusqu'à la révolution, l'église de Saint-Barthélemy fut comme la chapelle du séminaire, dont elle n'était séparée que par une rue.

Cette union d'une paroisse au séminaire avait, ce semble, pour avantage de suppléer un peu aux missions dont on était privé. Ce ne fut point d'ailleurs un privilège pour le séminaire de Cahors. Une lettre de saint Vincent à M. Bajoue, supérieur de Notre-Dame de Lorm (diocèse de Montauban), nous montre la même chose existant déjà à Saintes, et près de se réaliser à Montech, transféré plus tard à Montauban : «M. Cuissot ne manquera pas de vous donner copie de l'établissement de Cahors, si vous le lui demandez... Mais il me semble qu'il y a plus de sûreté à suivre celui de Xaintes, à cause que toutes les formalités ont été gardées en l'union de la cure (2).

Toutefois le saint fondateur n'approuvait pas cette union lorsque les cures se trouvaient dans une ville épiscopale. Une proposition de ce genre lui ayant été faite par M. Delville, à Arras, il lui

répondit (28 novembre 1657) : «Nous trouvons difficulté à cette affaire, parce que nous avons pour règle de ne prêcher, ni confesser dans les villes épiscopales, et pour cela nous sommes résolus de n'y accepter **[98]**

1. Archives de l'évêché de Cahors.
2. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 533.

aucune cure ; et si nous avons fait le contraire à Cahors et Agde, ça été avant que d'y avoir bien pensé, et pour n'avoir pu faire autrement (1). »

Les lettres de saint Vincent à M. Delattre font allusion à quelques difficultés que celui-ci rencontra, soit à Saint-Barthélemy qu'il avait quitté pendant le carême, soit avec Mg Alain... Au sujet de ces derniers le Saint lui écritMonseigneur vous estime et vous chérit beaucoup, quoiqu'il ne vous le témoigne pas. Il désire qu'on le laisse faire et qu'on trouve bon ce qu'il ordonne, ce qu'il fait et laisse à faire ; et il est juste : il a ses raisons que nous ignorons et que nous devons respecter (2).

C'est sans doute à cause de ces difficultés que saint Vincent écrivait, le 22 septembre 1646, M. Portail qui faisait la visite à la Rose : «Monseigneur de Cahors me mande qu'il serait bien aise que vous alliez faire un tour jusqu'à Cahors pour voir l'état de notre maison et comment toutes choses s'y passent. C'est de quoi j'ai voulu vous prier par ces lignes afin de vous prier d'y aller au plus tôt que vous pourriez (3).

Déjà le 25 août, il lui avait écrit «Monseigneur de Cahors est mal satisfait de M. Delattre et demande quelque autre à sa place... J'ai prié M. du Coudray (supérieur à la Rose) d'y aller faire la visite en la manière qu'il vous verra faire (4).» Mais sur le désir manifesté par M Alain d'avoir M. Portail, il disait à celui-ci : «Voyez avec le bon M. du Coudray s'il est expédient qu'il soit de la partie .» Ce ne fut pas M. du Coudray qui accompagna M. Portail à Cahors, mais M. Alméras que saint Vincent faisait voyager **[99]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 684-
2. Ibid., t. 1er, p. 519.
3. Ibid., t. 1er, p 53.
4. Ibid., t. 1er, p. 558.
5. Ibid., t. 1er, p. 575.

pour rétablir sa santé (1), et qui, ayant rencontré M. Portail à la Rose, l'accompagna et l'aida si bien que celui-ci lui attribuait tout le bon résultat de ses visites. On doit le supposer parce que lui répond saint Vincent : «J'ai reçu la vôtre... et ai appris l'ordre qui a été donné à la Rose par M. Alméras, et que pareillement il a donné à Cahors, dont je suis fort content et rends grâces à Dieu (2).»

Le résultat de cette visite fut le changement de M. Delattre à qui saint Vincent rend le témoignage qu'il était intérieur, et régulier (3) et qui fut remplacé par M. Testacy (décembre 1646) (4). Celui-ci ne demeura qu'une année à Cahors. Ce fut dans le courant de cette année que Mgr de Solminihac écrivit à saint Vincent une lettre dont l'extrait suivant, concernant le séminaire, offre quelque intérêt : «Je voudrais bien, lui disait le prélat, que M. Testas (sic (5) et les autres de notre séminaire ne vous rompissent pas la tête, comme ils font, pour beaucoup de choses, n'y ayant aucune nécessité. L'intendant de ma maison m'a toujours dit qu'on pouvait nourrir des pensionnaires pour cent livres, et je le crois ainsi. Mais quand ce ne serait pas, leur ayant fait entendre que c'est une ordonnance synodale faite de l'avis de tout notre synode, il faudrait avoir patience jusqu'au prochain synode pour la changer. Il y a vingt-cinq braves ecclésiastiques dans notre séminaire, et dans peu de jours ils seront bien près de trente-cinq. C'est pourquoi il est tout à fait nécessaire qu'il vous plaise d'envoyer quelqu'un des vôtres pour aider les autres, et particulièrement pour le chant, ce qui est nécessaire. J'avais prié **[100]**

1. Voir sa Vie, p. 18-19.
2. *Lettres de saint Vincent*. t. 1er, p. 589.
3. Ibid., t. II, p. 704.
4. Ibid., t. 1er, p. 591.
5. Il voulait dire M. Testacy.

M. Portal de vous le dire : j'espère que vous y pourvoirez. Ce qu'attendant, croyez-moi

«Votre très humble serviteur,

«**ALAIN**,
E. de Caors (1).

On a vu, par le traité conclu entre saint Vincent et Mg de Solminihac, que la Congrégation devait recevoir gratuitement six séminaristes plus spécialement destinés au service du diocèse, et de plus tous ceux qui, devant recevoir les ordres sacrés, étaient tenus de faire. au séminaire une retraite préparatoire de dix jours. Mais ce n'était pas là tout ce que le zélé prélat exigeait de ses ordinands. Il leur prescrivit d'abord six mois de séminaire avant le sous-diaconat ; et lorsque la disette de prêtres fut moindre, ce minimum fut porté à une année entière. Après le sous-diaconat, il leur permettait de quitter le séminaire : il est vrai, ajoute son biographe, qu'il leur faisait entendre que s'ils voulaient être dispensés des interstices, ils devaient y demeurer, sinon qu'il ne les dispenserait pas ; et la plupart choisissaient volontiers le premier et demeuraient dans le séminaire (2)

C'est donc au sujet de la pension de ces séminaristes qu'eurent lieu les plaintes que M. Testacy adressait à saint Vincent. En décembre 1647, il fut remplacé par M. Cuissot, que le récit de la fondation de Cahors, et de ce qui se passa de plus mémorable sous ses prédécesseurs, nous a fait un peu perdre de vue. Il était d'ailleurs destiné à y être plus stable qu'eux et plus aussi qu'il ne l'avait été lui-même depuis son entrée dans la Compagnie. Il y demeura en effet d'abord quinze ans et, après une interruption de six ans, de 1662 à 1668, il y revint pour y rester jusqu'à sa mort en 1684. **[101]**

1. Archives de l'évêché de Cahors.
2. Chastenet, p. 218.

III

M. Cuissot seconde le zèle du vénérable évêque de Cahors.

M Alain avait lui-même choisi le nouveau supérieur de son séminaire. «Mer de Cahors nous l'a enlevé, écrivait saint Vincent à M. Portail a (20 décembre 1647) (1) Soit qu'il eût apprécié M. Cuissot, lorsque celui-ci était encore à la Rose, soit qu'il eût vu à Saint-Lazare ce missionnaire que saint Vincent lui avait offert l'année précédente, et que la maladie avait condamné à une année de repos, toujours est-il qu'avec ce supérieur de son choix le vénérable prélat put donner un entier essor à son zèle pour la réforme et la sanctification de son clergé. Il demeura toujours, comme dit son historien, la pierre fondamentale de son séminaire. «Lorsque quelqu'un voulait être de l'Église, dit Chastenet, il se présentait à lui en habit séculier pour demander la permission de porter la soutane. Le prélat l'examinait lui-même sur sa vocation, sur les motifs qui le portaient à embrasser l'état ecclésiastique et sur les autres points qu'il jugeait à propos. Après les épreuves auxquelles il les soumettait, s'ils voulaient entrer dans le séminaire pour y demeurer leur six mois, il les examinait, derechef lui-même, ne commettant jamais cet examen à personne ; et s'il les trouvait capables, il leur signait un billet portant qu'ils étaient reçus (2) »

Le saint évêque laissa aux prêtres de la Mission la liberté d'appliquer au séminaire de Cahors les règlements en usage dans tous leurs séminaires ; mais il en dressa de particuliers pour les six séminaristes qui, étant reçus gratuitement, dépendaient plus entièrement de lui. Ces règlements **[102]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 67-
2. Chastenet, p. 217-218.

embrassaient non seulement le temps de leur séminaire, mais encore et surtout celui de leur ministère.

Partisan de la fermeté dans la discipline, le vénérable Alain n'aurait pas souffert qu'on gardât dans le séminaire quelqu'un qui aurait pu nuire aux autres par son mauvais exemple. Voici comment il fit renvoyer un séminariste qui avait, sans autorisation, demandé un bénéfice dans un diocèse étranger. Le fait est raconté dans la lettre suivante que son secrétaire écrivit, par son ordre, à M. Cuissot :

«Monsieur,

«M. Lentilhac, l'un de vos séminaristes, n'ayant dict qu'il avait impétré un bénéfice dans le diocèse de Rodez, et l'ayant raporté à Monseigneur, il m'a chargé de vous escrire que vous assembliez tout le séminaire, tant les vostres que ceux du diocèse et estrangers, auxquels assemblés vous direz que vous avez ordre de lire publiquement cette-cy, et leur ferez entendre que Monseigneur veut et entend que vous mettiez hors du séminaire, promptement, ledit Lentiihac, dans lequel il le juge indigne de demeurer après y avoir causé ce scandale ; que le séminaire est principalement institué pour éprouver la vocation de ceux qui se dédient au service de Dieu dans l'estat ecclésiastique, pour y apprendre à n'avoir jamais d'autre volonté que celle de son prélat, à ne désirer ny procurer d'employ que ceux qu'il leur donnera, enfin à n'avoir autre volonté que la sienne ; que ledit Lentilhac sans estre meme dans les ordres sacrés, auxquels il ne faut pas qu'il aspire (car il ne les luy donnera jamais, et j'ay ordre de le rayer de la liste de ceux qui doivent estre ordonnés à la première ordination), a osé entreprendre a son inceu, et peut-estre au vostre, d'impétrer un bénéfice, et un bénéfice d'un autre diocèse, ce qui faict voir qu'il n'a nulle vocation, qu'il s'est jeté dans l'Église pour les biens temporels, qui est une intention perverse, ainsi il entend que vous le mettiez dehors promptement, **[103]** comme une peste qui infecterait les autres, et qu'ils aprennent par ce chastiment à n'avoir jamais de telles pensées.

«Je suis cependant, Monsieur, vostre très humble serviteur,

DUMAS.

«De Merquez (1) , ce 14 février 1650 (2)».

Mais c'est surtout à l'époque des retraites d'ordination que Mgr Alain s'occupait de son séminaire. Prenant avec lui un de ses religieux, et laissant tout le reste de sa famille à l'évêché, il s'en allait parfois faire les entretiens aux ordinands... «Il leur parlait de l'esprit ecclésiastique, de l'importance d'une bonne vocation, des marques pour la connaître, et les exhortait, avec des paroles de feu, à la pratique des vertus qui sont les plus propres aux ecclésiastiques comme la modestie, l'humilité, la grande obéissance qu'ils doivent à leur évêque, la chasteté et autres semblables. Il leur commandait par-dessus tout l'oraison mentale, sans laquelle il disait qu'un prêtre ne pouvait pas se sauver ; et une fois après avoir fait huit exhortations, pour leur en faire voir l'excellence, les fruits ou la nécessité, il protesta qu'il ne donnerait plus les ordres à aucun clerc, qu'il ne lui promît de faire tous les jours de sa vie, sauf excuse légitime, une heure d'oraison mentale ; et à cette fin, il dressa lui-même une minute de la promesse qu'ils signèrent de leur propre main avant d'être reçus, en ces termes :

«Nous soussignés, promettons à Monseigneur de faire, tous les jours de notre vie, une heure d'oraison mentale, si ce n'est que le service de Dieu requît d'employer ce temps-là à quelque affaire pressante et importante pour sa **[104]**

1. On écrit aujourd'hui et on prononce Mercuez. Magnifique château qui était alors la résidence ordinaire et qui est aujourd'hui la campagne des évêques de Cahors.
2. Archives de l'évêché de Cahors.

gloire, ou bien que nous fussions détenus de quelque maladie qui ne nous permît pas de la faire ; auquel cas nous reprendrons cet exercice dès aussitôt que ces deux obstacles cesseront. Fait dans le séminaire, ce .... etc. (1)»

On ne peut douter que M. Cuissot n'ait docilement et vaillamment secondé le zèle du vénérable prélat, et n'ait largement contribué à tout le bien qui se faisait au séminaire. On ne trouve plus en effet dans la correspondance de Mgr Alain avec saint Vincent aucune trace de plainte. Il y est question, soit du jansénisme, que le saint évêque combattit énergiquement à Cahors dans la personne d'un professeur de l'Université de cette ville (2) ; soit de la réforme de Chancelade à laquelle saint Vincent s'intéressait beaucoup, et pour laquelle il donna un généreux concours au zélé réformateur (3) ; soit enfin d'une affaire que Mgr. de Solminihac avait grandement à cœur : le choix d'un successeur capable de continuer la réforme de son diocèse, choix dans lequel saint Vincent lui rendit un signalé service, en lui obtenant de la reine pour coadjuteur (malgré la résolution où était la Cour de ne plus accorder de futurs successions) Mgr Nicolas de Sevein, alors évêque de Sarlat (4). Quant au séminaire, il n'en est plus parlé : or ce long silence joint à la stabilité de M. Cuissot à Cahors prouve que tout y allait bien.

Nous en avons cependant un témoignage positif dans une lettre du vénérable Alain à l'évêque de Beauvais. On nous saura gré de la reproduire tout entière. On y voit non seulement l'exposé des heureux fruits que produisait le séminaire, mais encore et tout d'abord les autres moyens employés par le saint évêque pour régénérer ce vaste diocèse qui comprenait alors toute la province de Quercy. **[105]**

1. Chastenet, p. 220.
2. Le P. Mesplède, dominicain. Voir Archives de l'Évêché de Cahors.
3. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 301-313.
4. Ibid., t. II, p. 313.

«Monsieur,

«Pour satisfaire à ce que vous m'ordonné par celle que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, je vous dirai premièrement l'état auquel j'ai trouvé mon diocèse quand j'y arrivai, puis les moyens desquels je me suis servi pour la mettre en celluy auquel il est à présent.

«Je trouvai le peuple dans une ignorance qui n'est pas quasi croyable, car il n'y avait presque aucun qui sût le commandement de Dieu, ni aucun des principes de la foy qu'un chrétien est tenu de savoir, ce qui provenait de ce qu'ils n'avaient aucune sorte d'instruction. Je trouvai aussi les curés, pour la plupart, dans une fort grande ignorance des obligations de leur charge, et n'entendaient pas même le latin ; ce qui m'obligea d'en suspendre un grand nombre. Leur vie et leurs habits (hormis quand ils étaient à l'église), ne différoient quasi point de celle des séculiers. Plusieurs même vivoient dans le scandale, il n'y avoit aucuns statuts ni règlement ; la plupart des églises étoient très mal tenues et mal servies, et sembloient plutôt des granges que des églises. Le Saint Sacrement n'y reposoit point, si ce n'est dans' les bonnes villes. On le portoit aux malades dans de méchans ciboires de cuivre ou d'étain. Ii y avoit aussi grande disette de prêtres : la plupart des vicaires étoient étrangers, fort ignorans et vicieux.

«D'abord que je fus arrivé, j'envoyai des chanoines réguliers de l'abbaye de Chancellade faire les missions, où il y en a toujours quatre ou six qui travaillent incessamment, excepté le temps des moissons. Dieu a baillé tant de bénédictions à leurs soins, qu'ils n'ont pas seulement instruit le peuple, mais encore leur ont fait changer de vie et de mœurs.

«Je dressai aussi d'abord des statuts et ordonnances, que je fis publier à mon premier synode, pour la conduite de mon diocèse, la visite auquel je commençai à faire incontinent, et en la faisant j'établis des congrégations foraines, à **[106]** l'instar de celles que saint Charles Borromée établit en son diocèse. Je le divisai en trente congrégations. Leur principal soin est de veiller et tenir la main à ce que nos statuts synodaux soient parfaitement observés, et les ordonnances de nos visites exécutées, et nous donner fidèlement avis de tout ce qui se passe dans leurs endroits. Ce moyen a été fort efficace pour l'observation desdits statuts et pour faire tenir le clergé dans son devoir, et sans lequel il me semble que je ne saurais conduire ce diocèse.

«Les continuelles visites auxquelles je suis ordinairement occupé au tems qu'elles se peuvent faire ont été aussi un moyen très grand et général pour voir à ses nécessités. Je ne saurais vous dire les fruits qu'elles produisent, et les bénédictions que Dieu y donne. Je fis châtier d'abord quelques recteurs et ecclésiastiques des plus scandaleux, ce qui donna de la terreur aux autres et les fit résoudre à changer de vie.

«Après tout je n'ai rien trouvé de plus efficace pour la réforme générale de ce diocèse qu'un séminaire d'ecclésiastiques, que j'ai établi dans la ville de Caors ; la conduite perpétuelle duquel j'ai donnée à M. Vincent et aux siens. Il est doté de deux bénéfices simples que j'y ai unis, qui ont de revenu environ quinze cents livres (1), pour l'entretènement de six missionnaires dudit sieur Vincent, et de huit cents livres de rente perpétuelle que mon clergé donne pour l'entretènement de six ecclésiastiques lesquels sont destinés pour le service du diocèse, pour y faire par notre ordre les fonctions ecclésiastiques où je les voudrai employer, et en cas qu'ils prennent d'autres emplois ou conditions, leurs parens s'obligent de payer la dépense **[107]**

1. Il est dit ici 1,500 livres au lieu de 1,200, comme porte l'acte de fondation, parce que, depuis cette époque, un autre petit bénéfice, Saint-Hugues, et deux chapellenies dépendantes de Saint-Barthélemy, avaient été unis au séminaire.

qu'ils auront faite dans le séminaire, .pendant les quatre premières années qu'ils y auront demeurés. Aucun ne peut prendre le premier ordre sacré, s'il n'a demeuré auparavant six mois entiers, pour le moins, dans ledit séminaire. Par ce moyen, j'ai pourvu mon diocèse d'ecclésiastiques capables et de vie exemplaire, desquels j'ai rempli la plus grande partie d'icelluy. Enfin je ne saurais vous dire les grands fruits et profits que je tire tous les jours de ce séminaire. Il semble que ce moyen embrasse tous les autres. Il y a d'ordinaire environ trente ecclésiastiques. J'y ai annexé une des principales paroisses et églises de la ville de Caors, pour y faire leurs fonctions.

«Voilà donc, Monseigneur, les quatre principaux moyens, continuelles missions, continuelles visites, congrégations foraines et séminaires, desquels je me suis servi pour la réforme de ce diocèse. Je vous dis tout ceci simplement pour obéir au commandement que vous m'en avez fait, comme étant, Monseigneur,

«Votre très humble et très affectueux serviteur,

«**ALAIN,**
Év. de Caors (1).

IV

M. Cuissot assiste à la deuxième assemblée présidée par saint Vincent. – La question des vœux.

En 1649, M. Cuissot et ses confrères eurent un moment le doux espoir de la visite de leur bien-aimé père saint Vincent. «Dieu sait, écrivait le saint fondateur, de Richelieu où il se trouvait alors, à M. Portail qui était en ce moment à Marseille, Dieu sait quelle est mon souhait pour les visiter de delà, et que le regret que j'ai de ne le pouvoir **[108]**

1. Archives de l'évêché de Cahors. Nous croyons qu'elle fut écrite vers 1650.

faire me touche sensiblement, la reine m'ayant fait commander diverses fois de retourner à Paris. Or je ne vois pas comment je puis faire la volonté de Dieu en n'obéissant pas, moi qui ai toujours cru et enseigné que l'on doit obéir aux princes, même aux méchants, comme dit l'Écriture. Tout ce que je puis faire, est de faire prier Sa Majesté comme je le fais : de me permettre de continuer mon voyage, non pas jusqu'à Marseille, mais seulement jusqu'à Cahors. J'en attendrai ici la réponse (1).»

On comprend le désir que saint Vincent avait d'aller à Cahors, non seulement pour y voir ses enfants, et en particulier M. Cuissot, à qui il avait toujours témoigné tant d'affection, mais aussi pour rendre ses devoirs au vénérable prélat si justement célèbre, et dont il estimait tant la vertu. Ce voyage tant désiré de part et d'autre ne put pas se faire La permission demandée ne fut pas accordée ; et, huit jours après, saint Vincent écrivait à Mlle Le Gras qu'il allait repartir pour Paris (2)

Deux années plus tard en 1651, le saint fondateur réunissait à Saint-Lazare la deuxième assemblée présidée par lui. Elle s'ouvrit le 1er juillet. M. Cuissot y fut appelé comme nous l'apprend le procès-verbal de cette assemblée . Nous le savons aussi, par une lettre de saint Vincent à M. Bonichon, que l'absence de son supérieur surchargeait un peu. Nous reproduisons cette lettre une des plus gracieuses assurément que notre saint fondateur ait écrites.

«Paris, 22 juillet 1651.

«Monsieur,

«Je reçus une de vos chères lettres après le départ de M. Cuissot ; si j'ai tardé à vous dire qu'elle me donna une **[109]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 161.
2. Ibid., t. II, p. 162.
3. Circulaires, t. 1er, viii.

grande joie, c'est à cause de mes embarras qui ne me l'ont pas permis jusqu'à présent. Oui, Monsieur, je suis grandement consolé de tout ce qui me vient de votre part, à cause de la bonté de votre âme qui est tant à Dieu, que, pour son amour, elle s'applique incessamment à la sainte dilection du prochain, ce qui fait que réciproquement sa divine bonté se communique à vous de plus en plus, qu'elle bénit votre courage et tire gloire de vos travaux, dont je lui rends grâces infinies, et le prie qu'il accomplisse parfaitement ses desseins sur vous, qu'il vous donne une ample participation à l'esprit de Notre-Seigneur et le répandre par vous dedans et dehors la famille. Je ne puis vous exprimer assez les souhaits de mon cœur pour une. plus grande sanctification, ni les tendresses avec lesquels je chéris le vôtre. Conservez-vous bien, Monsieur, pour tant mieux servir notre aimable Sauveur. Le plus tôt que nous pourrons vous renvoyer M. Cuissot, nous le ferons ; car son absence vous surcharge et sa présence vous consolera, comme elle fait ici à tous, tant que nous sommes. M'offrez-vous quelquefois à Dieu ? J'ose bien me le promettre, étant comme je suis en Notre-Seigneur, etc. (1)»

Dans le mois qui suivit la tenue de cette deuxième assemblée fut publié un document d'une grave importance pour la Compagnie, nous voulons dire la résolution qu'elle avait prise au sujet des saints vœux. Cette pièce, encore inédite, ne saurait mieux trouver sa place qu'ici, attendu que M. Cuissot, comme le témoigne sa signature, prit une part active à la délibération. **[110]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 346.

«Août 1651.

«Nous Vincent de Paul, Supérieur général de la Congrégation de la mission,

«Comme il a plu à Notre très saint Seigneur le pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, de nous accorder par la bulle d'érection de notre dite Congrégation le pouvoir dé faire, pour la bonne administration de ladite Congrégation, toutes les ordonnances et tous les règlements légitimes et convenables, à condition qu'ils ne seront nullement contraire aux saints canons, ni aux constitutions apostoliques et aux décrets du Concile de Trente, ni à notre Institut, et qu'ils seront approuvés par Mgr l'Illustrissime archevêque de Paris, délégué du siège apostolique en cette matière.

Après nous être soigneusement occupé pendant quelque temps, par la miséricorde de Dieu, à établir les règles et constitutions nécessaires et utiles k notre Institut et les avoir mises en un certain ordre, nous avons jugé expédient de convoquer, et par le fait nous avons convoqué le 13 octobre

Aoust 1651.

Nos Vincentius à Paulo, Superior generalis Congregationis Missionis,

Cum Sanctmo Domino nostro Urbano, felicis recordationis, Papa VIII, placuit concedere nobis, per bullam erectionis dicte nostre Congregationis, facultatem condendi quascumque ordinationes et statuta felix regimen dict Congregationis concernentia, licita tainen et honesta sacrisque canonibus et constitutionibus apostolicis, conciliique Tridentini decretis et Instituto nostro minimè contraria, et ab Illustrissimo Domino D. Archiepiscopo Parisiensi, pro hac parte Sedis apostolic delegato, approbanda.

Postquam, per Dci misericordiam, regulis et constitutionibus Instituto nostro necessariis et utilibus condendis per aliquot tempus diligenter vacavimus,easque in ordinem aliquem reduximus ; expedire judicavimus convocare, uti et de facto corivocavimus aliquot Superiores domorum nostrarum pro tune existentes, **[111]**

de l'an 1642, quelques-uns de ceux qui étaient alors supérieurs de nos maisons, ainsi que quelques autres des plus anciens qui nous ont paru avoir plus d'expérience de notre genre de vie, à savoir : MM. Jean d'Horgny, supérieur du collège des Bons-Enfants ; Jean Bécu, supérieur de la maison de Toul ; Lambert aux Couteaux, supérieur de la maison de Richelieu ; Jean Bourdet, supérieur de la maison de Troyes ; Pierre Duchesne, supérieur de la maison de Crécy, diocèse de Meaux ; et pour remplacer les absents : MM. Antoine Portail ; François du Coudrai ; Antoine Lucas ; Léonard Boucher ; René Alméras, tous prêtres de notre dite Congrégation. Après leur avoir communiqué lesdites règles et conditions, il nous a paru, sur leur avis, que ce travail ne pouvait être pour lors entièrement achevé, soit à raison du peu de temps, soit surtout afin que, par un plus long usage de ces règles, nous en fissions l'expérience avant de les rédiger par écrit. En attendant nous avons chargé quatre de ceux dont les noms précèdent : Antoine Portail, Jean d'Horgny, Lambert aux Couteaux, René

cum alus quibusdam antiquioribus qui in nostro vivendi modo plus experientiœ nobis visi sunt habere, idque decima tertia octobris, anni millesimi sexcentmi quadragesimi secundi ; scilicet DD. Joannem de Horgny, Superiorem Coliegii Bonorum Puerorum ; Joannem Becu, Superiorem domus Tullensis ; Lambertum aux Cousteaux, Superiorem domus Richelliensis ; Joannem Bourdet, Superiorem domus Trecensis ; Petrum Duchesne, Superiorem domus Creciascensis, diœcesis Meldensis, et in locum absentium, DD. Antonium Portail, Franciscum du Coudrai, Antonium Lucas, Leonardum Boucher, Renatum Aimeras, omnes sacerdotes dict nostrle Congregationis, quibus cum cornmunicavissemus dictas regulas et constitutiones de eorum consiho nobis vi sum est pro tune hoc negotium omni ex parte absoivi non posse, tum pro temporis angustià, turn maximè ut per iongiorem harum regularum usum prius haberemus experimentum quarri documentum scripte, traderemus ; interea quatuor ex supradictis Antonium Portail, Joannem de Horgny, Lambert **[112]**

Alméras, de peser et d'examiner avec nous lesdites règles avec plus de soin et de maturité.

«Mais pour mettre enfin la dernière main à un travail si nécessaire et si utile à la Congrégation, le premier juillet de la présente année 1651, nous avons réuni une autre assemblée de quelques supérieurs de nos maisons et de quelques autres qui nous ont paru avoir plus d'expérience de notre genre de vie, à savoir MM. René Alméras, supérieur de la maison de Rome ; Etienne Blatiron, supérieur de la maison de Gênes ; Antoine Lucas, supérieur de la maison du Mans ; Lambert aux Couteaux, supérieur de la maison de Richelieu ; Gilbert Cuissot, supérieur de la maison de Cahors ; François Grimald, supérieur de la maison d'Agen ; Louis Thibaut, supérieur de la maison de Saint-Méen, diocèse de Saint-Malo ; Jean-Baptiste Le Gros, supérieur de la maison du Petit Saint-Lazare, et MM. Antoine Portail et Jean Bécu, Jean d'Horgny, Jean-Baptiste Gilles et Pierre Duchesne, prêtres de notre dite Congrégation. De concert avec eux, nous avons soigneusement et

aux Cousteaux, Ren. Almeras deputavimus, qui nobiscum dictas regulas diligentius et materius perpenderent et examinarent.
Sed ut tandem aliquando open tam necessario et Congregationi tam utili marium ultimam adhiberemus, hoc anno millesimo sexcentesimo quinquagesimo primo, prima julii, aiterum conventum fecimus aliquot Superiorum domorum nostrarum et nonnuliorum aliorum, qui nobis visi sunt in nostra vivendi ratione exercitatiores : DD. duntaxat Renati Aimeras, Sup. domus Romanœ ; Stephani Blatiron, Sup. domus Genevensis ; Antonii Lucas, Sup. dornus Cenomanensis ; Lamberti aux Coustiaux, Sup. domus Richelliensis ; Giiberti Cuissot, Sup. domus Cadurcensis ; Francisci Grimald, Sup. domus Agennensis ; Ludovici Thibaut, Sup. domus Stii Mennii, Maclôviensis diœcesis ; Joannis Baptist Le Gros, Super. domus divi Lazari minoris, et DD. Antonii Portail et D. Joannis Becu, Joannis de Horgny, Joannis Baptiste Gilles et Petri Duchesne, presbyterorum dictæ nostræ Congregationis. Quibuscum dictis regulis et constituttonibus **[113]**

mûrement revu et examiné lesdites règles et constitutions, et, sur leur avis, nous avons jugé, comme par les présentes nous jugeons dans le Seigneur, qu'elles sont conformes à notre genre de vie, à la fin et à l'institution de notre dite Congrégation et qu'elles ont les autres conditions requises par la bulle précitée, que de plus nous les avons mises en pratique de notre mieux depuis 25 ans environ et que nous pouvons les présenter à notre dit Seigneur Illustrissime l'archevêque de Paris, pour être soumis à son approbation suivant la teneur de la bulle sus-mentionnée.

«C'est pourquoi, sur l'avis des ci-devant mentionnés, nous avons jugé devoir prier notre dit Seigneur l'Illustrissime archevêque comme par les présentes nous le prions et le conjurons avec toute l'humilité, le respect et les instances possibles, de vouloir bien, avec cette bienveillance paternelle qui lui est propre, et dont il a coutume d'user à notre égard, donner l'autorité de son approbation auxdites règles et constitutions, tant communes que particulières, et leur imprimer en notre faveur le sceau inébranlable de l'inviolabilité apostolique. Et nous prierons le Dieu très bon et

sedulo et mature revisis et examinatis : de eorumdem consilio judicavimus, ut per prsentes in Domino judicamus, ilias conformes esse nostro vivendi modo, fini et Instituto dictœ nostrie Congregationis et alus conditionibus per prædictam bullam requisitis accommodatas, imo et in praxim a nobis ut plunimum a viginti quinque circiter annis redactas, easque posse a nobis prsentani præfato Illustnissimo Domino Archiepiscopo Parisiensi, ut, juxta dicte bulbe tenorem, ab ipso approbentur.
Quocirca nos ex prfatorum consilio judicavimus dictum Iliustrissimum Dominum Archiepiscopum rogandum esse uti per prsentes omni qua fieri potest humilitate, reverentia, instantia, rogamus ac obsecramus, ut velit paterna sua, sed solita in nos benevolentia, dictas regulas et constitutiones tam communes quam particulares suâ auctonitate approbare, illisque bac ratione inviolabilitatis apostolice firmitatem nobis adjicere. Et Deum opt. max. precabimus ut semper ejus merces sit magnanimis. **[114]**

tout-puissant d'être à jamais sa récompense infiniment grande :

«En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre propre main, avec tous les prêtres ci-devant nommés de notre Congrégation, qui avaient té convoqués.

«Fait à Saint-Lazare, faubourg de Paris, le trois des ides d'août de la susdite année 1651.

«VINCENT DE PAUL
indigne Sup. gén. de la Congrégation de la Mission.

PORTAIL, in. p.
Étienne BLATIRON, in. p.
Gilbert CUISSOT, in. p.
Louis THIBAUT, in. p.
René ALMÉRAS, in. p.
Jean D'HORGNY, in. p.
Jean BÉCU, in. p.
LAMBERT AUX COUTEAUX, in. p.
Antoine LUCAS, in. p.
François GRIMALD, in. p.
Pierre DUCHESNE, in. p.

Le travail qui venait d'être élaboré dans cette assemblée fut soumis à l'archevêque de Paris, et nous sommes heureux de faire connaître l'approbation que le prélat qui avait béni les débuts de la Compagnie donna à la démarche qui la constituait d'une manière décisive.

In quorum fidem præsentes manu propriâ subscripsimus, cum omnibus præfatis dictœ Congregationis nostrœ convocatis presbyteris.
Actum apud Stum Lazarum in suburbio Parisiorum, tertio idus Augusti, anni supradicti millesimi sexcentesimi quinquagesimi primi.

Vincentius A PAULO,
indignus Sup. gen. Congregationis Missionis.

PORTAIL, in. p.
Stephanus BLATIRON, in. p.
Gilbertus CUISSOT, in. p.
Lunovicus THIBAUT, in. p.
Renatus ALMERAS, in. p.
Joannes DE HORGNY, in. p.
Joannes BECU, in. p.
LAMBERTUS AUX COUSTAUX, in. p.
Antonius LUCAS, in. p.
Franciscus GRIMALD, in. p.
Petrus DUCHESNE, in. p.

[115]

ACTE D'APPROBATION DES VŒUX
ACCORDÉ PAR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
le 19 octobre 1651

Jean-François de Gondy, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, premier archevêque de Paris, à notre cher Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation des prêtres de la Mission, approuvée par nous depuis plusieurs années, salut dans le Seigneur.

Attendu qu'une pétition nous a été présentée de votre part contenant que, puisque notre très Saint Père le pape Urbain VIII, par la bulle d'érection de ladite Congrégation, fulminée par notre official, a daigné accorder à perpétuité, à vous et à tout Supérieur général qui vous succédera, la licence, la permission et la faculté de pouvoir, chaque fois que vous ou vos successeurs le jugerez expédient, faire et établir pour bien conduire et gouverner, diriger et administrer ladite Congrégation de la Mission, ses maisons, ses personnes et ses biens, toute sorte de règlements

ACTE D'APPROBATION DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

19 Octobre 1651.

Joannes Franciscus De Gondy, Dei et Sanct Sedis apostolicæ gratiâ primus Parisiensis Archiepiscopus, dilecto nostro Vincentio a Paulo, Superiori generali Congregationis Ecclesiasticorum Missionis, ex multis annis per Nos approbatœ,

Salutem in Domino.

Cùm Nobis pro tuâ parte exhibita fuerit petitio, continens quod, cùm Sanctissimus Dominus rioster Papa Urbanus octavus, per Bullam erectionis dicte Congregationis, a nostro Officiali fulminatam, tibi et pro tempore existenti Superiori generali, ut quotiescumque tibi aut successoribus tuis expedire videbitur, qucumque statuta et ordinationes, felix regimen et gubernium, directionem et ordinationem dictæ Congregationis Missionis, illiusque domorum, personarum ac bonorum concerrientia, licita tamen et honesta, Sacrisque canonibus et Constitutionibus **[116]**

et ordonnances, légitimes et convenables pourvu qu'ils ne soient en rien contraires aux sacrés canons, aux constitutions apostoliques, aux décrets du Concile de Trente, à l'Institut et à la règle de ladite Congrégation, à condition qu'ils seront approuvés par nous ou nos successeurs ;

Attendu que, instruit par l'expérience, vous craignez que les prêtres de la dite Congrégation, tant qu'ils seront libres d'en sortir quand ils le voudront, ne succombent aux premières tentations qui pourront leur venir contre leur vocation, ou que doutant de leur persévérance dans leur vocation, ils ne négligent de s'appliquer comme il convient à la perfection requise pour cet Institut, bien que cependant Dieu dans sa miséricorde ait accordé à un grand nombre de prêtres de persévérer dans cette Congrégation et d'en garder les règles ;

Comme d'ailleurs vous avez considéré que Dieu lui-même dans l'ancien Testament avait voulu par la circoncision obliger pour toujours le peuple qu'il s'était choisi à observer sa loi ; que dans la nouvelle loi, le saint baptême

apostolicis, Concilii Tridentini decretis et Instituto, et regule supradictœ Congregationis Missionis hujusmodi minimè contraria, et a Nobis aut successoribus nostris approbanda, edere et condere possis et valeas, licentiam et facultatem perpetuo impertiri dignatus fuerit, cumque rerum experientia effecerit, ut timeas ne dictœ Congregationis ecclesiastici, quamdiù liberi sunt recedere cùm voluerint ab illâ, primis contra vocationem suam tentationibus futuris succumbant : ne etiam quam. diù dubitant utrum sint in illâ perseveraturi (quamvis gratiam in illâ perseverandi illiusque Regulas servandi multis misericors Deus cum benedictione largitus fuerit) perfectioni ad illud institutum requisit, ut par est, studere negligant ; præterea cùm consideraveris, quod ipsemet Deus in veteri Testamento populum sibi electum ad legem suam servandam circumcisione perpetuo obligari voluerit, quod in novâ lege sanctum Baptisma toto vita cursu nos Jesu Christo Domino Nostro servire obliget, **[117]**

nous attache au service de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour toute notre vie ; que l'Église ne confie la direction spirituelle des peuples qu'à des hommes qui se sont liés pour toujours à l'état ecclésiastique par les saints ordres que cette même Église ne donne une épouse à l'homme en mariage, que par un sacrement qui les lie à cet état pour tout le temps de la vie ;

Comme vous avez aussi considéré que toutes les communautés et congrégations, à l'exception d'un petit nombre, ont cru toujours nécessaire, afin que leurs membres puissent persévérer dans leur vocation et dans l'observance des règles et constitutions, de les lier par des vœux, qui dans le principe ont été simples ;

Après avoir attentivement pesé en vous-même tous ces différents inconvénients, motifs et exemples, et afin d'obtenir que lesdits prêtres puissent persévérer dans la Congrégation ci-dessus nommée et dans l'observance de ses règles, vous avez jugé expédient et vous avez réglé que tous ceux, qui dans la suite entreraient dans ladite Congrégation, feront en présence du supérieur, après une année d'épreuve achevée au séminaire, le bon propos de rester tout le temps

quod Ecclesia non nisi hominibus per sacros ordines in statu ecclesiastico per totam vitam permanere se astringentibus spintuale regimen populorum credat ; quod eadem Ecclesia nequidem viro uxorem matrimonio credat, nisi per quoddam sacramentum ad illius statum totâ vitâ obligans : præterea quod omnes Communitates et Congregationes (paucis exceptis) ut personse in su vocatione, necnon Regularum et Constitutionum observatione perseverare possent, aliquibus votis, in principio quidem simplicibus astringi, necessarium esse semper existimaverint ; Tu supradictis omnibus in commodis, rationibus, et exemplis animo perpensis, ad efficiendum ut dicti ecclesiastici in dictâ Congregatione, Regularumque observatione permanere possint, expedire judicasti et ordinasti, ut singuli dictam Congregationem deinceps ingressuri, post unum annum probationis, in Seminario expletum bonum propositum toto vine tempore **[118]**

de leur vie dans ladite Congrégation, en gardant la pauvreté, la chasteté et l'obéissance ; et qu'après une seconde année d'épreuve achevée également dans ledit séminaire, ils feront le vœu simple de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ainsi que de stabilité, c'est-à-dire de travailler le reste de leur vie dans ladite Congrégation en se conformant à ses règles et à ses constitutions, au salut des pauvres gens de la campagne ; vœu dont on ne pourra être relevé que par le Souverain Pontife ou bien par vous ou celui qui sera pour lors Supérieur général, vœu enfin que l'on émettra pendant la célébration de la sainte messe, en présence du supérieur célébrant qui en sera le témoin, mais qui ne le recevra pas.

Vous demandez en outre que ceux qui, étant déjà dans la dite Congrégation veulent se lier à elle par ce même vœu, puissent être par vous ou vos successeurs légitimement admis à Pémettre, à condition toutefois que ladite Congrégation ne sera pas rangée, à cause de l'émission dudit vœu, au nombre des ordres religieux et qu'elle ne cessera pas pour cela de faire partie du clergé ;

Attendu enfin que dans ladite supplique il nous a été

in dictâ Congregatione permariendi, paupertatem, castitatem et obedientiam servando, coram Superiore faciant, et post secundum probationis annum in dicto Seminario expletum, paupertatis, castitatis et obedientiæ nec non stabilitatis se scilicet reliquo vine tempore saluti pauperurn rusticanorum in dictâ Congregatione juxta illius regulas et constitutiones applicandi votum simplex indispensabile, nisi a Surnmo Pontifice, vel a Te, aut pro tempore, existente Superiore generali, inter missarum solemnia, Superiore celebrant et audiente, sed non recipierite emittant ; si vero qui in dictâ Congregatione jam versantur, quique dicto voto in illâ astringi voluerint ad illud emittendum a te vel a luis successoribus admitti possint et valeant, ita tamen ut dictâ Congregatio ob dictum votum emissum, nequaquam de numero ordinum religiosorum censeatur, nec de corpore clerici esse ideo desinat : cum denique in dicta petitione pro tuâ parte **[119]**

demandé par vous de vouloir bien approuver et confirmer ce que vous avez réglé sur les points ci-dessus mentionnes ;

Nous ayant mûrement considéré les motifs qui précèdent et voulant consentir et accéder à votre dite supplique, laquelle non seulement ne contient rien qui soit contraire aux sacrés canons, aux constitutions apostoliques, aux décrets du Concile de Trente, à l'institut, ni à la règle de ladite Congrégation, mais encore propose des mesures utiles pour maintenir les sujets dans ladite Congrégation et l'observance de ses règles ; persuadés du reste que nous ferons, avec le secours de la grâce de Dieu, une œuvre agréable au Seigneur et profitable à l'Église, de notre plein gré nous avons approuvé et confirmé et par les présentes nous approuvons et confirmons les dispositions contenues dans votre supplique.

En foi et témoignage de ce qui précède et de chaque chose en particulier, nous avons fait faire par le secrétaire de notre archevêché de Paris les présentes lettres de notre approbation et confirmation que nous avons fait marquer du sceau de nos armes et que nous avons revêtues de notre signature.

supplicatum fuerit, ut dictam tuan-i ordinationem circa przedicta approbare et confirmare dignaremus ; Nos, prdictis rationibus maturè consideratis, et dictæ tute petitioni annuere et favere volentes, dictam ordinationem ; cùm quam, sacris canonibus, constitutionibus apostolicis, Concilii Tridentini, nec non Instituto et reguke dicte Congregationis minimè contrariam ; iwo. ad personas in dictâ Congregatione, illiusque regularum observatione conservandas utilern esse constet, et sic Nos opus Deo gratum et Ecclesia fructuosum, divinâ gratiâ adjuvante facturos sperari possit, de nostra gratia approbavimus et confirmavimus, et per præsentes approbamus et confirmamus.

In quorum præmissorum et singulorum fidem et testimonium, dictas prnesentes litteras nostræ approbationis et confirmationis, per archiepiscopatûs nostri Parisiensis secretarium fieri et signari sigillo cameræ nostre jussimus et fecimus approbationie communiri. **[120]**

de leur vie dans ladite Congrégation, en gardant la pauvreté, la chasteté et l'obéissance ; et qu'après une seconde année d'épreuve achevée également dans ledit séminaire, ils feront le vœu simple de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ainsi que de stabilité, c'est-à-dire de travailler le reste de leur vie dans ladite Congrégation en se conformant à ses règles et à ses constitutions, au salut des pauvres gens de la campagne ; vœu dont on ne pourra être relevé que par le Souverain-Pontife ou bien par vous ou celui qui sera pour lors Supérieur général, vœu enfin que l'on émettra pendant la célébration de la sainte messe, en présence du supérieur célébrant qui en sera le témoin, mais qui ne le recevra pas.

Vous demandez en outre que ceux qui, étant déjà dans la dite Congrégation veulent se lier à elle par ce même vœu, puissent être par vous ou vos successeurs légitimement admis à l'émettre, à condition toutefois que ladite Congrégation ne sera pas rangée, à cause de l'émission dudit vœu, au nombre des ordres religieux et qu'elle ne cessera pas pour cela de faire partie du clergé ;

Attendu enfin que dans ladite supplique il nous a été

in dictâ Congregatione permanendi, paupertatem, castitatem et obedientiam servarido, coram Superiore faciant, et post secundum probationis annum in dicto Seminario expletum, paupertatis, castitatis et obedientize nec non stabilitatis se scilicet reli-. quo vit tempore saluti pauperum rusticanorum in dictâ Congregatione juxta illius regulas et constitutiones applicandi votum simplex indispensabile, nisi a Surnmo Pontifice, vel a Te, aut pro tempore, existente Superiore generali, inter missarum solemnia, Superiore celebrant et audiente, sed non recipiente emittant ; si vero qui in dictâ Congregatiorie jam versantur, quique dicto voto in illâ astringi voluerint ad illud emittendum a te vel a tuis successoribus adrnitti possint et valeant, ita tamen ut dictâ Congregatio ob dictum votum emissum, nequaquam de numéro ordinum religiosorum censeatur, nec de corpore clerici esse ideo desinat : cum denique in dicta petitione pro tuâ parte **[119]**

demandé par vous de vouloir bien approuver et confirmer ce que vous avez réglé sur les points ci-dessus mentionnés ;

Nous ayant mûrement considéré les motifs qui précèdent et voulant consentir et accéder à votre dite supplique, laquelle non seulement ne contient rien qui soit contraire aux sacrés canons, aux constitutions apostoliques, aux décrets du Concile de Trente, à l'institut, ni à la règle de ladite Congrégation, mais encore propose des mesures utiles pour maintenir les sujets dans ladite Congrégation et l'observance de ses règles ; persuadés du reste que nous ferons, avec le secours de la grâce de Dieu, une œuvre agréable au Seigneur et profitable à l'Église, de notre plein gré nous avons approuvé et confirmé et par les présentes nous approuvons et confirmons les dispositions contenues dans votre supplique.

En foi et témoignage de ce qui précède et de chaque chose en particulier, nous avons fait faire par le secrétaire de notre archevêché de Paris les présentes lettres de notre approbation et confirmation que nous avons fait marquer du sceau de nos armes et que nous avons revêtues de notre signature.

supplicatum fuerit, ut dictam tuam ordinationem circa predicta approbare et confirmare dignaremus ; Nos, prædictis rationibus maturè consideratis, et dictæ tue petitioni annuere et favere volentes, dictam ordinationem ; cùm quam, sacris canonibus, constitutionibus apostolicis, Concilii Tridentini, nec non Instituto et reguke dictœ Congregationis minimè contrariam ; imo, ad personas in dictâ Congregatione, illiusque regularum observatione conservandas utilem esse constet, et sic Nos opus Deo gratum et Ecclesie fructuosum, divinâ gratiâ adjuvante facturos sperari possit, de nostra gratia approbavimus et confirmavimus, et per pnesentes approbamus et confirmamus.

In quorum præmissorum et singulorum fidem et testimonium, dictas præsentes litteras nostræ approbatioriis et confirmationis, per archiepiscopatûs nostri Parisiensis secretarium fieri et signari sigillo cameræ nostre jussimus et fecimus approbatiorie communiri. **[120]**

Donné à Paris, l'an du Seigneur 1651, le 19e jour du mois d'octobre.

Signé :

Par mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime,

BAUDOUYN

Après l'assemblée M. Cuissot se hâte de reprendre le chemin de Cahors, et saint Vincent lui écrivait en cette ville, le 9 décembre, la lettre suivante qui montre avec quelle sollicitude il s'occupait de tous les intérêts des maisons de la Compagnie :

«Monsieur,

«J'ai reçu deux de vos lettres depuis ma dernière. Vous me mandez que M. l'Archidiacre vous demande une rente sur la métairie que vous trouvez avoir été rachetée. Si cela est, faites-lui voir comme vous ne la devez pas ; faites-lui parler par ses amis, et, si besoin est, par Mgr de Cahors. Si, après cela, il vous fait procès, défendez-vous ; mais auparavant il faut faire les avances que je viens de vous dire.

«Feu Monsieur son oncle a pu vous donner l'écolier dont vous me parlez, pour y être élevé chez vous et nourri selon la fondation, et, acceptant le don de la métairie, la Compagnie s'est obligée à cette charge ; mais il n'a pu et vous ne pouvez obliger ce jeune homme d'entrer en l'état ecclésiastique. S'il a commencé d'en porter l'habit et de se soumettre à votre conduite, en cette qualité, il ne s'ensuit pas qu'il doive continuer, puisqu'étant plus âgé qu'il n'était, il est plus capable de juger de sa disposition ; si donc elle

Datum, Pansus, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo primo, die decimâ nonâ mensis octobris.

Sic signato,

De mandato Illustrissimi et Reverendissimi Domini mei Archiepiscopi,

BOUDOUYN.

[121]

le porte à une autre état de vie, et que néanmoins il veuille continuer ses études dans la ville et être nourri chez vous, vous le devez souffrir et le laisser en sa liberté. Il semble que mondit sieur l'archidiacre le souhaite ainsi, et mon sentiment est que vous en usiez de la sorte ; mais il se faut garder de prendre chez vous d'autres enfants, s'ils n'ont dessein de se donner à l'Église, et ne portent la soutane ; mais pour celui-là vous ne le pouvez pas mettre dehors.

«Je vous ai prié de savoir la pensée de Monseigneur touchant l'acquisition de la maison et du jardin voisin, afin que, s'il est de cet avis (même que vous donniez en payement la partie que vous avez sur la ville), vous en traitiez selon tout sentiment.

«Dieu soit loué de ce qu'on vous a fait espérer cinq cents livres pour vos besoins domestiques. Laissons le faire, sa Providence ne nous manquera jamais, tandis que nous ne manquerons pas à son service. J'écris à Agen pour savoir si l'on vous pourra donner le frère Dupuich, et en ce cas je vous le ferai savoir. Je ne vois pas d'inconvénients d'envoyer un frère à la garde, et travailler aux fortifications, s'il vous coûte trop y envoyer un externe ; mais il le faudrait faire habiller de gris.

«J'écris un petit mot à notre frère Dubourdieu, que je vous envoie pour le lui donner ou le retenir selon que vous le jugerez à propos, vous envoyant la lettre ouverte pour la voir, avec un cachet pour la fermer.

«Je rends grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il bénit votre conduite et donne la paix à la petite famille. Plaise à sa divine bonté de vous continuer à vous et à elle ses abondantes grâces'.»

Une lettre de saint Vincent à M. Lambert (2) datée du **[122]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 364.
2. Ibid., t. II, p. 379-

3 janvier 1652 nous apprend que M. Cuissot fut chargé de négocier avec l'évêque de Montauban la fondation d'un séminaire en son diocèse. C'est sans doute à cette négociation qu'il faut attribuer d'abord la fondation de NotreDame de Lorm, dont saint Vincent écrivait, le 20 septembre 1652 «Si nous n'avions accepté Notre-Dame de Lorm, qui est à la campagne, peut-être que l'occasion ne se fût jamais présentée de nous établir dans le diocèse de Montauban (1). «Quant au séminaire, il fut fondé, dès l'année suivante à Montech, puis, en 1656, transféré à Notre-Dame de Lorm et de là, en 1660, définitivement établi à Montauban.

V

Construction du séminaire. — Persécutions et calomnies.

Cependant le zèle du vénérable évêque de Cahors pour son séminaire ne se refroidissait pas. Non content de tout ce qu'il avait fait jusque-là pour l'édification de la maison spirituelle, il voulut aussi contribuer, pour une grande part, à la construction de la maison matérielle. Il avait d'abord ouvert le séminaire dans, une maison particulière. Plus tard il acheta une maison plus vaste, avec un enclos, au lieu le plus beau de la ville (2) et près de l'église Saint-Barthélemy. Mais en 1652 «considérant ledit seigneur évêque que tout cela (les sommes qu'il avait déjà données) n'est pas suffisant pour faire construire les bâtiments convenables et nécessaires audit séminaire, et que lesdits prestres n'ont pas le moyen de les faire faire, pour ce est-il que ce jour d'hui vingt troiziesme jour du mois de juillet mil six cens cinquante deux, dans le chasteau épiscopal de Merquez en Quercy, après midy, régnant notre très chrestien prince **[123]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 480 et 528.
2. Chastenet, p. 215-216.

Louy par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, par-devant moy, notaire royal sous signé .... a esté en sa personne ledit illustrissime et révérendissime seigneur messire Alain de Solminihac, évêque et comte de Caors, lequel, désirant devoir bien tost ledit séminayre assorti de logements convenables pour les clercs et autres ecclésiastiques qui y seront reçus ... a donné et donne, par donation pure et simple … et à jamais irrévocable, auxdits prestres de la mission establis pour la conduite direction et

administration dudit séminaire, la somme de seize mille livres pour ycelle estre employée à la construction des bastiments que ledit seigneur évesque jugera être nécessaire, conformément au dessein qu'il en fayra dresser..., etc. (1)

Saint Vincent ne manqua pas de témoigner sa reconnaissance à Mgr Alain. Il nous l'apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit, le 17 août suivant, à M. Bonichon, à l'occasion d'une grâce que voulait faire à la Compagnie Mgr l'évêque de Sarlat, depuis peu coadjuteur de Cahors : «Vous avez bien fait d'obéir à Mgr de Sarlat, lui disait-il, en ce qu'il a désiré de vous. Je me donnerai l'honneur de le remercier de la grâce qu'il veut faire à notre petite Compagnie, et de la confiance qu'il a prise en vous, comme j'ai fait à Mgr de Cahors de ses nouveaux bienfaits. Dieu soit la récompense de l'un et l'autre de ses saints prélats, etc. (2)

La construction des nouveaux bâtiments, devenus aujourd'hui une caserne d'infanterie, fut commencée en 1654. Elle donna lieu à un trait bien édifiant de l'humilité du saint prélat. «Etant donc dans le séminaire pendant le carême de l'an 1654, où il faisait les entretiens aux ordinands, **[124]**

1. Archives de l'évêché. Une somme de 2,500 livres avait été précédemment donnée dans le même but ; ce qui portait à 18,500 livres la subvention de mgr Alain. Les prêtres de la Mission devaient justifier dc l'emploi de la totalité de cette somme à la construction du séminaire.
2. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 468.

comme il descendit dans le jardin pour voir le travail du bâtiment, il aperçut une grande pierre qui était destinée pour être la première posée, sur laquelle M. Cuissot, supérieur du séminaire, avait fait graver ces mots en gros caractères : *«Illustrissimus ac Reverendissimus Alanus de Solninihac, episcopus, baro et comes Cadurcencis, hanc domuni collegii et seminarii fundavit et erexit, etc.* «L'illustrissime et révérendissime Alain de Solminihac, «évêque, baron et comte de Cahors, a fondé et érigé «cette maison du collège et du séminaire, etc.» Il demanda un ciseau et un maillet, et commença par effacer tous ces mots et fit continuer par son homme de chambre, ne bougeant point de là qu'il ne vît le tout effacé (1).

M. Cuissot dut donc se résigner à voir détruire ; sous ses yeux, le monument si légitime qu'il avait voulu élever à la gloire du saint prélat. Il comprit sans peine cette héroïque vertu et n'eut peut-être pas moins de mérite à voir ainsi détruire son œuvre qu'il n'en avait eu à l'édifier.

C'est comme une loi de l'ordre surnaturel que le bien ne se fait pas sans opposition. Les réformes surtout rencontrent bien des contradicteurs, et Dieu le permet afin d'éprouver la vertu de ses élus : Mgr de Solminihac faisait tant de bien dans son diocèse, il poursuivait les abus avec tant de fermeté, que l'ennemi de tout bien s'acharna à lui susciter des obstacles ; et ne pouvant l'arrêter, il se donna au moins la satisfaction de le persécuter. Or «la plus furieuse persécution qu'il ait soufferte, nous dit son biographe, lui vint de quelques ecclésiastiques syndiqués qui, sous des prétextes frivoles, ne lui ont pas donné un moment de repos, durant dix ou douze ans. Nous trouvons bien que, dans le diocèse de Milan, il y eut un syndicat formé contre Saint-Charles ; mais on n'en vint pas à de si grandes extrémités, **[125]**

1. Chastenet, p. 387.

et j'ose dire que, dans l'histoire ecclésiastique, on trouvera peu de saints évêques qui aient été plus maltraités qu'il ne l'a été par ceux qui lui devaient toute sorte de respect et de soumission ; ils ont travaillé à le décrier dans l'esprit du roi et de son conseil, dans les assemblées générales du clergé, dans le parlement de Toulouse, et généralement par toute la France, blâmant toutes ses actions et forgeant des calomnies, dont la seule pensée fait horreur aux gens de bien. Ils ont dit que sa vie ne répondait pas à son habit de religieux ; et, comme tout le monde voyait la sainteté de ses œuvres,

qui le faisaient publier saint, ils ont condamné ses intentions qui n'étaient vues que de Dieu ; ils ont dit qu'il avait une sainteté déguisée, qu'au lieu de la véritable vertu, il n'en avait que l'apparence ; que ses grandes abstinences étaient une hypocrisie et un moyen dont il se servait, non pour plaire à son Créateur, mais pour acquérir quelque estime dans l'esprit des créatures, surtout du simple peuple qui, pour l'ordinaire, admire les grandes austérités... (1)

Le séminaire, œuvre de prédilection du prélat, ne pouvait échapper à leurs critiques calomnieuses : «Ils ont blâmé l'institution du séminaire ; et, pour le décrier, blasphémant ce qu'ils n'entendaient pas, ils ont dit qu'on s'y appliquait à des méditations qui ne sont que des fantaisies ; ils ont fait assigner au Parlement le Supérieur du séminaire, pourvoir régler le temps que les clercs y doivent demeurer, et les portions qu'on leur doit donner, sans autre intérêt que pour molester leur évêque, et pour lui ravir la louange qu'il mérite pour avoir fait un établissement si important à tout le diocèse (2) son disait aussi au séminaire, que les ecclésiastiques y étaient comme en prison ; qu'en y entrant ils se mettaient à la chaîne, etc. (3) **[126]**

1. Chastenet, p. 353-354.
2. Ibid., p. 355.
3. Ibid., p. 223.

Non contents d'avoir combattu ses bonnes œuvres, ils l'ont chargé de crimes, et l'ont voulu faire passer pour un tyran, pour un ambitieux, pour un voleur des deniers publics, Dieu permettant un si grand aveuglement en eux, qu'ils ont choqué la vraisemblance ; et cela n'a pas été dit en passant, on l'a écrit, on l'a imprimé, on l'a publié par toute la France : je tais les vers pleins de malice, qu'on a fait couler jusqu'à la porte de sa chambre, dans lesquels on l'appelle volage, vicieux ; on lui souhaite la mort, et on dit qu'on l'a donné au diable mille fois, O Dieu que vous permettez qu'on traite bien rudement vos serviteurs innocents.

«Aux paroles, on a ajouté les effets. Un jour de synode, ils forcèrent les portes de l'évêché, introduisirent dans l'assemblée des prêtres de Jésus-Christ des laïques armés pour y faire sédition et violence, excédèrent le portier, et traînèrent par les cheveux un huissier, qui était à la porte de la salle ; on cria à pleine tête contre lui : tyrannie, tyrannie, oppression, oppression, paroles qui tirèrent les larmes des yeux des bons prêtres, qui soupiraient de voir l'oint du Seigneur traité si indignement. Un prieur particulier, qui n'avait pas droit d'entrer au synode, envahit son trône, et y fit les fonctions épiscopales, par un attentat inouï dans l'église de Dieu, dont notre prélat crut être obligé de donner avis à Nosseigneurs du clergé, qui, se sentant blessés en la personne de leur confrère, en portèrent plainte à Sa Majesté par l'organe de M. l'évêque de Grasse, qui lui représenta le tout avec son éloquence ordinaire. Quelques par-* ticuliers ont rapporté que les syndiqués avaierft fait complot de causer tous ces bruits, pour lasser la patience de notre prélat, et dans le dessein de l'émouvoir et de provoquer un vomissement de sang, comme il lui était arrivé peu de temps auparavant, et par ce moyen le faire mourir ; à quoi n'ayant pu réussir, ils travaillèrent à le faire bannir de son siège, et dépouiller de sa dignité : pour cet effet, ils **[127]** firent dresser une grande requête pour être présentée au roi, au nom de la noblesse du Quercy, laquelle était remplie d'impostures, calomnies et fausses accusations, et enfin la conclusion était de demander un autre évêque pour régir et administrer le diocèse de Cahors ; mais ils ne trouvèrent pas de gentilshommes assez vils pour signer, contre leur conscience, un acte si infamant contre leur prélat, qu'ils estimaient un saint (1). »

Cette persécution si violente contre le saint évêque a pour nous un intérêt tout particulier : nous possédons, en effet, l'original d'une pièce inédite, d'après laquelle notre bienheureux Père aurait été pris pour intermédiaire auprès de Mgr Alain, par quelques-uns des ecclésiastiques révoltés, qui vinrent à résipiscence. C'est une série de plaintes et de demandes dressées au nom des prêtres syndiqués, et à côté de chacune desquelles les deux arbitres, dont l'un était saint Vincent, avaient marqué, en forme de réponse, ce qui serait fait auprès de gr de Cahors, pour donner satisfaction aux prêtres syndiqués.

Nous reproduisons fidèlement ce document curieux à plus d'un titre. Plusieurs passages ayant été rayés sur l'original, nous les conserverons à leur place en les mettant entre parenthèses.

Paris, 10 janvier 1652.

ARTICLES, DEMANDES (ET SUPPLICATIONS)

Présentées à Mg l'évesque de Cahors, par M. Jean de la Combe, bachelier de Sorbonne et curé de Caussade, l'un des scindics des ecclésiastiques scindiqués dudit diocèse, et tant pour lui que pour tous les autres bénéficiers, examinées, respondues, et arrestées par M. de la Margrie, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, et par M. Vincent, amiables compositeurs, «nommés et convenus **[128]**

1. Chastenet, p. 358-360.

par les parties, soubs le bénéfice desquels articles, en la forme qu'ils sont arrestés, lesdites parties ont consenty avec Messieurs des agents généraux du clergé de France à l'arrest du conseil donné, au rapport de M. Dugué de Bagnols, pour le bien de l'Église. »

1° Accordé.

Ils le supplient très humblement leur faire l'honneur à l'advenir de les aymer comme un père ses enfants, et un évesque ses curés (leur ayant refusé cette grâce depuis longtemps, pour nous avoir toujours traités avec rigueur, sévérité et menaces de prison ; ce qui nous a obligés de nous plaindre et nous scindiquer, et lui demander en justice ce que, par nos soubmissions, nous n'avons pas pu obtenir de lui).

2° Ledit sieur évesque sera supplié de nommer un secrétaire ecclésiastique ou laic, tel qu'il lui plaira, homme de bien, résidant de la ville de Caors, et solvable.

Qu'il lui plaise de continuer le sieur Vidal en la charge de secrétaire, tant parce qu'il est habitant de Caors qu'aussy qu'il a servy en cette qualité sous nos feus seigneurs évesques de Sainct-Sulpice, de Popian, et d'Habert.

3° Sera supplié d'establir aussy un grand vicaire à Cahors, à l'advenir,pour y faire la charge, ainsi que tous les autres vicaires généraux des messieurs les évesques font, tel séculier qu'il lui plaira, résidant dans ladite ville, sans que pour cela ledit Père Garat soit exclu de faire ladite fonction, selon les ordres dudit sieur évesque.

Qu'il lui plaise nous donner un Vicaire général, qu'il prendra du corps de son chapitre ou de son diocèse, ou autre qui soit séculier, et comme tous les autres seigneurs évesques ses devanciers ont fait, et non pas le Père Garat, religieux de son ordre, et qu'il soit obligé de faire sa résidence dans son évesché ou dans la ville de Caors, où nous puissions aller avec plus de facilité demander les grâces et expéditions de justice ; au lieu qu'il s'est servy dudit Père Garat, qui a toujours fait sa demeure avec ledit seigneur dans Merquès.

4° Sera supplié de l'approbation que ledit sieur évesque faira des vicaires desdits curés, d'avoir esgard à l'incommodité tant desdits curés que desdits vicaires.

Qu'il approuve leurs vicaires pour **[129]** un an, et non pour peu de temps, pourvu qu'il les trouve capables, comme ses devanciers évesques ont fait, mesme sur la foi des curés au synode, à cause des grands inconvénients qui en arrivent.

5° Sera supplié de ne pas faire taxer auxdits vicaires qu'il envoyra dans les paroisses, sinon au cas qu'ils ne soient

Qu'il ne taxe i l'advenir aux vicaires qu'il approuve la somme de cent vingt livres et plus, comme il fait ; mais qu'il laisse la liberté, tant auxdits curés que vicaires, de

d'accord avecques les curés.

traiter leurs affaires comme ils verront estre à faire.

6° Sera supplié, avant la tenue du premier synode, de relire ou faire relire, à 1a présence de tels conseils qu'il lui plaira, ses statuts synodaux pour être confirmés et interprétés (ou modifiés ainsi qu'il appartiendra), sauf en cas de plainte de ce qui sera par lui ordonné à se pourvoir par les voyes de droit.

Qu'il lui plaise modérer plusieurs de ses statuts et ordonnances, qu'il a fait imprimer par quatre éditions, comme nous estant fort onéreuses, pour n'avoir esté communiquées à son chapitre, ny reçues de son synode, et qu'il abrège plusieurs qui ne sont imprimés.

7° Il sera supplié de les maintenir en la liberté de nommer, à la pluralité des voix en plein synode, un syndic du clergé, soit du corps du chapitre ou du corps desdits curés, de la manière accoutumée.

Qu'il soit permis aux curés de nommer tous les ans un syndic du corps desdits curés, comme il a esté toujours observé ; auquel les gages accoutumés lui seront accordés, ainsi qu'il est de coustume.

8° Sera supplié de permettre que lesdits auditeurs des comptes soient nommés en plein synode, à la manière accoustumée.

Qu'il lui plaise de laisser lesdits curés en la liberté de pouvoir, avec les autres, nommer audit synode, par pluralité des voix, les auditeurs des comptes, tous les ans, comme il est de coustume, et non pas au seul choix dudit seigneur évesque ; et que les impositions ne se feront, s'il lui plaist, à l'advenir, par **[130]** autres que par lesdits nommés, ensemble l'audition desdits comptes et closture d'yceux, auxquels seront payés les gages accoustumés, et que lesdits nommés au synode subsisteront jusques à un autre prochain synode.

9° Sera supplié d'y appeler les curés des lieux pour l'employ desdits deniers.

Qu'il lui plaise ne disposer de l'argent des bassins ; mais que la direction d'iceux appartienne aux curés, comme il est de droit, en faisant la visite.

10° Sera supplié d'avoir esgard aux bonnes villes de son diocèse.

Que tant lesdits curés que religieux preschent les advents, les caresmes, fêtes solennelles et dimanches de l'année eh françois, et non en patois ; mais que lesdits curés et vicaires fassent le catéchisme, si bon leur semble, et comme ils jugeront estre à faire,' en la langue du pals.

11° Sera supplié d'approuver tels prêtres des communautés ou austres, qu'il reconnoistra avoir les qualités requises pour ayder lesdits curés et vicaires aux confessions, sans préjudice des vicaires que lesdits curés sont tenus d'y avoir.

Qu'il lui plaise dans les villes et ailleurs de son diocèse, où il y a multitude de peuple, pourvoir de plusieurs prestres approuvés pour le 6oulagement des consciences, au lieu que, depuis longtemps, il n'y en a qu'un avec le curé, ores qu'il y a en quelques unes d'icelles douze ou quinze mille communions, à cause de quoy est arrivé grand inconvénient.

12° Sera supplié modérer ses ordonnances pour la quantité des calices et ornements, sauf les bonnes vi lies et autres lieux peuplés, où il le jugera à propos, de pourvoir à la décharge des curés sur tous les fruicts prenants, s'il, y appert par les voies de droict.

Qu'il lui plaise de n'ordonner à l'advenir que les curés auront des ciboires et des calices d'argent, avec leur soleil, tableaux, tabernacles, ornements des quatre couleurs, et autres, à leurs despens ; mais que ce soit à ceux des fruicts prenants, aussi bien que pour les réparations des églises et aumosnes, attendu qu'il ne serait juste qu'un curé soit constitué en tous ces frais. **[131]**

13° Rayé, sauf auxdicts curés à se pourvoir contre le chapitre, ainsi qu'il

Qu'il sera supplié de satisfaire à la bulle du Sainct Père, qui l'oblige de bailler chacun an la somme de dix-huit cents livres, tant pour la réparation de l'église cathédrale

appartiendra.	de Cahors qu'autres de son diocèse, qui ont été ruinées par la violence de ceux de la religion prétendue réformée, et les guerres passées ; laquelle il a été obligé de paier, par arrest du parlement de Tholoze, s'estant depuis déchargé d'icelle par transaction qu'il a passée avec son chapitre, auquel il a laissé un droict, qu'il appelle d'annate ou de fabrique, sur nos benefices vacants par mort, qui est le revenu d'une année d'iceux, et c'est sans la participation desdits curés.
14° Il y sera pourveu au prochain synode.	Le prient aussi lesdits curés les décharger de l'imposition de huit cents livres chacun an, qui se prend sur le clergé en faveur du séminaire, et autres sommes qui ont esté prises, attendu qu'il est obligé, par la bulle, de fonder ledit séminaire, ou par union de bénéfices simples, comme il l'a fait.
15° Ledit sieur évesque sera aussi supplié (en particulier par ---------- lettres) de pourvoir ou faire pourvoir au contenu du dit article.	Le supplient aussi d'ordonner que toutes les sommes qui ont esté levées sur ledit clergé, tant pour les affaires qu'il a contre Monseigneur de Tulle et autres, que celles qui ont esté prises pour autres choses, comme il se justifie des comptes des quatre années remis au greffe du clergé de la Chambre de Tholoze, à la requisition des scindics, et qu'il lui plaira de faire remettre ceux des six années dernières, pour estre veus et examinés par les auditeurs d'yceux et y faire justice. **[132]**

Veus et examinés par nous soubsignés les présents articles et supplications, à Paris, le to janvier 1652, àmesme temps que les parties ont passé arrest expédiant pour leurs différents et les dits présents articles.

N. LAINE. **VINCENT DE PAUL.**

1. Archives de Saint-Lazare. Le P. Garat, dont se plaignent les auteurs des Sup1ications, était un excellent religieux, bien digne de l'estime de son évêque. Voici ce que raconte à son sujet le P. Chastenet : «L'année suivante (1653), Mgr de Solminihac s'étant démis de son abbaye entre les mains du chapitre de Chancellade, et le chapitre ayant nommé au roi trois chanoines de la Réforme, Sa Majesté fit choix du très révérend père Garat, l'un des trois, alors vicaire général du diocèse de Cahors et prieur des chanoines réguliers du prieuré de Notre-Dame de Cahors (a) de la même Réforme, qui, par la sagesse de sa conduite, par son zèle pour l'obéissance régulière et par l'exercice de toutes les vertus requises dans un digne supérieur, fait bien voir qu'il a été élevé dans l'école d'Alain de Solminihac, et qu'il est animé de son esprit (b) »
A l'occasion de cette nomination, saint Vincent lui écrivit la lettre suivante, encore inédite, qui nous donne de ce religieux une idée également avantageuse
«De Paris, ce 1er février 1653.
«Mon révérend Père,
«La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !
«J'ai reçu votre lettre avec le respect que je dois à un très bon serviteur de Dieu, et à l'éloignement que vous avez pour les dignités. Je suis fort consolé de l'occasion que cela me donne de vous renouveler les offres de mes très humbles services, et mes remerciemens pour toutes les grâces que vous nous avez faites, et la protection dont vous nous honorez de delà.
«Je prie Notre-Seigneur qu'il en soit votre récompense.
«Peut-être sçavez-vous à présent, mon R. Père, que je ne suis plus employé aux affaires ecclésiastiques, et, par conséquent, que je ne suis plus en état d'agir en celle dont il est question ; et quand je le serais, certes je ne voudrais pas mettre d'empêchement aux opérations du Saint-Esprit, dans la demande universelle qu'on fait de votre personne ; et il me semble, mon R. Père, qu'après avoir rendu

ce que vous devez aux humbles sentiments de votre cœur, vous ferez bien de vous soumettre aux saints mouvements de ceux qui vous ont [133]

a. C'est dans les bâtiments de ce prieuré, agrandis en i83o, que se trouve aujourd'hui le séminaire de Cahors.
b. Chastenet, p. 140.

Nous ne savons pas dans quelle mesure saint Vincent s'employa auprès du vénérable Alain, ni quel usage il fut fait de la pièce qu'on vient de lire. Toujours est-il que cette tempête si violente finit par s'apaiser, et que la Providence sembla intervenir elle-même pour réduire les plus obstinés. Voici comment le P. Chastenet raconte la fin de cette épreuve destinée à donner un nouveau lustre à la vertu du serviteur de Dieu : «Après que notre prélat eut souffert assez de temps, toutes les calomnies qu'on avait forgées contre lui s'évanouirent, et son innocence fut reconnue. Dieu qui avait permis, pour la sanctification de son serviteur, qu'il rencontrât tant de Séméïs, se rendit lui-même le vengeur de sa querelle. Plusieurs de ses persécuteurs sont morts misérablement, les autres ont reconnu leur faute et se sont rangés à leur devoir : sa vertu a été rendue plus éclatante, à leur honte, par les moyens dont ils se servaient pour tous les siècles, à l'immortalité de sa gloire, parce qu'il en a fait un très grand usage, recevant sans s'émouvoir toutes ces injures et mauvais traitements, et demeurant immobile au milieu de toutes les tempêtes, de même qu'un rocher frappé des vagues de la mer (1).»

On conçoit aisément combien, en de pareilles circonstances, dut être pénible et tourmentée la position du vénérable M. Cuissot. Mais, pour le séminaire aussi, la vérité finit par se faire jour, les faux bruits se dissipèrent, et «on y a vu accourir, dit le P. Chastenet, des ecclésiastiques, [134]

nommé. D'ailleurs ceux qui fuient les charges sont ceux à qui on les doit donner, et plût à Dieu qu'il y eût beaucoup de ces religieux dans l'Église. Je prie sa divine bonté, mon R. Père, qu'il fasse réussir la chose selon qu'il est plus expédient, qu'il vous conserve pour sa gloire, et qu'il me rende digne du bonheur que j'ai d'être en son amour, mon R. Père,
«Votre très humble et obéissant serviteur,
1. Chastenet, p. 360.

«VINCENT DE PAUL,
«Indigne prêtre de la Mission. »

non seulement du diocèse de Cahors, mais encore de ceux de Sarlat, de Tulle, de Limoges, de Périgueux et autres circonvoisins, en si grand nombre qu'on a été obligé d'en renvoyer plusieurs, parce qu'il n'y avait pas de place (1) «Aussi le vénérable prélat, en 1659, quelques mois avant sa mort, avait-il la consolation de pouvoir écrire à saint Vincent que son clergé avait changé de face, et que c'était grâce son séminaire, qui alors était composé d'environ cinquante ou soixante ecclésiastiques (2).

VI

Les Filles de la Charité à Cahors.

Le zèle et la charité inépuisable de Mer de Solminihac donnèrent bientôt à M. Cuissot la consolation de voir arriver à Cahors les Filles de son vénéré Père. Nous empruntons au P. Chastenet l'histoire de cette fondation

Le 20 juillet 1654, Mgr Alain de Solminihac fonda dans Cahors une maison des filles orphelines de Saint-Joseph, et donna pour la dotation la somme de 5o,ooo livres, sans y comprendre ce qu'il a fourni pour les bâtiments. Pour commencer l'exécution de cet ouvrage, il fit rassembler

quelques orphelines, qu'il logea dans la même maison où ses chanoines réguliers avaient habité ; et, pour donner quelque forme à cette nouvelle communauté, il appela une vertueuse veuve de Limoges, nommée Mme Germain, qu'il établit supérieure, et elle arbora la croix sur le seuil de la porte de cette maison de louage, et commença par faire observer les ordres accoutumés en de semblables maisons. Cette bonne veuve ayant été obligée de s'en retourner à Limoges, par l'ordre de son évêque, pour avoir le soin d'une autre maison de la Providence, pour l'établissement de laquelle **[135]**

1. Chastenet, p. 223.
2. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 441.

Dieu s'était servi d'elle, notre prélat fit venir de Paris des filles de la confrérie de la Charité, instituée par feu M. Vincent, supérieur général de la Mission, lesquelles ont eu depuis soin d'instruire et d'élever ces pauvres petites innocentes (1). »

C'est en 1658 que les premières filles de la Charité firent leur apparition à Cahors ; c'est ce que nous apprennent deux lettres de saint Vincent, dont l'une est adressée à M. Cuissot, et l'autre à M. de Fonteneil, archidiacre et grand-vicaire de Bordeaux.

Saint Vincent écrivait donc à M. Cuissot, le 30 octobre 1658

«Monsieur,

Lorsque nous étions hors d'espérance de venir à bout de l'affaire de Gintrac (2), à cause du grand pouvoir de votre partie adverse et du rapporteur qu'il a obtenu, qui est tout pour lui, Dieu a suscité une âme de grande piété, qui a fait voir à M. de Lamargrie le préjudice qu'il faisait aù clergé du diocèse de Cahors, de lui vouloir ôter un bénéfice destiné pour son avancement spirituel, et a tant fait qu'il a résolu de le laisser au séminaire, et de vous en laisser jouir paisiblement, moyennant 1,500 livres de pension au profit de M. Le Camus, qui vous résignera son droit. Je vous avoue que cette disposition me paraît non seulement avantageuse pour vous, mais comme miraculeuse dans la conjoncture présente, où nous tenions l'affaire pour perdue, après avoir tant de fois éprouvé le grand crédit de cet homme, qui a empêché le jugement du procès pendant le semestre passé, à cause que nous avions un bon rapporteur, et qui, en a fait commettre un autre à son gré, nonobstant **[136]**

1. Chastenet, p. 3. Il écrivait en 1662.
2. Archiprêtré et bénéfice simple du diocèse de Cahors (Canton dc Bretenoux), que l'on sollicitait depuis longtemps en cour de Rome. Voir Lettres de saint Vincent, t. III, p. 650.

la puissante recommandation de Mme Fouquet, qui en demandait un qui nous fût moins suspect. Il faut donc remercier Dieu du moyen qu'il vous présente de conserver le dit bénéfice et la moitié des fruits des années échues, ayant convenu qu'ils seraient ainsi partagés. Mais il n'y a encore rien de fait. Vous nous enverrez néanmoins une procuration en blanc, par laquelle vous donnerez pouvoir à votre procureur de traiter dudit titre et du possessoire dudit archiprêtré avec ledit sieur Le Camus et tous autres qui peuvent y avoir ou prétendre intérêt, à telles clauses et conditions qu'il jugera à propos. Je vous prie donc, Monsieur, de me l'envoyer au plus tôt. J'espère que M de Cahors l'agréera de la sorte, et je crains que le retardement nous fasse perdre l'occasion ; car l'accommodement n'étant pas conclu, mais seulement ébauché, M. de Lamargrie peut changer de volonté. Faites beaucoup prier Dieu pour le succès de cette affaire.

«Nous ferons partir les filles de la Charité dans cinq jours : leur place est retenue au coche. u J'ai reçu votre lettre du 14 octobre, et un écrit qui parle de Saint-Barthélemy, que je n'ai pu encore considérer ; mais je n'ai rien trouvé en votre paquet touchant ce que M. le curé de Caussade' a dit de votre séminaire, sur quoi vous désirez de vous justifier (2).»

Voici d'autre part la lettre que saint Vincent adressait à M. de Fonteneil pour lui recommander les Filles de la charité qui devaient passer par Bordeaux.

«Monsieur,

«Paris, le 6 novembre 1658.

«Je vous fais un renouvellement des offres démon obéissance, **[137]**

1. C'est sans doute le même qui avait rédigé, six ans auparavant, les supplications ou articles adressés à Mgr Alain.
2. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 188.

avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie de l'avoir agréable, comme aussi, Monsieur, la recommandation que je vous fais de deux Filles, servantes de pauvres malades, de la Charité, que nous envoyons à Monseigneur de Cahors, par la voie de Bordeaux et d'Agen, à cause de la commodité du carrosse et de la rivière. Elles prendront la conflane de s'adresser à vous, Monsieur, comme je fais, pour vous supplier très humblement de leur faire trouver l'occasion d'un bateau qui les porte à Agen (on dit qu'il en part régulièrement deux par semaine, qu'on appelle de poste), et d'ajouter à cette grâce celle de les recommander aux personnes plus honnêtes qui s'embarqueront avec elles.

«J'ai honte de vous importuner de ces choses, mais j'y suis contraint pour n'avoir d'autre connaissance en votre ville que vous, Monsieur, à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre ....

«P.-S. Si ces bonnes filles, par quelque accident, avaient besoin d'argent, je vous supplie de leur en donner pour achever leur voyage. Je vous le rendrai par le maître du coche, dès que vous m'en donnerez avis. Nous enverrons avec elles un de nos séminaristes pour demeurer au séminaire d'Agen (1).

Le même jour saint Vincent écrivait au supérieur de la maison d'Agen. a Nous envoyons, avec le frère qui vous est destiné, deux filles de la charité à Monseigneur de Cahors, à cause de la commodité du carrosse de Bordeaux et de la rivière qu'elles pourront prendre là jusqu'à Agen, où étant arrivées, je vous prie de les loger chez quelque bonne veuve, ou en quelque maison de connaissance, et de les faire conduire à Cahors sur des chevaux de louage, ou **[138]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 203.

par un de nos frères, ou par quelque autre personne de confiance (1). »

Saint Vincent nous a même conservé le nom de ces deux premières sœurs de la maison de Cahors e Deux de nos sœurs, écrit-il à une autre de ses filles, sœur Adrienne et sœur Louise, sont allées à Cahors, c'est-à-dire à plus de cent cinquante lieues loin (2)

Ainsi recommandées, les filles de la Charité ne pouvaient qu'arriver à bon port. Dès leur arrivée, elles s'appliquèrent avec ardeur aux fonctions pour lesquelles on les avait demandées, et l'évêque leur acheta un enclos devant le couvent de Sainte-Ursule, e où il a fait bâtir un logement spacieux, dont il posa la première pierre le 2 du mois de mars de l'an 1659..., et on y travaille avec tant de diligence qu'elles eurent moyen de s'y loger un an après (3).

A cette époque M. Cuissot reçut à Cahors un collaborateur bien dévoué en la personne de M. François Fournier. Nous avons dit, dans la notice consacrée à cet excellent missionnaire, qu'il demeura à Cahors jusqu'à la mort de saint Vincent, et M. Alméras l'appela alors à Paris pour le faire secrétaire général de la Congrégation (4).

M. Cuissot, que les devoirs de sa charge obligeaient à des voyages fréquents, trouva, dans ce confrère, doué d'une si grande sagesse et d'une si rare prudence, un auxiliaire précieux dans la direction des filles de la Charité. Comme exemple des absences que devait faire M. Cuissot, nous en **[139]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. aoz.
2. Ibid., t. IV, p. 212. On peut voir dans les Conférences de saint Vincent aux Filles de la charité, t. II, p. 545, les instructions qu'il adressa à ces deux sœurs en les envoyant à Cahors. Une troisième compagne leur fut donnée l'année suivante, 1659, et celle-ci passa par Narbonne. Voir la lettre de saint Vincent à Mgr l'archevêque de Narbonne, t IV, p. 470.
3. Chastenet, p. 344-
4. Premiers compagnons de saint Vincent, t. p. 260

signalerons deux que saint Vincent nous fait connaître dans sa lettre du 13 novembre à M. Barry, supérieur de Notre-Dame de Lorni, depuis que le séminaire de Montech y avait été transporté, en juillet 1656. Voici cette lettre

«Monsieur,

«La dernière lettre que j'ai reçue de vous est du 13 octobre. Il y a longtemps que je ne vous ai pas écrit. Je loue Dieu de la consolation que vous a portée M. Cuissot par sa visite et par nos règles. Je ne doute pas que cette petite famille ne s'en prévale pour s'unir davantage à Dieu et en elle-même.

«Je suis fort consolé de ce que le séminaire se multiplie. S'il était transféré à Montauban, cela serait bien. Mon Dieu, Monsieur, n'y a-t-il pas moyen que cela se fasse et que nous soyons déchargés des cures I

«J'écris à M. Cuissot qu'il aille trouver Mgr de Montauban pour savoir sa dernière résolution, n'étant pas expédient pour nous que les choses demeurent davantage comme elles sont (1).»

Il résulte de cette lettre que M. Cuissot, vers la fin de 1658, alla à Notre-Dame de Lorm faire la visite de cette maison, et qu'il y remit aux confrères les exemplaires des constitutions, que saint Vincent avait lui-même distribués à Saint-Lazare, le 17 mai précédent. Quant aux négociations dont M. Cuissot était chargé auprès de l'évêque de Montauban, pour le transfert du séminaire en cette ville, elles ne furent pas infructueuses, puisque cette translation eut lieu le 3 septembre 1660 (2)

Cependant saint Vincent, en chargeant M. Fournier de **[140]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 217.
2. Pour plus de détails on peut voir M. l'abbé Daux, *Le grand Séminaire de Montauban*.

la direction des Filles de la charité, ne voulait pas que son ministère auprès d'elles échappât au contrôle de M. Cuissot. C'est ce qu'il nous apprend lui-même par sa lettre du février i66o adressée à M. d'Horgny, alors de passage à Cahors.

«Monsieur,

«M. Cuissot ne pouvant pas vaquer à la direction des filles de la Charité qui sont à Cahors, a cause des fréquents voyages qu'il est obligé de faire, et des autres embarras de la supériorité, a prié M. Fournier il y a quelque temps de leur rendre, à son défaut, les petits services qu'il pourrait, sur quoi M. Fournier m'ayant représenté qu'il était très occupé auprès de ces Messieurs du séminaire, et qu'il se croyait peu propre pour l'assistance de ces filles, je lui ai écrit une lettre pour l'encourager à ce nouveau petit emploi, afin de soulager M. Cuissot. Je dis soulager, et non pas décharger, estimant qu'il doit toujours, comme supérieur des missionnaires, avoir la même vue sur ces filles qu'il a sur les séminaristes, et que ceux qui les instruisent, confessent et dirigent le fassent par ses avis et non pas indépendamment de lui. Cependant M. Cuissot, à ce que j'apprends, ne s'en veut plus mêler du

tout depuis qu'il a vu que j'en avais écrit à M. Fournier, pensant que je lui en donnais l'entière direction, ce qui n'est pas ; j'ai seulement prétendu joindre ma prière à celle que M. Cuissot lui a faite, de rendre à ces filles les petites assistances que lui-même ne. pourra pas leur donner. Je vous prie, Monsieur, de faire entendre à l'un et à l'autre mon intention ; et si M. Fournier est trop occupé à d'autres choses, comme il me mande, de voir avec M. Cuissot si M. Bonichon put entendre et peut aider ces pauvres filles, lorque le même M. Cuissot ne pourra pas y vaquer (1)». **[141]**

1. Lettres de saint Vincent, . v, p. 533.

VII

Mort du vénérable Alain de Solminihac et de saint Vincent.

Le 31 décembre 1659, Mg de Solminihac, usé par les austérités de sa vie et par les fatigues incessantes de son ministère, était allé recevoir, à l'âge de soixante-sept ans, la récompense de ses vertus. Ce fut une grande perte pour le diocèse, et en particulier pour les prêtres de la Mission, dont il appréciait si bien les fonctions. Cependant le saint prélat avait, depuis plusieurs années, nous l'avons déjà dit, pris la meilleure des précautions pour que sa mort ne fût point préjudiciable à ses œuvres. Il s'était choisi, et, grâce au concours que lui donna pour cela notre saint fondateur, il avait obtenu un digne héritier de son zèle apostolique. M' Nicolas de Sevin, né à Paris, abbé de, Saint-Vulmer, au diocèse de Boulogne, avant d'être évêque de Sarlat, était «l'élève et le cher disciple du bienheureux Vincent de Paul », dit le chanoine d'Haute-Serre dans sa Description et histoire (manuscrite) de Cahors, de 1662 1742 (1). Il se montra digne d'un tel maître. Demeuré évêque de Sarlat jusqu'à la mort du vénérable Alain, il n'attendit pas d'être évêque de Cahors pour témoigner sa bienveillance aux enfants de celui qu'il honorait comme un père. Nous en avons déjà rencontré une preuve dans une lettre de saint Vincent à M. Bonichon. Une autre lettre du Saint (20 septembre 1658) parle du bénéfice de Chavagnac, au diocèse de Sarlat, donné aux missionnaires. Devenu, par la mort de Mgr Alain, évêque de Cahors, outre les sommes qu'il donna pour l'achèvement du séminaire, il unit audit séminaire, le 23 septembre 1665, l'archiprêtré de Gignac (2), à condition : 1° qu'on ajouterait huit prêtres aux quatre qui étaient déjà **[142]**

1. Archives de l'évêché de Cahors.
2. Aujourd'hui simple succursale du canton de Martel.

requis par la première fondation ; trois de ces prêtres devaient, autant qu'on le pourrait, entendre la langue du pays ; 2° on ferait des missions dans le diocèse pendant six mois de l'année, et une tous les dix ans à Gignac ; 3° on recevrait gratuitement en retraite, pendant huit jours, quarante ecclésiastiques chaque année, etc. (1)

On voit combien ces conditions entraient dans les vues de saint Vincent. Ce vertueux prélat étant mort à Paris, où l'avaient appelé les affaires de son diocèse (1678), voulut être enterré dans notre église de Saint-Lazare. Par son testament il donnait au séminaire sa bibliothèque, et six mille livres pour terminer les bâtiments, plus trois mille livres à M. Cuissot, pour être employées par lui à une œuvre dont il avait le secret (2).

On comprend qu'avec un évêque si bien disposé, le séminaire n'eut pas à se ressentir de la perte de son premier fondateur.

Cependant un deuil immense venait de frapper la petite Compagnie ; le 27 septembre i66o, son bien-aimé Père et fondateur avait rendu à Dieu sa belle âme ornée de toutes sortes de vertus et de mérites. Désigné par saint Vincent lui-même, selon la règle toujours observée depuis par les Supérieurs généraux, pour être vicaire général pendant la vacance, M. Alméras convoqua l'Assemblée générale de 1661, à l'effet de procéder à l'élection du successeur de saint Vincent. M.

Cuissot assista à cette assemblée comme visiteur de la province d'Aquitaine. L'assemblée s'ouvrit le 15 janvier 1661. a Or, dit l'auteur de l'histoire manuscrite de la Congrégation, quelques particuliers ne jugeaient pas à propos qu'on jetât les yeux sur M. Alméras pour le **[143]**

1. Archives de Saint-Lazare.
2. Le testament de Mgr de Sevin vient d'être publié par le *Bulletin des études du Lot*, t. VI, p. 3,.

faire général, à cause qu'il estait infirme et de petite santé. Les choses allèrent si bing qu'un de ces particuliers, homme pourtant de bon sens, zélé et estimé dans la Compagnie, n'y voulut point du tout consentir, jusqu'à ce que, selon ce qu'on a dit assez communément dans la Congrégation, M. Vincent s'apparût à luy pour lui faire condescendre, luy adressant ces paroles de la mère de Jacob à ce sien fils, lorsqu'elle le pressait d'obéir à ce qu'elle luy ordonnait d'aller trouver son père dans le lict, pour en obtenir la bénédiction, au lieu d'Esau son ayné, et qui craignait au contraire d'en estre maudit et maltraité, s'il venait à s'apercevoir de ce qui se passait : *In me sit ista maledictio,fili mi* (1).»

Non seulement M. Cuissot rendit de vive voix témoignage de la vérité de ce fait extraordinaire ; mais, de peur que ce témoignage ne vînt à manquer à la gloire de notre bienheureux Père, et ne parût insuffisant à la postérité, il prit soin de le coucher par écrit, de le signer de sa main, et de le sceller de son sceau, le 27 mars 1678, l'année même de sa mort. Voici la copie authentique de cet acte, dont nous conservons encore aujourd'hui le précieux autographe

«Je soussigné, prestre de la Congrégation de la Mission et supérieur des prestres de ladite Congrégation du séminaire de Caors, certifie à tous ceux qu'il appartiendra qu'en l'année 1661, le 17me de janvier, estant, en qualité de visiteur de la province d'Aquitaine, en l'assemblée générale de nostre dite Congrégation, tenue à Saint-Lazare-lez-Paris, au sujet de l'élection du successeur de nostre vénérable Père et instituteur M. Vincent de Paul, qui se devait faire ledit jour, je me trouvais en doute à l'occasion de la volonté **[144]**

1. Histoire manuscrite de la Congrégation, par M. Lacour, ancien supérieur au grand séminaire de Sens.

que j'avais de donner ma voix à M. René Alméras, parce que, d'un costé, je voyais dans la constitution faite par ce digne instituteur, où il marque plusieurs qualitez qui sont à souhaiter dans un supérieur général, qu'il y mit entre autres celle-cy : *Habeat corpus sanum et benè compositum* ; et d'autre part, que nonobstant cette condition, il avait néanmoins nommé luy-mesme dans l'escrit de sa main, concernant l'élection de son successeur, ledit M. Alméras pour estre proposé après sa mort à ladite assemblée pour estre éleu à ladite charge, quoy qu'infirme ; et, ce qui augmentoit mon irrésolution, c'est qu'il estait tombé incommodé beaucoup plus notablement depuis quelques mois, et en un estat qu'il y avait grand sujet de douter s'il en relèverait jamais bien, et s'il recouvreroit des forces suffisantes pour le gouvernement de la Congrégation. Toutefois, croyant m'en devoir tenir au sentiment de M. Vincent, dans la pensée que Dieu luy avoit donné sur cela d'autres vues que ce que l'infirmité dudit M. Alméras.démontroit, et balançant devant Dieu le pour et le contre le mieux que je pouvais ; tout d'un coup il me fut dit ou intérieurement représenté

«Quoy ! toute l'Église, par l'élection du ciel, ne fut-elle pas mise sous la conduite du grand saint Grégoire, et si heureusement augmentée et conduite, nonobstant que ce fust un homme plein d'infirmitez corporelles ? La Congrégation est bien moindre que l'Église universelle.» Et lorsqu'il fut à mon tour d'escrire mon suffrage, demandant de rechef à Dieu son secours, j'élevay mon esprit à l'esprit de nostre très honoré père M. Vincent, et levant à même temps les yeux au ciel jusqu'au haut du plancher, il m'apparut, son chapeau en teste, avec son manteau, d'un visage grave et assuré, dans les mêmes traits et linéaments qu'il avait en sa santé parfaite, et non si âgé qu'il paroist en son tableau, d'un teint à la vérité blanc, procédant de lumière adhérente au visage mesme, mais sans

rayon autour que [145] j'eusse pu apercevoir dans cet espace, me disant d'une voix distincte et intérieure quasi en mesme temps

Si crimea, in nie converteferrum ;
Si culpa, mea est .....
Noli timere ; in me sit ista maledictio, fill mi.

«Cela fit que je donnay ma voix avec autant d'assurance que j'avois esté dans la perplexité, seulement au sujet de l'infirmité corporelle de M. Alméras.

«Et lors du serment, l'intérieur des vertus dudit M. Alméras me parut aussi net et aussi clairement qu'il se puisse connoistre en cette vie ; et je ne sçay si ce n'estoit pas une manière telle qu'on la connoist en l'autre vie ; du moins il me semble qu'on n'en pouvoit faire une expression plus distincte et subite, si qu'elle me sembloit avoir quelque rapport avec la locution qu'on dit estre en les anges.

«En foy de tout ce que dessus, j'ay signé la présente déclaration de ma main, et affirme en mon âme, ce qu'elle contient véritable.

«Fait à Caors, sous le sceau de nostre office, le vingtseptième jour du mois de mars, mil six cents soixante dix-huit.

Signé : G. CUISSOT et scellé du sceau du visiteur de la province d'Aquitaine.

VIII

Dernières années et mort de M. Cuissot. — Quelques mots sur le séminaire de Cahors après lui jusqu'à la Révolution.

M. Cuissot vécut encore vingt-trois ans après l'assemblée de 1661. Cette longue période de sa vie ne fut sans doute ni la moins laborieuse, ni la moins féconde en heureux résultats. Mais nous ignorons le détail de ces travaux. Jusqu'ici nous avons trouvé dans ce qui nous reste des [146] lettres de saint Vincent, et dans les documents conservés à Cahors en vue de la béatification du vénérable Alain de Solminihac, des indications nombreuses sur M. Cuissot et sur la maison dans laquelle il passa la plus grande partie de sa vie. Désormais ces précieux documents nous font complètement défaut : aussi ne savons-nous que bien peu de chose de ces vingt-trois dernières années de la vie de M. Cuissot. De 1662 16661 il fut supérieur de notre maison de.Richelieu. Il assista, en qualité de visiteur de la province de Provence, à l'assemblée générale qui s'ouvrit le 15 juillet 1668, et se termina le 1er' septembre, après trente sessions, et où furent dressés les avis et résolutions touchant les missions et les séminaires, envoyés ensuite à toutes les maisons de la Compagnie (1).

En cette même année, 1668, M. Cuissot reprit la direction de nos œuvres à Cahors. Nous le trouvons encore une fois à Paris pour prendre part à la nomination du successeur de M. Alméras, en qualité de visiteur de la province d'Aquitaine. L'assemblée s'ouvrit le 2 janvier 1673, et la bénédiction de Dieu fut telle, pour unir les cœurs et les éclairer sur cette élection, que M. E. Jolly fut élu le jour même. L'assemblée mit fin à ses séances le 26 du même mois, après vingt-trois sessions.

M. Cuissot retourna ensuite à Cahors, et y demeura jusqu'en 1684, où il rendit son âme à Dieu, après une longue et fructueuse existence, toute dévouée à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

L'œuvre à laquelle M. Cuissot avait consacré la plus grande partie de sa vie, continua à prospérer. La maison devait alors, grâce aux libéralités de Mgr de Sevin, être composée de douze prêtres. Outre le séminaire et la paroisse, confiés à la Congrégation par le vénérable Alain, il [147]

1. Circulaires, t. Ier, p. 87-93.

y avait aussi les missions et les retraites d'ecclésiastiques et de laïques fondées par son successeur. Le clergé et les fidèles, suivant les exemples donnés par leurs premiers pasteurs, firent de nouvelles fondations, et il devint possible de multiplier encore les œuvres. Dès l'année qui suivit la mort de M. Cuissot, la quatrième assemblée générale (1685) émettait le vœu qu'un séminaire interne fût créé dans la province d'Aquitaine, et que l'essai en fût fait à Notre-Dame dite de Montuzet (1).

Nous ne savons si cet essai ne fut pas fait ou s'il ne réussit pas. Toujours est-il que, quatre ans plus tard, en 1689, le séminaire interne fut établi à Cahors (2)

Au séminaire interne se joignit bientôt un petit séminaire. Un prieur et curé de Gazais, Pierre Ternonis, donna par acte du 12 septembre 1702, avec approbation de Mgr de La Luzerne, évêque de Cahors, et acceptations de MM. Pierron et Watel, supérieurs généraux, une somme de trente mille livres pour établir, après sa mort, un petit séminaire (3). Et si quelque doute pouvait être élevé sur le sens de cette interpellation, nous trouvons dans le manuscrit cité plus haut du chanoine d'Haute-Serre, lapreuve que c'est bien un vrai petit séminaire, qui avait été annexé au grand. L'auteur raconte d'abord que Mgr Henri de Briqueville de La Luzerne, qui gouverna le diocèse de Cahors de 1693 1741,«témoigna une estime et une prédilection particulière pour les prêtres de la Congrégation de SaintVincent-dc-Paul, qu'il unit à leur séminaire un riche bénéfice.., pour élever dès l'enfance douze jeunes ecclésiastiques, et les garantir dès leurs tendres années de la corruption du siècle...» et qu'il payait outre cela, la pension de plusieurs pauvres ecclésiastiques du séminaire (4). **[148]**

1. Collectio completa decretorum, n° 443.
2. Circulaires, t. 1er, p. 136, en note.
3. Historique de Cahors aux archives de la maison mère.
4. Le même auteur raconte que Mgr de la Luzerne faisait donner tous les ans «des retraites extraordinaires, non seulement aux personnes de tout état et de toute condition, mais encore à son clergé ». Il fait une mention spéciale de «la célèbre retraite qui fut donnée à Caors, en 1732, par Hugues de la Serre, et à laquelle le prélat assista à la tête de près de douze cents ecclésiastiques».

Faisant ensuite la description de la ville et des établissements de Cahors, il ajoute : «Nous avons un grand séminaire bien doté, dont les prêtres de Saint-Lazare ont la direction. Ce séminaire contient trois sortes d'élèves. Il y a les ecclésiastiques du diocèse qui aspirent aux ordres, qui sont d'ordinaire quarante ou cinquante. Il y a des jeunes clercs qu'on forme dès l'enfance aux vertus et aux fonctions ecclésiastiques. Il y a de plus l'institution ou noviciat des jeunes gens qui sont reçus dans la Congrégation de la mission de Saint-Lazare. Et ces trois rangs sont à part et ont leurs exercices particuliers. Les édifices de cette maison sont très solidement construits et accompagnés de vastes jardins.»

Nous savons enfin que M. François Eyrard, dont le Petit Pré spirituel (t. II, p. 65) nous a fait connaître les étonnantes mortifications, était chargé du petit séminaire, dont il aimait à s peigner les jeunes écoliers».

Pour terminer ce coup d'œil sur la maison de Cahors avant la Révolution, disons qu'elle partagea, dans une certaine mesure, avec celle de Saint-Lazare l'honneur de recevoir les premiers coups portés aux établissements ecclésiastiques par l'impiété révolutionnaire. M. Collot, supérieur du séminaire de Cahors et visiteur de la province d'Aquitaine, transmettant aux maisons de sa province le récit du pillage de Saint-Lazare, ajoutait à la circulaire du 24 juillet 1789 la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire tout entière : **[149]**

«Messieurs et mes très chers confrères,

«La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous !

«Je n'ajoute rien à ce détail affreux, dont le simple exposé me navre le cœur de douleur. Il est peu de nos maisons qui ne soient dans le cas de se ressentir de ce pillage, ayant, à cette époque désastreuse, dans la procure générale des fonds, des remboursements, ou du moins des intérêts des rentes déjà perçues par M. le procureur général, qui n'en est plus responsable. Notre maison de Cahors est malheureusement dans ce cas pour une somme assez considérable.

«Elle aurait éprouvé, le 3 i juillet, les mêmes horreurs que celle de Saint-Lazare, si les habitants de la Barrel n'eussent arresté la fureur d'une foule de brigands : ils n'ont eu que le temps de briser à coups de haches notre porte d'entrée et une vingtaine d'autres au corridor du premier étage. Ils ont été mis en fuite sans avoir pu faire d'autre mal, quoique leur projet fût de piller et d'incendier la maison.

«Je suis avec le dévouement le plus respectueux,

Messieurs et chers confrères, votre, etc.

«Cahors, le 9 aoust 17891 (2).»

Deux ans plus tard, 1791, la violence de la persécution dispersa les missionnaires, le séminaire devint la prison des prêtres insermentés. Plusieurs allèrent de là recevoir la récompense de leur fidélité 3, d'autres purent s'échapper, d'autres enfin y attendirent la fin de l'orage. Parmi les prisonniers se trouva un des missionnaires, M. François Bergon, natif du prieuré de Balaguier, que le vénérable **[150]**

1. C'est le nom du faubourg où se trouvait le séminaire.
2. Conservée aux archives du secrétariat de la maison mère.
3. Nous avons les noms de vingt et un prêtres morts en réclusion au grand séminaire en 1794 et 1795.

Alain avait uni au séminaire dès sa fondation. Réfugié dans sa paroisse natale, M. Bergon, au lieu de s'y tenir caché, exerçait le zèle le plus actif en faveur de ses compatriotes. Pris et emprisonné au séminaire, il s'évada, retourna à Balaguier et s'y livra de nouveau à l'ardeur de son zèle. Mais il fut pris une seconde fois et condamné à mort. Il voulut aller à l'échafaud nu-pieds, comme Notre-Seigneur au calvaire. Il consomma son sacrifice âgé de 37 ans, le' 17 mal 1794 (1).

C'est par la gloire de ce martyre que se termine l'histoire de la maison de Cahors avant la Révolution.

1. Circulaires, t. II. p. 602, et *Petit Pré spirituel*, t. 1er, p. 15

M. ÉTIENNE BLATIRON

1614-1657

I

Son entrée dans la Congrégation en 1638. — Ses premiers travaux en France et à Rome. — Son arrivée à Gênes en 1645 comme premier supérieur de la. Mission fondée par le cardinal Durazzo. — Ses travaux excessifs que saint Vincent tâche de modérer par ses avis. — Etablissement d'un séminaire interne sous la conduite de M. Martin. — Retraite prêchée au séminaire diocésain.- Maladie de M. Blatiron en 1649. — Opposition du Sénat à l'entrée des missionnaires dans une nouvelle maison que leur avait fait bâtir le cardinal Durazzo. — Pétition des principaux habitants de Gênes qui obtient l'autorisation du Sénat.- Détails édifiants sur les missions données en 1649 et 1650. — M. Blatiron assiste à l'assemblée de 1651.

M. Étienne Blatiron naquit et fut baptisé à Saint-Julien de Capel, au diocèse de Clermont, le 6 janvier 1614. Ce fut ce même jour de l'Épiphanie que, plus tard en 1638, il choisit pour faire son entrée dans la petite Compagnie où l'avait précédé de quelques mois M. René Alméras, son compagnon de séminaire'. Il fut ordonné prêtre en 1639. Appliqué immédiatement à l'œuvre des missions avec M. Brunet, il fut peu à près réclamé en même temps que celui-ci par Mg, Pavillon, qui, les ayant vus à l'ouvre, voulut les avoir dans son diocèse d'Aletz. Dans la pensée **[152]**

1. Trois prêtres venus du môme diocèse l'avaient précédé dans la famille de saint Vincent M. Joseph Brunet, entré en 1627 ; M. Annet Savinier, en 1635, et M. Jean Bourdet, en 1636.
2. On trouve dans le premier volume de ces notices, p. 147, tout ce que nous savons de leur apostolat en ce pays, ainsi que les lettres de saint Vincent se référant à cette époque.

de notre saint fondateur, les deux missionnaires au sortir d'Alet, étaient destinés à aller immédiatement fortifier la mission de Rome. Des difficultés matérielles s'opposant a une augmentation de personnel, M. Blatiron fut d'abord invité à se rendre à Saintes, puis à Richelieu, où en 16431 il reçut l'ordre de se diriger vers Lyon, et d'y attendre M. d'Horgny qui allait faire sa première visite à Rome. M. Brunet, alors résidant à Marseille, devait se joindre à eux. Néanmoins, des notes conservées à Rome il résulte que l'arrivée de M. Blatiron n'eut lieu qu'en 1644, et une lettre de saint Vincent à M. d'Horgny, du 2 novembre 1644 (t. p. 485) nous apprend que M. Blatiron était désigné comme consulteur du supérieur de Rome. C'est de là qu'il dut partir pour Genes l'année suivante, 1645, en qualité de premier supérieur de la mission fondée par le cardinal Durazzo.

Il amenait avec lui, de Rome, M. Martin (2) (2 mars 1646). Deux autres compagnons et un frère coadjuteur lui furent. envoyés de France. Ils étaient donc cinq lors de la prise de possession. Une maison provisoire leur fut assignée, en attendant la demeure définitive que le cardinal entreprit de leur faire bâtir, sur une de ses propriétés, du côté de la mer. La première n'était guère adaptée aux œuvres de la Compagnie ; et pourtant le nouveau supérieur, dans le zèle qui l'animait, voulut organiser sans retard toutes ses œuvres, mais principalement les missions, auxquelles lui et ses confrères se livrèrent avec la plus grande ardeur. Ils durent travailler avec un certain excès, puisque saint Vincent, en étant informé, écrivait à M. Blatiron le 23 mars 1646 : «O Monsieur ! que le bon Dieu paraît en votre petite compagnie et en vos emplois ! et comment pourriez-vous soutenir un si grand travail sans cela ? Je ne puis assez **[153]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. 1er, p. 451 (17 avril 1643).
2. *Compagnons de saint Vincent*, t. I, p. 275.

remercier Dieu de la force qu'il vous donne et à M. Martin parmi des travaux si grands, et ne puis me faire quitte de la continuelle appréhension que j'ai que vous n'en fassiez trop tous deux. Au nom de Dieu, Monsieur, tâchez de faire en sorte qu'on modère vos travaux, en la manière que je vous ai

écrit. Ne vous semble-t-il pas qu'il faudra vous relever par quelque autre, que nous vous enverrions pour vous soulager ! Vous pouvez croire, Monsieur, que mon cœur me trémousse en vous disant ceci, à cause de la parfaite confiance que j'ai en vous, et avec très grand sujet. Mais quoi ! j'appréhende incessamment que vous ne vous trouviez mal. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez-vous le plus qu'il vous sera possible. Je vous embrasse avec M. Martin, prosterné à vos pieds et à ceux de ces messieurs qui travaillent avec vous, que je salue, et aux prières desquels je me recommande, etc... (1)»

Mais il était bien difficile aux missionnaires de prendre des ménagements quand, malgré sa faible santé, le cardinal était le premier à leur donner l'exemple d'un zèle sans mesure. Jaloux de faire part à tout son troupeau du trésor dont il était possesseur, il partait avec ces braves ouvriers pour les missions rurales, s'installait avec eux, partageait leurs travaux et se conformait si bien au règlement qu'un jour où ils prenaient ensemble leur repas, un seigneur voisin ayant voulu lui offrir un présent, son Éminence le refusa au nom du principe en usage dans la Compagnie de ne rien accepter de la part des laïques dans l'exercice de nos missions... Tout en louant le motif qui portait l'éminent fondateur à se dépenser, de concert avec les missionnaires, pour le plus grand bien de ses diocésains, la prudence de saint Vincent lui faisait appréhender le péril de ce travail sans relâche, et il ne cessait de revenir sur ce sujet dans **[154]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t 1er, p. 516.

Les avis qu'il donnait à M. Blatiron. Il lui écrivait le 26 octobre 1646 :

«Je n'ai point de vos lettres, cette semaine, je ne puis discontinuer les miennes à votre égard, et j'ai si grande joie de la lecture des vôtres et d'apprendre ce qui se passe en vos emplois, que je vous prie, Monsieur, de m'écrire par tous les ordinaires. Cette joie n'est pas pour moi seul ; j'en fais part à toute la Compagnie, .lorsqu'il y a quelque chose de particulier, et je prends de là sujet à vous recommander aux prières d'un chacun. Je trouve la raison de Mgr le cardinal archevêque pour ne vous point accorder de relâche en vos travaux, la considérant dans son zèle ou dans la disposition et chaleur présente des peuples ; mais il faut regarder plus loin, et conserver les ouvriers pour faire durer le travail. Faites donc encore, s'il vous plaît, quelques efforts pour avoir cette modération. Que si mon dit Seigneur persévère, au moins retenez-vous pour agir plus doucement dans les chaires et dans les fonctions. Parlez-leur plus familièrement et plus bas, les faisant approcher de vous ; car enfin la vertu ne se trouve pas dans les extrémités, mais dans la discrétion, laquelle je vous recommande, autant que je le puis, à vous et à M. Martin (1)».

L'insistance du vénéré Père et aussi l'arrivée, en septembre de cette année, du renfort qu'apporta aux missionnaires de Gênes l'addition de M. Richard à leur famille, permit à M. Blatiron de diminuer un peu la quantité du travail. Heureux de l'apprendre, saint Vincent lui écrivait le 26 novembre n J'ai reçu deux de vos lettres en même temps ; l'une et l'autre ont contribué beaucoup à ma consolation, apprenant la continuation de votre santé et dé votre bonne conduite, dont je rends grâces à Dieu, et le prie de vous **[155]** conserver et bénir de delà. Mon âme a reçu un surcroît de consolation de ce que Mg le cardinal vous donne la liberté de prendre le repos qui serait nécessaire après chaque mission. Usez-en donc, je vous en prie, et vous conservez comme une personne très chère à la Compagnie, particulièrement à mon cœur, qui garde des tendresses d'affection pour vous qui ne sont pas ordinaires.»

Déjà M. Martin s'occupait activement, sous la conduite de M. Blatiron, d'un séminaire interne, qui répondait à ses soins. Le 28 décembre, saint Vincent en parle à ce dernier en ces termes : n J'ai été, certes, beaucoup consolé d'apprendre le bon ordre du séminaire et le progrès qui s'y fait. C'est une grâce spéciale de Dieu, pour laquelle je prie sa divine bonté de se glorifier elle-même, et d'agréer la reconnaissance que je lui rends particulièrement de la bonqe conduite du bon M. Martin, qui a besoin d'être soutenu et fortifié du saint Esprit dans les divers emplois qu'il a (1).»

Peu de temps après, c'est-à-dire le ri janvier 1647, saint Vincent faisait envoyer à Gênes le règlement du séminaire des Bons-Enfants, d'après lequel on devait se guider.

Le repos de M. Blatiron et des siens ne fut pas de longue durée. Taillés sur le modèle du saint fondateur qui, en rentrant à Paris à l'issue de ses travaux, craignait de voir les portes de la ville tomber sur lui, et se reprochait amèrement de laisser croupir dans l'iniquité des multitudes d'âmes, eux aussi, impatients de reprendre le chemin des villages, ils se mirent à l'ouvre avec une telle continuité, le supérieur surtout, que notre bienheureux Père lui adressa encore de paternels reproches, le 24 mai 1647 :

«Je ne sais si je vous dois presser de prendre quelque repos, puisque vous savez que le plus grand contentement que vous me puissiez désirer en. ce monde consiste en votre **[156]**

1. Lettres de saint Vincent, t. 1er, p. 608.

conservation. Ayez-en donc soin pour l'amour de Notre Seigneur et souffrez que je vous invite à la modération du travail, pendant que d'autres vous poussent à l'excès. Parlez hardiment de ma part, dites que c'est trop (1).»

Cependant au milieu d&ses travaux apostoliques, M. Blatiron rencontrait parfois des difficultés qu'il aimait à exposer à saint Vincent, en réclamant avec ses conseils le secours de ses prières. C'est ainsi que dans une lettre du 22 juin de la même année 1647, notre bienheureux Père lui promet une messe à Notre-Dame de Paris pour la réconciliation presque désespérée don.t il lui avait parlé, l'engageant en même temps à s'en remettre, pour le succès, au bon vouloir divin

A côté des prières le bon Père ne ménageait point les conseils et les avis. Le 27 septembre de la même année, écrivant encore a M. Blatiron, il lui recommande surtout la pratique de l'humilité et de la charité paternelle, comme deux grands moyens d'attirer sur sa maison les bénédictions du ciel 3.

Puis venaient les encouragements. Ayant appris que l'union régnait dans la famille de Gênes, il lui écrit le 13 décembre pour l'en féliciter et le fortifier dans le désir de la maintenir à tout prix (4).

Ces conseils ne demeuraient point sans résultat, et bientôt les vertus du supérieur de Gênes et de ses confrères répandirent un tel parfum que la petite Compagnie eut bien vite conquis en ce pays l'estime et la confiance du clergé et du peuple. Saint Vincent l'ayant appris en fut fort consolé ; et, dans une lettre du 14 février 1648, il en témoigne à M. Blatiron **[157]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 3.
2. Ibid., t. II, p. 46-
3. Ibid., t. II, p. 56.
4. Ibid., t. II, p. 6.

toute sa satisfaction. Il loue particulièrement sa patience dans les difficultés, sa charité et son zèle pour le salut des âmes. Il va même jusqu'à lui dire qu'il propose quelquefois son exemple à l'imitation de la maison de SaintLazare. «D'où vous voyez, Monsieur, écrit-il, que le miel de votre ruche s'écoule jusque dans cette maison et sert à la nourriture de ses enfants.»

La pieuse influence exercée par nos chers confrères de Gênes sur les ecclésiastiques, qui s'étaient spontanément mis sous leur direction, établissait une telle différence entre ceux-ci et les élèves du séminaire diocésain que le zélé cardinal voulut au moins procurer à ces derniers les avantages d'une retraite prêchée par les enfants de saint Vincent. Notre bienheureux Père en félicite M. Blatiron dans une courte lettre de septembre 1648. Précédemment il l'avait également loué

d'avoir refusé de prêcher une retraite à un certain nombre de filles dévotes qui vivaient en communauté.

Au mois de juillet 1649, M. Blatiron finit par succomber à un excès de fatigue produit par ses continuels travaux, et sa vie parut un instant en danger ; ce fut ce qui occasionna la lettre suivante de saint Vincent (9 juillet) «Il n'y a remède ; vous voilà donc malade, et malade hors de Gênes, éloigné de tout secours, dans un lieu où les maladies sont grandes et périlleuses par l'intempérie de l'air, ainsi que vous-même m'avez écrit. Dieu en soit béni vous me cachez pourtant votre mal, et si M. Martin ne me l'avait fait savoir je n'aurais que la crainte de vous savoir dans le danger

mais Dieu ne m'a pas voulu voir sans affliction, pendant qu'il vous tient dans la souffrance ; et la sainte union de nos cœurs ne le permettait pas. Ce que j'ai fait après cette nouvelle a été de présenter à Dieu vos douleurs et les miennes, de lui demander pour vous et pour moi l'acquiescement à son bon plaisir, et enfin votre santé, si elle est pour sa plus grande gloire, ou bien un parfait usage de sa visite. Je vous ai aussi recommandé pour tout cela aux prières de la Compagnie, **[158]** le plus tendrement que j'ai pu ; et je crois qu'un chacun a bien fait son devoir devant Notre-Seigneur qui sait combien vous êtes cher à tous et combien nous serons consolés s'il a agréable de vous conserver. »

Cette maladie de M. Blatiron n'eut pas de suites fâcheuses, et les soins affectueux dont il fut l'objet lui permirent de reprendre bientôt ses chères occupations.

Cependant, les services rendus au pays n'avaient pas, ce semble, suffisamment fait oublier le titre de prêtres étrangers qui créait aux missionnaires des difficultés assez sérieuses dans le monde officiel. Elles se firent jour à l'occasion de l'entrée en possession du nouvel immeuble dû aux libéralités du cardinal Durazzo. Ce bâtiment était terminé dès l'année 1647. Mais grâce à des oppositions dont on est bien aise d'ignorer la source, il fallut attendre deux années entières l'approbation du Sénat, que d'autres s'efforçaient d'ajourner indéfiniment. Ce que voyant, un certain nombre de personnages distingués de Gênes signèrent une pétition que nous aimons à reproduire comme un témoignage des sympathies qui entourèrent le berceau de la Congrégation.

«Nous..., étant désireux du bien universel de notre sérénissime République et plus particulièrement du salut des âmes de tous, et surtout de celles des pauvres habitants des campagnes et des montagnes, qui sont privées des nombreux secours qu'ont celles des villes ; ayant vu le grand fruit opéré par le moyen des prêtres de cette Congrégation qui s'appelle de la Mission, et ayant considéré le bien plus grand encore qui se peut espérer dans l'avenir, parle moyen de la dite Congrégation, non seulement pour le bien des âmes, mais encore pour le bien universel de tout l'État, puisque par ce moyen les peuples seront plus obéissants et plus soumis aux supérieurs et plus tranquilles entre eux, surtout si on y instruit et élève des personnes du pays dont **[159]** déjà plusieurs se présentent et n'attendent que l'établissement de la Congrégation en cette ville, sous le bon. plaisir et l'approbation du sérénissime sénat. Nous nous sommes déterminés à joindre nos vœux et supplications à ceux du dit sieur dom Étienne Blatiron et de ses compagnons pour supplier Votre Sérénité de vouloir trouver bon et permettre que les susdits missionnaires prennent lieu et demeure dans la ville et dans l'enceinte des murs afin qu'ils puissent exercer toutes leurs fonctions et faire leurs exercices pour le bien des prêtres et clercs et aussi des pauvres de la campagne, selon leur Institut. »

Cette requête portait de très nombreuses signatures en tête desquelles figurent celles de MM. Baliano, Reggio, Jean-Chrysostôme Menza, Jean-Jérôme Sanseverino, Barthélemi Chiappe, Laurent Battaro, François Raggio, Philippe Scassaro, Augustin Montabbios.

Elle produisit son effet et, devant ces noms si recommandables, le sénat de la République ne se sentit plus le courage de refuser. Toutes les préventions tombèrent. L'auguste assemblée donna son autorisation, et les missionnaires purent enfin s'installer dans leur nouvelle maison (1649). Ils étaient au nombre de huit comme nous l'apprend une requête signée par eux, en 1650, pour obtenir du sénat la décharge des gabelles, en ce qui concernait la consommation de tous les jours. C'étaient

MM. Étienne Blatiron, Jean Martin, Gabriel Damien, François Richard, Patrice Valesio, Jean Ennéry, Michel Gérard, Étienne Baccigalupo.

Dans le cours de ces deux années 1649 et 165o, les correspondances de la famille signalent trois lettres de saint Vincent à M. Blatiron, l'une de congratulation pour son entrée dans la nouvelle résidence ; une autre désapprouvant la permission donnée à un missionnaire de faire **[160]** sa retraite dans une maison de religieux il tenait à ce que les missionnaires fissent leur retraite ensemble ; une troisième enfin, pour blâmer un prêtre de sa maison qui, sans en rien dire à personne, s'était fait recevoir docteur à Gênes.

On trouve dans la première édition de la Vie de saint Vincent quelques détails fort intéressants sur la mission donnée par les confrères de la maison de Gênes.

Dans une autre mission faite en janvier de l'année 1650, quoique les habitants du lieu fussent extrêmement pauvres, néanmoins la proposition leur ayant été faite d'établir en leur paroisse la confrérie de la Charité pour les pauvres malades, ces bonnes gens firent un tel effort pour contribuer à une œuvre qu'ils estimaient si bonne et si sainte, qu'à 1a première quête on trouva cinq cents livres d'argent, et, en outre, sept cents livres en fonds ou obligations.

Il s'est encore établi une autre confrérie ou compagnie, pour les hommes, qui est nommée de la Doctrine chrétienne, dont l'emploi est d'enseigner le Pater et l'Ave, et les principes de la foi à ceux qui ne les savent point, et d'aller par la paroisse chercher les enfants pour les faire assister au catéchisme.

L'un des anciens piêtres de la Congrégation, faisant le voyage de Paris en l'talie et s'étant trouvé à une Mission que ceux de Gênes faisaient à Castiglione, au mois dedécembre 1650, en écrivit à M. Vincent en ces termes

«J'ai vu tous le exercices de la Mission qui se fait en cette paroisse, et tout ensemble à huit ou neuf autres voisines. Les peuples se rendent fort assidus aux sermons et aux catéchismes, et occupent continuellement les confesseurs. 'Il faut avouer qu'ils ne cèdent en rien à ceux des autres pays, mais plutôt qu'ils les surpassent en quelque chose. Deux concubinaires publics, portés d'un mouvement de pénitence, ont fait une amende honorable dans l'église, au milieu du sermon, en présence d'une très grande assemblée **[161]** de peuple. Plusieurs usuriers se sont obligés, par écrit passé devant notaire, de restituer tout ce qu'ils ont injustement exigé des pauvres gens auxquels ils avaient prêté leur argent. La confrérie de la Charité a été établie en cette paroisse et en toutes les autres susdites. Le supérieur de la mission fait tous les lundis une conférence à dix ou douze curés des environs ; j'ai assisté à l'une de ces conférences le tout s'y passa fort bien ; on en peut espérer beaucoup de profit pour eux et pour leurs peuples.

Dans le courant de l'année 1650, M. Blatiron fut envoyé à Rome pour y faire la visite de la maison. Elle commença le 4 mai et se termina le 28du même mois ; c'était la quatrième depuis la fondation de la maison (1).

Nous arrivons à l'année 1651. Le 6 janvier, comme nous l'avons dit en commençant cette notice, était mémorable pour le supérieur de Gênes. Né et baptisé ce jour-là, ce fut encore en cette solennité qu'il prit place dans la famille de saint Vincent. Le saint fondateur voulut lui prouver qu'il avait la mémoire du cour en lui écrivant, à la date du 6 janvier 1651 : «J'ai une double et triple consolation de savoir que je vous écris au même jour que vous êtes né au monde, à la grâce et à la petite Compagnie. Seigneur Dieu, Monsieur, que cette sainte journée nous doit être mémorable, et à vous et à nous ! Je ne dis pas seulement par le mystère que nous y célébrons, le Roi des rois étant reconnu pour tel en son enfance et en sa pauvreté ; mais pour les titres glorieux que vous y avez reçus, de son sujet et de son serviteur domestique, dont j'ai rendu grâces à Dieu et lui en rendrai toute ma vie, autant pour votre bonheur particulier que pour l'intérêt de notre petite Congrégation, qui, en vous recevant, a reçu de Dieu un présent inestimable. **[162]**

1. La première visite avait été faite par M. d'Horgny en 1643 ; la deuxième fut faite en 1644, par le même M. d'Horgny, et la troisième par M. Portail, en 1647.

en l'honneur de ceux que son Fils a reçus des Mages. A jamais puissiez-vous publier les grandeurs de ce petit Enfant qu'ils adorent, et attirer à sa connaissance et à son amour les âmes qui en sont éloignées, afin que la vôtre soit un jour du nombre de celles qui jugeront les douze tribus d'Israël pour régner avec elles en la gloire du souverain.»

Dans le courant de 1651 eut lieu à Paris une importante assemblée, à laquelle M. Blatiron prit part'. Elle s'ouvrit le 1er juillet et se termina le 11 août. Le premier volume des Circulaires des Supérieurs généraux (2) contient un résumé de cette assemblée.

Un précieux document, découvert depuis peu à Turin dans les archives de notre maison, nous a fait connaître le compte rendu exact de ces réunions et le détail des discussions avec les approbations de chacun des membres de l'assemblée. M. Blatiron est cité par le secrétaire, qui donne à entendre la haute estime qu'il inspirait aux membres de la réunion.

II

Mission prêchée en Corse. — Les difficultés extraordinaires qu'elle présentait et les heureux succès qui la suivent, 1652. — Saint Vincent approuve qu'on fasse des prières à saint Joseph pour obtenir des vocations à la petite Compagnie. — M. Blatiron est envoyé à Turin pour étudier un projet de fondation en cette ville. 1654.- La mission est fondée et M. Martin en est le premier supérieur.

La mission de Gênes, fondée depuis sept ans, avait pleinement répondu à l'attente de son généreux bienfaiteur.

Bon nombre de paroisses du diocèse avaient été évangélisées avec le plus grand succès. Les ecclésiastiques venaient faire leur retraite chez les missionnaires, dont la.régularité **[163]**

1. M. Blatiron arrivait à Paris à la fin de juin 1651 et en repartait à la fin d'août.
2. Tome I, p. viij.

dans l'intérieur de la maison ne les édifiait pas moins que leur zèle au dehors.

Nous avons déjà vu qu'un séminaire interne avait été établi. Saint Vincent, toujours prudent et attentif, avertit, le 14 mars 1651, M. Blatiron de ne point recevoir des enfants trop jeunes.

Cependant une nouvelle œuvre vint s'offrir à eux, comme une preuve nouvelle de l'estime que faisait des missionnaires la sérénissime république de Gênes ce fut la mission de Corse. M. Blatiron, qui en eut la direction, y prit une part très active. C'est à M. l'abbé Maynard que nous emprunterons l'intéressant récit de cette mission : «A la république de Gênes appartenait alors la Corse. Dans l'espérance de contenir par la religion cette île toujours en révolte contre la métropole, le Sénat génois pria Vincent, en 1652, d'étendre sa charité jusqu'à elle. Vincent accorda bientôt sept de ses prêtres de Gênes, le supérieur Blatiron en tête, auxquels le cardinal Durazzo joignit huit autres ecclésiastiques, quatre séculiers et quatre religieux, bien que des cinq évêchés de la Corse deux seulement, ceux de Mariana et de Nebbio, fussent suffragants de Gênes. Jamais mission ne fut plus nécessaire. On connaît la *vendetta*, aussi célèbre dans les histoires que dans les récits des romanciers et des conteurs ; c'est en Corse, dans le cour de ses habitants, volcanisés comme son sol et ses montagnes, qu'elle semble avoir pris naissance, pour se répandre de là en flots de sang, lave de cette passion barbare. A la férocité des Corses, l'ignorance, l'impiété, le concubinage, l'inceste, le vol, les faux témoignages les mariages prohibés et le divorce faisaient un affreux cortège.

«Les missionnaires marchèrent sans s'épouvanter contre ces monstres, et, pour mieux vaincre, ils se partagèrent en quatre corps, qui se dirigèrent à la fois sur Campo-Lauro, Cotone, Corte et Niolo.

«A Campo-Lauro, résidence ordinaire de l'évêque d'Aleria, **[164]** siège alors vacant, ils eurent à lutter principalement contre la division qui, des deux vicaires généraux nommés, l'un par la Propagande, l'autre par le chapitre, était passée dans le clergé et dans le peuple. Ils triomphèrent là comme à Cotone et à Corte. Ils soumirent d'abord à la règle du devoir les ecclésiastiques, qu'ils rassemblaient chaque jour après le peuple : ils éteignirent les haines et les vengeances, brisèrent les commerces criminels et les remplacèrent par des confréries de charité.

«Mais le centre de la guerre sainte fut à Niolo, vallée de trois lieues de long sur une demi-lieue de large, entourée de montagnes inaccessibles, lieu de retraite, par conséquent, des *banditi*, qui, à la faveur des rochers dont ils se couvraient contre les recherches des officiers de justice, pouvaient exercer impunément leurs meurtres et leurs brigandages.

«Dans le reste des habitants, nul caractère religieux que le baptême ; ignorance profonde des premiers éléments de la foi ; absence de toute pratique chrétienne ; tous les vices à la place de toutes les vertus. C'était d'abord la vengeance, première leçon inculquée aux enfants, instinctivement pratiquée par eux, comme chez les petits des bêtes féroces ; vengeance qui prenait toutes les formes : larcin, faux témoignage, injustice et toujours assassinat. C'étaient ensuite des cohabitations avant le mariage et aussitôt après les fiançailles, des unions avant l'âge nubile et dès la première enfance, et partant des concubinages plus ou moins prolongés, quelquefois définitifs et héréditaires, des divorces multiples, des incestes frappés de censures.

«A ces maux, les missionnaires opposèrent d'abord l'instruction religieuse, puis ils vinrent à bout de séparer les concubinaires et les excommuniés ; ils réconcilièrent les uns avec Dieu, les autres avec l'Église ; parmi ces derniers, hélas ! quelques prêtres ; enfin ils songèrent à rétablir la paix et la charité parmi ce peuple féroce. C'était tenter humainement l'impossible. Pendant quinze jours ils travaillèrent **[165]** sans arracher ni une haine des cœurs, ni une arme des mains. On venait à la prédication, mais en équipage de guerre, l'épée au côté, les pistolets et les dagues à la ceinture, le fusil sur l'épaule, la vengeance dans l'âme. A peine le missionnaire prononçait-il le mot de pardon des injures, qu'aussitôt, dans la crainte d'être touchés, tous sortaient de l'église.

«Cependant la mission va finir. Le missionnaire est en chaire et parie encore du pardon. Déjà les talons se tournent. A bout de voie, il tire son crucifix : «Que tous ceux qui veulent faire miséricorde à leurs ennemis, s'écrie-t-il, viennent baiser les pieds du Dieu de miséricorde !» A cet appel, tous se regardent, mais restent immobiles. Le missionnaire va descendre ; il cache son crucifix et menace de la vengeance de Dieu tous ceux qui songent à se venger des hommes. Même insensibilité ! Alors un capucin se lève

«O Niolo ! s'écrie-t-il, infortuné Niolo, tu veux donc périr sous la malédiction de Dieu !» Soudain les rangs s'ouvrent et livrent passage à un curé dont le neveu venait d'être assassiné. «C'est moi, dit-il, qui commencerai !» Il se prosterne, et, appelant le meurtrier présent dans l'assemblée : «Venez, dit-il, que je vous embrasse après mon Dieu.» Un autre prêtre suit puis une telle multitude que, pendant l'espace d'une heure et demie, ce ne fut dans l'Église que réconciliations et embrassements. Et pour tout sceller sur. la terre comme au ciel, on voulut qu'un notaire en dressât un acte authentique.

«Le lendemain fut vraiment un jour de communion générale, communion avec Dieu, communion entre les hommes, communion de peuple à pasteur et de pasteur à peuple. «Tout le monde a-t-il fait la paix avec ses ennemis?» demande alors le missionnaire. Un curé se lève et prononce plusieurs noms. Ceux-ci s'approchent à leur tour, adorent le Saint-Sacrement exposé, pardonnent et s'embrassent. «O Seigneur ! s'écrie en terminant le pieux **[166]** missionnaire, dont nous abrégeons le récit. ((quelle édification à la terre, et quelle joie au ciel ! s Après avoir mis la dernière main à leur œuvre, les missionnaires se rendirent au rivage, où les attendait une galère envoyée par le Sénat de Gênes. Ils étaient accompagnés d'une multitude encore armée ; mais cette

fois, les armes ne furent déchargées qu'en signe de joie et de reconnaissance, ou pour saluer leur départ.

Sept ans après le Sénat de Gênes voulut fonder en Corse une mission permanente. Vincent en reçut la proposition avec reconnaissance, mais il vit deux graves difficultés

il n'avait pas d'hommes parlant italien et formés pour cette emploi ; puis il craignait d'indisposer les évêques, sur les revenus desquels la République avait l'intention de prélever les quatre cents écus annuels destinés à l'entretien des missionnaires de Corse. Son avis fut donc de différer cet établissement et de se borner, en attendant, à une mission semblable à celle de 1652. Le cardinal Durazzo, qui avait ce projet à cœur, trouva le moyen d'éluder la principale difficulté. Il ne s'agissait plus que d'un petit établissement dans l'un des évêchés de Corse, sous obligation pour les missionnaires de parcourir les autres diocèses de l'île ; et on leur assignait pour leur subsistance un fonds indépendant, sans imposer un odieux tribut sur les terres épiscopales. L'avant-dernier jour de sa vie, Vincent écrivait encore, plein d'admiration et de reconnaissance, pour adhérer à cette combinaison ; mais sa mort vint tout interrompre (1). La mission de Corse ne fut fondée à Bastia qu'en 1678 ; supprimée en 1798 par la révolution française, elle n'a jamais été rétablie.

Au mois de juillet de tristes nouvelles arrivaient de

1. Lettres à M. Pesnelle, à Genes, des , 16 et 23 mai 1659, et à M. Jolly, à Rome, du 24 septembre 1660.

Corse, et Vincent écrit à M. Patrice Valois, à Gênes, le 19 juillet 1652

«Monsieur,

«Votre lettre ne contient que la peine où vous êtes du retour de M. Blatiron et des autres ; en effet vous avez raison de craindre que les chaleurs les surprennent en Corse, et peut-être quelque maladie. J'en suis moi-même en grande peine, et je prie Dieu qu'il les délivre de tous les dangers de mer et de terre. Je ne pense pas que la république qui les a envoyés en ce pays-là, et qui sait qu'il n'y a pas de peste, les oblige à la quarantaine ; mais quand elle le ferait, il faudrait se conformer à la volonté de Dieu en cela comme au reste ; ce leur serait aussi une occasion de travailler à la campagne, ou bien ils s'en serviraient pour se reposer, car l'un et l'autre sont à faire et à désirer. Nous continuerons à prier Dieu pour eux et pour vous. Ce que je vous prie de faire pour les maisons de deçà et pour le pays qui va croissant en désordre, et sera bientôt dans une extrême misère si Dieu, dans sa bonté, n'en arrête le cours.

Saint Vincent écrit le 9 août 1652 à M. Martin, à Turin :

«Monsieur,

«M. Blatiron nous ayant fait part de la bénédiction que Dieu a donnée à vos travaux en Corse, je ne puis que vous en donner la consolation que la Compagnie en a reçue de deçà, particulièrement moi qui m'en vais envoyer cette relation à toutes nos maisons pour les en édifier, les encourager par l'exemple de la vôtre, à beaucoup entreprendre pour le service de Notre-Seigneur et à se confier à lui dans les difficultés qu'on trouve, lesquelles il fait servir de fondement au mérite du succès. Je le remercie infiniment du mérite de cette mission et de votre heureux retour. **[168]** Plaise à sa divine bonté, Monsieur, de vous conserver, et de se glorifier de plus en plus en vous et par vous.

M. Blatiron dut rentrer à cette époque, car saint Vincent lui écrit le 16 août 1652, à Gênes

«Monsieur,

a Je vous remercie de m'avoir informé de l'état présent de votre maison ; j'y vois de la paille et du bon grain, et on ne doit pas espérer autre chose de la condition des hommes mortels ; il faut attendre que nous soyons au ciel pour y trouver le pur froment. J'espère de la bonté de Dieu que de ces faiblesses il en tirera des forces, et de vos misères, sa gloire. Humilions-nous, et en travaillant

au support des autres, tâchons de nous rendre agréables à Dieu et à ceux avec qui nous vivons... Vous continuez à me demander M. Ennery pour la Corse, mais il me semble qu'il n'a pas assez d'onction pour ce pays-là, où le peuple, étant grossier, accoutumé à la rudesse, se doit gagner par la douceur et la cordialité ; car les maux se guérissent par leurs contraires. J'ai averti ce bon prêtre de son défaut qui vient de la nature ; je pense qu'il travaille à s'en corriger ; nous verrons si ce sera efficacement. Je ne lui ai pas parlé de ce voyage. Je suis, etc.

Le 2 janvier 1654, saint Vincent, après avoir parlé à M. Blatiron d'une mission à laquelle il vient de prendre part, lui annonce l'arrivée à Paris de MM. d'Horgny et Chrestien et le passage à Hambourg de M. Ozenne qui se rendait en Pologne. Il se plaint de n'avoir pas reçu de lettres de Gênes par les deux derniers ordinaires. Peut-être fautil voir la raison de ce retard, dont se plaint saint Vincent, expliquée par la lettre qu'un mois après il écrivait à M. Ozenne alors arrivé à son poste à Varsovie. Elle nous apprend en effet qu'à cette époque la maison de Gènes eut à **[169]** subir une épreuve momentanée, tous les confrères à peu près étant tombés malades en même temps.

«20 mars 1654.

Monsieur,

«Il est vrai qu'à Gênes toute la maison quasi a été incommodée, qui d'une sorte, qui d'une autre ; mais à présent tous se portent mieux, quoique quelques-uns ne soient pas tout à fait guéris. Ils vont recommencer un séminaire interne et continuer une dévotion qu'ils ont commencée, et

nous avec eux, pour demander à Dieu par les mérites et les prières de saint Joseph, dont nous célébrions hier la fete, qu'il envoie de bons ouvriers à la Compagnie pour travailler en sa vigne. Jamais nous n'en avons connu le besoin au point que nous le ressentons à présent, à cause que plusieurs cardinaux et évêques d'Italie nous prient de leur donner des missionnaires. Ceux de Rome et de Gênes continuent de travailler avec tant de ferveur et de bénédictions qu'ils y sont èn très bonne odeur par la miséricorde de Dieu.

Le 8 mai 1654, saint Vincent écrit encore à M. Blatiron :

«Monsieur,

«J'ai recu votre dernière lettre du mois d'avril, où le jour est resté en blanc, elle, contient les principaux fruits qui se sont faits en la mission de Gani, et les traverses que l'esprit malin y a suscitées. Je rends grâces à Dieu de cette bénédiction, et le prie qu'il fasse la grâce à ce peuple de persévérer dans le bon état où vous l'avez laissé. Ce sont toujours de nouveaux sujets d'admirer les conduites de Dieu sur votre personne et sur vos emplois, et de vous humilier davantage en la vue de ses grandes miséricordes.

«Je ne veux pas avoir d'autre sentiment que celui de ce grand cardinal, monseigneur votre archevêque, au sujet de **[170]** la fondation que désire faire ce bon sénateur. Il ne faut donc pas l'accepter, puisqu'il n'en est pas d'avis, ni vous non plus. Il me semble pourtant que si de deçà on nous offrait une somme semblable nous ne la refuserions pas, pourvu que les charges ne soient pas excessives, mais raisonnables ; ayant laissé le soin de cette affaire, comme vous avait fait à M. Christophe Moncha, j'espère qu'elle se fera, si elle est faisable. Je vous prie de faire un renouvellement des offres de mon obéissance à ce bon serviteur de Dieu, et me recommander à ses prières et de faire la même chose à l'égard de ces autres messieurs et bienfaiteurs, même de Son Éminence, quand vous le jugerez à propos.

«Je rends grâces à Dieu de l'heureuse arrivée de MM. Joly et Levasseur, et dans l'accident arrivé au dernier de l'avoir garanti du mal. Je vous prie de nous envoyer l'autre à la première occasion, si déjà il n'est parti. Il n'est pas expédient qu'il demeure à Gênes, ni pour sa santé, ni pour ses affaires, puisque nous le faisons revenir de Rome pour tout cela...»

Après quelques nouvelles de Pologne, d'une récente fondation faite à Agde, et de M. Aiméras, tombé malade à Laon, saint Vincent recommande ce dernier aux prières des confrères de Gênes, et termine ainsi sa lettre a Vous pourrez nous renvoyer le frère Claude, ou tel autre qu'il

vous plaira, après que le frère Rivet sera arrivé à Gênes. Je vous en parlai amplement par ma dernière ; il pourra partir de Moulins vers la fin de mai pour continuer son voyage. Il a deux frères en la Compagnie, l'un prêtre et l'autre sur le point de l'être, et sa mère et sa sœur sont aux filles de la Charité. J'offre souvent votre personne, votre conduite et votre communauté à Notre-Seigneur, en qui je suis », etc.

A la fin de cette même année, le diligent et prudent supérieur de Gênes est envoyé à Turin pour étudier un projet **[171]** de fondation en cette ville. Voici ce que saint Vincent lui écrit à ce sujet :

«Paris, ce dernier décembre 1654.

«Monsieur,

«Je vous ai écrit par ma dernière la demande que nous fait M. le marquis de Pianezze, chef du Conseil de Son Altesse Royale de Savoie, de deux missionnaires pour les établir à Turin, et pour ce que M. Levazeulx, supérieur d'Annecy, m'a envoyé la lettre de M. le premier président du Sénat de Chambéry, par laquelle il lui mandait que mondit sieur le marquis, au lieu de deux prêtres de la Mission, en demande six pour être appliqués à une église du Saint-Sacrement de la ville de Turin, où il s'y est fait quelques miracles d'autres fois, sans qu'il leur soit loisible d'aller travailler à la campagne, ni d'y faire nos fonctions. C'est, Monsieur, ce qui m'a fait penser qu'il est expédient que vous alliez faire un voyage jusque-là, sous le bon plaisir de Mgr. le cardinal il n'y a que trois journées, à ce qu'on m'a assuré, et bon chemin ; c'est ce qui fait que je vous prie de prendre cette peine-là, et, étant à Turin, de demander M. Thévenor chirurgien de Son Altesse Royale, qui est fort de nos amis, ainsi qu'il vous dira ; et s'il n'y est pas, vous vous adresserez vous-même à mondit sieur le marquis, lui ferez la révérence de notre part, et lui offrirez les services de la Compagnie, et les miens en particulier ; lui direz que je vous ai prié de l'aller trouver, et de lui faire entendre, avec tout le respect qui vous sera possible, que vous l'allez trouver au sujet du commandement qu'il m'a fait faire de lui envoyer des missionnaires et lui faire entendre la fin de notre Institut, et comme nous ne pouvons pas prendre des fondations qu'à condition .de faire des missions à la campagne et, si l'occasion s'en présente, l'exercice de l'ordination, au cas que Nosseigneurs les évêques le veuillent ; et qu'autrement nous ferions contre le **[172]** dessein de Dieu sur nous ; mais que si la chose se peut ajuster, en sorte que l'on puisse faire l'une sans omettre l'autre, que nous tâcherons de le faire, quoique non sans difficulté, à cause du peu de gens qui nous restent, ensuite de beaucoup qui sont morts les années passées et beaucoup d'autres que nous avons en divers établissements ; que s'il se pouvait faire que de ces six prêtres qu'il demande, et pour lesquels il y a des fonds, qu'il y en eût trois d'appliqués aux missions de la campagne, tandis que les trois autres travailleraient dans la ville, nous ferions en cela ce que Notre-Seigneur et lui demandent de nous ; vous le pourrez informer ensuite des ordinations et des séminaires, et des autres exercices de la Compagnie. Peut-être que, comme l'on m'écrit, c'est un dessein de cette cour-là ; peut-être il pourrait ajuster toutes ces choses, ces emplois-là vraisemblablement n'étant pas moins utiles et nécessaires en ces nations-là qu'ailleurs. Que s'il vous parle d'être l'un de ceux qui jetteront les fondements de cette mission, dites-lui absolument que cela ne se peut, et assurez Mgr le cardinal Durazzo que cela ne sera point, et que vous retournerez et continuerez, et que de cela je lui en donne la parole devant Dieu, en la présence duquel e lui parle, et le supplie très humblement d'agréer que vous fassiez ce voyage-là. Je reçus hier au soir son tableau que je tiendrai bien cher et bien précieux toute ma vie, et que vous m'avez fait en cela un présent des plus riches et des plus agréables que vous me pouviez faire.

«Voilà, Monsieur, la prière que je vous fais et par vous à Mg le Cardinal, il serait à souhaiter que vous pussiez partir au plus tôt après votre mission achevée, laquelle je prie Dieu qu'il bénisse, et votre personne aussi, et prie sa divine bonté qu'elle bénisse votre voyage et votre négociation.

Quand vous serez à Turin, vous nous écrirez, s'il vous plaît, en diligence, et donnerez avis à M. Berthe, à Rome, **[173]** de ce que vous aurez fait. Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.»

Conduites par un fidèle représentant de saint Vincent et un si parfait imitateur de ses vertus, les négociations ne pouvaient manquer d'aboutir précisément dans le sens que le requérait la divine Providence. La mission fut fondée sans retard et M. Martin, qui depuis quelque temps avait quitté Gênes pour se rendre à Paris et de là à Sedan, fut le premier supérieur élu pour aller cultiver ce nouveau champ ouvert au zèle des missionnaires. Nous avons dit en son lieu tous les fruits que produisit cette nouvelle fondation (1).

III

Lettre de saint Vincent à M. Blatiron sur les raisons qu'on a de faire les vœux datas la Congrégation, avec la réfutation des objections qu'on y oppose. M. Blatiron est envoyé à Rome pour y solliciter l'approbation des vœux. 1655. — Saint Vincent envoie à toute la Compagnie le bref d'Alexandre VII qui approuve nos vœux. — Lettre de saint Vincent à M. B]atiron pour lui dire combien peu il faut compter sur les enfants qu'on élèverait dans l'espoir de préparer des vocations pour le séminaire interne. — Saint Vincent refuse une donation proposée, parce qu'il y entrevoyait quelque chose d'injuste.

Mais une question bien plus grave encore préoccupait alors saint Vincent. Depuis longtemps déjà la question des vœux était pendante en cour de Rome. Dès 1638, M. Le Breton avait été envoyé spécialement à cette fin dans la Ville éternelle. 11 était mort en 1641 après avoir grandement contribué à préparer la solution définitive, sans qu'elle eût pu encore être tranchée.

En 1642, les vœux avaient été approuvés et renouvelés en assemblée générale. En 1647, MM. Portail, d'Horgny et Alméras avaient été envoyés spécialement à Rome pour en obtenir la consécration solennelle par une bulle pontificale **[174]**

1. Premiers compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 284.

En 1651, l'assemblée générale les avait confirmés et renouvelés encore une fois, et il semblait que dans les vues de la Providence le moment de l'approbation définitive par la sanction de l'autorité suprême fût arrivé (1). Toutefois la controverse était encore engagée entre saint Vincent et les supérieurs dans lesquels il avait le plus de confiance sur la meilleure manière dont il fallait combiner toutes choses pour répondre du mieux que l'on pourrait aux desseins de la divine Providence sur la petite Compagnie. Selon son habitude, tant qu'il le pouvait, saint Vincent consultait les docteurs et des personnes compétentes. La lettre suivante nous montre à la fois quelle était sur ce sujet l'opinion de M. Blatiron et les motifs qu'allègue saint Vincent à l'encontre du mode proposé par ce digne supérieur.

«19 février 1655.

«Monsieur,

«Je vous ai écrit, par mes deux dernières, mes pensées au sujet de celle que vous m'avez écrite, et M. Duport à M. d'Horgny, à l'égard de l'affermissement de notre petite Compagnie et de l'ouverture que vous avez faite à M le cardinal Durazzo. Maintenant je vous en écris un peu plus au long, afin que vous en fassiez l'usage convenable. Or, j'ai pensé que, pour procéder en ceci avec quelque ordre, il fallait mettre en question : quel usage semble le meilleur, ou celui que vous proposez, qui est que le corps de la Compagnie ne fasse point des vœux, et qu'il n'y en ait que quelques-uns qui soient destinés aux principales charges ? ou bien s'il est à propos d'en demeurer à l'usage de la Compagnie, qui est que tous se lient à Notre-Seigneur par les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité (indispensables, **[175]**

1. L'archevêque de Paris, agréant la demande de l'assemblée générale, donna son approbation aux vœux, en 1641 d'abord, puis en 7651 approbation qui devait être ratifiée cinq ans plus tard par le Souverain Pontife.

si ce n'est par le pape ou le général de la Compagnie), et d'en poursuivre l'approbation en cour de Rome ? Or, voici quelques raisons pour lesquelles la Compagnie fait ces vœux simples ; et puis nous parlerons de celles que vous, Monsieur, et M. Duport alléguez pour autoriser votre opinion, auxquelles je répondrai à la fin.

«La première est que ceux que la Providence a appelés des premiers dans une Compagnie naissante tâchent (pour l'ordinaire) de la mettre en l'état le plus agréable à Dieu qu'il se peut. Or, est-il vrai que, l'état le plus agréable à Dieu est celui de la perfection que Notre-Seigneur a embrassée sur la terre et qu'il .a fait embrasser aux apôtres, qui consiste, entre autres moyens, à vivre en pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité dans sa vocation. Selon cela, il semble que la Compagnie a bien fait de faire les vœux de pauvreté, de chasteté, obéissance et stabilité ; non quelques-uns seulement, mais chacun de la Compagnie.

«La deuxième est que les personnes qui sont données à Dieu en cette manière travaillent bien plus fidèlement à l'acquisition des vertus qui tendent à la perfection de leur vocation, à cause de la promesse qu'ils en ont faite à Dieu par les vœux, que ceux qui ne tendent point à ce bienheureux état de vie que Notre-Seigneur a embrassé ; et que selon cela, la Congrégation de la Mission travaillera plus efficacement par les vœux à son avancement spirituel, que si elle n'en faisait pas.

«La troisième est que Dieu a voulu affermir les personnes de chaque état en leur vocation par des promesses expresses ou tacites qu'elles font à Dieu de vivre et de mourir en cet état les Juifs, par la circoncision, qui les obligeait de vivre et de mourir en la religion qu'ils professaient, sous peine de la vie ; les chrétiens, par le baptême, qui les oblige de mourir plutôt que d'y renoncer ; les prêtres, par les promesses de chasteté et d'obéissance qu'ils font ; et les religieux, par trois vœux, savoir de pauvreté, chasteté **[176]** et d'obéissance ; les personnes mariées, par un sacrement qui les oblige à demeurer toujours en cet état, sans en pouvoir sortir que par la mort. Ce qui étant ainsi, n'est-il pas juste que la Congrégation de la Mission ait quelque lien qui attache les missionnaires à leur vocation pour toujours ?

«La quatrième est que la sagesse de Dieu en use de la sorte et qu'elle a inspiré cet usage à l'Église, à cause de la légèreté de l'esprit humain, qui est si grande qu'il ne demeure jamais en même état : *Numquam in eodem statu permanet*. Ce qu'il voudra cette année, il ne le voudra point la suivante, non pas même peut-être demain, surtout quand il s'agit de s'appliquer à des choses rudes et difficiles comme sont les exercices de la Mission : aller catéchiser de village en village, principalement en hiver, où l'on est mal couché et mal nourri et où l'on a toujours à traiter avec le peuple grossier, avec des peines indicibles. Ceux que nous avons envoyés aux îles Hébrides sont contraints d'y vivre de pain d'avoine. En Barbarie, l'on est sujet aux avanies, et aux Indes on a beaucoup à souffrir en d'autres manières.

La cinquième est que cette pratique a été proposée par le Supérieur général dans deux congrégations' qu'il a tenues pour cela, composées des principaux supérieurs de ladite Compagnie, dans lesquelles les choses ayant été proposées, il fut résolu, à la pluralité des voix, qu'on ferait lesdits vœux simples, sous le bon plaisir de Mer l'archevêque de Paris, auquel le Pape avait renvoyé le pouvoir d'approuver les règles que ferait le Général, pour le bon gouvernement de ladite Compagnie.

La sixième, c'est une maxime des saints, qu'une chose **[177]**

1. La première assemblée eut lieu le 13 octobre 1642 ; elle comptait onze missionnaires. La seconde eut lieu le 1er juillet 1651, et se composait de quatorze missionnaires. Voir *Circulaires des Supérieurs généraux*, t. 1er, p. 1 et 8.

d'importance qui regarde la gloire de Dieu et le bien de l'Église, ayant été faite en suite de beaucoup de prières et de conseils pris à cet effet, il faut croire que c'est la volonté de Dieu que la chose se fasse, et qu'on doit regarder comme tentations diaboliques les propositions que l'on fait contraires à cette résolution ; et c'est par cette maxime que Clément VIII se défit de la tentation qu'il avait qu'il serait damné pour avoir réconcilié à l'Église et rendu possesseur du royaume de France Henri IV, qui, étant huguenot, s'était fait catholique et était retombé pour la deuxième fois dans l'hérésie. Ce saint pontife, en un songe qu'il eut, s'imagina qu'il était appelé au jugement de Dieu, et que là, il lui fut reproché d'avoir donné à garder les brebis au loup, en obligeant les peuples de France à obéir au roi qu'ils n'eussent reconnu tel autrement. Mais un cardinal, en qui il avait grande confiance et à qui il communiqua sa peine, le pacifia par la règle susdite. Or est-il que les prêtres de la Mission ont fait beaucoup de prières à cet effet, après quoi ils proposèrent leur pensée à Mg, l'archevêque de Paris, qui dit d'abord qu'il avait pensé souvent qu'il était impossible de conserver cette Compagnie comme il la voyait, sans un lien intérieur et perpétuel ; que néanmoins il y penserait et examinerait la chose. Ce qu'il fit pendant cinq ou six ans, et l'approuva enfin l'an 1641, et désira l'approuver derechef (*auctoritate apostolica* pour la seconde fois) l'an 1653, peu de temps avant sa mort ; et dans deux assemblées des principaux supérieurs, que la Compagnie a tenues en divers temps, elle a approuvé et confirmé cette pratique.

La septième et dernière raison est que l'usage d ces vœux simples étant dans la Compagnie depuis treize ans ou environ, il n'y a point d'apparence de le changer sur la' simple pensée d'une ou deux personnes de ladite Compagnie. Et puis, comment le pourrait-on faire, la chose étant approuvée par deux fois par le prélat ? les inférieurs ne **[178]** pouvant changer ce que le supérieur a approuvé que par autorité du Saint-Siège ; et il faudrait faire un étrange bouleversement dans la Compagnie.

Voilà quelques raisons en faveur de l'état présent de nos vœux qui font voir que c'est un ouvrage de Dieu et qu'il s'y faut tenir.

«Contre cela on allègue pour première raison de ce changement, qu'il faut remettre la Compagnie comme elle était au commencement, sans des vœux. Je réponds que la Congrégation n'a été que deux ou trois ans sans faire des vœux, pendant qu'elle n'était composée que de trois ou quatre personnes seulement ; mais qu'à la troisième ou quatrième année, qu'elle fut composée de cinq ou six personnes, elle fit des vœux simples sans réserve au Pape et au Général, et cela sans permission, laquelle on n'a demandé, avec la réserve au Général, que douze ou treize ans après cet usage ce qui fait voir l'attrait intérieur qu'elle avait à se donner à Dieu par des vœux.

«La seconde raison est qu'on allègue que la Compagnie deviendrait une religion, les vœux étant approuvés du pape, selon Lessius (Lib. II : *De justicia et jure*, cap. XLI, *De statu religioso*), qui dit, parlant des vœux simples : *Non esse necessarium ad essentiam status Religionis ut vota ista sint solemnia*. A quoi l'on répond premièrement que, si cela était ainsi, cette partie de la Compagnie qui ferait les vœux comme on le propose serait donc religieuse : ce qui serait le même inconvénient. Deuxièmement, on répond, qu'une Compagnie devient religieuse quand l'Église approuve ses vœux simples, à l'effet que la Compagnie dans laquelle ils se font soit censée une Religion, comme les paroles de l'auteur le font voir : *Sufficit*, dit-il, *ut ab ecclesia in enin finem acceptentur*, et ajoute ensuite l'exemple des premiers vœux simples des pères jésuites que l'Église approuve, en sorte qu'ils aient l'efficace des vœux de religion. Or, est-il que tant s'en faut que la Compagnie désire que ses vœux **[179]** soient de cette nature, qu'au contraire elle déclare par l'acte d'approbation de l'archevêque de Paris, qu'encore qu'elle fasse ces vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité, elle n'entend pas pour cela être censée une religion, mais au contraire être toujours du corps du clergé. Selon cela, cette seconde objection paraît manifestement nulle. Ce que dit Layman (1) se doit entendre de la même sorte.. Pour Azorius (2), il ne dit rien de cela ; au moins on n'a rien trouvé après avoir parcouru toutes ces matières.

«La troisième de dire que la Compagnie sera plus agréable aux prélats sans ces vœux. Je réponds premièrement : Nosseigneurs les prélats n'auraient donc pas agréable cette partie de la

Compagnie qui ferait les vœux ; ce qui serait tomber dans l'inconvénient qu'on veut éviter. Deuxièmement, ils ne se mettent point en peine si nous faisons des vœux ou non, pourvu qu'il plaise à Dieu que nous vivions dans l'observance de nos règles, que nous travaillions au salut du pauvre peuple des champs, et à servir utilement l'état ecclésiastique par les exercices des ordinands et par les séminaires dont ils nous donnent la direction : car quelle raison auront-ils, cela étant, de nous moins affectionner à cause de nos vœux simples, puisqu'ils se sont obligés eux-mêmes en la réception des ordres, à l'obéissance et à la chasteté ? Et pour ce qui est de la pauvreté, l'Église ordonnant qu'après avoir reçu le vivre et le vêtement, ils doivent donner le surplus aux pauvres, n'est-ce pas être obligé à la pauvreté ; ? Et puis, notre vœu d'obéissance **[180]**

1. Paul Leyman, S. J., Allemand. Théologien remarquable par la valeur des raisons qu'il allègue, la perspicacité de sa doctrine, et digne sans contredit de figurer parmi les plus grands docteurs de la théologie morale. Il mourut en 1635.
2. Jean Azor, S. J., Espagnol, digne par sa sagesse, sa science et le poids de ses raisons d'un noble rang parmi les théologiens. Il est mort cri z663.

ne nous oblige-t-il pas à leur obéir, comme le serviteur de l'Évangile à son maître, dans nos emplois ? Pourquoi donc allègue-t-on que Nosseigneurs les prélats nous en aimeront moins !

La quatrième, que les prêtres qui feront les vœux et seront employés aux principaux offices de la Compagnie la feront avancer à la perfection sans les vœux. Je réponds que c'est une question si cela sera, et qu'il y a bien plus d'apparence qu'ils avanceront incomparablement plus, ayant fait les vœux qu'autrement, puisque l'observance des mêmes vœux est un avancement continuel à l'acquisition des vertus qui mènent à la perfection, à laquelle doivent tendre tous les missionnaires.

J'ajoute enfin à ce que j'ai dit, que je ne sache point en l'Église de Dieu aucune congrégation qui en use de la sorte, si ce n'est les filles de la Madeleine de cette ville, où, de six ou sept vingts qu'elles sont, il y en a environ trente qui font des vœux de religion, et les autres sont en simple congrégation, à dessein que celles-là dirigent un jour celles-ci. Or, l'expérience fait voir que cet usage nuit plus qu'il ne profite à ces pauvres créatures, parce que les premières sont des suffisantes, méprisent les autres et se rendent insupportables ; et les secondes ont une telle aversion pour les autres, qu'à la moindre faute qu'elles font, elles murmurent et crient contré elles ; et les premières, qui n'ont pas assez de vertu pour supporter les effets de cette aversion, crient d'un autre côté, et c'est ce qui les tient toujours dans un continuel grabuge et fait un divorce dans leur maison. Et si ce n'étaient les filles de Sainte-Marie qui les dirigent et qui font tout ce qu'elles peuvent pour modérer toutes choses, il y a longtemps que cette maison serait renversée. C'est pourquoi l'on n'admet plus de ces pauvres filles aux vœux, que le moins qu'on peut, à dessein de les ôter tout à fait peu à peu.

On dira peut-être contre cela que les pères jésuites en **[181]** usent ainsi, quelques-uns d'entre eux étant profès, et les autres non : à quoi l'on réplique que le cas n'est pas semblable, tous étant religieux et faisant des vœux, quoique différents.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pensé vous devoir dire sur le sujet de la proposition que vous m'avez faite, de faire changer d'état à la Compagnie, et dont vous avez parlé à Mgr le cardinal, à ce que vous établissiez de plus en plus dans les sentiments de cette sainte pratique, et éclaircissiez Son Éminence des difficultés que votre proposition lui aura pu mettre dans l'esprit, en mettant ceci (que je vous écris) en italien, et que vous lui fassiez savoir les sentiments que Dieu vous donnera sur cela, vous suppliant, au surplus, de penser devant Dieu si les aversions que quelques-uns ont aux vœux ne viennent pas du côté de la nature qui réclame toujours la liberté. Je vous embrasse cependant avec toutes les tendresses de mon cœur et je suis votre, etc.»

Jusqu'à quel point M. Blatiron aurait-il prétendu soutenir l'opinion à laquelle saint Vincent répondit par la précédente lettre ? quel fut l'effet que cette même lettre produisit sur lui ? C'est ce que nous ne saurions préciser faute de documents. Toujours est-il que peu après, saint Vincent jugea à propos de l'employer lui-même à obtenir la solution dont il venait de lui montrer si invinciblement

l'utilité et l'opportunité, et que ce digne missionnaire ne fit aucune difficulté de s'employer à ce qu'on demandait de lui. Il était à Rome occupé de cette affaire importante, lorsque saint Vincent lui écrivit la lettre suivante

9 juillet 1655.

«Monsieur,

«A ce que je vois, les difficultés continuent toujours ; mais il ne se peut faire autrement, puisque vous avez en tête un tel cardinal et un tel grand corps ; cela n'empêchera pas, **[182]** quand même ils m'auraient arraché les yeux, que je ne les estime et les chérisse aussi tendrement que les enfants leur père : *Putant enim obsequium præstare Christo*. Je souhaite et je prie Notre-Seigneur que chacun de notre Congrégation en fasse de même. Ne laissez pas, Monsieur, de solliciter notre affaire, dans la confiance que c'est le bon plaisir de Dieu, qui permet quelquefois qu'il arrive des contradictions entre les saints et les anges mêmes, ne manifestant pas les mêmes choses aux uns et aux autres. Les succès de semblables poursuites se donnent souvent à la patience et à la vigilance qu'on y exerce. Les pères jésuites mit mis plus de vingt ans à la sollicitation de leur affermissement sous Grégoire XV. Les œuvres de Dieu ont leur moment : sa Providence les fait pour lors, et non plus tôt ni plus tard. Le fils de Dieu voyait la perte des âmes, et néanmoins il ne prévint point l'heure qui était ordonnée pour sa venue. Attendons patiemment, mais agissons et (par manière de dire) hâtons-nous lentement en la négociation d'une des plus grandes affaires que la Congrégation aura jamais...»

Une fois ses devoirs d'obéissance remplis, M. Blatiron se hâta de reprendre la route de Gênes, laissant à d'autres la joie de recueillir les résultats auxquels il avait puissamment contribué. En attendant, il se faisait un plaisir de subvenir aux besoins de la maison de Rome, qu'il venait de quitter, ce dont saint Vincent le félicite par la lettre que voici :

1er septembre 1655.

«Monsieur,

«Je ne puis que vous dire derechef que je suis fort édifié de la bonté que vous avez de vous incommoder en envoyant deux de vos prêtres à Rome, pour donner moyen à M. Jolly de donner satisfaction à tant de grands prélats et cardinaux qui ont dévotion d'employer la Compagnie **[183]** en leur diocèse. Oh ! s'il plaisait à Dieu de donner cet esprit de support et d'accommodement a chaque particulier, que cela apporterait une grande union et un grand avantage à tout le corps, parce que nous regarderions les intérêts des autres comme les nôtres propres, et le fort soutenant le faible, tout en irait mieux, etc...

La solution désirée au sujet des vœux ayant été donnée à M. Jolly, comme nous l'avons dit, le 22 septembre 1655, par un bref d'Alexandre VII, saint Vincent, après l'avoir reçue, l'annonçait en ces termes à M. Blatiron, un mois jour pour jour après son émission

«Monsieur,

«A propos des vœux, il a donc plu à Dieu et à notre saint Père le Pape d'approuver ceux que nous faisons ; j'en ai reçu le bref, et nous l'avons offert à Notre-Seigneur comme un ouvrage de sa main. M. Jolly vous en doit envoyer une copié authentique, laquelle je vous prie de présenter à Mgr le cardinal Durazzo, comme un effet de ses prières et de ses recommandations. Quant à la dépendance des évêques, j vous puis assurer que je n'ai aucunement contribué à lui faire donner l'explication portée par ledit bref ; je n'en ai écrit ni parlé de près ni de loin ; cela s'est fait par ces Messieurs que le Pape a députés, qui ont jugé convenable de la coucher dans le sens qu'elle est. Or, vous savez que la volonté de Dieu ne peut être mieux connue dans les événements que quand ils arrivent sans nous, ou autrement que nous ne les demandions. Toujours il est vrai que Nosseigneurs les évêques ont un pouvoir absolu sur toutes nos fonctions extérieures et aussi sur les séminaires, les ordinations et les missions, etc...

Le 12 novembre, M. Blatiron est félicité par saint Vincent des prières qu'il fait pour la propagation de la Compagnie : **[184]**

«Monsieur,

«Je rends grâces à Dieu des dévotions extraordinaires que vous vous êtes proposé de faire pour demander à Dieu, par le bienheureux saint Joseph, la propagation de la Compagnie. Je prie sa divine bonté qu'elle les ait agréables. J'ai été plus de vingt ans que je n'ai osé demander cela à Dieu, estimant que la Congrégation étant son ouvrage, il fallait laisser à sa Providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement ; mais à force de penser à la recommandation qui nous est faite dans l'Évangile, de lui demander qu'il envoie des ouvriers à sa moisson, je suis demeuré convaincu de l'importance et de l'utilité de cette dévotion. Je suis, etc...

Un peu plus tard, notre bienheureux Père console ce bon missionnaire en quelque inquiétude qu'il éprouvait

«19 novembre 1655.

«Monsieur,

«Il n'y a personne sur la terre, pour sainte qu'elle soit, qui n'ait quelque inclination au mal ; c'est l'exercice des bonnes âmes et un sujet de mérites. Peut-être que saint Paul ne fut jamais tant enclin au péché que lorsque Dieu le toucha pour sa conversion, ni plus agréable aux yeux de Notre-Seigneur qu'au fort des tentations qu'il souffrit depuis. Cela étant, Monsieur, vous ne devez pas vous étonner si vous avez de pareilles pentes ; elles servent à vous humilier et à vous faire craindre ; mais vous le devez faire d'une si bonne façon, que vous soyez aussi excité à vous confier davantage en Dieu, car sa grâce vous suffit pour vaincre les assauts de la nature rebelle. Je le prie qu'il vous fortifie en cela et en tous vos travaux, dans lesquels j'appréhende le trop, etc...

Une nouvelle lettre de saint Vincent, que nous trouvons **[185]** ensuite, datée du 31 décembre 1655, nous fait savoir que le zèle ardent de ce fervent missionnaire ne faisait que s'accroître de jour en jour. Une fois encore, ce bon et tendre Père se sent pressé de le rappeler à la modération.

«Monsieur,

«Je suis dans une continuelle appréhension que vos grands travaux, épuisant peu à peu vos forces, vous accablent à la fin, en sorte que vous ne puissiez plus vous relever. C'est pourquoi, Monsieur, évitez, je vous prie, que cet inconvénient arrive. Je sais bien qu'en quelque état que vous soyez vous serez content, parce que vous ne voulez que la volonté de Dieu, et que vous savez que ceux-là sont bienheureux qui se consument tôt ou tard pour le service d'un si bon Maître. Cela est bon pour votre intérêt, mais il ne s'ajuste pas aux besoins du prochain. La moisson est grande, il y a peu d'ouvriers ; vous savez même qu'il y a grande difficulté d'en former de bons, et qu'entre les sujets qui se présentent, peu sont propres et disposés à le devenir jamais, etc...

Cependant, la question des vœux une fois décidée par le Souverain Pontife, le bref d'Alexandre VII fut communiqué à tous les supérieurs. Saint Vincent fait part, le 7 janvier i656, à M. Blatiron, de la consolation qu'il éprouve en voyant avec quelle joie il fut partout accueilli :

«Monsieur,

Il y a grand sujet de louer Dieu de la suavité avec laquelle toutes nos maisons font l'acceptation du bref portant approbation de nos vœux, car chacun témoigne grande joie et grande reconnaissance de ce bref, et une égale affection pour s'y soumettre, renouvelant ses vœux et les faisant selon le même bref, ce qui nous confirme de plus en plus que c'est l'ouvrage de Dieu, etc...» **[186]**

Le 21 janvier 1656, après lui avoir rappelé que le supérieur doit remettre l'argent de la maison entre les mains du procureur qui, toutefois, n'en peut disposer par lui-même, il ajoute

«... Vous n'êtes pas sitôt arrivé de vos missions que vous voilà dans un autre emploi par les exercices que vous donnez aux curés, au lieu de prendre quelque repos. Oh ! que celui que Dieu vous prépare au ciel sera grand, puisque vous en prenez si peu sur la terre, où vous consumez votre vie pouf l'amour de Notre-Seigneur, qui a donné la sienne pour notre salut. Je le prie pourtant qu'il vous conserve longuement pour faire que sa mort soit efficace à ceux que vous assisterez, etc...

Le zèle que M. Blatiron déployait sans cesse pour procurer à la petite Compagnie de nouveaux ouvriers et dont saint Vincent l'avait déjà félicité, alors que ce zèle consistait surtout à prier pour que Dieu daignât donner vocation à un grand nombre à cet effet, prenait parfois une autre forme. Le saint fondateur lui expose à ce sujet combien peu il faut compter sur les enfants qu'on élèverait dans l'espoir de préparer des vocations pour le séminaire interne.

«3 mars 1656.

«Monsieur,

«Le moyen que vous proposez pour peupler votre séminaire interne est bien long et bien hasardeux, car les enfants que l'on prend avant qu'ils soient en âge de faire un choix de vie sont changeants ; ils diront assez qu'ils veulent être missionnaires, et même se soumettront pour un temps, afin d'étudier ; mais sont-ils capables de quelque chose, ils changent de langage, disent qu'ils n'ont pas de vocation et s'en vont. Combien en avons-nous de cette sorte ? Nous en avions naguère quinze ou seize qui, après nous avoir fait **[187]** bien des dépenses, s'en sont allés. Feu Mgr le cardinal de Joyeuse a fondé un séminaire à Rouen pour y élever de jeunes clercs, afin d'en faire de bons ecclésiastiques pour le diocèse, mais à peine voit-on un seul qui réussisse, car quand ils ont bien étudié, ils embrassent les professions séculières, et les autres qui se font prêtres, ne voulant pas s'assujettir à servir le diocèse, prennent parti ailleurs. Les maisons de la Visitation tombent souvent dans quelque inconvénient semblable ; elles prennent des petites filles en pension et, les élevant dans l'esprit de la religion., donnent l'habit à celles qui le demandent à seize ans ; mais presque toutes celles qui le prennent de cette sorte mènent par après une vie lâche et fainéante, parce qu'elles n'ont pas une vraie vocation, ayant été mises là par leurs parents et y étant demeurées par des respects humains. De même, Monsieur, y a-t-il raison de craindre que, quand même ces jeunes garçons voudraient persévérer dans notre Congrégation, ils ne seraient pas propres pour nos fonctions, et qu'ils donneraient sujet de les mettre dehors. C'est autre chose si l'on trouve dans les missions des enfants pieux et de bon esprit, et qui demandent à être de notre Compagnie ; car de ceux-ci, il semble qu'il serait bon de faire un essai, si l'on avait moyen de les nourrir sans rien payer. Néanmoins, je vois tant de raisons contre cela, que je doute fort s'il est expédient, etc...»

M. Blatiron ayant exposé à saint Vincent les conditions dans lesquelles un saint prêtre voulait nous faire une donation, notre saint fondateur crut y entrevoir quelque chose d'injuste et la refusa en ces termes

«J'ai déjà mandé à M. Duport qu'il faut témoigner grand respect et grande reconnaissance à ce vénérable prêtre qui vous veut donner une maison, mais que, pour accepter sa donation, il ne fallait pas, si ce n'était le sentiment de **[188]** Mgr le cardinal, qui, ayant l'esprit de Dieu, ne vous conseillera rien que selon les lumières de ce même esprit, et les maximes chrétiennes par lesquelles nous devons nous conduire. Il a déjà prévu que cette donation ne se pouvait faire sans porter préjudice à une communauté de pauvres filles. Et s'il est vrai que la maison donnée ait été bâtie, en tout ou en partie, des aumônes de ce bon ecclésiastique pour lesdites filles, il se faut bien garder d'une telle injustice ; aussi je sais bien que vous n'avez garde de le faire, mais que vous ferez en sorte que ladite maison sera pour lesdites filles, ou que l'argent qui leur appartient leur sera rendu. Vous me faites espérer de me mander plus particulièrement ce que c'est que cette affaire et quel sera l'avis de Son Éminence c'est ce que j'attends.»

Dans cette même lettre, ce bon Père, toujours si plein de sollicitude pour ses enfants, et particulièrement pour les plus généreux et les moins disposés à se ménager, ajoutait : «Je loue Dieu de votre retour à Gênes et du saint succès de vos missions. Reposez-vous bien, je vous en prie, pour recouvrer les forces perdues. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous les continue et augmente, pour

l'esprit comme pour le corps, et fasse la grâce à ce peuple de persévérer dans les bonnes dispositions où vous l'avez mis.»

IV

La peste ayant éclaté à Gênes, M. Blatiron et ses confrères se mettent à la disposition de l'autorité ecclésiastique pour assister les pestiférés. 1656. Diverses lettres de saint Vincent traçant aux missionnaires de Gênes la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. — Ravages de la peste. — Mort de M. Blatiron et des autres missionnaires de Gênes, à l'exception d'un seul. — En quels termes saint Vincent annonce ces pertes à la Compagnie.

En traçant ces lignes, saint Vincent ne se doutait pas qu'il entrait dans les desseins du Seigneur que M. Blatiron couronnât l'immolation continuelle qu'il faisait de sa vie pour la sanctification des âmes par le martyre de la Charité. **[189]** Peu de mois après en effet, les premières atteintes de la peste se firent sentir à Gênes.

A l'apparition du fléau M. Blatiron et plusieurs de ses confrères allèrent se mettre à la disposition de l'autorité ecclésiastique pour l'assistance de ceux qui en étaient atteints, et ils informèrent saint Vincent de leur démarche. Ce fut une nouvelle bien douloureuse et bien consolante pour le saint dont les sentiments ressortent dans la lettre qu'il adressa le 28 juillet 1656 à M. Blatiron

«Oh ! Monsieur, que la résolution que vous avez prise d'aller servir les pestiférés en cas de maladie, avec MM. Le Juge et Lucas, est généreuse et de grande perfection ! Il ne faut qu'une action héroïque comme celle-là pour vous perfectionner en votre état, parce qu'il n'y a pas de plus grande charité que de donner sa vie pour le prochain. Or, c'est la donner que de l'exposer, et c'est l'exposer que de la sacrifier à Dieu, comme vous faites, pour un tel dessein. Néanmoins, la chose est de telle importance, et je vois tant de raisons contre cela, au moins pour votre regard particulier, que je n'ose ni consentir ni m'opposer à votre résolution. J'espère que Dieu vous fera connaître par M le Cardinal ou par lui-même sa très sainte volonté sur ce sujet.»

Peu de jours après, saint Vincent transmit à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, et au supérieur de celle de Gênes une instruction commune sur la conduite qu'ils auraient à tenir dans les circonstances critiques où ils se trouvaient. Car, si le zèle qui portait M. Blatiron et ses confrères à exposer leur vie pour venir au secours des pestiférés est des plus louables, il n'exclura pas la prudence qui doit le régler selon les circonstances ; c'est ce que nous apprend la lettre du 11 août 1656 : «J'écris à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, de l'avis de nos assistants, le priant de ne pas s'exposer, et sa famille de ne le **[190]** point permettre, par les grands inconvénients qui suivraient la perte de sa personne. Je vous fais à vous, Monsieur, la même prière et à votre famille aussi ; et si j'osais, je la ferais aussi à Mg, le Cardinal, non seulement pour ne vous le point permettre, mais afin qu'il vous le défende. Que vos prêtres aillent assister les pestiférés au lieu de vous, à la bonne heure, il est juste que les membres s'exposent pour la conservation du chef c'est ce que la nature fait ; mais de dire que c'est au chef de commencer le premier, cela n'est pas vrai, sinon en certaines occasions qui ne sont pas de la qualité et de l'importance qu'est celle-ci ; car quand il s'agit d'une grande désolation où les supérieurs doivent donner les ordres, ainsi que les généraux des armées dans les combats et les batailles, ils sont et doivent être des derniers à se mettre au danger. Il se trouvera quelqu'un de votre famille qui s'offrira d'y aller le premier et d'autres de continuer. Je vous prie, Monsieur, de les assembler et de leur dire ce que je vous écris, quoique je ne vous écrive que fort succinctement, étant pressé.»

Ces avis si pleins de sagesse du saint fondateur de la Mission étaient à peine parvenus à Gènes, que M. Blatiron se trouve dans une grande perplexité un des bienfaiteurs insignes de la maison, M. Christophe Moncha, fut frappé de la peste. Le supérieur des missionnaires se persuada qu'en pareille circonstance son vénérable Père se serait écarté des prescriptions transmises.

Cependant pour être plus rassuré sur la volonté divine à son égard, il alla prendre conseil auprès du cardinal archevêque sur la ligne de conduite à tenir. Son Éminence admira la sagesse des instructions du Supérieur général, et, plus intéressé que tout autre à la conservation du digne supérieur de Gênes, pour le besoin de son diocèse, s'opposa à ce qu'il se rendît près du malade, et permit, tout au plus, à un de ses compagnons d'y aller. M. Le Juge accepta volontiers cette commission, **[191]** et, s'étant présenté à la porte de M. Moncha, celui-ci, profondément touché du dévouement du missionnaire, ne voulut pas qu'il s'exposât à prendre la contagion, et il mourut la nuit suivante, sans doute complètement dédommagé par le Dieu de toute consolation.

Laissons saint Vincent, dans sa lettre du 1er septembre 1656 à M. Blatiron, épancher ses sentiments d'admiration sur ce double acte de charité héroïque «Nous avons appris avec douleur la mort du bon M. Christophe Moncha, votre bienfaiteur, et cette douleur est d'autant plus grande, que la Compagnie n'a pu lui témoigner assez sa reconnaissance en cette extrémité ; mais au moins si elle ne l'a pu faire pendant sa vie, il faut bien qu'elle le fasse après sa mort, offrant à Dieu ses prières et ses saints sacrifices à son intention. C'est ce que nous avons commencé à faire céans, où j'ai fait part à la famille de la consolation très grande que j'ai reçue de la disposition où vous êtes tous de vous exposer en cas de peste pour le salut du prochain, et de ce que vous êtes allé vous-même vous offrir avec M. Le Juge pour le service de votre bienfaiteur. C'est un saint mouvement digne de votre vocation et qui était dû à l'affection et au mérite de ce bon défunt. Mais je ne sais qui a plus excédé en charité de vous ou de lui vous en voulant exposer votre vie à son sujet ; ou lui en aimant mieux se priver de votre assistance dans ce besoin extrême, que de vous voir en danger è son occasion. Je vous avoue que ces actes héroïques de vertu me ravissent également. Le vôtre est de ceux que Notre-Seigneur a mis au plus haut degré, quand il a dit qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour son ami ; et je trouve dans le sien quelque chose de grand et d'extraordinaire, à cause que, dans les approches et les effrois de la mort, il n'est rien de si désirable que la présence et le secours des gens de bien. Notre-Seigneur lui-même ne s'est-il pas plaint par un de ses prophètes de ce **[192]** qu'étant mené au supplice et regardant d'un côté et d'autre, il n'ait vu personne venir à lui pour le consoler.Je ne doute pas que ce bon serviteur de Dieu ne connaisse maintenant par expérience le prix des bonnes œuvres, et que sa divine bonté ne l'ait abondamment récompensé du bien qu'il vous a fait. Je ne doute pas non plus qu'elle ne multiplie en vos mains cette dernière aumône qu'il vous a faite. Je salue cordialement votre famille, particulièrement M. Le Juge qui s'est mis en état de faire un holocauste de sa personne.

Toujours plein de la plus vive sollicitude pour la conservation des jour si précieux du supérieur de sa maison de Gênes, saint Vincent lui renouvelle, dans sa lettre du 29 septembre 1656, les avis antérieurs, et prévoit le cas où, la maison des missionnaires étant choisie pour retirer les pestiférés, les missionnaires se trouveraient obligés de leur donner des soins. «Je renouvelle la recommandation que je vous ai déjà faite plusieurs fois de veiller à votre propre conservation et à celle de la famille, autant qu'une prudente charité vous le permettra. Si Mg" le Cardinal ordonne que quelqu'un des vôtres s'expose pour le salut des malades, à la bonne heure, la volonté de Dieu vous sera par ce moyen connue ; mais, hors de là, contentez-vous de vous offrir en esprit à sa divine bonté pour tout ce qui leur plaira, sans demander à d'autres d'être employé à ce service dangereux pour lequel j'estime qu'on trouvera d'autres prêtres et religieux. Quoi qu'il en soit, je suis plein de confiance que Dieu vous conservera et que vous y contribuerez de tout votre pouvoir. Que s'il plaisait à Dieu de vous affliger de quelque effet contraire et de faire un hôpital de votre maison, ainsi qu'on, propose, nous bénirons son saint nom, et tâcherons de nous tenir en paix par une humble soumission à sa conduite, qui, étant toute bonne et toute sage, fera que tout tournera à un plus grand bien.» **[193]**

Le nombre des malades augmentant dans des proportions considérables, la maison de la Mission, comme tous les autres grands établissements, fut requise par les autorités religieuses et civiles pour leur servir de refuge ; et les missionnaires durent louer une maison en ville. M. Lucas s'offrit pour l'assistance des pestiférés, et il se prépara par une retraite de quelques jours. Il fut envoyé au lazaret de la Consolation.

A cette annonce, saint Vincent s'empressa de mander à M. Blatiron le 1er décembre 1656 :

«Tout ce que je vous recommande avec plus d'instance et d'affection, c'est d'user de toutes les précautions raisonnables pour vous conserver. Au reste, je ne puis assez remercier Dieu de la disposition qu'il donne à un chacun de vous, de lui faire un sacrifice de sa vie, en s'exposant, si besoin est, pour l'assistance des pestiférés. Comme cela ne peut être que pour une charité souveraine qui regarde purement Dieu dans ce salut des âmes, aussi n'y a-t-il rien de plus consolant ni plus capable d'attirer les bénédictions du Ciel sur la Compagnie, quoique l'effet ne s'ensuive pas, parce qu'il ne dépend plus que de la sainte obéissance que vous attendez. Celle qui a déjà mis M. Lucas dans l'exécution de ce divin mouvement est une marque de la grâce que Dieu a mise dans votre communauté pour protester comme lui, à la face de l'Église triomphante et militante, que l'amour est plus fort que la mort, et que Dieu seul mérite d'être aimé et servi. — Qui perd son âme de cette façon-là la sauvera, et qui voudra la sauver autrement la perdra. Je remercie Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a dit ces paroles, d'avoir mis ledit sieur Lucas en état de se consumer pour lui.»

M. Lucas, en effet, prodigua pendant treize jours les soins les plus empressés aux pestiférés ; au bout de ce temps, il **[194]** fut atteint lui-même de la contagion qui le conduisit au tombeau après trois jours de maladie (1).

Toute communication entre Gênes et la France se trouvant interrompue, ce fut par M. Martin, supérieur de la maison de Turin, que saint Vincent apprit la mort de M. Lucas. En lui accusant réception de sa lettre, il lui disait, le 29 décembre 1656 : «Tous les prêtres de cette maison-là (Gênes) sont disposés à suivre l'exemple de ce cher défunt en s'exposant comme lui, aussi bien que ceux de Rome, et n'attendent que l'ordre de Mer le cardinal, sans lequel je les ai priés de ne pas le faire. Ce qui nous donne encore un grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il a mis parmi nous des âmes entièrement détachées de la terre et aussi prêtes d'en sortir que d'y demeurer quand il y va de son service ou de son bon plaisir.»

Dans les paroisses qu'ils évangélisaient, les missionnaires, ne bornant pas leurs soins au bien des âmes, s'efforçaient de venir en aide aux pauvres par l'établissement des confréries de la Charité, ainsi que cela se pratiquait en France ; et par la miséricorde de Dieu, cette pieuse institution était bien goûtée partout, ainsi que le constate une lettre de saint Vincent, du 14 juillet 1656, à M. Blatiron : «Je loue Dieu de la facilité que vous trouvez de delà pour l'établissement de la Confrérie de la Charité dans la plupart des paroisses, et de la piété des habitants d'y contribuer à sa subsistance. Je voudrais bien savoir, Monsieur, si celles que vous avez établies se maintiennent.»

M. Richard, qui était à Gênes, fut envoyé en 1656 à Turin pour les missions, et M. Ennery à Gênes pour enseigner la philosophie.

Les circonstances ayant obligé nos missionnaires de Gênes à confier à un externe le soin du temporel, saint **[195]**

1. Voir Compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 135.

Vincent loue M. Blatiron de la manière dont il a agi en cette occurrence.

«13 octobre 1656.

«Monsieur,

«Vous avez bien fait de prendre un homme de dehors (j'entends un prêtre bien entendu et affectionné) pour négocier vos affaires, pourvu que le choix en soit bon ; et je l'approuve d'autant plus que c'est par l'avis de l'oracle, Mg, le cardinal, de qui les lumières et les sentiments sont de Dieu et tendent toujours à lui. J'en suis aussi bien aise pour le soulagement que vous en recevez ; car, ayant tant d'autres choses à faire plus importantes que les temporelles, il est à propos de vous donner tout entier aux spirituelles, sans vous partager aux uns et aux autres. Il faudra pourtant vous

en faire rendre compte souvent, et même recommander à ce procureur de ne rien résoudre de considérable que par vos avis, etc.

Nous ne pouvons maintenant que citer les cinq dernières lettres de saint Vincent au sujet de M. Blatiron. La première est adressée à M. Duport, son confrère à Gênes, et les quatre autres à M. Blatiron lui-même. Elles témoignent à la fois, et du courageux dévouement de ces missionnaires qui succombèrent tous à la tâche, et de la tendre affection que saint Vincent leur conservait, ainsi qu'à ce pauvre peuple si éprouvé. Il écrivait donc, le 13 juillet 1657, à M. Duport :

«Monsieur,

Le grand ravage que fait la maladie à Gênes m'épouvante et m'afflige au dernier point et fait que je communique ma douleur à tous les gens de bien qui peuvent nous aider à demander à Dieu qu'il ait agréable de retirer de dessus cette pauvre ville la pesanteur de son bras qui l'accable. **[196]**

«C'est la prière que lui fait incessamment notre petite Compagnie, et qu'elle lui fera tant que durera cette visite du ciel. Car, outre que c'est une affliction publique, c'est un sujet de crainte pour nous que votre famille n'en soit exempte. Il faut pourtant se soumettre à la conduite adorable de Dieu, qui vous épargnera s'il est plus expédient pour sa gloire. Ce sera assez que vous renouveliez à M le cardinal l'offre que M. Blatiron lui a faite de la famille en général, et de chacun en particulier, pour l'assistance spirituelle des malades, lorsque Sa Grandeur trouvera à propos de l'employer en cela ; vous direz tout et ferez tout ce que vous devez, Dieu ne vous demande pas davantage. II sait vos dispositions et saura bien vous appeler par votre nom, quand l'heure sera venue qu'il se faudra servir de vous en cette occasion. Je vous prie de ne la prévenir pas, en vous portant seul sans un ordre spécial. Ce qu'en-dira-t-on ne doit pas s'arrêter en votre esprit et ce serait respect humain d'en user autrement, sous prétexte que quelqu'un se scandalise de ne vous voir pas dans le péril, comme s'il fallait que tous les prêtres et religieux r fussent en même temps. Je suis en peine de l'indisposition de notre frère Rivet, je prie Notre-Seigneur qu'il l'en délivre et qu'il vous bénisse tous de ses grandes bénédictions. Continuez à me donner de vos chères nouvelles, et à prier Dieu pour moi qui suis toujours proche de la mort, dans mon âge avancé.

A M. Blatiron, supérieur à Gênes.

«Paris, 27 juillet 1657-

«Monsieur,

«J'ai reçu votre lettre du 25 juin ; à proportion que le mal augmente, notre douleur croît et nos prières redoublent.

«Ô Monsieur ! que voilà un sujet de grande affliction pour toute l'Église, de voir un si grand peuple désolé de la **[197]** sorte, et pour nous d'une sensible appréhension de vous voir exposé, comme vous êtes, avec le reste de la famille ! car encore que personne de vous ne serve encore les malades, vous ne laissez pas d'être environné de la maladie, et à la veille d'être appliqué à cela, selon la disposition que M. Duport en a témoigné à Mgr le cardinal, et la réponse que Son Éminence a faite, qui est digne d'un grand et saint prélat, comme il est. Vous me mandez vous-même que plusieurs personnes sont mortes de la peste, deux ou trois jours après avoir été ouïes et communiées par vous, ce qui montre le danger où vous êtes. Dieu par sa bonté infinie vous en retire, s'il lui plaît, avec tous vos gens, et daigne regarder en pitié ceux des champs et de la ville. C'est ce que j'espère, et cette espérance me console, aussi bien que les précautions dont vous usez. Je vous prie de les continuer et de vous servir de toutes les inventions possibles et imaginables pour vous conserver.

«A M. Blatiron, supérieur à Gênes.

«Paris, 3 août 1657-

«Monsieur,

«Je suis inquiet de vos lettres et de celle de M. Duport, depuis que je vous ai écrit. Je crains bien d'en recevoir désormais plus rarement que par le passé, aussi bien que de Rome, d'où il ne nous

en est pas venu par les deux derniers ordinaires, à cause de la maladie qui rend les passages difficiles et qui retarde les courriers. Comment vous portez-vous, Monsieur, et comment se portent ceux dont Notre Seigneur vous a confié la conduite ? J'ai grande appréhension que ce mal entre dans votre petit troupeau ; mais plaise à Dieu de l'en détourner et de vous en garantir ! Tenez-vous tous sur vos gardes et usez de tous les préservatifs possibles et raisonnables. Si vous êtes encore aux champs, comme je le souhaite fort, éloignez-vous du danger, **[198]** tant que vous pourrez. Ma grande confiance est en Dieu, et non pas en ces industries humaines ; néanmoins je crois qu'il a bien agréable que vous en usiez, pourvu que, ce soit avec résignation à ce qu'il plaira à sa conduite paternelle ordonner de vos personnes. Ne doutez pas, Monsieur, que nous ne les recommandions très souvent à Notre Seigneur. Assurez-en votre famille, et faites-lui savoir que je l'embrasse en esprit et âme, avec grande tendresse ; je me recommande à ses prières et aux vôtres.»

«Monsieur (1),

«Je suis privé de vos lettres depuis celle du 3 juillet ; mais M. Jolly m'a fait part de celle que vous lui avez écrite lé 13 ensuivant, où vous lui avez donné avis de la grâce qu'il a plu à Dieu de faire à M. Ennery de l'attirer à lui, et M François Vincent de l'en approcher ; de disposer de l'un par une heureuse mort, et de réduire l'autre à l'extrémité par la véhémence de la maladie. Vous dites de plus que le frère Jean en a été frappé. Mon Dieu, Monsieur, que voilà des morceaux de dure digestion ! Ce n'est pas sans sujet que j'appréhendais les suites de ce fâcheux mal. Vous pouvez penser combien cette tristesse nous afflige. J'en suis touché jusqu'au vif, et plus que je ne puis vous exprimer ; et ce qui augmente notre affliction est la crainte que Dieu nous ait encore privé de quelques autres, et peut-être de tous. Mon bon Seigneur ! ayez pitié de nous, s'il vous plaît, mais ayez surtout pitié de moi, pécheur, qui suis cause que vous ôtez ainsi à une petite Compagnie naissante ce qu'elle a de plus cher ! Certes, Monsieur, je ne puis attribuer qu'à mes péchés ce qu'il exerce sur elle.

«Nous prions incessamment sa divine bonté pour toute la ville et pour votre maison, afin qu'elle ait agréable de **[199]**

1. Paris, 24 août 1657.

les délivrer de ce mal. Ce qui comble ma douleur est l'appréhension où je suis pour la personne sacrée de M le cardinal, duquel nous demandons la conservation à Dieu aussi sans cesse. Je ne sais que vous dire en la vue de ces pertes irréparables, et des autres que nous avons trop sujet d'appréhender, sinon que j'en ai le cœur tout transi. Ce qui m'oblige de finir en adorant les conduites de Dieu, et me soumettant à la pesanteur de sa main.»

«Monsieur (1),

Depuis les fâcheuses nouvelles que nous avons reçues de Rome de l'état où était votre maison le 13 de juillet, nous vivons dans la crainte et l'espérance pour le grand danger extrême où vous êtes tous exposés, qui semble menacer la Compagnie de la privation la plus sensible qui lui puisse arriver, et qui nous accablerait de douleur si la bonté de Dieu, qui voit la grande perte que nous ferions et le préjudice qu'en recevrait le diocèse de Gênes, ne nous relevait le courage, dans l'attente qu'elle vous conservera, comme nous l'en supplions incessamment. Nous le prions aussi pour la santé de toute la ville et pour la conservation particulière de la personne sacrée de le cardinal.

Cependant le terrible fléau continuait ses ravages. «Les lettres de saint Vincent à cette époque, dit l'abbé Maynard (2), sont pleines à ce sujet de détails horribles.» En retournant des champs à la ville, où le mal croissait tous les jours, M. Blatiron avait trouvé les rues encombrées de monceaux de cadavres, parmi lesquels quatre personnes vivantes tombées là de faiblesse, en attendant de devenir bientôt cadavres à leur tour (3). Il y avait cinq ou six. Mille **[200]**

1. Paris, 7 septembre 1657.
2. Tome III, p. 21.
3. Lettre à M. Get, 24 août 1657.

morts par semaine. On n'osait venir que de loin au secours de cette malheureuse ville et personne n'avait la force d'aller recueillir les secours jetés sur ses côtes. Saint Vincent écrivait le 29 septembre 1657 : «Une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements, et ayant crié longtemps, personne n'a répondu ; de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle apportait, et y étant retournée de là à quelques jours, elle les y a trouvés comme elle les y avait mis.»

A l'époque de. cette lettre, la peste avait redoublé de fureur. Les jésuites et les missionnaires avaient été obligés de céder leurs maisons aux pestiférés, et ceux-ci s'étaient mis dans une maison de louage (1). Ni les changements des saisons, ni les prières que venait de faire l'Église a l'occasion d'un jubilé, rien ne pouvait détourner le fléau. «Il faut, écrivait alors saint Vincent, que les péchés de l'État chrétien soient bien grands, puisqu'ils obligent Dieu d'exercer sa justice de cette sorte. Plaise à sa divine miséricorde venir à son tour visiter bientôt ces pauvres villes et consoler tant de peuples affligés partout, qui d'une façon, qui d'une autre (2) !»

Dans sa profonde affliction, il trouvait à remercier Dieu de ce que ses maisons avaient été jusqu'alors préservées,, et il le priait de leur conserver sa protection jusqu'au bout. Mais bientôt le supérieur lui-même, Étienne Blatiron, était frappé a Gênes, en même temps qu'Edme Jolly l'était à Rome, et d'autres ailleurs. Quelle douleur à la nouvelle du danger de ces excellents ouvriers, et que de prières partirent pour eux de Saint-Lazare et de toutes les maisons de la Compagnie ! De ces deux grands serviteurs de Dieu, l'un fut laissé pour gouverner plus tard la Congrégation ; l'autre, **[201]**

1. Lettre à M. Ozenne, 7 juillet 1657.
2. Lettre du 22 décembre 1656.

avec quelques-uns des compagnons de son héroïsme, fut pris et rappelé à Dieu.

Saint Vincent apprit la mort de M. Blatiron par l'intermédiaire de M. Jolly, qui, peu auparavant, avait échappé au fléau auquel son digne confrère venait de succomber avec plusieurs autres. Voici ce qu'il lui répond à ce sujet

«Monsieur (1),

«Votre lettre du 28 août a donné le comble à notre douleur par la triste nouvelle qu'elle nous a annoncée de la disposition que Dieu a faite de MM. Blatiron, Duport, Fratebas et des autres. Oh ! quelle perte ! Oh ! quelle affliction ! C'est bien à cet accident étrange que nous devons adorer Dieu, et lui faire un sacrifice de nos sentiments en les soumettant à sa conduite tout aimable, et conformant notre volonté à la sienne, toujours adorable. C'est ce que nous faisons de tout notre cœur. Mais je vous avoue que je ne me puis consoler de la privation de tant de bons serviteurs de Dieu, dans le juste sujet que j'ai de croire que mes péchés aient obligé la justice de Dieu de nous les ôter. Priez-le, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il me fasse miséricorde par sa bonté infinie. Nous avons fait ici un service pour tous ces chers défunts.

«Je rends grâces à Dieu de ce que votre santé est un peu meilleure. Vous ne m'en dits rien, mais je le juge de ce que vous m'avez écrit de votre main .....

«M. Blatiron était titulaire du prieuré Saint-Nicolas de Champtaut, diocèse de Poitiers, que feu M. le cardinal donna à notre maison de Richelieu, et qui vaque à présent par la mort du même M. Blatiron. Il est de l'ordre de Saint-Benoît. Je vous prie d'en prendre une provision au nom de M. Leopardus Le Bouène, *diœcesis Rhedonensis,* **[202]**

1. Paris, 28 septembre 1657.

et de faire faire un *perquiratur*, pour savoir s'il a été impétré en cour de Rome, ou devant ou après le décès de mondit sieur Blatiron, ou comme dévolu, ou comme vacant par mort ; et en ce cas vous ferez prendre date du même bénéfice deux ou trois jours de suite pour ledit sieur Le Bouène.»

Voici maintenant en quels termes saint Vincent annonça à la Compagnie la mort de M. Blatiron et de plusieurs de ces missionnaires, victimes de leur charité :

«Oh ! qu'il est bien vrai, Messieurs et mes frères, que nous devons avoir une grande confiance en Dieu, et nous mettre entièrement entre ses mains, croyant que sa Providence dispose pour notre bien et pour notre avantage tout ce qu'elle veut ou permet qu'il nous arrive. Oui, ce que Dieu nous donne et ce qu'il nous ôte est pour notre bien, puisque c'est pour son bon plaisir, et que son bon plaisir est notre prétention et notre bonheur. C'est dans cette vue que je vous ferai part d'une affliction qui nous est survenue, mais que je puis dire avec vérité, mes frères, une des, plus grandes qui nous pourraient arriver ; c'est que nous avons perdu le grand appui et le principal support de notre maison de Gènes. M. Blatiron, supérieur de cette maison-là, qui était un grand serviteur de Dieu, est mort : c'en est fait ! Mais ce n'est pas tout ! Le bon M. Duport, qui s'employait avec tant de joie au service des pestiférés, qui avait tant d'amour pour le prochain, tant de zèle et de ferveur pour procurer le salut des âmes, a aussi été enlevé par la peste. Un de nos prêtres italiens, M. Dominique Bocconi, fort vertueux et bon missionnaire, comme j'ai appris, est semblablement mort dans un lazaret, où il s'était mis pour servir les pauvres pestiférés de la campagne. M. Fratebas, qui était aussi un vrai serviteur de Dieu, très bon missionnaire et grand en toutes vertus, est aussi mort. M. François **[203]** Vincent, que vous connaissiez, qui ne cédait en rien aux autres, est mort. M. Ennery, homme sage, pieux et exemplaire, est mort. C'en est fait ! Messieurs et mes frères, la maladie contagieuse nous a enlevé tous ces braves ouvriers. Dieu les a retirés à lui. De huit qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un, M. Le Juge, qui, ayant été frappé de peste, en est guéri et sert à présent les autres malades. O Sauveur Jésus ! quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu ; car autrement que ferions-nous que nous lamenter et nous attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu ? Mais avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation, nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très sainte volonté. Mais, Messieurs et mes frères, pouvons-nous dire que nous perdons ceux que Dieu nous retire ? Non, nous ne les perdons pas ; et nous devons croire que la cendre de ces bons missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs places.»

M. LE BRETON (1)

- 1591-1641 –

M. Le Breton envoyé à Rome pour l'affaire des vœux et pour la fondation dune maison. — Diverses lettres de saint Vincent à ce sujet. — Missions parmi les bergers de la campagne romaine. — Lettres de saint Vincent sur l'achat d'une maison à Rome. — Détails sur les missions données au bergers de la campagne rornaine. — Autorisation de s'établir à Rome donnée à M. Le Breton en 1641,. — Mort de M. Le Breton.

Le petit grain de sénevé semé par Mme de Gondy dans le champ de l'Église, et arrosé par les sueurs de saint Vincent, était visiblement béni de Dieu. Dès 1632, la petite société des missionnaires s'était vue canoniquement érigée par Urbain VIII. Restait à cimenter l'union des membres entre eux par le moyen le plus convenable et à assurer ainsi l'avenir. Saint Vincent, qui connaissait trop bien la nature humaine pour ignorer que ce qu'elle veut aujourd'hui souvent elle ne le veut plus demain, et qu'elle ne saurait demeurer longtemps dans le même état, avait dès le commencement songé au moyen de fixer dans leur vocation les premiers compagnons que Dieu lui avait donnés. Nous savons que dès 1626 il se lia par devant notaires-,, suivant l'usage du temps, ses trois premiers disciples, comme lui **[206]**

1. N'ayant pu recueillir aucun renseignement sur l'enfance et la jeunesse de M. Le Breton, nous ne parlerons, dans cette petite notice, que de sa vie de missionnaire. Louis Le Breton était né en x59, à Saint-Jean-sur-Erve, diocèse du Mans. Il entra dans la Congrégation déjà prêtre et âgé de quarante-sept ans, le 8 mai 1638. Saint Vincent ne tarda pas à l'envoyer à Rome.
2. Voir au tome 1er des Compagnons de saint Vincent la reproduction de l'acte notarié sur parchemin.

même se liait à eux. Dès la deuxième ou troisième année de la Compagnie, il l'astreignit, comme par manière d'essai, à des vœux simples qui furent renouvelés par ses membres deux ou trois ans de suite, mais librement et en famille. Bientôt on songea à en faire une règle générale. Toutefois ce nouveau point de discipline ne fut point sans rencontrer dans la Compagnie naissante quelques résistances avant d'être admis. Ces résistances même furent d'autant plus vives qu'à cette époque, non seulement tout ce qu'il y avait de plus savant, comme les Bossuet, mais aussi tout ce qu'il y avait de plus saint, comme les Olier, les Bérulle, avaient comme en aversion les vœux et l'état religieux. Laissons saint Vincent lui-même nous montrer, dans une lettre à M. Le Breton, en date du 26 février 1640, combien il eut de peine à rendre acceptable à ses enfants cette précieuse sauvegarde de toutes les vertus religieuses : «Je ne vous dis rien de notre principale affaire, sinon que je me trouve en perplexité sur les doutes qui me viennent et la résolution à prendre sur la dernière manière que je vous ai proposée ; : ou bien s'il suffira de faire un vœu de stabilité, et pour l'observance de la pauvreté et de l'obéissance, fulminer excommunication un certain jour de l'an, solennellement au chapitre (où chacun sera obligé de se rendre et de remettre ce qu'il a entre les mains du supérieur), et cela contre ceux qui auront de l'argent à part chez eux ou ailleurs, ainsi que le font les Chartreux, et l'on pourrait faire de même contre les désobéissants : ou bien si au lieu de l'excommunication, l'on faisait faire serment solennel tous les ans d'observer la règle de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Je vous supplie, Monsieur, d'en conférer avec le révérend Père assistant, et de savoir si le seul vœu de stabilité constitue l'état religieux. Tout le monde a tant d'aversion ici de cet état que c'est pitié ; si néanmoins il est jugé expédient, il le faudra faire. La religion chrétienne était autrefois contredite en tous lieux, et néanmoins c'était le corps mystique de **[207]** Jésus-Christ, et bienheureux ceux qui, *confusione contempta*, embrassent cet état.)

Tel était l'état des choses en février 1640, alors que depuis deux ans déjà M. Le Breton avait été envoyé à Rome par saint Vincent, comme l'homme de son choix, pour traiter cette grave affaire.

La prudence avec laquelle ce sage missionnaire remplit la mission qui lui avait été confiée ressort de plusieurs lettres de saint Vincent qui nous ont été conservées. La suivante, par exemple, nous montre avec quelle fidélité M. Le Breton obéissait aux conseils de notre bienheureux Père :

«Paris, 9 août 1640.

«Je reviens à la pensée que je vous ai déjà écrite, de faire le bon propos la première année de séminaire ; les vœux simples à la fin de la seconde, et un solennel de finir nos jours en la Compagnie, longues années après être entrés en icelle.

«Je suis bien aise de ce que le révérend Père assistant dit que cela ne fait pas religion ; conférez-en un peu exactement.»

Un peu plus tard, le 9 octobre 1640, saint Vincent lui écrivait encore : «Vos lettres me sont toujours à singulière consolation, quoique nous n'avancions à rien, parce que je vois clairement qu'il n'y a pas de votre faute, et que c'est qu'il ne plaît pas à Dieu ; et j'ai une parfaite confiance que nous verrons enfin que ce n'était pas expédient ; son saint nom soit béni .

Je souhaiterais fort que vous eussiez l'avis de plusieurs de delà touchant le vœu de stabilité, à savoir s'il fait le religieux. Vous m'avez mandé que le révérend Père assistant est d'avis contraire ; on allègue que les Chartreux et les Bénédictins ne font que le même vœu de stabilité, et que **[208]** pourtant ils sont religieux. Il est vrai qu'à celui de stabilité ils ajoutent celui de la conversion des mœurs, lequel peut-être développé, ce qui constitue le vœu de religion.

La question des vœux continue toujours à occuper une large place dans la correspondance de saint Vincent avec M. Le Breton, quoique celui-ci eût à s'occuper à Rome d'une foule d'autres affaires intéressant la Compagnie et particulièrement de l'établissement d'une maison de missionnaires au centre de la catholicité.

«Vos lettres me consolent toujours, quoique nos affaires n'avancent point, écrit saint Vincent le 14 novembre de la même année ; je sais qu'il ne peut rien s'ajouter à vos soins, et que le retard ne tient ni à votre zèle ni à votre conduite ; Notre-Seigneur vous donne l'un et l'autre et conduit cette affaire suivant l'ordre de sa Providence éternelle.

«Assurez-vous, Monsieur, que vous verrez en cela que c'est pour le mieux, et qu'il me semble que je le vois déjà aussi clairement que le jour qui m'éclaire. Oh ! Monsieur, qu'il est bon de se laisser conduire à sa Providence ! La difficulté de deçà a été que celui qui peut tout (1) n'a pas permis et trouvé bon que j'aie donné (2) la lettre que vous m'avez envoyée, à l'effet d'informer Sa Sainteté de nous, et m'a dit lui-même, il n'y a que trois jours, que nous laissions venir un autre (3), et qu'il fera faire notre affaire lui-même. **[209]**

1. Le cardinal de Richelieu. «L'affaire de la bulle de confirmation, dit l'abbé Maynard (t. 1er, p. 386), restait toujours suspendue, sans doute à cause de cette grave question des vœux. Il faut dire aussi que Richelieu y mettait obstacle et voulait que Vincent attendit un nouveau pape. Il était alors brouillé avec la cour de Rome, à l'occasion d'une prétendue insulte faite à l'ambassadeur français, le maréchal d'Estrées, et du meurtre de Rouvray, écuyer du maréchal.»
2. Sans doute au nonce, car déjà dans deux lettres précédentes, sans en dire le motif, saint Vincent s'excuse de n'avoir pu aller chez le nonce.
3. Un autre pape.

Demeurez-en donc là, Monsieur ; si vous pouviez cependant avoir la permission d'avoir un petit hospice à Rome, faites-le ; travaillez tout doucement après vos bergers ; ce que vous m'en mandez me ravit d'aise. Vous pouvez dire avec bon sujet : *Pauperes evangelisantur*.

«Et parmi cela, vous travaillerez à nos autres petites affaires, comme nous le faisons ici à nos petites règles, que nous ajustons, autant que nous le pouvons, à celles dont vous me parlez. Je pense que nous nous arrêterons à faire le bon propos de vivre et de mourir dans la Mission, la première année du séminaire ; au vœu simple de stabilité à la seconde dudit séminaire, et à le faire

solennel dans huit ou dix ans, selon que le Supérieur général le trouvera bon ; cela équivaudra, en quelque façon à la faculté de l'expulsion des incorrigibles.

«Il faudra trouver quelques précautions à l'égard des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, comme de fulminer tous les ans excommunication contre les propriétaires. Il semble que la plupart de nos avis tendent là, et que le dissentiment est commun pour l'état religieux, lequel on évite par ce moyen, quoiqu'on ait sujet d'en espérer l'esprit.

«A l'égard des Nosseigneurs les évêques, nous nous soumettons à leur obéissance, comme les serviteurs de l'Évangile à leur maître, à l'égard de nos fonctions extérieures, et à leur punition, pour les fautes extérieures, hors la maison .... Pour le regard de la discipline domestique, gouvernement de la Congrégation, élection et démission des officiers et translation d'un lieu dans autre et la visite, pour tout cela elle appartiendra au Supérieur général. Que vous semble de tout cela?»

Nous avons vu quelles difficultés empêchèrent pour le moment la solution de la question des vœux et retardèrent la bulle de confirmation de la Congrégation. Nous verrons encore employés à cette grave affaire MM. Portail, Alméras, **[210]** d'Horgny, Blatiron et Jolly, et enfin tous les pieux efforts de ces sages missionnaires seront couronnés, en 1656, du plus beau succès.

Durant la poursuite de cette importante affaire, M. Le Breton devait nécessairement avoir de nombreux moments libres ; car, comme l'on sait, en cour de Rome les causes même les plus pressées sont toujours bien longues à résoudre. Son zèle ardent devait donc avoir beaucoup à souffrir de cette inaction. La charité de Jesus-Christ le pressait, et comme saint Paul il se disait : *Vœ mliii si non eangelisavero... necessitas mihi incumbit*. Il ne resta pas longtemps en cette pénible situation. Saint Vincent connaissait, pour l'avoir vu dassez près, l'état dans lequel les pauvres pâtres de la campagne romaine passaient la plus grande partie de leur vie ; saint Vincent n'oubliait jamais les pauvres, ses seigneurs et ses maîtres, même quand il était préoccupé par ailleurs des intérêts des siens ; il recommanda donc bientôt à M. Le Breton de secourir ces pauvres gens. Si jamais l'obéissance fut douce, ce fut bien en cette circonstance. Aussi M. Le Breton se mît-il promptement à faire la mission à travers les campagnes qui environnent la Ville éternelle.

Pour bien comprendre ce genre de ministère, il faut savoir, dit Abelly, que cette grande ville est comme au milieu d'un petit désert, c'est-à-dire, que quatre ou cinq lieues à l'entour il n'y a ni bourgs ni villages, ce qui procède non du défaut du terroir qui est assez bon, mais de la qualité de l'air, qui y est malsain, à raison de quoi on ne peut trouver que difficilement des gens de travail pour le cultiver, d'autant qu'ils ne peuvent pas vivre ; ce qui fait que les terres demeurent incultes, il y a grande abondance de pâturages pour le bétail, qu'on y amène de toutes parts pour y passer l'hiver, et au printemps on le ramène dans le royaume de Naples et dans les autres lieux d'où on l'a amené, de sorte que les hommes qui les gardent demeurent **[211]** cinq ou six mois dans ces campagnes désertes, sans entendre presque jamais la sainte messe ni recevoir les sacrements ; de quoi même ils ne se mettent pas beaucoup en peine : étant pour la plupart gens grossiers et très peu instruits des devoirs du chrétien. Ils s'en vont tous les jours de côté et d'autre séparément, pour mener paître leurs troupeaux, et la nuit ils les renferment dans des parcs, auprès desquels ils dressent des cabanes portatives, où ils se retirent dix ou douze ensemble pour l'ordinaire et quelquefois plus en chacune.»

M. Le Breton reconnut bien d'abord qu'il n'y aurait pas moyen de les rassembler dans quelque église pour les prêcher et les catéchiser comme l'on fait dans les autres missions, attendu qu'ils ne pourraient jamais se résoudre à quitter leurs troupeaux et qu'il ne serait pas même raisonnable de l'exiger d'eux à cause des inconvénients qui auraient pu en résulter.

Ce qui eût été pour un grand nombre un obstacle insurmontable ne fut pas même une difficulté pour M. Le Breton. Le bon Pasteur n'allait-il pas lui-même à la rencontre de la brebis égarée, n'évangélisait-il pas les peuples dans les places publiques, sur les montagnes, dans le désert, sur les barques même, tout aussi bien que dans la synagogue ? M. Le Breton suivra l'exemple du Maître : choisissant donc le temps du carême comme le plus propice à son entreprise, il s'en allait dans chaque cabane, attendait les pasteurs, le soir à leur retour, et il tâchait de s'insinuer doucement

dans leur esprit, leur disant d'abord qu'il ne venait leur rien demander, mais plutôt pour leur faire du bien, et les priait à cet effet d'agréer qu'il passât la nuit avec eux. Pendant qu'ils apprêtaient leur souper, il les entretenait des choses nécessaires et utiles à leur salut, les instruisait des principales vérités de la foi et des dispositions requises pour bien recevoir les sacrements, particulièrement ceux de la pénitence et de l'eucharistie, comme aussi de la manière de bien **[212]** vivre et de s'acquitter de toutes les obligations d'un chrétien ; et quand l'heure de prendre le repos était venue, il les faisait prier Dieu et ensuite il se couchait auprès d'eux sur des peaux de brebis et souvent sur la terre dure. Après avoir continué, à diverses reprises, ces instructions, les voyant suffisamment préparés, il les recevait au sacrement de pénitence et leur faisait faire de bonnes confessions générales, de nuit ou de jour selon leur commodité. Et lorsqu'il avait rendu le même office de charité dans toutes les cabanes des environs, il les assemblait tous un jour de fête ou de dimanche, dans la chapelle la plus voisine, car il y en avait quelques-unes dans ces vastes campagnes, et là, il célébrait la sainte messe, leur faisait une exhortation, et leur donnait à tous la sainte communion, après quoi ces pauvres pâtres, à l'imitation de ceux qui vinrent adorer Jésus-Christ dans la crèche, s'en retournaient louant et glorifiant Dieu et le remerciant des grâces que sa miséricorde leur avait faites par l'entremise de ce bon missionnaire.

Ce que fit M. Le Breton pendant le cours de l'année suivante, nous ne saurions le dire au juste, aucun document ne nous étant parvenu sur ce sujet. Toutefois nous ne pourrions douter que ce digne fils de saint Vincent n'employât laborieusement ce laps de temps à poursuivre l'affaire des saints vœux et à répandre la divine semence parmi les bonnes gens de la campagne.

De son côté, malgré les obstacles sans nombre qu'il rencontrait au dedans comme au dehors, saint Vincent comprit que M. Le Breton viendrait à bout de son œuvre. Son esprit pénétrant, son ardent amour pour le Saint-Siège, le lui faisaient sentir, et dans cette conviction, il ne jugea pas enjamber sur la Providence en travaillant à établir dans Rome même une maison de missionnaires, tant pour les relations toujours nécessaires entre une congrégation religieuse et le Saint-Siège que pour puiser plus près de leur source **[213]** les eaux vivifiantes de l'esprit apostolique, qui sans cesse coulent du roc toujours fécond sur lequel la sainte Église est inébranlablement établie.

Il avait communiqué ses prévisions et ses désirs à M. Le Breton dès son départ pour Rome, et le 1er février 1640, ;il lui écrivit pour le presser de mettre son projet à exécution. «Je pense, lui disait-il, que vous ferez bien de travailler incessamment à l'établissement dans Rome, et de louer à cet effet quelque petits logements, voire même d'acheter quelque petite maison, s'il s'en trouve, pour trois ou quatre mille livres, si petite, et en quelque endroit que ce soit, *dummodo sit sanus*, qu'importe que ce soit dans l'un des faubourgs, puisque nous ne voulons pas faire des actions publiques dans la ville ; le quartier de dehors au Vatican n'est pas fort éloigné. Je m'assure tant sur la bonté de M. Marchand qu'il nous fera trouver cette somme que nous rendrons de deça à point nommé. Il est nécessaire que nous soyons habitués en ce lieu-là. Je dis dans la ville ou dans l'un des faubourgs.»

M. Le Breton répondit fidèlement aux vues de son Père. II rechercha bien et il n'y avait encore pas deux ans qu'il était à Rome que déjà la bonne Providence lui avait offert plusieurs maisons non seulement conformes à ses désirs, mais bien au-dessus de ses espérances, et aussi bien au delà des ressources dont pouvait disposer saint Vincent, ce qui l'obligeait d'écrire à M. Le Breton : «Je loue Dieu de la charité qu'il a donnée pour vous à ce bon gentilhomme chanoine de Notre-Dame de la Rotonde, et pense qu'il le faudra contenter en la manière qu'il désirera d'après ce que vous mandez s'il est notablement utile. L'on s'établit comme on peut au commencement, mais si les conditions vous semblent préjudiciables, ô Jésus ! Monsieur, il ne vous saura pas mauvais gré de lui dire simplement ce que nous pouvons et ce que nous ne pouvons pas.

«Il serait bien à souhaiter que l'affaire de Sainte-Bibiane **[214]** réussît ; mais la chose est trop difficile, et Notre-Dame de Lorette me semble trop chère et encore plus le palais où loge le cardinal de Bichy. Je ne sais que vous dire de la petite église de Saint-Jean, parce que vous ne nous dites pas le prix ; pour celui de Notre-Dame de Lorette, comme le palais Bichy, ils sont au-dessus de nos forces, et il ne faut pas penser au secours que vous proposez. Je reviens à ce que je vous ai dit d'une

petite maison bien aérée, pas trop éloignée du Vatican, où l'on se puisse étendre néanmoins avec le temps, et quand elle ne serait pas si proche de ce saint lieu et qu'il n'y aurait pas d'église, n'importe ; car ne travaillant pas dans Rome nous pouvons nous passer d'église. Une petite chapelle suffira, si ce n'est qu'avec le temps, l'on pourra être employé aux ordinands ; mais alors comme alors. Ici nous sommes chargés de tous ceux du royaume qui prennent les ordres dans cette ville.»

Et quelques jours plus tard : «J'ai reçu ici à deux heures la vôtre du 20 janvier. Elle me parle de notre principale affaire, ... de ce que vous me dites des églises dont on nous parle et du logement ; de l'offre que nous fait ce bon chanoine de la Rotonde. Quant aux églises et logements, nous sommes trop pauvres pour prétendre à Notre-Dame de Lorette. Je pense qu'il s'en faudra tenir à ce que je vous ai écrit d'acheter un hospice à petit prix, en sorte néanmoins qu'il y ait un jardin et qu'il soit en quelque endroit où l'on puisse s'étendre avec le temps. Mon Dieu, que ferons-nous pour le change ? Je m'enquerrai si l'on pourra envoyer l'argent par quelque vaisseau de Marseille ; faites de même.

«Je vois de grandes difficultés à l'offre de la Rotonde ; remerciez-en affectueusement ce bon seigneur qui nous l'a faite.

Les pensées de saint Vincent avaient été justes, et vers la fin d'avril ou le commencement de mai, M. Le Breton vit **[215]** ses efforts couronnés de succès. L'établissement des missionnaires à Rome était autorisé. Grande fut sa joie quand il en reçut la nouvelle. «Je rends grâces à Dieu de ce que Mg' le vice-gérant vous a donné permission verbale d'acheter une maison dans Rome et de vous y établir.» Et aussitôt, donnant ses instructions pour le nouvel établissement, il continuait : «Il me semble que ceux-là ont raison qui. souhaitent que vous ne soyez pas en mauvais air, ni si éloignés ; je vous en supplie, Monsieur, de faire attention à l'un et à l'autre, et surtout au premier. Il faut se passer avec peu au commencement ; si nous pouvons vous envoyer quatre mille livres pour cela, ce sera tout. Le titre de la chapelle sera de la Sainte Trinité, s'il vous plaît ; et la maison se pourra appeler de la Mission. Voyez-vous de l'inconvénient à prendre la charité qu'on vous fera pour les messes ? Il me semble que je n'en vois point à visiter les pauvres malades d'alentour, ni à vous offrir à M. le vice-gérant à recevoir les ecclésiastiques pour la retraite et les cérémonies ; mais cela avec le temps, quand vous aurez le renfort que je vous enverrai, lorsque positivement j'apprendrai que vous avez une maison.»

Enfin, malgré l'empressement apparent qu'il montre en cette lettre, sait Vincent restait toujours le même ; il se hâtait lentement et préférait le solide au brillant ; ce qui lui faisait encore écrire le 9 octobre : «A mon avis, vous ferez bien de vous tenir au louage d'une petite maison ou de deux chambres que vous meublerez en attendant. Il vaut mieux que vous ayez une petite maison, si vous pouvez y avoir une chapelle.

Ce n'était pas inutile, car les premiers succès ne faisaient qu'exciter l'ardeur du zèle entreprenant de M. Le Breton. Il comptait sur des ressources plus abondantes de Paris ; il pensait organiser immédiatement une maison de la Mission, pour la mise en œuvre des différentes fonctions de l'Institut. Jusque-là, il s'était borné à visiter et consoler les **[216]** pauvres malades dans les hôpitaux, à assister quelques pauvres de Rome, à catéchiser les bergers de la campagne romaine, et à faire mission dans quelques petits bourgs des environs, et il s'était adonné à ces œuvres, dans les intervalles de ses négociations, avec un dévouement et une abnégation de lui-même si admirable, que le vice-gérant crut devoir en faire mention dans l'acte du 11 juillet 1641, parmi les motifs qui le portaient à autoriser la Congrégation de la Mission à Rome. Mais dès qu'il vit le champ ouvert, le zèle de M. Le Breton le porta à solliciter de son supérieur des compagnons pour entreprendre des missions en règle et organiser les retraites pour les ordinands. Saint Vincent lui répondit : «Je ne me hâte pas de vous envoyer des hommes, parce que vous n'êtes pas encore logé ; mais principalement parce que j'ai appris, par votre pénultième, que le diocèse de Rome se réduit dans la ville de Rome, et que je n'en vois pas bien l'utilité, si ce n'est pour les évêchés plus proches, ou que l'on eût moyen de faire les exercices des ordinands et des retraitants».

A cette réponse, le cœur de M. Le Breton dût bien se serrer. Saint Vincent le comprit et l'encouragea bientôt par ces quelques mots : «Travaillez tout doucement après vos bergers ; ce que vous m'en mandez me ravit d'aise de ce que vous pouvez dire avec bon sujet : *Pauperes evangelisantur*, et parmi cela, vous travaillerez à nos autres petites affaires. a Et docile à la voix de l'obéissance, M. Le Breton reprit de nouveau, et avec ardeur, ses courses apostoliques à travers la campagne romaine.

Cette fois, M. Le Breton s'adjoignit un bon prêtre, M. Jean-Baptiste Taoni, de Nice en Provence, qui plus tard entra dans la Congrégation ; et ainsi il lui fut possible de répandre le bienfait de l'instruction religieuse avec plus d'abondance et à un plus grand nombre de pasteurs. Tous deux partirent de Rome le vendredi 30 novembre 1640. La **[217]** méthode qu'ils suivirent ne diffère pas de celle que nous avons déjà marquée.

Nous transcrivons ici les notes du cahier des missions (1). Ce compte rendu, dans sa simplicité, nous montre mieux que tout autre chose ce qu'a été M. Le Breton, et en même temps ce que doit être le vrai missionnaire.

«Ils se rendirent (MM. Le Breton et Taoni) à Pallidaro, où ils passèrent la nuit. Le lendemain samedi, après avoir célébré la sainte messe, ils se rendirent à la cabane de Buffatori de Catanello ; ils y firent le catéchisme, enseignèrent l'exercice du chrétien et firent la prière du matin. Ils prièrent Cesar Capello de continuer ces exercices les jours suivants. Le soir, ils arrivèrent à Castel Giuliano. Le dimanche 2 décembre, M. Le Breton fit une exhortation sur le jugement, et le jour suivant, il fit le catéchisme et l'exercice du chrétien dans l'église et dans bon nombre de cabanes de bergers ; jusqu'au mercredi 5 décembre, les deux prêtres confessèrent quatre-vingt-dix personnes, parmi lesquelles soixante-dix reçurent la sainte communion. Le mercredi, ils arrivèrent à Sarso ; les deux jours suivants, ils confessèrent vingt personnes dont sept s'approchèrent de la sainte table. Le vendredi décembre, ils arrivèrent à Santa Severa, et sur le soir, à Santa Marnella, où M. Le Breton fit une exhortation sur la pénitence, qui fut suivie de la doctrine chrétienne.

«Le samedi 8, il y eut à Santa Marnella une exhortation sur la fête du jour, celle de l'Immaculée Conception. Le samedi, dimanche et lundi, ils confessèrent cinquante personnes et en communièrent vingt-quatre. Enfin, le mardi r t, ils arrivèrent à Porto ; ils allèrent visiter les pêcheurs sur leurs barques et les bergers dans leurs cabanes ; **[218]**

1. Ce cahier, conservé à Rome, a été cité dans l'Histoire de la Congrégation en Italie publiée l'année dernière en italien.

ils leur fournirent l'occasion de recevoir les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, et le vendredi, ils revinrent à Rome pour prendre de nouveaux ordres. Le samedi 15 décembre, ils se rendirent de nouveau à Pallidaro, et le soir même, un d'eux alla faire visite aux bergers de Mgr Cocchino, et l'autre se rendit auprès des laboureurs. Pendant les dix jours qu'ils passèrent auprès d'eux, en leur faisant des instructions et en leur expliquant la doctrine chrétienne, ils eurent la consolation de donner la sainte communion à soixante-douze personnes, et en confessèrent un plus grand nombre. Ils entendaient les confessions des bergers dans leurs cabanes, et celle des pêcheurs sur le bord de la mer, parce que la plupart n'avait pas le temps de se rendre à la chapelle. Le vendredi 21, M. Le Breton alla à Macarèze, et de là à Carnpo Salino, et ensuite à Rome, pour recevoir de nouveaux ordres. Pendant ce temps, M. Taoni, qui était parti de Rome le mercredi 13, passa par la propriété de Mg le duc Céri, où il confessa vingt personnes, dont quatre allèrent faire la première communion à San Pallo. C'est dans ce village que se rendait M. Taoni. Il y arriva le 21 décembre, et ce jour et le lendemain, il donna ía sainte communion à dix-huit personnes ; deux autres s'étaient confessées également. Le 22, samedi M. Taoni se rendit à Laprignana, où le dimanche et le lundi il donna la communion à trente ou trente-deux personnes. Le 22, M. Le Breton alla à Magliana, où il fut aidé par le chapelain qui voulut bien faire l'explication de la doctrine chrétienne pendant que M. Le Breton confessait. Il y eut à la messe de Noël cinquante-cinq

personnes à la Sainte Table. Les autres jours, il alla à Porto, à Servetri, à San Severo à Ogliat, à San Marninella et à San Nicolas.

Pendant que M. Le Breton faisait ainsi, avec son compagnon les affaires du bon Dieu, le bon Dieu faisait les **[219]** siennes, et le 11 juillet 1641 il reçut par écrit l'autorisation de s'établir à Rome qu'il n'avait eue que verbalement huit mois auparavant.

Voici cet acte, il confirme l'exactitude des notes du cahier des missions et forme avec elles le plus bel éloge que l'on puisse faire de M. Le Breton.

Jean-Baptiste Altiéri, évêque de Camerino, vicegérant de l'Éminentissime seigneur vicaire et juge ordinaire dans la ville et son district ;

«Comme il a été présenté une supplique à notre très saint seigneur Urbain VIII de la part de Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission, établie à Paris en l'année 1632 par autorité apostolique, qui se compose de prêtres, de clercs et de laïques et dont la principale fin est de vaquer à sa propre perfection et au secours spirituel et corporel des pauvres gens de la campagne et au service spirituel des ecclésiastiques, afin qu'il daignât admettre ladite Congrégation à exercer ses fonctions dans la ville et son district, le même très saint seigneur nous a commandé d'examiner soigneusement cette affaire avec ses révérends seigneurs Falconieri, Paulucci et Ingoli.

Joannes Baptista de Alteriis, Episcopus Carnerin. ac Eminentissirni Domini Vicarii vice gerens et in Urbe ac ejus districtu judiciarius ;
Gum Sanctissirno D. N. Urbano VIII pro parte Vincentiì de Paul, Superioris generalis Missionis nuncupatœ, Pansus, de anno 1632 apostolica auctoritate institutœ, quœ sacerdotibus, clericis et laicis constat, et cujus precipuus finis est propriœ perfectioni acquirendœ, rusticanorumque turn spirituali turn corporali subventioni vacare, ecclesiasticis in Domino deservire, supplicatum fuerit ut dictarn Congregationem, ad suas functiones in Urbe, et ejus districtu exercendas, admittere dignaretur, idem sanctissimus D. N. nobis ut curn RR. DD. Falconerio, Paulutio et Ingolo negotium hoc diligenter exarninaremus, mandavit. **[220]**

C'est pourquoi nous, d'après le vœu et l'assentiment des susdits seigneurs, après une mûre délibération, ayant vu la bulle d'érection, et ayant connu aussi le fruit des missions que Louis Le Breton, un. des prêtres de ladite Congrégation, avait faites sur notre injonction dans les hameaux et les cabanes des bergers de ce district, en ayant en outre parlé à notre très saint seigneur, par son ordre et sur sa motion nous avons décidé d'admettre et de fait nous admettons cette Congrégation à exercer toutes ses fonctions dans la ville, et nous donnons permission audit Louis Le Breton afin qu'il puisse construire ou louer une maison pour lui-même et pour les membres de cette Congrégation, et qu'ils y puissent librement et utilement travailler au service des ecclésiastiques et au salut des pauvres gens des champs selon leur Institut dans la ville et son district.

«En sorte cependant que, dans tout ce qu'ils font à l'égard du prochain, ils soient soumis immédiatement à l'Éminentissime seigneur vicaire et à nous, ainsi qu'à nos successeurs, pour tout le reste qu'ils obéissent pleinement à leur Supérieur général selon la bulle de leur érection, et par conséquent qu'ils jouissent tous et chacun des grâces, faveurs

Nos itaque de prœdictorum DD. voto et assensu, prœviâ maturâ deliberatione, visa erectionis Bulla, cognito etiam fructu missionum quas Ludovicus Le Breton, unus de Sacerdotibus dicte Congregationis, per castella et pastoritia tuguria hujus districtus, de motu nostro obierat, facto insuper verbo cum sanctissimo D. N., de ejus ondine et motu Congregationem hujusmodi, in Urbe admittendam fore decernimus, et de facto ad omnes suas functiones admittimus, et dicto Ludôvico Le Breton potestatem facirnus, ut per se et dictœ Congregationis sociis domum erigere, vel conducere, et ibi deservire ecclesiasticorum et rusticanorum saluti in Urbe et ejus districtu juxta suum Institutum vacare libere et licite valeant. Ita tamen ut in ii que circa proximum operantur Emmo D° Vicario et nobis ac successoribus nostris imthediatè subsint ; in reliquis Supeniorj suo generali juxta Bullam su erectionis omnimodè obediant, ac proinde ut omnibus **[221]**

et privilèges dont jouissent d'ordinaire les autres congrégations semblables dans cette auguste cité, et qu'ils ne puissent jamais en aucune manière être troublés ou molestés par aucune personne en tout ce qui est bien, sous les peines à imposer par notre sentence.

«En foi de tout ce qui précède, donné à Rome en notre demeure, le 11 juillet de l'an du Seigneur 1641, la dixhuitième année du pontificat de notre très, saint seigneur le pape Urbain VIII.

J. B., ÉVEQUE DE CAMERINO,
Vice-gérant.

FRANÇOIS GAMBERT, Place du sceau.
Secrétaire.

Nous sommes portés à croire que M. Le Breton et son compagnon reprirent leurs excursions évangéliques avant le carême, leur zèle maintenant bien connu en est une garantie ; toutefois il est certain qu'ils les recommencèrent en l'automne de cette année,puisque ce fut dans une de ces missions que M. Le Breton fut atteint de la maladie dont il mourut le 17 octobre de cette même année 1641. Ce fut dans le diocèse d'Ostie qu'il succomba épuisé du travail de ses missions. **[222]**

et singulis gratiis, favoribus, ac privilegiis gaudeant, quibus similes Congregationes in bac alma civitate gaudere solent, nec possint, ullâ unquam ratione, super quodquam bonum, a quâvis persona turbari, aut molestari sub pœnis arbitrio nostro imponendis.

In quorum omnium fidem, datum Rom ex ædibus nostris, die 11 julii anni Dni 1641, Pontificatus SSm D1 NIr Urbani Papa VIII anno 18°.

J. B., EPISCOPUS CAM.,
Vices gerens.

FRANCISCUS GAMBERTUS, Locus sigilli.
Secretarius.

[222]

Ainsi mourut M. Le Breton, combattant le combat du Seigneur. Apôtre de la charité, la charité prit soin de sa dépouille mortelle, et les religieux français du tiers-ordre de Saint-François d'Assise lui donnèrent une sépulture honorable dans leur église en attendant qu'il fût transporté dans celle de Notre-Dame des Miracles. Le vice-gérant de Rome, le cardinal Barberini, et le cardinal Lenti, doyen du Sacré Collège, l'honorèrent de leurs larmes.

C'est le plus beau panégyrique que l'on puisse faire de ce digne fils de saint Vincent.

Saint Vincent lui-même dut recourir à toute la force de sa foi pour adorer la main qui le frappait en la personne de son fils et supporter sans faiblesse cette perte d'autant plus fâcheuse que l'établissement de Rome était à peine ébauché.

Le 19 novembre suivant, il écrivait à M. Codoing ; : ;«En perdant M. Le Breton nous avons beaucoup perdu selon le monde. Plusieurs me mandent des merveilles de ses travaux et des bénédictions que Notre-Seigneur y donnait ; mais il me semble que ce saint homme fera pour nous plus au ciel qu'il n'eût fait sur la terre, et que si Dieu nous veut à Rome, il fera par ses prières réussir cet établissement, à moins que les péchés de Vincent qui est le plus méchant des hommes du monde ne l'empêchent. e

Les péchés de Vincent ne l'empêchèrent pas et M. Le Breton fit plus au ciel qu'il n'eût fait sur la terre. C'est pourquoi peu après sa mort nous voyons à Rome la belle maison de Monte Citorio objet de l'affection des Souverains Pontifes et source toujours vive où le clergé de toutes les classes va puiser les eaux de la grâce sacerdotale.

FRÈRE JEAN PARRE

- 1611 — 1660 -

Ses travaux en Picardie et en Champagne. — Découverte de la statue de Notre-Dame de Paix de Fieulaine.

C'est la petite ville de Châtillon-en-Dunois, aujourd'hui dans l'arrondissement de Châteaudun, canton de Cloye (Eure-et-Loir), qui a donné à la Compagnie le bon frère Jean Parre dont saint Vincent s'est longtemps servi pour secourir les provinces de Picardie et de Champagne. L'année 1611 le vit naître, et dix-sept ans après il entrait au Séminaire interne de Paris le 16 avril 1628. La Vie de saint Vincent et les notices qui précédent ou accompagnent celle-ci font connaître l'état désastreux auquel les guerres et la famine réduisirent pendant de longues années tout le pays qui s'étend, an nord, de Paris à la Normandie et à la Lorraine. Nous ne le rappellerons donc pas. Mais comment oublier cet humble Frère, qui, au milieu de privations et de sacrifices de tous genres, sans avoir, pour ainsi dire, un domicile fixe, court sans cesse au péril de sa santé et de sa vie même, de Ham à Saint-Quentin, de Laon à Reims et à Rethel, et semble ne faire que passer en toutes ces villes qu'il quitte et où il revient sans cesse, semant partout, comme un ange de la Providence, le courage, la résignation et une foule de secours de toutes sortes au milieu de ces provinces désolées ? Écoutons plutôt saint Vincent nous **[224]** faire le portrait du bon frère, du colporteur de la Charité. D'abord le Père des Pauvres lui trace son programme c'est à Ham, petite place de guerre de Picardie aujourd'hui dans le département de la Somme (1), que le frère Jean Parre reçut la première des lettres qui nous restent

«Mon cher Frère,

«Paris, 21 juillet 1657.

«Dieu soit éternellement béni et glorifié de votre retour sur les pauvres frontières et de votre heureuse arrivée à Ham où je vous embrasse en esprit. Je n'assistai pas hier à l'Assemblée pour quelque petite incommodité qui m'est survenue. Des dames ont désiré que je vous prie, comme je fais, de vous informer adroitement en chaque canton où vous passerez, et en chaque village, quel nombre de pauvres il y aura, qui aient besoin d'être habillés l'hiver prochain de tout ou en partie, afin que l'on puisse juger à quelle somme pourra aller cette dépense, et que vous puissiez préparer les habits à bonne heure. On juge qu'il vaudra mieux acheter de la tiretaine (2) que de la sarge (3). Il faudra donc que vous écriviez les noms de ces pauvres gens, afin qu'au temps de la distribution l'aumône soit pour eux et non pour ceux qui s'en pourront passer. Or, pour les bien discerner, il faudrait les voir chez eux, pour connaître à l'œil les plus nécessiteux et ceux qui le sont moins. Mais étant impossible que vous puissiez faire seul toutes ces visites, vous pourrez y employer des personnes de piété et prudence, qui aillent droit en besogne et qui vous informent **[225]**

1. Arrondissement de Péronne. Voyez lettre 1441, t. III, p. 527-
2. De l'espagnol *tiritana*, drap grossier, moitié laine et moitié fil, dont on faisait grand usage autrefois. Il se fabriquait surtout à Grenade, et pour la France en Normandie et en Poitou, sous le nom de breluche.
3. Probablement de la serge, étoffe plus légère que la précédente, faite de laine et de soie ou seulement de laine..

de l'état d'un chacun cri sincérité. Mais il faut que cette information se fasse sans que les pauvres sachent le dessein, autrement ceux qui ont déjà quelques habits les cacheraient pour se montrer nus, s

Tout en travaillant pour les pauvres de la Picardie le bon frère sera chargé de rendre quelques petits services à ceux de la capitale. C'est ainsi que saint Vincent le prie d'indiquer dans quelle ville on vend de bonnes couvertures à bon marché et d'envoyer, s'il se peut, pour le grand

hôpital de Paris un ouvrier habile à fabriquer la tiretaine (1) et de bonnes mœurs. Cependant il fera fabriquer pour les pauvres de Saint-Quentin, Laon et Rethel une quantité de vêtements jusqu'à concurrence du prix de huit cents livres que payera Mile Viole, la trésorière des dames de l'Assemblée (2). Mme Foucquet avait déjà largement pourvu aux dépenses nécessaires pour le gouvernement de Ham.

Le 11 août 1657 saint Vincent écrivait au bon frère :

«Le village de Bussy3, qui est vers Notre-Dame de Liesse (4), ayant été brûlé et l'église aussi, l'Assemblée a prié M. Carlier d'y faire un voyage, comme il a fait ; et je lui écris qu'il prenne deux cents livres pour commencer à faire rétablir cette pauvre église, et qu'on tâchera de lui envoyer quelques ornements. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour aujourd'hui en attendant de vos nouvelles sur la visite que vous faites à présent des lieux où les armées ont campé. Dieu veuille, par sa miséricorde, vous conserver pour son peuple affligé et vous bénir en votre âme et vos travaux.

A la date de cette lettre le frère Jean Parre était à Saint-Quentin et se disposait à se rendre à Amiens. **[226]**

1. 28 juillet. *Lettres de saint Vincent*, t. III, p. 508, 515.
2. C'est sur elle que sont tirées toutes les lettres de change.
3. Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Guiscard.
4. Département de l'Aisne, arr. de Laon, canton de Sissonne.

Le 18 du même mois saint Vincent lui écrivait une nouvelle lettre qui devait le retrouver à Saint-Quentin :

«Dieu veuille que votre voyage d'Amiens se soit bien passé et que vous en soyez de retour en bonne santé.

«Vous avez proposé plusieurs besoins par votre lettre du 13 qui ont donné sujet aux dames de vous ordonner cinq cents livres, qui est tout ce qu'on peut faire pour le présent. Vous les appliquerez à ce que vous jugerez le plus pressé, soit à l'assistance de MM. les curés, soit à l'achat de quelque blé, tant pour les pauvres enfants que pour le semer, afin que les pauvres laboureurs s'en puissent sustenter l'hiver. On n'a rien ordonné pour les églises faute de fonds ; vous prendrez donc ces cinq cents livres et en tirerez lettre de change sur Mile Viole, laquelle espère de vous pouvoir envoyer dans quelques temps de l'étoffe pour des habits, et elle demande par quelle voie vous voulez qu'on vous la fasse tenir...

Le mois d'août n'était pas encore fini, que le bon frère recevait à Ham la lettre suivante

«J'ai reçu deux de vos lettres, l'une d'Amiens, et l'autre de Saint-Quentin. Les dames ont approuvé votre voyage et votre emplette et feront acquitter votre lettre de change. Elles approuvent encore tout ce que vous écrivîtes, et, n'ayant rien ordonné de nouveau, elles se remettent à vous pour l'exécution des ordres passés.

«Notre frère Alexandre vous prie de lui envoyer une couverture de celles qui se font de delà, dont vous avez ci-devant parlé en vos lettres, persuadant aux dames d'en faire acheter pour les pauvres. Vous savez qu'il nous en faut un grand nombre céans, et qu'elles sont fort chères ici. Nous verrons si celles-là nous accommoderont ; car si elles ne coûtent que quarante ou cinquante ou soixante livres, comme vous nous l'avez mandé, il y aura quelque épargne à faire.» **[227]**

Le frère étant revenu à Saint-Quentin vers la mi-septembre saint Vincent lui écrivait : «Je loue Dieu de tout ce que vous avez fait à Ham et de ce que vous voilà à Saint-Quentin pour mettre ordre à tout, afin que, cela étant fait, vous puissiez aller à Laon et à Rethel. Dieu bénisse vos intentions puisqu'elles sont toutes à son honneur et au salut des pauvres ! Vous ferez bien, ce me semble, de ne partir pas de Saint-Quentin que vous ne receviez encore une fois des nouvelles de

notre assemblée qui sera (Dieu aidant). dans huit jours. Nous avons reçu la couverture que vous avez envoyée. Ces sortes de couvertures ne nous accommodent pas. Je vous en remercie.»

Quelques jours après (22 septembre) saint Vincent faisait part au frère de l'édification causée à l'assemblée des dames par son dévouement aussi actif qu'ingénieux, lui annonçant qu'on lui accordait quatre cents livres et quatre pièces de toile pour Saint-Quentin, trois pièces de toile pour Laon et autant pour Rethel. «Quand vous serez à Reims, ajoutait-il, Mlle Viole vous prie d'assister une pauvre femme nommée Jeanne Le Gros, femme de M. Rainssaut, demeurant au bourg de Vesle, à l'enseigne de la *Teinture de bon teint*.

Un M. de Fontomme ayant sollicité son intervention pour obtenir quelque secours de la duchesse d'Aiguillon, saint Vincent lui fait dire de s'adresser directement à elle, quoiqu'il lui en eût déjà parlé. Une lettre adressée à Laon, le 6 octobre, étant restée sans réponse, saint Vincent écrivait sept jours après : «Mon cher frère, je suis en peine de vous depuis que vous m'avez mandé que vous alliez partir de Saint-Quentin pour aller à Laon et qu'il y avait quelque danger dans le chemin. Car n'ayant pas reçu de vos lettres cette semaine, et ne sachant où vous êtes, je crains qu'il ne vous soit arrivé accident, ce qu'à Dieu ne plaise.» **[228]**

Mais à peine saint Vincent avait-il expédié sa lettre que des nouvelles rassurantes lui étaient parvenues, accompagnées de mémoires pour l'assemblée des dames. La première lettre était partie de Laon le 10 octobre et la deuxième de Reims cinq jours après. Le 20 du même mois le frère recevait une réponse lui annonçant les secours destinés à la ville de Reims, et saint Vincent ajoutait

«Le frère Ducournau a reçu les lettres que vous lui avez envoyées dans un sac de toile noire qu'on avait ouvert où il a trouvé un crucifix.»

Nouvelle lettre quatre jours après. Saint Vincent recommanda de nouveau de subvenir discrètement aux besoins de la famille de M. Rainssaut à la charge de Mlle Viole, puis il poursuit :

Nous avons fait arrêter deux places au coche de Reims pour M. Bajoue et un autre prêtre qui partiront vendredi pour aller faire la mission à Sillery (1). Je vous prie de vous trouver à Reims pour les recevoir et les conduire sur les lieux et leur donner les adresses et les assistances que vous pourrez.

La même lettre fut adressée en double au frère Parre à Rethel pour le cas où il s'y serait déjà rendu (2).

Une lettre de saint Vincent adressée à Reims le 27 octobre annonce au frère que les missionnaires n'ont pu se charger de l'argent nécessaire à la mission, ne trouvant pas de monnaie facile à porter. Ils prieront M. de Serancourt de leur faire les avances.

«M. Bajoue, ajoute-t-il, a oublié de prendre l'indulgence que je vous envoie. Il faudra qu'il la présente au grand **[229]**

1. A trois lieues sud-est de Reims. C'est la terre à laquelle devaient leur nom Nicolas Brûlart de Sillery, maître des requêtes sous Henri III et grand chancelier sous Henri IV, et son frère Noël Brûlart, chevalier de Malte, dit le Commandeur, insigne bienfaiteur de la Congrégation naissante.
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 635.

vicaire afin qu'il ait agréable d'en permettre la publication. Je vous envoie une copie de la permission qui a été donnée à Paris pour servir de modèle, ensemble un mémoire pour M. Bajoue touchant cette indulgence et l'usage des cas réservés au Pape dont nous avons le pouvoir d'absoudre. Vous mettrez tout dans ses mains, s'il vous plait.»

Le 3 novembre saint Vincent écrit : «Je ne sais encore si M. Bajoue est arrivé à Reims (avec les autres qui l'ont accompagné) sans accident, et si vous êtes retourné pour les conduire à Sillery, comme je vous en ai prié. J'attends de ses lettres et des vôtres sur ce sujet.

«Cependant je vous dirai que depuis quatre ou cinq jours M. le Pénitencier m'a envoyé trois cents livres dont il m'avait parlé ci-devant, avec un mémoire pour l'application, et pour vous informer si, dans l'église de Novy (1), il se dit une messe bas .se tous les jours et se fait un catéchisme tous les dimanches. Ce que je vous prie d'exécuter et de prendre cette somme de delà ; je m'en vais l'envoyer à Mile Viole afin qu'elle acquitte la lettre de change que vous tirerez sur elle.»

Au moment on saint Vincent fermait sa lettre et la faisait remettre au courrier, un paquet lui arrivait de Reims apportant enfin les nouvelles désirées. «Je n'ai qu'à vous remercier comme je fais, mon cher frère, répondait-il quelques jours après, des bons offices que vous avez rendus à M. Bajoue et sa compagnie.»

Le 16 novembre (2), l'assemblée des dames décide qu'on enverra deux cents livres pour les pauvres les plus nécessiteux de Rethel, où la détresse paraît à son comble, et vingt écus pour empêcher la ruine de l'église de Sillery. Cette dernière aumône devra être remise en de bonnes mains **[230]**

1. Novy, canton et arrondissement de Rethel (Ardennes).
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 675.

pour être utilement employée. En attendant, le frère Jean Parre devra se rendre à Novy (1) pour assurer le légitime emploi des trois cents livres que saint Vincent lui a transmises au nom du pénitencier.

Cependant saint Vincent, apprenant que le bailli de Sillery avait de l'argent pour faire réparer son église, enjoignit au frère Parre d'employer ce qu'il lui avait lui-même envoyé dans ce dessein à faire faire à Reims cinq custodes pour les églises où on donnait et où on allait donner la mission. Il lui promit en même temps de s'occuper de l'hôpital de Rethel qui se trouvait en pénurie de linge (2).

Ici la correspondance entre saint Vincent et le bon frère Parre, qui d'ailleurs n'était plus aussi régulière, souffre d'une lacune peut-être à jamais irréparable. Ce n'est qu'au 16 novembre de l'année suivante que nous retrouvons le cher frère à Rethel, où saint Vincent lui écrit

Mon cher frère,

«Comme nous avions perdu la coutume de vous écrire toutes les semaines, il nous échappa de le faire samedi dernier.»

Il lui promet ensuite des ornements, puis du blé.

«Comme on n'a pu examiner sérieusement les échantillons d'étoffes que le frère envoyait à l'assemblée, parce qu'il était nuit, on a dû remettre toute décision sur ce sujet à huitaine.

Enfin la lettre se termine par un encouragement

«Je rends grâces à Dieu, mon cher frère, de ce que vous êtes arrivé heureusement au lieu où son service vous attendait. Si vous ne donnez que peu aux pauvres par impuissance, vous donnez beaucoup à Dieu par affection, puisque **[231]**

1. C'est par erreur que, dans le troisième volume des Lettres, on a mis ici Nancy pour Novy. Voyez les lettres des 3 et 24 novembre.
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 681.

vous lui donnez vos propres commodités, vos grands travaux et votre vie ; et non seulement cela, mais vous voudriez que tous les hommes lui fissent un sacrifice de leurs biens et de leurs personnes, en sorte que tous les pauvres qui sont sur la terre fussent soulagés, et toutes les âmes sauvées par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui a donné son précieux sang pour elles. Que pouvez-vous faire davantage, mon cher frère ? Ne voilà-t-il pas de quoi vous consoler et tout ensemble vous humilier

devant Dieu, qui vous a fait la grâce de vous animer de sa charité, qui consiste à vouloir ce que son Fils notre divin maître a voulu, et à faire ce qu'il a fait ? Vous me direz que vous ne le voulez et ne le faites qu'imparfaitement. A la bonne heure ! Vivez dans cette opinion et tâchez de vous unir de plus en plus d'action et d'intention à ce même Seigneur.»

L'assemblée du 22 novembre constate que les fonds diminuent et accorde seulement trente écus pour achats d'habits, de blé ou de nourriture', en faveur de la ville de Reims où le frère s'était rendu.

e J'ai appris, écrit saint Vincent quelques jours plus tard (30 novembre), que notre bon frère Dehauteville est malade à Reims. Mon Dieu, que j'en suis en peine Je vous prie de le voir, de lui offrir votre service et tout ce qu'il aura besoin, en sorte qu'il soit bien pansé et soigné, sans que rien lui soit épargné. Assurez-le de nos prières et embrassez-le de ma part. Mandez-moi de ses nouvelles. s

Les fonds étant quelque peu revenus, l'assemblée de la mi-décembre pût accorder trois pièces d'étoffe et cent écus pour les pauvres gens des villages de Picardie et de Champagne.

«Vous pouvez aller à Saint-Quentin, dit saint Vincent au **[232]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 233.

frère, lorsque vous le jugerez à propos. Dieu veuille vous délivrer des gens de guerre et vous conserver en santé et en sa grâce !

Après un voyage infructueux à Laon, le frère dût revenir à Rethel. En attendant, une mission se donnait à l'hôtel-Dieu de Paris et retardait les assemblées des dames. Les calamités publiques ne cessaient point pour cela : «Les blés sont gelés en plusieurs endroits, aussi bien que les vignes qui le sont partout. Plaise à Dieu d'avoir pitié du pauvre peuple ! Si la Providence nous afflige de ce côté-là, sa bonté nous console d'un autre : c'est qu'on parle de la paix comme d'une chose faite : ce sera un grand bien pour les pauvres frontières (1).»

«Il s'est trouvé peu de dames à notre dernière assemblée, écrivait encore saint Vincent le 10 mai 1659, qui ne vous ont rien ordonné faute de fonds. Elles vous prient seulement, et moi avec elles, de vous reposer et de prendre les remèdes que le médecin jugera à propos pour vous guérir, comme aussi de prendre un cheval pour aller d'une ville à une autre, quand vous en aurez besoin.

«Nous avons reçu céans votre neveu, et l'avons fait reposer deux ou trois jours. Je lui ai fait donner deux écus pour s'en aller. Je n'ai pas voulu toucher à la jouissance qu'il demande de votre bien, puisque c'est son père qui le tient. «J'ai vu M. Carlier ; il a dîné céans un jour.»

Le 17 mai, saint Vincent félicite le frère de son zèle à établir l'assemblée des dames et la visite des malades à Rethel et déclare ne pas se souvenir qu'on ait promis cent livres au curé de Sorbona (2) pour réparer son église. **[233]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 3.
2. Au diocèse de Sens, où naquit le fondateur de la Sorbonne.

Le 24 mai : «Dieu soit loué, mon cher frère, de ce que vous vous portez mieux. Les dames qui sont ici en ont été consolées, et moi plus que personne. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

«En allant et venant, voyez les églises les plus ruinées, et en faites un petit mémoire, et aussi les pauvres les plus nécessiteux ; mais il faut faire cela sans bruit afin que personne ne le sache.»

Au départ de cette dernière lettre, le frère Jean Parre se disposait à retourner à Laon. C'est dans cette dernière ville que dût le trouver du moins la lettre du 31 mai dans laquelle saint Vincent regrette les fréquents retards du courrier qui le privent de nouvelles vivement désirées.

Cependant la paix se faisait toujours attendre. Les débris de la Fronde ayant apporté leur assistance à l'Espagne, la guerre étrangère et la guerre civile s'étaient confondues, le mal augmentait et les ressources se faisaient de plus en plus rares pour subvenir au besoin de tant de malheureux. Une suspension d'armes avait été conclue, il est vrai, dès le 8 mai de cette année, mais lorsque saint Vincent écrivait le 12 juillet : «Mme Fouquet nous a dit que la paix est assurément faite et que le roi d'Espagne en a signé les articles, e la nouvelle était encore prématurée'. C'était une lueur d'espérance qu'on avait voulu faire parvenir en Picardie et en Champagne «pour consoler la pauvre frontière e.

Une autre lueur d'espérance plus grande à coup sûr et plus capable d'inspirer la confiance était venue briller aux yeux des habitants du Laonnais. La mère de la Sainte-Espérance avait voulu apporter elle-même cette consolation à son peuple abattu. Le nom même de Notre-Dame de Paix donnée à la statuette de Marie qui fut alors découverte. **[234]**

1. La paix des Pyrénées ne fut signée que le 7 novembre. Les conférences de l'île des Faisans ne commencèrent que le 13 août à Fieulaine, canton de Saint-Quentin, témoigne du courage que cet heureux événement raviva dans tous les cours.

Depuis deux cents ans déjà, on ne sait à quelle occasion, une statuette de Marie avait été cachée dans le sol. Un modeste tilleul avait été planté par-dessus pour faire reconnaître l'endroit du dépôt sacré. Mais depuis, le tilleul avait pris d'immenses proportions et couvrait de ses branches touffues une assez vaste étendue de terrain. Quelle fut l'occasion qui décida les habitants de Fieulaine à mettre la cognée au pied de ce géant deux fois séculaire, nous l'ignorons ; toujours est-il qu'elle cachait un dessein providentiel. Pendant que les ouvriers employés à cette modeste besogne attaquaient la racine du tilleul, un objet étranger attira leurs regards. Sous une voûte gracieuse formée par la racine même de l'arbre la statuette de Marie reposait tranquillement attendant l'heureux jour où elle serait rendue à la vénération des peuples. Seul le tilleul avait retenu le secret de sa présence et consacrait par sa majesté même la date du dépôt.

Dire avec quel enthousiasme fut accueillie cette découverte serait chose impossible. On pourra s'en faire quelque idée cependant si l'on pense que l'arrondissement de Saint-Quentin est certainement un de ceux qui dans toute la France possèdent le plus de sanctuaires dédiés à Marie. La statuette si providentiellement retrouvée fut tout d'abord placée dans une niche adossée à un gros orme voisin du tilleul abattu. Objet de la vénération publique en ce lieu béni, Marie se plut à répandre à pleines mains les grâces spirituelles et les guérisons. La confiance s'accrut à proportion et l'on compta bientôt jusqu'à cinq ou six mille pèlerins tant de la France que des Pays-Bas (1). **[235]**

1. De nouveaux miracles eurent lieu et furent constatés par l'autorité diocésaine, de sorte que le pèlerinage se continua jusqu'à la Révolution de 93. Cachée pendant la tourmente et rendue ensuite au culte, elle continue d'être un but de pèlerinage et l'on y compte chaque année plusieurs milliers de pèlerins qu'y envoient Étaves, Bocquiaux, Montigny et autres lieux. (Voir *Notre-Dame de France*, par M. le curé de Saint-Sulpice, t. V, p. 438.)-

L'année suivante (1660), l'évêque, après une enquête sévère, autorise le culte de la statuette et la construction d'une chapelle pour l'y honorer. On pense bien que le bon frère ne fut pas le dernier à propager la dévotion à Notre-Dame de la Paix. Mais aussi quel bonheur pour saint Vincent de recevoir l'image bénie de cette divine Mère d'un pays où lui-même avait de tout son pouvoir contribué à répandre sa dévotion ! «La paroisse de Marchais (canton de Château-Thierry), écrit M. le curé de. Saint-Sulpice, nous offre bien des preuves de sa dévotion envers la très sainte Vierge. Dans le baptême on donne son nom, à la plupart des enfants ; et après la cérémonie on les dépose sur son autel pour les lui consacrer. Souvent les fidèles demandent au prêtre des messes *de Beata* ; et avant de mourir ils le prient de chanter sur leur tombe, à la suite des funérailles, les litanies de la

sainte Vierge ou le Stabat mater. On dirait qu'on sent encore, ajoute le pieux auteur, dans cette paroisse, le parfum des prédications de saint Vincent de Paul qui l'a évangélisée et a prêchée dans sa chaire (1).»

En recevant les images de Notre-Dame de la Paix que lui envoyait le frère Parre ; saint Vincent lui répondit :

«Je prie le Fils et la Mère que vous servez en ce lieu-là de vous honorer de leur protection et d'inspirer aux âmes la véritable piété qui suppose la bonne voie.

«J'ai fait savoir Mgr de Noyon que vous vaquerez dix ou douze jours à ce qu'il a ordonné (2)… On veut faire un effort pour aider les églises les plus désolées à être mises en état qu'on y puisse célébrer avec quelque décence. On vous prie donc de voir celles qui ont plus besoin de cela, et où **[236]**

1. Notre-Dame de France, t. V, p. 427. On sait qu'il y a au musée de Saint-Lazare une Vierge autrefois honorée à Marchais.
2. Il s'agit de la construction d'une chapelle.

il ne faudra que peu de chose, car on ne prétend pas donner beaucoup.

Vous êtes prié aussi d'aider les pauvres gens à gagner leur vie, en ce temps ici, en leur donnant quelques outils pour travailler à la moisson. On dit qu'entre les églises ruinées, celle d'Avançon proche Rethel l'est tout à fait, et on vous la recommande particulièrement.

Mme de Labidiére a payé les trois quartiers des cinq cents livres qu'elle avait promises pour des messes à dire par des pauvres prêtres de la frontière... Vous aurez soin, s'il vous plaît, de faire acquitter ces messes-là.

«Quoique j'ai mandé à M. Bourdin, grand vicaire de Noyon, que vous aiderez dix ou douze jours à construire la chapelle et à faire tout ce qu'il faut, vous pourrez pourtant y demeurer davantage, si besoin est ; et les dames laissent à votre discrétion d'y employer le temps que vous jugerez à propos, et d'en partir lorsqu'il sera requis, pour aller ailleurs assister les pauvres et visiter les assemblées des dames, et puis retourner à cette chapelle, si votre présence y est utile.»

La dévotion du bon frère à Notre-Dame de Paix ne se démentait pas s J'ai reçu votre lettre du ; je l'ai fait voir aux dames qui ont été édifiées des choses que vous me mandez et du bon ordre que vous mettez, et de la dévotion que vous avez à Notre-Dame de Fieulaine. Il y a sujet de louer Dieu de vous avoir appliqué à cette bonne œuvre après tant d'autres. Plaise à sa divine bonté de vous donner part, de plus en plus, à son esprit, afin qu'il soit toujours glorifié de ses travaux et de votre conduite.

«*P.-S.* — Mandez-moi si vous connaissez le garçon qui m'a remis l'incluse, et si vous le jugez propre pour nous et bien intentionné (1).» **[237]**

1. 19 juillet.

Il ne pouvait que convenir au fidèle disciple de saint Vincent d'aider le pauvre peuple à faire un bon usage de la grâce que la très sainte Vierge venait de lui accorder (1)

J'ai reçu votre lettre du 21 qui me fut rendue jeudi seulement, et par conséquent trop tard pour en faire lecture à l'assemblée, laquelle ne vous a rien ordonné de nouveau parce que vous êtes occupé à ce saint œuvre que Dieu établit, où vous empêchez les superstitions et réglez la dévotion du pauvre peuple. Les dames en sont fort contentes et moi aussi, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour cela. Je vous prie de me mander s'il y a des prêtres pour le service de la chapelle de Notre-Dame de Fieulaine», combien il y en a et quels ils sont ; et si M de Noyon y en a

envoyé un qui soit comme le trésorier et le chef des autres, parce qu'il m'a fait l'honneur de me commander, il y a quelque temps, de lui chercher un bon ecclésiastique propre pour cela, et, s'il n'en avait plus besoin, je ne m'en mettrais pas en peine.»

Le 9 août, au cœur d'une assez longue lettre qui est comme un résumé assez complet de toutes celles que nous avons citées jusqu'ici, saint Vincent disait encore : «Je ne doute pas que vous n'ayez bien à souffrir et qu'on ne vous contredise et qu'on ne vous chagrine. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre force pour réduire tout à son honneur.....»

«Pour votre retraite, quand la pourrez-vous venir faire ? Est-elle incompatible avec le soin de la chapelle et les autres choses que vous avez à faire ? Laisserez-vous tout là pour **[238]**

1. 26 juillet.
2. Il y avait sans doute une chapelle provisoire, antérieure à celle qui fut bâtie après l'enquête épiscopale de l'année suivante. Il n'est pas invraisemblable que, sans autoriser formellement tout d'abord le culte de Notre-Dame de Paix, l'évêque n'ait été heureux de laisser ou même de faire construire une chapelle à Marie. Peut-être même est-ce à la construction de cette chapelle qu'avait dû s'employer le frère.

venir vous récolliger, ou si vous remettrez Votre retraite jusqu'à ce que tout cela sera fait ? Je vous prie de me donner votre avis.»

Le bon frère indiqua à saint Vincent à quelle époque il jugeait plus à propos de remettre sa retraite, et son avis fut approuvé (1).

Le 6 septembre, le frère fut consulté au sujet de quelqu'un qui demandait des secours

s Les Dames ne vous ont rien ordonné de nouveau ; elles s'attendent que vous verrez quelques endroits les plus propres et les plus nécessiteux pour y distribuer quelques semences.

M. Delahaye, doyen de Noyon, a recommandé un pauvre gentilhomme, nommé M. Sablonnières, disant qu'il a été ruiné par le camp volant campé à Miremont, qui lui a pris ses bestiaux et ses meubles, et dissipé ses blés. Les Dames voudraient savoir de vous si cela est vrai ? S'il ne reste rien à ce gentilhomme pour se remettre ni pour subsister ? s'il a des enfants et combien ? Mandez-nous, s'il vous plaît, tout ce que vous en pourrez apprendre. Je vous envoie un billet qu'on m'a écrit touchant une chapelle ruinée que l'on désire que vous fassiez rétablir ; si vous y pouvez quelque chose, à la bonne heure (2)

Le jour de la Toussaint, saint Vincent remercie le frère d'avoir redressé la Charité de la Fère. Il lui envoie deux cents livres et recommande que les ouvriers fabricants de tamis les fassent fort bruns, afin qu'ils trouvent du débit, car

1. Lettres de saint Vincent, t. III ; p. 451.
2. Cette lettre, jusqu'ici inédite, a été copiée le sa mai i88o chez M. Eugène Charavay, expert en autographes, 8, quai du Louvre, à Paris, qui avait alors l'original entre les mains.

tel était alors le goût des Parisiens.c Quant à la dévotion et au concours du peuple vers l'image trouvée, ajoute-t-il, il faudrait que Mgr l'évêque en fût averti, ou MM. les grands vicaires, pour prendre connaissance des miracles prétendus et arrêter l'abus, s'il y en a,» sage précaution à laquelle est dû, sans doute, le succès de l'enquête épiscopale qui permit, l'année suivante, l'approbation du culte de Notre-Dame de Paix.

Une nouvelle lacune ne nous permet pas ici non plus de trouver la suite des rapports entre saint Vincent et le frère Parre jusqu'au mois de juillet 1660. Deux documents seulement nous apprennent que, loin de diminuer, la misère n'avait fait que s'aggraver en Picardie et en Champagne

(1), et que le frère ne discontinuait pas de poursuivre le cours de ses charitables et laborieux travaux (2).

Au mois de juillet, le frère était à Reims. Saint Vincent l'informa qu'on tenait à sa disposition une balle de toile, de linge et d'ornements d'église, et huit cent quarante-huit

livres pour restaurer quelques églises ruinées(3). Deux semaines plus tard, il lui annonçait mille cinq cent soixante dix livres et une balle d'ornements d'église (4).

Au mois d'août, nouvel envoi de six chasubles, deux surplis, six ciboires d'argent, trois ou quatre nappes d'autel, des voiles, des corporaux, des purificatoires et quelques vieilles soutanes pour les pauvres prêtres (5).

Ici finit tout ce que nous savons sur le bon frère Parre. **[240]**

1. Recueil de Thoisy, t. IV, à l'année 1660 : «La misère.., excède, sans exagération, celle des années précédentes.»
2. Lettre à 51. de la Fosse, le 1er février 1660, pour lui montrer que les missionnaires n'ont pas à s'occuper des religieuses, étant destinés au pauvre peuple : «Nous avons encore (en Picardie et en Champagne) un frère incessamment appliqué à la distribution des aumônes.»
3. 14. juillet.
4. 31 juillet.
5. 14 août.

Il n'avait point ambitionné l'honneur d'occuper une place parmi les excellents apôtres qui furent les premiers compagnons de notre bienheureux Père ; Dieu a voulu cependant qu'une partie de ses bonnes œuvres nous fût connue et que son nom demeurât parmi nous en bénédiction.

Mathurin GENT

1604 — 1673

Naissance et entrée dans la Congrégation de M. Gentil. — Il est placé au Mans, où il demeure jusqu'à sa mort. — Extraits de lettres que saint Vincent écrivit. — Son éloge dans une circulaire de M. Jolly qui annonce sa mort à la Compagnie.

M. Mathurin Gentil entra dans la congrégation à l'âge de trente-cinq ans. Il était né au mois de mai 1604, au bourg de Brou, diocèse de Chartres, et avait été reçu à Paris le 11 novembre 1639.

Il dut être appliqué aux œuvres de la Compagnie au moins dès le commencement de l'année 1641 ; mais son nom ne paraît pas dans les documents qui nous restent jusqu'à l'année 1645, époque à laquelle il fut envoyé au Mans, et ou il resta jusqu'à sa mort (1).

Au mois de septembre 1647, saint Vincent lui écrivit (2) il remplaça momentanément le supérieur M. Gallais, et en attendant l'arrivée de M. Lucas.

Dans l'absence du supérieur, soit qu'il fût en mission ou en voyage, M. Gentil tenait sa place et mettait saint Vincent au courant des affaires (3).

Voici comment le vénérable fondateur de la Mission écrivait à M. Gentil (4) **[242]**

1. *Compagnons de saint Vincent*, t. 1er, p. 528. Historique de la fondation de la Mission du Mans.
2. *Lettres de saint Vincent*, t. II, p. 53.
3. Il nous reste seize lettres de saint Vincent adressées à M. Gentil.
4. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 186.

Je viens d'apprendre votre indisposition, j'en ai certes grand déplaisir, et l'aurais encore plus grand si je n'espérais qu'après vous vous porterez mieux.

«Je prie Notre Seigneur de toute mon affection, et vous, Monsieur, je vous conjure de vous bien aider à vous guérir, n'épargnant rien de ce qui pourra contribuer à cela. J'attends nouvelles plus récentes de l'état de votre santé.»

La manière affectueuse et vraiment paternelle qu'emploie saint Vincent laisse voir ses sentiments et nous fait présumer le mérite de celui à qui il s'adresse.

Quelques mois après, M. Gentil (1) s'était plaint à saint Vincent, bien respectueusement sans doute, et le bon père répond Il y a longtemps que je ne vous ai pas écrit et mon cœur me le saurait bien reprocher, si je l'avais pu faire ; car certes, il est bien aise de communiquer avec le vôtre qu'il chérit toujours avec de nouvelles tendresses ; et vos lettres me consolent pareillement beaucoup. Ne me dites donc plus, Monsieur, que vous ne m'osez écrire, estimant qu'il n'y a plus d'*auditus* pour vous ; c'est votre mot, je m'en souviens bien ; mais je ne sais pourquoi vous l'avez ainsi pensé. Dieu sait, et vous aussi, Monsieur, que j'estime et affectionne votre âme comme celle d'un bon serviteur de Dieu et des meilleurs prêtres de la Compagnie, et que tout ce qui me viendra de votre part, je le recevrai toujours en cette vue et par conséquent avec respect et joie. Ceci soit dit pour une bonne fois. e

Tel était M. Gentil, au dire de saint Vincent : un des meilleurs prêtres de la Compagnie, et il donna la même consolation au successeur de saint Vincent, M. Alméras, et au successeur de M. Alméras, M. Jolly. Ce dernier annonça à la Compagnie la mort de cet excellent missionnaire, arrivée le 27 avril 1673, dans l'éloge que nous transcrivons : **[243]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 262.

«Dieu a disposé dans notre maison du Mans de M. Mathurin Gentil, prêtre ancien de la Congrégation, qui est mort le 27 de ce mois. Il a toujours été d'une grande édification à la Compagnie. Il était doué d'une simplicité de colombe qui manifestait bien l'innocence de sa vie et la pureté de ses intentions. On n'a jamais observé en lui aucune ostentation. Tout son bonheur était d'être inconnu et détaché du monde. Il souffrit pendant plusieurs années, avec patience, les mépris et les affronts qui lui provenaient d'une personne dont on doit taire le nom pour beaucoup d'égards, sans qu'il y eût jamais donné la moindre occasion. II désirait ardemment le bon ordre et l'observance exacte de nos règles. Il était transporté de joie quand il voyait dans les maisons où il demeurait que tout marchait dans le bon ordre et avec régularité. Mais quand il remarquait quelque inobservance, il s'en affligeait beaucoup et ne pouvait s'empêcher d'en témoigner sa peine ; néanmoins il ne laissait pas de souffrir avec patience les maux auxquels il ne pouvait porter remède

«Souvent, quand la prudence le lui permettait, il disait que l'on devait observer avec grande fidélité les choses qui avaient été réglées dans les visites, et pour son compte, il avait pour ce point un respect tout particulier. Sa chambre était aussi pauvre que propre et bien rangée ; on n'y vit jamais rien qui fût superflu ; on y trouva après sa mort un papier parmi ses écrits qui témoignait de sa grande estime et de son tendre amour pour la vertu de chasteté ; aussi il évitait autant qu'il le pouvait les entretiens avec les personnes d'un autre sexe. Son obéissance était si parfaite que le plus fervent séminariste n'aurait pu l'emporter sur lui sur cet article. Il ne faisait pas la moindre chose sans en avoir auparavant demandé la permission. Quand on lui demandait quelque chose pour laquelle il n'avait pas de permission, il répondait humblement et franchement : Je n'en ai pas la permission. Il n'omettait jamais de se confesser **[244]** chaque semaine, le mercredi et le samedi, selon l'usage de la Congrégation. Nous avons coutume de dire parmi flous qu'il suffit d'observer les règles pour être saint. Il les a fidèlement observées pendant près de trente-quatre ans et par conséquent on peut croire qu'il était comblé de mérites au moment de sa mort. Sa grande piété et sa

dévotion à l'autel étaient remarquées et admirées par tous ceux qui entendaient sa messe, et plusieurs externes ont avoué qu'ils en avaient été extrêmement édifiés. Il observait exactement toutes les rubriques, et, comme il était chargé du chœur, il mettait tous les soins possibles pour que les cérémonies se fissent avec décence.

«Pendant le temps de sa dernière maladie qui ne dura que cinq jours, il excita l'admiration de tout le monde par sa patience, par son désir de s'unir à Dieu, et par son entière soumission à tout ce qu'on demandait de lui. Il parlait toujours à son supérieur avec un visage gai, et montrait un grand désir d'aller bientôt revoir tous les premiers missionnaires, car, disait-il, il était tout à fait inutile en ce monde. Il rendit tranquillement son âme au Seigneur et sans qu'on pût discerner son agonie du reste de sa maladie. Il fut pleuré de toute la maison et des externes ; car il était aimé de tous, à cause de sa rare vertu et surtout de sa simplicité chrétienne, de sa docilité, qui paraissaient merveilleusement dans toute sa personne. Telle est une partie seulement des vertus et de la piété de notre cher défunt.»

M. FRANÇOIS CHARLES

- 1611-1673 –

Son éloge par M. Jolly dans la circulaire où il annonce sa mort à la Compagnie.

M. François Charles naquit dans le diocèse de Saint-Brieuc, le 10 décembre 61 1, et fut reçu à Paris le 12 mars 1640. Il fut ordonné prêtre dans le carême de 1641.

Il se trouvait au séminaire avec M. Julien Guérin qui mourut à Tunis, le 13 mai 1648, et M. Nacquart qui édifia Madagascar par son zèle apostolique et sa sainte mort.

Cette même année vit arriver à Saint-Lazare plusieurs excellents missionnaires tels que MM. Grimai, Rivet, Edme Monestier, Jacques de la Fosse, Thomas Berthe (1).

Nous connaissons peu de chose sur M. François Charles ; voici quelques lignes qui furent adressées par M. Jolly à toute la Congrégation en lui annonçant son décès

s La Congrégation, écrit M.Jolly, et surtout la maison de Saint-Lazare ont fait une grande perte dans la personne de M. François Charles qui mourut le 26 janvier 1673. C'était un des plus anciens et des plus vertueux prêtres de cette maison. Il était si rempli de piété qu'il était continuellement appliqué à Dieu par des élévations et aspirations d'esprit vers lui et il témoignait le désir que les autres l'aidassent dans ce pieux exercice. Il évitait avec soin les **[246]**

1. Premiers Compagnons de saint Vincent, t. r, p. 461.

conversations inutiles, les paroles oiseuses et la perte du temps. Il était très retiré, même étant à l'infirmerie, et là il se tenait assis près de son lit faisant quelque lecture ou priant sans faire attention à ce que faisaient les autres. Il avait si bien réglé tous les moments de sa journée que tous se trouvaient utilement remplis. Avant sa maladie, il suivait exactement tous les exercices de la communauté et menait la même vie de solitude dans sa chambre. Enfin il était en tout très intérieur et appliqué à la vie spirituelle, et il prenait occasion de tout ce qu'il voyait ou entendait pour s'élever à Dieu. Il estimait et aimait singulièrement la Congrégation et ses fonctions qu'il a exercées avec un grand zèle pendant tout le temps que ses forces ont pu le lui permettre.Il s'appliquait avec une affection et une exactitude incomparables à la direction ,des retraitants, et il exerça cet emploi presque jusqu'à la fin de sa vie. Il était également directeur de nos frères coadjuteurs, au service desquels il s'est consacré avec beaucoup de dévouement pour les confirmer dans leur vocation, et

pour les rendre vraiment vertueux et spirituels. Il prenait toujours fortement le parti de l'esprit contre la chair. Il voulait que l'on se donnât tout à Dieu et que l'on n'accordât rien aux désirs empressés de la nature. C'était la manière dont il se comportait envers lui-même ; aussi par cette sainte rigueur il s'efforçait de détruire en lui les inclinations de l'amour-propre. Par là il vint à bout de faire dans les autres un bien indicible, et il était arrivé comme nous pouvons le croire à un haut degré de sainteté.

M. BERTHE

- 1622 – 1694 ?-

(1622-1654)

Naissance, entrée à Saint-Lazare, vœux. — . M. Berthe supérieur aux Bons-Enfants (1649). — Il est établi l'intendant de la Charité en Picardie et en Champagne (1651). — Premier voyage à Rome. — Lettres qu'il reçoit de saint Vincent au sujet de l'approbation à obtenir de nos vœux. — Il est nommé supérieur de la maison de Rome. — Nouvelles lettres de saint Vincent sur divers sujets. — Missions de Rome en 1653. — Projet d'achat d'une maison à Rome pour les missionnaires. — Missions de 1654. — Offre d'un établissement eu Piémont. — Charité de M. Berthe envers un confrère sorti de la Compagnie.

Thomas Berthe naquit en 1622, à Donchery, petite ville forte du diocèse de Reims, à une lieue et demie de Sedan, vers l'Occident, sur la rive droite de la Meuse.

Nous ne possédons pas sur lui le moindre détail biographique avant son entrée à Saint-Lazare, qui eut lieu le 26 novembre 1640.Cinq ans après, le 8 décembre 1645, il était admis à prononcer les saints vœux.En 1649, il succédait à M. Cuissot, dans la direction du séminaire des Bons-Enfants. En 1651, M. Berthe fut remplacé aux Bons-Enfants par M. Guillaume Cornuel, et dût se consacrer tout entier au soulagement de la Picardie : «Ce n'est qu'en r 6o, dit M. l'abbé Maynard, que Vincent envoya en Picardie ses premiers secours et ses premiers agents. Mais il y avait quinze ans déjà que cette province et tous les pays limitrophes étaient en proie à des maux dont la tardive révélation **[248]** nous trouverait incrédules, s'ils n'étaient attestés par les plus authentiques monuments (1). s Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le rapport , fait cette même a innée 1651, par les missionnaires chargés par saint Vincent de subvenir aux besoins de cette province désolée : «Sur toutes les frontières de Picardie, que les missionnaires n'avaient pu jusqu'alors que parcourir rapidement, on dirigea des convois de mulets chargés de vivres pour les affamés, d'ornements pour les églises, de vivres et de couvertures pour les malades. Bien que tous fussent appelés à prendre part à ce ravitaillement, tous, hélas ! ne purent être élus. Néanmoins, c'était de tous côtés un concert de louanges et de reconnaissance. Il ne se peut dire, écrivaient les missionnaires, quel éclat cela fait sur nos frontières l'on ne parle d'autre chose, et ceux de nos pauvres qui sont guéris par ce secours jettent des cris au ciel pour leurs bienfaiteurs. Il y en a eu si bon nombre que, dans le seul village de Guise, de cinq cents malades que nous avions, il y en a trois cents de guéris, auxquels nous avons acheté quelques outils pour gagner leur vie, selon l'usage de leur vocation. — Mais la dépense ne diminuait pas pour cela de ce côté, parce que les missionnaires avaient transporté dans trente-cinq villages du doyenné de Guise les secours que la guérison des malades de la ville laissait à leur disposition. Là, en effet, ils avaient trouvé plus de six cents personnes réduites à une telle misère, qu'ayant déjà mangé les quelques grains de leur récolte, elles se jetaient sur les carcasses de chiens et de chevaux, reste de la curée des loups. Ils parcouraient tous ces villages avec un petit cheval toujours chargé de vivres, et pendant que les frères distribuaient cette aumône, soignaient, pansaient les malades, ils confessaient tous ces malheureux. Même conduite dans les villages des environs de Laon, où, quelques jours **[249]**

1. Maynard, Vie de saint Vincent, tome IV, page 129.

auparavant, trois pauvres de la campagne avaient été trouvés morts surie pavé.» (Maynard, t. IV, p. 16 2.)

«On remarque, dit encore l'abbé Maynard, dans une lettre adressée à saint Vincent par le bailli de Reims, la mention d'un missionnaire constitué par lui intendant ou inspecteur général de l'entreprise charitable. En effet, outre les missionnaires distribués dans les différents diocèses, Vincent en avait promptement député un autre, rempli d'autant d'intelligence que de zèle, à qui il avait confié autorité sur ses confrères, avec la direction de l'ouvre. C'était son œil et son bras à lui, son ministre au département de la charité étrangère. Ce prêtre avait mission de parcourir incessamment les deux provinces (Picardie et Champagne), pour reconnaître les postes qui devaient être occupés, et le véritable état des pauvres ; pour diriger et surveiller la façon d'agir des missionnaires, et leur chercher des suppléants parmi les personnes charitables, dans tous les lieux où ils ne pouvaient pas s'établir ; pour régler partout la dépense, l'augmenter ou la diminuer dans la proportion du nombre et de la nécessité des pauvres et des malades. De tout cela, il- rendait compte à Vincent, et celui-ci, à son tour, en informait les Dames de la Charité, dans l'assemblée qui se tenait chaque semaine, pour le besoin de l'Œuvre des provinces» (t. IV, p. 168).

Le subit déplacement de M. Berthe, qui n'était que depuis un an ou deux supérieur des Bons-Enfants, et le cas que saint Vincent fit par la suite de sa sagesse et de sa haute expérience, nous portent à croire que le portrait, tracé ici par le savant historien de notre bienheureux Père, n'est autre que celui du zélé missionnaire dont nous esquissons la vie. Plus tard, en 1656, quand il s'agira d'envoyer M. Berthe dans une mission extraordinaire, au Liban, saint Vincent (1), pour montrer combien il est propre à cette œuvre, appellera **[250]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 308.

en témoignage les éloges que firent de lui les Dames de la Charité, sur sa conduite en Picardie et en Champagne. Au reste, la lettre suivante écrite par saint Vincent à M. Berthe, à Laon, au mois d'octobre de l'année 1652, ne servirait pas peu à confirmer cette conjecture, qui équivaut pour nous à une certitude.

Paris, 19 octobre 1652.

«Monsieur,

«Je suis toujours en peine de l'état où vous êtes, tant je souhaite, si c'est le bon plaisir de Dieu, que vous soyez tout à fait remis. Je vous prie néanmoins de ne vous pas presser pour agir ; mais d'avoir grand soin de vous rétablir. Je n'ai pas encore reçu votre lettre, que je devais recevoir hier ; on dit que l'ordinaire n'est pas venu ; j'y ai envoyé quatre fois. Quand vous vous sentirez des forces assez pour vous en venir, vous pouvez le faire.

«L'assemblée continuera l'assistance des pauvres curés, et donnera par mois les cent écus qu'elle a donné jusqu'à présent : disposez quelque personne de delà pour les recevoir et les distribuer fidèlement, soit Mgr de Jérancourt ou quelque autre que ce soit, pourvu qu'il soit charitable et désintéressé. On donnera aussi pour Sedan ce qu'on a accoutumé de faire ; donnez ordre que M. Coglée le reçoive à l'ordinaire. Je ne sais si c'est cent francs par mois ; je vous prie de me le mander. Les orges pourront donc être toutes appliquées aux pauvres malades. Je vous embrasse cordialement, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

Deux mois auparavant, saint Vincent écrivant à M. Blatiron, supérieur à Gênes, lui avait déjà fait part du triste état de la santé de M. Berthe (1), et dès le mois de janvier de cette même année 1652, il avait annoncé à M. Lambert, **[251]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 470. Cf. aussi *Lettres*, t. II, p. 426, constatant que M. Berthe n'est pas à Paris.

supérieur à Varsovie, que M. Berthe partirait incessamment pour Rome (1). Ce fut vers le milieu d'avril que M. Berthe arriva à Rome, où il venait prendre la place de M. d'Horgny, qui devait lui-même le remplacer aux Bons-Enfans, après M. Cornuel.

Voici la lettre de saint Vincent, qu'il reçut à peine arrivé à Rome, au sujet des négociations pour l'approbation de nos vœux.

«25 avril 1653.

Monsieur,

«Je rends grâces à Dieu de votre heureuse arrivée à Rome, et le prie qu'il vous y conserve comme il a fait en y allant, et qu'il bénisse vos travaux comme des plus importants que l'on puisse prendre pour la Compagnie, puisqu'il est question de l'affermissement d'icelle. Vous ferez bien de commencer par les sept églises pour demander à Dieu le succès de cette affaire, et ensuite consulter quelque personne qui ait grande expérience et qui soit habile pour la faire réussir. Je pense qu'il sera bon aussi que vous en confériez avec Mgr Massary, qui nous honore de sa bienveillance, afin de vous mettre par son moyen sous la protection de la Sacrée Congrégation, et, pour cet effet, leur faire entendre que nos emplois sont si divers, si pénibles et si étendus, et qui, par conséquent, dissipent, rebutent et exposent à tant de rencontres ceux qu'on y applique, qu'il est difficile qu'ils persévèrent s'il n'y a quelque lien dans la Compagnie qui les retienne. Et il arriverait de nous comme il est arrivé de quelques autres congrégations où les sujets n'avaient aucune obligation à l'obéissance, et s'en allaient quand ils voulaient, et quand le supérieur voulait disposer de quelques-uns, pour les envoyer loin ou près pour la gloire de Dieu, il n'obtenait rien, n'ayant pas droit à se faire obéir : de sorte que si les missionnaires étaient libres de faire ou de ne pas faire le bien **[252]**

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 378.

qu'on proposerait, d'aller ou de demeurer ou ils auraient plus d'inclination, et de tout quitter à leur première fantaisie il est quasi impossible de nous maintenir et de continuer les biens commencés (bien loin d'en entreprendre d'autres), pour ce que plusieurs sont si légers que ce qu'ils aimeront aujourd'hui, ils s'en lasseront demain. Peut-être que la Sacrée Congrégation étant bien informée de la nécessité de nos vœux, par les inconvénients qui arriveraient de ne les faire pas, nous fera la grâce de s'employer vers notre Saint-Père, pour nous obtenir ce que nous demandons, puisque nous sommes particulièrement dédiés à son service.

«Vous devez néanmoins prendre garde de ne pas révoquer en doute, dans les mémoires et la réplique que vous présenterez, la permission que nous avons de faire lesdits vœux ; mais supposant l'usage où nous sommes de les faire, représentez (comme firent autrefois certains prêtres de Rome, qui furent érigés en Congrégation et qui faisaient vœu de stabilité) que plusieurs , après y avoir passé quelque temps, s'ennuient, ou sont persuadés par les parents de sortir, ou, sous quelque autre prétexte, se font dispenser de leurs vœux par l'ordinaire, et ainsi abandonnent facilement leur entreprise, dont la Congrégation reçoit un notable préjudice en ses fonctions. C'est pourquoi elle supplie très humblement notre Saint-Père de déclarer lesdits vœux indispensables à tout autre qu'à Sa Sainteté et au Supérieur général de la Compagnie ; faire défenses à Nosseigneurs les évêques d'en dispenser à l'avenir aucun sujet d'icelle, et à ceux qui les ont déjà faits ou les feront ci-après, de s'adresser à eux pour cela, ni à autre qui ait pouvoir de dispenser des vœux ; ce qui fut accordé aux susdits prêtres. J'en chercherai la bulle et je vous l'enverrai. J'espère aussi que, avec la grâce de Dieu, vous aurez une pareille issue de votre poursuite. Je sais qu'à Rome on a quelque aversion de l'état religieux, et que la pensée qu'on aura que nous voulons passer à cet état sera **[253]** un empêchement à notre dessein ; mais vous pourrez assurer du contraire (nos vœux étant simples et non pas de religion), et que la règle que nous avons faite pour cela (et que Mgr l'archevêque a confirmée, selon la faculté qu'il a du Saint-Siège d'approuver nos règles) porte expressément que

nous n'entendons pas nous séparer du clergé ni entrer dans l'état religieux. Vous direz que nous avons perdu cette année six ou sept personnes de la Compagnie, sur l'avis qu'un mauvais esprit leur a donné que nos vœux sont nuls, et tant qu'ils les ont crus bons, ils ont persévéré, tant il est vrai que notre légèreté naturelle est grande, lorsque nous n'avons point aucun lien qui retienne. Pour moi, je n'en aurai jamais qui m'empêche, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, d'être entièrement comme je suis en son amour, etc.»

M. d'Horgny ayant quitté Rome dans le courant de l'année 1653, M. Berthe devint Supérieur à sa place. Voici une lettre qu'il reçut en cette qualité

«18 juillet 1653.

«Monsieur,

«Vous nous avez vu ici entendre les confessions en surplis, ce que nous faisons aussi bien dans les missions à la campagne, que dans la maison. Or, j'apprends que notre famille de Rome n'est pas dans cet usage, quoique NN. SS. les prélats l'aient ainsi ordonné. Dites-lui donc de ma part que je la prie de s'y mettre, et ceux qui auraient soin de la maison et des missions d'y tenir la main.»

Le 10 octobre suivant une nouvelle lettre de saint Vincent, adressée au supérieur de la maison de Rome, autorisait, en exposant les motifs de l'autorisation, M. Jolly à accepter la maîtrise du Saint-Esprit de Toul, avec l'intention de résigner ce bénéfice et de l'unir à la Congrégation (1). **[254]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. II, p. 574.

Une lettre du 31 du même mois annonçait à M. Blatiron, supérieur de Gênes, que M. Berthe allait être chargé de revendiquer, pour nous seuls, en cour de Rome, le titre de missionnaires et exprimait le regret que nous n'eussions pas de maison à Lyon ou résidaient les prêtres qui voulaient s'appeler du même nom que nous. Nous verrons bientôt qu'il était réservé à M. Berthe de contribuer pour une large part à la fondation de la maison désirée (1).

La lettre que saint Vincent adressait le q novembre 1653 au bailli de Valençay, ambassadeur du roi de France à Rome, paraît faire allusion à la revendication du titre de missionnaire (2)

«Monseigneur,

«J'accompagne l'incluse que le roi vous écrit pour nous recommander à votre protection ; j'avoue, Monseigneur, que nous aurions tort de recourir à cette recommandation si ce n'était pour vous donner un prétexte de parler plus souvent de nos petites affaires à Sa Sainteté et de la presser ; car votre charité, Monseigneur, est si grande pour nous, et elle nous l'a si fort témoigné en toutes les occasions, qu'il nous semble que votre bonté prend nos petits intérêts à cœur comme s'ils étaient les siens. O Monseigneur que cela oblige cette petite compagnie, et moi particulièrement, à prier Dieu pour vous à ce qu'il sanctifie de plus en plus votre chère âme et bénisse ses conduites pour le bien de son Église et de cet État. M. Berthe, qui remplit a présent la charge de Supérieur de notre petite famille, vous dira l'affaire présente que nous avons à négocier auprès de Sa Sainteté pour le bien de notre petite Compagnie ; et moi, **[255]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. II, p. 5Mi.
2. Notons cependant que durant sa supériorité M. d'Horgny avait été saisi de trois questions fort importantes : 1° l'achat d'une maison ; 2° l'approbation de nos vœux ; 3° la béatification de François de Sales.

Monseigneur, je vous fais un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre…»

Le 22 novembre M. Berthe recevait la lettre suivante :

«Monsieur,

«Je ne doute pas que vous ne sachiez très bien combien il importe que ceux qui conduisent ne fassent rien qui soit de quelque considération que par concert ; je loue Dieu de ce que vous êtes déjà dans cette pratique, prenant l'avis de deux ou trois lorsqu'il se présente des affaires qui requièrent cette circonspection. Depuis votre lettre reçue, j'ai écrit à deux ou trois de. nos supérieurs d'en faire de même et renouvellerai cet ordre partout, parce que tous les jours j'en expérimente la nécessité.»

C'est pendant le courant de cette année i653, que M. Legendre se rendit au commencement du carême à Todi, ville épiscopale de l'Ombrie, où son zèle fut si bien couronné de Dieu, qu'il ne trouvait pas le temps de satisfaire ceux qui demandaient d'être écoutés en confession, quoiqu'il passât la journée entière au saint tribunal. Au reste une fois ses soins donnés au pauvre peuple, il se dévoue tout entier à la sanctification de quelques châteaux dépendants de la ville de Todi où les mêmes bénédictions divines se répandaient sur son saint ministère.

De Todi, il se rendit dans le diocèse de Sabine, où il travailla à Cotto-Vecchio. En ces pays les populations venaient même les jours de fêtes de trois et quatre milles de distance pour entendre les prédications, et le jour de la communion générale toute la population des pays circonvoisins se portait en procession au lieu où se donnait la mission (1). Sous **[256]**

1. Traduit des Mémoires en italien sur les missions de Rome.

la date de cette année on lit dans Collet (1) : «Ce fut parles ordres du cardinal Brancaccio, évêque de Viterbe, que les prêtres de la Mission travaillèrent dans son diocèse. Ils commencèrent par un gros bourg qui est à deux journées de Rome, où, malgré les difficultés qu'on leur avait suscitées, ils entendirent dix-sept cents confessions générales qui se firent avec de grandes marques de douleur et de pénitence.»

Le jour qu'on avait marqué pour la communion d'un assez grand nombre de personnes dont on était plus content, le prédicateur, à la fin du discours par lequel il voulait préparer le peuple à cette grande action, défendit de la part de Dieu que qui que ce fût s'approchât de la sainte table, sans s'être réconcilié avec ses ennemis. Cet ordre intimé d'une manière vive et pressante fit un effet tout extraordinaire. Aux haines violentes, que toute l'énergie des missionnaires n'avaient pu calmer, succédèrent des réconciliations sur lesquelles on ne comptait plus. Chaque jour il se faisait des accords entre des familles divisées jusqu'à la fureur. On se demandait pardon les uns aux autres dans les maisons, dans les rues, et plus volontiers encore dans l'église, pour avoir plus de témoins de sa douleur et de son repentir. Il en fut à peu près de même du payement des vieilles dettes et de la restitution des biens mal acquis ; que l'injustice fut secrète ou non, on la réparait publiquement et la réputation était sacrifiée à la justice.

C'est en 1653 aussi que M. Legendre, aidé de quelques compagnons, commença sa campagne apostolique à Torri, dans le diocèse de la Sabine. La Mission fut singulièrement bénie de Dieu comme le prouvèrent les restitutions, les accommodements, la cessation des inimitiés, protestés solennellement. De Torri il se rendit à Tarano, puis à Ciciguano, terre du diocèse de Civita-Castellano, et toutes ces missions furent fécondes en fruits de restitutions, de paix et **[257]**

1. *Vie de saint Vincent*, livre VIII.

de conversions accomplies avec grande publicité. Après la dernière mission, on dut se retirer à Rome parce que pendant le carême toutes les chaires étaient occupées par des prédicateurs spéciaux. Mais arrivés à Rome ils furent bien loin de laisser leur zèle en repos : la princesse de

Solmona leur confia des aumônes pour les distribuer à ses sujets de la Sabine. Ils partirent donc aussitôt pour Ginestra où pendant sept jours ils confessèrent cent personnes. De là ils se rendirent à Montorio, puis à Netassio, Vivaro, Scarpa, Porcili, Moreiconi et enfin à Starzano, où ils confessèrent en un peu plus d'un mois 1400 personnes.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet saint Vincent à M. Berthe, le 2 janvier 1654 :

«L'offre que vous me faites de votre cour, je l'ai faite à Dieu, et je l'ai prié qu'il unisse le mien avec le vôtre en celui de Notre-Seigneur. Je loue Dieu de la piété de cette bonne princesse qui a soin du salut et de la bonne nourriture des pauvres habitants de ses terres, comme aussi de l'affection qu'elle témoigne pour la Compagnie.Je suis bien aise que vous lui ayez accordé un prêtre pour les aller visiter et leur distribuer ses aumônes, et que M. Legendre (1) se soit trouvé en lieu et en état de faire cela ail plus tôt ; plaise à Dieu qu'il s'en acquitte à sa plus grande gloire, et selon les intentions de cette bonne dame. C'est un sujet de consolation pour nous de ce qu'il semble que Notre-Seigneur veuille appliquer partout la Compagnie au service et soulagement des plus pauvres.

M. d'Horgny est arrivé ici depuis deux jours en bonne santé, grâce à Dieu ; je lui ai rendu votre lettre, mais il ne peut vous faire réponse aujourd'hui ; ce sera pour le prochain ordinaire. **[258]**

1. Renaud Legendre, né à Tours le 30 septembre 1622, reçu à Paris le 26 août 1643, ordonné prêtre en mars 1647.

«Je lui ai parlé des deux maisons dont vous avez proposé l'achat ; il n'est point d'avis pourtant que vous traitiez de la grange, et je vous prie de ne le faire pas. Il n'incline pas non plus à prendre la maison où vous demeurez, parce qu'elle est trop resserrée dans ses bâtiments et située en un lieu où on ne peut s'étendre : ce qui est fort à considérer pour une communauté. L'air néanmoins y est excellent, et si vous ne trouvez pas mieux ailleurs, je pense que vous ferez bien de vous y arrêter, de savoir précisément ce qu'on en veut avoir au dernier mot, et de conclure la chose si vous voyez sûreté et que le prix soit raisonnable. Faites état de six à sept mille livres que nous devons recevoir ces jours-ci, pour vous aider à faire cette acquisition, et mandez-moi si vous les trouverez de delà, et à combien de change. Je ne vous écrivis point la semaine passée, à cause que j'étais en mission à trois lieues de Paris, où j'ai passé les fêtes.

«M. d'Horgny va travailler pour l'affaire du frère Levasseur (1) selon sa lettre, et au premier jour il vous en écrira.»

Le 5 juin 1654, saint Vincent console M. Berthe de ce que la maison qu'habitent les missionnaires à Rome n'a pu leur être vendue par suite du refus du propriétaire. Il lui apprend que la reine de Pologne, sachant les biens qui s'étaient faits dans la mission de Rome, en a été fort touchée et l'engage à espérer que Notre-Seigneur pourvoira à l'établissement de la Compagnie dans la Ville sainte.

Le 19 du même mois, saint Vincent lui écrivit encore :

«Monsieur,

«Je suis bien aise que vous ayez mis la relation de Tunis

1. Marlin Levasseur, né à Eu le 5 janvier 1630, reçu à Paris le 7 mars 1654 et ordonné prêtre à Rome le samedi saint de cette même année.

en état d'être présentée à la Sacrée Congrégation et que NN. SS. les cardinaux en soient restés satisfaits ce dont je rends grâces à Dieu et à vous, Monsieur, qui avez eu part à ce travail.

«Les lettres de Mgr l'évêque de Sarzina et de M. Vincenzo Greco que vous m'avez envoyées m'ont donné de la joie et de la confiance. Je ne puis leur faire réponse à présent, parce qu'ayant été

trois jours aux champs, j'ai trouvé beaucoup d'affaires au retour, qui m'ôtent le moyen de m'acquitter de ce devoir ; ce sera une autre fois.

«Quant à la maison du Hibernois qui est à vendre, il ne faut pas penser de l'acheter, à ce que m'ont dit MM. d'Horgny et Alméras, pour les raisons que vous pouvez savoir ; il faut attendre une meilleure occasion. e

On vient d'entendre saint Vincent parler des lettres de Mgr l'évêque de Sarzina qui lui ont causé à la fois de la joie et de la confusion. C'est qu'en effet vers la fin du mois d'avril de cette même année 1654, les missionnaires de Rome furent portés à exercer leur zèle à Sarzina dans le diocèse de l'Ombrie sur la demande de Mgr Bighini, évêque de cette ville, qui depuis deux ans déjà sollicitait la mission. La première qui se fit en ce diocèse eut donc lieu à Sarzina même, toute petite ville épiscopale.La communion générale qui ne fut précédée que de dix jours d'exercices préparatoires comptait plus de i6oo personnes, tant avait été grande l'édification de l'exemple donné par le clergé qui avait assisté à tous les exercices ayant à sa tête Mgr Bighini lui-même, qui présidait en personne toutes les prédications et les goûtait singulièrement. De Sarzina les missionnaires passèrent à Saint-Damien où les sanglots des auditeurs empêchèrent le prédicateur de se faire entendre et où la communion générale fut universelle et pleine de ferveur. De Saint-Damien ils allèrent à Bontagnano, Monte-Sarbo et Banchio, où les peuples venaient de quatre et cinq milles **[260]** de distance pour assister aux exercices. Malgré les montagnes escarpées et difficiles à traverser, les missionnaires se rendirent encore de Banchio à Bivoschio, Monte-Brialo, le Baizi et enfin à Vargaretto, et partout se récoltèrent abondamment les fruits de vie éternelle procurés par le zèle de ces excellents missionnaires et le dévouement tout paternel du vénérable pasteur, Mgr Bighini.

Après leurs travaux de Sarzina les missionnaires rentrèrent à Rome, mais ce ne fut pas pour longtemps, car au mois d'octobre de la même année ils abordèrent de nouveau la Sabine, où Foglia, Zianello, Cotonello et Castiglione furent les heureux témoins de leurs fatigues et des succès proportionnés à leurs souffrances et à leur dévouement (1).»

Ce n'est pas toutefois qu'ils n'aient rencontré bien des difficultés, du côté même où ils avaient plutôt lieu d'espérer des encouragements et du secours. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'extrait suivant d'une lettre citée par Abelly sous l'année 1654 : «Quoique du commencement les curés de ces lieux-là nous tinssent pour des espions et qu'ils nous eussent fait passer dans l'esprit des peuples pour des gens suspects, voyant néanmoins la simplicité de notre procédé, l'honneur que nous leur déférions, la façon que nous tenions en nos missions, et principalement que nous étions sans intérêt, ils nous sont restés tous affectionnés et je puis dire que nous avons emporté leur cour, ce que plusieurs mêmes ont témoigné avec larmes.

«Je ne puis omettre une chose arrivée dans un lieu de ces environs, où il y avait un prêtre fort débauché, en sa vie, lequel s'était vanté publiquement de n'être point venu, à aucune de nos prédications, et peu après il arriva, par un juste châtiment de Dieu, qu'il fut misérablement tué, au même lieu où il avait fait cette vanterie, par un autre méchant prêtre qui m'avait donné de belles paroles pour me faire **[261]**

1. Traduit des Mémoires italiens de la maison de Rome.

croire qu'il voulait changer de vie, mais sans aucun effet.» L'offre d'un établissement en Piémont ayant été communiquée par M. Berthe à saint Vincent, voici la réponse que reçut le 3 juillet 1654 le supérieur de Rome

«Nous sommes obligés à ce bon ecclésiastique du Piémont, du désir qu'il témoigne que notre Compagnie soit établie à Turin ; peut-être que cela veut dire que nous demandions nous-mêmes la maison abandonnée dont il vous a parlé ; mais c'est ce que nous ne ferons pas, ayant pour maxime, comme vous savez, de ne nous introduire jamais en un lieu, si nous n'y sommes appelés. De dire

que nous le devrions faire en cette occasion, parce que ce serait une porte ouverte pour avancer la gloire de Dieu en ce pays-là, nous devons estimer le contraire et espérer que Dieu sera plus honoré de notre soumission à sa Providence en attendant ses ordres que si nous entreprenions de les prévenir.»

Sous un si bon supérieur, la maison de Rome ne pouvait que prospérer. Les services qu'elle rendit sous la direction de M. Berthe à la gloire de Dieu et à la petite Compagnie sont innombrables et saint Vincent dans chacune de ces lettres ne cesse de l'en remercier.

Dans sa lettre du 16 août 1654, il ajoute :

«O Monsieur que je suis consolé de la paix et union que vous me mandez qui est en votre chère famille, et que j'ai prié Dieu de bon cœur qu'il la conserve et perfectionne de plus en plus. Je la salue prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.»

«Notre-Seigneur a ramené en la Compagnie M. Chardon qui en était sorti, écrit encore saint Vincent, le 18 septembre, et M. Berthe qui l'a reçu à Rome m'écrit qu'il le doit envoyer à Gênes où il pourra remplir la place du bon M. Martin qui s'en revient en France pour aller prendre la direction de notre maison de Sedan.

II

(1652-1655)

Emprisonnement du cardinal de Retz (1652). — Sentiments de saint Vincent à ce sujet. — Mort de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris : le coadjuteur prend possession du siège par procuration (1654) ; lettre de saint Vincent à ce sujet. — Consentement verbal et fictif du cardinal de Retz à se démettre de l'archevêché de Paris ; il est transféré à Nantes et s'échappe de prison (S août 1654). — Générosité de saint Vincent à son égard. — Le cardinal de Retz à Rome ; accueil que lui fait le pape Innocent X : le Souverain Pontife ordonne à M. Berthe de loger chez lui le cardinal fugitif ; respectueuses observations de M. Berthe ; le Pape insiste ; M. Berthe obéit. — Hugues de Lionne, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Rome ; lettre sévère de Louis XIV au sujet de l'hospitalité offerte au cardinal de Retz ; il ordonne le retour en France des missionnaires français (1655). — Jugement de saint Vincent sur cet incident.

Malheureusement les travaux et les succès des missionnaires à Rome et dans la campagne, qui se succédaient presque sans interruption depuis déjà de longues années, furent troublés par une épreuve venue de la politique

«On sait comment, dit le récent historien de saint Vincent chez les Gondi, M. Chantelauze (1), le 19 décembre 1652, plein d'une aveugle confiance, malgré plusieurs avis secrets qui lui conseillaient de s'abstenir, le cardinal de Retz se rendit au Louvre et comment il y fut arrêté par le marquis de Villequier et de là conduit au château de Vincennes.

«Que dût penser Vincent de Paul de la détention de son ancien élève ? Ses sentiments sur ce point ne sauraient être douteux, bien que, dans les documents de l'époque, il n'en reste aucune trace. L'ancien chef de la vieille Fronde était assurément un grand coupable, mais il était couvert par l'amnistie ; prince de l'Église, archevêque désigné du diocèse de Paris, revêtu d'un caractère sacré, le pouvoir civil **[263]**

1. M. Chantelauze a savamment élucidé la question qui nous occupe. Nous sommes heureux de saisir cette occasion de l'en remercier au nom de la double famille de saint Vincent, aussi bien que des documents inédits que son extrême obligeance a bien voulu nous fournir et qui paraîtront au cours de notre récit.

n'avait aucun droit de le retenir en prison, sans l'avoir fait préalablement juger par une cour ecclésiastique, ce qui n'eut jamais lieu pendant toute la durée de sa détention. Vincent de Paul ne pouvait donc approuver cette odieuse violence d'un cardinal à l'égard d'un autre cardinal (1).»

«Le 21 mars 1654, poursuit le même historien, mourait l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Le cardinal de Retz, son coadjuteur et successeur désigné, était encore prisonnier à Vincennes. Dans la prévision de la mort de son oncle, il avait eu la sage précaution, avant sa prison, de donner à un membre du chapitre de Notre-Dame une procuration antidatée, afin qu'il pût prendre en son nom possession de l'archevêché. Cette formalité fut accomplie une heure après le décès de François de Gondi, à la grande surprise et au grand mécontentement de la cour et de Mazarin qui espéraient lui donner pour successeur un homme entièrement et aveuglément dévoué à leur cause, M. de Marca, archevêque de Toulouse-,.

«Vincent de Paul qui voyait fort justement dans la personne du cardinal de Retz, son pasteur légitime et qui n'aurait vu monter qu'avec une extrême répugnance sur le siège de Paris M. de Marca, dont Bossuet dans sa Défense des libertés de l'Église gallicane a tracé un portrait d'une si effrayante vérité, Vincent de Paul fut un des premiers à se réjouir de l'habile prévoyance de Jean-Paul de Gondi. Voici comment il annonçait à M. Ozenne, supérieur de la mission à Varsovie, cette bonne nouvelle : «Dieu disposa **[264]**

1. *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, par R. Chantelauze, p. 338.
2. Pierre de Marca, fils de Jérôme et de Catherine de Lartet, né à Gant en Béarn, le 4 janvier 1594, conseiller au conseil souverain de Béarn en 1615, président au parlement de Pau en 1621, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Nommé en 1642 évêque de Couserans, il ne fut sacré qu'au mois d'octobre 1648. Transféré à Toulouse en 1652, il fut, sur la démission du cardinal de Retz, nommé archevêque de Paris le 26 février 1662 ; il mourut le 29 juin de la même année, trois jours après avoir reçu ses bulles.

samedi dernier de M l'archevêque de Paris (1) et en même temps Mgr le cardinal de Retz prit possession de cette église par procureur et y fut reçu par le chapitre, quoiqu'il soit toujours au fort de Vincennes. La Providence lui avait fait faire une procuration à cet effet, et nommer deux grands vicaires, quelques jours avant qu'il fût arrêté, sur le dessein qu'il avait dès lors d'aller faire un voyage à Rome, et cela en cas que Dieu disposât de Monsieur son oncle pendant son voyage ; de sorte que ses grands vicaires qui sont deux chanoines de Notre-Dame font à présent leurs fonctions et nous avons des ordinands par leur ordre. Tout le monde admire cette prévoyance pour avoir eu son effet fort à propos, ou plutôt sous la conduite de Dieu qui n'a pas laissé le diocèse un seul jour sans pasteur, lorsqu'on veut lui en donner un autre que le sien (2).

«Pour se venger de Mazarin qui avait fait condamner les cinq propositions, les hommes les plus remuants du jansénisme (3) conseillèrent au cardinal captif de jeter l'interdit sur son diocèse pendant la semaine sainte... le pape qui n'avait plus à ménager Mazarin depuis la publication de sa bulle en France eût approuvé l'interdit, ainsi que l'annonçait de Rome l'abbé Charrier4 ; et Mazarin, en présence **[265]**

1. Jean-François de Gondi, qui occupait ce siège depuis 1622. Il avait été le coadjuteur de son oncle, le cardinal Henri de Gondi (1598-1622), et eut pour coadjuteur avec future succession son neveu, le cardinal Paul de Gondi, plus connu sous le nom de cardinal de Retz (1654-1662).
2. Chantelauze, p. 342. Lettre (t. III, p. 41) du 27 mars 1654.
3. «A vrai dire, ce n'était que par pure politique que le cardinal de Retz s'était montré favorable aux solitaires de Port-Royal, dont les doctrines lui étaient absolument indifférentes. Pour être janséniste, il fallait auparavant être chrétien, disait un contemporain.» (Chantelauze, p. 341.)
4. Guillaume Charrier, né à Lyon, nommé à l'abbaye de Chage, diocèse de Meaux, au mois de novembre 1623, mourut à Paris en 1667. «Homme habile, ardent et dévoué au service du cardinal , dit le P. Rapin. (Mémoires, t. II, p. 50.) «D'après les mémoires de Retz, dit Léon Aubineau, il n'aurait été expédié à Rome par le coadjuteur, dont les intérêts étaient soutenus du duc d'Orléans, qu'après qu'on eut reçu à Paris la nouvelle de la mort du cardinal Pancirole, c'est-à-dire vers les derniers mois de 1651. Mais Retz avait

antérieurement déjà pris des mesures, et dès le mois d'août 1650 il avait expédié un courrier et des messages à Rome pour s'entendre avec le cardinal Pancirole et la princesse Rossane au sujet de ses prétentions au chapeau. Il ne dit pas si l'abbé Charrier fut employé à cette première ambassade.» (Mémoires dit P. Rapin, t. II, p. 377, note 2.) **[265]**

de ce soulèvement général, eût été forcé d'ouvrir à son captif les portes de Vincennes. Mais, soit que la prison eût abattu l'audace habituelle de Retz, soit qu'il espérât être rendu à la liberté en feignant d'entrer en négociation avec la cour pour traiter de l'échange de son archevêché, il fit la sourde oreille à la proposition de ses partisans... Avec la ferme intention de revenir sur sa parole dès qu'il serait libre, il consentit verbalement à donner sa démission d'archevêque en échange de sept abbaye d'un revenu de cent vingt mille livres que lui offrait Mazarin ; et, en attendant que le pape se fût prononcé sur la validité ou la nullité de cet acte, il fut conduit au château de Nantes, sous la garde de son parent le maréchal de la Meilleraye (1). Comme la démission du cardinal avait eu lieu pendant sa prison et que le pape redoutait le successeur que la cour de France voulait lui donner, il n'hésita pas à déclarer, qu'ayant été forcée, elle était nulle et non avenue. La captivité de Retz menaçait donc de se prolonger indéfiniment, lorsque le 8 août 1654, trompant la surveillance de ses gardiens, il parvint à s'évader du château de Nantes (2).

1. Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, fils de Charles, seigneur de la Lunardière, et de Claude de Champlain, né en i6oz, grand-maître de l'artillerie, reçut le bâton de maréchal sur la brèche après la prise d'Hesdin, en 1639. Il épousa en février 164o Marie Ruzé d'Effiat et en mai 1657 Marie de Cossé-Brissac. Il mourut sans postérité le 8 février 1664.
2. Chantelauze, p. 344 et suiv. — Par la connivence du maréchal de la Meilleraye, son gardien et son parent, avec le concours de son frère le duc de Retz et de ses plus intimes amis, il se fit descendre par une corde d'un bastion sur le sable de la rivière, pendant que son médecin et un autre de ses domestiques occupaient les gardes à l'autre coin de la terrasse du bastion à vider quelques bouteilles d'un vin exquis qu'on leur avait apporté pour les amuser.

[266]

«Depuis la fuite du cardinal de Retz, qui s'était empressé de révoquer sa démission de l'archevêché de Paris, Mazarin, exaspéré d'avoir été si honteusement joué par son plus mortel ennemi, poursuivit de ses plus implacables rigueurs quiconque de loin ou de près s'intéressait à sa cause, ou lui prêtait assistance. A la nouvelle de son évasion il avait vu Paris se couvrir de feux de joie et le bruit des Te Deum chantés dans les églises était venu le troubler jusqu'au fond du Louvre. Plusieurs curés furent exilés, et, par ordonnances royales, défense fut faite à tous les amis et serviteurs du cardinal proscrit, sous peine de prison ou de bannissement, d'avoir avec lui aucun commerce. Malgré ces ordres impitoyables, aucun des amis de Retz ne lui fit défaut et ne refusa de lui venir en aide. Tous les revenus de l'archevêché et de ses abbayes avaient été mis sous le séquestre, et il se trouvait réduit au plus profond dénuement. La présidente de Herse bravant les foudres de Mazarin fit, parmi les jansénistes, une fructueuse quête dont le produit lui fut envoyé à Rome, où il avait trouvé un refuge ; et plusieurs de ses intimes amis, jansénistes pour la plupart, M. et Mme de Liancourt, M. de Luynes, l'évêque de Châlons, et MM. de Caumartin, de Bagnols et de la Houssaye, lui prêtèrent une somme de deux cent soixante mille livres. Vincent de Paul, ému de pitié sur le sort de son ancien élève, de celui qu'il considérait comme son légitime pasteur, emprunta de son côté trois cents pistoles pour les lui offrir. Mais le cardinal de Retz, qui n'était pas homme à s'enrichir du bien des pauvres, refusa le bienfait, non sans en garder pour son vénérable instituteur une immuable reconnaissance.

[267]

«Le pape Innocent X avait fait au cardinal fugitif le plus cordial accueil. Il s'était empressé de lui donner quatre mille écus d'or pour subvenir à ses premiers besoins, et lui avait accordé la pension que le Saint-Siège donnait aux cardinaux pauvres et qui était de cent écus d'or par mois... Il voulut même le loger au Vatican, mais on lui fit abandonner ce dessein, en lui faisant sentir à quel

point il choquerait Louis XIV. Le cardinal de Retz, en attendant qu'il pût trouver une habitation convenable à sa dignité et à son rang, s'était provisoirement installé dans le logis de son ami et serviteur l'abbé Charrier.

Ici, poursuit M. Chantelauze, doit trouver place le récit d'un intéressant épisode, que l'on ne connaissait jusqu'à présent que d'une manière très imparfaite, dont le cardinal de Retz lui-même ne dit mot dans ses Mémoires (1), et dont nous avons puisé la substance dans les documents inédits des archives des affaires étrangères (2)»

Nous devons au savant historien que nous nous sommes plu à citer jusqu'ici l'avantage de produire ici les pièces officielles elles-mêmes ; :

NÉGOCIATIONS DE M. GUEFFIER, AGENT DE LA FRANCE A ROME (3)

Lettre de Gueffier à Brienne (4).

«Du 7 décembre 1654.

«Je vous mandai par ma dernière l'avis que m'avait **[268]**

1. Retz dit simplement dans ses Mémoires qu'il reçut l'hospitalité dans la maison de la Mission à Rome ; mais il ne dit rien des persécutions qu'attira cette hospitalité aux missionnaires.
2. Chantelauze, p. 353 et suiv.
3. Il y résida trente ans et y mourut sur la fin de juin 1660, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. «Homme si bon, si doux et si sage , dit saint Vincent (Lettres, t. III, p. 6o3).
4. Henri-Auguste de Loménie de Brienne, fils d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, né à Paris en 1594, mort en 1666 ; obtint en 1615 la survivance de la charge de son père (greffier du conseil), fut nommé en 1622 par Louis XIII gouverneur des Tuileries et secrétaire d'État aux affaires étrangères sous Louis XIV.

donné l'ordinaire de Lyon que le cardinal de Retz était arrivé à Caprarole (1). Maintenant je vous dirai que mardi dernier il vint inconnu à Rome, étant allé descendre au logis de l'abbé Charrier, et mercredi matin il alla au Pape d'où on le vit sortir vers les dix-huit heures (2) en segette et sans aucune suite, se disant que Sa Sainteté lui avait fait beaucoup de caresses, l'ayant assuré qu'elle l'assistera volontiers en son besoin et que même elle lui a déjà fait donner de l'argent. L'on croyait qu'il demeurerait quelque temps chez ledit abbé ; mais le supérieur des Pères de la Mission Française qui a pris un assez beau logis voisin de la Trinité dg Mont, où demeurent maintenant douze Pères de cette religion-là dont six sont Français et les six autres Savoyards, Lorrains et Italiens, ayant été appelés de M. Scotti qui est majordome du Pape, il lui a dit que Sa Sainteté lui avait commandé de faire loger ledit cardinal avec lui et ces Pères là, dont il s'était fort étonné, s'étant excusé tant sur la petitesse du logis pour un seigneur de cette qualité-là que pour la crainte qu'il avait que le roi ne s'offensât qu'il l'eût reçu chez lui. A quoi mondit sieur Scotti répondit qu'il ne fallait point faire d'excuses, puisque le Pape le voulait ainsi absolument. Sur quoi ledit Père se résolut d'en aller rendre compte à M. le cardinal d'Este 3 pour savoir ce qu'il lui **[269]**

1. Caprarola, bourg d'Italie, province de Rome, à 2 kilomètres sud-est de Viterbe, avec magnifique château des Farnèse, chef-d'œuvre de Vignole et l'un des premiers modèles de l'architecture moderne. Admirablement situé sur le mont Cimino, son aspect élégant et solide tient du palais et de la forteresse.

2. Les Italiens partagent la journée en vingt-quatre heures et comptent de 1 à 24.

3. Renaud d'Este, fils d'Alphonse, duc de Modène, et d'Élisabeth de Savoie, né en 1618, créé cardinal diacre en 1641, sacré évêque de Reggio en novembre 1651, se démit en i66r, fut nommé cardinal évêque de Palestrine le 24 août 1671 et mourut à Modène le 1er octobre 1672.

commanderait de faire là-dessus, qui lui dit qu'il, devait faire ce qu'il pouirait pour empêcher cela, lui demandant s'il n'en avait rien dit. Et lui ayant dit que non, il lui commanda de m'en venir parler, et un peu après son Altesse (le cardinal d'Este) m'envoya quérir pour me dire ce qui se passait et la réponse qu'elle lui avait faite, ayant ajouté qu'il devait savoir aussi de MM. les cardinaux Antoine (1), et Bichi (2) leur sentiment là-dessus, et qu'elle jugeait à propos que je leur en parlasse aussi. Incontinent après ma sortie du logis de Son Altesse, ledit supérieur me vint trouver pour me faire le même discours qu'il lui avait fait sur ce commandement de M. Scotti si exprès de la part du Pape. Sur quoi je lui dis qu'il se devait bien donner garde de faire ce qu'il lui avait ordonné et de sortir plutôt de ce logis-là ; qu'il devait l'aller dire à Mar Scotti et le prier qu'il le fît trouver bon au Pape : principalement sur le sujet que le roi aurait de se plaindre de lui et de ses confrères, d'avoir **[270]**

1. Antoine Barberini, troisième fils de Charles, duc de Monterotondo, et de Constance Magalotti, né à Rome en 1607, d'abord chevalier de Naples, fut créé cardinal par son oncle (Urbain VIII) le 3o août 1617 ; il était camerlingue à la mort d'Urbain VIII. Nommé en 1653 grand aumônier de France, il ne put obtenir de bulles pour l'évêché de Poitiers. Il n'en obtint pour Reims qu'en 1667, et mourut à Nemi, près de Rome, le 3 août 1671.
2. Antoine Bichi, fils de Firmin et d'Honorée Magnanelli, né à Sienne le 3o xaai 1614, fut d'abord abbé de Sainte-Anastasie et internonce en Belgique, puis nommé évêque de Monte Alcino le 11 décembre 1652 et transféré à Osimo le 26 octobre 1656. Alexandre VII le créa cardinal in petto le 9 avril 1657 et le déclara le 10 novembre 1658. Il mourut à Osimo en 1691.
Léon Aubineau, dans la note que nous lui empruntons, tirée des *Mémoires du P. Rapin*, le fait créer cardinal in petto par Alexandre VII en 1657, ce qui ne concorde pas du tout avec la lettre de Gueffier qui le fait cardinal en 1654. Mais il est à remarquer que le P. Rapin luimême parait contredire son savant annotateur. Sous l'année 1632 il dit : «Il ne se passa rien en Flandre de considérable que la nomination de Maugelli en la place de l'abbé de Sainte-Anastasie, Antoine Bichi, qui fut fait cardinal, avec les nonces de France et d'Espagne, dans la dernière promotion.» (Mémoires du P. Rapin, t. 1er, p. 535.)

acquiescé à ce commandement-là, puisqu'il pouvait s'en garantir en quittant le logis, et ce que je lui avais dit aussi qu'il devait craindre que Sa Majesté n'en fît faire quelque ressentiment contre lui et peut-être même contre sa congrégation, y ayant apparence que Sa Sainteté entendant cela changerait d'avis et ne voudrait pas mettre ces bons religieux en ces inconvénients-là ; lui ayant réitéré mon avis qu'il devait voir au plus tôt ledit Scotti, ce qu'ayant fait, il me vint retrouver pour me dire que toutes ces excuses n'avaient de rien servi et que Sa Sainteté voulait être obéie. De sorte que le jour d'après, venant de chez Messieurs les cardinaux susdits pour leur en parler, il trouva les gens dudit cardinal de Retz qui avaient déjà apporté de son bagage dans son logis.et qui commençaient à y tendre des tapisseries, ce qui le contraignit de céder à cette violence, n'y pouvant plus faire autre chose sinon d'en donner avis plus tôt à M. Vincent son supérieur, afin qu'il fasse savoir à la cour comme la chose s'est passée. Il est vrai que mesdits seigneurs les cardinaux ont été bien étonnés que le Pape ait si fort opiniâtré ce logement-là, disant maintenant que puisque l'on en était venu si avant, il ne servirait de rien d'en faire des plaintes. Si ledit Supérieur m'eût cru, il aurait quitté sa maison et s'en serait allé en France avec les cinq autres Français qui sont là-dedans, mais il a craint quelque châtiment du Pape,...

Sept jours après Gueffier écrivait encore à Brienne

Rome, 14 décembre 1654.

«Le Pape lui avait fait offrir (au cardinal de Retz) un appartement au palais Saint-Pierre, dont il l'a remercié, ayant mieux aimé aller demeurer avec ces Pères de la Mission où il est maintenant, comme je vous ai ci-devant écrit.

1. Bibliothèque nationale. Tome VI, fonds Colbert, 361 V°

Note : «Afin que le cardinal de Retz fût moins à charge aux Pères de la Mission, le Pape lui fit porter quatre mille écus.»

Autre note : «Le cardinal de Retz qui s'était fracturé l'épaule dans sa fuite du château de Nantes (1), en tombant de cheval, était loin d'être guéri. Un calus s'était formé et il fut obligé de se mettre entre les mains des chirurgiens

Il fallut rompre le calus pour faire rentrer]os dans sa cavité, et pendant cette cruelle opération qui lui causa des douleurs aiguës, il fut tenu par quatre hommes. Il gardait constamment le lit (2)

«Sur ces entrefaites (7janvier 1655) mourut Innocent X, **[272]**

1. «Le cardinal (qui était descendu du bastion par une corde de soie) trouva au bas du donjon sept ou huit cavaliers, qui, l'ayant monté sur un cheval un peu vigoureux, le poussèrent trop d'abord ; car il emporta le cavalier, qui se rompit l'épaule en tombant. La douleur qu'il ressentit de cette chute lui fit venir la pensée de retourner en sa prison et à la merci du maréchal de la Meilleraye ; mais le commandant, qui était un homme de résolution, s'y étant opposé, il l'entraîna avec ses camarades, après lui avoir donné un cheval plus doux. On le fit passer l'eau à trois lieues au-dessous de Nantes, et de là il fut mené à Belle-Isle, où il s'arrêta quelque temps pour se guérir de sa blessure.
«Sans l'accident de la blessure, le cardinal allait à Paris, où sa personne aurait eu un grand effet si Arras eût été pris, comme on l'espérait. Il envoya Joly, qui l'était venu trouver à Belle-Isle, au baron de Vatteville, gouverneur de Saint-Sébastien, port de mer d'Espagne sur l'Océan, pour le disposer à le recevoir ; car il venait en Espagne incognito, pour traiter lui-même d'affaires avec le roi qu'il ne pouvait confier à des lettres. Vatteville eut ordre de le régaler à Saint-Sébastien et de le conduire lui-même à Madrid, où il passa l'automne ...., d'où le roi le fit conduire à Carthagène afin de s'embarquer pour l'Italie. Il arriva à Rome sur la fin du mois de novembre" (1654). L'évasion avait eu lieu le 8 août, à cinq heures du soir. *(Mémoires du P. Rapin,* t. II, p. 231 et z33.)
2. Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, lui démit l'épaule pour la seconde fois, en lui causant d'atroces souffrances, et il ne réussit pas mieux que ses confrères à la lui remettre. (Chantelauze, p. 358.)

dont la perte fut d'autant plus sensible au cardinal de Retz, qu'il la jugeait pour son compte fort justement irréparable. Mazarin, dans la prévision de la mort prochaine d'Innocent et dans l'espérance de lui donner un successeur qui fût moins hostile à sa politique et à sa personne, avait envoyé à Rome, afin de diriger la faction française dans le conclave, Hugues de Lionne' en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès des princes d'Italie.

«Celui-ci avait une autre mission à .remplir, c'était d'obtenir du nouveau Pape la nomination de commissaires ecclésiastiques pour juger le cardinal de Retz. Lionne était porteur d'un acte d'accusation formidable contre le chef de l'ancienne Fronde --------Il était arrivé à Rome peu de jours après la mort d'Innocent X, et il n'avait pas tardé à apprendre que le cardinal de Retz avait trouvé un refuge chez les Prêtres de la Mission. Louis XIV avait, de son côté, appris la nouvelle que l'illustre proscrit avait reçu l'hospitalité dans un couvent français, mais il ignorait encore lequel et il envoyait à Lionne les instructions les plus rigoureuses contre Retz et contre ceux qui lui auraient donné asile 2 : «Il m'a été mandé, lui écrivait-il en date du 1er janvier 1655, que le Pape avait fort désiré que le cardinal de Retz fût reçu en une maison de religieux français. Quel s en est l'ordre ? C'est ce qui ne se trouve pas bien désigné, mais le soupçon n'en tombe ni sur la Trinité du Mont (la maison de la Mission), ni sur Saint-Antoine, puisqu'en l'autre il y a des religieux italiens et en plus grand nombre **[273]**

1. Célèbre ministre des affaires étrangères sous Louis XIV. Né à Grenoble en 161 1, d'une ancienne maison du Dauphiné, mort en 1671. Neveu de Servien et attaché à la fortune de Mazarin, qui le nomma ambassadeur à Rome en 1655 et ministre plénipotentiaire pour le traité des Pyrénées en 1659, il devint ministre d'État, puis en 1663 secrétaire d'État de l'étranger, après le comte de Brienne, et fut un diplomate habile et consommé. Saint-Simon l'appelle le plus grand ministre du règne.
2. Chantelauze, p. 358.

que de français qui, en celle-ci, n'en ont jamais souffert d'autre nation que de la leur ; et que le Supérieur inclinait à y obéir (à l'ordre du Pape), s'excusant de la plainte (de Lionne au nom du Roi) de laquelle il était saisi, de quelques mauvais traitements (de la part du Supérieur). S'il y avait de la répugnance (à obéir aux ordres du Roi) et y apportait de la résistance, je désire que vous le mandiez pour lui faire entendre que sa tiédeur à mon service me déplaît, et liai faire appréhender que mon ressentiment ne s'étende au delà de sa personne, pour en cas qu'il se soit mieux défendu qu'il n'y paraissait disposé, ou s'il avait eu la fortune que le cardinal (de Retz) eût mieux aimé une autre demeure et l'eût prise, le laisse en appréhension d'un châtiment assuré, s'il n'a pas eu le courage de suivre l'exemple du commandant de Saint-Antoine dont vous ne tarderez pas à m'éclairer. Il ne me reste qu'à vous faire souvenir que vous avez à parler en la gravité et la hauteur bienséante d'un ministre du roi de France, successeur de ceux qui ont donné la souveraineté de Rome et les droits royaux, et faites, par une conduite uniforme, tout craindre au Pape et tout espérer au Sacré-Collège, afin que l'on change de manière d'agir (1).

A quelques jours de là le comte de Brienne, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, écrivait de son côté à Lionne

«8 janvier 1655.

«On s'est emporté contre les Pères de la Mission qui ont reçu le cardinal dans leur maison. Le Père ….. (nom en blanc) Jésuite, qui l'a visité, a été traité d'emporté et les Pères de la Société ont été les premiers à l'en accuser. Jugez par là quelle peut-être la disposition de notre cœur pour ce cardinal (2) ..... **[274]**

1. Archives des affaires étrangères. Correspondance de Rome.
2. Archives des affaires étrangères. Correspondance de Rome.

Muni de telles instructions, Lionne les exécuta avec d'autant plus de rigueur, qu'il avait à faire oublier à Mazarin, par un excès de zèle, ses petites perfidies pendant que celui-ci avait été forcé de se réfugier sur les bords du Rhin. Voici ce qu'il écrivait à Brienne le 31 janvier

«Comme tous les Français m'ont fait la grâce de me venir voir à mon arrivée, je sus par un de mes gens, qu'il (l'abbé Charrier, serviteur de Retz) m'attendait dans mon antichambre, dont je l'envoyai faire sortir avec éclat d'avec tous les autres. J'en ai usé de même avec le Supérieur de la Mission qui y était aussi venu et insistait à me vouloir parler, pour, disait-il, se justifier sur un ordre exprès qu'il avait eu du Pape de loger ledit Seigneur cardinal ; mais je lui fis encore dire que je ne pouvais le voir, et fis accompagner cette seconde réponse de la plus sèche réprimande dont je pus m'aviser sur une semblable matière.

A quelques jours de là, Lionne reçut l'ordre de Louis XIV d'expulser de Rome les Pères Français de la Mission, et voici comment il raconte à Brienne qu'il a mis cet ordre à exécution

«8 février 1655.

«…… Je quitte les affaires du conclave pour vous dire qu'ayant reçu votre dépêche du 9 janvier, avec l'ordre du roi de faire sortir de Rome et rentrer en France le supérieur de la Mission et les autres Pères Français qui ont logé M. le cardinal de Retz, j'envoyai quérir ledit supérieur, auquel je remis l'original de l'ordre et m'en fis donner un reçu. Il fit partir le même jour les autres Pères qui étaient rois, et lui, après avoir donné quelques ordres pour les papiers et les affaires de la maison, où il est resté huit prêtres italiens, est aussi parti ; mais du discours qu'il me fit, je compris qu'il pourrait bien attendre, dans l'État de **[275]** Florence, des nouvelles du père Vincent. Cela a fait un éclat dans cette cour avantageux au service du roi (1)...»

Non content de ce bel exploit contre des prêtres sans défense, Lionne défendit aux Français d'avoir aucun commerce avec le cardinal de Retz, et il expulsa de Rome tous ses amis et serviteurs. Quant à Retz, grâce à la pourpre dont il était revêtu, il pût braver impunément toutes les colères et

les menaces de l'envoyé de Mazarin qui sollicita vainement sa mise en accusation auprès du nouveau pape Alexandre VII.

Voici comment Vincent de Paul racontait à M. Ozenne, supérieur de la mission à Varsovie, ce qui s'était passé à propos de l'hospitalité que ses prêtres de Rome avaient donnée à Retz (2) ; : ;

«12 mars 1655.

«Il est vrai que notre maison de Rome est dans un état de souffrance, ainsi que vous l'avez appris par la Gazette de cette cour-là ; c'est pour avoir reçu chez elle Mgr le cardinal de Retz, par commandement du pape, avant d'avoir connaissance de la défense que le roi avait faite de communiquer avec lui, lequel, ayant trouvé mauvais cet acte d'obéissance envers Sa Sainteté et de reconnaissance envers notre archevêque et bienfaiteur, a fait faire à M. Berthe et à nos prêtres français commandement de sortir de Rome et de s'en revenir en France, ce qu'ils ont fait. De sorte que M. Berthe est maintenant en France ou sur le point d'y arriver par pure obéissance. Je lui avais écrit qu'il vous allât visiter sans qu'il vînt ici, s'il y était disposé ; mais la Providence en ayant ordonné autrement, *in nomine Domini*, nous verrons quand et par qui nous vous ferons visiter.» **[276]**

1. Archives des affaires étrangères.
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. x.

Vincent de Paul, avant de connaître les instructions du roi, et cédant à un premier mouvement de son grand cour, avait donné l'ordre à M. Berthe de recevoir dans sa maison l'illustre proscrit. Il pouvait donc pour sa part s'applaudir de cette bonne intention, que M. Berthe, sous le coup des menaces des agents de Louis XIV, n'avait pu accomplir qu'à contre-cœur.

Vincent de Paul, afin de faire hautement acte de soumission aux ordres du roi, prononça ces paroles devant la communauté, réunie à Saint-Lazare pour la répétition de l'oraison du dimanche 5 avril 1655 : «Nous avons sujet de rendre grâces à Dieu de ce qui vient d'être fait au sujet de Mgr le cardinal de Retz, que la mission de Rome a reçu chez elle : 1° en ce que nous avons fait en cela un acte de reconnaissance, ayant ordonné au supérieur de la mission à Rome qu'il eût à recevoir à la mission mondit Seigneur le cardinal ; et enfin en deuxième lieu, de ce qu'on a encore mis en pratique un autre bel acte d'obéissance, en obéissant au commandement du roi, lequel n'étant pas satisfait des conduites de mondit Seigneur le cardinal de Retz a trouvé mauvais qu'on l'eût reçu chez nous à Rome, ce qui lui a donné sujet de mander au supérieur de ladite maison de la mission de Rome et à tous les prêtres missionnaires français qui y étaient de sortir de Rome et de s'en venir en France, et voilà que le supérieur est déjà arrivé ici (1).

Voyez comme toutes les vertus s'entresuivent et comme une en engendre une autre, et celle-ci encore une autre. Oh ! que j'estime cela, que la Compagnie ait rendu ce devoir d'obéissance au Souverain Pontife. Oh I que je souhaite que la Compagnie entre dans les sentiments de grande reconnaissance, et qu'elle fasse une profession particulière d'obéir au Souverain Pontife ! d'obéir au roi, son **[277]**

1. *Avis et conférences spirituelles de saint Vincent de Paul aux membres de la Congrégation*, p. 68. — Chantelauze, p. 359 à 364. Cfr. *Lettres de saint Vincent*, t. III, p. 144.

Prince ! en sorte que quand on vous dira d'aller, aller ; faites cela, le faire ; quand on vous dira : venez-vous-en, s'en venir aussitôt.

III

(1655-1656)

M. Berthe à Paris ; le roi autorise de nouveau saint Vincent à envoyer à Rome des missionnaires français. — M. Jolly part pour Rome ; saint Vincent rappelle M. Berthe sur le point de s'embarquer à Rome pour la Pologne ; il l'envoie en visite au Mans, à Richelieu, à Saint-Méen, à Saintes, Agde, Marseille, Turin, Gênes, Annecy, Troyes (i656). — Portrait de M. Berthe par saint Vincent à l'occasion d'une mission extraordinaire au Mont-Liban à laquelle il le destine ; à quelle condition un missionnaire attirera les bénédictions de Dieu sur ses travaux.

Cependant l'autorisation d'envoyer à Rome des missionnaires français fut bientôt rendue par le roi.

Le avril saint Vincent écrit à M. Ozenne : «J'y ajoute (aux nouvelles) le départ de M. Jolly pour Rome, avec notre frère François qui est encore du séminaire, lequel s'en va prendre la place de M. Berthe à Rome. Ce bon frère François est connu de M. Durand et de M. Éveillard, parce qu'il a demeuré sous eux au collège de Saint-Charles ; c'est un rare sujet (1).»

Quatre jours après, le 9 avril saint Vincent écrivait encore à M. Ozenne : «M. Berthe est arrivé ici depuis cinq ou six jours. Nous sommes sur le point d'envoyer quelqu'un à Rome...

Et le 27 du même mois il écrivait à M. de Chandenier, abbé de Moutiers-Saint-Jean (2) : «Voici enfin le brevet et les **[278]**

1. Pierre François, né le il novembre 1627 au bourg de Ricey, diocèse de Langres ; reçu à Paris le zo octobre 1654.
2. Jean-Louis de Rochechouart, marquis de Chandenier, fils de Louis, baron de Chandenier, et de Marie-Sylvie de Larochefoucauld,
né le 4 avril 1582, marié le es septembre i6og à Louise de Montberon et mort le 11 décembre 1635, eut cinq fils ; : 1° François, marquis de Chandenier, né en 1611, mort le 14 août 1696 ; 2° Charles, d'abord abbé de Tournus, puis militaire, mort en 1653 ; 3° Louis, abbé de Tournus et de l'Aumône, qui renonça à ses abbayes pour s'adonner aux missions et qui mourut le 3 mai 1660 ; ;4° Jean-Hélie, chevalier de Malte, mort de la peste à Paris le ao juillet 1627 ; 5° et enfin Claude-Charles, abbé de Moutiers-Saint-Jean, mort le 18 mai 1710.

lettres pour Rome que vous avez désirés pour vous dépouiller, et le tout en la forme qu'il faut. Je me suis donné l'honneur de vous écrire que je devais voir Mgr le cardinal (Mazarin) par son ordre, et que je doutais s'il me ferait l'honneur de me parler d'évêché pour vous, Monsieur ; mais ce n'était pas cela ; si son Éminence l'eût fait, je lui aurais dit ce que je vous ai mandé, il n'en a pas été besoin. Il y a apparence que la raison de me voir (pour Mazarin) était pour me faire un acte de bonté (1), en suite du commandement que le roi a fait à nos missionnaires français de Rome de s'en revenir en France, parce qu'ils avaient reçu en leur maison le cardinal de Retz, en sorte qu'il ne reste point à Rome que quatre missionnaires italiens (2) ; mais il a plu à la bonté de Sa Majesté de me permettre d'y renvoyer M. Jolly qui va partir dans deux heures. S'il vous plaît de l'employer pour votre service, Dieu sait de quel cœur il le fera (3).

«Je pense vous avoir dit, écrivait encore saint Vincent à M. Ozenne le 21 mai, que nous avons envoyé M. Jolly à Rome. M l'évêque de Lodève (4) qui ne fait que d'en revenir m'a dit qu'il y faut renvoyer M. Berthe, parce qu'il est connu et fort agréable à quantité de Nos Seigneurs les cardinaux (5).

Saint Vincent dut prendre en considération ces observations, vu surtout les difficultés nouvelles qui surgirent à

1. Rendre l'autorisation d'envoyer des missionnaires français à Rome.
2. Le supérieur était alors M. J.-B. Taone. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 164. Il fut ensuite missionnaire à Viterbe, aux ordres du cardinal Brancaccio, notre bienfaiteur. Ibid., t. III, p. 207-
3. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 157.
4. Mgr François Bosquet (1648-1657).
5. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 167-

Rome au sujet de la question des vœux et dont fait mention la lettre adressée le 9 juillet 1655 à M. Blatiron, dans la notice duquel nous l'avons insérée. Aussi ne tarda-t-il pas à renvoyer M. Berthe à Rome : «J'espère faire partir M. Berthe avec nos frères pour aller faire la visite chez vous, écrivait-il le 23 juillet à M. Ozenne, et de là il s'en ira à Rome où il est nécessaire (1).»

Cependant la maison de Gênes venait en aide à celle de Rome pour les missions dont le nombre augmentait chaque jour sur les pressantes instances des prélats et cardinaux de ces lieux-là (2).

De son côté M. Berthe se disposait à prendre la mer à Rouen vers la fin du mois d'août pour aller faire la visite en Pologne où il conduisait des frères et des sœurs, lorsque saint Vincent jugea à propos de le rappeler c à cause, écrit-il lui-même, des troubles survenus (3)».

Si M. Berthe ne fit pas non plus alors le voyage de Rome, c'est sans doute à cause de la solution de la question des vœux : A propos des vœux, écrivait en effet saint Vincent à M. Blatiron le 22 octobre, il a donc plu à Dieu et à notre saint Père le Pape d'approuver ceux que nous faisons ; j'en ai reçu le bref et nous l'avons offert à Notre-Seigneur comme un ouvrage de sa main. M. Jolly (4) vous en doit envoyer une copie authentique, laquelle je vous prie de présenter à Mgr le cardinal Durazzo (5), comme un effet de ses recommandations.

En novembre 1655 nous retrouvons M. Berthe occupé à faire la visite à Richelieu 6 et le 3 1 décembre saint Vincent écrivant à M. Martin, à Turin, nous apprend à quoi il a **[280]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 176.
2. Lettre à M. Blatiron, 1er septembre 1655. Tome III, p. 184.
3. Ibid., t. III, p. 323.
4. M. Jolly était alors supérieur à Rome, et M. Blatiron à Gênes.
5. Archevêque de Gênes, insfgne bienfaiteur de la Compagnie.
6. Lettres de saint Vincent, t. Ill, p. 2 is.

employé le zèle de l'ancien supérieur de Rome : «Quelques jours après votre départ nous reçumes le bref par lequel le Saint-Siège confirme et affermit notre petite Compagnie, et aussitôt, ayant assemblé la communauté de céans, à la réserve du séminaire, elle fit un acte d'acceptation authentique que chacun signa, du même bref ; et ensuite reconnut devant un notaire de l'avoir signé, afin que la postérité voie que cela s'est fait juridiquement et en la meilleure forme que cela se peut. Je voudrais pouvoir exprimer avec quels sentiments de joie et de reconnaissance cela a été fait, mais je serais trop long. Ceux du collège et du séminaire de Saint-Charles en ont fait de même ; et nous avons envoyé M. Berthe par les autres maisons, afin qu'ils en fassent autant et fassent les vœux selon ledit bref, comme nous l'avons fait ici. Il a déjà passé au Mans (1), à Richelieu, à Saint-Méen, et partout on s'est conformé à nous en cette action. Je vous enverrai le modèle de ces actes-là pour vous y ajuster quand vous les ferez. M. Berthe ne va pas exprès pour cette affaire ; son fait principal est de continuer les visites commencées par feu M. Legros (2)».

Il est à croire que M. Berthe continua ses visites par Saintes où, selon le Catalogue des missionnaires entrés dans la Compagnie du vivant de saint Vincent, le frère Baucher Martin fit les vœux le 13 janvier en sa présence. Au mois de février suivant il était à Agde où deux confrères, MM. Lebon et Dolivet, faisaient les vœux en sa présence. Voici d'ailleurs au sujet de ce voyage de M. Berthe une lettre de saint Vincent qui nous permet de le suivre pas à pas ; : ;**[281]** ;

1. Le Catalogue mentionne en effet ce détail qu'en 1655 M. Cruoly, supérieur au Mans, renouvela ses vœux en présence de M. Berthe.
2. J.-B. Legros, prêtre, âgé de trente ans, natif du diocèse de Coutances, reçu à Paris le 24 juin 1644, a fait ses vœux le 8 novembre1646. Il fut supérieur à Richelieu de 1646 à 1647 et de 1651 à 1656.

A M. Get, supérieur à Marseille.

«Paris, 25 février 1656.

«Monsieur,

«…… J'écris à M. Huguier (à Toulon) que la visite se doit faire en votre maison par M. Berthe qui en est proche, et qu'en cas qu'il puisse quitter Toulon un jour ou deux pour y assister, vous lui donnerez avis du temps précis qu'il devra s'y rendre, sinon que M. Berthe tâchera de l'aller voir à Toulon, auquel j'écris derechef à Marseille et à Agde, en même temps et la même chose. Il m'a mandé d'Agde qu'il y attendrait M. Durand et M. Lebon pour les établir en leur office et je le prie d'y rester deux ou trois jours après que cela sera fait pour les mettre en train. Selon cela je n'estime pas qu'il arrive chez vous qu'environ le 5 ou le 6 de mars...»

Le 17 mars saint Vincent écrivait à M. Ozenne, supérieur en Silésie : «M. Berthe travaille toujours fort heureusement aux visites de nos maisons. Il est à présent à Marseille.»

Et le 31 mars il écrit à M. Martin, supérieur à Turin ; :

«M. Berthe est à présent à Gênes et doit revenir par Turin. J'espère que vous serez consolé de sa présence ; peut-être que la présente le trouvera chez vous ; en ce cas je l'embrasse très cordialement avec toute la famille. a

Le vendredi saint, 14 avril, saint Vincent écrivait de nouveau au même supérieur : ss Nous vous laisserions volontiers M. Berthe pour vous aider, mais il est nécessaire ailleurs. Que s'il plaît à Dieu d'ériger un séminaire pour l'avancement des ecclésiastiques du Piémont, et de se servir de la Compagnie pour cela, nous vous enverrons des prêtres propres pour cette bonne œuvre ; mais nous attendons que la proposition nous en soit faite, n'étant pas expédient de la **[282]** prévenir, quoiqu'il se faille préparer pour la recevoir. Je m'imagine que la présente ne trouvera plus M. Berthe à Turin, puisqu'il devait partir de Gênes pour y aller au commencement de ce mois. Si pourtant il y est encore je l'embrasse avec toute la famille. Je n'ai rien à lui dire de particulier.

Deux autres lettres de saint Vincent à M. Martin nous apprennent que le supérieur de Turin ne rentra de mission que la visite commencée et qu'il y eut lieu de porter quelque petit remède à la situation de sa maison.

Voici la première, en date du 2 i avril : «M. Berthe sera arrivé à Turin plus tôt que vous, qui me mandez que vous ne pourrez finir votre mission que vers le 20 de ce mois ; et lui m'écrit qu'il partait de Gênes le 5 pour venir à vous. Il aura été bien en peine de ne vous trouver pas, et je ne sais comment il aura fait. Peut-être vous sera-t-il allé trouver à Salugia et vous assister jusqu'au bout. Je lui écris à Annecy, n'estimant pas que la présente le trouve à Turin. Je ne doute pas que vous n'ayez été consolé de sa visite et qu'il ne soit parti très satisfait de votre conduite.

«M. Berthe, dit saint Vincent dans la lettre suivante qui est du 12 mai, M. Berthe m'a écrit la peine que vous fait M. N... et le peu de secours que vous en attendez, dont je suis bien marri pour la difficulté que nous avons de vous envoyer présentement à sa place une personne capable de vous aider longtemps. Nous tâcherons néanmoins de le faire, sinon en la manière que ledit sieur Berthe m'a proposée, du moins en la meilleure et plus prompte façon que nous le pourrons.»

Il y a lieu de croire que c'est avant de rentrer à Saint-Lazare que M. Berthe fit la visite à Troyes où il se rendit certainement au cours de l'année 1656. Plusieurs confrères y firent où renouvelèrent les vœux en sa présence. Quoi **[283]** qu'il en soit, le 14 juillet saint Vincent signale à M. Blatiron, sa présence à Paris (1).

Le même jour saint Vincent fait part à M. Jolly, supérieur à Rome, d'un projet qui fait bien comprendre la haute estime qu'il avait pour M. Berthe et qui laissé entrevoir dans ce confrère plein de zèle et de dévouement une nature qui n'était pas dépourvue d'originalité

«Mg le nonce, écrit notre bienheureux Père, m'ayant donné une copie de la lettre qu'il a reçue de la Sacrée Congrégation, par laquelle il est prié de savoir de moi si flous pourrons donner un homme qui ait gravité, bonté et doctrine pour la commission du mont Liban dont vous m'avez écrit, nous avons mis, entre nous, deux choses en délibération : la première, si nous entreprendrions cette affaire, et la seconde, qui nous pourrions choisir qui ait les qualités requises. Pour la première,

nous avons vu que, la proposition venant de la part de la Sacrée Congrégation, il y a apparence de vocation de Dieu et que nous devions tâcher d'y répondre ; et quant à l'autre, nous avons jeté les yeux sur vous, Monsieur, et sur M. Berthe. Mais considérant que les chaleurs du mont Liban sont si grandes qu'elles vous pourraient incommoder, que déjà vous avez mal aux jambes, ou disposition pour y en avoir, et que les bénédictions que Dieu donne à vos conduites dans Rome sont des signes qu'il vous y veut, nous avons cru vous y devoir laisser, et nous sommes déterminés à M. Berthe qui, à la vérité, n'a pas naturellement tant de gravité, mais y faisant attention comme il fait, il en montre assez, et la mêlant avec sa douceur, il y aura peu à dire à son extérieur ; et pour la vertu, Dieu lui en a donné beaucoup par sa grâce, comme aussi beaucoup de prudence et de piété. Et certes il nous semble à tous qui avons vu sa conduite dans les plus **[284]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 306.

importantes affaires qu'on lui a commises, qu'il y a réussi en sorte qu'il a paru que Notre-Seigneur l'accompagne de sa grâce. C'est aussi ce qu'ont toujours dit les dames de la Charité dans les affaires qu'il a traitées pour les frontières de Picardie et de Champagne, et ce que nous pouvons dire de la visite qu'il vient de faire dans toutes nos maisons, où tout s'est si bien passé qu'il y a sujet de reconnaître que c'est un ouvrage de Dieu. Et pour la doctrine, il en a assez, Dieu merci, car il a fait sa philosophie et sa théologie.

«Je viens présentement de voir Mgr le Nonce (1) à qui j'ai parlé de ce missionnaire, et lui ai mis en main une lettre que j'avais faite à même fin, pour la lui laisser en cas que je ne le trouvasse pas, où je n'ai énoncé ses qualités qu'en général, mais en lui parlant, je suis descendu dans le particulier. Il en doit écrire aujourd'hui à la Sacrée Congrégation, et, en attendant ses ordres, nous prierons Dieu qu'il dispose de cette affaire ainsi que sa sagesse le trouvera convenable ;(2)»

Nous ignorons comment il se fit que cette mission n'aboutit pas ou bien si elle fut confiée à quelque autre Congrégation, mais nous ne saurions trop remercier la Providence d'avoir fourni à saint Vincent l'occasion de nous faire d'un de ses premiers compagnons un portrait si remarquable et si propre à nous donner une haute estime de notre vocation et de la perfection avec laquelle il convient de remplir les devoirs sacrés de notre saint état. Les bénédictions abondantes qui accompagnèrent partout les ira

1. Nicolas Bagni ou Guido Bagni, fils de Fabrice, marquis de Montebello, et de Laure Colonna, né en 5584, près de Rimini, marié à Théodore de Gonzague, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme. Il fut nonce en France de 1647 1656 et créé cardinal le 9 avril 1657. Il mourut à Rome le 23 août 1663. Mgr Ccelio Piccolomini, qui lui succéda à Paris, y arriva au commencement de 1657 et y resta sept ans. (*Mémoires du P. Rapin*, t. 1er, p. 22 t. III, p.46°.)
2. *Lettres de saint Vincent,* t. III, p. 307, 308.

vaux de M. Berthe ne peuvent être que le résultat de son inviolable attachement aux vertus et aux pratiques spéciales à la petite Compagnie. Pour en trouver le secret il faut se reporter à un peu plus tard, au 17 mai 1658, à la conclusion de cette belle conférence que saint Vincent fit sur la pratique des règles avant de les distribuer, et qu'il conclut par ces mots que tout missionnaire devrait avoir gravés dans son cœur en caractères ineffaçables : «Enfin, Messieurs, il ne me reste donc plus qu'à imiter Moïse qui, après avoir donné la loi de Dieu à son peuple, promit à ceux qui l'observeraient mille bénédictions en toutes choses. De même, Messieurs et mes Frères, devons-nous espérer de la bonté de Dieu mille bénédictions pour tous ceux qui observeront fidèlement les règles qu'il nous a données : bénédictions en leurs desseins, bénédictions en leur conduite, bénédictions à leur, entrée, bénédictions à leur sortie, enfin bénédiction de Dieu en tout ce qui les concernera ;(1)».

Nous ne connaissons point d'autre motif des succès et des bénédictions qui accompagnaient les travaux de M. Berthe.

IV

(1656-1658)

M. Berthe directeur du séminaire interne de Saint-Lazare (1656). — Il est destiné à venir de nouveau au secours des populations nécessiteuses pendant la campagne de 1657. — M. Berthe fait la visite à Troyes, au Mans, à Richelieu. Saint-Méen, Tréguier, Nantes, Saintes, d'où il écrit à Mlle Le Gras au sujet des filles de la Charité qu'il a visitées ; Agen, Agde, Marseille, Turin (1657), Annecy (1658). — Il revient à Paris où il assiste à la distribution des règles et aux premières conférences dans lesquelles saint Vincent en entreprit l'explication.

Mais reprenons son histoire au point où nous l'avons laissée : au mois de septembre saint Vincent apprend à M. Martin que M. Berthe vient de prendre pour quelque temps la direction du séminaire interne de Saint.Lazare (2). **[286]**

1. Avis et conférences de saint Vincent, p. 209.
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 340.

Le 3 novembre, à la répétition d'oraison, saint Vincent recommande à MM. Alméras, Berthe et Portail de veiller à ce que s nul n'achève son séminaire et ses études qu'il ne sache chanter (1)».

Cependant la lutte ouverte parla Fronde entre Turenne et Condé n'avait fait que prendre des accroissements. Depuis que Condé avait quitté la cour, à la fin de i65o, il n'avait reculé devant aucune des alliances capables de le faire triompher. Tour à tour soutenu ou abandonné par les Espagnols, les Flamands, les Allemands et les Anglais, il était le principal soutien de cette longue guerre civile qui couvrit tout le nord de la France d'un manteau d& deuil et le réduisit à la plus extrême misère. Déjà nous avons vu M. Berthe, employé par saint Vincent à soulager les populations des infortunées provinces de la Picardie et de la Champagne. Il avait trop bien fait ses preuves pour que dans le besoin le. Père des pauvres n'eût pas de nouveau recours à lui. Malgré l'alliance de Mazarin avec l'Angleterre, la campagne de 1657 fut encore bien laborieuse. Cromwell avait envoyé six mille hommes de troupes de terre et un nouveau traité récemment conclu renfermait les promesses les plus avantageuses.

«Mais les Anglais n'étaient pas des alliés commodes. La solde de 8 sols par jour et le pain de munition dont ils n'avaient pas l'habitude risquaient fort de ne pas suffire à cette nation carnassière, comme les appelle un récit contemporain ;(2)»

Bien qu'en de moindres proportions (que les années précédentes) la misère et la charité continuaient encore leur duel à la fois douloureux et consolant au milieu de l'année 1657. Et,en effet, on sait qu'il y eut tel village où **[287]**

1. Avis et conférences de saint Vincent, p. zoo.
2. Histoire du règne de Louis XIV, par Casimir Gaillardin, t. II,. 97, 98.

les habitants ne purent rentrer qu'en 1662, après vingt-cinq ans d'absence, et où ils ne reconnurent l'emplacement de leurs chaumières détruites qu'à des buissons ou à des arbres séculaires (1)».

En de pareilles circonstances, si un seul des missionnaires, dont le nombre était toujours insuffisant, venait à, manquer, les autres couraient le risque de se trouver à tel point surchargés, que la distribution des secours spirituels et temporels pût être à chaque instant compromise.

Or, en cette année 1657, deux confrères employés dans la maison de Sedan venaient d'être obligés de s'absenter. M. Marc Coglée (2), le supérieur, avait dû se rendre à Forges pour prendre les

eaux, et M. Michel 3 était parti pour mettre ordre à quelques affaires. D'autre part, le roi qui s'avançait vers le Luxembourg, précédé du maréchal de la Ferté, devait passer à Sedan, où les confrères ne pouvaient manquer de recevoir sa visite. C'est à raison de toutes ces circonstances que saint Vincent écrivait la lettre suivante à M. Cabel, qui devait remplacer bientôt M. Coglée, et qui déjà faisait partie de sa maison

s Monsieur,

«Paris, le 7 juillet 1657.

C'est pour vous avertir que le roi s'en va à Sedan, à ce qu'on m'a mandé, et vous prie, comme je fais, de disposer toutes choses à cela, afin qu'il n'y ait rien en votre église, ni en ce qui dépend de nous, qui ne soit dans la bienséance. M. Berthe partira mardi, Dieu aidant, avec M. Michel et un autre prêtre, pour aller à votre secours. Cependant, si la cour y arrive plus tôt, vous pourrez faire dire à la reine, par M. de Saint-Jean, pour vous excuser du peu que vous **[288]**

1. Maynard, t. IV, p. 191.
2. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 510, 520.
3. Guillaume Michel, né à Esteville, arrondissement de Rouen, en 1607, reçu à Paris le 19 juin 1646.

êtes, que le supérieur a été obligé d'aller prendre les eaux de Forges, où il est à présent, et M. Michel d'aller mettre ordre à quelques affaires.»

Le voyage de M. Berthe n'eut cependant pas lieu. Fut-il rendu inutile ou empêché par les circonstances ? C'est ce que nous ne pourrions dire d'une manière précise. Quoi qu'il en soit, saint Vincent nomma, au moins provisoirement, supérieur à Sedan, M. Cabel (1) qui, de fait, le demeura au moins jusqu'en 1660, et M. Berthe dut reprendre le cours des visites qu'il avait interrompues vers la fin de l'année précédente.

Il se rendit d'abord à Troyes (2), et de là au Mans (3), à Richelieu, à Saint-Méen et à Tréguier ;(4).

Une lettre de saint Vincent, écrite le 23 septembre à M. Ménétrier, supérieur à Agen, nous donne la suite de son itinéraire ; : ;

«Monsieur,

«M. Berthe m'ayant écrit de Nantes qu'il s'en allait à Saintes , et de là en Gascogne, je lui écris par avance à la Rose, et j'adresse la lettre à M. Chrestien, à qui je vous prie de faire tenir ce paquet au plus tôt, lequel, néanmoins, M. Berthe pourrait ouvrir, si d'aventure il se trouvait chez vous lorsque la poste y arrivera.»

Le 30 septembre, en effet, M. Berthe se trouvait à Saintes et écrivait à Le Gras, au sujet des sœurs de Nantes, la lettre suivante que nous copions sur l'autographe ; : ;**[289]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 510.
2. Ibid., t. III, p. 502, à moins que cette lettre soit de 1656, année où eut lieu la visite à Troyes par M. Berthe.
3. Ibid., t. III, p. 645-
4. Ibid., t. III, p. 503.
5. Cfr. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 662, 663.

«De Xaintes, ce 30 septembre 1657.

«Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

«Je pense que vous aurez déjà su, comme passant par Nantes, que je n'ai pu avoir la consolation de parler à nos sœurs de l'hôpital de cette ville-là, comme j'ai fait à celles de

Châteaudun, d'Angers, de Richelieu et de Hennebon. Il suffit de vous dire, Mademoiselle, que lorsque je suis passé par Nantes, Mgr l'évêque y était, ce qui m'a empêché d'y rien entreprendre, et même de paraître dans l'hôpital, que pour y voir le reste de nos hardes sauvées du vaisseau destiné ci-devant pour Madagascar. Je ne me souviens pas bien si je vous ai mandé l'état des Sœurs de la Charité de Hennebon, qui m'ont beaucoup édifié.

«La sœur Marguerite est bonne fille, et en qui ne paraît point de plus grand vice que la promptitude et rudesse, et trop de facilité à donner ce qu'on lui demande, sans beaucoup considérer si cela se doit donner ou refuser. Elle est à présent à demi cassée, en sorte qu'elle ne peut plus veiller la nuit qu'avec peine, ou plutôt avec détriment, non seulement de sa santé, mais encore de son esprit qui s'affaiblit par les fréquentes veilles qu'il faut faire dans cet hôpital, à cause qu'elles ne sont que trois filles pour veiller les malades ; néanmoins, cette bonne sœur fait ce qu'elle peut pour ne manquer à son devoir de ce côté-la.

«La sœur Marthe est une fille qui ne peut être assez estimée. Elle contente tellement, et ceux de dedans, et ceux de dehors, qu'elle est le refuge de tous les pauvres qui ont besoin d'assistance. Elle est merveilleusement agissante

mais ce en quoi je l'estime davantage, c'est pour sa charité, pour sa générosité et courage, pour sa prudence et et adresse, et pour l'affection à sa vocation. Elle a renouvelé ses vœux avec la sœur Marguerite, laquelle j'ai laissée dans la charge de sœur servante ; mais j'estimerais que la ;**[290]** sœur Marthe s'en acquitterait mieux, si M. Vincent, notre très honoré Père, et vous, Mademoiselle, la vouliez charger de cet office, dont elle est bien capable.

Pour la sœur Jeanne, c'est une fille qui a l'esprit fort faible, mais d'ailleurs bonne fille, et qui ne se gâte que pour vouloir trop faire de jeûnes, de macérations corporelles, et pour vouloir vivre d'une façon extraordinaire. Je l'ai obligée, avec douceur pourtant, à quitter deux jours de jeune la semaine, à savoir le mardi et le mercredi, de quatre jours qu'elle jeûnait, et de retourner au même confesseur auquel les deux autres sœurs ont recours pour la confession, et qu'elle avait quitté depuis assez longtemps parce qu'il la voulait détourner de tant de jeûnes qu'elle entreprenait contre ses avis. Et avant que je sois sorti d'Hennebon, elle a recommencé à se confesser à lui, dont j'ai été bien consolé, parce que ce bon Monsieur, qui est le curé d'Hennebon, et qui prend la peine de les confesser depuis plusieurs années, est un des bons ecclésiastiques et des plus estimés du pays, et fort affectionné pour votre Institut. Peut-être, Mademoiselle, serait-il à propos que vous prissiez la peine de lui écrire un petit mot pour le remercier de tous les soins qu'il prend pour ces bonnes sœurs. Je ne sais pas bien son nom. Vous pourriez mettre ainsi l'adresse de votre lettre : A Monsieur le Recteur de la paroisse de Hennebon. De plus, je vous dirai, Mademoiselle, que si l'on veut retirer de Hennebon ladite sœur Jeanne, elle m'a promis qu'elle vous obéirait en cela comme en toute autre chose, bien que ci-devant elle n'y fût pas disposée.

«Je me recommande très humblement à vos saintes prières, qui suis en Notre-Seigneur, Mademoiselle,

«Votre très obéissant serviteur,

«BERTHE,
I. p. d. 1. M.

A Mademoiselle, Mademoiselle Le Gras, Supérieure des Filles de la Charité, proche Saint-Lazare, à Paris. **[291]**

En octobre, M. Berthe se dirigeait vers la Guienne (1), d'où il devait se rendre à Marseille (2) pour de là passer en Savoie et à Turin (3). «Il apporte bénédiction partout», dit saint Vincent Au cours du mois de novembre, il était à Agde, et vers la fin du même mois, à Marseille (4). Le 14 décembre, saint Vincent écrit à M. Jolly, à Rome : «Il a plu à Dieu de donner bénédiction aux visites de M. Berthe, qui est à présent en Savoie, comme je crois (à Annecy). Il. n'ira pas en Italic plus avant que Turin, pour cette fois : nous en avons besoin ici.» En effet, le 28 décembre, M. Berthe était à Turin depuis plus de huit jours (5). Il ne se rendit à Annecy qu'au commencement de

l'année suivante. Là, n'ayant pu arranger un grand différend survenu entre M. Levazeux, missionnaire en ce pays, et l'évêque de Genève, il revint à Paris (6), en référer à saint Vincent.

Au cours de l'année 1658, M. Berthe dut prendre part à cette scène émouvante qui réunit à Saint-Lazare tous les confrères présents pour la distribution des règles à la date à jamais mémorable du 17 mai. Il eut aussi le bonheur, sans doute, d'entendre les premières conférences de saint Vincent pour l'explication des règles, et ce dut être, pour le cœur d'un missionnaire si dévoué à nos chères œuvres et si affectionné à sa vocation, une joie et un contentement capables de doubler ses forces et son courage pour les longs services qu'il avait encore à rendre à la petite Compagnie. **[292]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 618, 629, 633, 665.
2. Ibid., t. III, p. 65o.
3. Ibid., t. III, p. 65. La lettre ,55x doit être de septembre ou d'octobre, et non de novembre ; car d'après cette lettre M. Berthe ne serait pas encore arrivé à Saintes, d'où il écrivit à Mlle Legras le 30 septembre.
3. Ibid., t. III, p. 687, 690. Il y était certainement le 20 novembre.
5. Ibid., t. III, p. 5o8.
6. Ibid., t. IV, p. 26.

V

(1658-1660)

M. Berthe part pour Gênes accompagné d'une dizaine de missionnaires destinés à l'Italie. — Il laisse à Marseille un de ces missionnaires. — Il se rend à Gênes pour arranger une affaire grave, passe à Turin et se prépare à partir pour Rome, à l'occasion de l'offre qui nous est faite par le pape Alexandre VII d'un séminaire des Missions étrangères. — Opinion de saint Vincent à ce sujet. — M. Berthe ne va point à Rome et rentre à Paris. — Il fait successivement la visite de Troyes (165p1, Toul, Sedan et Montmirail. — A la lin du mois d'août 1659, M. Berthe part pour Rome en compagnie des abbés de Chandenier ; trois lettres de ces derniers à saint Vincent nous font connaître tes divers incidents du voyage. — M. Berthe et ses illustres compagnons reviennent de Rome en mai 1660 ; l'abbé de Tournus meurt eu route à Annecy ; appréciation de saint Vincent sur ce pieux personnage. M. Berthe et l'abbé de Moutier-Saint-Jean arrivent à Saint-Lazare pour assister à la mort de saint Vincent.

Cependant, il ne cessait de se prodiguer au service des pauvres gens des champs et aux besoins spirituels et temporels des maisons éprouvées de la Congrégation. Malgré le peu de documents qu'il nous reste à son sujet, pour l'année 1658, nous savons qu'il était en mission au mois de juillet (1). Un missionnaire ayant failli compromettre gravement les intérêts et surtout la réputation de la Congrégation à Gênes, M. Berthe y fut envoyé pour examiner ce qu'il y avait à faire (2) Chemin faisant, il se rendit à Marseille, où il fit la distribution des règles et remit aux confrères quelques exemplaires des Méditations du P. Busée, jésuite, traduites et augmentées par M. Portail. Il était parti de Paris le 27 septembre, emmenant avec lui, pour l'Italie , une dizaine de missionnaires. Comme il n'était pas probable qu'il pût se rendre à Turin, en allant, il devait remettre à M. de la Forcade, à Lyon, quelques exemplaires des constitutions imprimées pour les confrères de la ;**[293]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 102.
2. Ibid., t. IV, p 120. 3. Ibid., t. IV, P. 173.

maison de Turin (1). Il arriva donc à Lyon le 15 octobre (2) et le 18, saint Vincent écrivait à M. Get, supérieur à Marseille, la lettre suivante «Je veux croire que M. Berthe et sa troupe sont maintenant avec vous. Je loue Dieu de ce qu'ils trouveront deux belles occasions pour passer en Italie. Tous n'y passeront point, à ce que ledit sieur Berthe m'a mandé, parce qu'il a fait dessein de laisser à Marseille M. Brisjonc (3), pour être employé encore quelque temps en France avant de l'envoyer en Italie ; c'est pourquoi je vous prie de l'envoyer à Agde, où M. Durand me mande qu'ils ont grand

besoin d'un prêtre pour chanter. Je mande la même chose à M. Berthe, en cas qu'il soit encore chez vous lorsque la présente y arrivera ;(4).

Une des occasions qui devaient se présenter à M. Berthe pour s'embarquer pour Gênes fut manquée. Il arriva à Marseille après le départ de la galère génoise (5). Il ne s'embarqua donc, avec sa petite troupe, que le jour de la Toussaint, 1er novembre 1658 ; mais à peine avaient-ils navigué l'espace de quatre lieues, que le mauvais temps les obligea à relâcher dans un des ports de la côte (6) Quelques jours après, le beau temps les ayant favorisés, ils abordèrent à Gênes (7). De cette ville, M. Berthe devait se rendre à Turin, puis rentrer à Saint-Lazare (8) Il se rendit effectivement à Turin ; mais pendant qu'il y était, saint Vincent lui écrivit de se rendre à Rome. La lettre suivante de saint Vincent à M. Jolly, supérieur à Rome, en date du 27 décembre, va **[294]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. i56, 157, 573.
2. Ibid., t. IV, p. 174.
3. Brisjonc François, né le 13 avril 1628 à Tresfumel, paroisse de Guejou, diocèse de Saint-Malo ; reçu au séminaire de Richelieu le 7 août 1651.
4. *Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. 174-
5. Ibid., t. IV, p. 180.
6. Ibid., t. IV, p. 219.
7. Ibid., t. IV, D. 242.
8. Ibid., t. IV, p. 223.

nous expliquer pourquoi : «Je trouve fort bon votre procédé au sujet du nouvel emploi que Dieu vous présente, et qu'en assurant Mer le secrétaire de la Congrégation de la Propagande de votre entière et parfaite affection pour suivre les ordres et les intentions du Pape, quant au lieu et quant à la manière de servir en mission, vous lui ayez représenté les choses à faire pour les diriger et les instruire plus utilement. Après cela, vous en devez demeurer en paix et estimer que, de quelque façon que la chose tourne, l'ouvre en ira bien, et que Dieu bénira ceux que vous emploierez. J'ai écrit à M. Berthe de se rendre à Rome pour cela. Cependant, le choix de M. Deu (1) et du frère Legoux me semble bien bon.

«P.-S. — S'il ne plaît pas à Dieu que la proposition du séminaire réussisse, in nomine Doinini : c'est signe que Notre-Seigneur ne l'a pas voulu. Que si Sa Sainteté le désire absolument, il faut obéir. Si cela est, écrivez-en à M. Berthe, à Turin, où je lui écris encore qu'il parte pour Rome, si vous ne lui mandez le contraire.

Il ne paraît pas que ce projet de création d'un séminaire de la Propagande ait eu alors de suite, car nous n'en trouvons plus de traces dans la correspondance de saint Vincent, si ce n'est le 13 août 1660, époque à laquelle le projet ayant été repris, il en dit franchement son opinion à M. Jolly, alors supérieur à Rome

Monsieur,

«Je loue Dieu de ce que le dessein qu'on a formé à Rome d'y établir un séminaire pour les missions étrangères soit revenu à vous ; il y a apparence que si Dieu en veut l'exécution, il se servira de votre famille pour y travailler **[295]**

1. Louis Deu, né le 8 avril 1624 au village de Frenay, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 20 mai 1651.

et qu'il lui donnera sa bénédiction pour cela ; mais, heureusement parlant, il sera malaisé de trouver des hommes bien propres et bien résolus pour cette vie apostolique. A la vérité il s'en pourra

présenter qui entreront volontiers au séminaire ; mais pour entreprendre volontiers ces missions lointaines avec le détachement et le zèle qu'il faudrait, il s'en trouvera peu.»

Quoi qu'il en soit, M. Berthe ne se rendit pas à Rome (1) en cette année 1658. Nous ne retrouvons plus ses traces qu'au mois de juin de l'année suivante où saint Vincent l'envoie visiter les maisons de Sedan (2), ce qui nous laisse supposer qu'à son retour de Turin il reprit à Saint-Lazare le cours de ses occupations ordinaires, c'est-à-dire ses missions et ses visites.

Peut-être est-ce au retour de ce voyage qu'il visita la maison d'Annecy (3)

M. Berthe recommença donc ses visites à la fin du mois de juin. Il se rendit d'abord à Troyes, et de là à Toul où il dut négocier secrètement en faveur de l'établissement de la Compagnie à Metz. De Toul il se dirigea vers Sedan et dut rentrer à Saint-Lazare en passant par Montmirail (4). M. Desdames, supérieur à Varsovie, l'avait demandé à saint Vincent qui lui répondit le 22 août

«Monsieur,

«Nous ne pouvons pas vous envoyer M. Berthe, parce que le voilà qui ne fait que de revenir d'un voyage qu'il **[296]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. 444, où il est dit qu'il vient d'Italie, non de Rome, où d'ailleurs il va aller.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 365.
3. Où M. Savary fit cette année-là même les vœux en sa présence. (Voir le Catalogue.)
4. *Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. 393, 395, 415, 438.

vient de faire en Italie, et que dans douze ou quinze jours il doit partir d'ici pour Rome.»

Au commencement de septembre, en effet, M. Berthe prenait le chemin de Rome en compagnie des abbés de Chandenier. Voici la lettre que les illustres compagnons du missionnaire écrivaient à saint Vincent le 10 septembre 1659 (1)

«Ce 10 septembre 1659, de Moutier-Saint-Jean.

«Monsieur et très honoré Père,

«L'affection que nous savons que vous avez pour nous nous fait croire que vous aurez consolation d'apprendre que nous sommes arrivés heureusement en ce lieu dimanche passé avec la bonne et agréable compagnie que vous nous avez donnée ; pour en partir, Dieu aidant, demain pour Tournus, et continuer ensuite notre pèlerinage que nous espérons de ce bon commencement nous devoir être heureux par le secours de vos saintes prières, que nous sommes bien assurés ne nous devoir pas manquer. Nous croyons aussi, Monsieur et très honoré Père, que vous serez bien aise d'apprendre des nouvelles du P. de Gondi (2) auquel nous n'avons pas voulu manquer de rendre nos très humbles respects, pour diverses considérations , mais principalement **[297]**

1. Lettre inédite copiée sur l'autographe.
2. D'abord relégué dans sa terre de Villepreux par Mazarin, à cause de la fermeté avec laquelle il avait protesté contre l'incarcération de son fils le cardinal de Retz, l'ancien général des galères, devenu le P. de Gondi depuis son entrée à l'Oratoire, fut exilé à Clermont en Auvergne à la suite de l'évasion du cardinal de Rets de sa prison de Nantes (1654). M. Chantelauze assure qu'il était encore dans son lieu d'exil en août i66o, époque à laquelle on est porté à croire que saint Vincent lui adressa sa lettre de remerciements et d'adieux, un mois avant de mourir. Le P. de Gondi mourut plus de deux ans plus tard, le y juin 1662, âgé de quatre-vingt-un ans. (Voir Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 348 et 371.)
3. Sans doute pour lui procurer quelque consolation dans son exil.

par celle de l'affection que nous savons que vous avez pour sa maison, et spécialement pour sa personne. Il a une santé et une vigueur qui n'est point d'un homme de soixante-dix-huit ans ; et qui

nous dit n'avoir qu'une année moins que vous ; il nous fit l'honneur de nous recevoir comme aussi Messieurs nos chers confrères, avec beaucoup de cordialité et témoignage de joie, des petits respects que notre devoir nous avait obligé de lui rendre, mais particulièrement de ce que nous lui dîmes de votre santé et de la continuation de vos exercices ordinaires. Nous supplions la divine Bonté, mais d'un cœur dont nous ne pouvons vous exprimer la tendresse, qu'il vous conserve heureusement, tout le temps que sa sagesse éternelle a destiné vous employer au service de son Église. Ce sont les souhaits,

«Monsieur et très honoré Père,

«De vos très humbles et très obéissants serviteurs et enfants,

«**L. DE CHANDENIER**,
Indigne prêtre, c. c. de Rochechouart.

Chemin faisant M. Berthe tomba malade à Turin. Ses compagnons de voyage se disposaient à se rendre à Milan pour l'y attendre et se rendre ensuite avec lui à Rome, lorsque avant de partir les abbés de Chandenier écrivirent encore à saint Vincent

«A Turin, ce 24. octobre 1659

«Monsieur et très honoré Père,

«Nous avons fait ici plus de séjour que nous ne pensions,.à cause de l'indisposition de M. Berthe. Nous espérons, Dieu aidant, partir demain, en la compagnie d'un seigneur génois, de la famille des Spinola (1), pour Milan où il **[298]**

1. Il existait à cette époque un futur cardinal Spinola, de la même famille, qui avait été nonce à Naples sous Innocent X, était en 1659 archevêque de Laodicée et fut en 1665 nonce à Vienne. A la même famille appartenaient Ambroise, marquis de Spinola, devenu général, et Frédéric, son frère, devenu amiral ; tous les deux soutinrent la cause de l'Espagne. Le premier mourut en 1630, le deuxième en 1603.

passe, pour de là s'en aller à Rome y être résident pour sa République ; il a témoigné en cette cour être fort affectionné à votre maison de Gênes dont il a dit beaucoup de bien. Nous passerons à Milan la fête de saint Charles, y attendant mondit sieur Berthe qui nous y viendra trouver, après avoir repris ici assez de forces pour cela, comme nous espérons que Notre-Seigneur lui en fera et à nous aussi la grâce.

Je n'ajoute rien, Monsieur et très honoré Père, à ce que je vous dis par la dernière lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire, du cordial et charitable traitement que nous avons reçu en cette maison. Je vous dirai seulement, voyant y être obligé, pour la bonne édification qu'il n'a tenu qu'à nous d'y prendre, qu'on y vit comme à Saint-Lazare, à la réserve d'une seule pratique qui est que, neuf mois de l'année, tous les missionnaires, tant prêtres que frères, mettent la clef sous la porte, pour aller faire leur moisson des âmes ; en sorte qu'on peut dire d'eux, ici encore plus véritablement qu'ailleurs, *che sono padri di camera locanda*, ce qui leur sera toujours une qualité plus honorable que toute autre qu'on leur pourrait donner.

«Nous avons cru devoir ici saluer M. le marquis de Pianezze (1), non pas comme premier ministre et grand chambellan de cet Etat, mais comme un seigneur d'éminente piété et le père temporel de cette maison, ce qu'il nous a témoigné n'avoir pas eu désagréable avant son départ pour Monaco où il est allé prendre la fille de ce prince que son fils doit épouser.

«Nous nous prosternons de tout notre cœur à vos pieds ;**[299]**

1. Chef du conseil de S. A. Royale de Savoie, fondateur de la maison de Turin. Voyez Lettres de saint Vincent, t. III, p. 111, 159.

pour recevoir en esprit votre sainte bénédiction, et sommes, avec tout le respect que nous vous devons,

«Monsieur et très honoré Père,

«Vos très humbles et très obéissants enfants et serviteurs,

«**L. DE CHANDENIER**,
Indigne prêtre, c. c. de Rochechouart.

«*P. S.*-Je n'ai voulu manquer de me donner l'honneur de vous écrire encore d'ici, car je crains que nous n'en ayons plus l'occasion avant que d'arriver à Rome, s'il plaît à Dieu nous en faire la grâce.»

Le 5 décembre saint Vincent répondait à celui des deux frères qui avait tenu la plume, c'est-à-dire à l'abbé de Tournus

«Monsieur,

«C'est avec toutes les tendresses de mon chétif cœur que je vous dis que j'ai consolation sensible de celle que vous avez en ces saints lieux de Rome. Je souhaite que M. Jolly (1) soit assez heureux de vous accommoder en sa nouvelle habitation (2), et que de là Notre-Seigneur vous fasse voir la force de la grâce à l'égard de tant et tant de martyrs qui ont souffert pour lui. Hélas ! qu'ai-je tant au cœur comme la reconnaissance des obligations incomparables que nous vous avons ! C'est une atteinte de mon cœur qui ne se peut adoucir qu'en le disant, et en vous souhaitant toutes sortes de biens et de consolations partout où vous allez.

«Il y a plusieurs maisons de carmélites qui ne reçoivent point le bref ; il y en a d'autres qui les ont, car on ne s'est**[300]**

1. Supérieur de la maison de Rome.
2. De Monte Citorio, cédée par le cardinal Bagni, ancien nonce en France jusqu'en 1656. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 457, 467 et 493.

point expliqué du tribunal auquel elles appellent ; il faudra voir.

«Votre chère famille se porte bien, Dieu merci ! l'on attend avec patience votre retour, et grand désir qu'il arrive bientôt.

«M. Berthe me mande que sa fièvre quarte l'a quitté, et qu'il s'en va partir au plus tôt pour se rendre auprès de vous ; peut-être aura-t-il ce bonheur avant que la présenté vous soit rendue.

Avant que la lettre qu'on vient de lire n'arrivât à Rome, les abbés de Chandenier y étaient rendus, et dès le 1or décembre, l'abbé de Tournus, seul signataire de celle qu'on va lire, s'était empressé d'en donner avis à saint Vincent.

«De Rome, ce 1er décembre 1659.

«Monsieur et très honoré Père,

«Nous voici enfin arrivés *ad limina sanctorum apostolorum*, heureusement par la grâce de Notre-Seigneur. Nous y reçûmes, le lendemain de notre arrivée qui fut samedi, votre lettre du 7 du mois passé, par laquelle nous voyons que, par la grâce de Dieu, votre santé est bonne, dont nous ne recevons pas peu de consolation. Plaise à sa divine Bonté vous la conserver longues années pour son service.

Nous avons aussi appris avec joie de M. Berthe, que la fièvre l'avait quitté, et qu'il espérait se rendre ici dans peu de jours, si elle ne revenait point ; mais avec douleur, que M. Martin avait la quarte réglée dont il avait déjà eu quelques ressentiments d'accès, lorsqu'il prit la peine de nous venir trouver à Milan, mais nous croyions alors et lui aussi que ce ne serait rien. Plaise à Dieu qu'il

en soit délivré bientôt, pour aller travailler pour sa gloire, comme il était en bonne disposition pour cela.

«Touchant le prieuré, nous n'avons qu'à honorer ce que **[301]** vous avez fait en cela comme en toutes choses. J'ai prié M. Jolly, duquel je ne saurais vous expliquer la bonté pour nous, de vous mander la communication que nous avons eue ensemble sur ce sujet, qui le fera bien mieux que moi.

«Le courrier me presse de finir en vous saluant avec tout le respect qui m'est possible, crst (1),

«Monsieur et très honoré Père,

«Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. DE CHANDENIER,
Indigne prêtre.

Nous ignorons le moment où M. Berthe arriva à Rome et quel y fut le genre de ses occupations. C'est seulement une lettre de saint Vincent, adressée le 28 mai de l'année suivante (i66o) à M. Martin, supérieur à Turin, qui nous remet sur la trace de nos pieux pèlerins

«Votre lettre du 7 nous a trouvés dans les douleurs de la mort de M. l'abbé de Chandenier (2) qui arriva à Chambéry comme vous aurez pu le savoir. La perte en est grande pour l'Église et très grande pour nous. Il a vécu en saint et est mort missionnaire, ayant fait de grandes instances pour être reçu en la Compagnie, selon l'affection qu'il en avait conçue depuis longtemps. C'est pourquoi, cette maison ici ayant reçu une merveilleuse édification de lui, elle doit s'entretenir ce soir de ses vertus, pour s'en rafraîchir la mémoire et l'exemple. Monsieur son frère est arrivé ici, affligé au point que vous pensez, avec MM. Berthe et Théroude.»

Le même jour saint Vincent écrivait à M. Desdames, **[302]**

1. J'ignore ce que signifient ces quatre lettres, formule peut-être incomplète, parce que le courrier pressait l'écrivain.
2. Il s'agit de l'abbé de Tournus.

supérieur à Varsovie. e Je salue fort cordialement le bon M. Duperroy et je recommande à ses prières et aux vôtres l'âme de feu l'abbé de Chandenier, qui est mort en Savoie, en revenant de Rome. C'était une personne de condition, neveu de Mgr le cardinal de Larochefoucauld, qui, par une singulière piété, s'était retiré céans, depuis cinq ou six ans, avec M. l'abbé de Moutier-Saint-Jean son frère, qui a fait le voyage de Rome avec lui et qui est de retour depuis quelques jours avec M. Berthe et un autre prêtre de la Compagnie qui les ont accompagnés. Ce cher défunt était fort détaché des créatures, fort humble et mortifié, fort récolligé et intérieur, fort gai, sage, judicieux' et exemplaire, tout à Dieu et fort zélé 'pour l'avancement de l'état ecclésiastique et le salut des peuples, enfin nous ne voyons point son pareil ; la perte en est grande pour l'Église et très grande pour cette maison qu'il édifiait merveilleusement. Nous devons nous entretenir ce soir de ses vertus admirables qui sont plutôt les vertus de Notre-Seigneur exercées par lui en ce sien serviteur. Ceci vous fera demander s'il était missionnaire ? A quoi je vous dirai qu'il l'était d'affection il y a longtemps, mais étant très indigne d'avoir pour confrère un tel prélat, nous ne l'avons reçu en la Compagnie qu'un ou deux jours avant sa mort ; et alors, il en a fait de si grandes instances qu'il a fallu lui donner cette consolation. Son corps a été porté en notre petite chapelle d'Annecy. Tout' ce que Dieu fait est bien fait ; sans cette foi, nous serions inconsolables de cette privation.»

Depuis son arrivée de Rome M. Berthe ne quitta plus Paris jusqu'à la mort de saint Vincent ;(1). **[303]**

1. *Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. 602.

VI

(1661-1692)

M. Berthe est désigné par saint Vincent avec M. Alméras comme son candidat au généralat. — Il est nommé premier assistant, préside à l'inauguration de la cure de Fontainebleau (1661), est désigné pour être secrétaire de l'assemblée générale de 1668. — M. Berthe préside à la fondation de Lyon, négocie l'union des missionnaires de Saint-Michel avec la petite Compagnie (1670) prend part à la délibération sur la convenance du rappel des missionnaires de Madagascar (1671) ; est délégué de M. Alméras pour accepter la fondation de Versailles. — Il prend part, comme premier assistant, aux trois assemblées générales qui se tiennent sous le généralat de M. Jolly, est nommé à plusieurs reprises supérieur du séminaire Saint-Charles et une fois de Richelieu (1682-1685).

C'est surtout à l'occasion de l'élection du nouveau Supérieur général que brilla d'une façon indubitable aux yeux de tous l'estime profonde que saint Vincent faisait de la vertu et de la capacité de M. Berthe. Il eut, en effet, l'insigne privilège de voir son nom figurer à côté de celui de M. Alméras comme un des plus capables de recevoir en héritage la conduite de la Compagnie. L'assemblée le comprit et, après avoir, sur des marques non équivoques de la volonté divine, choisi M. Alméras ppur premier successeur de saint Vincent 1, elle désigna M. Berthe pour son premier assistant.

Nous ne pourrons plus désormais suivre pas à pas M. Berthe, comme nous l'avons fait jusqu'ici, grâce aux documents nombreux encore que nous a fournis le peu qui reste de la correspondance de saint Vincent. Aussi bien semble-t-il que, quoique relativement jeune encore puisqu'il n'avait alors que trente-huit ans, M. Berthe eut besoin de plus de calme et de repos qu'il n'en avait eu pendant la vie prodigieusement active qu'il avait menée du vivant de saint Vincent, pour l'aider à fonder et à affermir les premières maisons de la Compagnie. D'autres vont lui succéder dans **[304]**

1. Voir la notice de M. Cuissot, page 137.

cette charge dorénavant moins importante sinon moins pénible, et lui, profitant de la grande expérience qu'il avait acquise, va la tenir sans cesse à la disposition de M. Aiméras d'abord, puis de M. Jolly, auprès desquels il passera presque entièrement la seconde moitié de sa vie.

Dès 1661, il devient le plus ferme appui de M. Alméras pendant les laborieux travaux de cette assemblée générale, dont il fut le secrétaire et qui devait se hâter de fixer par l'écriture les traditions non encore rédigées, mais que saint Vincent avait créées peu à peu par sa correspondance et ses visiteurs par rapport aux différentes œuvres de la Compagnie. Nul doute qu'il n'ait dû prendre part comme conseiller au moins, puis comme premier assistant et secrétaire de l'assemblée, aux divers mémoires que fit paraître M. Alméras sur la tenue des assemblées préparatoires à l'assemblée générale, l'observance de certaines règles de la Compagnie, les postulants, la visite des séminaires ou des églises de la Compagnie par les évêques diocésains, etc., et plus tard, en 1668, sur les séminaires, les missions et la conservation de l'esprit primitif.

«En 1661, dit M. l'abbé Maynard, dix missionnaires furent établis par le roi à Fontainebleau, et investis, avec la permission de Henri de Gondrin, archevêque de Sens, de la cure que le prince y venait d'ériger pour la commodité de la cour et des particuliers, ainsi qu'en reconnaissance de la paix générale, la paix des Pyrénées et de la naissance du dauphin (1).

Ce fut M. Berthe qui lut délégué pour assister à leur installation. M. Alméras, ayant craint que Louis XIV ne voulût pas accepter M. Durand (2), premier curé de Fontainebleau, à cause de sa

jeunesse (il n'avait que trente ans), avait décidé que si cette difficulté était soulevée, M. Berthe **[305]**

1. Maynard, Saint Vincent de Paul, etc., t. II, p.446.
2. Voir, plus loin, la notice de M. Durand, premier curé de Fontainebleau.

le remplacerait. On n'eut pas besoin d'avoir recours à cette substitution.

En 1668, M. Berthe fut élu secrétaire de l'Assemblée. On sait quelle fut l'importance des points qui y furent traités et on peut juger par là-même, qu'héritière de l'esprit de saint Vincent, cette Assemblée ne le fut pas moins de l'estime que notre Bienheureux Père avait daigné accorder à ses principaux collaborateurs. Deux ans après, le 53 marsi6o, M. Alméras annonçait a la Compagnie dans une circulaire spéciale la fondation à Lyon d'une maison nouvelle à la tête de laquelle M. Berthe était placé comme Supérieur.

«De Paris, ce 13 mars 1670

«Monsieur,

«Il me semble que de temps en temps je vous ai fait part de notre établissement de Lyon ; mais comme ce n'a été qu'en partie et seulement en passant, j'ai cru vous devoir maintenant donner une connaissance plus particulière du commencement et de la suite de cette œuvre. Dieu, qui est en est le premier auteur, donna le mouvement à M. Chomel (1), autrefois conseiller du parlement de Paris, prêtre depuis plusieurs années, homme de grande vertu et piété, et ancien ami de notre Congrégation, de nous fonder en cette ville-là comme étant un poste fort propre pour procurer l'avancement de sa gloire en plusieurs provinces

il fit proposer son pieux dessein à M l'archevêque de Lyon (2), qui se trouva à Paris en ce temps-la, pour savoir s'il en agréerait l'exécution, comme il fit de sa grâce ; et mondit seigneur étant retourné à Lyon désira que quelqu'un ; **[306]**

1. Le 30 août 1668, Pierre Chomel constituait d'abord une rente de 1,000 livres, puis y ajoutait successivement une somme de 10,000 livres et une autre de 1,000 pour commencer l'établissement. Le roi et l'archevêque confirmèrent la donation.
2. Mgr Camille de Neuville.

des nôtres y allât pour diverses formalités qui étaient à observer en cette affaire et qui la rendaient plus difficile qu'elle n'eût été en autre temps, à cause d'un édit que le roi fit ces années passées touchant les nouveaux établissements des communautés. Nous y envoyâmes M. Berthe pour travailler à cela et donner commencement à cet établissement, et y étant arrivé, il obtint le consentement par écrit de Mgr l'archevêque et celui de la ville. Il fallut depuis obtenir des lettres patentes du roi, pour lesquelles M l'archevêque écrivit en cour, et ensuite on les fit enregistrer au Parlement ; ce qui demanda un peu de temps. Après, il fut question d'avoir une maison, ou d'achat ou de louage, et s'étant trouvé difficulté pour en faire d'abord l'acquisition, on se contenta d'en louer une en attendant, où nous envoyâmes des ouvriers pour y commencer une petite communauté ', savoir M. Dubois qui était supérieur à Annecy, M. Grégoire qui a été ci-devant directeur de notre Séminaire interne, et un prêtre du même séminaire nommé M. Pézeran ; et pour former selon l'esprit de notre congrégation ce nouvel établissement, nous y laissons M. Berthe pour supérieur, cette maison ayant besoin d'un chef, surtout en ce commencement, qui fût intelligent et expérimenté comme il est, pour répondre à l'attente du prélat, et de quantité de personnes d'autorité et de piété qui sont en cette ville-là ; comme aussi à cause de la disposition qu'il y avait à une chose dont nous allons parler, qui demandait une personne capable de la traiter et de mettre ensuite les choses en bon train. Voilà comme cet établissement a été conçu et achevé par une vocation particulière de Dieu, et voici une occasion de le fortifier et augmenter, que lui seul a suscitée sans que nous y eussions aucunement pensé, et qui fait le principal sujet de cette lettre. **[307]**

1. Le fondateur avait laissé à M. Alméras le soin de déterminer le nombre des missionnaires qu'il faudrait établir dans la maison.

«Il faut savoir que, depuis environ vingt-cinq ans, il s'est formé dans Lyon deux communautés de prêtres qui se sont appliquées aux missions. Les uns sont appelés les missionnaires de Saint-Joseph, autrement et plus ordinairement par le peuple, les Cartenistes, à cause de leur auteur qui s'appelait M. Cartenet, qui était laïque et chirurgien de profession, mais homme d'oraison, fort pieux et fort zélé, qui associa quelques ecclésiastiques pour aller instruire les pauvres gens de la campagne.

«La seconde communauté était proprement les missionnaires de Mgr l'archevêque, institués par son autorité et confirmés par lettres patentes du roi, vérifiées au Parlement, et appelés ordinairement Missionnaires de Saint-Michel, à cause d'une cure portant ce nom, qui leur avait été unie, et près laquelle ils demeuraient. Ceux-ci ou quelques-uns d'entre eux, voyant M. Berthe à Lyon, à dessein d'y établir notre Congrégation, eurent, peu après son arrivée, la pensée d'unir leur Communauté à la nôtre ; ils en parlèrent à leurs confrères et à quelques externes, même à M. Berthe plusieurs fois qui les écouta avec respect et, nous en ayant écrit, nous le priâmes de ne faire aucune avance pour cela, mais de les laisser agir, et de nous soumettre à la seule Providence, comme il a fait, pour nous conformer à la sainte pratique de feu notre Très Honoré Père qui n'allait jamais au-devant des établissements ni des avantages temporels. Notre établissement étant fait, ces Messieurs qui désiraient s'unir à nous furent bien aise, avant que de conclure cette union, d'assister à une de nos missions, et quelques-uns deux y ayant travaillé en revinrent si satisfaits des nôtres et de leur manière d'agir, qu'ils demandèrent instamment à M' l'archevêque la permission de faire promptement l'union, ce que mondit seigneur leur ayant accordé, ils eurent plusieurs conférences avec M. Berthe pour en traiter, et étant convenu des conditions, ils en ont passé devant notaires le contrat, qui a été **[308]** homologué par Mgr l'archevêque avec la désunion de la cure de Saint-Michel M. Berthe lui ayant représenté de notre part que nous avions pris résolution depuis plusieurs années de n'accepter aucune cure, et que d'ailleurs nous ne pouvions pas, dans une ville épiscopale comme Lyon, exercer nos fonctions au dehors à l'égard de prochain ; à quoi ayant enfin acquiescé, tout a été heureusement achevé au gré d'un chacun. C'est de quoi, Monsieur, j'ai cru devoir vous donner avis, comme d'un bien assez considérable, que Dieu a fait à cette maison naissante, qui était fort faible pour le nombre des sujets et pour la subsistance ; car elle n'avait que mille livres par an, qui ne suffisent que pour l'entretien de deux prêtres et d'un frère, M. Chomel n'ayant pas pu faire davantage pour lors, quoiqu'une ville comme celle-là demandât quelque chose de plus, mais il disait qu'il voulait que nous eussions au moins un pied dans Lyon, et que s'il ne faisait une fondation pleine et entière il désirait au moins en faire un commencement pour cette heure, espérant qu'il en ferait un jour davantage, et Dieu y pourrait aussi donner accroissement par d'autres manières ; ce qui est, en effet, arrivé, sa divine Majesté ayant fortifié cet établissement en hommes et en revenus par le moyen de cette union dont nous venons de parler. Ce n'est pas que ces Messieurs soient incorporés à notre Congrégation, non, ils demeurent libres ; mais ils vivront et travailleront avec nos missionnaires, tant que bon leur semblera, en s'accommodant à nos pratiques, qui est tout ce que nous souhaitions.

«Et, de leur bonne volonté ils nous ont cédé leurs fondations, rentes, fonds et droits temporels qu'ils avaient en commun ; de sorte que chacun d'eux venant à mourir ou à se retirer, par l'occasion de quelque bénéfice ou emploi, nous substituerons à leur place quelqu'un de notre Congrégation, et ainsi dans quelques années nous jouirons seuls du revenu qui leur était affecté, lequel fournira **[309]** l'entretien de cinq prêtres, outre les deux fondés par M. Chomel (1)»

Vers la fin de l'année suivante (décembre 1671), une grave question s'imposa à M. Alméras. Fallait-il, vu les difficultés présentes, abandonner la mission de Madagascar, pour laquelle saint Vincent n'avait pas craint de sacrifier tant de missionnaires ? Laissons-le lui-même s'expliquer là-dessus : «Voulant connaître la volonté de Dieu sur cela,

écrit-il, j'ai cru ne pouvoir mieux la chose en délibération. Pour cet faire que de mettre effet, j'ai assemblé MM. Berthe, Jolly, Fournier, Thollard, Watebled, Éveillard, Talec, comme aussi M. Durand, qui s'est trouvé à **[310]**

1. Les conditions de l'union de ces prêtres avec la Congrégation de la Mission furent donc les suivantes ; :
1°. Les missionnaires devaient acquitter les charges des prêtres de Saint-Michel et les pensions portées par le contrat ;
2° Lesdits prêtres catéchistes de Saint-Michel étant morts et les pensions éteintes, la Congrégation de la Mission était tenue d'entretenir à Lyon, à perpétuité, quatre missionnaires et un frère, outre ceux qui étaient déjà fondés ;
3° Le desservant de l'ermitage de Montdizour étant mort, la Mission de Lyon était tenue d'établir un missionnaire pour y résider et le remplacer ;
4° Tous les ans, un service solennel devait se faire pendant l'octave des Morts, et chaque missionnaire attaché à la Mission de Lyon devait dire une messe basse pour lesdits prêtres catéchistes fondateurs.

Le 25 janvier 1670, Mgr l'archevêque homologua cette union et détermina qu'à perpétuité il y aurait deux prêtres pour la rente de mille livres donnée par M. Chomel, trois autres en conséquence de la présente union, un quatrième lorsque le revenu des biens cédés monterait à mille six cents livres, et enfin un cinquième lorsque le supérieur de ladite maison aurait conféré le prieuré fondé par M. Jean Valaux, rapportant cinq cents livres le tout pour des missions sous l'autorité de l'archevêque de Lyon seulement.

La même année 1670, le sa septembre, Catherine Mayossou, dite de l'Ascension, ursuline à Saint-Chamond, consentit que la fondation qu'elle avait faite d'un catéchisme dans la paroisse d'Avezieu fût changée en celle d'une mission de huit en huit ans dans ladite paroisse mille livres de fonds.

[310]

Paris pour quelques affaires, tous assistants ou visiteurs ou (membres) de la dernière assemblée générale, lesquels, après avoir été informés, au moins en gros, du passé, et avoir lu les dernières lettres fort amples qui nous ont été écrites de ces pays-là, aussi bien par des frères que par des prêtres, et après y avoir bien pensé pendant plusieurs jours, et avoir bien recommandé la chose à Dieu, et enfin examiné toutes les raisons pour et contre, et étant assurés d'ailleurs qu'on ne manquera pas de prêtres séculiers ou réguliers qui seront bien aises d'aller en ce pays-là, ont cru qu'il en fallait rappeler nos missionnaires, pourvu qu'ils soient encore en vie ; de quoi il y a beaucoup à douter, vu les dangers où ils nous mandent qu'ils sont, principalement du côté des nègres, qui les menacent de les venir tuer, ce qu'ils pourraient faire facilement, à côté du peu de Français qui restent en cette île (1).»

Au mois de janvier de l'année suivante (1672), M. Alméras écrit encore, au sujet de ta fondation de Versailles, une circulaire où M. Berthe joue le principal rôle.

Monsieur,

«Voici une affaire toute nouvelle qui pourra vous surprendre comme elle nous a surpris : c'est que le roi nous veut mettre à Versailles, et, nous l'ayant fait savoir par M' l'archevêque, nous nous sommes trouvés embarrassés à cette proposition, particulièrement à cause de la paroisse qu'il veut que nous ayons ; car vous savez, Monsieur, que nous faisons très grande difficulté de nous charger de cures comme nous en fîmes pour celle de Fontainebleau. Ce qui nous a obligés de lui faire donner un placet pour lui représenter nos raisons, qu'il a vu ; mais il n'y a pas eu d'égard et a dit à mondit seigneur l'archevêque que sa volonté était que nous prissions la cure, et que, s'il était besoin de commandement **[311]**

1. Circulaires des Supérieurs généraux, t. 1er, p. 119.

pour cela, il le commandait, ajoutant qu'il ne pensait pas que nous dussions moins faire pour lui que pour la feue Reine, sa mère, en considération de laquelle nous avions accepté la cure de Fontainebleau, nonobstant toutes les raisons que nous lui avions alléguées pour nous en dispenser. Depuis cela, M. Berthe l'est allé assurer de notre soumission, et que, puisque nonobstant tout ce que

nous lui avons représenté, Sa Majesté persiste à vouloir que nous prenions la cure, nous estimons que la volonté de Dieu nous est signifiée par la sienne, ce qui l'a fort contenté ; et, entre autres choses, il dit en propres termes, qu'il aimait notre Congrégation, et il témoigna encore depuis, en présence de plusieurs personnes, qu'il était fort aise de ce que nous acquiescions de la bonne manière à sa volonté. Il aime ce lieu, il le veut agrandir et le mettre en bon ordre, aussi bien pour le spirituel que pour le matériel.»

Cependant, M. Alméras étant mort le 2 septembre 1672, M. Berthe prit part à l'assemblée générale qui, au mois de janvier 1673, lui donna pour successeur M. Jolly. Cette assemblée le maintint lui-même dans les fonctions de premier assistant (qu'il remplit simultanément avec celle de supérieur du séminaire Saint-Charles, à Paris, fondé par saint Vincent, en 1645, et appelé aussi le Petit Saint-Lazare).

En 1682, M. Berthe fut nommé supérieur à Richelieu. D'abord fatigué à Saint-Lazare, il avait obtenu d'aller à Saint-Charles ; mais sa santé ne lui permettant plus de supporter l'air de Paris, il fit en quelque sorte permutation temporaire avec M. Dupuich, qui de Richelieu vint le remplacer à Paris, dans sa charge d'assistant,. Voici en **[312]**

1. M. Dupuich avait été successivement supérieur à Marseille de i665 à i668, à Varsovie de i668 1670, à Metz de 1670 1676, à Richelieu de 1676 1682, et il revint prendre la direction de cette maison de 1685 à 1693.

quels termes M. Jolly annonçait cette nouvelle aux supérieurs des maisons de la Compagnie.

«De Paris, ce 2e janvier 1683.

Monsieur,

Je vous mandai, il y a environ six semaines, que M. Berthe, ayant désiré ardemment de sortir de Paris, où il s'était trouvé fort incommodé de santé, nous l'avions envoyé à Richelieu. Et parce que nos constitutions portent que, quand un des assistants du Supérieur général est éloigné de lui pour un temps considérable, il doit en sa place en substituer un autre, lequel est admis en cet office du consentement des assistants et des visiteurs, à la pluralité des voix, et ce substitué en la place de l'absent doit exercer l'office jusqu'à son retour, M. Dupuich, duquel M. Berthe a occupé la place à Richelieu, étant venu ici où nous l'avons fait supérieur du séminaire de Saint-Charles, je l'ai proposé à ces messieurs les assistants et visiteurs, pour exercer l'office d'assistant en la place dudit M. Berthe, pendant son absence, et ils ont tous universellement approuvé ce choix, reconnaissant ledit M. Dupuich, comme il est, pour une personne vertueuse, de bonne conduite et fort affectionnée à la Compagnie, à laquelle il rend de bons services depuis longtemps.»

En 1685, M. Berthe vint reprendre à la fois ses fonctions de premier assistant et de supérieur de Saint-Charles, tandis que M. Dupuich retournait à Richelieu. Le 9 février, il prenait part à l'assemblée domestique qui devait désigner les deux députés de Saint-Lazare à l'assemblée provinciale chargée de désigner les députés de la province à l'assemblée générale. En voici le procès-verbal à titre de spécimen et de document ; :

«Anno Domini millesimo sexcentesimo octogesimo **[313]**quinto, die vero nono mensis Februarii, in domo Sancti Lazari Parjsjensis Congregationis Missionis, convocati sunt ad pulsum compan domesticæ omnes sacerdotes ejusdem Congregationis et dormis jus suffragandi habentes, ut omnibus in loco destinato congregatis, procederetur ad electionem duorum sacerdotum dicta domus qui juxta Regulas et constitutiones præfatæ Congregationis tanquam deputati dicta domus intersint et jus suffragandi habeant in Conventu Provinciali provinciæ Franciæ convocato pro deputatione ad Conventum generalem habendum in dicta domo Sancti Lazari octava die mensis Maij anni prœsentis ad negotia tractanda juxta constitutiones ejusdem Congregationis pluribusque suffragiis légitime electi sunt Domini Petrus Cabel et Ludovicus Serre in deputatos dictas domus Sancti

Lazari ad pnefatum Conventum Provincialem. In quorum fidem et testimonium, nos omnes convocati præsentibus actis subscripsimus anno mense et die prædicfis.

«Edmondus JOLLY, RIVET, BERTHE, CABEL PETRUS, Ludovicus SERRE, MAILLARD, N. TALEC, DESMORTIERS, C. LA SALLE, A. L'ESCUYE R LAVALETTE, LESTOURMY, SAINT-PAUL, TRAVAILLIER, G. VAVOYE, J. BENOIST, Josephus LEFORT, HUCHON, LE DREULX, DUSSARAY, BESSYRE, DEMAUROY, L. DUPERENNA.

M. Berthe prit donc encore part à l'assemblée générale de 1685, comme premier assistant. De 1687 1689, nous le retrouvons encore supérieur à Saint-Charles. Enfin, toujours en qualité de premier assistant, il prend part à l'assemblée de 1692, et comme à partir de ce moment nous ne retrouvons plus ses traces nulle part, tout porte à croire que ce digne fils de Vincent de Paul ne tarda pas à recevoir la récompense de ses travaux.

M. PIERRE CABEL (1)

- 1618-1688 -

M. Cabel a été véritablement bon : — bon chrétien, — bon prêtre, bon missionnaire, — bon prédicateur.

C'est avec regret que je me vois restreint à dire peu de choses de la vie et des vertus du grand serviteur de Dieu, M. P. Cabel. Partout où il a été, il a toujours été utile et édifiant ; cependant le peu que je vais écrire de lui est seulement ce qui est resté en la mémoire de quelques-uns de nous autres frères qu'il a dirigés environ neuf ans, attendu que d'une part ceux qui l'ont connu et ceux avec qui il a demeuré dans les autres maisons sont morts la plupart, et que d'ailleurs ceux qui auraient pu en donner une connaissance plus particulière ne sont pas en état de le faire, soit par leur grand âge, ou par la multiplicité des affaires, soit aussi parce qu'ils s'appliquent davantage à pratiquer qu'à écrire de la vertu ; joint à ce que M. Cabel faisait son possible pour se cacher aux yeux des hommes, afin de ne travailler que pour Dieu comme on va le voir.

Nous devons néanmoins nous consoler en nous ressouvenant : **[316]**

1. M. Pierre Cabel, né en 1618 à Chésery, dans le diocèse de Genève, entra prêtre dans notre séminaire d'Annecy en janvier 1643, et il vint le 25 janvier 1644 Paris pour y continuer son séminaire.
Il fut supérieur à Sedan de 1658 à 1665, et plus tard à Saint-Méen, de 1670 à I671 Il nous restevingt et une lettres adressées par saint Vincent à M. Cabel.

de la plainte de saint Jean-Chrysostôme a l'occasion des apôtres, lorsqu'il déplorait le peu qui nous était resté des faits héroïques de ces colonnes de l'Église, et nous pouvons ajouter la même chose à l'égard des premiers chrétiens, lesquels au rapport de saint Luc n'étaient qu'un cœur et qu'une âme ; comme s'il eût voulu dire que la charité et l'union étaient si grandes parmi eux qu'ils semblaient n'avoir tous qu'une seule âme pour aimer Dieu et animer tous leurs cours de cet amour ; et néanmoins nous n'avons presque aucune connaissance des actions extraordinaires et des vertus qu'ils ont pratiquées, parce qu'en cet âge d'or personne ne pensait qu'à s'avancer dans les exercices de la charité, et à devancer son prochain dans la pratique de l'humilité.

Nous avons aussi sujet de faire la même plainte à nos prêtres missionnaires, desquels à peine en reste-t-il quelque mémoire dans ceux mêmes qui les ont connus plus particulièrement, d'autant qu'à l'imitation des premiers chrétiens, dont ils suivaient les exemples, ils pratiquaient parfaitement les vertus qu'ils voyaient briller avec tant d'éclat dans leurs confrères, et comme ils estimaient peu ce qu'ils faisaient, ils ne pensaient qu'à s'avancer de plus en plus dans la voie de la perfection, ne regardant pas tant ce qu'ils avaient déjà que ce qu'ils s'imaginaient leur manquer. Ceci présupposé, voici ce qu'on peut dire du bon M. Cabel.

M. Pierre Cabel naquit à Chésery, diocèse de Genève, au commencement de l'an 1618 ; car ayant été ordonné prêtre par Mg, Juste Guérin, successeur de saint François de Sales, le 13 mars 1642, il vint au monde au temps que vivait encore ce flambeau ardent et luisant de l'Église, cet incomparable saint François, auquel notre cher défunt était tout dévot, lisant avec beaucoup d'affection et de dévotion les œuvres qu'il conseillait ordinairement à ceux qui étaient sous sa direction, surtout les entretiens que ce saint vénérable ; **[317]** prélat faisait aux religieuses de la Visitation dont il était l'instituteur.

Quant aux qualités de M. Cabel, j'ai remarqué qu'il était un homme vraiment bon, bon chrétien, bon prêtre, bon missionnaire, bon prédicateur : voilà cinq talents que Dieu donne à plusieurs, mais tous ne les font pas valoir également.

Premièrement, un homme vraiment bon est celui dont la nature est sujette à la raison, et la raison à Dieu ; je peux dire après cela que M. Cabel était un homme vraiment bon, point par mouvement de nature, c'était la droite raison qui était son guide dans les choses mêmes où on aurait pu juger du premier abord, qu'il y aurait eu plus de mouvement de passion : c'est ce qu'il me découvrit un jour en une pareille occasion, me rendant raison de son procédé, en quoi je vis qu'il

était un homme bien raisonnable et qu'il n'avait en vue que de faire son devoir. Il était extrêmement sociable et prompt à rendre service à son prochain en temps opportun et importun, quittant Dieu pour Dieu, ce qui est une vertu très rare et la marque infaillible d'un homme vraiment bon et d'un esprit bien raisonnable.

Cela s'est fait voir principalement en l'amour et la charité qu'il avait pour son prochain, particulièrement pour ceux qui étaient commis à sa charge. Il avait un abord doux, gracieux et cordial ; ses paroles étaient toutes trempées dans le miel de la sainte dilection.

Il disait souvent dans les rencontres quelques petits mots pour témoigner son affection et pour encourager dans le chemin de la vertu ; il nous prévenait toujours le premier pour le salut et son mot ordinaire à l'égard de nous autres était : Dieu nous garde, mon frère ; comment vous portezvous ? Et en nous quittant, il nous disait : Priez pour moi, mon frère, et je prierai pour vous ; et quand on se recommandait à ses prières, surtout dans les retraites, il disait avec une grande affection : Oui, mon frère, et je ne vous oublierai pas à l'autel. **[318]**

Lorsqu'il apprenait que quelqu'un de nous était indisposé, il allait incontinent le visiter pour lui témoigner la part qu'il prenait à son mal, l'exhortant d'en faire un bon usage, offrant à Dieu pour cet effet. Sur la fin de ses jours, lors même qu'il ne pouvait plus se soutenir, il ne laissait pas d'accueillir amiablement ceux qui avaient affaire à lui, quoique cela eût dû l'incommoder, excitant même ceux qui avaient quelque peine à l'aller trouver pour en être soulagé.

Cette grande bonté de M. Cabel n'a pas moins paru à l'égard de MM. les pensionnaires, du spirituel desquels il avait été chargé dès son retour ici, qu'au nôtre, et encore davantage à cause de l'état violent où ils sont. Il les allait voir souvent et les consolait, les exhortait à la patience et à faire un bon usage de leurs afflictions, faisant son possible pour procurer la liberté à ceux qui se comportaient bien, les confirmant de plus en plus dans leurs bonnes résolutions, en sorte qu'un bon nombre d'entre eux ont bien fait après qu'ils ont été mis en liberté, à la grande consolation et satisfaction des parents, et même plusieurs ont quitté le monde pour se consacrer à Dieu dans des communautés religieuses où ils ont vécu et vivent encore à grande édification. Sa charité s'est encore fait voir envers ces messieurs par les soins qu'il prenait d'eux lorsqu'ils étaient malades, surtout envers ces pauvres aliénés ; car quoique en tout autre temps il les visitât comme les autres, il en prenait encore un plus grand soin dans ce temps-là, les allant visiter trois ou quatre fois le jour, tant pour leur inspirer quelque bonne pensée, que pour prendre garde à quelque bon moment où la raison se fait voir en quelques-uns pour les bien mettre avec Dieu et assurer leur salut, les confessant et leur donnant l'absolution. Nous en avons une preuve entre autres en la personne d'un de ces pauvres aliénés qui était si furieux qu'on était obligé de lui laisser toujours les fers aux mains, qui rompait tout ce qu'il rencontrait, et à **[319]** qui pour ce sujet on avait scellé son siège, sa table et son lit dans la muraille de sa chambre. M. Cabel s'étant mis en prières, comme il ne manquait de faire dans telles conjonctures, ce pauvre, après dix-huit ou vingt ans d'extravagances et de folie, revint à soi, se confessa parfaitement, répondit très bien au prêtre de la paroisse qui lui administra l'extrême-onction et aurait communié en viatique si son mal qui était extrême le lui eût permis, ne pouvant qu'à ;grand'peine prendre une cuillerée de bouillon. M. Cabel était ainsi par sa bonté et sa charité la bénédiction de cette maison des pensionnaires, y mettant tout ces messieurs dans le bon ordre, et je ne doute pas qu'il n'ait empêché beaucoup de dérèglements en cette jeunesse sujette à cet âge à ses libertés.

Deuxièmement, un bon chrétien qui, étant animé de l'esprit de Notre-Seigneur, l'imite autant qu'il lui est possible en sa vie, en ses mœurs et en ses divines vertus. Ceux qui ont connu M. Cabel peuvent assurer qu'il avait l'esprit de Notre-Seigneur et qu'il a travaillé autant qu'il lui a été possible à se former lui-même, et ceux qui étaient sous sa conduite, sur ce divin original. Ainsi il n'a pas seulement eu ce nom de chrétien, mais le nom a été suivi des œuvres et il a marché sur les traces de celui de qui il a reçu ce glorieux nom et réglé sa vie selon ses maximes et la profession de sa foi, laquelle était très grande ainsi qu'il a paru dans le travail continuel qu'il prenait, à l'exemple de son divin prototype sur lequel il se moulait sans cesse, pour faire connaître Dieu de plus en plus afin

qu'on l'honorât ainsi qu'il le mérite c'est à quoi aboutissaient ses fécondes exhortations et les entretiens familiers qu'il avait tant à l'égard des ordinands, exercitants, pensionnaires, que des autres frères dans nos conférences spirituelles et communications ou cet esprit de bon chrétien se faisait admirablement bien paraître. Il aimait tellement Notre-Seigneur qu'il avait presque toujours son saint nom dans la bouche, en le **[320]** disant par exemple à tout propos. Il instruisait merveilleusement bien les pensionnaires des mystères que ce divin Sauveur a opérés pour notre salut, desquels on fait les (êtes dans le cours de l'année ; il portait tout le monde à passer ces saints jours et leur octave dans une grande dévotion afin d'en retirer tout le fruit que chaque fidèle doit en tirer. C'est pour cela que dans les pénitences qu'il donnait, il ordonnait toujours quelque petite prière disant par exemple à tout propos.

- pour dire tous les jours de l'octave. Il en faisait de même pour les fêtes de la très sainte Vierge et des saints. Il était très dévot à cette incomparable Reine du ciel et de la terre, et à tous ces grands hommes qui ont si fidèlement imité Notre-Seigneur pendant leur vie ; il y avait plaisir d'entendre leur panégyrique qu'il faisait le jour de leurs fêtes, car il n'en omettait pas un sans prêcher aux pensionnaires, non plus que tous les dimanches sur l'Évangile, donnant de bons moyens pour les imiter et de bonnes morales très touchantes pour porter chacun à fuir le vice et à embrasser la vertu. C'est là où on le voyait souvent lorsqu'il parlait de tant de dérèglements où les chrétiens se laissaient emporter, il parlait avec une telle force et vigueur d'esprit que chacun en était touché, et, comme j'ai déjà dit, il en a converti plusieurs. Il avait un talent merveilleux pour la prédication, qu'il n'a point enfoui mais l'a fait valoir conformément aux desseins de Dieu qui le lui avait donné pour sa gloire et le bien des âmes. Il a exercé ce ministère plus de quarante ans, sachant bien qu'un des principaux devoirs d'un prêtre est d'annoncer la parole de Dieu.

Troisièmement, un bon prêtre est celui qui est placé entre la nature divine et la nature humaine, pour honorer l'une par ses sacrifices, et l'autre par ses paroles et ses exemples. M. Cabel était le bon prêtre qui possédait ces deux parties qu'on demande dans les pontifes, puissant en paroles et en exemples.

Aussi était-il un vrai disciple de Notre-Seigneur, pieux **[321]** en ses jugements, juste en ses conseils, dévot à l'autel et dans la psalmodie au chœur, stable et fréquent à l'église où il était toujours le premier, sobre en ses repas, prudent dans la joie, pur en sa conscience, assidu à l'oraison, patient dans l'adversité, débonnaire dans la prospérité, riche en vertu, diligent en ses actions, sage en ses paroles, véritable en ses prédications ; enfin, ce bon prêtre sortait le matin de son lit, comme le phénix de son nid, n'ayant point d'autres flammes que celles de ce grand soleil de justice qui brûle les anges au ciel et les cours angéliques sur la terre.

M. Cabel, comme vrai prêtre de Jésus-Christ, était éloigné de cet esprit d'orgueil et d'ambition qui perd presque tout le monde, et il n'avait en vue que de plaire à Dieu en toutes choses et de se bien acquitter des obligations de son ministère pour sa plus grande gloire et le salut de ses frères. Dieu seul était son bien, dans la considération qu'il lui appartenait entièrement ; c'est pourquoi il dit à l'un de nos frères qui l'était allé voir peu de jours avant sa mort, lequel lui parlant de l'enflure de ses jambes, témoignait compatir à ses douleurs : Mon frère, dit cet homme de Dieu, Dieu disposera de moi comme il lui plaira ; il est le maître de tout, les jambes sont à lui ainsi que tout le reste du corps.

Il était si attentif à Dieu, que cela paraissait visiblement, en sorte qu'on voyait que le Saint-Esprit le gouvernait en tout et partout, et qu'il ne parlait et n'agissait que par le mouvement de ce divin Maître, comme tous ceux qui l'ont connu l'ont pu remarquer. De là venait que toutes ses paroles tendaient toutes à Dieu, n'ayant autre chose à faire de sa part que de seconder les bons sentiments que Dieu lui inspirait. Il aurait parlé de Dieu tout un jour sans se lasser, et sans autre étude ni préparation que de se rendre attentif aux lumières qu'il recevait du ciel, et plusieurs ont souvent admiré cette grande facilité qu'il avait à parler de **[322]** Dieu, qui est une grande preuve de l'amour qu'il avait pour lui ; car on palle de ce que l'on aime. Ce divin amour était son poids et en même temps toute sa force, qui le rendait infatigable ; il m'a dit avoir servi lui seul la paroisse de

Sedan en une quinzaine de Pâques, tous les autres de notre maison étant malades. Il travaillait nuit et jour et n'avait pas le loisir de prendre ses repas. Ce grand amour et ce grand courage lui firent faire des biens immenses : il était l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux et le père nourricier des pauvres pour lesquels il écrivait de ferventes lettres à Paris, pour leur procurer de grandes aumônes ; il était la consolation des affligés et le fléau des hérétiques qui avaient néanmoins de l'estime pour lui, le voyant infatigable dans les fonctions de son ministère. Il m'a dit qu'une fois un luthérien était malade à Sedan, chez une femme huguenote ; comme elle le vit en danger de mort, elle lui demanda si elle irait chercher le ministre de leur prêche ou le curé de la paroisse ; cet homme, qui était presque de sa religion, lui dit qu'elle appelât qui elle voudrait, cette femme fit venir M. Cabel, qui mit en très peu de temps ce luthérien en voie de salut, lui fit abjurer ses erreurs et faire profession de la foi catholique ; et l'ayant bien instruit, il mourut muni des sacrements. Il y. a grand nombre de conversions que Dieu a opérées par ce sien serviteur et bon prêtre, tant parmi les catholiques que parmi les hérétiques ; nous avons vu ici de grandes conversions parmi nos pensionnaires depuis qu'il en a eu la conduite spirituelle, comme il a déjà été dit ; d'où l'on peut inférer la gloire qu'il a au ciel ; «car celui qui aura été cause de la conversion d'un pécheur de la voie de l'erreur sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés, dit saint Jacques.

Nous sommes tous témoins de son grand travail dans les fonctions de sa vocation, et je puis dire qu'il travaillait comme quatre, surtout les dimanches et fêtes ; dès quatre **[323]** heures et un quart, le matin, il confessait, et souvent jusqu'à sept heures, qu'il allait aux pensionnaires, ou il confessait encore ; ensuite il faisait une prédication d'environ une heure, puis disait la messe aux pensionnaires ; après quoi il venait encore confesser à la sacristie, ou assister à la grand' messe, ou au moins à une partie, il avait tant de zèle pour cela selon l'esprit primitif, qu'on l'y a vu venir après la post-communion, n'ayant pu y venir plus tôt, et tout cela, sans prendre aucun rafraîchissement.

Il avait pour l'ordinaire deux exercitants, et quelquefois trois on quatre, même dans le temps où il conduisait une troupe de nos frères en retraite, et souvent il allait encore confesser chez les filles de la Charité, outre la direction spirituelle qu'il avait des pensionnaires et de nos frères. Il écrivait aussi un grand nombre de lettres, et il me disait que c'était pour entretenir la charité et l'union, consoler, réjouir et encourager ses confrères. Je ne sais comment il pouvait trouver du temps pour tant de travail, et il faut avouer qu'en cela il a eu le caractère des plus grands saints dont les vies sont remplies de si grands travaux qu'on ne peut comprendre comment ils pouvaient avoir du temps pour faire ce qu'ils ont fait ; mais les saints peuvent faire tout bien en celui qui les fortifie, et les méchants paresseux ne font rien que du mal.

Enfin, ce bon prêtre était tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, s'estimant redevable à tous, aux sages et aux ignorants, pauvres et riches, aux grands et aux petits, aux jeunes et aux vieux ; mais il n'y a pas lieu de s'étonner si M. Cabel faisait tant de choses il ne se rebutait de rien, comme il acceptait volontiers tout ce dont on le voulait charger, parce qu'ayant commencé dès sa jeunesse à faire le bien avec ferveur, et ne s'étant jamais démenti, il a continué et persévéré jusqu'à la fin dans la même ardeur, et dans un désir insatiable de rendre à Dieu et au prochain tous les services qu'il lui était **[324]** possible ; et ce qui est admirable en lui, c'est qu'il n'a pas cru que son grand âge et ses infirmités, dont je dirai un mot ci-après en passant, l'en dussent dispenser, tant il est vrai ce que dit le Saint-Esprit par la bouche du Sage, que l'amour est fort comme la mort, et que l'homme quittera mal aisément en sa vieillesse les habitudes qu'il aura contractées en sa jeunesse.

Un bon missionnaire est celui qui est animé de l'esprit de sa vocation, qui est une éminente participation de l'esprit des apôtres, et surtout du premier missionnaire, Notre-Seigneur Jésus-Christ. M. Cabel possédait les vertus qui composent cet esprit dans un haut degré. Sa simplicité le préservait de toute feinte, hypocrisie, duplicité ou dissimulation. Il faisait ses actions avec grande tranquillité d'esprit, sans se troubler ; il abhorrait le mensonge et ne s'excusait pas de ses fautes. Quand il s'apercevait que quelqu'un de la Compagnie ne marchait pas dans cet esprit, il en concevait un très vif ressentiment, comme il l'a témoigné en plusieurs occasions. Il nous avertissait avec des sentiments extrêmement tendres, nous exhortant avec des paroles fort touchantes à agir les uns avec les autres dans cet esprit de simplicité et d'union. Enfin, il avait le fruit de la simplicité, qui est d'être

sans envie ; il était très content de l'état où Dieu l'avait mis, et il s'y maintenait dans l'ordre qui conduit droit à Dieu, sans vouloir supplanter personne ; il était ennemi de la duplicité qui est rongée d'envie.

Son humilité. — Il faisait peu d'état de lui-même, quoiqu'il fît grand état du caractère sacerdotal dont il était honoré, et il se savait faire respecter dans les occasions où cela était nécessaire. Il était fort circonspect pour ne rien dire qui retournât à sa louange ; il recevait de bon cœur les avertissements et les corrections, disant franchement ses défauts, autant que la prudence le permettait. Il ne se plaisait pas dans les supériorités, et il n'y avait que le pur amour de Dieu et l'obéissance qui l'y retenaient ; mais son **[325]** humilité ne laissait passer aucune occasion qu'il ne fît instance auprès des supérieurs majeurs pour être déchargé de la supériorité. M. Alméras le déchargea de celle de Sedan et de celle de Saint-Méen, à ses très instantes prières,. aimant mieux être inférieur que supérieur, et obéir à tous que de commander à un seul ; ce qui fait voir qu'il n'affectionnait pas les premières places, et que, selon l'esprit de saint Pierre, son patron, il n'ambitionnait point d'avoir de la domination sur le clergé ; mais il se contentait d'être de bon cœur le modèle du troupeau par la pratique de l'humilité. L'affection qu'il avait pour cette vertu s'est fait voir pendant tout le temps qu'il a dirigé MM. les pensionnaires. Il l'aimait d'autant plus qu'il n'y a aucun éclat ni aucun avantage extérieur, mais beaucoup de soins et de sollicitude, et quelquefois même des rebuts et des mépris de la part de ces messieurs, qui ne prennent pas toujours leurs maux en patience et oublient souvent le caractère de ceux à qui ils parlent. Cette vertu a encore paru avec éclat parmi nous dans les exhortations qu'il nous faisait les fêtes et dimanches ; il se rangeait parmi nous sur les bancs, ne voulant point de siège particulier, comme c'est la coutume de le faire en telle occasion publique ; et comme sur ses dernières années il s'assoupissait facilement à cause qu'il reposait peu la nuit et qu'il avait beaucoup travaillé toute la matinée (ces entretiens se faisaient les dimanches et fêtes, depuis une heure jusqu'à deux), et aussi à cause de son âge, outre les précautions qu'il apportait de son côté, se faisant éternuer avec une plume qu'il se mettait dans le nez pour se réveiller, il trouvait très bon que quelqu'un l'avertit en le tirant par ses habits. Quand il nous confessait à l'église, il ne voulait pas non plus de chaise particulière, se contentant de se mettre sur les bancs le long des balustres. Tout cela montre son affection pour l'humilité extérieure qu'il pratiquait si soigneusement, et qui procédait de l'intérieur pour la conservation de laquelle il fuyait **[326]** comme peste tout ce qui lui était opposé. De là ce mépris pour toutes les choses de la terre et pour toutes les grandeurs du monde, qu'il regardait comme de la boue, ainsi qu'il le témoigna à un de nos frères, lequel lui ayant dit qu'il avait proposé à un officier l'inclination qu'il sentait pour un emploi où il paraissait quelque petite prééminence, M. Cabel lui dit tout net que ce n'était pas là la voie des saints, qu'il ne fallait jamais se produire ni aller au devant d'aucune charge, que c'était une tentation du diable qui seul pouvait inspirer de tels sentiments. Il n'approuvait pas non plus que, nous autres frères, nous nous appliquassions à lire des livres curieux et relevés, sachant très bien, comme il le disait quelquefois, que nous avions plus besoin de chaleur pour aimer et servir Dieu, que de lumières pour le connaître, attendu que, pour des gens qui font tous les jours tant d'exercices spirituels comme nous en faisons, les lumières ne nous manquent pas, et que le livre de nos règles même suffit pour nous conduire à une éminente perfection, s'il est bien pratiqué. On peut, croire qu'une telle conduite, qu'il tâchait d'inspirer, ne procédait que de son affection pour l'humilité.

Sa mortification. — Il pouvait dire avec l'Apôtre que son corps était toujours environné de la mortification de Notre-Seigneur, afin que la vie de notre divin Sauveur fût manifestée en lui ; les grands travaux qu'il a entrepris pour le salut des âmes en sont une preuve. Il n'était que diacre qu'il allait déjà en mission avec nos prêtres d'Annecy. Dès qu'il fut prêtre, en 1642, il fut vicaire d'une grosse paroisse, et depuis quarante-six ans de sacerdoce il a travaillé sans relâche jusqu'à la mort.

A peine la cloche de quatre heures du matin avait achevé de sonner le réveil, qu'on le voyait sortir de sa chambre, même dans les plus grands froids, sans robe de chambre, comme si c'eût été dans les plus grandes chaleurs de l'été, pour aller saluer Notre-Seigneur ; il revenait prendre sa ;**[327]** robe et s'en allait à l'oraison. Il ne se chauffait jamais en hiver, quelque rude que fût le froid et tour septuagénaire qu'il était, et nonobstant ses infirmités ; il se promenait après le repas autant

qu'il pouvait, pour s'échauffer un peu les pieds. Il ne déjeunait jamais, quoique son âge eût semblé exiger ce soulagement.

Il était sujet à plusieurs infirmités corporelles ; mais sa grande mortification les lui faisait mépriser. Il me dit il y a quelques années que, depuis trente ans, un de ses intestins lui sortait par le fondement, en sorte qu'étant quelquefois obligé de prendre médecine, ce lui était un grand sujet de mortification et une grande incommodité en tout temps et en tout lieu. Outre cela, il avait depuis longtemps une descente dont il souffrait beaucoup sans se plaindre. Sa mortification s'est encore fait voir dans le peu de soin qu'il prenait pour ses commodités, se contentant du plus nécessaire ; comme aussi dans l'amour du travail, ne se rebutant point, quelque chose qu'on lui imposât, et ne disant jamais : C'est assez.

On peut encore rapporter à cet article le soin qu'il avait de garder la modestie dans tout son extérieur, qui était toujours bien composé ; il marchait toujours d'un pas égal et sans précipitation, quoique ce fût toujours assez vite. Cette modestie paraissait particulièrement au chœur. Il ne se dispensait jamais de l'office que pour des causes légitimes, comme la confession ou la prédication aux pensionnaires. Il était dans son siège comme une statue, n'ayant d'autre mouvement que celui du cœur et des lèvres pour louer Dieu. Il était à l'autel comme un ange ; il disait la sainte messe avec une ferveur qui charmait ceux qui y faisaient attention ; il ne s'appuyait point sur le dossier du siège, mais s'asseyait seulement sur le bord, se tenant toujours droit étant assis ou debout. Il ne regardait point les personnes à qui il parlait en face, et il avait souvent les yeux vers le ciel en parlant et ne haussait point la voix. **[328]**

Ce qui le tenait dans une si grande modestie, c'est qu'il était continuellement uni à Dieu intérieurement, de sorte que ce qui paraissait au dehors n'était qu'un rejaillissement de sa modestie intérieure, sans laquelle l'extérieure n'est que du fard qui trompe ceux qui s'y amusent. Quand il allait et venait, il priait toujours Dieu vocalement, accomplissant ainsi à la lettre ce que dit saint Jacques, qu'il faut prier sans cesse.

Il était toujours intérieurement plein de l'esprit de pénitence et de mortification, et, comme il est à présumer, il ne s'épargnait point dans les besoins publics, pour lesquels il disait souvent à la sainte messe autant de collectes qu'il s'y en peut dire ; ce qui faisait qu'il était quelquefois un peu long, car au reste il était fort accommodant en ce point, n'étant ni trop long ni trop court ; — comme aussi quand il était obligé d'étudier sur les cas qui concernaient les péchés de la chair, afin de la réprimer par la haire et le cilice dont il est à croire qu'il se chargeait dans ces sortes d'occasions, comme il le dit parlant ,en général à ces MM. les pensionnaires de ce vice «Il faut (ce sont ses propres paroles), quand on est obligé d'étudier ces sortes de matières, se charger de pénitences et de cilice pour empêcher les révoltes de la chair.» On peut encore dire la même chose de cet homme de Dieu, lorsque dans les paroisses et les missions il était obligé de confesser toutes sortes de personnes, dont les vices les plus ordinaires sont l'impureté et l'ivrognerie ; mais surtout lorsqu'il rencontrait des personnes timides qui ont peine à se découvrir à un confesseur sur la matière du sixième commandement, et qu'on est obligé pour assurer leur conscience de descendre au particulier de ce vice.

Sa douceur. — Encore qu'il fût austère envers lui-même par l'affection qu'il avait pour les souffrances et pour la mortification, il n'avait point d'humeur chagrine ni aucune vertu incommode au prochain. Il avait un abord affable, **[329]** faisant paraître une grande affabilité et sérénité sur son visage. Il ne faisait rien avec précipitation ni à l'étourdie ; mais toutes ses actions et ses paroles étaient composées et articulées. Il avait un grand support pour le prochain, et il fallait bien qu'il fût grand pour supporter comme il a fait pendant tant d'années des esprits si peu dociles, comme sont la plupart de ces messieurs qu'il gouvernait, pour les rendre tous fort contents de sa conduite, comme ils le témoignaient dans les rencontres ; comme aussi à l'égard de nos autres frères dont la plupart n'ont pas une grande éducation dans le monde. Cette douceur paraissait particulièrement dans les répétitions d'oraison, au temps des retraites, où quelques-uns, faute de mémoire, recommençaient souvent les mêmes choses ou en disaient hors le sujet, ou de risibles par simplicité, et néanmoins il

ne les rebutait point, mais les écoutait avec patience jusqu'à la fin sans leur témoigner le moindre mécontentement.

Il portait grande compassion à ceux qui tombaient par faiblesse, et il les excusait autant que la charité le pouvait souffrir. Quand quelqu'un de nos frères l'allait trouver pour quelque peine d'esprit ou pour quelque tentation, il le recevait avec une douceur incroyable et faisait si bien qu'il le renvoyait content, consolé et encouragé.

Son zèle. — Il procurait avec beaucoup de ferveur tout ce qui contribuait à la gloire de Dieu, et éloignait autant qu'il lui était possible ce qui lui était opposé. Il avait le don des larmes, et il l'employait comme le prophète-roi à pleurer les injures faites à Dieu et la perte des pécheurs, et il n'avait point de plus grande joie que de voir- Dieu bien servi et beaucoup honoré. Il aimait l'ornement de sa maison, qui est l'église ; il avait beaucoup de ressentiment pour les irrévérences qui s'y commettaient ; il reprenait courageusement dans l'occasion les scandaleux, les blasphémateurs et les pécheurs publics. Enfin, le même zèle de la gloire de Dieu le portait à louer et honorer les saints et à **[330]** procurer qu'on les honorât ; et pour cet effet, quand il prêchait à MM. les pensionnaires, il ne manquait pas tous les dimanches d'annoncer après son exorde, avant que d'entrer en matière, les fêtes principales de la semaine qui ne sont que de dévotion, exhortant un chacun de passer ces jours-là dévotement dans les vertus dont chaque saint flous a donné l'exemple. Il avait particulièrement une tendre dévotion envers la très sainte Vierge, à l'autel de laquelle il venait souvent un peu avant l'examen général pour lui faire quelques prières ; et pour lui témoigner et à tout le monde qu'il était dévoué à son service, il portait le chapelet à sa ceinture, selon la louable coutume que notre vénérable instituteur a introduite, qu'il appelait sainte et disait qu'elle devait être observée.

Le zèle de la gloire de Dieu produisait en lui le zèle de sa propre perfection. Cela a paru par la grande affection qu'il avait pour l'oraison mentale selon la méthode enseignée par saint François de Sales et par notre vénérable instituteur, et il a été des plus fervents à condamner la méthode des jansénistes de ce temps-ci, parce qu'il voyait qu'elle conduisait à l'illusion et à l'erreur, et qu'il était d'avis qu'il ne fallait point réduire en méthode ce qui n'était qu'un don de Dieu.

II avait une très haute estime de toutes les saintes règles, coutumes ou usages de la Compagnie ; il les a pratiqués avec grand zèle, et cela pour le grand amour qu'il avait pour sa vocation.

Il était bien aise d'entendre parler de Dieu, soit aux conférences, soit partout ailleurs, et il avait beaucoup de peine lorsqu'il se trouvait dans les conversations où l'on ne parlait que de bagatelles, ou du tiers et du quart, ou des nouvelles, et c'est ce qu'il m'a témoigné quelquefois.

Il avait plusieurs pratiques de ferveur par lesquelles il se maintenait dans la dévotion ; en sorte que dans les répétitions d'oraison de la communauté ou dans nos retraites, et **[331]** même dans ses prédications, il avait peine à contenir ses larmes et empêcher ses sanglots, ce qui procédait de son don des larmes et de l'onction de sa dévotion

Son zèle pour le salut des âmes. — Étant si zélé pour la gloire de Dieu et pour sa propre sanctification, il ne pouvait pas manquer, comme j'ai déjà rapporté, d'être très zélé pour le salut des âmes. Il savait que c'est un des plus agréables sacrifices qu'on puisse faire à Dieu que de se dévouer sans réserve au salut des âmes rachetées par le sang précieux de Jésus-Christ, et c'est dans la vue de cette très sainte mort et passion qu'il prêchait avec tant de zèle pour tâcher de faire en sorte que le sang de ce divin Sauveur ne leur fût pas inutile. De là venait qu'il ne s'épargnait pas, s'estimant trop heureux de consommer sa vie pour la même fin que son divin Maître avait donné la sienne.

Tous les ans, en la semaine sainte, il prenait un jour pour entendre la confession de ceux d'entre les pensionnaires aliénés en qui il remarquait un peu de raison ; ensuite il leur donnait à tous en général la bénédiction ; et pour cet effet il avertissait nos frères qui en avaient soin, deux ou trois jours auparavant, pour les faire monter à la chapelle au temps marqué.

Quand quelqu'un de ces pauvres gens venait à mourir, et même pendant sa maladie et en d'autres temps, il avait un grand soin de le faire recommander aux prières de la communauté, et lui-

même n'oubliait pas de prier Dieu pour lui. Il avait une tendresse et une dévotion particulières pour les défunts ; car, outre les messes qu'il disait et les prières qu'il faisait pour eux, il avait cette sainte pratique de donner à dire à ses pénitents à la fin de chaque mois un *De profundis* pour les âmes des personnes décédées dans ce mois-là ; et aux jours de la Commémoration des défunts, il faisait une fervente exhortation pour porter un chacun à prier Dieu pour les âmes du Purgatoire.

La renommée du zèle de M Cabel était telle qu'il n'y a **[332]** eu nul de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de lui parler qui n'ait été grandement édifié et tout embaumé de sa vertu, et que plusieurs ont publié partout, le regardant comme un saint. En voici un exemple : Dans le temps que M. Cabel était à Sedan, entre plusieurs personnes de conscience, le principal était M. le maréchal de Faber, gouverneur de cette ville-là, lequel s'était rendu recommandable à tout le monde par ses héroïques vertus. Un jour, plusieurs personnes de qualité, s'entretenant à Paris sur la piété de ce bon seigneur, en étaient dans l'admiration, lorsqu'un de ceux qui composaient cette honorable assemblée, et qui connaissait la vertu de M. Cabel, dit : «Messieurs, il ne faut pas s'étonner si, vous voyez tant de bien en M. le maréchal ; c'est qu'il a un homme d'une grande vertu et un saint pour son directeur, qui est M. Cabel, prêtre de la Mission et curé de Sedan. «Voilà un beau témoignage de la piété et du zèle de notre défunt, par lesquels il a pleinement rempli les devoirs de son ministère .....

Il était fidèle à faire charitablement la correction à ceux qu'il voyait offenser Dieu, prenant son temps pour cela. Il avait une méthode particulière en administrant le sacrement de pénitence : il faisait en peu de mots une petite exhortation à ses pénitents, qui était un résumé de ce qui leur était plus nécessaire, par rapport à ce dont ils s'étaient accusés ; et comme il était un des confesseurs que j'ai vus céans qui donnât de plus grosses pénitences, il répétait deux fois celle qu'il enjoignait afin que l'on s'en souvienne mieux ; il était fondé, pour les pénitences qu'il donnait un peu fortes, sur deux principes dont l'un était que les peines de l'autre vie étaient extrêmes et sans aucun mérite même en purgatoire, il était à propos d'en imposer au tribunal de la pénitence qui pussent en quelque façon prévenir celles là, sinon en tout, du moins en partie, outre que la pénitence qui est jointe au sacrement est beaucoup plus efficace que celle qui se fait par sa propre volonté ; le second fondement **[333]** était, qu'à ceux qui avaient non seulement mérité le purgatoire, mais plusieurs fois l'enfer, on devait accepter les pénitences pour réparer en quelque sorte le plaisir qu'on avait à offenser Dieu ; que si ceux à qui on les imposait étaient innocents, ce leur serait un surcroît de mérites ; joint encore à cela que plusieurs voyant qu'on leur donnait peu de pénitence s'imaginent que les fautes dont ils se sont confessés ne sont pas considérables ; c'est ce que plusieurs lui ont entendu dire, sinon dans les mêmes termes, au moins dans le même sens. Il faisait tout ce qui était en lui pour l'avancement et la conversion des âmes ; mais lorsque le pécheur ne répondait pas à son zèle, il souffrait, il gémissait et offrait ses prières et ses saints sacrifices à Dieu pour apaiser sa colère et obtenir miséricorde pour les pauvres pécheurs. J'ai remarqué dans le temps de nos retraites annuelles son grand zèle à nous exciter à travailler à notre salut et à notre perfection ; il était tellement enflammé de l'amour de Dieu en ces occasions que ses paroles et son visage étaient tout embrasés ; et à le voir et à l'entendre, il semblait qu'il eût voulu nous distiller son cœur tout sanglotant par l'impulsion de son grand zèle et de son amour ; et il appuyait fort sur le compte que nous devrons rendre à Dieu pour tant de moyens dont il a privé tant d'autres qui peut-être en auraient fait un meilleur usage. .11 nous disait même qu'il n'y avait point de frères dans les religions ou communautés qui eussent tant de secours spirituels que nous en avons, et il s'étonnait que plusieurs n'en fissent pas leur profit comme il l'avait souhaité.

Il nous recommandait sans cesse la charité et l'observation de nos règles en général, et en particulier de celle de nos offices, et surtout qu'on fût bien obéissant aux officiers. Son zèle pour la conservation de l'esprit primitif de notre Congrégation est inexplicable, tant il était grand ; chacun sait que c'est cela seul qui l'a porté à s'opposer à des innovations que quelques particuliers avaient voulu introduire **[334]** dans quelques anciens usages de la Compagnie, comme il me le raconta les larmes aux yeux le jour de Noël i686 ; l'assemblée générale de 1692 a reconnu et approuvé ce saint zèle.

Un bon prédicateur. — Il était un bon prédicateur qui tâchait d'exceller autant dans la vertu et la perfection au dessus de ceux qu'il enseignait, qu'il était persuadé que c'était le meilleur moyen de leur être utile. Il demandait de nous que nous fussions humbles, bien mortifiés et soumis, et il est certain qu'il avait grande raison, car cela est à souhaiter pour l'édification de la maison et de la ville où l'on demeure et pour être la bonne odeur de Notre-Seigneur partout où l'on va, et particulièrement pour donner une grande joie et un grand repos aux supérieurs, qui n'ont nulle peine à conduire leurs inférieurs quand ils ont ces vertus, et qui au contraire n'ont point de plus grande peine que d'avoir à conduire des gens qui en sont dépourvus.

Il prêchait comme j'ai déjà dit avec un zèle et une force admirables, surtout à MM. les pensionnaires, le salut desquels il avait tellement à cœur qu'il semblait qu'il leur parlait plutôt des entrailles que de la bouche. Une fois entre autres en prêchant la Passion, son zèle l'emporta si fort qu'il fut contraint de s'arrêter et d'achever son sermon à voix basse, les sanglots de son cœur et les larmes de ses yeux ne lui permettant pas de poursuivre autrement.

Il pratiquait ce qu'il prêchait. J'ai déjà rapporté que M. Cabel excellait en humilité et en perfection et en mortification, et qu'il a pratiqué en ces deux points ce qu'il prêchait aux autres ; mais je puis dire qu'il n'a pas moins excellé en soumission et obéissance ; les diverses occupations dont il a toujours été chargé en même temps en font un honorable témoignage. Ce serait ici le lieu de rapporter son exactitude aux exercices de la Communauté, mais comme j'en ai déjà touché quelque chose en passant je n'en dirai rien davantage. Cela s'entend suffisamment d'un **[335]** homme qui a toujours conservé l'esprit de son séminaire et qui n'épargnait rien pour arriver au sommet de la perfection, ainsi qu'à fait M. Cabel. J'ai admiré ce vénérable vieillard de soixante-dix ans être comme un enfant en la présence de son Supérieur et lui obéir sans réplique au moindre signe de sa volonté.

Son obéissance. — Il lui donnait sincèrement à connaître qu'il était plein de bonté pour lui obéir et qu'il pouvait tout ce que l'obéissance ordonne avec l'assistance divine qui ne manque jamais à un vrai obéissant. Quand il parlait du Supérieur, c'était toujours avec respect, et il ne le nommait jamais qu'il ne se découvrît profondément, l'appelant toujours notre très honoré Père.

Il faisait soigneusement avec plaisir et de bon cœur ce que l'obéissance désirait de lui, et obéissait aussi humblement à un officier subordonné comme au visiteur et au supérieur général ; et il ne faut pas s'en étonner, car il obéissait purement pour Dieu qu'il regardait toujours dans la personne de ses supérieurs ; il était bien ancien de vocation, il était habile et expérimenté dans toutes les fonctions de la Compagnie, il était propre pour les missions, pour les séminaires, pour les ordinands, pour les exercitants, pour les paroisses. Enfin il était propre à tout, étant très docte comme l'ont rapporté des gens assez connaisseurs.

Il avait été visiteur de la province de Champagne, il avait été supérieur de deux des plus considérables maisons de notre congrégation ; il avait présidé à une assemblée provinciale, il avait été député à l'assemblée générale qui élut M. Alméras pour le second supérieur général, et nonobstant cela on l'a vu inférieur en de petites maisons, et sous de jeunes supérieurs se comporter envers eux humblement comme ferait un vertueux séminariste, et nous avons vu cela ici à l'égard de deux sous-assistants qui lui ont succédé en cet office, lesquels ne sont nés au monde que plusieurs années après qu'il a été fait prêtre et missionnaire, **[336]** et néanmoins il les respectait en cet office comme ses supérieurs... C'est être là bon prédicateur et homme apostolique de pratiquer fidèlement ce qu'on veut persuader aux autres, c'est pourquoi il est en odeur de sainteté.

Voilà comme il a fait valoir les cinq talents qu'il a reçus de son divin Maître, qui lui aura dit à l'heure de la mort comme flous avons tout sujet de le croire : «Courage, bon et fidèle serviteur ; pour ce que vous avez été fidèle en peu, je vous constituerai sur beaucoup, entrez en la joie de votre Seigneur.»

Voici ce que M. Jolly, notre très honoré Père, écrivit après la mort de notre très cher défunt, qui confirme en peu tout ce que j'ai dit dans cet abrégé

A Paris, ce 26 septembre 1688.

«… Il plait à Dieu de visiter la Compagnie par de fréquentes pertes que flous faisons de ses meilleurs sujets nous venons d'en faire une considérable en la personne de M. Pierre Cabel qui est mort ce matin céans. Il rendait depuis près de quarante-cinq ans de très bons services à Notre-Seigneur dans notre congrégation pour laquelle il a toujours eu l'affection d'un véritable enfant et un grand zèle pour la conservation de son esprit primitif. Il était fidèle à l'observance des règles en sa vieillesse comme s'il n'eût fait que commencer ; il avait le don des larmes, il était simple, humble, débonnaire, mortifié et fort zélé pour le salut des âmes, pour le service desquelles il ne s'est point épargné ; et on l'admirait ici le voyant à l'âge de soixante-dix ans travailler pour ainsi dire comme quatre autres. Il était menacé de l'hydropisie depuis environ un mois et elle commençait depuis quelques jours à se former ; il ne laissait pas d'aller confesser à la sacristie, comme s'il eût été en santé, et cela jusqu'aux deux derniers jours de sa vie, que Dieu lui a ôtée ce matin pour lui donner dans le ciel la vie éternelle en récompense de tant de travaux qu'il a soufferts **[337]** pendant son long pèlerinage pour le service de sa divine Majesté. Je ne laisse pas, Monsieur de vous prier de lui donner et de lui rendre les assistances accoutumées.»

Enfin pour conclusion de ce petit abrégé de la vie et des vertus de feu M. Cabel, j'ai cru que l'éloge que l'Ecclésiastique fait de Caleb pouvait convenir ainsi que les lettres de son nom à M. Cabel (1)

«Le Seigneur donna à ce même Caleb une grande force et son corps demeura dans sa vigueur jusqu'en sa vieillesse, et il monta dans un lieu de la terre promise que sa race conserva toujours comme son héritage, afin que tous les enfants d'Israël reconnaissent qu'il est bon d'obéir au Dieu saint.

1. Et dedit Dominus ipsi Caleb fortitudinem et usque in senectulem permansit illi virtus ut ascenderet in excelsum terrte locum, et semen ipsius obtinuit hœreditatem, ut viderent omnes fui Israel quia bonum est obsequi sancto Deo. (Eccle., LXVI,11 et 12.)

FRÈRE ANTOINE GRENON

- 1620-1693

Sa naissance et son entrée dans la Congrégation. — Sa foi, son espérance et sa charité. — Son grand amour pour l'oraison. — Principales vertus qu'il a pratiquées. — Son affection surtout pour celles qui caractérisent la petite Compagnie. — Bonne odeur qu'il laisse après sa mort.

Le frère Antoine Grenon, né à Roupier, diocèse de Rouen, fut reçu au séminaire de Paris le 8 mars 1645, à l'age de vingt-cinq ans. Il fit les vœux en 1648, et mourut à Troyes le 27 octobre 1693. 11 eut le bonheur de voir longtemps notre saint fondateur et les premiers missionnaires. Leurs bons exemples et leurs saints discours lui inspirèrent, par la grâce de Dieu, tant d'estime et d'amour pour sa vocation qu'il forma une ferme résolution d'en acquérir l'esprit et d'en remplir toutes les obligations, ce qu'il fit en pratiquant ponctuellement les règles et pratiques de la Congrégation, et en s'exerçant aux vertus qui lui sont propres. Il persévéra dans cette même ferveur dans tous les emplois qui lui furent confiés et dans toutes les maisons où il fut placé, se montrant toujours et partout comme un vrai modèle de vertu et de la régularité propres à un bon missionnaire, et, pour exprimer en quelques mots la bonté de sa vie et le mérite de ses actions, il suffirait de dire que sa vie tout entière a été une pratique continue, fervente et exacte de tout ce qui est contenu dans les règles communes et particulières à ses emplois ; mais comme il excellait en toutes sortes de vertus et qu'il était si réglé dans sa conduite, on a jugé à propos **[340]** d'écrire la relation suivante pour la plus grande gloire de Dieu, la consolation de ceux qui l'ont connu et l'édification de ceux qui entendront parler de sa bonne et vertueuse vie.

Sa foi. — Il se montrait plein de foi pour tous les mystères de notre sainte religion : 1° par le recueillement extraordinaire qui paraissait en lui les jours des plus grandes solennités qui se rencontrent dans l'année ; 2° par son maintien humble, modeste et immobile dans l'église pendant le temps des offices, où il assistait presque toujours à genoux ; 3° par l'empressement qu'il mettait à servir dévotement les messes ; 4° par l'attention avec laquelle il s'y comportait ; 5° par les fréquentes visites qu'il faisait au Saint-Sacrement pendant le cours de la journée quand ses emplois le lui permettaient ; 6° par le grand respect avec lequel il assistait à la célébration des divins offices, car, afin d'y avoir l'esprit plus libre et plus appliqué, il ne voulait prendre ces jours-là ni boisson ni nourriture à son déjeuner ; 7° par la facilité qu'il avait pour pénétrer le sens des saints évangiles que l'on proposait pour sujet de méditation, et pour en parler dévotement quand il était interrogé ; 8° par la vénération qu'il avait pour les saintes reliques, dont il portait toujours quelqu'une sur lui ; 9° par le culte qu'il rendait aux images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, qu'il attachait dans sa chambre et dans les offices où il travaillait ; 10° par l'usage dévot qu'il faisait de l'eau bénite, dont il se servait souvent contre les tentations et spécialement pendant sa dernière maladie : il se faisait alors donner souvent de l'eau bénite, et en demanda même deux fois dans la dernière demi-heure de sa vie ; 11° par la préparation soignée qu'il faisait avant de se confesser et de communier ; 12° par la dévotion qu'il avait à parler de Dieu et à réciter des prières vocales ; il était très fidèle à réciter tous les jours le chapelet en méditant les mystères dans l'esprit de la foi la plus vive ; 13° enfin par la compassion qu'il avait pour l'aveuglement **[341]** de la plupart des hommes, qui se règlent plutôt sur les maximes du monde que sur celles de l'Évangile. «Ils ne connaissent pas ces vérités, disait-il souvent en soupirant ; s'ils connaissaient ces maximes ils ne parleraient pas, ils n'agiraient pas comme ils font. Oh ! qu'il y a peu de foi parmi les chrétiens?» Il a toujours montré sa grande foi par ses excellents sentiments de religion t par les actes qu'il en produisait, surtout en assistant avec grande vénération et dévotion à la sainte messe, à l'oraison, et en observant fidèlement ses vœux.

Son espérance. — Il avait aussi une grande espérance en Dieu, et tous les jours il lui demandait avec confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de la Sainte Vierge et des saints les grâces dont il avait besoin, et surtout le don de prière, la vigilance sur lui-même et

l'observance exacte du silence. Il obtint toutes ces grâces longtemps avant sa mort. C'est par le même motif qu'il se sentait encore très porté à prier pour tous les besoins publics et particuliers de la Congrégation et pour ceux qui se recommandaient à ses prières à cause de la grande estime qu'on faisait de sa vertu. Dans ces circonstances, il ajoutait à ses prières le jeûne et d'autres mortifications. Il disait, dans sa dernière maladie, qu'il ferait une grande injure à la bonté et à la puissance infinies de Dieu s'il n'avait pas la confiance d'obtenir le pardon de ses péchés et la vie éternelle. Cette même confiance le faisait soupirer fréquemment vers les biens du Paradis, et il désirait d'être promptement délivré des misères de la vie pour partager la félicité des saints. Il fut pendant quelque temps attaché au service d'un des pensionnaires de Saint-Lazare : c'était le fils d'un duc, pair et maréchal de France, d'une grande et forte corpulence, mais d'une fort pauvre cervelle. Néanmoins il avait encore assez d'esprit pour dire : «Ce petit homme a une grande envie d'aller au ciel . Et il l'estimait tellement que, lorsqu'on l'envoya à Troyes, il le réclama **[342]** avec instances. Mais ce qui par-dessus tout fait voir la grandeur de son espérance, c'est que dans la plus grande violence des douleurs de sa dernière maladie il répétait souvent ces paroles de saint François de Sales : «Le bien que j'attends est si grand que ce que je souffre se change en plaisir. «Et ces autres paroles de saint Paul dans la seconde aux Corinthiens (IV, 17) : c Les afflictions courtes et légères que nous souffrons en cette vie produisent en nous un poids éternel de gloire.

Son amour de Dieu. — On peut facilement connaître qu'il aimait Dieu de toute son âme, de tout son cœur et de tout son esprit par l'exactitude avec laquelle il observait les commandements de Dieu et de l'Église, les règles et les pratiques de la Congrégation, et par l'attention qu'il mettait à éviter les moindres fautes et les plus petites imperfections, et enfin tout ce qui peut favoriser l'amour-propre. Il avait une telle charité que toutes les afflictions de l'esprit, les tentations du démon dont il était souvent molesté, les répugnances que la nature éprouve dans la pratique de la vertu, ne furent jamais capables de le séparer de l'amour de son Dieu ; au contraire, c'était alors qu'il priait avec plus de ferveur et qu'il se mortifiait davantage. Dans ces occasions, ses pensées étaient toujours tournées vers Dieu, et il avait soin de ne le jamais perdre de vue. Pour cela, il portait ordinairement un crucifix dans ses mains tant qu'il était en santé, et bien plus souvent encore quand il était malade ; aussi mourut-il en tenant le crucifix entre les mains. Une des raisons qui le faisaient tant soupirer après le ciel était afin d'être hors de danger d'offenser Dieu. Toute la peine qu'il avait dans sa dernière maladie venait de ce qu'il ne pouvait s'appliquer à Dieu selon sa coutume, c'est pourquoi il priait son confesseur de lui suggérer les moyens propres pour relever son esprit abattu par la force du mal et par la faiblesse de son corps, et pour penser à ce divin objet de son amour. Le médecin lui demanda une fois à **[343]** quoi il occupait ses pensées ; il lui répondit simplement a Aux fervents désirs qu'avait le saint vieillard Siméon de voir le Messie.» Mais ensuite il se repentit d'avoir manifesté ce bon sentiment, et il ajouta aussitôt : «Et je ne vous ai pas découvert mes pensées d'impatience.» Le médecin avoua qu'il avait été souverainement étonné de voir ce bon frère si détaché du monde et de sa propre vie et si uni à Dieu. Un demi-quart d'heure avant d'expirer, il demanda à son directeur de l'aider à faire un acte d'amour de Dieu ; de sorte qu'il mourut dans l'exercice actuel de la sainte charité et du saint amour de Dieu, comme du reste il avait vécu. Et comme la bouche ne parle que de l'abondance du cour, on a remarqué aussi que ce frère avait coutume de nourrir tous ses discours de paroles de piété, et il était très adroit pour détourner la conversation de tout autre objet. Quand il sortait de la maison, aussi bien que lorsqu'il y rentrait, on le voyait toujours également uni à Dieu de cœur et d'esprit.

Son amour pour le prochain. — L'amour qu'il avait pour le prochain était chrétien et parfait. Il avait coutume de louer plus en lui les grâces et les vertus que les talents naturels. Il priait pour lui, lui donnait bon exemple et, à l'occasion, des conseils salutaires, stimulant chacun à son avancement spirituel par tous les moyens convenables à son état. Il excitait les autres à la fuite du péché par des avertissements affectueux. Il se réjouissait de leur avancement dans la vertu, comme il s'attristait et gémissait de leurs chutes. Il vivait en grande paix et union avec ses frères, et supportait sans plainte leurs défauts et imperfections. Il les aidait volontiers dans leurs travaux et compatissait à leurs peines. Comme il était portier, il distribuait avec plaisir les aumônes aux pauvres selon les

dispositions des supérieurs, et souvent il intercédait auprès d'eux afin de faire croître le chiffre de ces aumônes. Il recueillait les fruits qui tombaient des arbres et les restes des repas afin de les donner **[344]** aux pauvres. Il se faisait aussi leur avocat auprès de MM. les ecclésiastiques du séminaire et des personnes pieuses, afin de leur obtenir des secours. Il accompagnait l'aumône corporelle de la spirituelle en instruisant les pauvres sur les articles du catéchisme et sur le devoirs d'un bon chrétien. Il visitait avec beaucoup de charité les malades de la maison, les consolait par des entretiens édifiants et leur procurait tous les soulagements possibles. Il s'intéressait auprès de Dieu pour leur salut par des prières et des mortifications extraordinaires. Un prêtre de la maison se trouvait en danger de mort, le frère Grenon, pendant ce temps-là, se levait plusieurs fois la nuit pour prier Dieu longuement et avec instances de lui rendre la santé, et il l'obtint à la fin par sa persévérance. Un frère, qui avait été quelque temps avec lui, dit que c'était plaisir de le voir travailler en toute occasion, mais surtout quand il était en mission. Sa charité était si forte qu'il travaillait pour quatre, pour servir chacun selon son besoin, et il témoignait toujours aux ouvriers évangéliques une grande joie, en leur faisant bon accueil et en les servant dans la jubilation de son cour.

Son oraison. — Il avait un attrait particulier pour l'oraison à laquelle il s'était appliqué, même étant encore dans le monde, à l'exemple d'un vertueux docteur au service duquel il était, et qui se retirait plusieurs fois le jour du commerce du monde pour s'entretenir avec Dieu, d'après les conseils de notre bienheureux Père. C'était saint Vincent lui-même qui l'avait placé chez ce docteur, et il le servait sans prendre aucun salaire, et l'accompagnait seulement pour aller en mission. Quand il fut devenu missionnaire, outre l'heure destinée à l'oraison, il y employait encore tout le temps qui lui restait libre après s'être acquitté des fonctions que lui prescrivait l'obéissance, aussi bien que les heures de la nuit ou il ne pouvait dormir, ce qui lui arrivait souvent. Il observait dans cet exercice la méthode de saint François de **[345]** Sales, et bien qu'il y reçût des lumières extraordinaires, il ne s'en humiliait pas moins devant Dieu de ses défauts, et s'efforçait de s'en corriger et de devenir meilleur de jour en jour. Il s'y enflammait à l'amour pratique de la vertu qu'il demandait continuellement à Dieu, et il se prescrivait des actes particuliers à exercer dans le cours de la journée. Il s'y tenait dans une posture très recueillie et très humble, et presque toujours à genoux, à un endroit éloigné de la lampe et du passage. On l'a rencontré quelquefois dans des salles prosterné la face contre terre, et plongé dans l'exercice de l'oraison. C'était là que souvent, pendant l'hiver, il se retirait après l'oraison de la communauté, et il devait y souffrir un grand froid pendant sa vieillesse ; mais, pour ne pas interrompre son oraison, il ne voulait même pas passer par la cuisine pour y prendre un air de feu ; il avait coutume de dire qu'il aimait mieux s'entretenir avec Dieu qu'avec les hommes. Il excitait la componction et l'édification dans la famille par ses saints entretiens, quand on le faisait parler aux répétitions d'oraisons et aux conférences, ce qu'il faisait avec simplicité, prudence et humilité. Les supérieurs le reconnaissaient comme très versé dans l'exercice de l'oraison. Saint Vincent surtout connaissait cette qualité de ce bon frère ; c'est pourquoi il l'envoyait dans plusieurs maisons, à la demande de seigneurs et de dames, pour y former leurs domestiques à l'exercice de l'oraison ; il l'employait également pour y exercer les jeunes frères. Un de ces derniers, qui eut plus d'une fois l'occasion de s'entretenir avec lui pendant qu'ils étaient ensemble à Crécy, assurait qu'il avait remarqué qu'il était toujours appliqué à la présence de Dieu, même pendant le temps du travail, et qu'il lui disait souvent : «Allons, mon frère, courage ; il faut s'entretenir volontiers avec Dieu, et répéter souvent des oraisons jaculatoires, des désirs ardents de le posséder, faire fréquemment des colloques avec Notre-Seigneur, avec la sainte Vierge, avec les anges et les saints **[346]** il faut avoir une dévotion spéciale pour notre vénérable Père et pour sainte Thérèse, qui était toute embrasée de l'amour de Dieu.» Il avait lui-même transcrit dans un petit livret des prières tirées des ouvrages de cette grande sainte, qui lui servaient pour se tenir toujours uni à Dieu. Le même frère remarqua encore que le frère Grenon faisait ordinairement son oraison sur une des sept demandes du *Pater Noster*, et il avouait qu'il se sentait tout embrasé d'amour quand il lui expliquait la méthode dont il se servait pour méditer l'une ou l'autre de ces demandes, et les résolutions qu'il en tirait. Sa résolution la plus ordinaire était d'observer un grand silence et le recueillement, soit intérieur, soit extérieur ; il s'appliquait beaucoup aux affections dans l'oraison, surtout lorsqu'il

méditait les titres que Notre-Seigneur prend dans la Sainte Écriture, comme ceux de père, de frère, de médecin, de pasteur et d'autres semblables. Mais les méditations sur la passion et la mort de Jésus-Christ animaient plus que le reste sa ferveur, et sanctifiaient ses actions. «En le voyant, disait ce même frère, on eût dit qu'il était déjà dans le ciel. Quelquefois, j'ai pris plaisir à le contempler attentivement, surtout les jours de communion, et quand il assistait à la sainte messe. Il fermait les yeux, et tout en Dieu, il prenait alors un visage souriant ; c'était la même chose pendant l'oraison. Oh ! quel charme il y avait à l'entendre dans les répétitions d'oraisons, dans les conférences et dans les entretiens familiers, dans lesquels il parlait de toute l'abondance de son cœur !» Voilà comme s'est comporté le frère, dans toutes les maisons où il a été. Il était grandement aidé à bien faire par l'utilité qu'il retirait de l'oraison. Parlant un jour à ce sujet, il disait : «L'oraison est la première règle, celle qui est de plus grande importance, et qui manque à celle-là manque à toutes les autres. Par défaut d'oraison, un homme se trouve sans recueillement, dissipé et sans dévotion.» Ce bon frère avait recueilli beaucoup de belles prières, tendres **[347]** et dévotes, adressées à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge et aux autres saints, et il les récitait avec grande dévotion, s'entretenant avec une affection particulière dans les bons sentiments qui y étaient exprimés. Il avait aussi copié les plus beaux passages des livres spirituels, et les principales maximes de la vie intérieure. Il les lisait souvent et en faisait le sujet de ses méditations et de ses pieuses réflexions, pendant le cours de la journée. Par ses répétitions d'oraison, on voyait très bien qu'il s'appliquait à réduire en pratique ses méditations. Après sa mort, chacun se disputait ces petits écrits.

Sa prudence. — Ce cher frère édifiait beaucoup par la circonspection et la prudence de ses paroles. Il ne disait jamais rien qui pût blesser l'honneur de Dieu ou la réputation de son prochain, et parlait toujours à l'avantage des autres. Discret dans ses demandes et dans ses réponses, it jugeait et parlait des choses selon l'esprit et les sentiments de l'Évangile, mais jamais selon les maximes du monde. Il employait tous les moyens possibles pour procurer l'avancement spirituel de son prochain, et le faire arriver au salut éternel. Il avait un tel discernement, qu'il découvrait le fort et le faible de chaque personne, et distinguait fort bien ceux qui tendaient sérieusement à la vertu de ceux qui n'en avaient que l'apparence. Mais il n'en faisait jamais rien paraître que lorsqu'il y en avait nécessité. Sa prudence éclatait surtout dans les moyens justes et appropriés qu'il employait pour remédier aux défauts publics ou particuliers, et dans l'attention qu'il mettait à ne dire jamais rien qui ne fût parfaitement en rapport avec son état, et enfin dans le soin avec lequel il évitait les occasions de dissipation et des autres fautes. Tous ses supérieurs étaient si bien convaincus de sa prudence, de sa charité, de sa discrétion et de son désintéressement, et qu'il n'agissait jamais par passion ni par caprice, que, lorsqu'ils voulaient être informés de l'état général ou particulier de la famille où il **[348]** se trouvait, ils n'avaient qu'à s'adresser à lui. Cependant, il ne s'occupait pas à examiner la conduite de chacun, mais il avait une telle délicatesse de conscience et une telle union avec Dieu, que sans rien scruter dans les actions des autres, il y découvrait les moindres atomes d'imperfection. Mais il n'en parlait jamais qu'à ceux qui pouvaient et devaient y remédier.

Sa justice. — Il était si juste à rendre à chacun ce qui lui était dû, que l'on ne pouvait l'être davantage : à Dieu le culte, l'amour et le service absolu ; à la très sainte Vierge et aux saints, les actes d'une solide dévotion ; à la Congrégation, la fidélité, la reconnaissance et le travail ; aux supérieurs et officiers de la maison, l'obéissance ; aux prêtres, le respect ; à ses égaux, le support ; aux défectueux, le devoir de la correction fraternelle ; aux malades, des visites pleines de consolation avec tous les soulagements imaginables ; aux pauvres, les secours spirituels et corporels aux affligés, la compassion ; aux présents, l'honneur convenable ; aux absents, le soin de leur réputation ; enfin, au prochain, tous les offices de charité, de piété et de reconnaissance chrétiennes, comme de juger en bien et à l'avantage des autres, d'aimer sincèrement et cordialement tout le monde, d'en parler avec toute la charité possible, de donner à chacun l'exemple des vertus et de lui rendre les services que l'on peut ; l'aider par de fréquentes corrections et de bons avis ; vivre avec tous en paix et bonne intelligence, avec des manières sociables et convenables, à qui vit en communauté ; remercier avec empressement et humilité pour le moindre service reçu, et mettre son attention à se faire tout à tous pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Sa force. — Il avait une admirable force et générosité de cœur : 1° en se faisant à lui-même continuelle violence, et au vieil homme une guerre implacable ; 2° en réfrénant ses passions et en réglant ses sens ; 3° en réprimant son **[349]** caractère bouillant et mélancolique ; 4° en souffrant courageusement toutes les afflictions d'esprit et les tentations par lesquelles il fut très éprouvé, et les douleurs de plusieurs infirmités qu'il eut à supporter dans sa vieillesse, ainsi que le poids de ses fatigues corporelles, dont il ne s'est jamais dispensé, même dans l'âge le plus caduc ; 5° en prenant volontiers les remèdes les plus amers, et en laissant de bon cœur ses dévotions ordinaires, quand l'obéissance l'appelait ailleurs ; 6° enfin, en ne s'épouvantant pas des répugnances qui accompagnent ordinairement la pratique de la vertu, et surtout la soumission, le support des caractères antipathiques, la patience dans les mauvais traitements et les approches de la mort.

Sa tempérance. — Son abstinence et sa sobriété étaient des preuves évidentes de sa parfaite tempérance. Il ne mangeait et ne buvait que pour satisfaire la pure nécessité de réparer ses forces corporelles. Il s'abstenait de tout ce qui pouvait flatter le gout et la sensualité, et en fuyait les moindres traces. Il pratiquait toujours la mortification dans ses repas, écoutant avidement la lecture de table, et il ne sortait jamais du réfectoire qu'après la lecture du martyrologe, afin de jouir plus longtemps de la nourriture spirituelle. Par suite de cette pratique, il s'était formé une espèce de litanie des noms de beaucoup de saints qu'il invoquait comme ses protecteurs particuliers pour obtenir les vertus dans lesquelles ils avaient excellé, comme la patience de saint Laurent, l'affabilité de saint François de Sales, etc.

Non seulement il réglait tous ses sens extérieurs, comme la vue, l'ouïe, le tact, en les tenant dans les limites de l'honnêteté chrétienne ; mais encore il leur refusait l'usage de choses licites. En un mot, cm peut dire que la pudeur et la modestie paraissaient tellement sur son visage et dans son maintien, qu'il servait de prédication muette mais efficace à quiconque le considérait attentivement.

Sa simplicité. — Il était sincère dans ses paroles, simple **[350]** dans ses intentions, ennemi du respect humain et des vaines frayeurs, des mensonges et des équivoques, de la dissimulation et des compliments, de la feinte et de l'hypocrisie ; il fuyait tout artifice de la prudence de la chair, et réglait son extérieur comme son intérieur sur une constante égalité d'esprit.

Ii considérait ses supérieurs en Jésus-Christ, et Jésus-Christ en eux, et dans cette vue il avait pour eux une vénération particulière, mais sans affectation. Il leur rendait compte fidèlement de tout ce qu'il remarquait de défectueux sans être retenu par la crainte de personne ; il ne cherchait rien que Dieu et n'avait d'autre prétention que de lui plaire en tout ce qu'il pensait, disait ou faisait. Il aimait tant cette vertu de simplicité, qu'il souffrait beaucoup quand il voyait quelqu'un agir par respect humain ou par politique. Il eut surtout bien de la peine quand il sut ce qui s'était passé dans une assemblée et qui lui paraissait un peu éloigné de cette vertu et de l'esprit primitif de notre Institut'.

Son humilité. — Il avait un très bas sentiment de lui-même, et il cherchait par ses paroles et par ses actions ,à le communiquer aux autres. Souvent, avec une profonde conviction, il s'appelait un misérable pécheur ; il se condamnait ordinairement lui-même, quand il parlait pendant les retraites qu'il faisait avec la communauté. Il s'y humiliait grandement en publiant ses défauts, en demandant pénitence, et en se recommandant aux prières de la communauté pour obtenir la grâce de se corriger et d'en venir à la pratique de la vertu. Étant dans le monde, il avait fait ses études de grammaire et appris la langue latine ; mais il n'a jamais laissé paraître qu'il entendait le sens des passages latins de la sainte Écriture. Il rie pouvait souffrir qu'on le louât, et il prenait occasion des louanges pour parler de lui-même avec mépris. Quelquefois, dans sa vieillesse, on **[351]**

1. Allusion probablement à la préséance des assistants.

lui demandait combien il avait d'années de vocation ; il se contentait de répondre que depuis longtemps il abusait des grâces de Dieu. Mais bien certainement il n'abusait pas de son ancienneté,

car jamais il ne parlait de ce qu'il avait fait ou de ce qui pouvait tourner à sa louange. Il travaillait volontiers sous un autre frère plus jeune que lui, et l'aidait de bon cœur dans son office, jusque dans sa plus grande vieillesse. Il lavait et essuyait la vaisselle de la cuisine en se tenant debout et en récitant des prières, et engageait ses frères à faire de même ; il balayait aussi volontiers les plus viles immondices. Par esprit d'humilité et avec la permission des supérieurs, il avait quitté son habit de couleur noire pour porter les habits usés des autres, et il était quelquefois mis d'une manière si misérable qu'il était capable de faire rire les externes. Cette même humilité le portait, par reconnaissance, à écrire de temps en temps à M. Jolly, «afin, lui disait-il, de renouveler le souvenir des bienfaits. que j'ai reçus de vous en particulier et de ma chère mère la Congrégation, qui depuis tant d'années m'a souffert et me supporte encore aujourd'hui.» Tels étaient les termes dans lesquels il écrivait et que lui suggérait sa grande humilité.

Son affabilité. — Son extérieur gracieux montrait bien son affabilité ; il avait toujours le visage serein et des paroles douces, modérées et aimables à la bouche, même pour ceux qui le maltraitaient par paroles ou actions désobligeantes. Il n'avait pour ceux-là pas même l'ombre du ressentiment, et ne leur répondait par aucun reproche. Les infirmités et les maladies les plus aiguës n'ont jamais pu troubler la paix et la tranquillité de son cœur, ni aigrir la douceur de ses réponses. Quand il était portier, il recevait chacun avec politesse, l'écoutait avec amabilité et le satisfaisait de son mieux ; aussi tous les externes étaient-ils émerveillés de lui et le louaient partout. Les pauvres, bien qu'importuns et quelquefois insolents, n'ont jamais pu le faire mettre en **[352]** colère ni arracher de sa bouche une parole d'impatience et d'aigreur. Les caractères les plus extravagants, les procédés les plus offensants, ne l'ont jamais porté à des plaintes ou à des impatiences, ou à dire qu'il ne pouvait vivre de la sorte ou s'accommoder à telles façons de faire. Quelle douceur de cœur ne lui fallait-il pas pour adoucir l'amertume de tous les mauvais traitements, de toutes les antipathies !

Sa mortification.— C'était sa vertu chérie, celle qui avait sa prédilection et qu'il a pratiquée constamment et universellement, dans son extérieur et son intérieur, jusqu'à sa mort. Il avait ordinairement les yeux baissés et réglait sa langue avec un grand empire ; toujours il a montré qu'il en était maître, en gardant un exact et religieux silence. Quand il était obligé de s'entretenir avec des externes, il ne cherchait jamais à s'informer des affaires ou des nouvelles du monde, et même il ne pouvait souffrir que les autres s'en entretinssent en sa présence ; il évitait tous les discours avantageux à sa personne ou préjudiciables au prochain, et surtout ceux qui étaient contraires au respect dû aux supérieurs ou à MM. les prêtres. Jamais on ne l'entendait parler ni de son pays, ni de ses parents, ni des aventures de sa vie. Il souffrait volontiers le froid de l'hiver, la chaleur de l'été, et en tous les temps la faim ou la soif. Régulièrement il se donnait la discipline une fois la semaine et demandait de temps en temps la permission de le. faire plus fréquemment. Dans ses repas il ne prenait guère que de l'eau ; quand il prenait du vin, il le trempait tellement d'eau qu'à peine pouvait-il se faire sentir au goût. Du reste, il mangeait très peu et ne prenait de sa portion que le moins agréable ; il ne touchait jamais rien de ce que l'on donnait d'extraordinaire, et, les jours de jeûne, il se contentait presque toujours d'un seul plat. Il aimait à se servir avec les restes des autres, et il avait demandé à Dieu la grâce de perdre le goût pour tout ce qui pouvait flatter ce sens. **[353]** Quelquefois il couchait sur un paillasson sans couverture, ou d'autres fois sur une table avec une couverture.

Il était aussi très content d'être envoyé aux fermes de la maison, parce qu'alors il y allait à pied, malgré ses soixante-dix ans, lors même qu'il y avait six lieues à faire ; car là surtout il pouvait mener une vie plus austère. Il n'y mangeait qu'un peu de pain et de viande salée, cuite depuis plusieurs jours, et ne buvait souvent que de l'eau et couchait sur la paille. Il édifiait beaucoup les gens du pays, assistait à l'église à tous les offices les dimanches et les fêtes, s'approchait des sacrements comme à la maison, et réglait si bien son temps qu'il pouvait entendre la sainte messe tous les matins et veiller aux choses temporelles sans négliger les spirituelles. Les gens de ces fermes se sont plaints souvent du peu de soin qu'il prenait de sa santé ; car au lieu de se restaurer pendant que les ouvriers qu'il devait surveiller prenaient leur repas, il se mettait à faire oraison. Il les traitait avec beaucoup d'affabilité, bien que son tempérament fût très porté à la colère. C'était un

frère qui valait son poids d'or ; toujours égal à lui-même, exemplaire soit à la maison, soit à la campagne, et il n'y avait pas de danger qu'il laissât jamais rien faire contre les règles en chose d'importance. Jamais on n'a remarqué qu'il ait pris aucun divertissement, et il modérait même le rire lorsqu'il avait l'occasion de faire paraître sa joie, et usait encore alors de réserve. De même il savait aussi mortifier sa vue ; il le faisait surtout en arrivant dans les endroits où l'on devait donner les missions, pendant le temps qu'il y demeurait et quand il en partait. En outre, il était très attentif à mortifier le premier mouvement des passions et la légèreté. de l'imagination ; il fuyait l'inutilité des pensées, la témérité et l'obstination du jugement par le moyen de son application continue à la présence de Dieu. Il mortifiait les désirs et les affections de l'amour-propre, comme aussi l'attachement à sa propre volonté, tenant ferme à ne **[354]** vouloir et à ne désirer autre chose que ce que Dieu demandait de lui. Et comme il aimait beaucoup cette vertu de la mortification, il se plaisait à en entendre parler et à en parler avec les autres ; et on ne pouvait pas lui faire un plus grand plaisir que d'en produire des actes en sa présence, car il savait fort bien que sans la mortification on ne peut acquérir les autres vertus, et qu'avec elle on les possède toutes dans un degré parfait.

Son zèle. — Il avait un grand zèle pour sa propre perfection, pour le salut éternel de son prochain et pour le bien spirituel de la Congrégation. Il accomplissait avec ferveur tous les exercices de piété, même dans le temps de ses maladies ; il pratiquait continuellement les vertus propres à son état et se servait de tous les moyens possibles pour se sacrifier complètement à Dieu. Il s'industriait pour aider les membres de la Congrégation et même les externes dans leur avancement spirituel par ses prières et ses mortifications, par ses bons exemples et ses entretiens spirituels ; il s'employait volontiers à instruire les jeunes frères des règles et des pratiqués de la Congrégation, et à leur apprendre à remplir dévotement leurs emplois ; à faire répéter aux domestiques confiés à ses soins les points principaux de la doctrine chrétienne, et à parler avec chacun de choses de piété ; ce qu'il faisait de très bonne façon et avec beaucoup d'esprit et à la grande satisfaction de qui l'écoutait. Lorsqu'il distribuait à la porte l'aumône aux pauvres, il leur demandait s'ils priaient Dieu matin et soir, s'ils assistaient dévotement à la sainte messe les jours de fête, s'ils se confessaient de temps en temps dans le cours de l'année, s'ils apprenaient les choses nécessaires au salut et tout ce que doit savoir un bon chrétien, et enfin s'ils se mettaient en peine du salut de leur âme. Un jour, ayant entendu dire que le jansénisme durait encore, il fit beaucoup de mortifications et de prières pour obtenir qu'il fût entièrement détruit et pria avec grandes instances un des professeurs du **[355]** séminaire de lui faire bonne guerre. Comme il aimait la Congrégation aussi tendrement qu'un enfant aime sa mère, il travaillait par ses prières et des mortifications extraordinaires à obtenir de Dieu pour elle la conservation de son esprit primitif et la fidélité à ses règles et à ses pratiques, dont il faisait grand cas. Il engageait beaucoup ses frères à les respecter et à les estimer, et leur communiquait les sentiments de saint Vincent touchant l'observance des règles ; il en prenait souvent la défense contre ceux qui n'en parlaient pas avec toute la révérence avec laquelle ils devaient en parler.

Ce même zèle le rendait attentif et vigilant à observer les moindres fautes, de sorte que, bien qu'il ne vît que très peu d'un œil, car il avait perdu l'autre, il s'apercevait néanmoins de tout manquement en cette matière, et chacun était si persuadé de cela que personne n'osait en sa présence agir ou parler contre la règle, car il ne laissait passer aucune inobservance, quelque petite qu'elle fût, sans lui procurer le remède convenable. Il suffisait que MM. les ecclésiastiques du séminaire s'aperçussent qu'il était dans la cour pour se tenir modestes et silencieux ; et s'ils avaient entre eux quelque contestation, le premier qui le voyait paraître disait «Voici le frère Antoine ! et au même instant chacun se taisait et chacun se composait, tant on était dominé par la force de son zèle et de ses bons exemples. Il avait toujours grand plaisir d'aller en mission, bien qu'il fût incommodé par une hernie considérable. Là il menait une vie très pauvre et très austère pour tout ce qui regardait sa nourriture, son lit et ses vêtements, il ne prenait pour lui que les restes des autres et, par esprit d'humilité, ne voulait pas manger avec les prêtres, et quand il était au moment de partir d'un endroit pour se rendre dans un autre, tout son repas consistait à manger un morceau de pain sec tout en arrangeant le bagage. Pendant l'hiver, qu'il fût en mission ou à la maison, il ne s'approchait **[356]**

jamais du feu pour se réchauffer. Il aimait beaucoup à se tenir devant le saint Sacrement les moments que ses occupations lui laissaient libres, et il disait que les frères de la Mission n'ont pas de temps pour la récréation, parce qu'ils ont assez d'occupations distrayantes pendant la journée. Il prenait pour l'ordinaire en mission une place retirée dans l'église, derrière quelque pilier, afin de n'être pas troublé pendant qu'il assistait aux vêpres et, quand il pouvait, aux sermons.

Il montrait toujours une grande attention et un grand respect pour la parole de Dieu, de quelque manière qu'elle fût annoncée au peuple. Il animait aussi les jeunes missionnaires à ce saint ministère, et il s'appliquait continuellement en mission à prier Dieu pour la conversion des âmes. Il était également jaloux de la pureté de son âme jamais il ne s'arrêtait à parler avec les personnes du sexe, et il avait grand soin d'empêcher qu'aucune femme n'entrât dans les chambres des missionnaires. Il était aussi exact et recueilli à tous les exercices de piété et à ses emplois que s'il eût été a la maison, et il ne se refusait jamais à faire la lecture de table, bien qu'il eût souvent travaillé pendant toute la journée, et il avait coutume de dire que la lecture spirituelle lui servait de repos. Il avertissait les supérieurs quand il voyait que l'on mangeait quelque chose avec le pain à déjeuner, et avec cette même sainte liberté et avec prudence, il leur représentait les défauts qu'il avait remarqués en toute autre rencontre. Ce zèle lui faisait aimer tendrement les bons ouvriers et la Congrégation tout entière, parce qu'elle travaillait pour le salut des âmes. Il s'attristait beaucoup quand il apprenait des manquements ou des inobservances de règle, et bien plus encore quand quelqu'un retournait aux oignons d'Égypte. Il ne laissait passer aucun jour sans rapporter quelque parole ou quelque trait de notre saint fondateur, racontant sa manière de parler ou d'agir, afin d'aider les autres par là à prendre son esprit. **[357]**

Sa pauvreté. — Il aimait et pratiquait fidèlement la pauvreté. Il s'habillait et se nourrissait comme un pauvre sans jamais se plaindre ; il se contentait de ce qui lui était donné et demandait souvent les habits vieux et usés laissés par les autres, et les portait encore longtemps, bien que tout rapiécés. Il n'avait rien en propre ; lamais il ne donnait ni ne recevait rien sans la permission du supérieur ; il n'y avait pas à craindre qu'il ne rendît pas compte au procureur et qu'il ne lui remît le soir le reste de l'argent qu'il avait eu en maniement pendant le jour ; car c'était lui qui allait faire les provisions ; et il faisait ses emplettes avec beaucoup d'économie. Il avait également un grand soin des biens et des meubles de la communauté et de tout ce qui était à son usage. Non content de bien conserver ce qui était à sa disposition, il recueillait encore tout ce qu'il voyait abandonné ou en danger de se perdre ; et s'il voyait quelque prodigalité dans la nourriture ou les autres choses, il en avertissait aimablement les officiers ou ceux qui avaient le soin de ces choses. Il inspirait en outre son amour pour la pauvreté aux autres frères, et il leur rappelait qu'ils en avaient fait le vœu à Notre-Seigneur, et s'il s'apercevait que quelqu'un d'eux mît un peu d'affectation dans ses habits, ou montrât un peu de répugnance à porter des habits d'une couleur ou d'une forme différente de ceux qu'on leur donnait, il en avertissait aussitôt ceux qui pouvaient porter remède à ce mal.

Sa chasteté. — Il était très chaste, mortifiant toujours ses sens extérieurs et intérieurs ; appliqué presque continuellement à l'oraison, même pendant qu'il travaillait, il marchait toujours en la présence de Dieu. Il fuyait avec grand soin tout entretien vain et inutile, toute délicatesse, comme tout excès dans le boire et le manger ; il évitait la paresse et l'oisiveté, observait un rigoureux silence et une parfaite tempérance accompagnée de l'activité et de l'amour du travail. Il avait les yeux si modestes qu'en allant en **[358]** ville avec un compagnon il ne savait seulement pas à qui avait parlé ce compagnon ; il ne regardait jamais en face les personnes d'un autre sexe, et fuyait autant qu'il pouvait l'occasion de leur parler ; et quand il était obligé de le faire, à cause de son office de portier, il leur répondait en quelques mots et se retirait aussitôt. Envers ses frères, il ne montrait jamais aucune amitié particulière, et se gardait soigneusement de transgresser cette règle qui défend de se toucher les uns les autres, même en jouant.

Son obéissance. — Il regardait la vertu d'obéissance comme la route la plus sûre pour arriver à la perfection et pour s'unir à Dieu. Aussi il faisait un grand cas de tout ce qui venait de la part des supérieurs, honorant Notre-Seigneur dans leur personne, et avec toute la soumission de sa volonté et de son jugement à leurs ordres ; et de plus il prenait courageusement leur défense contre ceux qui

voulaient y trouver à redire. Bien que le bon frère aimât beaucoup la pratique de la mortification et les exercices de la vie intérieure, comme les oraisons, les lectures spirituelles, l'assistance à la sainte messe et autres exercices semblables, il n'en faisait aucun d'extraordinaire sans les permissions voulues, et laissait volontiers les exercices de piété pour exécuter ce qu'on lui commandait. En outre, il découvrait sincèrement ses peines et ses tentations à ses supérieurs le plus tôt qu'il pouvait, et recevait les réponses et les remèdes qu'ils lui donnaient comme venant de la main de Dieu, et il s'y soumettait avec confiance et respect. Il fut toujours fidèle à la pratique de ne rien demander ni refuser, ponctuel à se trouver aux endroits destinés à recevoir les avis et les ordres des supérieurs, aux jours et aux moments indiqués. Il pratiquait la même obéissance dans ses maladies, soit pour les remèdes, soit pour la sainte communion, bien qu'il désirât beaucoup la recevoir plus souvent que l'usage de la Congrégation ne le permettait.

Sa patience. — On a remarqué sa patience dans la paix **[359]** et le calme avec lesquels il supporta beaucoup de contradictions et de reproches de la part de ceux mêmes qui devaient avoir pour lui plus d'égards, ainsi que dans les fréquentes maladies qu'il endura dans le cours de sa longue vie, dans sa fidélité à l'observance des règles et dans la fréquence de ses actes de mortification. L'attention qu'il avait de noter les défauts qui lui passaient sous les yeux et de les rapporter à qui de droit servait à plus d'un de reproche tacite de leur négligence et de leur insouciance, et parfois il s'attirait par là des paroles déplaisantes et de mauvais procédés ; mais il ne s'en troublait pas et ne s'en inquiétait nullement. Depuis longtemps déjà il avait une hernie considérable qui le faisait extrêmement souffrir mais il ne voulut jamais pour cela s'exempter de marcher ni de travailler comme s'il eût été en pleine santé. Il ne portait même pas de bandage, seul remède à ce mal, afin d'avoir occasion de souffrir davantage et de pratiquer la patience. «J'ai beaucoup de plaisir, disait ce bon frère si amateur des souffrances, de voir tomber cette maison de boue.» Ce fut avec la même patience qu'il souffrit beaucoup d'accès de fièvre et la perte d'un œil, plusieurs années avant sa mort. Il se trouva plusieurs fois en danger de perdre l'autre, mais il conservait la même résignation à la divine Providence. La perte de son œil lui occasionna des fluxions ardentes avec de violentes douleurs de tête, qu'il supporta toujours sans la moindre plainte. Dans ces occasions, il prenait de bon cœur les remèdes les plus répugnants et supportait volontiers les opérations les plus douloureuses. Il n'accordait dans ses maladies aucune satisfaction à la sensualité et n'exigeait pas ces soulagements que l'humanité cherche souvent sous le prétexte de nécessité ou de convalescence ; mais il se soumettait entièrement aux ordres du médecin et de l'infirmier.

Sa régularité. — Il observait avec une égale exactitude les petites règles comme les plus importantes et jusqu'aux **[360]** moindres pratiques de la Congrégation. Il assistait avec ferveur à l'oraison et y prenait des résolutions pratiques conformes à ses besoins ; aux examens particuliers, et il n'y manquait pas, il se rendait pour cela à la chapelle en sortant de table. Il allait aussi exactement à la chapelle pour l'examen général un peu avant les autres, afin d'avoir plus de temps pour se recueillir, et de préparer son esprit à faire les actes propres à ce dévot exercice. Il ne manquait pas de faire tous les trois mois sa communication intérieure avec sincérité et docilité ; il la faisait par écrit et de vive voix, et chaque année il faisait la retraite accoutumée. Il assistait volontiers aux petites conférences qui se font aux frères après dîner les jours de fêtes et dimanches, et il y observait selon son habitude une grande modestie ; s'asseyant sans s'appuyer sur le dossier du banc, afin de ne pas dormir, et s'il sentait venir le sommeil il se tenait debout afin de le combattre. Il faisait aussi aux autres la charité de les éveiller quand ils sommeillaient, et écoutait avec une sainte avidité tout ce que l'on disait. Il était ponctuel à se servir dévotement de l'eau bénite et à faire à genoux une petite prière en sortant dé sa chambre ou en y entrant, comme à visiter le saint Sacrement en sortant de la maison ou à son retour. Les jours de sa vocation il demandait la permission de faire la sainte communion, il s'humiliait devant la communauté et se recommandait à ses prières. II était diligent pour se préparer dès le soir à la méditation du lendemain et n'allait se mettre au lit qu'à neuf heures moins un quart. Le matin à quatre heures il se levait toujours sans lumière et se trouvait des premiers à l'oraison. Les jours où pour cause de maladie ou de vieillesse on lui permettait de reposer, il se levait à cinq heures et demie. Les vendredis il ne prenait absolument rien avant le

dîner ; il était fidèle à rapporter aux supérieurs les manquements qu'il voyait faire contre les règles ou les usages.

Il était aussi très exact à garder un rigoureux silence au **[361]** réfectoire et dans les offices, évitant toute occasion de s'y rencontrer avec les autres auprès du feu pendant l'hiver, et de s'arrêter à la cuisine quand il n'y avait pas une vraie nécessité. De temps en temps, au chapitre, il demandait d'être averti de ses défauts et de faire les humiliations, et de baiser les pieds des membres de la maison. Il avertissait également en esprit d'humilité et de charité ceux qui avaient demandé d'être avertis. Souvent il s'humiliait aux conférences et aux répétitions d'oraisons, en demandant pardon pour ses inobservances de règles qu'il croyait commettre mais il lisait ces règles souvent et dévotement. Pour conserver toujours le recueillement, il faisait des actes de présence à Dieu, au son de l'horloge, et répétait souvent pendant la journée des oraisons jaculatoires, et il accompagnait son travail de la récitation de plusieurs prières vocales. Il insistait beaucoup auprès de celui qui lui coupait les cheveux pour qu'il les lui coupât très courts de sorte que ses oreilles fussent découvertes ; il faisait aussi attention que son manteau comme celui des autres frères ne descendît pas plus bas que les genoux. Il disait souvent que les règlements étaient faits pour être observés et que si l'on manquait à ceux de moindre importance, on manquerait ensuite aux plus considérables ; que les règles, décrets et résolutions des assemblées et les réponses des supérieurs généraux étaient de grande conséquence pour le bien de la Congrégation. Enfin les supérieurs étaient tellement convaincus de sa régularité, qu'ils l'envoyèrent dans la maison de Troyes pour y servir de modèle aux autres frères dans l'observance des règles. Il y souffrit beaucoup, comme on peut en juger par la lettre suivante qu'il écrivit un jour à un des supérieurs majeurs

«Je vous supplie d'excuser l'honneur et la liberté que je prends de vous écrire, mais je le fais pour la gloire de Dieu et pour vous informer que N... et N... me témoignent une grande aversion, parce que je rapporte leurs fautes aux supérieurs qui les en reprennent ensuite et ne leur laissent **[362]** pas toute la liberté qu'ils voudraient. Ils font difficulté de se soumettre à la règle du silence ; on les voit parler en tout temps, et se divertir ensemble ou avec les externes contre l'ordre et sans nécessité. Ils veulent toutes les semaines sortir en ville, s'y faire des amis, et répandre au dehors tout ce qui se fait ici et dans les autres maisons, et pour y recueillir les nouvelles du monde et y prendre des rafraîchissements. Et parce qu'on ne leur permet plus toutes ces promenades, ils se fâchent et murmurent contre le supérieur et contre celui qui l'a averti ; ils disent que e n'ai pas de charité et que j'ai un esprit singulier, parce que je ne veux pas caqueter avec eux, ni m'arrêter à des discours inutiles. Mon vénéré et cher Père, je me jette à vos pieds avec toute l'humilité et tout le respect possible et je vous prie de disposer de moi comme du pire de vos enfants.»

Dans sa dernière maladie il priait souvent un des confesseurs de la maison de tenir la main à la régularité, et il lui racontait les funestes conséquences qu'il avait vues de certains abus qui s'étaient introduits insensiblement, et il lui en montrait l'importance en lui rappelant les règlements faits par saint Vincent et par les premiers missionnaires. Le même prêtre lui demandant la veille de sa mort s'il n'avait rien à dire pour l'édification commune, il lui rappela encore l'exacte observation de la règle et l'attention de la faire observer.

Ses vertus principales. — Les principales vertus qui parurent davantage dans la vie de notre bon frère Antoine Grenon furent une constante et universelle mortification de tous ses sens, de ses passions et des puissances de son âme, jusqu'à sa mort ; un parfait détachement des créatures et un entier renoncement à lui-même ; une profonde humilité, une prompte obéissance et une continuelle application à Dieu et à l'oraison, une vigilance infatigable pour observer toutes les règles et pratiques et pour les faire observer ; une ferveur toujours ardente et égale dans les exercices de **[363]** piété et dans la pratique de la vertu ; un grand courage pour le travail, pour l'accomplissement de ses obligations et pour le bon emploi du temps ; enfin un désir saint et empressé d'être tout entier et totalement à Notre-Seigneur et de porter vers lui tous les autres par ses paroles et par ses exemples.

Conclusion de cette relation. — L'ensemble de toutes ses vertus le rendait également et universellement digne d'amour et d'estime, de sorte que les personnes de la congrégation comme les externes l'admiraient comme un excellent chrétien, un vrai missionnaire, un modèle de toutes les vertus et un homme tout à fait mort au monde et uni saintement à son Dieu. Tous les ecclésiastiques qui l'avaient connu et qui avaient traité avec lui au séminaire montraient pour lui une estime extraordinaire, et tous ceux qui venaient à la porte quand il était portier étaient extrêmement édifiés de lui ; partout on n'en parlait qu'à son avantage et avec éloges. Cette estime s'accrut merveilleusement après qu'il eut quitté ce monde. Alors tous les frères, les domestiques et plusieurs prêtres de la maison demandèrent avec instance d'avoir quelqu'un des livres ou, quelqu'une des images qu'il avait dans sa chambre ; on désirait surtout le crucifix dont il s'était si bien servi pour la sanctification de son âme. Chacun reconnut que le bon frère Antoine avait fait la mort des justes et que sa mémoire serait toujours en bénédiction.

DENIS LAUDIN (1)

- 1622 -1663 –

Sa naissance et son entrée dans la Compagnie. — Sa ferveur an séminaire interne. — Ses débuts à Richelieu. — Il est nommé supérieur an Mans, — puis à Troyes. — Mission d'Angers. — Il passe à la cure de Fontainebleau. — Visiteur de la province de Champagne. — Simple missionnaire à Saint-Cyr. — Rappel à Saint-Lazare. — Maladie et mort.

Son humilité. — Sa simplicité. — Sa régularité. — Ses aptitudes comme cure et comme supérieur. — Déférences pour les supérieurs. — Fermeté à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. — Condescendance et affection pour les confrères, — Charité pour les pauvres. — Acceptation de tous les fardeaux. Patience dans tous les maux. — Terreurs du saint ministère et des jugements de Dieu.

Réflexions du très honoré Père sur les vertus de M. Laudin.

Vous désirez que je vous envoie un récit abrégé des principales choses qui ont été rapportées dans les conférences faites, en cette maison, sur la sainte vie et les vertus de feu M. Laudin (2). J'accepte de bon cœur la commission dans le dessein de satisfaire à vos justes désirs, et de m'édifier moi-même de plus en plus, en rappelant dans mon esprit et gravant plus avant au fond de mon cœur des exemples de vertus que j'espère n'oublier jamais.

Comme je vous écris sans étude et par manière de passe-temps, **[366]**

1. Cette notice est contenue dans la lettre écrite par M. Bonnet le 23 mai 1693. Il fut nommé Supérieur général le 10 mai 5711.
2. M. Denis Laudin, né en 1622 à Provins, diocèse de Sens, entra à Saint-Lazare le ai avril 1647. Ordonné prêtre en 1649, il occupa diverses positions et fut employé successivement à Richelieu, au Mans, à Troyes, à Angers, à Fontainebleau, à Saint-Cyr et à Paris. Il y a dans la collection des lettres de saint Vincent un bon nombre adressées à M. Laudin.

et à plusieurs reprises, vous ne devez pas attendre autre chose de moi que de la sincérité et de l'exactitude. Je mettrai pourtant quelque ordre dans cet écrit, et 1° je vous ferai l'histoire de la vie que ce cher confrère a menée parmi nous, et des emplois qu'il a eus dans la Compagnie ; 2° un récit abrégé des principales vertus qu'on a remarquées en lui, et 3° j'ajouterai, en substance, ce que M. Jolly, notre très honoré Père, dit à la fin de la seconde et dernière conférence.

M. Laudin naquit à Provins le 13 janvier 1622 ; il fut élevé dans les études, selon son âge, et y fit des progrès considérables. Lorsqu'il fut en état de choisir un état de vie, il y pensa mûrement, et, allant faire une retraite dans la maison de Saint-Lazare pour y connaître de plus en plus sa vocation, Dieu lui fit connaître qu'il voulait qu'il le servît dans la Mission. Il suivit la voix de Dieu, et après avoir reçu parole de notre vénérable instituteur M. Vincent, il retourna au pays prendre congé de sa famille et fut reçu au séminaire interne de Saint-Lazare, le 23 avril 1647.

Comme il avait été porté à quitter le monde pour penser à la mort, à l'occasion du décès soudain d'un de ses compagnons d'école, tué par mégarde par un de ses amis, d'abord qu'il fut dans la compagnie, il ne perdit point de temps, et ménagea scrupuleusement tous les moments de sa vie pour se disposer à l'éternité. Il fut encore porté à ne rien négliger de tout ce qui pouvait servir à remplir ses jours par un crachement de sang et un mal de poitrine dont il ne guérit jamais parfaitement : Pendant son séminaire, il fut un modèle de ferveur et d'exactitude à tous les règlements ; il s'appliqua surtout aux vertus de simplicité et d'humilité, d'obéissance et de mortification, lesquelles ont toujours pris dans son cœur de nouveaux accroissements, jusqu'à sa mort. Il fut envoyé aux Bons-Enfants, n'étant encore que clerc étudiant ; il y fut un exemple à tous ceux de la maison et aux externes. Son crachement de **[367]** sang l'ayant repris dans cette maison, il ne laissait pas que d'y chanter, faire les cérémonies et autres exercices qu'on lui confiait. Mais le mal ayant beaucoup augmenté pendant une nuit, il alla éveiller son supérieur ; on le saigna à

l'instant, et puis, le mal augmentant, M. Vincent le rappela à Saint-Lazare, où, après son rétablissement, il lui fit prendre les saints Ordres, à Noël de l'an 1649, et commença un nouveau séminaire interne ; M. Laudin fut un des premiers qui demanda à y entrer, et y entra effectivement pour reprendre l'esprit de communauté encore plus parfaitement, et, par cette nouvelle épreuve, se disposer à travailler au salut du prochain sans rien diminuer du soin qu'il eut jusqu'alors du sien propre.

Il fut d'abord envoyé procureur à Richelieu et y demeura environ cinq ans, pendant lesquels il s'appliqua avec édification à toutes les fonctions de la paroisse, sans rien diminuer de son exactitude à tous les règlements. Non seulement il fut aimé et estimé de ses supérieurs et de ses confrères, mais encore les personnes de la plus grande piété et les plus qualifiées de ce pays-là le choisirent pour directeur et confesseur, à cause de sa grande vertu et de sa grande sagesse qui surpassaient de beaucoup son expérience et son âge. En 1657, notre très honoré Père M. Vincent, informé de sa conduite, reconnut qu'il avait trop bien obéi pour n'être pas en état de commander chrétiennement. C'est pourquoi il le retira de Richelieu pour le faire supérieur au Mans. Il prit avec soumission la conduite de ce grand séminaire, il s'en acquitta avec humilité et vigilance, et le diocèse fut embaumé de l'odeur de ses vertus et de ses bons exemples ; il fut ensuite choisi, par ordre des supérieurs, en 1668, pour aller prendre la conduite du séminaire de Troyes, où il fit pareillement beaucoup de bien. Ceux qui sont demeurés sous sa conduite nous ont assuré qu'il faisait également du bien partout, et dans les séminaires et dans les missions, et dans les autres fonctions de la Compagnie, **[368]** demeurant toujours parmi les inférieurs, *quasi unus ex illis*, humble, simple, exact, mortifié, laborieux, aimable aux gens de bien, terrible aux personnes déréglées.

En 1675, on l'envoya pour commencer l'établissement d'Angers, où il a travaillé pendant plusieurs années aux missions presque continuelles, avec des soins et des fatigues inconcevables, et avec une bénédiction particulière que Dieu versait sur ses emplois et ceux de ses confrères, qu'il avait soin de tenir en règle encore plus par ses exemples que par ses ferventes exhortations.

En 1679, il fut présenté à Sa Majesté par M. Jolly, pour prendre soin de la cure de Fontainebleau'. Ce nouvel emploi fut pour lui un nouveau sujet de se donner à Dieu de plus en plus. Il s'abaissait d'autant plus devant Dieu qu'on l'élevait davantage aux yeux des hommes. Il vint à Fontainebleau pour faire l'obéissance et surmonta toutes les répugnances qu'il avait à accepter un poste élevé et à se charger d'un si lourd fardeau, et, pendant dix ou onze ans qu'il y a demeuré, il a pratiqué toutes les vertus d'un excellent pasteur et d'un très vertueux missionnaire à un degré éminent, ainsi que nous le verrons dans la suite.

En 1682, il fut fait visiteur de la province de Champagne, et pendant quatre ans qu'il a eu cet office, il a parfaitement édifié les maisons dont il a eu soin, par son exemple. Il les a maintenues en paix par ses soins charitables et les a beaucoup perfectionnées par ses sages et pieuses ordonnances. On aimait à le voir arriver dans une maison, parce qu'il portait sur son visage et dans toutes ses manières extérieures un certain air de l'esprit primitif de la Compagnie qui ne se remarque pas en toutes sortes de personnes, encore plus parce qu'il avait un cœur de vrai père pour ses confrères. Il recommandait sur toutes choses la **[364]**

1. Il remplaçait à Fontainebleau M. Durand, dont on lira, page 389, la notice.

charité mutuelle, l'union des membres avec le chef d'une famille, le support, la pratique des règles, la fuite des façons d'agir du monde et la fidélité aux exercices spirituels.

Comme il n'a jamais accepté les charges de la Congrégation que par soumission à la volonté de Dieu, marquée par celle des supérieurs, il a toujours désiré de vivre soumis et obéissant. C'est pourquoi, lorsqu'on le retira de Fontainebleau pour le mettre inférieur à Saint-Cyr, il s'en réjouit de tout son cœur et disait plaisamment : «Je vais rajeunir maintenant, parce que me voilà simple soldat

; si ce sont les supériorités qui font courber les hommes, il faut à présent que je me redresse, puisque me voilà débarrassé de tout soin.» Il ne jouit pas longtemps de ce grand calme, puisque, un an ou quelques mois après, on lui fit prendre le soin de ladite maison de Saint-Cyr qui, étant encore toute nouvelle, n'était pas sans plusieurs difficultés considérables, desquelles pourtant il ne s'embarrassa qu'autant qu'il était nécessaire pour y apporter tous les remèdes qui dépendaient de ses soins.

Enfin, la grande maladie qu'il eut à Saint-Cyr et l'extinction presque entière de sa vue le mirent hors d'état de pouvoir être chargé du soin d'une grande maison. On le rappela à Saint-Lazare où il a beaucoup édifié toute la maison par sa douceur, son humilité, sa simplicité, son exactitude, sa ponctualité, son silence et toutes les autres vertus qu'on peut désirer dans un saint vieillard qui a consacré et consumé sa vie pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et sa propre perfection dans toutes les fonctions des missionnaires. Il fut chargé de la direction des frères et s'en acquitta jusqu'à la mort avec un très grand soin et beaucoup de satisfaction de leur part. Pendant tout le carême dernier, il jeûna exactement, nonobstant un asthme qui s'augmenta si fort après Pâques, qu'à peine pouvait-il respirer, ne pouvant pas monter les degrés sans se reposer plusieurs fois, sans quitter pour cela les exercices ordinaires de la **[370]** Communauté ; ce qui fit qu'allant une fois à l'examen générai à l'église, il tomba sur les degrés et roula jusqu'à neuf marches sans pouvoir se retenir. Cette chute remua les humeurs, il la méprisa comme peu de chose ; enfin, vaincu par le mal, et après avoir fait le dernier effort de la nature, il vint à l'infirmerie cinq jours avant sa mort, après en avoir obtenu permission, et, la même nuit, la fièvre le prit, puis sa poitrine s'engagea de plus en plus, le mai se déclara pour la mort, on lui donna le saint Viatique qu'il avait demandé dès les premiers jours. Le dimanche, 12 avril, il communia encore par dévotion, demanda l'Extrême-Onction avec empressement, et mourut sur les cinq heures du soir. Il fut enterré le lendemain, après l'office célébré par M. Jolly, près des degrés du grand autel, du côté de l'épître attenant à la tombe de gP l'évêque de Cahors. Et les deux samedis suivant, on fit les conférences extraordinaires, dans lesquelles on rapporta toutes les choses qui suivent dans la seconde partie de cet abrégé.

Quoiqu'on ait loué dans M. Laudin presque toutes les vertus qui conviennent à un bon missionnaire et à un excellent supérieur, cependant on peut dire que ce qui a éclaté davantage en lui, c'est l'assemblage des vertus suivantes qui sont comme le caractère propre de sa vertu et de son esprit propre et distinctif.

Qui dit un homme humble, simple, régulier, ferme, aimant saintement ses inférieurs, grand aumônier et vivement touché de la misère des autres, laborieux au possible, extrêmement patient et craignant Dieu, fait en peu de mots le portrait de M. Laudin, abrège son éloge et rapporte en peu de paroles de très grandes vertus, dont le détail ne peut être que fort édifiant.

M. Laudin était fort humble, il a pratiqué toute sa vie cette vertu par pensée, par affection, par parole et par effet. L'humilité de ses pensées a paru dans ses entretiens familiers, ses répétitions d'oraison, principalement dans les **[371]** précis de ses retraites, où ne parlant qu'à Dieu il n'y a pas lieu de défaut de sincérité dans ses expressions. Or, dans ses recueils, il ne se regarde devant Dieu que comme un néant révolté contre son Dieu, un pécheur digne de l'enfer, une créature qui mérite d'être anéantie. Non seulement il se croit peu de chose, il suffit d'être sage pour avoir cette pensée, mais il se plaît et se glorifie avec le saint apôtre dans ses faiblesses et dans sa cécité, il fait son bonheur de vivre anéanti aux yeux des hommes, de n'être connu et approuvé que de Dieu seul. Les paroles sont ordinairement conformes aux sentiments intérieurs qu'on a de soi-même. Un homme qui s'estime, se loue, se vante ; celui qui se méprise se blâme, ou ne dit mot de soi-même. Ce bon monsieur se blâmait agréablement dans les rencontres. On lui montra un jour un jeune homme qu'il avait élevé à la piété, en lui disant Voilà votre enfant. — Oui, répondit-il, mais il vaut mieux que son père. Il consultait de jeunes prêtres sur certaines difficultés de théologie en termes si humbles et tant de démonstrations de son peu de confiance en ses lumières, qu'il était admiré de tous ceux qui l'entendaient. Il ne parlait de sa vie passée qu'en termes fort humiliants, disant qu'il était un homme destiné à la pénitence et qu'il ne méritait que l'enfer pour plusieurs grands péchés qu'il avait commis et dont il était venu faire pénitence dans la Compagnie. Les emplois éclatants qui ont coutume de

corrompre les vertus ne firent que perfectionner et purifier les siennes, il est demeuré toujours le même, humble séminariste, humble étudiant, humble prêtre, humble inférieur, humble supérieur, humble visiteur, humble curé de Fontainebleau, et toujours d'autant plus humble qu'il a été plus honoré et élevé. *Rara virtus humilitas honorata*. L'estime des hommes l'a toujours fait trembler devant Dieu. Il succéda, à Fontainebleau, à une personne qui était extrêmement estimée, et à laquelle il était peut-être inférieur en talents extérieurs. Quelques dames de la première **[372]** qualité de la Cour lui dirent fort mal gracieusement qu'il ne serait nullement goûté et qu'il ne ferait aucun bien dans la paroisse ; quelques paroissiens furent quelque temps du même avis, et d'autres personnes plus obligées de lui faciliter une agréable entrée dans l'exercice de ses fonctions lui firent quelques obstacles ; mais son humilité écarta heureusement toutes ces oppositions.

Il répondit avec autant d'humilité que de courage à ces dames, qu'il n'était pas venu précisément pour se faire goûter ni applaudir des hommes, mais seulement pour faire la volonté de Dieu et obéir à ses supérieurs ; que si l'expérience faisait voir qu'il était incapable d'y faire du fruit, il était toujours très prêt à en sortir au premier signal de la volonté de ses supérieurs. Ses paroissiens ne l'eurent pas plus tôt vu s'abaisser, avec une humilité sans pareille, aux moindres fonctions curiales, qu'ils l'aimèrent et l'estimèrent beaucoup. Ils admirèrent leur curé portant chape à un obit comme un simple clerc, chantant vigile avec un petit clerc, prenant sur le sommeil de la nuit pour aller consoler de pauvres malades, célébrant la messe à des heures incommodes, se mêlant, se confondant en toute rencontre avec la foule de ses confrères et inférieurs, sans se distinguer autrement que par le nom de curé et plus de travail.

Ceux de la maison remarquèrent en lui une vraie humilité de missionnaire qui écoute raison, qui prend volontiers conseil, et qui montre par la soumission qu'il a pour sa règle et pour ses supérieurs, qu'il est digne de commander. Il a pratiqué une infinité d'actes de cette vertu dans les maisons qu'il a eues, et on peut juger jusqu'où les actes en ont été portés, par celui-ci qui est assez extraordinaire c'est qu'il a prié plusieurs fois un de ses confrères de la maison de Fontainebleau de l'avertir de ses défauts. Il avait coutume de dire que l'humilité ne gâte rien ; il le savait par une longue expérience, et avant de recevoir le **[373]** saint viatique, il demanda pardon à M. Jolly, notre très honoré Père, de toutes les peines qu'il lui avait faites, et puis publiquement, à toute la compagnie, des mauvais exemples et des scandales qu'il disait avoir donnés. On remarqua expressément, dans une conférence, qu'il avait toujours été disposé à quitter les emplois honorables pour être appliqué à de plus vils. C'est ce qui avait paru à sa déposition de la charge de visiteur, dont on dit qu'il était encore capable nonobstant la faiblesse de ses yeux, car il quitta cet office au premier mot, sans répliquer ni alléguer quoi que ce soit pour continuer sa charge ou pour différer quelque temps sa déposition. «Je ne puis rien, je ne veux rien, je ne fais rien pour Dieu,» disait-il dans sa dernière maladie, comme si c'eût été peu de chose que de s'humilier profondément devant sa divine Majesté. Il est mort comme saint Vincent, après avoir vécu comme lui, *in spiritu humilitatis et in animo contrito*, dans l'esprit d'une sainte humilité et d'une vraie componction. Ceux qui ont pratiqué plus longtemps M. Laudin ont reconnu qu'il méritait l'éloge que le Saint-Esprit donne à Job : *Vir simplex et rectus ac timens Deum*, c'était un homme droit et craignant Dieu. Cette vertu a paru avec éclat en toute sa conduite générale et en toutes ses actions particulières. Il disait bonnement et simplement de chaque chose ce qu'il en pensait, sans détour, ni embarras, ni équivoque, et toujours avec prudence. Il répétait ses oraisons comme ses inférieurs, disant comment il s'était mis en la présence de Dieu, comme il l'avait adoré, de quelle manière il s'était appliqué au sujet, quelles affections il avait produites, quelles résolutions il avait prises. Sa manière d'écrire les lettres était aussi fort simple, il évitait la multitude des paroles et les termes d'exagération qu'on appelle dans le monde compliments ; et lorsque ses inférieurs lui apportaient des lettres peu conformes à cette simplicité et dans lesquelles il remarquait quelque reste du langage de Babylone, il les reprenait et leur **[374]** disait plusieurs belles choses pour les porter à écrire une autre fois plus simplement.

Dans les prédications et les prônes qu'il a faits à Fontainebleau, même devant la cour, il ne s'est jamais éloigné de la manière de prêcher de la Compagnie, qui est simple, dévote et solide. Il disait de fort bonnes choses appropriées à ses auditeurs, et aisées à comprendre. Nullement

recherché, il aimait cette simplicité jusque dans les fonctions de son ministère, il ne voulait point d'étole pour prêcher aux vêpres et voulait avoir un surplis tout uni, sans dentelle. Il n'avait aucun ornement particulier, ni dans sa chambre, ni dans ses meubles, ni dans ses livres, bien moins encore dans ses habits, qu'il portait jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement hors d'état de servir. En faisant voyage, il observait la même manière d'agir, il prenait indifféremment tout ce qui se trouvait et reprit même un jour un jeune clerc qu'il eut avec lui en mission, de ce qu'étant dans une hôtellerie, il dit à l'hôtesse qui se plaignait de ne pouvoir les recevoir comme ils le méritaient : Pourvu que nous ayons du pain et du vin, c'est assez pour nous ; — remarquant dans les paroles quelques vestiges de l'attache au boire et au manger, il ajouta : Quand nous n'aurions que du pain et de l'eau, n'en devrions-nous pas être contents ? — Le même jeune homme lui ayant demandé la permission d'aller voir une église et de voir aussi les religieux et les raretés de la ville, ce bon missionnaire l'en reprit et lui dit que les missionnaires, en voyageant, devaient mortifier leur curiosité. Il savait si bien mortifier la sienne, qu'il ne se souciait pas du tout de ce qui a coutume de chatouiller et amuser les hommes. Il était si simple et si indifférent pour les montures, qu'il fit son entrée à Fontainebleau sur un âne, et quelques personnes l'en ayant raillé, il leur répondit : «Qu'importe, pourvu qu'on arrive et qu'on soit commodément ; — et il a dit plusieurs fois qu'il regardait les choses de la terre comme du fumier ; il conservait une grande simplicité **[375]** en parlant aux rois, aux princes, aux princesses, de la même manière qu'il la conservait en parlant à ses frères et aux derniers de ses paroissiens. Sa Majesté, mal informée, lui ayant fait quelque reproche sur ce qu'on lui avait dit que nos messieurs quittaient leur paroisse pour aller aux missions, il lui raconta avec simplicité, sans émotion, de quelle manière la chose se passait, et le roi témoigna d'en être satisfait. Cette grande simplicité le rendait d'un accès doux et facile d'égal à égal. Il se plaisait à traiter avec les pauvres et les simples, parce qu'il les regardait comme les enfants de Dieu, *simplices filii Dei*. Il était fort dégagé de la parenté et n'écrivait presque point en son pays. Un de ses neveux l'étant venu trouver à Saint-Cyr pour le prier de faire entrer sa fille parmi les demoiselles qu'on y élève, il lui répondit qu'il n'était pas gentilhomme, que ce serait faire tort aux autres, et le renvoya ainsi tout honteux d'une telle demande.

La perfection d'un homme de communauté consiste dans la parfaite observance de ses règles. M. Laudin était un homme de règle, et pour lui et pour les autres ; il montrait l'exemple et voulait qu'on le suivît. Il était des premiers partout et ne souffrait pas que les autres traînassent. Il pardonnait aisément les fautes de fragilité, mais il ne pouvait souffrir celles qui se commettaient par malice et par habitude. Il lisait souvent et pratiquait fort parfaitement nos règles communes et celles qui sont propres aux offices qu'il a eus. Il se prescrivait même un temps après matines pour lire quelques articles des règles du supérieur local, et dans la conduite il ne s'écartait jamais ni de l'esprit ni de la lettre de nos constitutions. Il faisait garder exactement dans les missions, séminaires et paroisses, l'ordre du jour de la manière qu'il est réglé dans la Compagnie, et se trouvait communément à tous les exercices, mais principalement à l'oraison du matin, à la récitation de l'office divin, aux examens généraux et particuliers, aux conférences spirituelles, **[376]** aux conversations journalières et à tous les divers offices et fonctions propres aux lieux où il a demeuré. Il a écrit de sa main, pendant plusieurs années, l'ordre de la messe à Fontainebleau, les offices du chœur, tous ceux qui devaient assister aux obits et aux autres offices publics de la paroisse, afin que toutes les choses se lissent dans l'ordre et que chacun prit part au travail, dont il ne se dispensait jamais lui-même. Il faisait parfaitement l'ordonnance des visites et autres avis propres aux maisons dont il eut soin aux temps marqués. Il faisait exercer les cérémonies des grandes fêtes avec la même exactitude qu'on le fait à Saint-Lazare. Il écoutait volontiers les avis de son admoniteur et en tirait profit ; il assemblait exactement les consulteurs pour les affaires domestiques, et pour peu qu'il y eût de difficultés aux choses dont il était question, il consultait les supérieurs et s'arrêtait invariablement à leurs réponses.

Il est difficile d'être en même temps bon curé d'une grande paroisse et bon supérieur d'une maison considérable. La première de ces qualités demande qu'un homme s'occupe à préparer la nourriture et les remèdes pour ses brebis, qu'il connaisse le visage et les dispositions de son

troupeau, qu'il le visite, qu'il le pacifie, afin qu'il ne soit pas à soi, mais à son peuple toujours. L'autre, au contraire, demande d'un bon père de famille qu'il soit le premier partout, prêt à écouter ses enfants, pour les consoler toujours, attentif à leurs demandes, soit pour les soutenir, les modérer ou les pousser, selon leurs différents besoins. Or, M. Laudin joignait parfaitement ces deux choses. Il préparait et étudiait diligemment ses prônes, il écoutait les besoins de son peuple, il visitait et réglait sa paroisse et cependant faisait son capital du soin de la maison. Deux choses dans les paroisses ont coutume de dissiper les ecclésiastiques qui les desservent : les visites actives et passives non nécessaires qu'ils font et reçoivent des séculiers, et le besoin mal réglé qu'ils ont de certaines personnes que l'usage a fait **[377]** surnommer dévotes. M. Laudin se garda toujours, et à Richelieu et à Fontainebleau, de ces deux écueils et fit tous ses efforts dans le dernier lieu pour en préserver ceux que Dieu avait mis sous sa conduite. Il ne permettait à personne de sortir sans un vrai besoin et sans compagnon, et fit en sorte qu'on ne prît plus les jeunes clercs qu'il est aisé de laisser à la porte, désignant un autre prêtre ou un frère pour compagnon, et lui faisant rendre compte après le retour de ce qui s'était passé pendant le temps de la visite. Que si quelquefois la nécessité l'obligeait de prendre un clerc, pour peu qu'il y eût lieu de veiller sur la conduite des personnes qui sortaient, il avait soin de tirer adroitement de ce jeune homme les choses qu'il désirait savoir. Pour ce qui est de ces dévotes qui sont toujours pendues aux oreilles de leur directeur, il les éloignait autant qu'il pouvait, tantôt manquant de faire avertir ceux qu'elles demandaient, d'autres fois les faisant longtemps attendre, quelquefois répondant qu'ils étaient empêchés et quelquefois exhortant les pauvres directeurs à ne se point prodiguer. Un jour, pendant la récréation de midi, le sacristain s'approchant de la bande pour tirer un de nos confrères, qu'une dévote demandait au parloir, celui-là même qu'on demandait fit au sacristain cette courte question : *Quis* ? M. Laudin repartit aussitôt qu'il ne fallait pas dire *quis* ? mais *quæ* ? Le sacristain ayant dit effectivement que c'était une dévote, M. Laudin se tournant vers celui qu'on demandait lui dit ces paroles Voulez-vous que je vous rende un service et que je vous assure vos récréations pour longtemps ?... Et aussitôt il alla avec le sacristain trouver cette dévote, la taxa d'importune et de ridicule et lui dit tant de choses en la reconduisant à la porte que depuis ce temps-là ni elle ni ses compagnes ne furent assez hardies pour s'exposer à une semblable réception.

Il a été régulier jusqu'à la mort et il était ponctuel à se trouver aux heures marquées à l'office divin, à Saint-Lazare **[378]** aux entretiens avec nos frères, et ne voulait pas même prendre du repos à l'infirmerie cinq jours avant sa mort, avant qu'on eût obtenu la permission de M. Jolly. Il avait aussi recours à lui pour la moindre chose qui regardait la conduite de nos frères, jusqu'à n'oser permettre qu'on s'assît après les repas, dans les répétitions d'oraison pendant la retraite, sans savoir de son supérieur si cela se pouvait faire. Ayant besoin de trois clous pour attacher quelque chose dans sa chambre, il ne voulut pas les demander sans en avoir la permission, et notre frère serrurier les lui ayant apportés, il les mania, les approcha de ses yeux, et comme ils lui semblaient trop polis il n'en voulut point, disant qu'ils seraient plus propres à d'autres qu'à lui ; il fallut lui donner trois clous de latte. Il ne représentait point ses besoins, il fallait que le sous-assistant de Saint-Lazare visitât ses habits, et il trouva qu'il avait porté tout l'hiver une chemisette tout usée, et il n'en disait mot. Pendant les derniers jours de sa vie il obéit exactement au médecin, aux infirmiers et à ses gardes, prenant religieusement et aux heures marquées tous les remèdes qu'ils lui avaient prescrits, nonobstant toutes les répugnances.

Ce n'est pas assez pour un supérieur d'être régulier, il doit encore faire pratiquer les règles à ses inférieurs, et comme les hommes ne vont pas à Dieu, d'un même pas, il est quelquefois nécessaire de faire paraître de la fermeté afin d'engager par crainte ceux qu'on ne peut attirer par amour. M. Laudin était un homme de fer et un mur d'airain dans la maison de Dieu, contre lequel se sont brisés tous ceux qui, comme des torrents débordés, prétendaient suivre la pente de leurs passions et entraîner les autres dans un même précipice. S'il rencontrait dans une maison un homme qui fût sujet à des fautes considérables, il allait le trouver dans sa chambre ou ailleurs en particulier, et l'en reprenait d'abord charitablement et avec douceur : Monsieur, ou mon frère, vous faites telle ou telle faute ; tâchez de vus en corriger **[379]** s'il vous plaît ; si, après quelque temps, il ne voyait

aucun amendement, il retournait à la charge et disait : Je vous ai averti de telles fautes et vous les continuez, il faut vous corriger de cela, car je ne puis plus souffrir ces sortes de fautes. Enfin, si après les avoir réitérées il remarquait de l'opiniâtreté, il disait à cet homme : Je vous ai averti plusieurs fois inutilement, vous ne vous corrigez en aucune façon, eh bien ! soyez assuré que j'en écrirai, et tout de bon encore, à ceux à qui il appartient, et nous verrons ce qu'il en sera. Il le faisait comme il l'avait dit, de manière qu'avec lui il fallait penser à aller droit et se corriger de ses faute., considérables ou déménager. On pourrait vérifier cette conduite par quelques exemples, s'il était nécessaire, mais il suffit de l'avoir remarquée en général. Il avait la même fermeté à l'égard des externes qui lui demandaient quelque chose contre sa conscience.

Un prince étant mort sans sacrements et sans avoir fait ses pâques, il allait refuser la sépulture ecclésiastique selon les statuts du diocèse, si l'on n'eût prouvé qu'il s'était confessé implicitement, ayant témoigné à des personnes de confiance le dessein formé d'un entier amendement et s'étant appliqué à l'examen de sa conscience jusqu'à écrire une confession générale qu'on trouva dans sa poche après sa mort. Il tenait ferme, non seulement contre la puissance séculière, mais même contre l'autorité ecclésiastique, lorsque, par méprise, elle voulait l'engager à faire quelque chose peu conforme aux saints canons.

M l'archevêque de Paris ayant signé une dispense de mariage, apparemment sur un faux exposé, contre la disposition du dernier concile général, il lui en écrivit une lettre fort simple et également forte et respectueuse, et comme Sa Grandeur était pour lors à Paris, il l'envoya à cacheter aux supérieurs afin qu'ils la lussent. On la vit, on l'examina, on admira sa fermeté et sa franchise, elle fut envoyée et fit son effet, Monseigneur n'ayant garde de laisser **[380]** tomber les humbles remontrances d'un curé dans lequel il a dit souvent, et en public, qu'il reconnaissait les qualités d'un bon pasteur.

Si la fermeté des supérieurs ne partait d'un grand fond d'amour paternel qu'ils doivent avoir pour leurs inférieurs et du désir de maintenir la règle qui leur doit être infiniment chère, il serait dangereux qu'elle ne dégénérât en une petite tyrannie et qu'ils ne fortifiassent leurs propres passions pour la destruction de celles des autres. M. Laudin, tout ferme qu'il était, avait un bon cœur pour ses inférieurs ; il les -estimait et les aimait tendrement. Il ne parlait jamais à leur désavantage, il les soulageait en toutes leurs peines corporelles et spirituelles ; il les utilisait tous dans la mesure de leurs talents et leur communiquait ses écrits, sans réserve ni distinction. Il leur faisait volontiers part des petits honneurs attachés à certaines fonctions, leur faisant célébrer alternativement des saluts du Saint-Sacrement, portant chape aux offices publics où ils célébraient, conversant avec eux, avec une grande bonté, cordialité et simplicité sans se donner certains airs de grandeur qui offensent et glacent ceux avec qui on vit. Tout concentré au-dedans de sa famille, il n'avait point de liaison particulière avec les gens du siècle et très peu de commerce avec ses parents. Il vivait si détaché et si dénué de toute chose qu'il aurait volontiers quitté Fontainebleau par une porte dérobée, sans prendre congé de personne. Il n'en a usé autrement que par respect pour son successeur et pour conserver à nos confrères l'estime et l'affection des paroissiens. On rapporta dans la première conférence qu'il n'avait jamais demandé à être déchargé d'un sujet incommode, que jamais il ne s'était plaint des talents de ceux qu'on lui donnait pour l'aider dans le travail et qu'il avait toujours reçu, comme de la main de Dieu, tous les changements qu'on a faits dans les maisons dont il a eu soin.

Une des principales qualités d'un bon curé, c'est la charité **[381]** pour les pauvres. M. Laudin les a toujours aimés et soulagés selon toute l'étendue de son pouvoir, et même au dêlà, allant à l'emprunt pour prévenir et soulager leurs misères. Pendant qu'il fut au Mans, il fit de grandes aumônes dans tout le pays, et il s'y est acquis le nom et la réputation de père des pauvres. Dans les missions, il a toujours soulagé les pauvres avec profusion et libéralité. Comme à Fontainebleau, il était plus en état et plus en devoir de le faire, il multiplia les effets de l'affection qu'il leur portait. Il désigna une personne pour leur distribuer les aumônes que le roi mettait à sa disposition, lesquelles montaient pour l'ordinaire à 6,000 livres, ou bien il en prenait le soin, ayant des rôles où les pauvres et leur

misère étaient exactement marqués. Il n'avait aucun égard aux recommandations, mais seulement au besoin et au bon usage qu'on faisait des aumônes reçues.

A cette aumône royale, il joignait près de quarante écus par mois des biens de la famille ; il y ajoutait ses revenus personnels, ce qui portait la somme dépensée chaque année en pain, en vêtements pour les malheureux de sa paroisse, à 8,000 livres au moins. Et encore son affection dépassait sa libéralité ; on l'entendait dire souvent que pour soulager ses chers amis les pauvres, il aurait donné volontiers la moitié de sa portion chaque jour.

Sa charité l'accompagnait dans les visites qui le tenaient éloigné 'de son troupeau. Alors il écrivait au Procureur de la maison Au moins, Monsieur, je vous prie que les pauvres ne souffrent pas trop de mon absence». Quand on traitait cette question dans le conseil, désireux d'élargir le cœur de tous en faveur des pauvres, il disait avec énergie : *Qui habuerit substantiain hujus mundi et vident fratrem suuin necessitatem habere et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in eo ?* Il ajoutait «Il faut donner, Messieurs, il faut donner ! Les évêques autrefois donnaient les calices, pour soulager les membres souffrants **[382]** de N.-S. Il faut donner, il faut donner !» Il rehaussait l'aumône qu'il faisait aux corps par l'aumône spirituelle, témoignant plus de bienveillance et donnant davantage à ceux qui l'avaient blessé et diffamé. Enfin, sa charité ne se lassait pas, et quelle que fût la foule des demandeurs, jamais il ne témoignait de l'impatience.

La charité spirituelle précédait pour l'ordinaire l'aumône corporelle. Il était toujours moins touché des misères du corps que de celles de l'âme. On a remarqué qu'il avait reçu avec cordialité ceux qui l'avaient diffamé et qu'il leur faisait des aumônes plus considérables, c'est jeter des charbons ardents sur la tête de ses ennemis. Enfin, il ne se trouva jamais importuné de la multitude de ceux qui demandaient l'aumône.

Qui dit missionnaire, dit un homme toujours prêt à tout entreprendre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes qu'il a rachetées de son sang. M. Laudin était un homme de travail et d'action ; sa plus grande peine dans son infirmité et son défaut de vue était de ne pouvoir travailler pour Notre-Seigneur autant qu'il eût désiré faire. «Quelle vie est-ce que je mène, disait-il ? Une vie de fainéant, je ne puis rien pour Dieu, est-il possible que Dieu agrée une si longue inutilité ?» Et comme on lui représentait qu'il ne se pouvait faire qu'il ne l'eût pour agréable, puisque c'était lui-même qui l'avait réduit à cet état. «Eh bien ! dit-il, j'y consens de bon cour, mais je suis si paresseux, que pendant l'hiver, étant enveloppé dans le manteau, quand je commence à méditer dans l'après-midi, quelquefois je m'endors». Pour éviter le repos forcé et avoir plus de travail nécessaire, il s'offrait à retourner à Fontainebleau comme un des derniers de la maison pour y chanter et confesser. Pendant tout le temps qu'il a été capable de travail, il a travaillé sans s'épargner dans les missions ou paroisses, il a toujours été des premiers au confessionnal et n'en sortait quasi point que pour les plus pressantes nécessités. Il en **[383]** était quelquefois si fort abattu aux grandes fêtes, comme Noël et Pâques, que nos messieurs ayant compassion de lui l'engageaient à se ménager davantage ; mais il leur répondait par ces beaux mots d'un cœur apostolique : *«Nondum us que ad sanguinem restitimus adversus peccatum repugnantes*. Nous n'avons pas encore répandu tout notre sang à combattre contre le pêché». Je l'ai vu plusieurs fois la veille de Noël, pendant la nuit et le jour de la fête, jusqu'à midi au confessionnal, sans en sortir, que pour les repas et les offices qu'il était obligé de célébrer ; et je me souviens qu'une fois, entre autres, le dimanche de Pâques, un insigne libertin que personne n'attendait à voir faire ses Pâques, comme les années précédentes, le vint demander vers midi au confessionnal au moment où on allait sonner le catéchisme. M. Laudin hésita d'abord d'y aller, puis il dit «Il faut lui ôter tout prétexte !» Il y alla et y demeura jusqu'aux vêpres, de sorte qu'il ne put rien prendre que vers les quatre heures. Il était toujours occupé dans sa chambre à la lecture de bons livres, à la composition ou à l'étude de ses prônes. Il assistait diligemment à tous les offices de la paroisse, comme nous l'avons dit. Il disait à son tour la dernière messe à midi. Il assistait volontiers aux offices auxquels ses inférieurs ne pouvaient vaquer que difficilement. Il allait de temps en temps dire la messe à la prison et à la Charité, et se marquait au moins chaque quinzaine pour la visite des malades. J'ai vu une fois une dispute entre les jeunes et les anciens prêtres de cette maison. Les jeunes prétendaient que les vieillards sexagénaires ne

devaient point se lever la nuit à moins qu'on ne les demandât nommément ; ceux-ci, au contraire, prétendaient se lever à leur tour pour les malades, comme les jeunes qui, travaillant pendant tout le jour, passaient pour avoir besoin du repos de la nuit ; M. le curé accommodait le différend de cette sorte «Il est vrai que MM. Bourdon et Michel pourraient s'abstenir de cette visite, mais, pour moi, je ne suis pas **[384]** encore assez vieux, et je m'en acquitterai aussi aisément qu'un autre.» Et, en effet, il continua jusqu'à ce qu'on le lui fît défendre par les supérieurs qui réglèrent que le supérieur resterait la nuit à la maison. Lorsque le sacristain était surchargé de baptêmes ou d'enterrements, il en prenait volontiers une partie et se faisait marquer les heures auxquelles on devait les faire, il allait même bien loin, l'hiver, chercher le corps des pauvres et des petits enfants.

La patience de ce bon serviteur a paru principalement dans les peines attachées aux emplois qu'il a eus ans la Compagnie, dans les oppositions différentes que quelques personnes ont faites, au désir qu'il avait de pratiquer le bien, dans ses différentes maladies et surtout dans la dernière. Il y a eu, en quelques endroits, des inférieurs mal aisés à conduire. Il n'est pas croyable combien il a excercé cette vertu à leur égard, en supportant les mauvaises humeurs, les manques de respect et mille autres choses dont le détail n'est pas nécessaire. Il a trouvé dans les séminaristes, dans les missions et dans les visites de la paroisse, des esprits difficiles qui lui ont résisté quelquefois d'une manière extravagante. Il a supporté tout cela sans s'impatienter, et si quelques fois il s'en ouvrait à ceux de la maison, ce n'était que pour louer Dieu, le bénir et lever les mains au ciel pour en attendre le secours et la compassion. Dans ses dernières années, ses souffrances ont beaucoup augmenté. Qui comprendra bien ce que c'est que de demeurer une année dans une chambre, enfermé, sans pouvoir lire ni •ses écrits, ni ceux des autres, et n'avoir que quelques moments de repos, pourra par là se figurer combien ce bon prêtre a eu besoin de 'cette grande vertu de patience sur la fin de sa vie. Il la possédait à un très haut degré et l'a pratiquée parfaitement dans une occasion plus pénible encore. Il a toujours été fort dévot à dire la messe toute sa vie avec une grande piété ; il en fut privé pendant ses derniers mois et **[385]** cette privation lui fut bien pénible. Il attendait de Rome une dispense qui lui permît de célébrer, avec un désir incroyable, mais avec une sainte tranquillité. Dieu ne voulut pas lui donner cette consolation. C'était pourtant la plus grande, il le disait souvent, qu'il pût recevoir en cette vie. Avant tout, il voulait obéir, résolu à sacrifier sa légitime impatience et à n'user de la permission, enfin arrivée, que du consentement et sur l'ordre de M. Jolly.

Dans les derniers jours de sa maladie, il ne fit pas paraître la moindre impatience et ses plaintes ordinaires ont été ces élans d'amour : O mon Jésus ! Il souffrait beaucoup de ce qu'on ne lui donnait pas assez tôt, à son gré, les sacrements, sans pourtant s'impatienter autrement. Enfin, c'est pour l'exercice continuel de cette vertu qu'il a vécu et qu'il est mort en paix selon la parole de Notre Seigneur : *In patientiâ vestrâ possidebitis animas vestras*.

Il faut opérer son salut et travailler à celui des autres, avec crainte et tremblement ; et pour bien juger les autres au tribunal de la pénitence il faut se ressouvenir sans cesse qu'il y a un tribunal souverain où le Juge des vivants et des morts doit examiner nos sentences et juger nos justices. Notre bon missionnaire avait le don de la crainte de Dieu si fortement imprimé dans l'âme, que non seulement il lui faisait appréhender les moindres fautes, mais encore lui faisait prendre un soin extrême de ne point communiquer avec les péchés des autres.

L'évêque d'un grand diocèse dans lequel il dirigeait une des maisons de la Compagnie, l'ayant prié de l'entendre en confession, M. Laudin s'y refusa entièrement, parce que ce prélat ne passait pas pour aussi saint dans sa doctrine qu'il était exemplaire dans ses mœurs. Ce refus eut d'abord quelques fâcheux résultats ; mais le prélat revint et ne l'estima pas moins dans la suite. A Fontainebleau, quand on l'allait voir pour l'avertir de confesser un abbé, un évêque, un archevêque ou d'autres personnes constituées en dignité, **[386]** il avait coutume de dire :«M'a-t-il demandé nommément ?» On lui répondait oui ou non. Si on l'avait demandé, il y allait : «Sinon, demandez un tel, disait-il : pour moi, je ne suis pas capable de cette fonction.» Il fuyait autant qu'il pouvait les pénitents de haut bord et redoutait un ministère dont le péril égalait l'éclat. Lorsqu'il ne pouvait l'éviter, il s'armait de courage pour terrasser l'iniquité. Une veille de grande fête, qu'il chantait matines, un jeune prince le tira par la manche de son surplis et le pria de l'entendre en confession

sur le lieu même ; il le fit, et le jeune homme ayant été interrogé par Sa Majesté, à qui il s'était confessé et ce qu'on lui avait dit, il parut par ses réponses que M. le curé n'avait point d'égard aux conditions et qu'il disait à chacun dans les occasions ce qu'un bon confesseur est obligé de dire.

M. le prince de Condé ayant demandé à se confesser à M. Laudin, sur son lit de mort, ce bon prêtre craignait de s'embarrasser dans un passé fort embrouillé, ou d'embarrasser son malade. Il pria donc un père jésuite de dissuader le prince et de le disposer lui-même. Deux ou trois jours avant de s'aliter, il me proposa une peine qu'il avait, à propos de la confession d'un vieux prêtre avare qu'il avait entendue. Comme je le rassurais sur sa décision : «Voyez-vous, me dit-il,quand il s'agit de paraître devant Dieu, les plus grandes précautions sont à peine suffisantes. Vous m'avez vu dans cette cure de Fontainebleau ; mon Dieu, qu'elle me pèse sur les épaules !» Et sur ma réponse qu'il avait fait plus qu'il ne pouvait et qu'on lui avait défendu d'en faire autant : «Il est vrai, dit-il, que devant les hommes j'en ai fait autant qu'on en pouvait faire, mais qui sait si Dieu en sera satisfait ? Il faut pourtant avoir confiance.» — «Ma joie, disait-il une autre fois, c'est d'avoir usé mon corps et mon esprit au service de Notre-Seigneur ; apparemment j'ai beaucoup plus fait de bien et moins de mal dans la Compagnie que je n'en aurais **[387]** fait dans le monde.» Il d't à M. Jolly, après lui avoir demandé pardon, qu'il appréhendait beaucoup pour les emplois qu'on lui avait confiés dans la Compagnie. Notre très honoré Père le rassura en lui disant qu'il s'en était bien acquitté à l'édification de tout le monde et qu'il pouvait dire avec Job : *«Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti*. J'appréhendais, Seigneur, vos jugements pour toutes mes œuvres, sachant votre juste sévérité vis-à-vis de nos manquements.»

Voilà ce qu'on a admiré en feu M. Laudin. Il serait aisé de descendre plus avant dans son intérieur, en nous servant des notes qu'il a laissées sans le vouloir, et où nous lisons les résolutions de ses retraites, les différentes affections que Dieu lui avait fait produire, et les motifs qui l'avaient le plus souvent touché. Si je pouvais transcrire ici quelques-unes de ses réflexions et de ses pratiques, vous seriez merveilleusement édifié comme je l'ai été moi-même en les lisant. Je ne pense pas qu'on puisse rien offrir de plus pieux, de plus solide, à nos jeunes gens, pour leur apprendre à bien méditer à faire de bonnes retraites, à y prendre de bonnes résolutions, que l'abrégé dont je parle. On voit qu'il écrivait journellement ses fautes et ses résolutions comme un jeune séminariste, et qu'il se faisait un devoir des moindres détails, par exemple d'indiquer les noms de ceux qui devaient reposer, au frère charger d'éveiller ; M. Laudin les lui écrivait après la prière, s'il ne l'avait fait auparavant, évitant de rompre le silence, en ce temps où il est si recommandé.

Notre très honoré Père finit la dernière conférence en disant qu'il avait été au séminaire avec M. Laudin, et que, dès ce temps-là, il avait paru fort vertueux, sage, posé, dévot, humble, obéissant, respectueux. Toute sa vie, il était demeuré le même, croissant toujours en vertu à mesure qu'il avançait en âge ; jamais en lui d'inconstance et d'inégalité ; sa vie avait été uniforme, bien remplie, laborieuse, **[388]** toujours édifiante. Ayant alors signalé le vice de certaines personnes qui n'ont aucune fixité dans leur manière de servir Dieu, il fit remarquer dans M. Laudin une perpétuelle pratique des vertus de son état, dans toutes les situations où il s'était trouvé. Envisageant toutes choses en Dieu, elles lui paraissaient également bonnes et acceptables ; aussi le voyait-on disposé à être placé ici ou là, en haut ou en bas, supérieur ou inférieur, ne cherchant qu'à plaire à Dieu, content de tout, approuvant tout en Notre-Seigneur, vivant dans la plus grande simplicité, comme un enfant. C'est ainsi qu'il a consommé sa vie, pleine de mérites et de bonnes œuvres, A nous maintenant, qui lui survivons, de nous guider sur ses exemples, tout en priant pour le repos de son âme, que le très honoré Père a de nouveau recommandée aux prières de la Compagnie.

Vous avez été plus longtemps que moi l'admirateur et le témoin heureux de ses vertus à votre exemple, je tâche d'imiter ce que j'estime infiniment, et je vous demande pour cela le secours de vos prières. Lorsque vous aurez lu cet abrégé, je vous prie de me le renvoyer ou de m'en faire tenir copie, parce que, tout abrégé qu'il est, il est pourtant trop long pour que je puisse moi-même le copier dans l'état où je suis. Je ne vous demande pas la grâce d'excuser les fautes que vous y trouverez répandues, parce que je sais que vous êtes trop bon pour ne pas le faire, et pour me refuser

celle de croire que je suis toujours avec beaucoup d'estime et de reconnaissance, en l'amour de Notre-Seigneur, votre tout dévoué serviteur et confrère.

ANTOINE DURAND

— 1629-1703 –

I

(1629-1661)

Naissance et entrée dans la Congrégation. — Premiers emplois. — M. Durand en Pologne. — Il est nommé supérieur à Agde. — Bienveillance paternelle que lui témoigne saint Vincent. — Il assiste à l'assemblée générale. — Sa nomination à Fontainebleau.

M. Antoine Durand naquit à Beaumont-de-l'Oise, diocèse de Beauvais, au mois d'avril 1629. A l'âge de dix-huit ans, il se présenta à saint Vincent qui l'admit dans la Congrégation, le 15 septembre 1647.

M. Durand n'était pas encore prêtre, et il avait déjà enseigné quelque temps au séminaire de Saint-Charles, lorsqu'il reçut de notre bienheureux Père l'ordre de se rendre en Pologne, avec MM. Eveillard, Simon et un frère coadjuteur, sous la conduite de M. Guillot. Celui-ci, n'étant encore que sous-diacre, avait fait partie de la première colonie de missionnaires établie à Varsovie, par M. Lambert aux Couteaux. Mais il n'avait pas tardé à tomber malade, et un si violent désir de revoir la France s'était emparé de lui, que malgré les encouragements de saint Vincent, il en avait repris le chemin. Mais, bientôt, le regret d'avoir causé du chagrin à un si bon Père, en contrariant la volonté de Dieu, le fit rentrer en lui-même, et il demanda à être renvoyé en Pologne. **[390]**

Les jeunes missionnaires s'embarquèrent à Rouen, au mois de juillet, et après un voyage que la présence des pirates anglais dans ces parages rendait dangereux, ils arrivèrent à leur destination, dans le courant de septembre 1654. Cette même année, M. Durand fut ordonné prêtre par le prince Casimir Czartoryski, évêque de Posen, dont la juridiction s'étendait alors sur Varsovie.

Cette mission de Varsovie, fondée depuis trois ans à peine, avait été rudement éprouvée. M. Lambert, son fondateur, après deux années de travaux et de fatigues, avait succombé dans toute la force de l'âge. M. Zélazeuski, qui l'avait accompagné en Pologne, hésita longtemps dans sa vocation, et finit par l'abandonner. M. Guillot, comme nous l'avons dit, était retourné en France, où avait dû également revenir le frère Posny, qui avait déplu à M. de Fleury, aumônier de la reine Marie-Louise de Gonzague.

L'arrive des nouveaux missionnaires releva le courage de M. Ozenne, d'autant plus qu'il les vit pleins d'ardeur pour se mettre immédiatement à l'étude de la langue polonaise. La maison de Sainte-Croix commença dès lors à ressembler à un petit Saint-Lazare. Tout marchait à merveille et promettait de grands fruits de salut pour ce pays si cher au cœur de saint Vincent ; : «Vous me donnez toujours nouveaux sujets de remercier Dieu pour toutes les choses que vous m'écrivez, disait alors le bienheureux fondateur à M. Ozenne ; ; je suis aussi bien consolé de l'application de MM. Durand, Eveillard et Simon, à la langue polonaise, et du progrès qu'ils y font ; ; je vous prie de les congratuler de ma part, et M. Duperroy de ce qu'il s'est appliqué de telle sorte qu'il fait maintenant le catéchisme en polonais, à ce qu'on me mande. Je vous prie, Monsieur, de les embrasser tous de ma part, et de leur recommander de demander à Dieu le don des langues...(1)» Et ailleurs ; : ;Je rends **[391]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p.100.

grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous a faites, particulièrement de la grâce qu'il vous donne à suivre ses ordres ; de votre bonne conduite à l'égard de la Compagnie et du dehors, et de la satisfaction que vous recevez de nos chers confrères (1).»

Mais la Providence voulait que cette mission de Pologne fût pendant tris longues années un source d'afflictions pour saint Vincent et sa famille. Les Cosaques de l'Ukraine, soulevés contre leurs seigneurs, avaient appelé à leur secours les Moscovites, qui envahirent la Lithuanie, tandis que Charles-Gustave, roi de Suède, à la tête d'une armée formidable, mettait le siège devant Varsovie, où il entra le 30 août 1655. A son approche, le roi Jean-Casimir et la reine s'étaient enfuis en Silésie, emmenant avec eux les filles de la Charité, les religieuses de la Visitation, et M. Ozenne. Celui-ci, prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur la capitale et sur tout le royaume, avait renvoyé en France les jeunes missionnaires arrivés l'année précédente. M. Durand était alors à peine remis d'une pleurésie qui l'avait conduit aux portes du tombeau ; à son retour, il fut envoyé à la maison d'Agde, fondée dans le courant de l'année 1654. «Cet établissement, écrivait saint Vincent à M. Blatiron, était de très belle espérance.» M. Duchesne, qui en fut le premier supérieur, proposait d'y commencer deux séminaires, l'un pour le diocèse, et l'autre pour la Compagnie.

Ces projets ne purent se réaliser, le local où l'on avait fixé les missionnaires était malsain ; M. Duchesne y tomba malade et mourut au commencement de novembre. M. Mugnier venu de Marseille pour le soigner se trouva lui-même en danger. Saint Vincent pria M. Abelly d'écrire à Agde à MM. les grands vicaires pour qu'ils voulussent bien s'employer auprès de Mgr l'évêque afin d'obtenir une autre **[392]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 129.

résidence pour la. petite famille. Cette démarche n'aboutit point. Le nouveau supérieur, M. Lebas, se vit à son tour attaqué par le mal et réduit à la dernière extrémité ; il se rétablit néanmoins, mais il dut conduire son œuvre au milieu de tant de difficultés que saint Vincent lui ordonna de se retirer avec tous ses missionnaires, en priant Dieu de bénir la ville et le diocèse, sans rien avancer en chaire ou ailleurs qui témoignât quelque mécontentement ; ; il devait en outre, avant de se retirer, prendre avec toute la petite famille la bénédiction de MM. les grands vicaires.

Cependant les affaires changèrent de face et cette résolution ne s'exécuta point. Deux ans plus tard, en 1657, M. Durand remplaçait M. Lebas dans la direction de la maison d'Agde.

Nous savons par les lettres de saint Vincent qu'il n'aimait pas à confier la conduite de ses maisons à de jeunes missionnaires. Il fallait donc qu'il eût une souveraine estime pour la vertu et les talents de M. Durand puisqu'il le mettait, à l'âge de vingt-huit ans à peine, à la tète d'un établissement aussi important. Du reste, pour le soutenir dans ses travaux, le vénérable fondateur lui écrivait fréquemment et avec une bienveillance toute paternelle. Le jeune supérieur avait un jour parlé avec trop de vivacité dans une de ses instructions, il eut la simplicité de faire connaître sa faute à son Père qui lui répondit (1) ; : «L'expérience que vous avez, de la mauvaise façon dont on a reçu certaines choses que vous avez dites en chaire, vous fait assez connaître qu'il ne faut jamais prêcher les prêtres ni les religieux : car, outre qu'ils n'en profitent pas, cela fait de contraires effets. Il ne faut pas non plus avoir dans l'esprit le défaut d'une communauté ou d'une personne particulière, de crainte qu'il ne s'échappe quelque parole, ou quelque regard qui leur donne sujet de s'imaginer qu'on parle d'elles, qu'on les **[393]**

2. Lettres de saint Vincent, t. III, P. 474.

diffame, ou qu'on leur en veut. Certes, Monsieur, il faut une grande circonspection pour ne choquer personne, et beaucoup de charité et d'humanité envers son auditoire pour le bien édifier.»

M. Durand profite de ces belles leçons et continue à consulter saint Vincent qui lui enseigne un jour la manière de bien prêcher (1). «L'oraison est un grand livre pour un prédicateur-, c'est par elle que vous puiserez les vérités divines dans le Verbe éternel qui en est la source, lesquelles vous débiterez ensuite au peuple. Il est à souhaiter que tous les missionnaires aiment beaucoup cette pratique, car sans son secours ils feront peu ou point de profit, et avec son aide, il est assuré qu'ils toucheront les cœurs ; je prie Dieu qu'il vous donne l'esprit d'oraison.»

Le jeune et zélé supérieur demandait ensuite conseil pour traiter avec des religieux, et le charitable Père lui écrivait (2) : «Vous devez tâcher de les servir et de leur témoigner dans l'occasion que vous avez cette affection, les aller voir quelquefois, ne prendre jamais parti contre eux, ni vous intéresser dans leurs affaires que pour les défendre en charité, parler d'eux en bonne part, ne rien dire en chaire, ni en discours particuliers qui puisse les choquer, quoiqu'ils ne vous rendent pas la réciproque ; ; voilà ce que je souhaite que nous fassions tous, car ils sont religieux, dans un état de perfection, et aussi nous les devons honorer et servir.»

A l'école de cet excellent maître, M. Durand apprenait encore à devenir la joie,et la consolation de ses confrères (3).

«Vivez, lui disait le Saint, vivez avec vos confrères cordialement et simplement, en sorte qu'à vous voir ensemble, on ne puisse pas juger quel est le supérieur.» Cette condescendance ne laissait pas que d'être pour le fidèle disciple **[394]**

1. Lettres de saint Vincent, t. III, p. 647-
2. Ibid., t. III, p. 648.
3. Ibid., t. IV, p. 3o.

une occasion de mérite, saint Vincent le savait et l'encourageait en ces termes (1) ; :

«Vous verrez combien grande a été la bonté de Notre-Seigneur à l'égard des apôtres et des disciples lorsqu'il était sur la terre, et combien il a eu à souffrir des bons et des mauvais, cela même vous fera voir que les supériorités ont leurs épines comme les autres conditions, et que les supérieurs qui veulent bien faire leur devoir de parole et d'exemple ont beaucoup à souffrir de leurs inférieurs, non seulement des discoles, mais encore des meilleurs. Selon cela, Monsieur, donnez-vous à Dieu pour le servir en cette qualité, sans prétention d'aucune satisfaction du côté des hommes.

Quelques mois après, en juillet 1659, M. Durand se rendit à Montpellier, où il remplaça momentanément M. Get pour y tenter l'établissement d'un séminaire ; ; ses efforts ayant échoué, le bienheureux Père reconnaissant son dévouement lui écrit pour l'en féliciter (2). Il l'anime ensuite au milieu des difficultés nouvelles qui se présentent dans sa maison d'Agde : «C'est assez que deux hommes habitent ensemble pour se donner de l'exercice, et quand vous seriez seul, vous vous seriez à charge à vous-même, et un sujet de patience, tant il est vrai que notre vie est misérable et parsemée de croix.

Ces enseignements étaient compris, et M. Durand continua à diriger avec sagesse la maison qui lui était confiée. A la mort de saint Vincent, il fut député de la province de Savoie à l'assemblée générale qui désigna M. Alméras comme successeur de saint Vincent. Après l'élection, il revint à Agde ; mais quelques mois après, il était rappelé pour prendre la direction d'une œuvre fort délicate ; il était **[395]**

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 270.
2. Ibid., t. IV, p. 4053. Ibid., t. IV, p. 4J5.

nommé supérieur et curé de Fontainebleau ; ce choix montrait la haute idée que le nouveau supérieur général s'était faite des mérites du zélé missionnaire.

II

(1661-1679)

M. Durand curé de Fontainebleau. — Son journal. — Historique de cette fondation. — Refus et acceptation de M. Alméras. — Anne d'Autriche et tes enfants de saint Vincent de Paul. — Difficultés suscitées aux missionnaires.Deux lettres inédites de M. Alméras. — Mort d'Anne d'Autriche. — Estime et bontés de la reine Marie-Thérèse pour les missionnaires. — Compliment de Louis XIV. — M. Durand et Mme de Montespan.

Pendant son séjour dans la paroisse dont le soin lui fut confié, M. Durand fut exact à consigner jour par jour tout ce qu'il jugeait de quelque intérêt dans les divers événements auxquels il se trouva mêlé plus ou moins directement. e J'ai cru, dit-il, à la première page de son journal, pour la consolation de ceux qui rempliront plus dignement que je n'ai fait la place et la charge que j'occupe présentement, devoir rapporter succinctement, autant que je le pourrai, divers incidents, ou qui ne sont pas écrits ailleurs, ou, s'il s'en trouve quelques-uns, c'est deçà et delà, confusément.

Nous avons parcouru ce manuscrit, et il nous a semblé qu'il renferme plus d'une anecdote racontée avec cette fine bonhomie et cette naïveté quelque peu malicieuse qui caractérisent certains mémoires du temps. Les limites d'une simple notice et le but que nous nous sommes proposé en l'écrivant ne nous permettent pas de publier cet intéressant document, nous nous bornons à extraire du journal du missionnaire ce qui se rapporte plus directement à la fondation de Fontainebleau.

«Depuis la mort du cardinal de Mazarin (1661), la reine mère Anne d'Autriche cherchait l'occasion de servir notre Congrégation, par le ressouvenir de l'estime qu'elle avait de **[396]** feu M. Vincent, notre très honoré Père, en qui elle eut une si particulière confiance.» L'établissement qu'elle avait fait à Metz et les biens abondants qu'en retirait le peuple l'avait persuadée du reste de l'utilité des emplois de la Mission. Son dessein était même d'établir la petite Compagnie dans toutes les maisons royales, et elle voulait commencer par le bourg et le château de Fontainebleau, où la cour avait coutume d'aller passer tous les ans la belle saison.

Longtemps auparavant, la charitable princesse avait demandé et obtenu de saint Vincent de Paul deux Sœurs de la Charité, pour prendre soin des malades de la paroisse, et faire l'école aux petites filles. Elle leur avait fait bâtir une maison qui, grâce aux libéralités du roi et des personnes de la cour, s'agrandit successivement ; tout le monde y admirait le zèle et le désintéressement d'une communauté dont le partage est l'amour des pauvres.

Mais la reine mère pensait que son œuvre ne serait point complète tant que les prêtres de la Mission ne seraient pas à la tête de la paroisse : elle nourrissait depuis plus de dix ans le projet de les y établir ; a mais elle n'en trouvait pas encore les ouvertures.»

L'église paroissiale de Saint-Louis, située dans la grande rue du bourg de Fontainebleau, n'était alors qu'une simple chapelle bâtie par Louis XIII, en 1624, sur un terrain donné par la duchesse de Mercœur. Cette chapelle dépendait de la cure d'Avon, desservie par les religieux Mathurins, depuis l'an 1549, sous le règne de François Ier.

Pour des motifs qu'il n'est pas utile d'expliquer ici, la reine Anne d'Autriche crut qu'il était nécessaire de créer une paroisse nouvelle, qui comprendrait le bourg et le château royal. L'occasion qu'elle cherchait se présenta enfin après la paix des Pyrénées et le mariage de Louis X IV avec l'infante Marie-Thérèse (1661).

Soit en se rendant à Saint-Jean-de-Luz, soit en revenant, la cour s'était arrêtée à Richelieu et avait vu à l'ouvre les **[397]** modestes enfants de saint Vincent de Paul, tout le monde souhaitait de les voir travailler de la même manière à Fontainebleau. Durant trois mois on ne parla au cercle de Leurs Majestés que de l'avantage qu'il y aurait à établir une paroisse dans le bourg et à la confier aux prêtres de la Mission. La reine mère, comme on le pense bien, prit l'affaire à cœur plus que

personne. Elle consulta Mgr l'évêque de Rennes (1), son premier grand aumônier, depuis archevêque d'Auch, et, forte de sort avis, elle résolut d'engager sérieusement l'affaire.

Il y avait en ce moment à Fontainebleau un prêtre de la mission, M. Chrétien, qui distribuait des aumônes dans le Gâtinais, au nom de la reine mère, de M. et de Mm3 la princesse de Conty et d'autres personnes charitables ; Anne d'Autriche le chargea de faire connaître ses intentions à M. Alméras.

Celui-ci vint donc à Fontainebleau, mais avec la résolution de remercier la reine en la priant de jeter les yeux sur quelque autre communauté. «Mais Sa Majesté ne voulut rien entendre qu'en faveur des pauvres missionnaires ; comme M. Alméras s'excusait de prendre cette cure, sur ce que notre Congrégation n'a pas cette fin, la reine objectait que l'on avait bien pris celle de Richelieu ; ; M. Alméras dit simplement que c'était pour obéir à ce grand cardinal, à cela la reine répliqua agréablement : «Nous valons bien «M. le cardinal.» M. Alméras n'avait plus qu'à se rendre au désir de la reine mère qui était aussi celui du roi. Louis XIV écrivait en effet à Mt l'archevêque de Sens

«Monsieur l'archevêque de Sens, ne voulant pas partir d'ici sans achever tout ce qui regarde la cure de ce bourg et y entendre la messe du nouveau curé, j'ai été bien aise de **[398]**

1. Henri de la Motte-Houdancourt, nommé à Rennes en 1642 et transféré à l'archevêché d'Auch, où il mourut le 24 février 1684.

vous témoigner par cette lettre, écrite de ma propre main, que vous ne sauriez rien faire qui me soit plus agréable que de venir vous-même, ou d'envoyer votre official pour en faire l'établissement ; et le point de la fondation ne doit pas vous arrêter, car en attendant qu'on ait trouvé quelqu'autre biais pour y pourvoir, j'ai commandé les expéditions nécessaires pour assigner, sur telles de mes fermes qu'il sera jugé à propos, les six mille livres dont j'ai résolu de doter la dite cure ; et le dédommagement du curé d'Avon sera parla préférence à toutes charges. En sorte que ce sera un fonds assuré. Me promettant donc que vous n'apporterez aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne ferai celle-ci plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau, le 18e de novembre 1661, signé : Louis.

La reine mère écrivit en même temps ce qui suit ; :

«Monsieur l'archevêque de Sens, j'attends avec tant d'impatience l'établissement de la nouvelle cure que le roi mon fils veut faire dans son église du bourg de Fontainebleau, que je suis bien aise de vous témoigner que vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de le venir faire promptement, ou si votre santé ne vous le peut permettre, d'envoyer quelqu'un pour cela de votre part, souhaitant avec beaucoup de passion d'assister à cette cérémonie avant que de partir de ce lieu. Pour ce qui est de la fondation, le roi y pourvoit de façon que la chose sera très assurée, et de mon côté j'y apporterai tout ce qui sera nécessaire, afin que ceci n'empêche l'effet d'une si bonne œuvre.»

Mgr l'archevêque de Sens envoya M. l'abbé Benjamin, et M. Alméras se fit représenter par M. Berthe qui, avec les formalités d'usage, prit possession réelle, actuelle et corporelle de ladite cure du bourg de Fontainebleau, nouvellement **[399]** érigée, comme il est dit dans l'acte que l'on en dressa, en date du 27novembre 1661 (2).

M. Alméras donna avis de cet événement à toute la Compagnie **[400]**

1. Copie de l'acte de prise de possession de la cure de Fontainebleau

«A tous ceux qui ce present acte verront, Charles de Hanicques de Benjamin, prestre docteur es saincts decrets, protonotaire du
Sainct Siege apostolique, chanoine archidiacre d'Estampes et doyen esleu de l'Eglise metropolitaine de Sens dependant immediatement du Sainet Siege apostolique, official de Sens, vicaire general de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Louis-Henry de Gondrain, par la permission du mesme

archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanic, salut. Sçavoir faisons que ce jourd'huy dimanche vingt septiesme jour du mois de novembre, l'an mil six cens soixanteun, à quatre heures apres midi, sur la requisition du sieur promoteur general de l'archevesché de Sens, nous nous sommes, avec M. Claude Thierrat, notaire apostolique, demeurant à Sens, pris pour greffier en cette partie, transportés en la grande chapelle ou elise Sainct-Louis, construite et bastie au milieu du bourg de Fontainebleau, où estant en presence d'une grande partie des habitans dudit lieu assemblés en icelle eglise au son de la cloche, avons publié les lettres données par mondit seigneur l'archevesque, le vingtroisiesme jour du mesme mois de novembre, contenanS l'erection et establissement d'une nouvellecure et paroisse audit bourg de Fontainebleau distincte et separée de l'ancienne cure d'Avon, et l'union de ladite nouvelle cure à la communauté ou congregation des prestres de la Mission de Sainct Lazare de Paris, pour les causes amplement specifiées esdites lettres d'erection et d'union, desquelles nous avons fait lecture intelligiblement afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, et en l'acte nous avons, de l'authorité dc mondit seigneur l'archevesque et en vertu des mesmes lettres, mis en possession reelle, actuelle et corporelle de ladite cure du bourg de Fontainebleau nouvellement erigée, ;ensemble de ses droits, fruits, profits et esmolumens, maistre Thomas Berthe, l'un des prestres de ladite congregation de la Mission de Sainct Lazare, pour et au nom d'icelle congregation ou communauté, en vertu de la procuration specialle à luy passée pour cet effect le dixneufviesme jour du present mois de novembre, par-devant De la Mothe et Mounier, notaires royaux du Chastelet de Paris, par messire René Almeras, superieur general des prestres de ladite congregation, et exibée par ledit Berthe, qui a poussé la grand porte de ladite eglise, pris de l'eau beniste, fait ses prieres à Dieu devant le grand autel et invoqué l'assistance du Saint Esprit en chantant l'himne Veni creator, avec la collecte Deus qui corda fidelium, baisé ledit autel, touché le livre estant sur iceluy, sonné la cloche et observé **[400]**

par une lettre circulaire aux supérieurs des maisons. Nous la reproduisons ici ; : ;

«Paris, octobre 1661.

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

«Je pense vous avoir mandé que la reine nous a établis **[401]**

toutes les autres ceremonies en tel cas requises et accoutumées, laquelle prise de possession nous avons publiée à haute et intelligible voix, fait inhibitions et deffences à frere Pierre Lebel, ministre du couvent royal de la Saincte Trinité fondé au ehasteau dudit Fontainebleau, curé d'Avon, en continuant celles qui luy ont desjà esté faites, et eejourd'huy matih signifié à requeste dudit sieur promoteur, ensemble aux autres religieux audit couvent de faire à l'avenir aucunes fonctions curiales audit bourg de Fontainebleau, aux peines de droit, et aux habitans du mesme lieu de Fontainebleau de s'adresser pour l'administration des Saincts Sacremens de l'Eglise à autres qu'ausdits prestres de la Mission, soubs les peines de censures ecclesiastiques, le tout aux clauses et conditions portées et contenues tant ausdites lettres d'erection et d'union, que au contract de fondation et donation de ladite cure faite par Sa Majesté, ausquelles conditions lesdits prestres de la congregation de la Mission seront tenus de satisfaire, et à ladite prise de possession nul ne s'est opposé, dont et de tout ce que dessus nous avons fait et expedié le present acte en la forme susdite pour servir ce que de raison. Fait en ladite chapelle ou eglise Sainet Louis dudit Fontainebleau, les an et jour que dessus, es presence de Mre Jean Yves, conseiller du roy, prevost, juge ordinaire civil et criminel de Fontainebleau, Mre Louis Chabouille, procureur du roy en la prevosté dudit lieu, Louis de Sallebret, escuyer, vallet de chambre ordinaire du roy, Ambroise Levesque, Guillaume Paulinier, René Goyer et François Courtois, sergents royaux en ladite prevosté, Edme le Beau et Toussaincts Petit, marchands, Pierre Suing, medeein chirurgien, tous habitans dudit Fontainebleau, témoings, et plusieurs autres estans dans ladite eglisa. La minute est signée Berthe, Yves, Chabouille, Courtois, Soing, Goyer, Lesvesque, Paulinier, E. Beau, T. Petit, de Benjamin, Faulchot, et C. Thierrat, et au dos est eserit Actum adaptas possessionis retroseriptum insinuatum fuit per magistrum Anthonium Durand, presbiterum congregationis missionis, euratum ecelesise parræhialis in oppido de Fontebellaquaso, de novo fondatse, mihi seribas insinuationum ecclesiasticarum Senonensis diœeesis, subsignato et registratum in meo secundo registro, folio eentesimo nonagesimo quarto, unde actum petiit et coneessum Senonis die deeima quarta mensis decembris anno Domini millasimo sexentesimo sexagesimo primo et signavit in dicto registro, signatum Thierrat.» **[401]**

à Metz depuis trois ou quatre mois. Il a plu encore à Dieu de nous établir à Fontainebleau par le roi, à la sollicitation de la même reine qui nous a appelés et nous a fait prendre la cure, laquelle Monseigneur de Sens a unie à notre Compagnie. La fondation est pour dix prêtres, afin qu'une partie fasse des missions pendant que l'autre desservira la paraisse. D'abord qu'on nous parla de cette affaire, nous l'appréhendâmes, tant à cause que les cures ne nous sont pas propres, que parce que l'air de la cour est dangereux et peu convenable à de pauvres prêtres comme nous sommes.

«Lorsque la reine m'envoya quérir pour m'en faire la proposition, je partis, résolu de nous en excuser et même avec espérance qu'elle aurait égard à nos raisons, mais quelque chose que je lui pusse dire, elle persista toujours à vouloir que cela fût, et elle a montré tant d'ardeur pour l'exécution, que nous avons été obligés d'y envoyer des prêtres. Ils en ont pris possession le premier dimanche de l'Avent, laquelle Leurs Majestés, avec toute la cour, ont voulu autoriser par leur présence en assistant à la première messe solennelle qui fut célébrée le jour de Saint André.

«Nous n'avons fait aucune avance ni par nous ni par autrui, ni directement ni indirectement pour ce dessein ; au contraire nous avons fait instance à Dieu qu'il eût agréable de l'empêcher, mais sa Providence en ayant usé autrement, nous avons, ce me semble, toutes les marques d'une vraie vocation et par conséquent tout sujet de nous confier en sa bonté, que non seulement la Compagnie n'en recevra aucun préjudice comme nous le craignions, mais qu'elle y trouvera quelque avantage spirituel par le bon usage que Dieu lui fera la grâce de faire, ou de la confusion s'il lui en arrive, ou du bon succès si elle réussit.

«Quoi qu'il en soit, Monsieur, je vous supplie de prier Dieu et de le faire prier par ceux de votre famille qu'il conserve **[402]** parmi nous l'esprit primitif de simplicité, de pauvreté et d'humilité, particulièrement en ce poste-là qui, en apparence, ne doit pas être favorable pour ces vertus tant estimées, chéries et pratiquées par Notre-Seigneur en l'amour duquel je suis, etc...»

Comme on devait s'y attendre, les religieux Mathurins firent une vive opposition à l'entrée des missionnaires dans leurs nouvelles fonctions. Car ils se considéraient comme injustement dépouillés d'un bien qui leur appartenait depuis longtemps, et, comme il arrive toujours en pareille circonstance, il ne manquait pas de personnes, tant à la cour que dans la localité, pour épouser leur querelle et les exciter à réclamer leurs droits. La reine mère avait compté sur le général de l'ordre qui était alors en Espagne et qui lui avait obligation, «car cette bonne princesse l'avait fait étudier et avait fait sa fortune, étant le fils d'une blanchisseuse de Fontainebleau». Mais le général ne crut pas devoir céder à la reine, et celle-ci en fut fort peinée.

Il fallait donc une rare prudence à M. Durand lorsque, le 15 décembre 166 1, il vint s'installer dans la cure de Fontainebleau. Effrayé lui-même de sa responsabilité, il alléguait sa jeunesse pour ne pas accepter la charge délicate qu'on lui imposait : il avait alors trente et un ans. M. Alméras qui le connaissait bien se borna à lui répondre : «Si l'on vous trouve trop jeune ou incapable, M. Berthe pourra remplir votre place.

Le premier soin du nouveau curé fut de procurer à sa paraisse la grâce de la mission. «On la commença dès le commencement de l'Avent, mais elle eut peu de fruit, dit-il, tant parce que les peuples étaient fort partagés d'inclination, comme parce que la cour en sortait fraîchement, et chacun était plus occupé à nettoyer sa maison des ordures qu'elle y avait laissées que de nettoyer sa conscience. Les autres couraient à Paris après leurs débiteurs.» **[403]**

Nous ne suivrons pas M. Durand dans le récit des difficultés sans cesse renaissantes qu'il rencontrait chaque jour dans l'accomplissement de son ministère ; nous ne voulons pas insister sur ces oppositions acharnées et rien moins qu'édifiantes qui lui furent faites. Elles durèrent plus de quatre ans, et le roi et la reine mère s'en lassèrent euxmêmes. M. Alméras disait souvent au curé de Fontainebleau «que s'il avait prévu tant d'obstacles ; il aurait résisté plus fortement à Sa Majesté pour la supplier de prendre d'autres que nous a.

M. Durand nous a conservé dans son journal une précieuse lettre du premier successeur de saint Vincent, qui n'a jamais été publiée. Elle est à la date du 24 juillet 1664, et elle trouve naturellement sa place dans cette notice

De Paris, ce 24 juillet 1664.

«Monsieur,

«La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

«Je vous ai écrit plusieurs lettres, depuis que le roi est à Fontainebleau, et particulièrement depuis un mois, que l'on parle tant de votre affaire, par lesquelles je vous ai fait connaître mes sentiments, et vous ai donné les avis qui m'ont semblé convenables sur ce sujet ; mais parce que je ne sais pas si vous en aviez fait part à ceux de votre maison, et que je pense qu'il est à propos qu'ils en soient informés aussi bien que vous, j'ai cru qu'il serait bon que je vous écrivisse aujourd'hui le précis de tout cela, dont je vous prie de leur faire la lecture.

«Il est donc bon, Monsieur, qu'ils sachent qu'il y a trois ans, la cour étant à Fontainebleau, j'entendis quelque petit bruit du dessein que l'on disait que la reine mère avait de nous faire avoir la cure de Fontainebleau, ce que je crus d'abord n'être qu'un discours en l'air, et qui ne me parut pas bien vraisemblable, ou pour le moins que je regardais si éloigné et si disproportionné pour nous, que je ne m'y arrêtai **[404]** point. Néanmoins, quelques semaines après, je reçus ordre de Sa Majesté de l'aller trouver au plus tôt, lequel me fut réitéré une seconde fois deux jours après, à quoi je vis bien qu'il me fallait obéir pour entendre plus expressément ses intentions ; mais j'y allais avec un dessein formé de lui présenter de si bonnes raisons pour nous en excuser, que je tenais pour certain que, quand elle m'aurait fait l'honneur de m'entendre, Elle n'y penserait plus.

A mon arrivée, néanmoins, je fus fort surpris d'apprendre que les choses étaient si avancées, que Sa Majesté avait obtenu du roi, non seulement la permission de nous établir à Fontainebleau, mais encore la fondation et son revenu, l'église, la maison voisine, et la place, dont on a fait depuis le jardin ; qu'elle avait déjà mandé Mgr de Sens de venir promptement en cour, pour conclure cette affaire par son autorité ecclésiastique, en érigeant cette nouvelle cure dont nous serions pourvus. Toutes ces grandes. avances m'affligèrent fort, d'autant plus que des personnes affectionnées à cette œuvre me représentèrent que la reine ayant porté les choses- si avant, par une très grande affection qu'elle a pour nous, se sentirait bien offensée de notre refus, nonobstant tout ce qu'on me pouvait dire, et qu'un prêtre même de la Compagnie, qui était présent, entrait dans le sentiment d'accepter, pour les raisons que je viens de dire. Je ne pus néanmoins me résoudre à voir la reine ce jour-là, quoiqu'elle témoignât quelque impatience de me parler au plus tôt, et je remis au lendemain, pour recommander encore l'affaire à Dieu. Le lendemain étant venu, j'y allai, et quoique ses premières paroles fussent qu'elle «avait ouï dire que je fais difficulté ; mais qu'elle me priait «surtout de ne la point refuser,» et cela d'une manière si douce, si bonne, si obligeante, qu'il ne se peut rien de plus : à quoi Elle ajoutait le récit de son dessein, de tout ce qu'Elle avait fait pour en venir à l'exécution, et du sentiment qu'Elle avait pour la Compagnie. **[405]**

Nonobstant tout cela, je ne laissais pas de la supplier très humblement et très instamment, de considérer : 1° que de pauvres prêtres de village ne sont guère propres pour la cour, et qu'aussi la cour ne leur était guère propre ; mais bien plutôt capable de leur faire perdre l'esprit de simplicité, d'humilité et de désintéressement, dont ils font profession ; 2° que les cures ne leur sont point propres non plus, pour beaucoup de raisons que je ne pouvais pas bien lui expliquer en détail ; 3° que nous aurions beaucoup de peine à lui trouver tout d'un coup tant de monde qu'il en fallait. Je serais trop long à dire tout ce que Sa Majesté me répondit, et tout ce que je lui répliquai ; mais enfin, il me fut impossible de résister à sa volonté.

«Après cela, il nous fallut entrer dans cette cure, et y demeurer comme vous savez que l'on a fait jusqu'ici ; mais toujours avec un grand poids dans mon esprit, et un grand plaisir que la Compagnie en fût quelque jour déchargée ; ce qui fait que j'ai souvent écrit qu'on ne s'empressât point de trouver des moyens humains de s'y établir, qu'on ne recherchât la faveur des seigneurs et

dames de la cour, et choses semblables. Et quand j'ai eu appris que les choses ont changé de face, et qu'on parlait plus que jamais de rétablir les révérends Pères Mathurins, tant s'en faut que cela m'ait peiné, qu'au contraire cela m'a causé de la joie, puisque la Compagnie n'étant entrée en ce lieu-là qu'avec répugnance, et par pure soumission aux volontés du roi et de la reine mère, je voyais jour à en sortir avec leur permission et agrément.

«Et ayant appris qu'on avait tâché de donner scrupule au roi sur ce qu'il avait fait, disant que les Pères Mathurins avaient des bulles d'après lesquelles Sa Majesté n'avait pu nous établir, je vous ai prié d'aller trouver le roi pour l'assurer de notre entière soumission, et que, comme nous n'étions entrés en la cure que par pure obéissance, nous étions tout disposés à la remettre au moindre ;**[406]** signal de sa volonté. Il est vrai que je vous ai envoyé quelques mémoires pour justifier le procédé du roi, de la reine mère, de M de Sens et le nôtre, et faire voir que nous pouvions accepter et posséder légitimement cette cure qui a été érigée, et de laquelle nous avons été pourvus selon les canons et les formes ; ç'a été dit pour cela, et non pour disputer notre droit et tâcher de nous maintenir en un lieu d'où nous souhaitons plutôt de sortir, particulièrement les choses étant dans l'état où elles sont maintenant, pour faire cesser toutes les plaintes et murmures, tant des révérends Pères que de quelques-uns de la cour, et c'est la très humble prière que je vous ai mandé de faire de notre part à la reine mère.

Voilà notre sentiment et notre procédé touchant cette affaire, pour laquelle je prie la Compagnie, au nom de Notre-Seigneur, comme je vous ai déjà prié, Monsieur, par plusieurs lettres, d'avoir l'esprit en repos de ce côté-là, et d'attendre en paix l'accomplissement de la volonté de Dieu en nous, lequel nous doit être toujours très agréable, et de quelque manière que ce soit, et cependant de s'occuper fidèlement aux fonctions de la paroisse, au service des pauvres, et principalement des malades, à l'observance plus exacte que jamais de nos règles et pratiques, porter toujours respect aux révérends Pères Mathurins ; ne rien dire qui les puisse blesser, et leur rendre tous les offices de charité que les occasions nous pourront présenter, moyennant quoi la Compagnie attirera sur soi plus de bénédictions que par tous les appuis humains et par toutes les industries et empressements pour nous maintenir ; et la plus grande bénédiction qui nous puisse arriver, et que je souhaite de tout mon cœur, est celle de nous en pouvoir revenir avec l'agrément de Leurs Majestés, pour les raisons que j'ai dites, et pour plusieurs autres. Je prie Notre-Seigneur, qui a permis tout ce qui s'est passé et se passe, de vous donner la patience, la force et la prudence nécessaires pour vous bien **[407]** comporter en tout ceci, et qu'il fasse la grâce à la Compagnie de demeurer toujours dans son esprit de simplicité, d'humilité et de désintéressement.

«Je suis de tout mon cœur en son amour,

Monsieur,

«Votre très humble serviteur,

«**ALMERAS**,
i. p.d.1. C.d.1.M., S. g.»

Ces sages conseils étaient goûtés de M. Durand qui, au milieu de tant de contrariétés, s'efforçait de ne point se départir de cette patience force et prudence que lui recommandait M. Alméras. Le roi, ayant nommé des commissaires qui devaient trancher le différend avec impartialité, M. Durand présenta un mémoire dans lequel il expose simplement les raisons pour lesquelles «il fallait leur retirer toute la cure, si on en séparait le château «. Car, là était la principale difficulté ; on aurait cédé de bonne grâce aux missionnaires le reste de la paroisse, si ceux-ci avaient renoncé à toute juridiction sur le château royal. Or, cela n'était point possible aux yeux de Leurs Majestés. Le mémoire se terminait ainsi «Pour se mettre à couvert des plaintes et des murmures, il est plus à propos, qu'en cette occasion-ci que la Providence présente, les missionnaires abandonnent la cure, d'autant plus que l'air de la cour, ni les, cures ne leur sont propres pour plusieurs raisons que M. Alméras allégua à Sa Majesté, laquelle lui commanda d'accepter la cure de Fontainebleau.

Enfin, toutes ces difficultés furent levées au mois d'août 1666. Les commissaires nommés par le roi se prononcèrent en faveur des missionnaires, tout en donnant aux religieux Mathurins quelques compensations.

«M. Le Tellier, écrit M. Durand, nous rendit ce témoignage obligeant, disant, après la conclusion, que nous ne **[408]** l'avions point sollicité, quoique sa femme et son fils fussent sous la direction des missionnaires. J'étais le confesseur de sa femme, et M. l'abbé Le Tellier, son fils, avait été aux Bons-Enfants pour se disposer à la prêtrise.»

M. Alméras écrit au supérieur de Fontainebleau, en apprenant l'heureuse issue d'une affaire qui lui a causé tant de chagrin, la lettre édifiante que voici :

«De Conflans, Ce. 12 août 1666.

«Monsieur,

«La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais ! «Je ne puis que vous écrire ce mot à l'issue de notre affaire, par sentiment de reconnaissance de ce qu'enfin les choses sont réglées, de quoi nous devons beaucoup remercier Dieu et estimer que sa Providence adorable nous ayant maintenus dans la paroisse et le château, c'est Elle aussi qui a ordonné les conditions que l'on doit insérer dans l'arrêt ; et nous devons acquiescer également aux onéreuses comme aux favorables, puisque toutes procèdent d'une même conduite ; et non seulement nous ferons bien de trouver tout bon par rapport à Dieu qui le veut ainsi ; mais encore par charité envers ces bons Pères, et même par justice ; comme on nous a mis en leur place, c'est donc une grande humiliation pour eux. Il était bien raisonnable qu'ils eussent quelque compensation d'honneur et d'intérêt. Il n'était pas expédient que tous les avantages fussent pour nous et nous devons être bien aises surtout, que les actions qui ont de l'éclat leur demeurent, aussi bien que l'utilité temporelle, nous estimant bien heureux que notre partage soit le travail et le fruit des âmes. C'est en cette occasion que nous devons dire : *Da mihi animas, cotera toile tibi*.

«Je vous prie, Monsieur-, et toute votre famille, d'entrer dans ces sentiments, et d'en donner des témoignages sincères, dans les occasions, particulièrement aux jours que **[409]** ces vénérables religieux prendront leurs droits honorifiques, les accueillant de bonne grâce, leur offrant et leur fournissant agréablement les choses qui sont en notre pouvoir ; en sorte qu'ils reconnaissent en vos visages, vos paroles et vos déportements, le respect et l'affection de vos cœurs pour leurs personnes. Vous ferez bien de les visiter aussi de temps en temps, de leur rendre tous les bons offices que vous pourrez, d'en parler toujours en bien, sans vous plaindre ou vous refroidir s'ils ne vous rendent pas tout à fait la réciproque ; ce sera le moyen de vivre en paix et bonne intelligence ensemble, et de bien édifier les peuples. C'est la prière que je vous fais, à vous et à votre petite communauté, que je salue de tout mon cœur, et qui suis en l'amour de Notre-Seigneur,

«Monsieur,

«Votre très humble serviteur,

«ALMERAS.»

Et plus bas : «Je vous prie, Monsieur, de faire la lecture de cette lettre à votre petite famille, et de faire tenir à M l'archevêque de Sens celle que je me donne l'honneur de lui écrire ; peut-être sera-t-il à propos que vous envoyiez un des prêtres pour la rendre en mains propres.

La reine Anne d'Autriche ne vit point les fils de saint Vincent de Paul en paisible possession de l'établissement que son zèle leur avait procuré ; cette princesse était morte le 20 janvier 1666. Elle avait toujours témoigné aux missionnaires de Fontainebleau, et plus particulièrement à leur supérieur, la plus cordiale bienveillance. Quand la cour séjournait au château, la reine mère omettait rarement d'assister matin et soir aux offices de la paroisse qu'elle édifiait par sa piété. Le roi et toute la famille royale partageaient cette estime d'Anne d'Autriche pour les modestes **[410]** prêtres de la

Mission, et lorsque, pour rendre ses devoirs à Leurs Majestés ou pour l'exercice de son ministère, le curé se rendait à la cour, il était assuré d'y trouver toujours le meilleur accueil.

M. Durand nous raconte comment il eut l'honneur d'ondoyer le duc d'Anjou, le premier prince qui naquit à Fontainebleau après l'établissement des missionnaires dans la paroisse. «Je fus appelé par un valet de pied de Monsieur, qui vint me dire de sa part d'aller ondoyer l'enfant que Dieu lui donnerait. Je demeurai dans l'antichambre en attendant que Madame fût délivrée. Quand j'entrai, Madame était environnée du roi, des reines, des princesses et dames de qualité de la cour. M. l'abbé de Montégu était venu exprès de son abbaye proche Pontoise pour faire cette cérémonie ; il était dans la chambre se promenant et me regardant avec assez de peine. M. le cardinal Antoine prétendait aussi la faire. Mer l'évêque de Valence (1) reçut l'ordre d'aller à Paris pour l'entrée de M. le légat, ce qu'il accepta avec répugnance, prévoyant que cette occasion lui échapperait. M. le ministre des Pères Mathurins était à l'affût, prétendant aussi y assister... Au milieu de tant et de si puissants concurrents, j'eus la préférence et ondoyai le petit prince, sur les genoux de la sage-femme, en présence du roi et des reines, et de Monsieur, qui signèrent dans notre registre. Le roi voulait me faire signer avant lui...

En d'autres circonstances où l'honneur d'ondoyer un prince de la famille royale était déféré à quelque illustre personnage, Leurs Majestés avaient, toujours soin de prévenir à l'avance le curé ; de même qu'ils ne manquaient pas de lui demander dispense de l'abstinence lorsque, d'après l'avis des médecins, leur santé l'exigeait. De nos jours, que de gens qui ne sont ni des Louis XIV, ni des princes du **[411]**

1. Daniel de Cosnac, nommé à Valence en 1655, où il resta jusqu'en 1687. Transféré à Aix, il y mourut en 1708.

sang, n'ont point la même soumission ni les mêmes égards pour le curé de leur paroisse.

Peu de jours après la mort de la reine mère, M. Durand se rendit à ,Paris, où M. Alméras lui mandait de venir pour l'accompagner dans sa visite de condoléance à Leurs Majestés. La mauvaise santé de M. Alméras ne lui permit pas d'arriver jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, où se tenait la cour ; M. Durand fut reçu par la reine Marie-Thérèse, en l'absence du roi. «Je fis une petite harangue, dit-il, qu'elle agréa fort bien, et me répondit : «Monsieur, je vois e remercie et puis vous assurer que tout ce que je pourrai faire pour vous, je le ferai, et recommanderai dans l'occasion vos intérêts au roi. Je ne pourrai pas faire ce que faisait ma tante, n'ayant pas le moyen ; mais j'aurai au moins la même affection, et ferai à proportion.» Elle recommanda à mes prières M. le dauphin qui était là, et je demeurai encore quelque temps avec Sa Majesté, lui témoignant en particulier la perte qu'elle avait faite en la mort de la reine mère. Cette bonne princesse me répondit en soupirant e Hélas ! elle est bien grande. Il faut vouloir ce e que Dieu veut !»

Cette affection pour les missionnaires, Marie-Thérèse en donna des preuves en maintes circonstances, mais on remarquait surtout son assiduité à leur église pendant le séjour de la cour à Fontainebleau. Comme Anne d'Autriche, elle prenait plaisir à assister aux offices et donnait aux gens du bourg et à la cour l'édifiant exemple d'y communier souvent.

Le roi, de son côté, donna plusieurs fois à M. Durand des témoignages non équivoques de sa satisfaction. Un jour que le supérieur de Fontainebleau était allé au château pour une visite d'adieu à Leurs Majestés. «Je saluai le roi, raconte-t-il, et lui dis ; : «Sire, Votre Majesté n'a-t-elle e rien à me commander ? ;«Le roi me répondit le plus obligeamment du monde ; : ;«Monsieur, vous faites si bien, **[412]** et tout le monde est si satisfait de votre conduite, que je n'ai rien à vous recommander qu'à vous exhorter à continuer à bien faire».

Un tel compliment, tombé d'une bouche dont un seul mot attendu comme un oracle causait une joie ou un désespoir extrême à tous les courtisans, était bien capable de troubler un peu le

modeste fils de saint Vincent de Paul. Mais il se souvenait des enseignements de son bienheureux Père et il s'écriait dans sa confusion : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

Du reste, la situation du curé de Fontainebleau, malgré l'aplanissement des difficultés que rencontra la fondation à son début, ne laissait pas d'être toujours fort délicate ; ce commerce presque journalier aec d'illustres personnages et avec le roi lui-même demandait de la part de M. Durand le plus grand tact. Personne n'ignore les tristes scandales qui déshonoraient la cour du grand roi qui, par un singulier mélange de faiblesse et de foi, avait essayé dans plus d'une circonstance de faire marcher de front le désordre et la dévotion. M. Durand n'avait pas à juger ceux qui dirigeaient la conscience du roi ; mais il savait se montrer ferme lui-même dans l'exercice de son redoutable ministère, quels que fussent la qualité et les titres de la personne qui vînt le solliciter.

Vers l'an 1675, l'occasion d'un jubilé, de Montespan commença à sentir des remords et à former des projets de réformes cent fois repris et cent fois abandonnés. «Madame la duchesse de Richelieu, écrit M. Durand, vint en notre église et me fit demander ; je la fus trouver pour savoir ce qu'elle désirait de moi. Elle me dit que Mme de Montespan désirait se confesser. Je lui témoignai que c'était une grande affaire, et que je la suppliais de m'en dispenser. Elle m'assura qu'il n'y avait point de mal en sa conduite, et qu'elle m'en répondait. Je lui dis que cela ne me suffisait pas, et que l'occasion et le scandale subsistaient. Elle me ;**[413]** ;pressa de l'aller entendre ; je résistai toujours à le faire. Elle me dit : «Écoutez-la par manière de confidence, je fus à mon confessionnal. Je dis d'abord à cette dame que je ne pouvais pas la confesser. Elle me dit bien des choses pleines d'esprit pour m'obliger à le faire. Je la suppliai de m'en dispenser jusqu'à ce que j'eusse pris avis de personnes habiles. Nous brisâmes là-dessus.»

Cependant, Mme de Montespan ne paraît pas avoir gardé rancune au zélé missionnaire qui la traitait avec cette liberté vraiment apostolique. Et plus tard, quand elle dut enfin reconnaître que, dans ce monde, tout est vanité et affliction d'esprit et qu'elle se donna à Dieu avec les larmes d'un vrai repentir, en souvenir peut-être du prêtre courageux qui n'avait pas craint de lui faire entendre la vérité, elle se plut à répandre ses charités sur la paroisse de Fontainebleau qu'elle avait scandalisée de ses désordres.

C'est elle en effet qui, en 1698, fonda sur cette paroisse l'hôpital connu sous le nom des Filles-Bleues, à cause de la couleur des habits de ceux qu'on y nourrissait. Le curé du bourg en avait la direction spirituelle, et les sœurs de la Charité l'administration ; elles y entretenaient soixante orphelines qu'elles élevaient et instruisaient chrétiennement depuis l'âge de sept ans. Dans le même hôpital, vivaient vingt hommes et vingt femmes décrépits, à qui l'on procurait les secours que la caducité de l'âge et leurs infirmités réclamaient.

III

(1679-1703)

M. Durand quitte Fontainebleau (l679. — Il est placé à Angers. — Il fonde la maison de Dijon. — M. Durand à Sedan. — Il est nommé député à l'assemblée générale de 1685. — Fondation de la maison royale de Saint-Cyr (1690).

A la fin de l'année 1679, M. Durand quitta la cour de Fontainebleau et les œuvres dont sa prudence et son zèle avaient assuré le succès ; il fut remplacé par M. Denis Laudin **[414]** Laudin (1) dont il alla lui-même prendre la succession à Angers (2).

Cette maison, fondée depuis quatre cents ans, venait de recevoir un accroissement de sujets, et les missions données dans le diocèse sous la prudente direction de M. Durand produisirent les fruits les plus consolants (3).

Après un séjour de trois ans passés à Angers au milieu de ces travaux apostoliques, M. Durand fut envoyé à Dijon (4) **[415]**

1. Voir la notice précédente, page 368.
2. **Fondation d'Angers** — En 1674, le 24 novembre, M. Pierre, prêtre et auparavant conseiller au parlement de Paris, et demoiselle Renée de la Grandière-Corneau, passèrent avec M. Jolly le contrat de fondation de la maison d'Angers, pour des missions. M. Chomel donna deux rentes sur les Aides de Paris qui lui venaient de la succession de son frère, dont l'une était de 642 livres 13 sols, au principal de 10,242 livres 10 sols, et l'autre de 1,0060 livres 3 sols, au principal de 16,962 livres 8 sols ; et Mle de la Grandière donna une maison à Angers, rue Val-du-Maine, sous la réserve de la chapelle des Granges et de 300 livres de pension viagère. On doit par cette fondation faire une mission de dix ans en dix ans à Prévilley.
Le roi et Mgr d'Angers ont confirmé cet établissement.
La maison se composait de 6 prêtres et de 3 frères.
3. Circulaires des Supérieurs généraux, t. p. 179 «Il serait malaisé de dire le concours qu'il y a aux missions du diocèse d'Angers. s
4. **Fondation de Dijon**. — 6 prêtres, 3 frères. — Missions et retraite.
En 1681, 21 novembre, M. Jean-Mathieu Jolly de Fleury, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, fondé de procuration de M. Bénigne Jolly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon, passa par-devant Bru et Gilles, notaires au Châtelet, le contrat de fondation de cette maison avec M. Jolly, Supérieur général de la Mission. M. Bénigne Jolly s'engagea è donner 6 ou 7,000 liv. pour une maison et 400 liv. de rente, et M. Jolly, Supérieur général, appliqua à cet établissement 10,000 livres données par M. Gaillard, chanoine de Langres, pour une fondation de mission à Langres qui ne put s'exécuter, et 3,000 livres qu'une personne inconnue avait promises.
Cet établissement fut fait à perpétuité, à condition d'entretenir trois prêtres et un frère de la Congrégation pour des missions dans le diocèse de Langres et des retraites. Il fut confirmé par Mgr Louis Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, et par lettres patentes du roi en 1682, vérifiées au parlement de Dijon, à condition que la communauté des prêtres de la Mission ne pourrait recevoir aucun legs, institution ni donation à titre universel.
En 1695, 8 octobre, 5,400 livres données par M. Pierre Gaillard, **[415]**

pour y prendre la direction d'une nouvelle maison qui venait d'être confiée à la Congrégation. La maison se composait au début de trois prêtres et deux frères ; trois autres prêtres furent successivement adjoints.

Le séjour de M. Durand à Dijon ne fut pas de longue durée ; deux ans après, en 1683, il fut envoyé à Sedan (1).

En 1685, il vint à Paris comme député de la province de Champagne à l'assemblée générale qui se tint cette année ; rentré à Sedan, il continua à diriger cette maison jusqu'en 1690, époque à laquelle une nouvelle œuvre bien importante allait lui être confiée c'était la direction de la maison de Saint-Cyr (2).

L'importance de l'établissement de Saint-Cyr, et les services **[416]**

doyen de la cathédrale de Langres, pour fondation d'un quatrième prêtre, acceptée par M. Jolly.
• En 1695, 15 novembre, 6,000 livres données par Charles Bénigne de Thésu de Plagny, doyen du parlement de Dijon, pour fondation d'un cinquième prêtre, acceptée par M. Jolly.
• En 1702, 1er septembre, 6,000 livres données par M. Petit, pour fondation sous seing privé d'un sixième prêtre.
• En 1694, 26 octobre, 1,000 livres données par M. Prudent Caput, théologal de Beaune, pour fondation de quatre missions de vingt en vingt ans.
• En 1702, 29 septembre, 800 livres pour fondation de retraite données par M"° Malpay.
• En 1707, 6 juin, un bien fonds acheté 3,250 livres, donné par Charles Artaud Baillif de Seurre, Jean Normand, secrétaire du roi, et sa femme, pour fondation de plusieurs missions de douze en douze ans marquées dans le contrat, passé devant Taupin et Donnicolas, notaires à Dijon.
1. Compagnons de saint Vincent, t. 1er, p. 524.
2. **Saint-Cyr**. — Missions, communauté. — 8 prêtres, frères.
Il y a trois contrats pour cet établissement le premier, par Bruneau, notaire à Versailles, du 23 novembre 1692 ; le deuxième, par Troyeil et Carnot, notaires au Châtelet, 28 avril 1694 ; le troisième, par les deux mêmes, du 26 juin 1698.

Les deux premiers sont pour l'établissement de six prêtres missionnaires âgés au. moins de trente ans et de trois frères ; les prêtres à 400 livres de pension et les frères à 300 livres. Les dames s'y obligent à donner 5oo livres par an pour les frais de visite du Supérieur général, supérieur immédiat de la communauté, et pour les frais de **[416]**

rendus par les prêtres de la Mission à l'ouvre de Mme de Maintenon, nous obligent à donner ici l'historique de cette fondation. Voici ce que nous lisons dans les Mémoires du temps.

«Saint-Cyr est un des magnifiques et utiles établissements de Louis XIV (1). Le même sentiment d'humanité, de justice et de reconnaissance, qui lui fit élever l'hôtel des Invalides, semble avoir présidé à la création de cette maison. Bon nombre de familles nobles s'étaient ruinées au service du monarque, pendant les guerres si longues et si désastreuses qu'il eut à soutenir. Louis voulut s'acquitter envers elles, autant qu'il lui était possible, en donnant à leurs filles d'abord une éducation gratuite, puis une dot. C'est pour cela qu'il érigea Saint-Cyr.

«Je laisse Rome où l'on va expédier nos bulles, pour parler d'une chose fort intéressante, qui se passait ici à peu près dans ce temps-là, et voici ce que c'est . Mme de Maintenon **[417]**

confesseurs extraordinaire et directeur de retraites, et à fournir les remèdes et médicaments.
M. Jolly accepte l'établissement.
• Le troisième contrat est pour l'augmentation de deux prêtres pour les missions ils peuvent avoir moins de trente ans ; on peut même mettre un diacre ou sous-diacre à la place de l'un de ces deux prêtres. Il y a aussi un frère d'augmentatioa pour la sacristie. On s'est engagé par ce contrat à fournir les remèdes, à entretenir d'huile d'olive la lampe de l'église, à fournir le pain et le vin pour les messes et communions, et frotter les marchepieds, moyennant 6oo livres par an.
• En 1692, 23 novembre, Mgr l'évêque de Chartres fit un règlement qui marque les fonctions du Supérieur général dans cette communauté, celles des prêtres qui la desservent, les offices qui doivent s'y faire, les intentions de messes, etc., etc.
Les dames se sont réservé le droit de substituer à la place des missionnaires d'autres prêtres, quand le roi et ses successeurs le jugeront à propos.
1. Mémoires de Mme de Maintenon, recueillis par les dames de Saint-Cyr (Olivier Fulgence, Paris, 1846), p. ii, Introduction.
2. Ibid., p. 283. **[417]**

ayant fait réflexion sur l'importance qu'il y avait, pour cette maison, d'avoir toujours de bons confesseurs, et craignant que cela ne fût pas facile à trouver quand ceux que nous avions, qui étaient gens sages et vertueux, viendraient à manquer, et comprenant bien qu'il y aurait peu d'ecclésiastiques séculiers qui pussent nous convenir, ces messieurs-là n'entendant guère d'ordinaire l'esprit de communauté, et qu'elle craignait aussi qu'il ne nous en vint de suspect sur la doctrine, ou que nous ne fussions exposées à en changer souvent, parle désir qu'ils pourraient avoir de bénéfices où de faire autre chose que d'être confesseurs de filles. Roulant donc toutes ces pensées dans son esprit, elle les communiqua à M. l'abbé des Marets, à M. Gabelin et à MM. de Brisacier et Tiberge ; ils entrèrent fort dans ces vues,, et convinrent que des prêtres de communauté nous seraient plus convenables que d'autres ; ils furent quelque temps à réfléchir sur le choix qu'il était à propos de faire, et après y avoir pensé, M. de Brisacier dit qu'il ne croyait rien de mieux que MM. de la Congrégation de Saint-Lazare, dont la piété, la régularité, la bonne doctrine et la modestie seraient d'une grande sûreté pour une maison comme celle-ci. Mme de Maintenon embrassa cet avis d'autant plus volontiers que cette Congrégation était fort estimée du roi, et qu'il en faisait tant de cas qu'il en avait mis à Versailles, à Fontainebleau et ailleurs : M. l'abbé des Marets approuva fort ce sentiment ; et aussitôt la résolution fut prise de faire les démarches nécessaires pour avoir de ces messieurs. La première que fit Mme de Maintenon fut d'en parler au roi, qui, n'ayant de sa part d'autre désir que de se rendre favorable à tout ce qui pouvait affermir le spirituel aussi bien que le temporel de la

maison, y donna les mains avec plaisir et voulut lui-même en parler à M. Jolly, qui était alors Supérieur général de ces Messieurs. Il le manda pour cela et lui proposa la chose. Ce Général, qui était un homme sage, et ne faisait rien sans mûre délibération, **[418]** représenta d'abord à Sa Majesté, que, par leur Institut, ils n'étaient établis que pour les pauvres de la campagne ; qu'il ne leur convenait pas de se charger d'une maison qui n'était composée que de noblesse, et encore moins d'être directeurs de communauté de filles ; que cela leur était particulièrement défendu par leurs règles, et qu'il suppliait très humblement Sa Majesté de l'en dispenser. Le roi lui répondit qu'il n'y avait pas de règles qui ne pussent avoir leur exception ; que Saint-Cyr ne devait pas être regardé comme un couvent, puisque ce n'était pas des religieuses (car nous ne l'étions pas encore) ; que la communauté ne faisait que la plus petite partie des personnes qu'ils auraient à con

duire ; qu'à l'égard des demoiselles ce serait pour ces messieurs une mission continuelle, puisqu'elles se succéderaient toujours les unes aux autres ; qu'à la vérité elles étaient nobles, mais qu'elles se trouvaient dans un cas particulier, qui ne faisait point de conséquence contre ce qui leur était prescrit ; que, quand ils faisaient des missions dans les villages, les nobles n'en étaient pas exclus ; qu'enfin il ne croyait pas qu'il y eût rien en cela d'opposé formellement aux intentions de leur Instituteur ; qu'en tout cas il pouvait lever ses doutes. M. Jolly répondit très respectueusement au roi, qu'il ne pouvait rien résoudre qu'il n'en eût parlé à son conseil ; qu'il le suppliait de le lui permettre. Le roi le trouva bon ; la chose fut agitée dans l'assemblée de ceux qui sont préposés, à Saint-Lazare, pour aider le Supérieur général de leurs conseils. On y conclut d'accepter la proposition qui leur était faite d'une telle part, et pour un sujet où il y avait tant de bien à faire. A quelques jours de là, M. Jolly vint à Versailles rendre la réponse au roi, qui fut fort aise de l'acceptation volontaire ; car, quoiqu'il eût pu se servir de son autorité, il aimait mieux que cela se fît librement. On aurait pu jeter les yeux sur d'autres Congrégations ou sur des religieux ; on ne voulut pas de ces derniers, parce qu'on craignait qu'ils ne voulussent donner ici l'esprit **[419]** de leur Ordre, qui n'aurait peut-être pas été compatible avec celui qui nous est particulier. On considéra qu'il n'en était pas de même de MM. de Saint-Lazare, dont l'Institut a quelque rapport au nôtre ; puisque leur principal but est le zèle du salut des âmes, et qu'ils ont d'ailleurs, autant qu'aucuns religieux, des règles et une discipline très exacte ; qu'ils seraient par ce double exercice très capables de nous inspirer l'amour de notre Institut et celui de l'observance des règles ; on aurait pu prendre des Jésuites qui tendent à la même fin ; mais on eut des raisons en ce temps-là de s'arrêter à ces messieurs ; le roi en ayant déjà mis dans plusieurs de ses maisons royales dont il était fort content. Une des principales raisons qui empêchèrent de prendre des Jésuites, est qu'ils sont en butte à bien des contradictions, et qu'il aurait été difficile qu'elles ne retombassent sur nous ; ce que M de Maintenon ne croyait pas qui fût utile à la maison.

«M. Jolly vint ici plusieurs fois, pour conférer avec de Maintenon et MM. les abbés des Marets, Brisacier et Tiberge, du nombre de confesseurs qu'il nous donnerait, et des conditions du traité qu'il fallait faire entre eux et nous ; ils convinrent qu'il nous en donnerait cinq, et trois frères dont l'un serait pour tenir l'église et la sacristie propres et en bon ordre ; que nous donnerions quatre cents livres de pension pour chaque prêtre, et cent écus pour les frères ; afin que ces messieurs ne perdissent point ici l'esprit de leur vocation, il y aurait quelques-uns d'eux qui iraient faire des missions, dans les terres dépendantes de la maison, ou dans le diocèse de Chartres quand ils n'auraient rien à faire à nos terres ; à quoi Mme de Maintenon consentit d'autant plus volontiers que son zèle la portait toujours à tout ce qui pouvait contribuer au bien des âmes. Ces conventions faites et autres qui sont marquées dans le traité, que je mettrai ci-après, il ne s'agissait plus que d'un logement pour ces messieurs, dont on ne laissait pas d'être **[420]** embarrassé ; car nous n'en avions pas de reste, ni aucun lieu disposé pour y établir une communauté de prêtres, quelque petite qu'elle fût. Il fallait des cellules, une infirmerie, une cuisine, un réfectoire, une bibliothèque, une salle pour recevoir les personnes du dehors et autres accommodements. M. Jolly vint avec M. Hébert (1), curé de Versailles, et un frère architecte de la maison pour voir ce que nous avions de logement ; ils ne purent rien faire de quelques chambres qu'on voulait bien leur abandonner, et dont par la suite on aurait eu bien de la peine à se passer. Cela ayant été rapporté au roi, il commanda à M. Mansard de

venir ici faire le plan d'un nouveau bâtiment. Il en trouva un tout commencé à l'aile qui tient depuis l'église jusqu'à l'autre aile destinée pour le dehors ; il y avait seulement à cette aile des bâtiments pour mettre les équipages de Mme de Maintenon, loger des jardiniers et autres gens semblables. M. Mansard s'arrêta là, et fit un plan de bâtiment proportionné au goût et à la commodité de ces messieurs ; on y travailla avec tant d'assiduité et de diligence qu'il fut achevé presqu'au bout d six mois. Pendant qu'on le laissait sécher, M. Jolly fit un mémoire de toutes les choses nécessaires, tant pour les meubles, que pour la batterie de cuisine, linge, etc. Le mémoire se monta à cinq mille trois cent soixante-huit livres dix sous. Mm, de Maintenon le fit voir à la communauté avec le traité des conventions, qu'on avait fait entre eux et nous ; puis on leur fit donner la somme portée dans ce mémoire, afin qu'ils fissent leurs emplettes comme ils jugeraient à propos. On leur donna encore cinq cents livres pour des livres ; ils vinrent s'établir, dans leur nouvelle maison, au mois d'août 1691, et ils y sont toujours demeurés depuis ; mais on y a fait de temps en temps des augmentations et des ajustements, dont j'aurai occasion de parler ailleurs. **[421]**

1. M. Hébert, alors curé de Versailles et plus tard évêque d'Agen.

«Conditions du traité.

«Le Supérieur général de la congrégation de la Mission sera supérieur immédiat de la communauté des dames et demoiselles de Saint-Louis, dépendant de la juridiction du seigneur évêque de Chartres ; ledit Supérieur général aura une entière liberté de changer le supérieur et autres prêtres de la Mission qu'il aura établis à Saint-Cyr, quand il le jugera à propos : il pourra faire tous les ans et même plus souvent la visite de la maison et communauté des dames de Saint-Louis, et, en cas qu'il ne le puisse, il pourra commettre pour cela quelque autre personne.

«Il enverra du moins aux quatre temps de l'année des confesseurs extraordinaires, qui seront pris du corps de ladite congrégation de la Mission ; il lui sera libre d'en envoyer qui ne soient pas de ladite congrégation, et si la supérieure des darnes en demande. Lesdits prêtres de la Mission seront chargés de toute la conduite spirituelle de la maison et communauté des dames et demoiselles de Saint-Louis, comme aussi de toutes les personnes qui seront dans l'enceinte de ladite maison, tant pour l'administration des sacrements et des instructions particulières et publiques, que pour les retraites et autres exercices, selon l'usage et les règles de ladite maison. L'un desdits prêtres célébrera à six heures et demie du matin une messe basse, pour les converses et les domestiques ; un autre en célébrera une à huit heures pour les dames et les demoiselles, et une autre se dira à dix heures, et une quatrième à la chapelle de l'infirmerie. L'une desdites messes doit être célébrée pour le repos des âmes des rois de France et de la reine, épouse du roi notre fondateur ; une autre pour l'intention du même roi, pour remercier Dieu des grâces qu'il répand incessamment sur la famille royale, et pour lui demander qu'il plaise à sa divine Majesté de donner au-roi de France **[422]** les lumières nécessaires pour bien gouverner l'État, et exalter l'Église catholique dans ce royaume.

«Après la messe de communauté, on doit chanter l'*Exaudiat* avec le verset et l'oraison, et au jour marqué dans le cérémonial, en salut.

Les médecins, chirurgiens et apothicaires de la communauté assisteront de leurs soins et médicaments ceux desdits prêtres et frères, établis pour le service spirituel de ladite communauté, qui seront malades, sans pour cela leur demander aucune rétribution.

e Par une autre convention on s'est chargé de trois prêtres et d'un frère pour aller faire des missions dans nos terres, ayant éprouvé qu'il n'était pas possible que les confesseurs de la maison le fissent, cet emploi leur prenant un temps où ils sont nécessaires pour exercer les fonctions de leur ministère à l'égard des personnes de la maison.

e Même convention pour les frais des confesseurs extraordinaires, pour le pain et le vin du Saint Sacrifice, pour l'huile de la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement, et pour les remèdes

dont ils ont besoin ; l'expérience ayant fait voir que cela était plus commode que de leur en fournir de la maison. Je finirai cet article de MM. les confesseurs en disant que nous avons tout sujet de bénir Dieu d'avoir permis qu'on nous donne des personnes si sages, si régulières et si remplies de zèle pour remplir à notre égard les fonctions de leur ministère ; on peut dire que le bon exemple qu'ils nous donnent contribue autant à notre avancement spirituel que leurs paroles ; et que nous n'avons rien à désirer de ce côté-là que de profiter de leurs saintes leçons.

«Vers ce temps-là, le roi ordonna à tout le monde de porter à la Monnaie toute la vaisselle d'argent superflue ; Mm, de Maintenon ne se trouva que quatre girandoles qu'elle ne crut pas lui être fort nécessaires, elle les donna à notre sacristie pour augmenter le luminaire dans le temps de l'exposition du Très Saint-Sacrement. **[423]**

M. Durand se mit à l'ouvre pour organiser cette maison selon les intentions de la fondatrice, et il y réussit pleinement.

L'auteur des Mémoires cités plus haut fait de lui le plus grand éloge, tout en parlant de la sagesse de sa direction et de la sûreté de sa doctrine ; car il réussit à combattre le *quiétisme* (1), et par ses soins de Chartres, renseigné sur les dispositions de la maison, lui porta le dernier coup en interdisant la lecture des écrits de Mm Guyon.

Après avoir passé un an dans la maison de Saint-Cyr, M. Durand fut envoyé à Arras 2 pour y prendre la direction du séminaire. Il y avait été précédé quelques années auparavant par M. Bornier Hébert qui, après avoir été curé de Versailles, devint évêque d'Agen. Il resta quatre ans dans cette maison, d'où il vint à Saint-Lazare, 1695. C'est là qu'on le retrouve, en 1697, secrétaire de l'assemblée domestique qui s'y tint pour nommer deux députés à l'Assemblée provinciale. Il assista à l'Assemblée générale de cette année comme secrétaire de la Congrégation, et au même titre encore à celle de 1703. **[424]**

1. Mémoires de Mme de Maintenon, p. 308. L'erreur du quiétisme, propagée par Mme Guyon avec l'appui de Fénelon, n'avait pas d'abord déplu à M' de Maintenon.
2. **ARRAS.** — Séminaire. — 4 prêtres et frères.
Établissement fait par Mgr Guy de Sène de Rochechouart, évêque d'Arras, en 1677, 3o décembre, accepté par M. Jolly, confirmé par lettres patentes du roi données au camp de Thulin, au mois de mai suivant.
• 2,400 livres pour lesdits prêtres et frères, levées sur les bénéfices du diocèse en vertu des lettres patentes du roi.
• 300 livres de fonds données par M. Hourdequin, président au conseil d'Artois, pour un obit à perpétuité pour Mgr Moreau, évêque d'Arras, en 1703, 30 janvier.
• En 1699, union au séminaire des deux chapelles de Dainville, en faveur des séminaristes. Les missionnaires en prennent 630 livres pour en acquitter les charges. Il y a des lettres patentes pour cette union. **[424]**

A la mort de M. Jolly, M. Faure, vicaire général, nomma M. Durand directeur des Filles de la Charité (1) à la place de M. Talec. Il remplit les fonctions de directeur pendant deux ans jusqu'en 1699. A partir de ce temps nous perdons la trace de M. Durand. Il mourut sans doute directeur des filles de la Charité, mais nous ne savons pas la date exacte de sa mort,

1. Voici le nom des directeurs des Filles de la Charité qui l'avaient précédé :
M. Antoine Portail jusqu'en 1660 ;
M. Jean d'Horgny de 1660 1667 ;
M. Jean Gicquel de 1667 à 1673 ;
M. Louis Dupent de 1673 à 1677 ;
M. Henri Moreau de 1677 à 1682 ;
M. Louis Serre de 1682 à 1688 ;
M. Nicolas Talec de 1688 à 1697 ;
M. Antoine Durand de 1697 à 1699.

CHARLES D'ANGENNES

- 15(?)-1648

Origine de sa famille. — Ses emplois. — Il entre dans la Congrégation. – Sa mort. — Éloge que saint Vincent fait de M. d'Angennes.

A la fin de l'année 1647, un personnage d'un âge déjà avancé et dans une position considérable, terminait sa retraite à Saint-Lazare, et demandait avec instance la faveur d'être admis dans la Congrégation de la Mission.

Il fut admis, et nous trouvons dans les registres de la Congrégation à la date du 3 1 décembre 1647 la suscription suivante : «Charles d'Angennes, autrefois comte de la Rachepot et seigneur de Fargis (1) **[426]**

1. Maison d'Angennes, noble famille française qui tire son nom de la terre d'Angennes dans le Perche. Elle remonte au quatorzième siècle mais on ne peut suivre la filiation que depuis Robert d'Angennes, seigneur de Rambouillet et de Marolles.
Robert eut trois fils, dont l'un fut Regnault, seigneur de Rambouillet et de la Loupe, qui en 5392 était garde et capitaine du Louvre.
Regnault eut pour fils Jean Sapin, gouverneur du Dauphiné en 1410.
Jean Sapin eut pour fils Jacques, capitaine des gardes du corps de François 1er, Henri II, François II et Charles IX.
Jacques eut neuf fils. Le neuvième fut Philippe, gouverneur du Maine.
Philippe eut pour fils Charles d'Angennes, seigneur de Fargis, ambassadeur en Espagne de 1620 à 1626. Ce fut lui qui signa avec l'Espagne le traité de Monçon, et c'est de lui qu'il est ici question.
Charles eut pour fils Charles d'Angennes, comte de Rochepot, qui fut tué au siège d'Arras en 1640 et mourut sans postérité.
(Tiré de la *Biographie Didot*, 1859.)

PREMIERS COMPAGNONS DE S. VINCENT

La famille d'Angennes avait joué un grand rôle dans l'histoire et s'était également distinguée dans les armes et dans la diplomatie.

Citons quelques représentants de cette famille

Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de Maintenon et de Fargis, avait obtenu la confiance de François Ier. Il était capitaine des gardes du corps du roi, lieutenant général des armées et mourut gouverneur de Metz en 1562.

Charles, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, assista au concile de Trente et fut ambassadeur auprès de Grégoire XIII. Il mourut en 1587.

Nicolas d'Angennes, ambassadeur de Charles IX en Angleterre, fui chambellan d'Henri III. Il avait une réputation de science et d'habileté dans les affaires politiques.

Charles d'Angennes, dont nous écrivons la notice, marcha sur les traces des siens, et, comme soldat et comme diplomate, maintint la réputation de la famille.

Son père (1), Philippe d'Angennes, seigneur de Fargis, gentilhomme de la chambre du roi Henri III, chambellan du duc d'Alençon, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Maine et du Perche, fut tué au siège de Laval en 1590.

Élevé tout jeune dans le métier des armes, qu'il avait appris sous les yeux de son père, il servit sous Henri IV et sou Louis XIII.

Il fit rapidement son chemin et arriva au grade de maréchal de camp des armées du roi, en même temps qu'il fut fait conseiller d'État.

M. Charles d'Angennes avait épousé, vers 1610, Madeleine de Silly, sœur de Mme de Gondi, et c'est par elle qu'il était devenu comte de la Rochepot.

Il est probable que pendant son séjour dans la famille de **[427]**

1. Sa mère, Jeanne de Hallwin, était dame d'honneur de la reine mère Catherine de Médicis.

Gondi, saint Vincent avait dû voir et connaître le jeune officier, qui trente ans plus tard viendrait lui demander asile et, après une existence fort agitée, la faveur de terminer ses jours dans le calme et le recueillement.

Charles d'Angennes avait été envoyé ambassadeur du roi Louis XIII, en Espagne, en 1620, et il y resta jusqu'en 1626.

Le ministère des affaires étrangères, où se trouve la correspondance des agents de la France à l'étranger, possède deux volumes in-folio contenant les correspondances du comte de la Rochepot, soit avec le roi, soit avec Sillery, soit avec Puiseux, soit avec Richelieu.

Après une longue négociation, il conclut au sujet de la Valteline le traité de Monçon (1). Mais il fut désavoué par Richelieu pour n'avoir pas suivi les instructions du Père Joseph. Le premier traité avait été signé le 1er janvier 1626, et le second, réformé sur les nouvelles instructions qu'il reçut, ne fut conclu que le 6 mars 1626.

On lit dans les Mémoires de Richelieu (2) que «Mme du Fargis, dame d'honneur de la reine mère, avait été chargée par le roi de dire è l'ambassadeur de conclure in ogni modo a.

Cette intervention de Mme du Fargis avait vivement mécontenté le cardinal qui, comme nous le dirons bientôt, avait à se plaindre d'elle, et c'est pour cela qu'il désavoua l'ambassadeur et le força à signer un nouveau traité revu et approuvé par lui.

La politique du cardinal de Richelieu trouvait une grande opposition dans l'intimité de la reine mère. Mme du Fargis qui avait pris une part fort active dans cette opposition, et **[428]**

1. Monçon, ville d'Aragon où avait été conclue, le 16 novembre 1537, une trêve entre François Ier et Charles-Quint.
Le 5 mars 1626 fut signé un autre traité fort important entre l'Espagne et la France pour mettre fin aux troubles de la Valteline. Par ce traité, la religion catholique devait seule être tolérée dans le pays.
2. Tome V, p. 63.

joué un rôle dans les intrigues tramées contre le cardinal, fut condamnée à être décapitée par arrêt de la Chambre de justice de l'Arsenal en 1631. Forcée de se soustraire à la colère de Richelieu, elle chercha un asile dans les pays étrangers et mourut à Louvain en 1639.

Le comte de la Rochepot, qui avait pris plus ou moins part à ces intrigues, et cherché à déposséder Richelieu du pouvoir absolu, victime de la vengeance du cardinal, fut, le 14 février 1635, renfermé à la Bastille. Le prince de Condé ne tarda pas à partager sa captivité. Nous ignorons le temps qu'il y séjourna et les renseignements sur son compte, à cette date, nous font complètement défaut.

Nous savons que l'année qui suivit la mort de sa femme (1639), il perdit son fils Charles d'Angennes, l'héritier de son nom qu'il avait déjà illustré dans les armes. Il fut tué au siège d'Arras, le 2 juin 1640, à l'âge de vingt-sept ans. Ce fut une grande douleur pour je père de perdre un fils digne de son affection et une vraie désolation pour le gentilhomme qui voyait son nom s'éteindre (1). Une fille lui restait, entrée toute jeune à Port-Royal où elle devait plus tard jouer un rôle (2)

M. du Fargis essaya de lui faire quitter le monastère pour la marier. Henriette résista six ans, et alors, voyant sans résultat les tentatives qu'il faisait pour conserver à la postérité **[429]**

1. Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, l'aîné de trois enfants, naquit en 1613 et mourut le 2 juin 1640 au siège d'Arras, âgé de vingt-sept ans ;
Marie d'Angennes, morte toute jeune ;
Henriette d'Angennes, née en 1018, entra à Port-Royal. Elle eut en religion le nom de Marie de Sainte-Madeleine, fut prieure de l'abbaye en 1660, abbesse le 29 juillet 1669 ; continuée durant neuf ans, elle le redevint en février 1684, se démit en 1690 et perdit la vue seize mois avant sa mort. Elle mourut le 3 juin 1691, âgée de soixante-treize ans.
2. M. Sainte-Beuve, dans son Histoire de Port-Royal, fait connaître en détail la résistance des religieuses à l'archevêque de Paris et la part qu'y prit la Mère du Fargis.

le nom de sa famille, il prit la résolution de quitter le siècle et de donner à Dieu les jours qu'il avait encore à vivre

Une résolution semblable, assez rare dans le temps où nous vivons, ne surprend pas dans ce siècle profondément chrétien. Néanmoins, nous ne voulons pas, diminuer le mérite de M. du Fargis, reconnu et loué par saint Vincent.

Cet homme qui avait occupé une haute situation, rempli les charges les plus élevées dans l'État, consent à devenir humble et petit et à entrer dans une famille religieuse de peu de renom, et que son fondateur appelait chétive. — Eh bien ! c'est de cette chétive Compagnie que M. du Fargis demanda à faire partie à la fin de décembre 1647.

Le grand seigneur se soumit à toutes les épreuves de sa nouvelle vie avec une admirable générosité.

Du matin au soir, il accepta la règle, qui, gênante parfois, le devient surtout par sa monotonie. Lui, qui avait commandé, il sut très bien obéir.

Quel contraste avec la vie fastueuse qu'il avait menée soit à la cour, soit dans les ambassades, soit dans sa demeure ! Ici tout est simple, modeste, pauvre ; mais rien de cela ne lui coûte, et il donne l'exemple à tous ceux qui ont l'avantage de le voir et de vivre avec lui.

Une grande peine le préoccupa pendant son séminaire ce fut la conduite de sa fille, sœur Marie de Sainte-Madeleine, qui avait adopté toutes les erreurs de Port-Royal. Si dès la mort de son fils il essaya de faire sortir du monastère la seule fille qui lui restait, afin de la marier dans l'intérêt de son nom qu'il voulait conserver, plus tard, dans l'intérêt de l'âme de cette enfant égarée, il fit d'inutiles instances, et il eut le regret de la voir s'obstiner dans son erreur.

La douce piété de saint Vincent et sa délicate bienveillance consolèrent le vénérable séminariste, et après tous les sacrifices qu'il avait si courageusement faits, il dut porter cette dernière croix sur son cœur de père et de chrétien. **[430]**

Cette dernière épreuve servit sans doute à sa purification, et un an après être rentré à Saint-Lazare il allait recevoir la récompense que le Roi des rois accorde à tous ses serviteurs.

Saint Vincent annonça sa mort à M. Blatiron (1) le 20 décembre 1648 : «Il a plu à Dieu de disposer du bon M. du Fargis, qui était parmi nous depuis un an et qui nous consolait beaucoup, étant fort pieux et de bon exemple.

Quelques jours après (31 décembre), il communique la même nouvelle au marquis Desportes (2)

«Il a plu à la divine bonté de nous ôter le bon M. du Fargis un an après qu'elle nous l'avait donné. Il décéda le 19 de ce mois. En sa mort, comme en sa vie, il nous a paru fort détaché et tout plein de Dieu. Certes, Monsieur, il nous a été à grand exemple pendant le temps que nous avons eu le bonheur de le posséder, en sorte que je ne lui ai jamais vu commettre un seul péché véniel.»

Peut-on désirer un plus bel éloge ?

1. Lettres de saint Vincent, t. II, p. 131.
2. Ibid., t. II, p..137.

FRÈRE SIMON BUSSON (1)

- 1621-1651

Je crois que vous avez été averti de la mort de notre frère Simon 2, et que votre famille a déjà rendu à son âme les devoirs que la charité nous demande pour les défunts ; mais peut-être vous ignorez les bons exemples qu'il a laissés à la Congrégation, et les obligations que nous avons d'en remercier Dieu.

M. Vincent, notre très honoré Père, en désirant que vous en soyez informé pour votre consolation, a fait recueillir une partie de tout ce qui a été dit par cinq sujets, qui parlèrent de lui dans la Conférence tenue à Saint-Lazare, le 1er octobre passé, sur les vertus observées dans ce bon frère. En voici le résultat

Il était né dans la ville du Mans, ou aux environs. Son âge, quand il entra dans la Congrégation, était de vingt-quatre ans. Il était d'une taille élevée, médiocrement robuste, d'un bon esprit, sage et doux. Il fut reçu dans la Congrégation peu de temps après notre établissement dans ladite ville ; alors s'étant donné tout à Dieu, il fut envoyé à Saint-Lazare. Bientôt après son arrivée, il fut pris par une fièvre quarte, qui le tourmenta pendant huit ou dix **[432]**

1. Cette relation est tirée d'une conférence faite à Saint-Lazare, eu la présence de saint Vincent, en octobre 1651.
2. Le frère Simon Busson naquit au Mans en 1624, entra dans la Congrégation en 1648 et mourut en 1651.

mois. Après, il jouit d'une bonne santé pendant deux ans ; mais le lendemain de la fête de Saint.Lazare, il fut pris d'une pleurésie, et il rendit son âme à Dieu le T2 septembre, en laissant une grande peine à toute la communauté, car tout le monde l'aimait.

On dit de lui qu'il était très affectionné à sa vocation, que souvent il en remerciait Dieu par des paroles de louange et d'une affectueuse reconnaissance ; qu'il demandait pour lui et pour tous la grâce de persévérer jusqu'à la fin, à quoi il encourageait les autres.

Il observait fidèlement les règles, dont il avait une telle estime, qu'il savait les citer à propos, quoiqu'il ne sût pas lire, et que s'il voyait quelqu'un y manquer en sa présence, il l'avertissait tout de suite en disant

«Ceci est contre la règle ; «et quoique le silence soit difficile à observer pour des frères qui travaillent ensemble, on a noté cependant qu'il l'observait toujours dans les offices et ailleurs.

Il aimait beaucoup la pauvreté, et il a passé deux hivers avec un seul habit dé toile tout usé ; et quand on voulait lui en donner un autre meilleur, il s'en excusait et faisait en sorte qu'on lui laissât le sien, qu'il jugeait suffisant pour lui ; il n'eut qu'un manteau léger et court pendant tout l'hiver passé, qui a été rigoureux et long ; il ramassait toutes les petites choses qui valaient peu ou rien, et il les conservait pour s'en servir en temps et lieu.

Il était ennemi de l'oisiveté et très adonné au travail. Son office était la cordonnerie, d'où il ne sortait jamais, à moins que l'obéissance ou un plus grand bien ne l'appelât ailleurs, et il n'aurait pas perdu un quart d'heure pour quoi que ce fût. Pendant sa fièvre quarte, les jours libres, il revenait à son travail, et même, dans l'accès de la fièvre, il arrangeait la lingerie, rendait des services à l'infirmerie et aux malades de la maison, avec une telle assiduité, qu'on s'en édifiait beaucoup. **[433]**

Mais sa charité ne parut pas seulement en cela ; il était toujours empressé d'aider ses confrères dans leurs offices, autant que le sien le lui permettait, sans en être requis, surtout les jours libres des dimanches et fêtes. Il allait s'offrir pour aider, tantôt à la cuisine, tantôt à la dépense ou à la boulangerie, ou au four, et souvent partout, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de pouvoir aider

quelqu'un. Il portait dans sa chambre tous les chiffons sales ; il accueillait avec plaisir toute demande de services, et dans l'effusion de son cœur il se montrait prêt à faire même au delà de ce qu'on lui demandait. Cependant, son aimable condescendance ne l'empêchait pas d'aller demander la permission au supérieur, à l'insu de. son confrère, quand il devait rester longtemps hors de son office, pour sanctifier son travail avec le mérite de l'obéissance ; et quand il n'avait pas la permission, il s'en excusait avec tant de regret et de douceur, qu'on lui restait tout de même obligé.

Il était si bon et si doux dans ses manières avec tout le monde, qu'on aimait à traiter avec lui, et on restait toujours édifié de sa conversation. On ne l'a jamais vu triste, mais toujours content, parce que son âme était remplie de son Dieu ; et même il consolait ses frères qu'il voyait accablés de travail, et, en les aidant volontiers, il les encourageait avec une tendresse fraternelle. Il lui est arrivé de passer deux ou trois nuits sans se coucher, à cause des occupations extraordinaires produites dans la maison par les troubles de Paris.

Mais autant il était doux et patient avec les autres, autant il était sévère et dur pour lui-même. Sans doute ce n'était pas une petite mortification que d'être disposé à toute heure à faire le bon plaisir des autres et jamais le sien. Il se levait toujours à la même heure, ne prenait jamais de repos, ne déjeunait jamais, quoiqu'on lui en fît des instances ; souvent il allait à jeun à la campagne, vers l'heure du dîner ; et quand on lui laissait la liberté de dîner avant de partir, il **[434]** disait : «Voulez-vous que je parte à l'instant ? Je suis prêt à aller sans manger, a tant il était maître de lui-même et de son appétit. Un soir, étant rentré bien tard, le réfectorier s'étant retiré, il ne trouva que de l'eau pour son souper, et il en fut bien content. Plusieurs fois il ne voulut rien prendre à souper pour ne pas déranger les frères après huit heures du soir. Il était content lorsqu'il lui manquait quelque chose ; jamais il ne demandait rien pour ses besoins ; il ne se donnait aucun souci s'il se trouvait bien ou mal, en bonne santé ou malade ; et pendant sa maladie, il n'a jamais fait entendre aucune plainte, ni de ce qu'on tardait à le visiter, ni de ce qu'on lui donnait pas ce qu'il fallait ; et il n'a jamais donné la plus petite marque d'impatience pour le mal qu'il souffrait, et même il était le premier à consoler les autres. Le jour où il fut obligé de se mettre au lit à sa dernière maladie, comme il avait un grand mal de tête, un frère lui dit : «Mon frère, vous vous sentez mal, n'est-ce pas ? Il répondit : Le savetier n'est plus bon à rien,» en tournant en plaisanterie ce qui aurait fait l'affliction d'un autre, et, jusqu'à sa mort, il conserva son hilarité et allégresse d'esprit, fruit de sa mortification, qui lui faisait réprimer les premiers mouvements de la nature, toujours prête à se plaindre quand il s'agit de souffrir. Un frère, pour dire que notre défunt était mortifié jusqu'au dernier point, se servit de cette expression : il était mortifié jusqu'au quatrième degré.

Lorsque M. Galais, qui l'avait reçu dans la Congrégation, l'emmenait avec lui en mission, il suivait toujours à pied son cheval, en faisant parfois jusqu'à seize ou dix-huit lieues par jour ; et quoique M. Galais le priât d'aller doucement et de ne pas se donner trop de hâte, il faisait tous ses efforts pour le rejoindre, comme il l'a dit lui-même. M. Galais en avait conçu une telle estime, qu'il le voulait toujours avec lui de préférence à tout autre, et nonobstant sa fièvre quarte, il tint à l'avoir en une grande mission qu'il fit à l'Ile-Adam. **[435]**

Il avait l'espoir que le changement d'air lui ferait du bien ; mais Dieu ne le voulut point, car une forte colique le mit en danger de la vie, et M. Galais fut obligé de faire venir à la hâte un frère chirurgien. Aussitôt que le frère Simon le vit, tout étonné, il s'écria : «Ah ! mon Dieu, et pourquoi, ô mon frère ! vous êtes-vous donné tant de peine ? Faut-il que la Congrégation pense à moi, misérable, qui ai fait tant de mal dans le monde?» Ensuite, s'abandonnant entièrement à tout ce qu'on voulait de lui, il ne refusa ni remèdes ni autre chose, et là, comme à Saint-Lazare, il eut toujours une parfaite obéissance, soit à l'infirmier, soit aux autres qui le soignaient.

Son humilité et sa reconnaissance envers Dieu et les hommes étaient extraordinaires. Il ne voulut jamais être appelé maître cordonnier, mais savetier, et il plaisantait en se tirant le bonnet à ce nom, pour égayer ceux qui étaient à l'infirmerie ; il était content de tout ce que son métier contient d'abject et d'humiliant ; et quoiqu'il travaillât fort bien, il disait ne savoir rien faire de bon. Il remerciait tout le monde pour la plus petite attention, et surtout pour les avis qu'on lui donnait ; il

les prenait si bien, qu'il encourageait à lui continuer la même charité, quand il fallait. Et si quelquefois il était obligé de donner quelques avis, il le faisait avec tant de douceur, qu'on ne pouvait pas en avoir de la peine. Il avait une grande idée de la bonté de Dieu. «Qu'il est bon, disait-il souvent, qu'il est aimable, puisqu'il accueille et supporte des pécheurs comme moi !» il pensait volontiers à sa miséricorde infinie, et l'en remerciait toujours.

Son zèle pour le salut des pauvres était remarquable. Non seulement il était entré dans la Congrégation à cette fin, mais il éprouvait une grande joie toutes les fois qu'il devait accompagner quelque prêtre en mission ; car il savait qu'il allait contribuer à ce qui plaît tant à Dieu : le salut des âmes. Il disait que les scandales des frères en mission sont **[436]** d'un grand dommage et fort répréhensibles s'ils négligent leurs offices ou sont dissipés. Il se croyait indigne de cet emploi, et à cet effet, il se recommandait souvent aux prières des autres, comme pour tous ses besoins spirituels.

Voici des marques de sa piété : Chaque jour il récitait le chapelet de la sainte Vierge, trois fois les litanies de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur, qu'il avait apprises par cœur ; ensuite il faisait quelque prière au Saint-Sacrement, d'autres prières pour gagner des indulgences, et d'autres à ses saints protecteurs. Il ne manquait jamais à l'examen général et particulier, même pendant sa fièvre quarte, et il exhortait à cela les autres malades. — Quand il était en bonne santé, il ne manquait jamais à l'oraison, et il était un des premiers à s'y trouver, comme à tous les exercices communs, sans jamais chercher des prétextes pour s'en dispenser ; d'une grande fidélité à observer ses résolutions et les plus petites pratiques de la Congrégation ; d'une grande constance à acquérir les principales vertus, surtout celles qui forment l'esprit de notre vocation ; et nous passerions les limites d'une courte relation si nous voulions tout rapporter de ses vertus ; il demandait pardon à Dieu pendant le cours de sa maladie, de toutes ses fautes, comme s'il eût été le plus imparfait des hommes. — Au moment de recevoir le saint viatique, il voulut descendre du lit et se mettre à genoux, ce qui ne lui fut pas permis. Après avoir reçu le bon Dieu, il se montra plein de joie.

On ne dit rien de ses actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, qui furent innombrables ; ni de sa constante indifférence pour la vie ou la mort, ni de sa confiance dans la passion de Notre-Seigneur : il serait trop long de tout dire ; sa sainte vie nous est sûr garant qu'il était bien disposé en quittant cette terre, pour aller recevoir la récompense que Dieu promet à ses fidèles serviteurs. **[437]**

Pour conclusion, M. Vincent, notre très honoré Père, dit :

«Oh ! les belles choses, Messieurs, les belles choses que nous avons entendues de notre frère coadjuteur, qui n'a été chez nous que deux ou trois ans ! Voilà un amas de vertus nombreuses, belles et divines ! O mon Dieu ! mon Dieu !

que votre saint nom soit toujours béni ! Voilà un grand motif de courage pour nos frères, un grand sujet d'édification pour nos clercs, et un grand sujet de confusion pour moi,

misérable qui écoute, et qui suis un misérable pécheur... O mon Dieu !... M. Duval, qui était un grand docteur de Sorbonne, et plus grand encore par la sainteté de sa vie, me dit un jour : «Voyez-vous, Monsieur, ces bonnes gens nous contestent la porte du Paradis, et ils le gagnent, comment cela se fait-il ? Est-ce que la science et les autres qualités honorables empêchent notre sanctification?» Non, ce sont nos propres misères.

«Ce que je dois vous dire à l'occasion de cet entretien, c'est que je n'ai jamais observé un seul défaut en ce jeune homme, pas un seul. Lorsque je lui parlais, il me semblait voir en lui un ange sans tache, un homme prévenu par la grâce, plein d'humilité, d'obéissance, de mortification, de douceur, de piété, de ferveur. Toutes ces vertus étaient en lui, au moins à uni degré plus que médiocre.

(A ces paroles, M. Vincent fut interrompu par un frère, qui avait déjà parlé, et qui, ayant omis quelque chose, demandait permission de le raconter à la Compagnie).

«Ah ! mon frère, dit M. Vincent, on est prêt de sonner le chœur, et il y a tant de choses à dire sur les vertus qu'on a observées en ce bon jeune homme, que plusieurs heures ne suffisent pas. Il y a ici tant de personnes qui l'ont connu, et il n'y a pas le temps qu'elles puissent nous communiquer tout le bien qu'elles ont observé ; c'est pourquoi je ne sais si nous devons remettre ce sujet à une autre conférence pour l'édification commune, et pour toucher notre froideur ; nous y penserons. En attendant que tout soit dit à la gloire **[438]** de Dieu et à l'édification de la Congrégation : : que Dieu nous fasse la grâce de profiter de la suave odeur qui s'est répandue dans nos cœurs. Ah ! si les vertus pouvaient se voir comme on voit les plantes qui poussent de la terre, combien seraient-elles appréciables dans un pauvre corps ! Si on pénétrait davantage au dedans, combien on trouverait de choses plus excellentes que celles qui ont été dites ! En attendant, remercions Dieu ensemble des grâces qu'il a faites à ce bon frère Simon, et prions-le de nous faire la grâce d'imiter ses vertus. Or sus : *in nomine Domini*.»

ANTOINE MORANDO

- 1650-1694 -

Il a pratiqué excellemment les vertus d'un saint missionnaire.

Après avoir appris en passant la pieuse mort de notre cher et bien aimé M. Antoine Morando (1), je crois que vous verrez avec plaisir un récit plus détaillé des exemples de vertu et de piété que l'on a remarqués dans ce véritable disciple de notre vénérable Fondateur pendant les quarante quatre ans qu'il a vécu dans notre Congrégation. En vous communiquant ces détails, il me semble que je ne puis mieux faire que de dire que ce bon missionnaire a parfaitement exécuté l'avis que saint Paul donne à son disciple Tite : *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum* ; car il nous a donné des exemples de piété et de perfection en tout ce qui appartient à notre état. Et pour commencer par les choses ordinaires qui se font chaque jour, il était toujours le premier à l'oraison du matin et s'y tenait avec une grande dévotion. Il la faisait presque toujours à genoux, malgré son grand âge de quatre-vingt-deux ans. Jamais il ne manquait à l'office divin en commun, et si quelquefois il était obligé de sortir de la maison, il rentrait toujours à temps pour le réciter avec les autres. Et même **[440]**

1. M, Antoine Morando, né dans le diocèse de Tortone en 1613, reçu prêtre le 25 mars 165o au séminaire de Gênes, mourut en 1694.

dans ses dernières années on eût dit que du matin au soir il ne pensait à autre chose qu'à bien réciter son office et à célébrer dévotement la sainte messe, ou, quand il ne pouvait plus la dire, à entendre autant de messes qu'il lui était possible et à communier tous les jours. Il apportait la même diligence et la même ponctualité à se trouver aux examens, soit généraux, soit particuliers, où selon son habitude il se trouvait toujours le premier. Il employait l'après-midi à faire des lectures spirituelles, à réciter le chapelet ou d'autres prières vocales, et à l'étude des cas de conscience. Il passait toute sa récréation en conversations pieuses ou en parlant de choses utiles et profitables. Il s'y comportait avec un grand respect et beaucoup d'affabilité, de jovialité et de condescendance ; en sorte que sa compagnie servait de distraction et de consolation à ses confrères. Jamais on ne lui entendit prononcer une parole qui directement ou indirectement touchât les défauts des autres, présents ou absents. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole de plainte contre les supérieurs ou contre d'autres ; jamais non plus il ne parlait du boire ou du manger, ni des nouvelles politiques ou autres choses défendues par les règles ; c'était au point que quelqu'un lui disant, il y a deux ans, qu'il fallait beaucoup prier Dieu pour la chrétienté, parce que tout était en guerre, il s'en étonna beaucoup comme d'une chose toute nouvelle.

Il était aussi exact dans l'observance des autres pratiques et règles de la Compagnie, et n'omettait pas plus les petites que les grandes. Tous les trois mois, il était le premier à venir faire au supérieur sa communication. Souvent il demandait à être publiquement averti de ses défauts. Bien qu'âgé et tout décrépit, il balayait lui-même sa chambre deux fois la semaine, et il disait que cette règle l'obligeait aussi bien que les autres. Jamais il ne demanda aucune exemption de l'ordinaire de la communauté. Quelquefois on servait à table des fruits qu'il ne pouvait plus manger, **[441]** parce qu'il n'avait plus de dents ; alors le supérieur lui faisait servir autre chose ; mais il tâchait de l'empêcher par de belles raisons, en disant qu'il se compensait en mangeant davantage des autres choses servies, ou qu'il avait bon estomac et qu'il pouvait digérer les choses sans les mâcher. Et quand la première fois il ne pouvait obtenir ce qu'il demandait, il revenait si souvent à la charge qu'à la fin il fallait cesser de lui servir rien de particulier, pour ne pas l'affliger. Il était si mortifié de toute espèce d'exemption ou de particularité à son égard, qu'on voyait aussitôt sur son visage la peine qu'il en éprouvait.

Nous l'avons remarqué spécialement en deux ou trois occasions. La première fois fut pendant cet hiver : on s'était aperçu qu'à cause de sa faiblesse il courait risque de tomber dans les escaliers ; le supérieur lui dit de ne pas continuer à se lever en même temps que les autres, mais d'attendre qu'il fît jour. Il représenta plusieurs fois au supérieur qu'il ne souffrait aucunement à se lever de bonne heure, mais qu'il souffrait bien davantage de ne pouvoir venir faire son oraison avec les autres. Le supérieur tint bon et persista à vouloir qu'il restât au lit ; mais il en fut très affligé. De sorte qu'il fallut de nouveau lui permettre de se lever à l'heure ordinaire, en y mettant la condition qu'il ne sortirait pas de sa chambre avant qu'on eût allumé les lampes dans la maison ; car, en vertu d'une permission qu'il avait obtenue depuis plusieurs années, il se levait un peu avant les autres, et en se pressant pour s'habiller il arrivait à pouvoir sortir de sa chambre quand arrivait le frère qui éveillait la communauté et portait de la lumière.

Nous avons remarqué une autre chose semblable, il y a huit ou neuf ans. A l'occasion d'une inflammation qu'il eut dans les yeux, le supérieur, de l'avis du médecin, lui ordonna de ne pas jeûner pendant le carême, ce dont il fut très affligé et tourmenté. Une autre fois, pendant le carême dernier, le supérieur s'aperçut qu'en montant les escaliers **[442]** du réfectoire il avait été sur le point de tomber ; il pensa alors à le mettre dans une chambre qui était au niveau de la chapelle, en ordonnant de lui porter à dîner et à souper dans sa chambre.

Pour ce qui regarde les vertus qui composent l'esprit de notre vocation, il se montra aussi très exemplaire, et tout le monde connaît sa simplicité vraiment de colombe. En tout ce qu'il faisait ou disait, on voyait bien qu'il n'avait autre chose en vue ni d'autre prétention que de plaire à Dieu seul ; il procédait en tout avec sincérité et droiture, non seulement avec les supérieurs, mais encore avec les autres. Jamais on n'aperçut en lui ni feinte ni duplicité ; et si en plaisantant en récréation il lui arrivait de dire quelque chose qui parût un peu ambiguë, il en donnait aussitôt l'explication en disant en quel sens il entendait ce qu'il avait avancé.

Son humilité se fit également connaître par les actes fréquents et presque continuels qu'il en produisait. Dans les fonctions de la Compagnie, il ne cherchait aucunement l'estime et l'applaudissement des hommes, mais seulement la gloire de Dieu, et dans cette vue il mettait tous ses soins à s'en bien acquitter. Quand il entendait les externes louer les œuvres des missionnaires, il disait humblement : «Nous devons rendre grâces à Dieu s'il se fait quelque bien pourvu qu'il soit glorifié, c'est tout ce qu'il faut.» Il se soumettait volontiers à tous les supérieurs ou directeurs de mission, même à ceux qui avaient été auparavant ses inférieurs ; tous les emplois lui étaient à peu près indifférents, et il n'en voyait ni de bas ni de relevés ; de même que pour les habits, il ne s'inquiétait pas s'ils étaient neufs ou usés. Il disait souvent tout ce qui pouvait lui donner de la confusion, comme d'avoir peu étudié dans le monde et certaines fautes qu'il avait commises dans son enfance. Il supportait gaiement un manque de respect envers lui ; et, s'il avait beaucoup d'égards pour les autres, il ne faisait aucune **[443]** attention à ce qui le concernait. A plus forte raison, il prenait toujours bien les avis qu'on lui donnait, en quelque occasion que ce fût. Sa douceur était si grande que quelqu'un du dehors a avoué après sa mort que le seul souvenir de son affabilité et de sa cordialité était encore pour lui un sujet de consolation.

Sa conduite fut un tableau fidèle de la mortification qu'il pratiquait intérieurement ; car il ne témoigna jamais ni désirs, ni répugnances, ni attachement autre que pour ses emplois. Il soumettait aussi son corps à plusieurs austérités, et comme on lui avait enlevé, trois mois avant sa mort, la discipline dont il se flagellait, il en demandait avec instance une autre. Tous les jours à table il faisait régulièrement une mortification avec autant de fidélité qu'un séminariste. Malgré son âge avancé, il persista toujours à observer rigoureusement les jours de jeûne ; et comme, dans ses dernières années, on lui donnait une soupe à la collation, il n'en mangeait que la moitié et ne voulait pas toucher au dessert. Une autre mortification remarquable fut d'avoir habité pendant dix ans, hiver comme été, une chambre très incommode placée sous les escaliers de la maison, tournée vers le Nord, et par conséquent extrêmement froide en hiver. Son zèle de la gloire de Dieu parut dans sa promptitude à s'offrir toujours le premier pour aller en mission. Dans une mission qui se faisait dans la campagne de Rome, il arriva qu'un certain nombre d'habitants, à peine sortis de la sainte

communion, coururent au bal ; le lendemain, il monta en chaire et parla avec tant de zèle contre ce désordre, qu'il fit fondre en larmes ceux qui s'en étaient rendus coupables, et la componction qu'il leur inspira fut si vive qu'ils réparèrent leur scandale en suivant pieds nus une procession qui se faisait à une église de la sainte Vierge. Quand dans les rues il entendait quelqu'un employer indécemment le nom de Dieu, il allait aussitôt faire une gracieuse réprimande au coupable. A la maison, il montrait beaucoup de zèle à servir **[444]** les retraitants dont on lui confiait la direction, et quand le nombre des ordinands était très considérable, il était le premier à sacrifier sa chambre pour eux. L'obéissance semblait en lui l'emporter encore sur toutes les autres vertus ; il recevait comme des oracles les ordres des supérieurs, et il suffisait qu'il sût que le supérieur eût dit telle chose pour qu'aussitôt il l'exécutât. Il disait souvent «Il faut obéir aveuglément aux supérieurs ; ils savent ce qu'ils font. Nous devons nous abandonner entre leurs mains ; qu'ils me mettent où ils veulent, qu'ils me disent ce que j'ai à faire, je suis prêt à l'exécuter.

Il revint un jour des missions de Corse et alla embrasser les séminaristes ; il leur dit à cette occasion que tout vieux qu'il était, et à peine revenu à la maison, il était tout prêt à se rembarquer le soir même si l'obéissance le demandait de lui. Il remplissait volontiers les offices les plus bas en apparence aussi bien que les plus honorifiques, et il ne répliquait jamais rien à ce que pouvaient lui dire des supérieurs, ou même des subalternes. On peut juger d'après cela du zèle qu'il mettait à remplir les fonctions qui lui furent confiées en différentes occasions, comme d'assistant de la maison ou de directeur du séminaire interne ; et, dans ce dernier emploi surtout, il s'appliquait à former les séminaristes à cette obéissance prompte, entière et aveugle. Il aimait tellement sa vocation qu'il avait coutume de dire que Notre-Seigneur lui avait fait une grande miséricorde en le mettant dans cet état et qu'il ne le changerait pas pour tous les royaumes du monde. Mais il n'avait même pas besoin de parler pour faire connaître le bonheur qu'il y trouvait, la joie qu'on voyait constamment peinte sur son visage était pour les autres une puissante excitation à la persévérance. Il en donnait encore d'autres marques lorsque des postulants entraient dans la Congrégation ou quand des séminaristes faisaient les vœux. En 1656, lorsqu'on lui dit que, par ordre de Sa Sainteté, il fallait faire des vœux simples **[445]** dont l'un était de ne pas sortir de la Congrégation, il répondit qu'il le ferait d'autant plus volontiers qu'il voulait y persévérer quand même on n'aurait pas fait de vœux. Son amour pour Dieu se manifestait dans le soin qu'il mettait à bien faire tout ce qui regardait son culte, et une de ses résolutions de toutes les retraites était de soigner surtout ce qui regardait Dieu, comme la sainte messe, l'office divin, l'oraison mentale, l'examen général et particulier ; et il était très fidèle à ces résolutions. Quand il disait la messe à la maison, sa coutume était d'en entendre une comme préparation et deux autres pour actions de grâces. On ne doit pas omettre de parler ici de sa dévotion spéciale pour le Saint-Sacrement et pour la sainte Vierge. Pendant la journée il visitait le Saint-Sacrement, et malgré ses quatre-vingt deux ans il faisait ses génuflexions jusqu'à terre et se tenait toujours à genoux en adoration avec le plus profond recueillement et quelquefois même prosterné la face contre terre lorsqu'il pensait n'être vu de personne. Il montra sa dévotion envers la sainte Vierge en s'efforçant d'imiter les vertus de cette Reine des anges surtout sa pureté et son humilité ; tous les jours en son honneur il récitait le chapelet et plusieurs autres prières vocales ; il avait à sa chambre une image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, et sa coutume chaque fois qu'il entrait dans sa chambre était de s'agenouiller devant le Fils et la Mère pour leur demander leur bénédiction.

Sa charité envers le prochain était si grande qu'il suffisait de le voir pour s'apercevoir sur son visage que l'on était aimé et estimé de lui ; il avait pour chacun l'accueil le plus aimable et les offres de services les plus affectueuses. Jamais il n'interprétait en mauvaise part les actions d'autrui ; et, s'il avait la moindre crainte qu'une de ses paroles eût pu blesser quelqu'un, il n'était pas tranquille tant qu'il ne s'était pas prosterné à ses pieds pour lui en demander pardon. Quand il savait quelqu'un malade il allait le voir **[446]** plusieurs fois le jour et faisait pourvoir à tous ses besoins. Cette vie si vertueuse ne pouvait être terminée que par une mort précieuse devant le Seigneur. Elle arriva le 15 juillet 1694 et fut causée, on peut l'assurer, par son zèle pour l'observance des exercices de la communauté. Déjà depuis trois ou quatre mois, on l'avait exempté de venir aux exercices communs

dans la crainte de quelque accident, mais il persévéra à les pratiquer dans sa chambre. Un soir il se mit donc à genoux pour faire son examen général, mais, selon son habitude, il ne voulut pas s'appuyer ; il lui vint alors un étourdissement et il tomba la tète contre terre, il put néanmoins se mettre au lit, et le lendemain matin en voulant se lever il fit encore plusieurs autres chutes qui l'obligèrent à rester au lit, sans pouvoir plus se mouvoir pendant les neuf jours qu'il survécut encore. Dans cette position pénible il donna les plus beaux exemples de patience, d'obéissance et d'affabilité ; il passait presque toute la journée à réciter le chapelet, et malgré ses souffrances et la peine qu'il avait à respirer, il recevait toujours avec douceur ceux qui venaient le voir. La veille de sa mort, le prêtre qui l'assistait le vit d'un visage gai et riant élever les regards et les bras en l'air comme pour embrasser quelqu'un. Il lui demanda alors s'il voyait des anges qui venaient pour prendre son âme ; le malade répondit que oui, mais aussitôt il parut tout confus d'avoir fait cette réponse. A un autre moment, se voyant entouré de plusieurs prêtres qui étaient allés le voir, il leur dit ces paroles : «Messieurs, je vous demande pardon, mais donnez-moi votre bénédiction, car je vais m'en aller. n Et en effet, quelque temps après il s'en alla pour jouir de ce Dieu qu'il avait tant aimé. Il était dans sa quatre-vingt-deuxième année et en avait passé quarante-quatre dans la congrégation. On peut dire de lui : *Obiit plenus dierum et in senectute bona*.

M. RENÉ SIMON (1)

- 1630-16(?) -

Son entrée dans la Congrégation. — Estime que saint Vincent faisait de lui. — Missions qu'il remplit avec succès à Rome. Disgrâce et mort.

M. René Simon fut un des hommes les plus remarquables qui furent admis dans la Congrégation du temps de notre saint fondateur. Né à Laval, diocèse du Mans, il fut reçu par saint Vincent, au mois d'août 1650, à l'âge de vingt ans, étant clerc. Ordonné prêtre en Pologne avec M. Durand, peu après son retour de Varsovie, saint Vincent l'envoya en Italie, pour faire la classe aux étudiants, qui se trouvaient alors dans la maison de Gènes.

Deux lettres de notre saint au supérieur de cette maison sont un témoignage de sa capacité et de l'estime toute particulière qu'il en faisait. Comme preuve, nous rapporterons le fait suivant (2) : quoique notre saint n'approuvât pas, **[448]**

1. René Simon, né le 21 septembre 1630 à Lavai, reçu à Paris le 5 août 1650, fait prêtre en 1654 en Pologne,et fait les vœux le 25 janvier 1656.
2. A M. Pesnelle, supérieur de Gênes, 5 septembre 1659
«Vous prierez M. Simon et M. Philippe, et de ma part, de ne pas dicter leurs écrits.»
A M. Blatiron, supérieur de Gênes, 20 août 1660 :
«Vous m'avez fait connaître les raisons que vous avez eues de permettre à M. Simon de dicter, et vous êtes en doute si vous avez mal fait. Oui, Monsieur ; non à cause de M. Simon, qui par la grâce de Dieu a bien, des talents, mais parce qu'un tel mode d'enseigner n'est pas le plus sûr et le plus utile, et qu'il a été défendu dans la Compagnie pour les inconvénients auxquels il donnerait lieu. Ce qui m'oblige à vous dire qu'il serait mieux qu'il n'enseignât pas que d'enseigner de cette manière. Quel que soit le mode adopté, je consens pour cette fois seulement que vous fassiez étudier les deux séminaristes qui sont sur le point de terminer leur séminaire.»

dans ses lettres, que M. Simon dictât à ses élèves ses écrits, au lieu de se borner à l'explication de l'auteur qu'ils avaient entre les mains ; cependant, il s'abstint de lui en faire une défense formelle, et il lui accorda de continuer, jusqu'à la fin de l'année, le cours tel qu'il avait été commencé.

Nous ne savons pas les emplois que remplit M. Simon après avoir quitté Gênes. Rien, dans les documents qui nous restent, ne nous permet de suivre sa trace. Mais nous le trouvons parmi les membres de la Compagnie qui firent partie de l'assemblée générale convoquée par M. Alméras, et il y assistait comme secrétaire de la Congrégation.

L'acte le plus important de cette assemblée fut le choix des articles des constitutions, au sujet de notre mode de gouvernement, pour le soumettre à l'approbation du Souverain Pontife, et l'assemblée désigna pour cet effet MM. Jolly et Fournier, premier et second assistants de la Congrégation, et leur adjoignit M. Simon, comme troisième membre de cette commission ; et, par ce choix, l'assemblée témoigna la haute considération qu'elle avait pour M. Simon. Ce travail terminé, et quand il s'agit de nommer un missionnaire propre à traiter à Rome cette affaire, qui ne laissait pas que de présenter de grandes difficultés, l'assemblée désigna M. Simon, à qui elle donna les pouvoirs les plus étendus pour cette circonstance.

M. Alméras, en envoyant M. Simon à Rome, le nomma supérieur de la maison de Monte Citorjo, à la place de M. Martin, et visiteur de la province d'Italie, en remplacement de M. Jolly.

A son arrivée à Rome, il s'occupa avec zèle de l'affaire qui l'y conduisait, et dans son audience, il gagna si bien l'affection de Clément IX, qu'il obtint que Sa Sainteté voulût **[449]** bien nommer une congrégation particulière de six prélats, pour examiner les constitutions qu'il lui présentait, Et, un an après, M. Simon eut la consolation de voir un écrit du Saint-Père, disant qu'elles pouvaient être approuvées avec les modifications introduites. Le décès du Souverain

Pontife, qui arriva peu après, retarda l'expédition du Bref ; mais il l'obtint bientôt après de son successeur Clément X, sous la date du 2 juin 1670 (1).

Pendant que M. Simon négociait cette affaire avec la congrégation députée, dont faisait partie le célèbre Prosper Fagnani, il s'occupait aussi auprès de ce prélat, secrétaire de la Congrégation du concile, d'une autre affaire qui ne k cédait pas à la première en importance.

M. Alméras l'avait chargé d'obtenir l'indissolubilité de nos vœux ; et ses négociations eurent un si bon succès, que, peu de jours après le premier Bref, en parut un second de Clément X qui déclarait qu'on ne pouvait être délié de ses vœux que par le Pape ou le Supérieur général, dans l'acte de la démission de la Congrégation.

Il obtint l'année suivante, du même Pontife, un autre Bref que l'on ne peut regarder comme le résultat particulier de ses soins, mais comme un témoignage de la haute estime et de la reconnaissance dont se trouvait animé envers la Congrégation le cardinal Spinola, évêque de Sutri et Nepi. Cependant, il passa par ses mains, puisqu'il porte la date du 10 juillet 16712 c'était pour les missionnaires l'autorisation de se confesser les uns les autres dans les voyages, et d'ouvrir les lettres de la Pénitencerie qui exigeraient un docteur en théologie.

Quelques années après, M. Simon obtint encore du même pape Clément X un quatrième bref plus important, à la requête de M. le supérieur général Jolly (à l'élection duquel **[450]**

1. Acta apostolica, p. 33.
2. Ibid., p. 40.

il contribua en sa qualité de visiteur de la province d'Italie, à l'assemblée générale qui eut lieu en 1673), par lequel il est accordé à tous les missionnaires des maisons existantes, et qui existeront à l'avenir, en quelque lieu qu'elles soient établies, *«omnium Christi fidelium etiam infirmorum confessiones (præviis tamen eorumdem presbyterorum ad audiendas confesiones examine et approbatione ordinariorum locorum respective) audiendi, eosque omnes ex omnibus censuris ecclesiasticis et peccatis eorum, etiam in casibus Sedi Apostolicæ reservatis (exceptis contentis in litteris apostolicis die cœna Domini legi solitis) in foro conscienti duntaxat absolvendi, necnon vota quecimque (ultramarino etc. exceptis) in alia pietatis opera commutandi.»* Ce bref est du 26 septembre 1674 (1).

Au commencement de septembre 1677, il céda la place de supérieur de Monte Citorio à M. Martin, emportant l'estime de tout le monde et laissant les plus honorables souvenirs, soit par l'heureuse réussite des affaires dont il était chargé, soit pour avoir procuré à la maison, de la munificence de Clément IX, une somme de 7,180 livres, c'est-à-dire de 715 par mois, par le décret de juillet 1667, et cela alors que ce Pontife était à peine promu depuis un mois.

Qu'arriva-t-il à M. Simon, alors qu'il était dans la force de l'âge, ayant à peine accompli quarante ans ; pour lui faire quitter la charge de visiteur d'Italie ? On l'ignore. Seulement, on lit dans une lettre de M. Pierron, procureur général, à M. Anselme, sous la date du 17 octobre 1701, que, se trouvant à Rome du temps du cardinal Aldarone Cibo, il avait toujours les entrées libres chez lui, et que c'est ce qui occasionna sa disgrâce.

Louis XIV se crut offensé dans sa dignité, par la publication de la Bulle d'Innocent XI, du 12 mai 1687, contre les libertés de l'Église gallicane, qui infligeait la peine de **[451]**

1. Acta apostolica, p. 45

l'excommunication, *incurrenda ipso facto*, par tous ceux qui les soutenaient. Pour témoigner son mécontentement, le roi très chrétien, oubliant le respect dû au Souverain Pontife, eut la faiblesse

d'ordonner à son ambassadeur à Rome, le comte Lavardin, d'occuper le palais Farnèse avec douze cents hommes de troupes. Et il l'occupa en effet pendant dix-sept mois.

Ce procédé excita ceux qui habitaient les environs du palais à se jouer de l'excommunication et de l'indignation de Rome entière. Cette affaire, jointe à celle de la Régale et des fameuses propositions de 1682, avait provoqué la mauvaise humeur du roi contre le Pontife et son secrétaire d'État, le cardinal Cibo. Or, il arriva malheureusement qu'à cette époque on intercepta une lettre de M. Simon, dans laquelle il était question de son dévouement au cardinal Cibo, et cette lettre fut dénoncée au roi.

Il n'en fallut pas davantage pour que M. Jolly, supérieur général, fût mandé, et ordre lui fut donné d'appeler en France M. Simon, et de le tenir éloigné de Paris. M. Simon dut se soumettre, et il fut envoyé à Cahors, où il mourut sans avoir *pu digérer ce morceau* (expression de M. Pierron.

Telle fut la fin d'un homme digne d'un meilleur sort, et dont le mérite, remarqué de bonne heure, promettait à la Compagnie les plus grands services.

M. RENÉ ALMÉRAS PÈRE
1575- 1658

Naissance et emplois. — Donne son fils à la Congrégation. — Il y entre lui-même. — Sa mort.

Le 2 mars 1657, un séminariste d'un âge déjà bien avancé — il avait quatre-vingt-deux ans — entrait au séminaire interne. C'était M. Alméras, père de M. René Alméras, et voici comment saint Vincent annonça cette nouvelle à M. Get, supérieur de la Mission à Marseille

«Le séminaire de céans ne fut jamais si peuplé qu'il est. Le père de M. Alméras a voulu l'honorer de sa présence, ayant eu la dévotion de prendre l'habit et la qualité de séminariste pour assister aux exercices, comme il fait depuis peu de jours, autant que son âge de quatre-vingt-deux ans peut le permettre.

«C'est une grande humiliation pour un maître des comptes, chef d'une très honorable famille, et pour un vénérable vieillard ; ; mais aussi a-t-il trouvé le secret pour être grand en l'autre vie après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant pour l'amour de Notre Seigneur (1).

Ce fut en effet une grande édification pour le séminaire **[454]**

1. Lettre de saint Vincent à M. Get, à Marseille, q mars 1637.

interne de voir ce vénérable vieillard se plier à cette vie bien différente de celle qu'il menait dans le monde, et rivaliser de zèle et de ferveur avec les jeunes gens qui s'y trouvaient déjà ;(1).

René Alméras naquit le ta novembre 1575 et fut baptisé à l'église Saint-Merry. Il appartenait à une famille originaire de Bagnols (Gard) (2). Son père, Jean Alméras, financier, secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie (3), était l'ami de Pierre de l'Estoile, et sa mère était fille du maître des comptes Jean de Malestroit, auteur du *Paradoxe sur le fait des monnoies*.

René se fit d'abord pourvoir d'une charge de secrétaire du roi, puis fut nommé trésorier de France à Paris le 19 janvier 1608. Il remplit la fonction de secrétaire de Marie de Médicis et fut disgracié à la mort du maréchal d'Ancre 4.

Reçu maître des comptes le 3o mai 1622, il resta en exercice jusqu'en 1656. Il accompagna Henriette de France en Angleterre en 1625, en qualité de secrétaire. De l'année 1629 1632, il eut la survivance de la charge de général (ou contrôleur général) des postes que possédait son frère **[455]**

1. Les deux séminaristes entre lesquels il se trouvait dans les exercices étaient Jean Lehalle, âgé de vingt-six ans, et Nicolas Pierron, âgé de vingt-deux ans. Ce dernier fut plus tard le quatrième Supérieur général de la Congrégation.
2. La branche cadette produisit au dix-septième siècle un évêque de Maisons (1629.1633) et un lieutenant général des armées navales tué le 22 avril 1676 dans un combat naval contre Ruyter.
3. Jean Alméras mourut en novembre 1604, laissant cinq enfants ; : ;
1° René, dont nous écrivons la notice ; ; 2° Pierre Alméras, seigneur de la Saussaie, conseiller d'État ; 3° Madeleine Alméras, femme de Claude Leroux, trésorier des Ligues suisses ; 4° Hélène Alméras, femme de Jean Duhamel, conseiller de l'argenterie du roi ; 5° Catherine Alméras, femme de Martin de Léonia, trésorier des Suisses.
4. Concini, maréchal d'Ancre, fut assassiné sur le pont-levis du Louvre le 24 avril 1617.
5. Henriette de France, sœur du roi, avait épousé Charles Ier, roi d'Angleterre, le 11 mai 1625.

Pierre. Il fut aussi secrétaire des commandements de la reine Anne d'Autriche (1).

Il avait épousé en premières noces Marguerite Fayet, fille de Nicolas, président des comptes a Elle mourut le 15 août 1622 et fut enterrée à Saint-Gervais.

En secondes noces il épousa Marie Leclerc, fille de Pierre Leclerc, seigneur de Viviers, conseiller d'État du duc de Lorraine.

Six enfants issus de ce mariage portèrent honorablement dans diverses conditions le nom d'Alméras (3). **[456]**

1. La reine lui donna une pension de 1,500 livres le 30 juillet 1644. En novembre 1648, René Alméras fit ériger en baronnie la terre de Bouches-Valgrand, qui devint marquisat en 1681 pour Abraham Duqu es ne.
2. Marguerite Fayet était sœur de la présidente Goussaut, dont l'intervention décida saint Vincent à former la Compagnie des dames de charité.
3. 1° René Alméras, conseiller au grand conseil le 21 août 1636 ; it s'en démit en faveur d'un neveu de son nom en 1639 ; il entra en 1637 dans la Congrégation de la Mission, et mourut Supérieur général le 2 septembre 1672 ; 2° Pierre Alméras, seigneur et baron de Valgrand, capitaine des gardes, dont les faits d'armes sont plusieurs fois mentionnés dans la Gazette ; 3° Jean Alméras, conseiller, aumônier du roi et prieur de Châteauneuf ; 4° Marguerite Alméras, femme en premières noces d'Antoine Lemaître, conseiller en la cour des aides, et en deuxièmes de François de Froment, secrétaire des commandements du duc d'Orléans ; 5° Marie Alméras, qui fut supérieure de la Visitation d'Amiens ; 6° Madeleine Alméras, religieuse au monastère dc Lonchamps.
Voici la note fournie sur la sœur Marie Alméraa par les sœurs de la Visitation d'Amiens
«Notre très honorée sœur et ancienne mère Anne-Marie d'Alméras était native de Paris, d'une très qualifiée et sainte famille, M. soi, père s'étant enfin retiré et mort à Saint-Lazare, où M. son fils était Général, après la mort de M. Vincent, dont il possédait autant l'esprit que le cœur, parce qu'il honorait parfaitement la grâce et le mérite de ce grand serviteur de Dieu.
«M. le général des postes, oncle de notre chère sœur, mourut aussi chez les révérends pères carmes. Mme de Fromont, sa sœur, quoique séculière, a vécu et est morte en très grande réputation de sainteté ; sans parler de Mme ;sa sœur, religieuse dans l'abbaye de Longchamps, **[456]**

L'aîné de ces enfants, nommé René comme son père, né le 5 avril 16 13 et reçu conseiller au grand conseil le 21 août 1636, quitta tout jeune la voie des honneurs qui s'ouvrait devant lui et vint se présenter à saint Vincent, qui fit beaucoup de difficultés pour le recevoir dans sa Congrégation.

Quoique excellent chrétien, le maître des comptes s'opposa de tout son pouvoir à la décision de son fils. Citons l'auteur de la notice Dans cette disposition (d'entrer dans la Congrégation), il manifesta son dessein à son père, lequel,, quoique très homme de bien, fut extrêmement surpris de cette proposition et sensiblement touché de la résolution de son fils, non seulement à cause de la privation d'une personne qui lui était si chère, mais encore pour l'intérêt de sa famille dont il devait être le principal appui ; de sorte qu'après lui avoir témoigné tout ce que l'amour paternel **[457]**

dont nous épargnons ici la modestie.
«Notre chère sœur vécut dans une grande sagesse et dépendance de MM. ses proches, ayant pour eux une soumission parfaite, une grande piété envers Dieu et une bonté et douceur charmante pour tous.
«A ces bonnes qualités, Dieu joignant la vocation religieuse, elle fut reçue chez nos sœurs du faubourg Saint-Jacques, à Paris, où d'abord elle se mit dans une fidèle pratique de tout ce qui nous est prescrit, ayant particulièrement éclaté dès ces commencements dans une très grande régularité à nos saintes observances. De si bonnes dispositions lui méritèrent la grâce de prendre notre saint habit et de faire la sainte profession en son temps.
«Cinq ans après cet acte solennel, elle fut choisie pour être une des pierres fondamentales de notre monastère d'Amiens, où sa grande vertu la fit quelque temps après juger capable de l'éducation des novices. La perfection avec laquelle elle s'acquitta de cet emploi si important inspira à nos sœurs le désir de se placer sous sa conduite
«Elle exerça pendant douze années, à diverses reprises, la charge de supérieure ; et malgré les difficultés qui y sont inhérentes, elle se comporta avec tant de sagesse et de charité qu'elle s'attira la parfaite estime et la respectueuse amitié de la communauté.
«Elle était âgée de soixante-deux ans et avait quarante-trois ans de religion lorsque Dieu la rappela à lui ; elle passa ainsi du rang des sœurs choristes à celui des anges, le décembre de l'année 1677.» **[457]**

et le ressentiment d'une telle perte lui purent suggérer pour le faire changer de résolution, il lui dit enfin, le voyant inflexible, que puisqu'il avait été deux ans à former et à exécuter ce dessein, il lui en fallait au moins autant pour voir s'il lui devait donner son consentement.»

Après avoir surmonté les résistances qu'opposaient le maître des comptes et le vénérable instituteur de la Mission, M. René Alméras se rendit à Saint-Lazare, accompagné par son père.

Écoutons l'auteur de la notice ; :

«On ne doit pas omettre une circonstance bien digne de remarque c'est que ce père, qui avait été au commencement si contraire au dessein de son fils, fut dans la suite tellement persuadé que sa vocation venait de Dieu qu'il ne se contenta pas de lui donner son consentement et sa bénédiction ; mais, comme un autre Abraham, il voulut lui-même contribuer à l'exécution de son sacrifice, l'amenant à Saint-Lazare et le présentant à M. Vincent, auquel il dit avec une générosité vraiment chrétienne qu'il déposait entre ses mains toute l'autorité que Dieu lui avait donnée sur son fils, pour en disposer à sa volonté, suivant les desseins de la divine Providence.»

M. Alméras, devenu missionnaire, se montra exemplaire dans son détachement des parents ; il le fit bien voir. Son aptitude aux différents emplois de la Compagnie le fit désigner par saint Vincent pour la visite de plusieurs maisons, et il l'envoya à Gênes et à Rome.

M. Alméras quitta Paris sur l'ordre qu'il en reçut de son supérieur, et il partit sans rendre visite à son père et sans que saint Vincent avertît ce vénérable vieillard du départ de son fils.

Pour réparer sa faute, saint Vincent écrivit à M. Alméras la lettre suivante ; : **[458]**

1. La vie et les vertus de M. Alméras, p. 5.

A M. Alméras, maître des comptes (1).

«1er septembre 1646.

«Monsieur,

Je me prosterne en esprit à vos pieds et vous demande pardon avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, de ce que je vous ai donné sujet, sans y penser, de vous plaindre de moi, de ce que M. Alméras votre fils n'est pas allé prendre congé de vous avant son départ ; je vous ai dit, Monsieur, que j'ai fait cette faute sans y penser ; et il est vrai que je ne fis point de réflexion pour tout avant son départ. Voici comme la chose se passa. Nous fûmes longtemps en doute s'il y irait à la campagne, tant à cause de son indisposition que dans le doute des lieux où il irait. Au commencement nous avions pensé l'envoyer visiter plusieurs maisons que nous avons, à commencer par Sedan, et de là à Toul, à Troyes, à Annecy, à Marseille et à Rome, non tant pour faire les visites que pour essayer si ce divertissement lui rendrait la santé ; nous consultâmes sur cela les médecins qui furent bien d'avis de l'envoyer à la campagne, mais non pas à Rome, si ce n'était qu'il se trouvât en parfaite santé arrivant à Marseille vers la fin de l'automne. il se passa encore bien du temps à penser à la route de Sedan ; mais les grandes chaleurs survenant, nous appréhendâmes de l'envoyer de ce côté-là, à cause qu'il n'y a pas de coche pour être à couvert que depuis Troyes, ce qui nous fit changer de dessein du jour au lendemain sur l'occasion qui se présenta de l'envoyer à Angers, où il pouvait aller à couvert par le coche jusqu'à Orléans, et de là par la rivière ; de sorte que la résolution prise le soir, il partit le lendemain sans que je fisse aucune réflexion à l'obligation filiale qu'il avait d'aller recevoir vos commandements, et je**[459]**

1. Lettres de saint Vincent, t. Ier, p. 561.

pense qu'il en fut de même de lui ; ; pour le moins, il ne m'en parla pas du tout. Vous voyez par là, Monsieur, comment ma faute n'est pas volontaire, mais manque de réflexion à ce que je vois.

«La lettre que je vous envoie de Monsieur votre fils vous fera voir un autre manquement, Monsieur, qui est de l'avoir reçue il y a environ vingt jours et ne vous l'ai point envoyée qu'à présent. C'est encore ici une faute qui ne procède pas tant de mon fait que d'un de nos frères, auquel je l'avais donnée avant mon départ pour Fontainebleau, et lequel oublia de vous l'envoyer, de quoi j'ai été bien étonné à mon retour ; et quoiqu'il soit bien soigneux, Dieu merci, il ne l'a pas été en cette occasion ; et je pense que notre soudain départ pour Fontainebleau, où il vint avec moi, en fut cause. Je vous rends compte de tout ceci, Monsieur, afin qu'il vous plaise de croire que je n'ai point manqué en cette occasion de bonne volonté, mais de mémoire, et que, par conséquent, vous me fassiez la grâce de m'accorder plus volontiers le pardon que je vous demande pour Monsieur votre fils et pour moi.

«M. Portail m'écrit de notre maison de la Rose, du diocèse d'Agen, du 8 de ce mois, que Monsieur votre fils et lui ne se sont jamais mieux portés ; ce sont ses mêmes paroles, et qu'ils partiraient à huit jours de là pour Marseille, et de là, l'un pour Gênes et pour Rome, et l'autre pour Annecy, diocèse de Genève, selon l'ordre que je leur en enverrai à Marseille. Or, je suis en doute lequel des deux ira à Rome, ou bien s'ils iront tous deux. Je vous assure, Monsieur, que Monsieur votre fils n'ira point à Rome, si M. Merles et notre médecin, M. Vacherot, y jugent le moindre inconvénient du monde. La vie de Monsieur votre fils nous est trop chère, Monsieur, et votre satisfaction aussi ; et quoique les médecins estiment qu'il puisse passer. je manderai néanmoins qu'il ne le fasse pas, si sa santé n'est aussi bonne en arrivant à Marseille que lorsqu'il est **[460]** arrivé à la Rose. Voilà, Monsieur, notre petite conduite à l'égard de Monsieur votre fils, que j'honore comme Dieu sait et chéris plus que moi-même, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, votre, etc.

En réponse à cette lettre si humble et si respectueuse, M. Alméras écrivit à saint Vincent ; :

«Quand je considère de quelle sorte et avec quel acquiescement je consentis à la vocation de mon fils, sans que les tendresses naturelles m'aient empêché de le consigner entre vos mains, que depuis près de dix ans je n'ai exigé ni aucun des soins que les enfants donnent à leur père, que je ne lui ai jamais parlé de sa vocation qu'en l'approuvant et en me réjouissant de l'y voir si bien confirmé, je vous proteste devant Dieu, qui est le seul scrutateur des cœurs, que je ne trouve rien. à dire sur les desseins que vous avez sur la personne de mon fils, aux commissions ni aux emplois que vous lui donnez, ni aux voyages que vous lui faites faire, fussent-ils jusqu'aux Indes, ayant, la première fois que je vous le menais, déposé entre les mains de Dieu et les vôtres l'autorité paternelle que j'avais sur lui, pour vous en rendre le maître absolu ; je ne puis ni ne dois révoquer l'offrande que j'en ai si volontairement faite ainsi il me reste à prier Dieu qu'il bénisse ses actions, qu'il fasse prospérer ses voyages, et vous, Monsieur, de me donner quelque part à vos prières.»

Les termes de cette lettre sont un témoignage d'une vertu peu commune, dans un père qui avait assurément, pour un si digne fils, une affection égale à son mérite ; mais il passa encore plus avant dans l'exercice de cette vertu, lorsqu'à sort imitation, il fit un sacrifice de lui-même à Dieu dans la thème Congrégation, où il fut reçu, comme nous l'avons dit en commençant, le 2 mars 1657 (1).

1. Notice sur M. Alméras, p. 7-

Il y donna la plus grande édification jusqu'à sa mort, et voici comment saint Vincent en parle en annonçant la perte que la Congrégation venait de faire

«M. Alméras le père a trouvé la fin de ses jours au bout de quatre-vingt-trois ans qu'il a vécu sur la terre ; il tomba malade le premier jour de l'an, et le quatrième il alla au ciel. Nous avons sujet de le croire ainsi, après les actions de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis son entrée dans la Congrégation, qui ont édifié toute la maison, et qui l'ont disposé à une bonne mort en suite d'une si longue vie (1).»

1. Lettres de saint Vincent, t. IV, p. 5.

M. CLAUDE DE LA SALLE

- 1629-1705 –

Enfance de M. de la Salle. — Son noviciat. — Sa prêtrise.

M. Claude de la Salle naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 10 août de l'année 1629, de M. Jacques de la Salle, écuyer garde du corps de la reine mère et du roi, etc., et de demoiselle Guiraul de Garrose, femme de chambre du roi. Ils étaient l'un et l'autre très bons chrétiens, fort craignant Dieu et vivant sans reproche à la ville et à la cour ; : ils firent cependant une grande faute à l'égard de leur fils, car ils le laissèrent dix jours sous la captivité du démon, en lui différant le saint baptême, sans doute pour des considérations de famille trop puissantes dans tous les temps. L'enfant fut ondoyé le 20 du même mois, et les cérémonies du baptême ne furent suppléées que deux ans après. La suite de sa vie fera voir que la divine semence de la grâce était tombée sur une terre fertile. Les aimables vertus de l'enfance s'épanouirent à l'aise dans son jeune cœur.

Quoique élevé avec peine, avec les soins les plus délicats, à cause de la faiblesse de sa santé, on le mit aux petites écoles, aussitôt qu'il fut en état d'apprendre. Il était naturellement doux et complaisant envers ses compagnons ; et sa soumission et son obéissance à l'égard de ses parents et de ses maîtres ne se démentirent jamais ; sa piété était **[464]** admirable. Ainsi il se partageait sagement entre l'étude des sciences humaines et la crainte de Dieu ; : et, dans celle-ci, il n'eut point d'autre maître que l'onction de la grâce, qui agissait si vive et si suave dans son âme ; car sa mère ne put prendre soin de son éducation morale, tout occupée qu'elle était auprès des jeunes princes de la famille royale.

M. de la Salle fit ses études de philosophie et de théologie au collège de Lisieux, et puis à la Sorbonne, sous le fameux Despériers, chez lequel il logeait. On sait, sur des témoignages certains, combien il correspondit aux desseins de ses parents par son application à l'étude et sa bonne conduite. Il ne dissipa jamais son argent en jeux et en divertissements, comme font tant de jeunes gens au milieu de cette grande cité, si riche en plaisirs et en moyens de corruption pour la jeunesse ; et son professeur eut toujours à se louer de l'équité et de la reconnaissance du jeune étudiant. Il avait vingt-quatre ans quand il fut reçu maître ès arts. L'acte de résignation, faite en sa faveur, du prieuré de Saint-Nicolas de Champvant (diocèse de Poitiers) le qualifie de bachelier en théologie. Il avait reçu la tonsure cléricale, à l'âge de quatorze ans, des mains le M. Richard Smelatus, évêque de Chalcédoine.

M. de la Salle ayant acquis, dans les collèges de l'Université, la science nécessaire à l'état ecclésiastique, entra au séminaire des Bons-Enfants pour examiner plus à loisir sa vocation. Son esprit pénétrant et droit ne tarda pas à être frappé du contraste qu'il y a entre la vie tranquille et innocente d'une communauté bien réglée et cette vie tumultueuse et criminelle qu'on mène dans le siècle corrompu. Son cœur désira une retraite entière et durable ; : et ce mouvement intérieur venait de l'esprit de Dieu. Un rayon céleste lui avait montré que le monde est assis dans le mal, et que tout y est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie, et il se dit ; : «Dieu m'a préservé des grands crimes et me donne la faim et la soif de sa justice ; **[465]** le n'ai pas encore perdu le témoignage d'une bonne conscience ; : si je reste dans le monde, je cours grand risque de perdre mon âme ; on y respire un air infect, des pièges nombreux sont tendus sous mes pas ; et puis les biens du monde ne peuvent remplir mon cœur, je sens qu'il a besoin de Dieu.» Il se représentait ensuite les avantages inappréciables de l'état religieux où la vie est si pure, les chutes si rares, les moyens de sanctification si puissants. Les communications divines, la douce sécurité du cœur, l'heure de la mort et les récompenses du ciel, tout cela faisait sur sa volonté des impressions profondes. La lutte ne fut pas longue dans son cœur, la grâce triompha presque sans travail.

Pressé par le Saint-Esprit, il vint à Saint-Lazare, pour mettre son dessein à exécution. Il trouva feu M. Vincent, notre très honoré Père, accompagné de M. Portail, son assistant, et lui ouvrit

entièrement son cœur ; : après lui avoir exposé les raisons qu'il avait de quitter le monde, il lui témoigna le désir d'entrer dans la Congrégation. M. Vincent l'interrogea sur la philosophie, la théologie et les marques de sa vocation, et il fut satisfait de ses réponses.

Mais il restait encore une difficulté ; : notre jeune clerc avoua ingénument la délicatesse de sa complexion et surtout la faiblesse de ses yeux. M. Vincent en fut frappé et hésita quelque temps à recevoir un sujet apparemment hors d'état de faire jamais des études sérieuses ; cependant, considérant d'ailleurs le bon naturel du postulant, son grand désir d'être à Dieu et ses autres excellentes qualités, il suivit l'inspiration de sa vertu favorite, de ne pas décider par lui-même de cette vocation. Il lui dit donc ; : «Mon ami, nous hésitons à vous admettre à cause de la faiblesse de votre vue ; mais, ne perdez point courage, recommandez l'affaire à Dieu et allez de notre part vous présenter à M. Charton ; : vous lui rapporterez notre entretien, et ajouterez que flous avons remis à son jugement la décision **[466]** de votre vocation à la Compagnie, et que nous ferons en cela ce qui sera jugé être de la gloire de Notre-Seigneur et de votre véritable bien.»

M. de la Salle se rendit en toute hâte chez M. Charton, grand pénitencier et, comme M. Vincent, membre du conseil de la reine régente ; et il lui rapporta les paroles de M. Vincent. Il a depuis raconté à quelqu'un de nos frères que chemin faisant il se recommandait avec beaucoup de ferveur à Dieu et à la sainte Vierge.

M. Charton l'ayant ouï, l'examina, comme l'avait fait M. Vincent, pesa devant Dieu les diverses raisons et lui fit cette réponse «Allez, et dites à M. Vincent que je vous ai bien examiné, qu'il peut vous recevoir sans crainte, et j'espère que vous serez bon sujet dans la Congrégation.»

Cette réponse décisive le remplit de consolation, et il alla tout joyeux la rapporter à M. Vincent ce bon Père l'accueillit avec les épanchements de cette cordialité si charmante qui lui gagnait les cœurs des personnes qui l'approchaient et surtout ceux de ses enfants.

Il fut reçu au séminaire interne de Saint-Lazare par M. de l'Épinay, qui en était alors directeur, le 20 janvier 1658 ; et on posa comme condition qu'il demeurerait clerc toute sa vie, à cause de la faiblesse de sa vue, laquelle condition fut écrite à la marge de l'acte de sa réception, afin que ce fût chose réglée et arrêtée, contre laquelle il ne pût pas revenir. On peut admirer ici la pureté d'intention et l'humilité de ce nouveau séminariste, qui consent à entrer dans une compagnie de prêtres, sans espérance d'être jamais élevé à l'honneur du sacerdoce. «Je ne demande pas d'être fait prêtre, disait-il alors (et il l'a répété bien des fois depuis), c'est mon salut que je cherche et non pas des honneurs. J'aime mieux être le dernier dans la maison du Seigneur, qu'occuper le premier rang dans les tabernacles des pécheurs.» Et cependant il avait fait avec succès ses études théologiques et pouvait, dans le siècle, être facilement admis **[467]** aux ordres sacrés ; d'ailleurs uniquement chéri de sa famille, plein d'espérance pour l'avenir le plus brillant, au-dessus des nécessités de la vie par la possession d'une grosse rente annuelle, aucun motif humain n'avait pu influer sur sa détermination. N'ayant donc en vue que la plus grande gloire de Dieu et l'assurance de son salut, notre frère, M. de la Salle, devait se pénétrer facilement de l'esprit de son état. Il a raconté en quelques occasions la paix inénarrable et la douceur dont il jouit pendant ses deux années de séminaire ; : «Oh ; ! que je me trouvais bien au séminaire s'est-il écrié bien des fois depuis ; oh ; ! qu'il fait bon ici, me disais-je en moi-même ; mon Dieu ; ! que je vous suis obligé de m'avoir soustrait aux orages du monde ! J'y aurais fait un triste naufrage ; et, par votre grâce, je me sauverai facilement dans ma chère vocation, pour peu que je vous sois fidèle. Les jours m'y paraissaient des heures, disait-il encore, et les heures des moments. J'y vivais en enfant sans souci, attentif seulement à me laisser conduire à Dieu par mes supérieurs.»

Ceux qui ont vécu avec lui ont assuré qu'il fut toujours humble, modeste, doux et paisible, et qu'il était dans la maison comme s'il n'y eût point été ; : ainsi l'esprit de Dieu opérait avec force et douceur dans cette belle âme.

Comme on l'avait reçu dans la pensée de le garder clerc toute sa vie, on l'occupa bientôt à la sacristie, sous un ancien frère fort régulier et d'une humeur sévère r il avait peine à souffrir le plus petit oubli de ceux qu'on lui donnait pour aides, et peu pouvaient s'accommoder à son extrême

exactitude r le frère de la Salle s'y assujettit de grand cœur, et s'y comporta avec tant de sagesse, de vigilance et de propreté qu'il gagna le cœur de ce bon frère. Et un jour, M. Vincent, s'informant auprès de celui-ci de la conduite de notre séminariste, en reçut le témoignage le plus favorable ; : ;«Vous ne sauriez croire, Monsieur, lui dit-il plein d'admiration, combien il a de vertus ; : quelle **[468]** exactitude, quel zèle et quelle patience à me supporter ! Dès quatre heures du matin, il est à l'église, préparant les autels, disposant toutes choses ; et ce qui m'étonne le plus c'est la piété avec laquelle il fait ses exercices spirituels au milieu des occupations extérieures de sa charge.» Comme le jeune Népotien, dont saint Jérôme a fait l'éloge, rien ne lui paraissait petit dans la maison du Seigneur ; et l'esprit de foi et de religion, dont il animait ses actes, lui faisait concevoir les plus hautes idées des plus bas offices qu'on pût lui confier.

Il lui arriva, sur la fin de son séminaire, une rude épreuve qui l'affligea beaucoup sans l'abattre c'est lui-même qui l'a racontée avec les détails que voici

Un prêtre du séminaire vint à se dégoûter de son état, et, sans consulter personne, il prit le parti de se retirer ; il était assez uni au frère de la Salle, que chacun affectionnait bien sincèrement, à cause de ses manières douces et serviables pour tout le monde ; or, ce prêtre, sans dire mot à M. le directeur, prit un jour une des clefs de la nef et sortit par l'église, avec l'habit de missionnaire. M. le directeur en fut averti, et, soit qu'il crût effectivement que notre frère avait pris part à cette évasion ou qu'il voulût profiter de cette circonstance pour éprouver sa vertu, il lui en parla fort durement à la sacristie, l'accusant d'avoir approuvé cet expédient fort déloyal et d'en avoir fourni le moyen. Le frère de la Salle ne répondit pas une parole et écouta fort paisiblement tout ce que son directeur trouva bon de lui dire ; mais comme il ajouta que cette faute était impardonnable, et, qu'au lieu d'un, il fallait en séparer deux, il répondit alors fort modestement «Monsieur, vous êtes le maître ; mais je vous dois dire, pour la décharge de ma conscience et la conservation de ma vocation, que je n'ai pas eu connaissance du dessein de ce bon prêtre, et que je n'ai pris aucune part aux voies peu honnêtes dont il s'est servi pour l'exécuter voilà toute la vérité» **[469]** M. le directeur étant revenu deux ou trois fois à la charge, l'humble frère se retrancha dans un modeste silence, et conserva la paix de l'âme, attendant de Dieu seul sa justification, si elle lui était nécessaire. Dieu ne tarda pas à manifester l'innocence de son serviteur ; le prêtre fugitif alla à Saint-Charles, où il connaissait un de nos missionnaires, remettre l'habit qu'il avait emporté, et assura qu'il n'avait communiqué son dessein à personne. M. le directeur fut extrêmement édifié de la vertu du novice, dans une circonstance aussi délicate et fâcheuse pour un jeune homme qui aimait par-dessus tout sa vocation. Ce fut presque la seule peine extérieure dont il fut affligé pendant son séminaire, n'en éprouvant guère d'intérieures à cause de la grâce particulière dont Dieu l'avait prévenu, et de la docilité pleine de délicatesse avec laquelle il recevait ces célestes faveurs.

Le temps de ses vœux était cependant arrivé, et ici une nouvelle peine attendait le pieux séminariste. Il plut à M. Vincent, soit pour éprouver sa patience, soit pour délibérer en effet sur sa réception dans la Compagnie, de le différer de quelques jours, sans lui laisser entrevoir le terme de ce déli. Ce coup fut écrasant pour son cœur, la croix pesait bien lourdement sur ses épaules, et les jours lui paraissaient des siècles ; mais il recueillit toute l'énergie de sa vertu, il pria, il pleura devant son Dieu, devant Marie et les saints qu'il chérissait le plus ; et il espéra.

Un jour, enfin, notre très honoré Père l'appelle et lui dit qu'il sera admis dans la petite Compagnie, à la condition de rester clerc toute sa vie. Notre fervent séminariste fit les vœux avec un saint transport, et son cœur déborda de joie en se voyant désormais affranchi des obstacles du siècle, et indissolublement uni à Notre-Seigneur par les liens les plus étroits ; : dès lors, il ne pensa plus qu'à accomplir ce qu'il avait eu le bonheur de lui promettre au jour de son sacrifice.

Il fut remis à la sacristie, et continua cet humble exercice **[470]** comme auparavant avec joie et fidélité, jusqu'après la mort de M. Vincent. Mais, ainsi que le serviteur de l'Évangile, ayant été fidèle à faire valoir le peu qu'on lui avait confié, Dieu le comble d'honneur et l'établit sur son peuple. Le voyant si sage, si pieux, et solidement instruit, quelqu'un suggéra à M. Alméras que, s'il était prêtre, il pourrait rendre plus de services, en confessant nos frères, nos clercs, et même nos

prêtres dans le besoin. M. Alméras écouta cet avis voyant cette maison dans la disette de prêtres, car tous étaient dispersés dans la vigne du Seigneur, il crut que cette inspiration venait du Ciel, et il ne se trompait pas, comme la suite nous le fera voir.

II fit appeler le vertueux clerc et lui demanda s'il se trouvait content dans son office ; : ;«Très content, lui répondit le frère de la Salle. — Eh bien ! mon frère, reprit M. Alméras, nous pensons sérieusement vous faire prêtre ; que dites-vous de cela ; ? — Ce que je dis, Monsieur, que c'est une chose impossible ; je n'ai ni science, ni vertu ; je n'y vois presque pas ; je ne suis bon à rien. O Monsieur ! il ne faut pas y songer, s'il vous plaît. Et que dirait M. Vincent, notre très honoré Père, s'il me voyait prêtre, après ne m'avoir reçu qu'à la condition que je vivrais et mourrais clerc ; ? Que lui répondrai-je, quand il me reprochera l'infidélité à ma promesse ;?» Il ajouta encore tout ce qu'il put imaginer pour détourner son supérieur de ce dessein ; mais M. Alméras lui répondit qu'il devait obéir ; que Dieu aurait agréable qu'il se laissât conduire, et que, pour M. Vincent, il aurait de quoi le satisfaire.

Tant d'humilité mit en relief le mérite du jeune clerc, et, si celui-là seul est digne du sacerdoce, qui est ordonné malgré lui, notre frère de la Salle devait être vraiment appelé.

Sa pension annuelle de 400 livres sur l'abbaye de Morigny fut agréée comme titre clérical ; on obtint du pape Alexandre VII un *extra tempora*, et dans l'espace de trois **[471]** semaines il reçut les ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise, des mains de Mgr A. F. de Maytie, évêque d'Oléron par permission du cardinal de Retz, C'était au mois de janvier de l'année 1661. La dispense de cet article de la discipline ecclésiastique était autorisée par la sainteté du nouveau prêtre, car il n'était pas néophyte dans la foi, ni dans la sainte conversation, et les vertus dont il honora son ministère justifièrent la conduite de ses supérieurs.

Il se disposa à sa première messe par quelques jours de retraite, se purifia de nouveau des restes de ses péchés, et essaya d'élever son âme à ce degré de pureté que saint François d'Assise avait vue dans la forme de cette belle et transparente liqueur qu'un ange du ciel lui montra ; la nécessité de cette souveraine perfection avait épouvanté son âme, et il avait, quelques jours auparavant, allégué cet exemple à M. Alméras, pour justifier les saintes frayeurs qu'il avait d'un ministère, si élevé au-dessus des vertus des anges et des hommes les plus saints ; mais maintenant que l'acte était consommé, il ne pensait plus qu'à se rendre semblable à la victime sans tache qu'il allait immoler de ses mains. Dans ce premier sacrifice, il s'offrit aussi comme hostie en union avec l'agneau divin et immaculé au Père céleste, pour ne plus vivre que de sa vie, de son esprit, et pour sa plus grande gloire.

II

M. de la Salle établi confesseur de la maison. — Ses qualités comme directeur des âmes.

De tous les ministères du prêtre, le plus saint et le plus difficile est celui de confesseur. Lier et délier les pécheurs, discerner entre la lèpre et la lèpre, ouvrir le ciel et fermer l'enfer, répondre, âme pour âme, de tous ceux qui s'approchent du sacré tribunal, cela est grand et dangereux on **[472]** s'y sauve et on s'y damne, non pas seul, mais avec les âmes que l'on a dirigées vers l'abîme ou vers la céleste patrie.

Ici, des grâces spéciales sont nécessaires, et ces grâces, Dieu ne les accorde qu'à ceux qu'il a choisis lui-même pour opérer le salut en Israël. M. de la Salle ne s'introduisit pas de lui-même dans ce ministère ; il y fut appelé de Dieu comme Aaron ; on fut même obligé de le lui imposer par la force de l'obéissance, comme on avait fait auparavant pour la prêtrise, mais quand il eut accepté le joug, il ne s'épargna pas.

Le prêtre a deux fonctions à remplir, l'une sur le corps réel de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'autre sur son corps mystique, qui est l'Église. Là est toute la raison de ses droits et de

ses devoirs. M. de la Salle comprit la seconde autant que la première ; il s'efforça de faire valoir au centuple ce nouveau talent, arrachant et dissipant, détruisant jusqu'aux plus petites fibres de vice dans les cœurs, pour y jeter la semence des chastes conseils et des fortes vertus du christianisme. Il savait abaisser toute hauteur et combler toute vallée, pour édifier le corps mystique du Sauveur.

La vie de M. de la Salle n'est pas féconde en événements extraordinaires, en accidents variés qui puissent captiver l'imagination et provoquer la curiosité du lecteur ; il ne sortit jamais de Saint-Lazare, et il dirigea cette maison pendant quarante-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort ; aussi, son histoire est celle d'un saint confesseur, et n'est riche qu'en actes de sagesse et de vertu.

M. de la Salle possédait toutes les qualités requises pour un bon directeur il était rempli de l'esprit de sagesse et de prudence, de science ascétique, de piété et de zèle pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes ; et puis, il avait un cœur toujours disposé à faire du bien à tout le monde.

Il fallait bien qu'il fût sage, ce prêtre qui pendant **[473]** quarante-quatre ans, sans jamais dévier de ses devoirs envers Dieu, trouva le moyen de contenter une communauté composée de plus de trois cents personnes, où il y avait des supérieurs et des inférieurs, des savants et des simples, des vieillards et des jeunes gens. Parmi tant d'esprits divers, il n'en est pas un qui n'ait été satisfait de ses services, et tous ont admiré sa conduite, principalement dans certains temps fâcheux, où, pour de bonnes fins, les plus qualifiés de la maison avaient des vues opposées sur des questions difficiles ; alors, lui, sans prendre aucun parti, sans se déclarer pour Paul, ni pour Apollon, ni pour Céphas, mais seulement pour Jésus-Christ, a toujours entretenu la paix et conservé l'affection de tous ceux qui s'adressaient à lui. Simple avec les simples, prudent avec les sages, procurant le bien de tout le monde, il se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il excellait surtout dans la manière de faire respecter les supérieurs sans se rendre suspect aux inférieurs, et de soulager les inférieurs sans diminuer l'autorité des supérieurs. Et c'est ainsi qu'il les contenta tous sans jamais intéresser sa conscience, pendant plus de quarante années. C'est un prodige de sagesse qui n'a presque pas eu d'exemples dans toute l'antiquité.

Dans le sacré tribunal, le prêtre est juge et docteur ; il doit posséder, dit le grand pape Innocent III, cette science qui le met en état d'examiner les affaires difficiles et de trouver dans les livres les décisions qui ne sont pas toujours présentes à sa mémoire. Si un aveugle veut conduire un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse. Et on sait que la conduite des âmes est l'art des arts et la science des sciences. M. de la Salle avait fait de solides études théologiques dans le monde. Cependant, à peine se vit-il engagé dans la conduite des âmes qui tendent à la perfection et qui s'étudient à mener la vie apostolique, qu'il ne négligea rien pour se rendre familières les bonnes règles de la vie spirituelle. Il avait parfaitement appris deux ou **[474]** trois excellents théologiens, au point qu'il savait indiquer tous les endroits où chaque question était traitée Tenez, disait-il plaisamment, c'est là ; je ne vois pas des yeux, mais je touche du doigt l'endroit que vous cherchez ; il est à telle page, en haut ou en bas.»

En outre, il s'était fait un abrégé bien ordonné des matières spirituelles, qu'il avait écrites de sa main, et il trouvait là, en quelques pages, tout ce que les PP. Suffren, Alvarès et les autres maîtres de la vie spirituelle ont longuement expliqué avec tant d'onction. Pour éviter à ses pénitents l'ennui que causent les redites, il avait composé sur les épîtres et les évangiles de chaque dimanche de l'année une courte homélie pleine de clarté, renfermant en substance tout ce qu'on peut dire de plus édifiant par rapport aux temps, aux circonstances des mystères et aux besoins des différentes personnes. Il avait aussi une distribution de pratiques de piété relativement aux trois degrés de la vie spirituelle, pour ceux qui commencent, pour ceux qui sont dans la voie du progrès, et pour ceux qui ont atteint un haut degré de perfection. Je l'ai souvent consulté sur quelques difficultés de la vie spirituelle pour moi ou pour quelques-uns de nos prêtres, dispersés dans les provinces, et ses réponses, toujours précises et solides, touchaient le point de la difficulté et en donnaient une solution qui ne laissait aucune incertitude.

Cette science des saints, il l'avait acquise dans les livres et aux pieds du crucifix ; mais il avait encore une autre source de lumière sa profonde humilité ; elle le portait à consulter non

seulement les vieillards consommés dans les sciences divines et humaines, mais souvent aussi de jeunes professeurs qui commençaient encore. Ainsi, il évitait ces mécomptes et ces embarras de personnes qui décident de tout, les yeux fermés, n'ignorant rien, ne sentant aucune difficulté, et causant par là de graves préjudices aux âmes qu'elles dirigent. **[475]**

Mais le moyen le plus actif, le plus efficace du prêtre, pour déterminer la volonté à la pratique du bien, c'est l'autorité qu'on reconnaît en lui ; cette autorité que donnent seules une piété toujours égale et une vie exemplaire. «Que le confesseur, disent les canons de la pénitence, ne soit ni coupable des crimes qu'il juge, ni atteint des langueurs et des infirmités qu'il veut guérir dans les autres. Comme il est obligé de dire de grandes vérités, il doit pratiquer de grandes vertus, et il faut que ses pénitents soient portés à l'amour du bien encore plus par la considération de ses bons exemples, que par la force de ses exhortations.» Il ne nous impose jamais rien, qu'il ne l'eût pratiqué avant nous ; jamais il ne mit sur nos épaules ces lourds fardeaux que les hypocrites pharisiens de la Synagogue ne voulaient pas toucher du bout du doigt. Sévère pour lui-même et très doux envers ses pénitents en tout ce qui n'était pas contraire aux intérêts de Dieu, il savait les amener à faire les choses nécessaires, en ajoutant lui-même plusieurs de surérogation.

Notre saint prêtre avait du zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et un zèle sage et prudent, doux et suave, ferme et constant. C'est ce zèle qui le tenait dans une scrupuleuse assiduité à son ministère ; : c'est ce zèle qui lui a fait supporter, pendant tant d'années, le fardeau des iniquités de tant de personnes qui lui étaient adressées dans les retraites, et les restes des péchés de tant de' justes qu'il a élevés au sommet de la perfection. Les ardeurs du zèle qui dévoraient son âme étaient intenses comme celles de Moïse et de saint Paul ; ; car il a témoigné, en diverses circonstances, qu'il était disposé à se voir effacé du livre de vie comme Moïse, ou à devenir anathème pour ses frères, dans le sens de l'apôtre. Chaque fois que la cloche l'appelait au confessionnal, il quittait tout à l'instant, il accourait avec une vitesse extraordinaire, surtout pour les jeunes gens ; : sa promptitude à se rendre au saint tribunal était passée en **[476]** proverbe dans la maison. Dans l'une des conférences sur ses vertus, faites après sa mort, on a rapporté que le matin même du jour où il se mit au lit pour la dernière fois, il était au réfectoire, prenant une tranche de pain trempée dans un peu de vin, et, comme il portait le verre à la bouche, la cloche vint à sonner, aussitôt il le remit sur la table, alla confesser la personne qui l'appelait, et revint ensuite achever son modique déjeuner. Que de fois il s'oubliait de la sorte, pour aller se sacrifier au service du prochain.

Un ancien prêtre, visiteur d'une de nos provinces, lui disait un jour, qu'il pourrait bien avoir des heures marquées pour les frères, pour les étudiants et pour les prêtres :

«Oh ! Monsieur, n'y pensons point, lui répondit-il, il ne faut pas avoir égard à ce qui m'accommode, mais à ce qui accommode les autres.»

Souvent ceux qui l'avaient appelé, ne se trouvant plus, il demandait aux uns et aux autres ; : Est-ce vous ? est-ce vous ; ? s et il s'en retournait en riant ; et, quelquefois aussi, à peine rentré dans sa chambre, la cloche sonnait de nouveau ; et il revenait avec la même joie, demandant même pardon à ceux qu'il croyait avoir fait attendre. Alors même qu'il avait été empêcha, il s'accusait en plein chapitre de n'avoir pas répondu à l'instant à l'appel de la cloche, comme une chose de mauvaise édification. Malgré ses occupations nombreuses, il ne manqua jamais de ponctualité aux jours et aux heures de confession pour le séminaire, et cela pendant quarante-quatre ans ; : ce que nous ne craignons pas de répéter, parce que cette égalité de vie et cette constance de vertu est le cachet de la vraie sainteté.

Enfin un bon confesseur doit avoir les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ même envers les pauvres pécheurs ; il doit les environner de toute la tendresse d'une mère, et être toujours prêt à consommer les plus grands sacrifices pour leur salut. On peut dire que M. de la Salle fut la personnification de cette compassion tendre aux misères **[477]** de la vie : il tendait le bras à tout ce qui avait le cœur brisé et pleurait sur les péchés de ses frères. Plusieurs de ses pénitents nous ont assuré qu'ils voyaient ses yeux se remplir de larmes dans le temps même qu'ils lui déclaraient les péchés abominables de leur jeunesse.

Le trait suivant, choisi parmi tant d'autres, nous donnera une idée de cette sensibilité surnaturelle, qui savait attendrir le cœur des plus endurcis. Un séminariste, c'est lui-même qui l'a raconté, lui fit une confession générale, qui dura trois jours ; au récit de tous les excès dont une jeunesse libertine est capable, les yeux du saint prêtre se mouillèrent de larmes, ce qui le toucha tellement qu'il ne pouvait plus ni continuer, ni se consoler. Comme dans la première confession, il l'avait vu insensible, son cœur compatissant avait laissé échapper ces paroles prononcées avec force et douleur : «Hélas ! mon cher enfant, que de misères, que de péchés ! Où seriez-vous maintenant, si Dieu n'avait eu pitié de vous ; ? au fond des enfers sans doute ! s Et ensuite il fit passer devant ses yeux l'exemple de ce pauvre blessé, étendu sur le chemin de Jéricho, et que le Samaritain, Notre-Seigneur Jésus-Christ, prend entre ses bras, et les larmes amères et amoureuses de Marie-Magdeleine, et de saint Pierre, et l'histoire si émouvante de ce jeune homme, que l'apôtre saint Jean avait élevé avec tant d'amour et qui s'était fait capitaine de voleurs ; : il lui fit voir la conduite si étonnante de Dieu envers son âme dans la tendre sollicitude de cet apôtre, qui ne craignit pas, malgré son grand âge, de s'élancer à la poursuite de la brebis perdue, et qui la poursuivit de toutes les ardeurs de sa charité, jusque dans la forêt où elle était errante. Cette parole enflammée pénétra le cœur du jeune séminariste, et triompha de son insensibilité.

Un de nos frères coadjuteurs, allant un jour chez M. de la Salle, pour lui faire sa communication, le trouva triste et tout en larmes ; mais les ayant essuyées aussitôt, il fit tous ses efforts pour cacher sa douleur à ce bon frère et lui **[478]** fit beaucoup de caresses. Ensuite le voyant fort affectionné à sa vocation et plein de zèle pour sa perfection, il ajouta en l'embrassant ; : «Que vous êtes heureux, mon frère ! tous ne sont pas de même ; il en est un parmi vous, qui en a ébranlé plusieurs ; ne vous laissez pas séduire ; le démon se sert de lui comme de suppôt ; mais il ne tardera pas à porter la peine de son péché ;» et, en prononçant ces mots, il pleura de nouveau, et le frère se retira tout édifié de tant de zèle.

Ce sont ces larmes qui ont le secret de toucher les cœurs des hommes et celui de Dieu. C'est le caractère que saint Paul donne du sacerdoce de Jésus-Christ ; : nous avons un pontife qui sait compatir à nos infirmités.

La source de tant de bénédictions, dont le ministère de notre cher confrère était accompagné, était un attrait de grâce tout spécial que Dieu lui avait accordé, en vue de son ministère. On petit dire qu'il se trouva comme forcément applique par la divine Providence à cette œuvre de réconciliation. La faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de se livrer à l'étude ; ; la délicatesse de sa santé lui interdisait les travaux des missions il dut se donner exclusivement aux pénibles fonctions du sacré tribunal, et il eut, pour les remplir fidèlement, lumière, force et charité. Jamais il ne fit paraître ni ennui , ni chagrin, ni empressement. 11 ne sortait du confessionnal que pour se prosterner aux pieds du tabernacle et de la croix, parlant ainsi alternativement à Dieu de ses pénitents, et à ses pénitents de Dieu et de ses préceptes. Sa conduite, pour être bien exprimée, doit être comparée à la conduite même de Dieu, dont Salomon a dit La sagesse atteint d'une fin à une autre avec force, et dispose tout avec suavité. *Attingit ergo a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter*.»

Il n'éluda jamais l'étendue des préceptes évangéliques par les fausses interprétations de la chair et du sang.

Il savait refuser l'absolution aux indignes, la différer à **[479]** ceux qu'il ne voyait pas disposés convenablement et ce refus, il le faisait avec tant de ménagements, que ses pénitents entraient dans ses sentiments, quand il leur avait exposé ses principes.

Il était inflexible envers les ecclésiastiques qui manquaient habituellement de porter la soutane, qui n'avaient point les cheveux courts, ni la tonsure cléricale ; qui s'absentaient de leur diocèse sans permission ; qui possédaient plusieurs bénéfices enfin toute infraction aux statuts qui frappent de censure était un motif pour lui de refuser l'absolution, quand il ne voyait aucun amendement. Au reste, pour éviter toute faute dans les confessions des ecclésiastiques, qui ne sont

pas ordinairement les plus faciles, il ne s'y portait jamais de lui-même, mais attendait l'ordre de l'obéissance.

A l'égard des membres de notre Congrégation, il était ferme pour ce qui touche aux vœux ; ; il exigeait surtout une grande délicatesse des étudiants, vis-à-vis de la pauvreté et de la chasteté.

Ce mélange de force et de douceur était accompagné ;chez M. de la Salle d'une grâce extérieure qui lui gagnait au premier abord la confiance de ceux qui l'approchaient. Et il partagea si bien ce don avec le saint évêque de Genève, que personne ne se rebuta jamais de sa conduite ni de ses manières. Le ton de sa voix, la douceur de son regard, son geste, tout en lui impressionnait heureusement ses pénitents. C'est ce qu'a déclaré un religieux, qui était venu faire une retraite à Saint.Lazare par ordre de son évêque ; : il y était entré à contre-cœur ; mais à la seconde entrevue qu'il eut avec l'homme de Dieu, il ne put se défendre de lui ouvrir entièrement son cœur. Tous les ecclésiastiques et les laïques ont rendu le même témoignage. Voici quelques petits traits, qui feront juger de son amabilité et de son adresse à gagner les cœurs Il avait la coutume d'aller voir les retraitants dans leur **[480]** chambre, et leur offrait ses services de si bonne grâce qu'ils en étaient charmés. Il prenait ensuite d'eux des informations préliminaires, afin, disait-il, de ne pas perdre du temps dans la confession, et de ne pas les garder trop longtemps dans une posture incommode.

Un jeune postulant étant sur le point de faire sa confession générale, M. de la Salle l'embrassa avec beaucoup de tendresse et lui dit ; : «Il semble que vous avez froid, vous tremblez. — Oh ! ce n'est pas le froid, répondit le jeune homme, mais la confession qui cause cette agitation en moi.» Alors le saint prêtre, le pressant contre sa poitrine, lui dit ; : «Quand vous serez au séminaire, au milieu de vos frères, vous n'aurez plus froid. Faisons maintenant une bonne confession ;» et, prenant le pan de sa robe, il l'en couvrit, comme pour le garantir du froid ; ce qui charma le pénitent et le mit tellement à l'aise, qu'après avoir développé tous les replis de son cœur, il était comme fâché de n'avoir plus rien à lui confier.

On lui amena un vieux paysan, calviniste, âgé de plus de soixante-dix ans, pour qu'il le préparât à la confession et à la sainte communion. Ce vieillard, goutteux des mains, des pieds et des genoux, était tout tremblant et courbé sous le poids de ses années et de ses travaux. Toute la communauté admira en cette occasion la bonté et la tendresse de M. de la Salle pour cette vieille brebis, égarée dès le ventre de sa mère. Il l'aidait à monter et à descendre les degrés, lui donnant son bras, et l'accompagnant partout. Il lui lisait le catéchisme et le préparait péniblement avec une condescendance inexprimable. Il surmonta les difficultés de la confession. Pour éviter à ce bon vieillard la peine de se tenir à genoux pendant la cérémonie publique, il eut soin de placer un des coussins, dont on se servait pour les évêques, sur son prie-Dieu, à quoi ce bon paysan eut beaucoup de peine à consentir. Et comme nous étions charmés de tant de charité et de simplicité, l'un de nous dit à M. de **[481]** la Salle, par manière de plaisanterie, «que cela était de mauvaise édification , et, que c'était manifestement aller contre cette parole de l'Écriture, qui défend de faire des coussins et des oreillers, pour flatter la délicatesse des personnes de courage ;» il répondit avec beaucoup d'agrément et d'esprit : «Le Prophète ne défend pas de mettre des coussins sous les genoux des vieillards, mais de préparer des oreillers pour la tête des personnes lâches, afin de surprendre leur âme.» Il en usait souvent de la sorte à l'égard des personnes même bien portantes, quand leurs confessions devaient trop se prolonger. Il.leur plaçait des tapis sous les genoux, approchait une chaise de leurs coudes, et leur indiquait la manière de s'y mettre commodément, les obligeant à faire ce qu'il leur montrait. Tant de prévenance comblait ces personnes de joie ; : et, persuadées qu'elles avaient à faire à un bon maître, puisque le serviteur, qui tenait sa place, était rempli de tant de douceur, leur âme s'ouvrait à l'espérance.

Pendant la confession, il les encourageait par un petit mot de cordialité, de compassion, de confiance. Dans le but d'ouvrir entièrement leur cœur, il excusait la conduite des pécheurs, attribuant à l'inconsidération de la jeunesse, à l'entraînement des mauvaises compagnies, à la funeste influence de l'exemple, les excès de leur vie. Puis il leur disait :

Allons, il paraît que Dieu vous sauve ; : on peut mieux vivre que vous n'avez fait, mais on ne peut mieux se confesser ; vous jouirez bientôt d'un grand repos de conscience.» Il diversifiait ses paroles selon les dispositions des âmes ; ; quelquefois même un petit signe de sa tête suffisait pour dilater les cœurs les plus resserrés.

Il y a des confesseurs assez doux et assez industrieux pour tirer du fond des consciences tout le venin du péché ; mais ensuite ils se changent en juges sévères et en médecins sans compassion ; ce qui produit deux mauvais effets sur les pénitents ; : une espèce de repentir de leur confiant aveu et un **[482]** défaut de bonne résolution pour l'avenir. Chez M. de la Salle, point d'invectives, point de corrections amères ; : il montrait aux pénitents leur tort, par voie de compassion et d'encouragement. Il leur faisait voir les rayons de la miséricorde divine descendant sur ces abîmes de misère. Lorsque le regret du péché arrachait des larmes amères aux pénitents, il avait des paroles de consolation, ou bien il attendait que les cœurs fussent un peu déchargés. Si leur esprit était effrayé par la crainte des jugements de Dieu, il disait :

Mon frère, il y a assez longtemps que vous honorez la justice de Dieu par vos craintes, il est temps d'honorer sa miséricorde par votre confiance. Vos péchés vous sont pardonnés ; ; je vous défends d'y penser désormais.

Ces paroles étaient efficaces et portaient le calme au fond des âmes.

Quant aux choix des pénitences à imposer, M. de la Salle était doux et modéré pour les vindicatives, mais ferme pour les médicinales. Voici à peu près sa conduite à cet égard — Pour les exercitants qui retournaient dans le monde, il leur désignait un directeur, les obligeait de se confesser une fois tous les mois, ou au moins tous les deux mois ; il les engageait à fuir les parties de plaisir, à bien régler leur famille, à faire tous les jours quelque bonne lecture, et à prier beaucoup.

Il était inflexible pour la fuite des occasions ; : il ne se rassurait jamais contre le danger d'offenser Dieu Il s'était pénétré de l'énergique langage du Sauveur sur ce sujet ; lui, qui nous ordonne d'arracher l'œil droit et la main qui nous scandalise, et qui nous assure que celui qui aime le danger y périra. Un prêtre étant venu le consulter sur la conduite à tenir envers un ecclésiastique, qui depuis longtemps n'était pas retombé dans une habitude de péché, mais à l'égard duquel l'occasion ne semblait pas assez éloignée, il répondit ; : «Soyez ferme, Monsieur. Et fermant convulsivement la main et détournant les yeux avec horreur ; : **[483]**

«J'en ai vu retomber après deux ou trois ans d'amendement ; : pas de séparation totale, pas d'absolution.»

A l'égard de ceux qui se disposaient à entrer dans la Congrégation, apportant du monde des habitudes vicieuses, il ne leur donnait l'absolution qu'après leur entrée définitive, espérant l'amendement de l'absence des occasions. Pour d'autres, il différait l'absolution, justifiant sa conduite par ce raisonnement ou ils sont vraiment convertis, et ils seront eux-mêmes bien aises d'éprouver la sincérité de leur repentir par cette épreuve ; ou ils n'en ont que l'apparence, et alors il vaut mieux pour eux demeurer dans leur état, que de se faire illusion sur leur péché, et éloigner ainsi la pensée et le désir d'en sortir.

A ceux de la maison et aux âmes pieuses, il imposait de petites pénitences, mais admirablement proportionnées à leurs besoins. Il tâchait d'inspirer aux postulants des sentiments de piété et d'une tendre dévotion pour Marie : il les maintenait dans l'esprit de pénitence durant le premier mois de leur séminaire : à cette fin il leur faisait réciter chaque jour une antienne avec l'oraison de l'ImmaculéeConception, et une autre de la pénitence chrétienne.

Il savait diversifier sa conduite et sa réponse, selon les besoins et les difficultés ; et Dieu lui avait communiqué sa sagesse, dont il est écrit, qu'elle est un esprit d'intelligence et de sainteté, unique et multiple dans ses effets, disert, subtil, agile, sans tache, plein de clarté et douceur, ami du bien, pénétrant, infaillible, toujours actif, aimant les hommes, tout empreint de bonté et de calme, esprit qui peut tout, qui voit tout, qui renferme tous les esprits, en un mot un esprit universel.

M. de la Salle possédait cet esprit de Dieu. Il s'abaissait à toutes les difficultés, à tous les détails de la vie des séminaristes, à tous les besoins et à toutes les pratiques de nos frères ; il s'élevait un peu avec nos frères étudiants, et prenait souvent des matières mêmes qu'ils étudiaient les remèdes **[484]** à leurs maux ; ; avec les prêtres et les anciens de la maison, il savait dire beaucoup par son silence, et faire entendre sa parole pour les élever à la plus sublime vertu.

Aux personnes tentées, il donnait à méditer l'histoire des trois tentations de Notre-Seigneur. — A ceux qui étaient tombés dans quelque faute notable, il faisait espérer le pardon ; :«Vous vous étonnez, disait-il, du péché que vous avez commis ; ? et moi je m'étonne que nous ne commettions pas les plus grands crimes . — Aux âmes pressurées par la tribulation, il disait ; : «Dieu vous aime, il veut votre bien ; cela est très certain ; : de quoi vous mettez-vous en peine ; ? *Modicæ fidei ; ! Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam*. Notre-Seigneur a fait une béatitude de la souffrance.

Il avait un talent admirable pour le choix des comparaisons naturelles, propres à consoler ou à instruire. Si un jeune séminariste lui disait qu'il avait peine à faire oraison, il répondait : «N'avez-vous eu aucune difficulté dans l'étude du latin ; ? Quelle merveille donc que vous trouviez pénible d'apprendre la langue des anges, puisque celle des hommes vous a coûté tant d'efforts . — Lorsque quelqu'un lui disait ; : j'ai de la peine à aimer Dieu, «N'avez-vous jamais vu combien difficilement prend feu le bois vert et couvert de neige, même quand il est mêlé avec le bois sec ; ? Il rejette d'abord l'humidité, fume beaucoup, mais une fois desséché, il s'enflamme et se transforme en un élément puissant. Ainsi vous exprimerez peu à peu de votre cœur les désirs du siècle, et ensuite il prendra feu ; : il faut faire comme le forgeron, qui met à diverses reprises le fer dans la forge, pour le battre ensuite, jusqu'à ce qu'il ait entièrement pris la forme voulue . Si on lui disait qu'on était tout rempli de distractions pendant les prières, il citait ce texte de l'Écriture ; : «Les distractions sont comme des mouches qui voltigent autour de notre esprit, si elles ne font que passer, et que l'on fasse **[485]** de efforts pour les dissiper, elles ne peuvent nous nuire ; niais si elles sont volontaires, si elles meurent dans le parfum, elles nous font perdre le fruit de l'oraison. Tant que la chaleur tient en ébullition une douce liqueur, les mouches n'approchent pas ; mais dès qu'on l'a retirée du feu et qu'elle s'est refroidie, elles s'y précipitent en foule, et en corrompent le goût. Que la vivacité de la foi et de de l'amour tiennent donc votre âme dans la ferveur, ne laissez pas mourir le feu sacré que Notre-Seigneur est venu allumer sur la terre, et ces mouches importunes, ces distractions, ces aridités, ne pourront corrompre la bonne odeur de Jésus-Christ, le parfum de votre dévotion.

Comme il y avait parfois des étudiants qui se plaignaient de la difficulté de l'étude, il leur répondait par la sentence que Dieu prononça contre le premier homme ; : *in sudore vultus tui vesceris pane*. «Dieu, dit l'Écriture, a livré cet univers à la dispute des hommes, et les mystères y surgissent de toutes parts.» *Qui addit scientiam, addit et laborem*. Mais que ce travail entrepris pour la gloire de Dieu et le salut des âmes est méritoire aux yeux de Notre-Seigneur, qui est le Dieu des sciences, comme le roi des vertus ! Quand au contraire il découvrait dans le cœur de quelques autres l'enflure que cause une science destituée de charité et d'humilité, il leur développait la faiblesse de l'esprit de l'homme. «Que savons-nous, mon cher frère ! Même sur la seule science de notre état, on ferait un gros livre de ce que nous ignorons. Que d'excellents ouvrages que nous ne lirons jamais ! Étudions ce qui nous est nécessaire, et surtout Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ; ; soyons humbles et opérons notre salut avec crainte et tremblement ; ; voilà la bonne science ; !

A ceux qui évitaient ce double écueil, et qui néanmoins se plaignaient de la difficulté de combiner les exercices spirituels avec les études, il enseignait à ne chercher que Dieu dans la science ; : «Voyez-vous, notre capacité d'action n'est **[486]** pas infinie, l'âme absorbée par la spéculation a moins de force pour l'affection et la pratique. *Omne agens agendo re partitur*, disent les philosophes. Il vous suffit d'offrir votre travail à Dieu, de vous y appliquer pour sa gloire, et d'implorer l'assistance du Saint-Esprit après cela vous recueillir de temps en temps ; faire de petits *hinc colliges*, c'est-à-dire tirer des conséquences pour le cœur et des fruits d'amour divin de chaque connaissance nouvelle.»

Il n'est pas possible de rapporter ici tous les traits qui pourraient révéler la force et l'énergie de sa parole, brève, mais pleine de grâce. Nous ajouterons cependant deux ou trois exemples plus connus, comme preuves de ce don apostolique, que Dieu avait communiqué à son serviteur.

Un jeune homme s'adressa à lui, chargé des péchés ordinaires de la jeunesse, et de plus l'esprit vicié par de faux principes et doutant des principales vérités de la religion, spécialement touchant l'article de la résurrection des corps, et celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans le très Saint-Sacrement. Ce jeune homme avait demandé un prêtre savant et habile, on lui indiqua M. de la Salle. Dès la première entrevue, il n'en conçut pas une idée avantageuse ; cependant il se hasarda à lui communiquer ses doutes, avant de-lui faire l'ouverture des plaies de son âme. M. de la Salle n'entra pas en dispute avec lui. Il le traita à peu près comme ce saint évêque, dont parle l'histoire ecclésiastique, avait traité un philosophe, qui insultait les 318 Pères du concile de Nicée : *In nomine Jesus-Christi, unus est Deus cœli et terræ*. Et il fit une courte exposition des mystères de notre sainte religion, insistant sur ceux qu'il attaquait dans son esprit. Puis il lui dit ; : ;«Voilà notre foi ; : c'est ce que nous enseigne la sainte Église, notre mère. Il y a de la témérité à l'examiner, de l'orgueil à le combattre, de l'infidélité âne pas s'y soumettre.» Sur ce simple exposé, le jeune homme se rendit sans résistance, surpris cependant de la puissance de cette parole et de sa docilité à l'accepter. ;M. de **[487]** la Salle le voyant ainsi disposé lui fit lire un livre où ses difficultés étaient plus amplement éclaircies. Il réussit ensuite dans la guérison de son cœur aussi facilement que dans celle de son esprit. Or ce saint prêtre, ayant entendu l'accusation de tous les excès de son pénitent, s'écria par un mouvement spontané «Fuyez du milieu de Babylone ; sauvez, votre âme ; nul retard ! dans le monde vous vous damnerez.» Le jeune homme, impressionné par la grâce et l'autorité d'une telle parole, se sentit intérieurement persuadé, et regarda sa vocation à la retraite comme décidée par la bouche de Dieu même ; : il la suivit sans plus d'examen.

Le second effet de la parole tout efficace de M. de la Salle s'opéra sur un de nos frères étudiants, mort il y a environ trente ails. Tout le monde sait combien il est difficile de rassurer, à l'heure de la mort, certaines âmes timorées et effrayées de la rigueur des jugements divins. La certitude du péché, l'incertitude du pardon, le monde qui disparaît avec sa vanité, l'éternité qui perce et entre dans l'âme à grands flots et comme par torrents, cette effrayante alternative d'un bonheur ou d'un malheur sans fin, tout cela, joint aux efl'brts de l'enfer et à la crainte si naturelle à l'homme en présence d'un tel événement, tout cela est bien capable de bouleverser l'âme non seulement des pécheurs, mais encore des saints, comme on le voit dans la vie des Jérôme et des Hilarion. Tel fut l'effroi dont fut saisi notre vertueux frère en ce moment suprême. Il avait vécu assez innocemment dans le monde et très saintement dans la Congrégation. Sur son lit de mort, il trembla il disait ; : «Je crains les jugements de Dieu, je crains mes péchés, je crains la pénitence que j'ai à faire. Je crains tout parce qu'il y va de tout ! Je redoute la perte de mon Dieu, de mon âme, de mon corps ! Je vais mourir, être jugé et peut-être condamné ! Et pour toute l'éternité !» En prononçant ces paroles et d'autres semblables, il était saisi de violents transports et de convulsions **[488]** impossibles à décrire. M. de la Salle vient à l'infirmerie et trouve le malade dans ce pénible état. Il prie Dieu

pour lui, l'embrasse tendrement, et, l'appelant par son nom ; : Hé ! mon cher frère, que dites-vous là ; ? Vous voulez vous défier des bontés de Dieu, après tant de grâces qu'il vous a faites ? Il vous a pardonné les péchés de votre jeunesse, vous a appelé à la Congrégation dès votre enfance, vous a fait vivre avec grande piété et pureté de conscience : il vous appelle à la fleur de votre âge, avant que vous soyez engagé dans les redoutables fonctions du sacré ministère, et dans le commerce des hommes, et vous craignez ! Qui est-ce que Dieu sauvera donc, s'il ne sauve pas le frère N. ? Pour qui Jésus-Christ a-t-il versé son sang, pour qui sera le paradis, si ce n'est pour le frère N. A ces mots, le malade rentra dans le calme, et dit amoureusement ; : «Vous m'assurez donc, Monsieur, que je puis et dois mouriravec grande confiance, et que Dieu sera toujours pour moi un bon père et non un juge cruel ? — Oui, je vous en donne l'assurance, et j'espère que bientôt vous serez avec Dieu. — Mourons donc, reprit le malade, et mourons en paix, car il n'est plus possible de vivre dans de telles frayeurs. «M. de la Salle ne le quitta plus, et, peu de temps après, il expira dans le baiser du Seigneur.

Pour terminer ce qui a rapport aux qualités de ce parfait directeur, nous dirons un mot de sa scrupuleuse prudence touchant le secret de la confession. Jamais dans ses répétitions d'oraison, dans ses conférences, dans ses instructions, il n'a fait allusion aux fautes qu'on aurait pu commettre dans la Congrégation.

Un de nos jeunes clercs l'ayant fait prier par son confesseur ordinaire de lui dire combien devait durer sa pénitence, M. de la Salle eut la présence d'esprit, deux ou trois jours avant sa mort, de faire cette réponse ; : «Je ne me souviens pas de cela ; mais généralement je donne en pénitence pour trois ou six mois, quelquefois pour un an, ou même pour **[489]** tout le temps du séminaire. «Celui qui lui avait adressé la demande, voyant qu'il n'avait pas assez respecté sa délicatesse sur ce point, n'insista pas davantage, et cela suffit au pénitent pour lui rappeler que la sienne devait durer deux ans. C'était quelque courte prière à la sainte Vierge, ou l'offrande à Dieu des petites peines du séminaire en expiation des infidélités passées.

Un des plus anciens prêtres de la maison le visita pendant sa dernière maladie ; et, l'ayant salué par ces mots ; : ;*vado ad eum qui misit me*, il ajouta, par un sentiment d'humilité et de zèle : «Quand vous serez au ciel avec nos pères, dites-leur tous mes péchés, toutes mes malices, toutes mes pauvretés, afin qu'ils m'obtiennent de Dieu une grande miséricorde.a Le moribond répondit : «Oh ! je ne crois pas qu'il soit permis de parler des confessions dans le ciel, pas plus que sur la terre. — Je vous le permets et vous en prie, reprit le vénérable vieillard. — Non, lui fut-il répondu, je ne me charge pas de la commission. a Telle était sa délicate prudence. Je n'avais jamais fait réflexion que sur ce point il y eût des ménagements à garder avec les saints et les anges, dans le ciel ; : mais M. de la Salle était persuadé que les secrets des cœurs ne doivent être manifestés qu'à Dieu, auquel seul on a prétendu les avouer.

Nous avons insisté sur cette matière, parce que la fonction du saint tribunal a été la principale et presque l'unique de notre vertueux prêtre, et aussi parce que la sagesse de sa conduite peut servir de modèle aux directeurs de conscience.

III

Mort édifiante de M. de la Salle.

M. de la Salle avait toujours été d'une santé chancelante. Les humeurs, qui lui gâtaient l'estomac et lui occasionnaient des douleurs de tête, le mirent dans la nécessité de faire usage de purgatifs et d'autres remèdes gênants. Cet **[490]** état maladif l'incommoda surtout les douze ou quinze premières années qu'il passa dans la Compagnie. Depuis Fège de cinquante ans, il se portait mieux et se trouvait en état de travailler activement au service du prochain. Mais les huit dernières années de sa vie on fut obligé de le traiter cri infirme, afin de le conserver à ses frères le plus longtemps possible. Depuis plus d'un an, il ne digérait pas les aliments qu'il prenait en bien petite quantité ; ce qui lui occasionna un affaiblissement de plus en plus sensible ; : il s'apercevait aussi que pendant la nuit il ne pouvait réchauffer que la moitié de son corps. «Ce sont les esprits vitaux qui défaillent, disait-il, mes yeux s'éteignent ; : c'est-à-dire, que je meurs pièce à pièce et en détail.» Néanmoins il ne suspendait pas son travail, et il a soutenu son courage jusqu'à l'extrémité. Le dimanche de la Sexagésime, un de nos prêtres l'ayant rencontré sur l'escalier, pâle et défait, se rendant à la sacristie pour confesser, il lui demanda pourquoi il ne descendait pas avec sa vitesse ordinaire, et pourquoi il s'appuyait comme un vieillard. M. de la Salle ne répondit pas, préoccupé parce qu'il devait dire. Alors le prêtre, pour le réjouir, ajouta ; : «Vous gagnez votre vie à monter et à descendre. — Oh dit-il, ce ne sera pas pour longtemps : il faut cependant me rendre où l'on m'appelle. a Ce jour-là, il se rendit encore à l'examen particulier et au réfectoire

mais sa faiblesse augmenta tellement, que pendant le dîner il ne pouvait plus tenir sa cuillère, ni couper son pain ; son voisin l'aida en ce qu'il put. Au sortir de son pauvre repas, il s'appuyait en marchant le long des tables, et deux de nos prêtres le suivirent de l'œil, de peur qu'il ne lui arrivât

quelque accident. Après l'action de grâces et l'examen de nos frères, il ne pouvait plus se soutenir. Le frère infirmier l'ayant trouvé avec de la fièvre lui dit d'aller se coucher à l'infirmerie. Il résista assez longtemps, disant qu'il allait s'envelopper dans des couvertures et que cette indisposition disparaîtrait. Mais il fut obligé de se rendre à de nouvelles **[491]** instances, et se laissa conduire à l'infirmerie ; : là, nouvelles difficultés pour le résoudre à accepter un lit de malade, disant qu'il serait beaucoup mieux sur la pauvre paillasse de sa chambre ; : on fut même obligé, pour le contenter, d'enlever le lit de plume et de le coucher sur le matelas. La fièvre redoubla et la dissolution de son corps mortel devint de plus en plus active. Mais son âme conserva toute sa vigueur et tout son calme. Étroitement unie à Jésus-Christ par l'amour, elle brûlait de désirs tout célestes. Il savait que, selon l'expression de saint Basile, elle doit passer parmi les hommes comme une figure, insaisissable et insensible à tous les objets terrestres. Aussi toute sa conversation était dans le ciel, et la mort lui paraissait plus douce que la jouissance de la vie. Sa bouche répéta souvent, à ces derniers moments, cette parole, qui lui était si familière pendant tout le cours de sa vie ; : «*Cupio dissolvi et esse cum Christo*. — Qu'y a-t-il de bon ici bas ? nous ne faisons qu'offenser Dieu, au lieu que dans le ciel, nous l'aimerons toujours.» Quelquefois il n'achevait pas la sentence et il se contentait de dire ; : *cupio... cupio*.

Il fut, entre les mains du médecin, d'une obéissance aveugle. Il se laissa soigner, malgré l'horreur qu'il avait toujours éprouvée pour ce genre de traitement. Les remèdes lui procurèrent un sensible soulagement ; cependant, la fièvre persévérait, et le frère, appréhendant un transport au cerveau, lui parla de recevoir les derniers sacrements. Il répondit qu'il ne se sentait pas assez mal. Mais un de nos prêtres lui fit connaître le danger de son état, ajoutant que le médecin craignait le transport au cerveau, et qu'il était à propos qu'il reçût le Saint Viatique. Aussitôt il demanda M. Le Moussu, son confesseur, et reçut le Saint Sacrement avec grande édification. On observa qu'il étendait ses deux mains et les élevait avec l'empressement d'une personne qui désire vivement obtenir quelque chose. M. Bessière lui suggéra sommairement les actes de foi, **[492]** d'espérance, de charité, d'humilité, les plus convenables en cette occasion, lui demandant s'il ne les produisait pas au fond de son cœur. Il répondit, en versant quelques larmes accompagnées de soupirs et de légers sanglots ; : «Je ne le fais pas aussi parfaitement que je le voudrais. Je me trouve tout épuisé ; j'espère que la compagnie aura la bonté d'y suppléer.»

Après la communion, il resta en grande paix, tout occupé de son Dieu, qu'il était si désireux de voir et de posséder pour toujours. C'est ce qu'il témoigna à M. Bessière, l'avant-veille de sa mort, de cette manière ; : «Je chantais cette nuit quelques petits cantiques. Nos bons frères ont pensé que ma tête se renversait. Mais non, c'était pour passer plus doucement mon temps, et calmer un peu mon mal. — Et que chantiez-vous donc ? — Et la même chose que le pauvre aveugle de l'Évangile ; : *Jesu filii David, miserere mei*. Et nos bons frères voulant, comme les apôtres, m'imposer silence ; : *Et illi increpabant eum ut taceret. ;Ille vero ma gis clamabat*. Et moi aussi, je criais encore plus fort ; : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi. Et quelle grâce demandiez-vous au fils de David ? — Quelle grâce ! la même que le pauvre aveugle ; : *Domine, ut videam*. — Et que vouliez-vous voir ? — Dieu, Dieu seul ! Seigneur que je vous voie !

La nuit du jeudi au vendredi fut assez paisible, et le matin, on le crut en état de subir l'interrogatoire et de faire ses dépositions sur la sainteté de M. Vincent, au procès de laquelle on travaillait. En effet, il satisfit et édifia parfaitement ces messieurs, qui restèrent avec lui plus de trois heures. Quand ils eurent fini, il se trouva fatigué et nous dit : «Voilà une rude matinée.» Nous le laissâmes en repos. L'après-dîner, il éprouve son redoublement de fièvre ordinaire ; il continua ses élévations de cœur à Dieu durant toute la nuit. Le samedi, l'étant allé visiter vers les six heures du soir, il me dit ; : «Ce n'est plus moi. Je ne puis **[493]** pas me soutenir. Je lui dis que toute la maison, et en particulier le séminaire, était dans l'affliction de le voir dans cet état, que tous priaient pour lui, et que quelques-uns avaient communié pour demander à Notre-Seigneur les grâces qui lui étaient nécessaires dans cet état. «Je leur suis bien obligé de leur charité, répondit-il, mais je ne vaux pas la peine que l'on demande ma santé. — Que voulez-vous donc que nous demandions à Dieu pour vous ? Que sa sainte volonté soit faite en moi, voilà tout ce qu'il me faut.» Deux jours auparavant, il avait

répondu la même chose à un de nos frères étudiants qui lui avait adressé la même demande. Il l'avait fait appeler auprès de son lit pour le consoler et l'empêcher de pleurer : «Ne pleurez pas, mon frère, mais dites à Notre-Seigneur ; : *Fiat voluntas tua*.»

Enfin, nous offrions tous des prières, des vœux et des sacrifices au Seigneur, afin qu'il eût agréable de laisser encore quelque temps ce saint prêtre parmi nous ; mais l'heure de son repos et de sa récompense avait sonné.

Cette nuit fut pour lui une nuit de douleur et d'accablement. Épuisé dans tous ses membres, intérieurement brûlé par les ardeur de la fièvre qui exerçait en lui ses derniers ravages, et sentant sa poitrine embarrassée par les humeurs, il comprit qu'il fallait faire ses dernières dispositions.

Pour les affaires temporelles, il les avait réglées pendant qu'il jouissait de la santé, et pour ce qui lui restait d'argent, le procureur et le portier de la maison connaissaient ses dernières volontés.

Lorsque la communauté se fut retirée, on laissa avec lui un prêtre pour le consoler et l'assister dans son agonie. C'est de lui que nous tenons les détails qui nous restent à dire sur sa précieuse mort.

Il fit paraître un grand courage à supporter la durée et l'intensité de son mal. Pas une plainte ne sortit de sa bouche. Il ne fit aucune difficulté de prendre tous les remèdes **[494]** qu'on lui présentait. Malgré son extrême répugnance, il but encore quatre grands verres de tisane ou de bouillon, quoique chaque gorgée lui causât un bien douloureux supplice. Il essaya encore de se soulever lui-même, car pendant toute sa maladie il avait eu soin de se servir seul, par esprit de mortification et pour n'être point à charge aux frères qui le veillaient.

La charité fraternelle avait toujours été le mobile de ses actes, et en quelque sorte l'âme de son âme ; il en pratiqua cette nuit même plusieurs actes pleins de délicatesse à l'égard de ceux qui le veillaient ; puisque dans son état de faiblesse extrême, il pensait à leurs besoins, les priait de faire bon feu afin qu'ils n'eussent pas froid, les remerciait très affectueusement de leurs petits services et surtout de la charité qui les portait à s'agenouiller de temps en temps afin de prier pour lui. «C'est là, leur disait-il, que je reconnais que vous êtes mes véritables amis, puisque vous ne me délaissez pas dans mon extrême besoin. «Vers le milieu de la nuit, s'apercevant qu'il baissait beaucoup et que la fluxion de poitrine, augmentant toujours, était sur le point de l'étouffer, on voulut aller réveiller le frère infirmier, il empêcha cela, «car il vaut mieux, dit-il, le laisser reposer, que de l'importuner sans nécessité et sans espoir de soulagement.»

Sa piété fut aussi en perpétuelle activité, pendant cette nuit, qui a coutume d'être, pour la plupart des moribonds, une nuit de trouble et de confusion ; elle fut pour lui une nuit de clarté et de délices spirituelles ; : ;*Et nox illuininatio mea in deliciis meis*. Il la passa dans de doux et amoureux entretiens avec son bien-aimé. Il aimait à répéter cet invocation ; : *Deus in adjutorium meum intende*. Le bon prêtre qui l'assistait, le voyant assoupi, voulut lui suggérer de nouveaux sentiments de piété par plusieurs passages de l'Écriture qu'il entassait les uns sur les autres, mais le mourant lui représenta avec douceur et sagesse qu'il ne pouvait méditer **[495]** en même temps, ni goûter tous les pieux sentiments exprimés par ces paroles, et que cela ne pouvait se faire que successivement. — Son crucifix s'étant égaré parmi les habits, on fut obligé de lui en procurer un autre. Il le baisait dévotement, le tenait toujours entre ses mains et jetait souvent des regards amoureux sur son Jésus crucifié, pour s'exciter à souffrir et à mourir avec une entière soumission au bon plaisir de Dieu. «Seigneur, murmurait-il, si vous augmentez mes souffrances, augmentez aussi ma patience ; ayez pitié de mon âme, et recevez-la, s'il vous plaît, dans le séjour des bienheureux.

Cette résignation fut admirable dans ses derniers moments ; : il vit clairement qu'il allait mourir, car, remarquant que les assistants se mettaient à genoux, il leur dit ; :

«Priez pour toutes les âmes et pour la mienne en particulier» et son visage était serein et tranquille, parce que son âme était pure et sa confiance en Dieu sans limites. Dans les étreintes de la mort, il ne fit paraître aucun mouvement d'impatience. Une vie toujours égale et remplie de douces œuvres fut

couronnée par une mort plus douce encore. Telle vie, telle mort ; mort précieuse, qui fut pour lui le commencement de son éternel bonheur, et pour nous le sujet d'une vraie consolation.

L'affliction s'empara de tous les cœurs, quand notre supérieur général annonça cette nouvelle à la communauté, à la fin de la répétition d'oraison. Ce cher confrère avait rendu sa belle âme à Dieu vers les cinq heures du matin, le dimanche de la Quinquagésime, 22 février 1705. Son corps inanimé se conserva dans l'attitude d'un homme qui prie. Comme il n'eut point d'agonie, la mort ne défigura pas son visage, et il paraissait endormi. Toutes les personnes de cette maison observèrent que son corps était resté beau, net, lumineux et flexible, comme on nous dépeint celui de tous les saints dans les jours de leurs pompes funèbres. On peut lui faire l'application littérale des signes de salut que **[496]** saint Bernard avait observés dans ce saint évêque dont il a écrit la vie (1).

Le corps de M. de la Salle fut porté à l'église par les mains des prêtres, ses confrères ; et après le saint sacrifice offert pour le repos de son âme par M. notre Supérieur général, il fut déposé dans le chœur de l'église de Saint-Lazare, sous la crédence, tout près du pilier. Nous le pleurâmes tous tendrement, mais nos larmes furent adoucies par le sentiment commun de son bonheur, car sa mort avait été précieuse devant Dieu.

1. «Obdormivit in Domino et vere obdormivit, vultus placidus placidi exitus indicium fuit ; ! mortuus vivere et vivens mortuus putabatur, adeo nihil intercidit quod alterum disterminaret. Eadem vivacitas vultûs, serenitas eadem qualis apparere solet in dormiente ; : diceres mortem nil horum tulisse, sed auxisse plurimum, non est mutatus, sed ipse mutavit omnes.»

FRÈRE ANTOINE CAVELLIER ;(1)

- 1640-1664 -

Voici une nouvelle qui, parlant humainement, vous doit affliger et toute la Compagnie, pour la perte qu'elle vient de faire d'un de ses meilleurs enfants ; : c'est notre cher frère Cavellier (2), qu'il plut à Dieu d'appeler à lui hier, sur les neuf heures du soir, dans le cinquième jour de sa maladie. Nous eûmes l'honneur de vous en écrire lundi dernier, sans vous faire connaître que cette maladie fût mortelle ; mais depuis lors, l'état où il s'est trouvé nous a donné des pressentiments de ce qui est arrivé. Nous adorons en cette rencontre, avec une respectueuse soumission, et les douceurs de la Providence de Dieu sur son serviteur, et les effets de sa justice sur moi qui, par mes péchés et mes indignités, ai mérité de le perdre, pour l'édification et la consolation du dedans et du dehors de la maison.

J'aurais en la personne de ce cher défunt un ample sujet de vous écrire, si j'entreprenais de vous faire le dénombrement de toutes les vertus que Notre-Seigneur avait mises en lui en un haut degré. Je me contenterai, Monsieur, de **[498]**

1. Cette relation a été écrite par M. Antoine Durand, curé de Fontainebleau, dont la notice se trouve à la page 389 du présent volume. Elle était adressée, sous forme de lettre, à M. Alméras, Supérieur général.
2. Clerc étudiant, né le 24 juin 1640, à Rouen, entré le 28 août 1660, fait les vœux le 28 août 1660 ; décédé le 7 mai 1664.

vous dire en peu de mots ce que j'ai remarqué en notre cher frère Cavellier de plus considérable, soit dans le temps de sa santé, soit dans ses Mémoires que j'ai pu lire et transcrire, soit dans la maladie dont il est mort.

Premièrement, j'ai admiré l'obéissance et l'humilité de ce défunt dans l'emploi qu'il a eu ici, et qu'il a accepté avec joie, quoiqu'il semblât être au-dessous de lui, puisqu'il instruisait nos petits clercs, et leur apprenait la lecture ou les éléments de la grammaire, lui qui était capable de donner des leçons de philosophie et de théologie. Il s'est acquitté si dignement de cet emploi, qu'il a paru dans les enfants un changement notable pour la piété et la modestie : il leur inspirait particulièrement ces deux vertus. Il était merveilleusement laborieux et faisait toutes choses avec beaucoup d'exactitude et d'application. Il avait grâce pour tous les emplois de la Compagnie, et s'acquittait parfaitement bien de ceux qui étaient conformes à son état. Il avait beaucoup de zèle pour le salut des âmes, et il semblait être en son élément, lorsqu'il avait occasion de faire connaître Dieu, comme dans la semaine sainte, quand nous l'envoyâmes, avec d'autres prêtres, faire le catéchisme aux pauvres gens qui travaillaient au château, pour se disposer à communier à Pâques. Il le fit avec beaucoup de bénédictions toutes ces bonnes gens étaient touchées des paroles de vie qu'il leur disait avec une ardente charité. Il parlait de Dieu avec onction, parce qu'il était plein de son esprit ; la grâce était si abondante en son âme, qu'elle reluisait par tous ses sens sa modestie attirait les yeux de tout le monde, sa douceur gagnait les cours, sa mortification le rendait insensible à toutes sortes de curiosités et de divertissements ; il n'allait même pas aux récréations que la règle ne nous permet qu'avec répugnance, et il avait de la joie quand il trouvait quelque prétexte pour s'en dispenser. Il m'est venu quelquefois demander permission de faire pendant ce temps là ses lectures spirituelles, qu'il disait n'avoir pu faire en **[499]**

un autre temps, dont il était un parfait économe, aussi l'on peut dire de lui : *Dies pleni inveniuntur in eo* ; on peut dire aussi qu'il a vécu un siècle, quoiqu'il n'ait vécu que vingt-trois ans, puisque, dans cet intervalle, *explevit tempora multa*. Je ne parle point de son exactitude au règlement de la Compagnie c'est tout dire que d'avouer que je ne l'ai surpris en aucune faute depuis qu'il est ici, et que sa fidélité à Dieu et à la règle m'a été un reproche continuel de ma négligence et de ma tiédeur à m'acquitter de mes obligations. Comme l'amour qu'il avait pour l'obéissance le portait à chercher

des rencontres de la pratiquer, la charité qu'il avait pour ses frères lui suggérait mille inventions pour leur rendre de petits services, et souvent il m'est venu demander permission d'aller à la cuisine, aider nos frères dans les moindres offices, ce qu'il faisait toujours avec silence et avec cette douceur qui rend les hommes aimables, comme dit l'ecclésiastique : *In mansuetudine opera tua perfice*.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai remarqué en général de notre cher frère. Je pourrai vous en écrire davantage, lorsque nous aurons fait une ou deux conférences sur les vertus que les autres auront pu remarquer en détail, selon les occasions où ils l'ont vu.

Maintenant, je m'en vais le faire parler lui-même par ses écrits et par ce que j'ai entendu de sa bouche dans sa maladie et en son agonie.

Voici deux mémoires écrits de sa main et de son sang, qu'il avait recommandé qu'on brulât par un principe d'humilité ; nous les avons conservés pour notre édification et pour recevoir quelque flamme de ce feu divin, dont ses écrits sont de riches et extraordinaires expressions. Le premier, qui est le plus ample, contient ce qui suit :

«Vive Jésus ! Vivent Marie et saint Joseph !

«Je, Antoine Cavellier, constitué en votre sainte **[500]** présence, Dieu éternel, Père, Fils et Saint-Esprit, ayant considéré l'immensité de votre bonté en vous-même et l'excès de votre miséricorde en mon endroit, j'ai pensé que je ne devais pas demeurer plus longtemps sans vous témoigner le désir que j'ai d'être tout à vous et de vivre entièrement pour vous.

«Il est bien vrai que je l'ai déjà fait plusieurs fois ; mais il m'a semblé pourtant que mon cœur n'est point encore satisfait et que j'ai encore quelque chose ou que je ne vous ai pas donné ou entièrement donné. O mon Dieu ! que n'ai-je un million de cœurs et tout l'amour des Séraphins ! Que n'ai-je l'amour du saint Esprit même, pour vous aimer comme je souhaite ! Que n'ai-je en ma disposition tous les cours des hommes, pour vous en faire un sacrifice d'amour ! Oh ! que je serais heureux, si le mien tout le premier pouvait prendre feu aux flammes de votre ardente charité !

Je désirerais, ô mon Dieu ! d'avoir un million de vies pour avoir le temps de vous rendre quelques petits services, et je souhaiterais aussi de n'en avoir aucune, comme étant indigne de vivre en votre présence, vous qui êtes un être souverain et indépendant, devant lequel rien ne mérite de paraître ! Je souhaiterais, ô mon Dieu ! de pouvoir faire pour vous autant que tous les hommes ont jamais fait, afin de pouvoir vous glorifier en quelque chose, et je me réjouirais aussi de ne le pouvoir pas, sachant que vous vous suffisez à vous-même, et que tous les efforts des hommes n'augmenteront jamais votre gloire d'un seul point ! Je désire pourtant, ô mon Dieu ! Dieu éternel, mon Souverain Créateur et mon très aimable Bienfaiteur, je désire vous honorer de toutes les manières dont je suis capable et n'épargner rien par quoi je vous puisse être agréable !

«Je veux, en l'union de votre très cher Fils Jésus-Christ, mon très aimable Sauveur, vous offrir toutes **[501]** mes actions, toutes mes paroles, toutes mes pensées, et cela en esprit d'holocauste, en reconnaissance de votre souveraine grandeur et de votre très adorable majesté, en action de grâces de toutes les faveurs que j'ai jamais reçues de votre très libérale main, et particulièrement de m'avoir fait chrétien et missionnaire, ainsi que de la grande patience avec laquelle vous m'avez souffert et supporté dans mes iniquités sans me punir, en fin de propitiation ou de satisfaction de tous mes grands et horribles péchés.

«Je désire que tous les mouvements de mon cœur soient autant d'actes d'une très ardente charité, que tous mes pas soient autant d'actes d'une très ferme espérance, et que tout cela se fasse dans un vif esprit de foi. Tout cela néanmoins, mon Dieu, est encore trop peu pour satisfaire au désir que j'ai de vous honorer ! Je voudrais avoir un million de paradis pour vous les présenter ! Je souhaite donc, mon Dieu, vous donner autant de gloire à chaque moment de ma vie que vous en avez reçu depuis le commencement du monde, et que vous en recevrez jusqu'à la fin des siècles ! Favorisez, Seigneur, s'il vous plaît, mon amoureuse impuissance ; agréez les transports de mon amour impuissant et exécutez par vous-même ce qu'il ne peut que souhaiter.

O mon Dieu, mon Dieu, mon grand Dieu ! vous êtes mon Dieu ! Je ne désire rien que vous et pour vous-même ; quand il n'y aurait ni enfer ni paradis, j'en dirais autant et je n'en voudrais pas moins faire. Faites, ô mon Dieu ! si je dois être damné, comme je l'ai mérité, faites qu'au moins mon pauvre cœur vous aime pendant le peu de temps qu'il a à vivre en ce monde. Point de récompense autre que l'amour ; point d'autre gloire que l'amour ! Amour, amour, amour. Je souhaite être une des victimes de votre amour : *transfige ergo, Domine, cor meum suavissimo amoris tui vulnere*. Oh ! que cette mort me sera **[502]** précieuse, qu'elle me sera douce, qu'elle me sera plus agréable que la vie ! Je vous voue donc ma liberté, je. vous dédie mon cœur, je vous offre toutes mes affections dans l'union du sacrifice de mon très divin et très adorable Sauveur.

«Voilà, mon Dieu, ma dernière volonté, irrévocablement dernière, que j'écris et signe de mon propre sang et que je voudrais confirmer par ma mort, en votre sainte présence et celle de mon très cher Sauveur, et celle de la très sainte Vierge, mère de Dieu, et mon incomparable reine et maîtresse, et celle de son très cher époux saint Joseph, en un mot, à la face de toute l'Église triomphante et militante, de tous les anges, de tous les apôtres, de tous les martyrs, de toutes les vierges, et entre autres de mon cher ange gardien, de saint Antoine, mon très cher patron, de saint Laurent, saint Denys, saint Vincent, saint Clément, saint Agathange, saint Quentin. Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu ! je suis inviolablement, irrévocablement et éternellement à vous !

Au-dessous il y a :

«Vive Jésus ! ANTOINE CAVELLIER.»

Voici le second billet, qui est plus court, mais qui ne laisse pas de contenir d'excellents actes d'amour et de demandes. Il est écrit de son sang excepté quelques mots. Voici comme il commence

«Mon Dieu ! je souhaiterais donner tout mon sang pour vous. *Amen. Amen. Vive Jésus ! In Christo, per Christum, ex Christo, cum Christo, pro Christo*. Mon Dieu ! Donnez-moi l'humilité, la pauvreté, la patience, la charité, la grâce de savoir souffrir les mépris, et surtout de mener une vie si cachée, qu'il n'y ait que vous qui en voyiez le bien et que tout le mal paraisse aux hommes c'est ce que demande **[503]** votre pauvre, chétive, misérable et très petite créature, Antoine Cavellier, par le mérite du sang de son cher, aimable, bien-aimé sauveur Jésus-Christ. *Amen. Deo gratias. Vive Jésus*.» Ensuite il ajoute «Mon Seigneur Jesus-Christ, je vous voue ma liberté, mon cour, pendant le temps et l'éternité, et quand je saurais être damné, comme je le mérite avec justice, néanmoins je veux être tout à vous, Antoine Cavellier.»

Voilà, Monsieur, les sentiments les plus sincères de l'âme de ce bon serviteur de Dieu ; les pouvait-il exprimer en des termes plus forts et par des caractères plus sensibles, puisqu'il a voulu que son sang, qu'il a assurément tiré de ses veines en abondance, lui servît d'encre ? Vous l'avez vu, Monsieur, et nous l'avons vu aussi avec admiration, que toute sa conduite a parfaitement bien correspondu à ces généreuses, à ces divines, à ces extatiques affections et résolutions. Pour mieux connaître encore le détail des des louanges qu'il a données à Dieu, et quelles étaient ses occupations, voici un extrait que je viens de rencontrer dans ses cahiers, où lui-même se prescrit ce qui suit

Vive Jésus ! Vive Marie ! Vive Joseph !

Pratiques de dévotion que je prétends garder inviolablement, moyennant la grâce de Dieu. Aller aux petites heures, toutes les fêtes de première et de deuxième classe. Les autres jours de fêtes, après la répétition, s'il y en a, aller à confesse et ensuite employer le temps en choses pieuses jusqu'à dix heures. S'il n'y a pas de répétition, je pourrai étudier jusqu'à sept heures, aller à confesse ensuite ; s'il n'y a point de communion, aller simplement à la messe et aux vêpres.

Dire, tous les jours de fêtes où il y a communion, le petit office de la Vierge, le chapelet, les vêpres du Saint Sacrement, les litanies du Saint-Sacrement ; les jours de **[504]** première et de deuxième classe, ne dire que les vêpres et les complies de la Vierge ; si c'est une fête de la Vierge, dire les sept psaumes de la pénitence, au lieu de l'office.

Dire tous les lundis les litanies des Saints pour les âmes du purgatoire.

Dire tous les mercredis les vêpres des saints Anges.

Dire tous les jeudis les vêpres du Saint-Sacrement.

Dire tous les vendredis le Vexilla Regis, en l'honneur de la Passion.

Dire tous les samedis les vêpres de la sainte Vierge.

Dire toutes les semaines quelque chose du petit livre Dieu seul, de Thomas a Kempis, de l'Introduction.

Faire tous les jours une visite en la chapelle des Saints Anges.

Dire les prières pour le scapulaire et les autres antiennes le matin avant l'oraison,

Dire toutes les semaines le petit office de la Vierge ou les sept psaumes ou les graduels pour notre famille.

Prendre trois disciplines par semaine, pour honorer Notre-Seigneur et pour m'unir à son état de mort et de sacrifice ; en prendre une autre pour les âmes du purgatoire, pour mes ennemis, et pour mes parents.

Offrir au commencement de mes actions mon cœur à Dieu, me donner à Notre-Seigneur, me revêtir de son esprit, pour les bien faire.

Me trouver le moins que je pourrai en récréation, quand j'en aurai légitime cause, et si je sentais de la répugnance à m'en abstenir, dire aussitôt : «Mort, sacrifice, «anéantissement e ; y parler avec beaucoup de sobriété ; anéantir mon propre esprit, afin que le seul esprit de Notre Seigneur agisse ; traiter tout le monde avec douceur et patience.

Tâcher de relire toutes les semaines ce papier.

Faire tout pour Dieu avec zèle, ferveur et action de grâces. **[505]**

Avoir souvent devant les yeux Jésus-Christ et le prendre pour modèle de toutes mes actions ; marcher toujours en sa sainte présence.

Penser souvent à la sainte Vierge, ma reine, mon impératrice, ma mère.

Bien passer surtout les jours de communion et regarder mon corps avec grand respect ce jour-là et être fort modeste dans notre chambre.

Mener continuellement une vie de mort, d'anéantissement, de sacrifice, pour honorer la mort et le sacrifice de Notre-Seigneur.»

J'ai lu les méditations qu'il a faites dans la retraite du mois d'octobre dernier, où il y a des sentiments de la même force que ceux que nous venons d'exprimer. Le peu de temps que j'ai ne me permet pas d'en faire la copie ; je dirai seulement qu'il les commence et les finit toujours par quelque trait de l'Écriture sainte, conforme au fait, et qui contient un acte de demande, ou d'action de grâces, ou de protestation d'être fidèle à Dieu, ou par quelque verset des prières de l'Église. Tout cela fait connaître la plénitude de foi, de piété, de charité et d'esprit de Dieu qui l'animait.

Mais voyons quelle a été la fin d'une si sainte vie.

Il se sentit indisposé samedi dernier après la communion ; il n'en témoigna rien qu'après le dîner. L'heure des vêpres étant venue, il me vint demander permission de s'absenter des vêpres. Je lui dis de s'aller reposer, et je fis venir le médecin dès le même soir. Celui-ci le fit saigner et prendre quelques remèdes. Comme la fièvre et sa douleur de côté augmentaient, on y apporta les remèdes que l'art enseigne. Ce fut en vain. Il a envisagé sa maladie comme une grâce du ciel, qu'il estimait fort chère ; et comme il avait beaucoup d'amour pour Notre-Seigneur, il avait bien de la joie de souffrir quelque chose à son exemple. Il n'a fait paraître aucun mouvement d'impatience dans son

mal qui était violent, **[506]** ni aucune répugnance à prendre les remèdes qui, dans ces occasions, sont aussi incommodes et quelquefois plus que la maladie même. II obéissait à ceux qui lui rendaient quelque petit service comme au Supérieur, et la force de son esprit comme le témoignage de sa conscience lui ont toujours fait porter un visage riant et une parole douce dans les plus grandes ardeurs de la fièvre et dans les élans que lui donnaient, comme autant de coups de poignard, sa pleurésie et son mal de côté. Il avait l'esprit et le cœur attachés incessamment à Dieu et disait toujours quelque bon mot, lorsqu'on lui donnait quelque aliment ou qu'on lui appliquait quelque remède. Il demanda dès le dimanche au soir le viatique, mais on différa jusqu'au mardi matin ; on le lui porta vers les deux heures et il le reçut avec tous les sentiments qu'un ange pourrait avoir, s'il avait cet avantage.

Le mercredi au matin, on lui donna l'Extrême-Onction. Il la reçut avec jugement, ayant eu l'usage de la raison jusqu'au dernier soupir. Comme il se sentait mourir, il s'y disposa de la belle manière, par des actes de foi, d'espérance, de charité, d'humilité, de contrition, de résignation, de sacrifice, d'anéantissement, qu'une âme parfaitement unie à Dieu peut produire. M. d'Horgny (1) le fut voir. Il lui demanda sa bénédiction et l'application des indulgences accordées aux missionnaires agonisants. Il reçut le tout avec un esprit de religion ; il lui témoigna qu'il se voyait entre la vie et la mort, et que, si Dieu lui donnait le choix, il dirait avec saint Paul : *Cupio dissolvi et esse cum Christo* ; qu'il y avait apparence qu'il n'en relèverait pas et qu'il bénissait Dieu de ce qu'il le mettait hors de l'occasion de l'offenser. Comme je ne l'avais pu visiter les jours précédents, à cause de mon indisposition et des remèdes que j'avais pris, ayant hier quelque relâche, je fus pour me consoler **[507]**

1. Voir sa notice, t. 1er, p. 153.

avec lui. Il me demanda plusieurs choses ; la première fut qu'on lui fit la grâce de l'enterrer au cimetière avec les pauvres et comme un pauvre, le tout pourtant avec permission ; c'est ce qui a été exécuté ce matin, après en avoir concerté. De plus, il me recommanda de vous remercier de la charité que vous avez eue pour lui, et toute la Compagnie de l'honneur qu'on lui a fait de l'y recevoir ; il demandait pardon de tous les mauvais exemples qu'il avait donnés, tant en général qu'en particulier. Ensuite, je le fis se ressouvenir de ce que dit Notre-Seigneur dans l'évangile de dimanche prochain : *Vado ad eum qui misit me*. Il répéta plusieurs fois ces paroles, témoignant les goûter. Je lui demandai s'il ne renouvelait pas de bon cœur les promesses de son baptême et les promesses qu'il avait faites à Dieu en la Compagnie. e Oui, me dit-il, de bon cœur ; si je ne les avais pas faites, je demanderais comme une grâce que l'on me permît de les faire.» Je le fis alors se ressouvenir que nous avions dit les premières vêpres de saint Michel ; il l'invoqua d'abord et il dit qu'il espérait en sa protection, puisque l'Église dit qu'il a cet avantage de recevoir les âmes qui sortent de cette vie pour être présentées à Dieu : *Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas*. Comme on lui donna à boire pendant que j'étais auprès de lui, et ayant grande peine à avaler, après néanmoins s'être efforcé de tout prendre, parce qu'on le lui recommandait, il se tourna vers moi et me dit en souriant : «Il m'en coûte trois ou quatre élans bien sensibles.» Comme je lui demandais quel sentiment il avait de ces coups, il me dit qu'il les offrait de bon cœur à Notre-Seigneur, en union de ces clous dont il fut percé sur la croix pour son amour. Je me retirai pour lui donner un peu de repos, mais il ne pouvait en prendre et poussait incessamment quelque soupir qui était ou un rayon d sa foi, ou un acte d'espérance, ou une étincelle de sa charité, ou un abandon de sa vie, ou un trait de quelque cantique. Je **[508]** lui ai ouï dire celui-ci : *O Christe, amor meus suavissime, amantissime, miserere mei* ; après, comme s'il se fût indigné de ce que Notre-Seigneur n'est pas connu et aimé de tous les hommes, il disait : «O mondains ! à quoi pensez-vous ? Hélas ! pourquoi né pas aimer Jésus ? Pourquoi vous arrêter à des bagatelles?» Et après, jetant les yeux sur son crucifix, il envisageait Jésus-Christ comme un souverain pasteur et disait que cette parabole, où il se représente lui-même comme un bon pasteur, était capable de faire fendre d'amour le cœur des hommes, voyant celui de Notre-Seigneur qui en avait tant pour eux. Ensuite il

dit au frère qui étaif près de lui : «Mon frère, prions Dieu ; disons le *Miserere*.» Le frère répondit que cela l'incommoderait : c En effet, répondit-il, le médecin me l'a recommandé, priez donc Dieu pour moi.» Puis il recommença à produire des actes, disant qu'il ne pouvait s'en empêcher et que cela lui faisait du bien. Après le souper, on me vint avertir qu'il était plus mal et qu'il semblait entrer en agonie. J'y fus, M. d'Horgny n'ayant pu lui rendre les derniers devoirs ù cause de son indisposition. Les dernières paroles qu'il me dit, ce fut de le recommander aux prières de la Compagnie. Ensuite, il prononça trois fois le saint nom de Jésus, dit un acte de contrition, baisa son crucifix avec amour et dit ces paroles de saint Paul : *Mihi vivere Christus est, et mon lucrumn, Christo confixus sum cruci*. Ce furent ses dernières paroles. Nous fîmes les recommandations, de l'âme, qu'il s'était déjà fait lire et auxquelles il avait répondu. On lut ensuite la passion de Notre-Seigneur ; toute la compagnie s'assembla ; nous fîmes l'examen général au pied de son lit, et quand nous fûmes au *De profundis*, il expira. Nous récitâmes le *Subvenite*.

Voilà, Monsieur, comme ce bon enfant a rendu son âme, ornée de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, enrichie de grâces et de bénédictions, dépouillée de toutes **[509]** les fausses maximes du monde, conforme, en un mot, à l'image du Fils de Dieu. Pouvons-nous douter qu'elle ne jouisse de la gloire à laquelle nous aspirons ? La perte d'un si bon sujet m'est sensible, et je lui ai donné mes larmes comme à mon propre frère ; mais je me sens consolé et fortifié par les assurances plus que morales qu'il nous a données de son salut, et par la confiance qu'il nous sera plus utile dans le ciel que sur la terre, et il ne me reste qu'à prier Notre-Seigneur de me faire la grâce de profiter d'un si rare exemple de vertu.

L'ABBÉ DE CHANDENIER (1)

- 16(?)- 1660 –

Relation de la mort de M. Claude-Charles de Rocheclioua rt de Chandenier, abbé de Tournus, par M. Berthe, qui l'a assisté en ce dernier passage (2).

M. de Chandenier, abbé de Tournus, arriva à Chambéry le vendredi matin 29 avril i 66o. Sa fièvre lente et continue l'avait tellement épuisé de force, particulièrement depuis Turin, où sa maladie s'était augmentée, qu'il fallut le porter en chaise jusqu'en une chambre haute, en laquelle étant arrivé, on le mit aussitôt au lit ; on envoya, une heure après, un homme en poste à Lyon, pour en emmener un fameux médecin, à qui on se pût confier davantage, eu égard à la grande difficulté qu'il y avait à bien reconnaître sa maladie, et à y apporter les remèdes convenables. Ce médecin ne put arriver à Chambéry que deux ou trois heures après que M. l'abbé fut décédé. Pour le premier jour de l'arrivée de M. de Chandenier à Chambéry, on ne fit **[312]**

1. Nous terminons cette série de notices par la reproduction des remarques faites à Saint-Lazare, après la mort de M. de Chandenier, abbé de Tournus, qui à son lit de mort eut la consolation d'être admis dans la Congrégation de la Mission. (Lettre de saint Vincent à M. Ozenne, t. IV, p. 602. Voir Compagnons de saint Vincent, t. II, p. 301.)
2. Voir notice de M. Berthe, p. 296 et suiv.

autre chose, sinon qu'on alla prier un médecin de le venir voir.

Le lendemain samedi, son mal s'augmenta si fort, que le médecin de Chambéry commença à douter, plus que le jour précédent, de la guérison du malade

Le soir du samedi, M. l'abbé témoigna qu'il voulait absolument recevoir les sacrements, et sans délai, afin de les recevoir avec telle présence d'esprit et telle application de volonté qu'il pût en tirer les fruits, et profiter des grâces qu'ils confèrent à ceux qui les reçoivent en l'état, en la manière et pour les fins qu'il faut, lequel désir il avait toujours fait paraître dès lors qu'il vit que sa maladie était notablement augmentée. En sorte que la plus grande peur qu'il avait en ce temps-là était qu'on ne tardât trop à les lui apporter. On lui promit donc que, le lendemain matin, on lui apporterait le viatique.

Le dimanche au matin, après s'être confessé avec de grands sentiments d'humilité et de contrition, il reçut le viatique, mais avec tant de dévotion, qu'il y a lieu de croire qu'il n'y eut aucun du bon nombre des personnes qui y assistèrent, la plupart avec le flambeau allumé en la main, qui n'en fût bien sensiblement touché, particulièrement lorsqu'il prononça d'une ferveur toute extraordinaire, par trois fois : *Domine non sum dignus*, jusqu'à la fin, et encore lorsqu'il pria le prêtre qui lui apporta le viatique de prier Dieu pour lui, et de le vouloir recommander aux prières des assistants et des paroissiens. Ce même jour, il voulait qu'on lui apportât l'extrême-onction, tant il avait peur qu'on ne la lui donnât trop tard ; on lui dit qu'il n'en était pas encore temps, et il se contenta pour lors d'attendre jusqu'au lendemain pour la recevoir.

Le médecin voyant que sa fièvre s'augmentait de plus en plus le fit saigner, à quoi le malade se résolut par pure soumission au médecin, bien qu'il appréhendât que cette saignée lui fût plutôt dommageable qu'utile, il obéit néanmoins **[513]** comme il avait toujours fait, et en toutes choses, au médecin qui l'avait accompagné de Rome à Turin, et comme il a fait depuis au chirurgien qui l'a accompagné depuis le Piémont jusqu'à Chambéry.

Le même dimanche, vers le soir, il voulut sans plus différer qu'on lui donnât l'extrême-onction ; il reçut ce sacrement avec tant de sentiments de dévotion qu'il toucha vivement les cœurs des assistants qui ne purent s'empêcher de pleurer, le voyant et entendant répondre tout haut, avec une admirable présence et ferveur d'esprit, aux litanies et autres prières qui s'y firent, conformément

au rituel, et particulièrement répondant, mais fortement et encore plus dévotement Amen, à la fin de chaque onction. Celui qui lui donna ce sacrement fut si fort touché de vénération et de sentiment d'estime pour la personne de M. l'abbé de Chandenier, ayant vu et remarqué en lui des grands effets d'une vive foi et d'une singulière piété et religion, qu'il s'en retourna plein d'étonnement et d'admiration.

Quelque peu de temps après l'extrême-onction, il demanda en particulier au prêtre de la Mission qui avait l'honneur de l'assister spirituellement pendant s'a maladie, si ce ne serait pas faire contre l'humilité de vouloir, en cet état-là, donner quelque avis spirituel à M. Son frère l'abbé de Moutier-Saint-Jean, et lui ayant été répondu que non, il le fit appeler, e lui dit en particulier ce que son zèle lui suggéra. La même vertu d'humilité qu'il chérissait tant lui fit penser qu'il devait faire venir ceux qui l'avaient accompagné pendant le voyage pour leur demander pardon, ce qu'il fit avec beaucoup de ressentiment, même à ses serviteurs. M. son frère lui demanda très instamment et plusieurs fois sa bénédiction, comme nous fîmes aussi tous mais son humilité n'y voulait point condescendre, nonobstant nos instantes prières pour cela.

Le même soir du dimanche, après avoir demandé, même dès Rome, et depuis plusieurs fois pendant sa maladie, et **[514]** fait très grandes instances pour être admis dans la Congrégation de la Mission, le prêtre de la Mission' qui lui avait été donné par M. Vincent, pour l'accompagner pendant le voyage, l'y reçut avec très sensible consolation de M. l'abbé qui le désirait si ardemment que nuit et jour il faisait des instances, en ayant conçu le dessein de longtemps auparavant, et n'attendant que la fin de quelques affaires pour demander à M. Vincent d'être incorporé dans la Mission, ne s'en disant qu'enfant adoptif jusqu'à ce qu'il y fût reçu, admis et incorporé comme membre.

Le lundi matin, son mal s'accentua et la fièvre augmenta si fort les redoublements de ses accès, qu'elle le réduisit à l'extrémité, et enfin à l'agonie vers les six heures du soir. L'agonie dura si peu qu'à peine eûmes-nous le temps de faire une petite partie des prières ordonnées par la sainte Église pour la recommandation des âmes de ses fidèles agonisants. Deux religieux passèrent la nuit en prières auprès de son corps.

Le lendemain son corps fut embaumé, mis en un cercueil de plomb, et porté à neuf heures du soir en l'église des révérends Pères dominicains de Chambéry, où il demeura jusqu'au soir du jour suivant. Deux prêtres de la Mission de la ville d'Annecy le reçurent chez eux en attendant que ses parents déterminassent le lieu où il serait enterré. Le défunt ayant toujours témoigné de vouloir être en une église de la Mission, et en la façon qu'on enterre les missionnaires, sans autre pompe ni cérémonie.

Dieu lui a fait la grâce de pratiquer pendant cette dernière maladie, d'une façon héroïque, quantité de vertus, principalement : 1° l'obéissance, se laissant conduire comme un enfant, et selon que le médecin ou chirurgien le faisaient partir pour aller d'un lieu à un autre ; 2° la patience, sans **[515]**

1. Ce prêtre était M. Berthe lui-même, qui ne s'était pas nommé dans cette relation.

se plaindre, quoiqu'il souffrît des peines presque continuelles pendant le voyage, et particulièrement des ardeurs extraordinaires pendant les derniers jours de sa maladie, disant à Dieu dans ses plus grandes souffrances : *auge dolorem, auge patientiam...* ; 3° une merveilleuse conformité et résignation à la très adorable volonté de Dieu pour la mort, quoique jusqu'à son arrivée en Savoie, passé les montagnes des Alpes, il eût toujours une très grande appréhension de la mort. Cette crainte le quitta tellement qu'il a dit plusieurs fois à celui qui l'assistait pour bien mourir, qu'il était sans peine d'esprit, ni tentations, et qu'il était très content de mourir.

II

Actes de vertu de l'abbé de Chandenier (1).

De la vertu de religion. — Il référait à Dieu toute la gloire de ses actions, et il donnait a son Église l'exemple et l'utilité de ses œuvres. Il a consommé sa vie et ses biens pour la propagation du règne de Dieu. Il a donné plusieurs bénéfices pour cette fin, sans jamais en vouloir donner un seul pour se faire évêque. On lui a offert plusieurs évêchés considérables moyennant quelque récompense : mais tant s'en faut qu'il ait voulu donner un simple prieuré, il n'eût pas seulement voulu faire un pas ou dire une parole pour s'élever à cette dignité, il était trop humble pour ne s'en croire point incapable ; lors même que de grands prélats du royaume l'ont cherché, pensant faire un sacrifice à Dieu de le mettre en leur place : mais il protestait que si Dieu seul ne le faisait évêque, il ne le serait jamais, tant il estimait qu'une pure vocation est nécessaire pour réussir dans les **[516]**

1. Ces remarques, résumé de plusieurs conférences faites à SaintLazare, furent écrites par le confesseur de l'abbé de Chandenier.

charges et les emplois ecclésiastiques. Et pour remédier autant qu'il était en lui à la pluralité des bénéfices défendus par les sacrés canons, il n'en a retenu qu'un seul, et a porté M. son frère à n'en garder qu'un autre.

Son exactitude était parfaite pour l'observation de l'ordre de la journée, de celui des Missions, et de ses pratiques, faisant chaque chose en son temps, et donnant le temps convenable à chaque chose, particulièrement à l'oraison et au service divin, à la lecture de l'Écriture sainte et autres exercices de piété, où il se comportait avec tant de respect, d'attention et de recueillement qu'il donnait de la dévotion aux autres. C'était assez de le regarder pour penser à Dieu de qui la majesté et la sainte présence paraissaient en ce sien serviteur, autant ce semble qu'elles puissent paraître en un saint sur la terre. Il invitait suavement et efficacement ceux qui le voyaient si recueillis à se récolliger comme lui ! Qui aurait pu pénétrer dans son bel intérieur, y aurait trouvé le règne de Dieu parfaitement bien établi, et Jésus-Christ dans une pleine liberté d'y opérer incessamment les volontés de son Père.

Il a fait avec très grande dévotion le voyage de Rome, pendant lequel il ne manqua pas un seul jour de dire la sainte messe, quoique cela soit assez difficile, surtout parce que dans les voyages on dépend des voiturins qui sont gens difficiles.

Il ne se peut dire avec quelle dévotion il se comporta à la Grande-Chartreuse et à Milan. Il prit ses mesures, et passa la fête de Saint-Bruno à la Grande-Chartreuse (où il assista à Matines qui se disent la nuit) et la fête de SaintCharles, à Milan. La veille ou le jour de Saint-Charles, il fit abstinence de viandes, et le jour de la fête ils se retirèrent, lui et M. son frère, étant toujours ou dans l'église ou dans leur chambre, sans faire de conversation avec nous, de quoi ils nous avertirent. Je dirai en passant qu'il était grandement dévot à saint Charles. Il portait son bréviaire, **[517]** il y en avait deux tableaux dans sa chambre, et il en commanda encore quelques-uns à Milan.

Avant que d'arriver à Notre-Dame de Lorette, il fit faire à la Compagnie l'oraison sur le mystère de l'incarnation, et jeûna deux fois à l'honneur de la Vierge de Lorette, savoir le jour qu'il partit, et celui qu'il y arriva.

Il visitait avec une dévotion particulière les reliques des saints, baisant les châsses où elles étaient, et y faisant toucher son chapelet : car il se plaisait à faire' ces sortes d'actions ordinaires au simple peuple.

Quand il entrait dans un nouvel État, comme de Savoie, de Milan, etc., et même quand il découvrait quelques églises, au moins celles où on devait aller loger, il avait certaines prières pour

saluer le Saint-Sacrement, la sainte Vierge, les saints Patrons et les Anges gardiens. Arrivant quelque part, il s'informait surtout qui en était le saint patron. Il jeûna le jour qu'il arriva à Rome.

D'aussi loin qu'il découvrit l'église de Notre-Dame de Lorette, et celle de Saint-Pierre, il descendit du carrosse, se mit à genoux et fit une prière assez longue, il marcha quelque peu à pied par dévotion devant que d'arriver à Lorette. Je crois qu'il en fit autant devant que d'arriver à Rome.

Il voulut dire la grand'messe tous les dix jours de la première ordination que nos Messieurs firent à Rome et édifia beaucoup MM. les ordinands.

Il eut audience de notre Saint-Père le Pape, lequel le reçut avec une bonté très particulière, lui montra quelques croix ou images de M. de Sales qu'il porte sous ses habits ; il lui accorda tout ce qu'il lui demanda, qui était qu'il se souvînt de lui en particulier en ses prières, qu'il lui donnât des reliques, des *Agnus*, des indulgences.

Étant tombé malade à Rome, il continua ses dévotions ; l'avait-on saigné, il se mettait à genoux pour prier Dieu. Étant allé par l'avis du médecin à Albano pour y prendre **[518]** l'air, étant pour lors notablement incommodé de la poitrine, et ne pouvant parler qu'à grand'peine, il ne laissait toutefois pas de faire tous les jours son oraison mentale, réciter son bréviaire, et dire la sainte messe, quoique d'ailleurs il eût une grande incommodité des jambes et très grande peine à marcher. Étant de retour à Rome, on lui fit quitter le bréviaire et la messe.

Dix ou douze jours avant sa mort, on a remarqué que fort souvent et dévotement il faisait le signe de la croix, sans que l'on vît le sujet pourquoi.

Il pressa beaucoup pour qu'on lui donnât Notre-Seigneur comme viatique devant que d'être en danger.

Il avait le don d'oraison dans un très haut degré, et peut-on dire que toute sa vie n'était qu'une oraison continuelle.

Il estimait beaucoup la répétition d'oraison, et disait que la Compagnie marcherait bien tant qu'elle conserverait cette sainte pratique. Il convainquit un jour le médecin, en présence de M. Vincent, que de faire oraison mentale ne lui incommoderait pas la santé. Et M. de Mouchy (1) rapporta lui avoir entendu dire qu'il ne pouvait concevoir qu'il y eût difficulté à faire oraison.

Quand il officiait solennellement, il le faisait si dévotement que tout le monde l'admirait, demandant qui il était.

Un jeudi saint, faisant le lavement des pieds aux pauvres dans notre église de Saint-Lazare, il fit cette action si dévotement qu'il tira les larmes des yeux de plusieurs ordinands. Cette dévotion paraissait aussi quand il récitait son bréviaire, l'on voyait bien que c'était le cœur qui parlait.

Il était très exact à observer les moindres cérémonies qu'il savait fort bien, ayant conféré fort longtemps avec un ecclésiastique pour les apprendre, et quand il se rencontrait **[519]**

1. Supérieur de la maison de Toul et que l'abbé de Chandenier avait connu à Metz pendant la grande mission donnée dans cette ville et à laquelle Bossuet avait pris part.

quelque doute, il priait quelque personne bien versée en icelles de lui expliquer et résoudre.

On le voyait tout absorbé en dévotion, quand dans la sacristie il faisait sa préparation ou action de grâces de la sainte messe.

Allant à Rome, quand il arrivait aux lieux de rafraîchissement ou logement, il allait descendre et saluer premièrement Notre-Seigneur à l'église ; que si elle n'était ouverte, il faisait sa prière à la porte, à genoux.

Il ne prenait ou quittait jamais les vêtements d'église qu'il ne les baisât affectueusement.

Il assistait les fêtes et dimanches à l'office solennel avec grande modestie, et quand il arrivait qu'on y faisait quelque faute, au retour il se mettait à genoux avec les autres, et baisait la terre.

Il faisait des préparations à Vêpres, pour y officier, quasi aussi longues que pour la messe.

Il s'étudiait d'imiter et pratiquer exactement les pratiques de la Compagnie, sans y manquer : 1° dans la sacristie, il n'y parlait jamais sans grande nécessité ; 2° quand la nécessité le requérait, il le faisait si bas qu'à peine l'entendait-on ; 3° il lisait attentivement le directoire pour ordonner sa messe, sans oublier les billets des recommandations, allait au lave-mains, et se vêtait avec grand respect et dévotion, etc. Lorsqu'il sortait en ville, il saluait le Saint. Sacrement, comme aussi au retour.

Souventes fois, dans des actions de grâces aussi bien qu'à l'autel, il ne pouvait retenir ses larmes, et, en effet, on a trouvé que ses mouchoirs de messe en étaient tout trempés.

Quand il allait dire la messe ailleurs, il portait un purificatoire et un rochet, ce qui fait voir avec quelle netteté il voulait qu'on traitât les choses saintes, et son exactitude aux rubriques.

En ses affaires d'importance, il faisait trois choses : la première, il jeûnait ; la deuxième, il faisait oraison ; la troisième, **[520]** il donnait l'aumône, et après cela il prenait le succès de la main de Dieu, estimant que sa volonté était telle ; ce qu'il fit voir dans un procès qu'il soutint pour l'exemption de son abbaye.

Après avoir dit la messe, notamment solennelle, il en servait une autre, habillant et déshabillant le prêtre comme le moindre frère.

Il lisait tous les jours un chapitre du Nouveau Testament, et quelquefois un de l'Ancien.

En retournant de la mission de Metz, il se détourna par dévotion pour passer à Clairvaux, où il fut voir l'abbaye, et dit la sainte messe à l'autel de Saint-Bernard.

Charité envers le prochain. — Il a employé presque tout le revenu du bénéfice qu'il s'est réservé, tant à faire élever de jeunes ecclésiastiques dans les séminaires, qu'il retirait ensuite auprès de sa personne, jusqu'à ce qu'il les eût pourvus de bénéfices, qu'à l'assistance des pauvres de ses terres, à qui il faisait distribuer des blés tout le long de l'année pour vivre et pour les occuper.

Je lui ai vu donner des sommes considérables pour racheter des esclaves, délivrer des prisonniers, et faire d'autres aumônes.

Il était l'un de ces missionnaires qui gouvernent et entretiennent le collège des Trente-Trois.

Il était de la Compagnie du Saint-Sacrement, toujours appliquée aux œuvres de miséricorde. Ensemble de la bourse cléricale de Saint-Nicolas pour contribuer en toutes les manières possibles à former de bons prêtres.

Il visitait les pauvres malades, et a visité un seul pauvre frère pour le moins douze fois pendant une maladie, prenant la peine de monter sur la petite infirmerie, où il était parfois plus d'une heure pour compatir à son mal, le consoler par quelque mot d'édification, prononcé de loin en loin, car il parlait peu crainte de l'incommoder. **[521]**

Il délivra de la prison une pauvre femme qui aurait été pendue sans cela.

Il travailla fortement pour délivrer une personne injustement condamnée aux galères.

Il se jetait aux pieds de ceux qui ne se voulaient pas réconcilier ensemble.

Il allait quelquefois à la Conciergerie, au Châtelet, et autres prisons, ou après avoir catéchisé les prisonniers il leur faisait distribuer l'aumône.

Un jour une personne de la Compagnie lui représentant la grande nécessité et misère d'un pauvre homme tailleur devenu aveugle, âgé de quatre-vingt-douze ans, réduit à la mendicité, il lui aumôna 24 livres.

Ayant appris que le frère d'une personne de la Compagnie était en nécessité, il reprocha à cette personne de ne l'avoir pas averti de cela, et de là en avant il lui donnait chaque mois trois écus.

Faisant un jour la visite de quelques villages de sa dépendance au rapport d'un sien domestique, il entra dans une pauvre chaumine, où il trouva deux ou trois petits enfants bien mal vêtus, têtes et pieds nus, et ce, en hiver, brûlant la paille du lit pour se chauffer. Ce bon Monsieur fut touché de ce spectacle, et voyant que ni leur père ni leur mère n'y étaient pas, la compassion et charité le porta à prendre ces petits sur soi comme une mère pour leur échauffer les pieds en les maniant et échauffant avec ses mains et les baisant. Je ne doute point qu'il ne leur ait fait une bonne aumône pour se revêtir.

Quand il savait qu'entre les ecclésiastiques exercitants il y en avait quelques-uns en nécessité, il leur procurait ou faisait quelque charité, soit de condition, soit d'habit ou d'argent.

Étant en retraite et se débarrassant de ses affaires pour ce temps, il les commettait à son directeur, qui, entre autres lettres, en vit une par laquelle un pauvre gentilhomme le **[522]** remerciait d'une bonne somme d'argent que M. l'abbé lui avait donnée pour marier sa fille, ou la mettre en religion, laquelle, conjointement avec son père, lui en faisait ses humbles reconnaissances et remerciements.

Étant è Tournus, il s'employait ordinairement è accommoder les procès, et remettre bien ses sujets l'un avec l'autre. Il visitait assidûment les malades et pauvres gens dudit lieu.

Quand il recevait quelques domestiques, il leur disait l'ordre de sa maison et, y étant entrés, il leur faisait faire la retraite avant toute chose.

Dès qu'il arrivait en quelque lieu, soit petite ville, ou au lieu de ses bénéfices, où il avait à séjourner, il envoyait quelques-uns de ses gens savoir le nombre des pauvres qui y étaient, pour ensuite leur faire l'aumône, et les visiter, surtout les pauvres honteux.

Un jour sortant d'une prison visiter et faire ses aumônes, une pauvre femme se plaignait de ce qu'on lui venait de prendre un tablier qui valait un écu ; M. l'abbé, la voyant fort émue pour sa perte, lui fit donner un écu pour en acheter un autre.

L'humilité. — Si l'on a vu le Sauveur du monde comme anéanti sur la terre, on a vu cet illustre abbé tendre sans cesse à son propre anéantissement. On l'a vu souvent humilié profondément pour demander pardon des fautes qu'il n'avait pas faites. On l'a vu prosterné devant plusieurs personnes de peu, pour leur baiser les pieds. On l'a vu à genoux devant les moindres frères de la Mission pour les embrasser ! O Sauveur quelle humilité ! A la vérité son divin Maître s'est abaissé devant Judas : mais c'était un apôtre ; et ici un apôtre s'est abaissé devant un rien tel que je suis.

Sa pratique était de se mettre toujours à genoux en entrant dans les chambres, et en sortant, particulièrement de la sienne. **[523]**

Pendant ses retraites il faisait son lit, et allait vider son pot comme les autres, aussitôt qu'il était habillé.

Une personne lui ayant présenté un poème en reconnaissance de quelque grâce reçue, il l'en remercia par une lettre, s'étonnant de se voir loué de la sorte. Il lui manda par un sentiment remarquable de son humilité que, n'étant pas un sujet digne des fleurs de son éloquence, il avait répandu ses violettes devant un pourceau, et par une autre lettre parlant des contradictions qu'il recevait è Tournus dans le bien qu'il y voulait établir : «Tout le monde, dit-il, ne fait pas ici des vers è ma louange,» repoussant ainsi l'honneur que les uns lui rendaient par le blâme qu'il recevait des autres.

Depuis la mort de Mgr le cardinal de la Rochefoucauld son oncle, il a choisi pour sa demeure, dans Paris, le séminaire de Saint-Sulpice, et ensuite la maison de Saint-Lazare.

En son voyage de Rome, il faisait lecture pendant que ses valets étaient à table, ce qui l'incommodait notablement. On le pria d'agréer qu'un autre fît cela. Il les faisait aussi assister aux prières publiques qu'il faisait lui-même, et à Rome il leur fit un règlement de l'emploi de la journée très exact, et leur faisait faire tous les jours une demi heure d'oraison mental, priant un des nôtres de leur en apprendre la méthode.

Quelques jours avant de mourir il appela la Compagnie, et demanda pardon du scandale qu'il disait lui avoir donné.

Il voulut mourir missionnaire, et recommanda que pour ses obsèques on ne fît rien plus que pour un simple missionnaire, et pendant sa vie il avait grande estime de la Compagnie, et témoignait grande joie quand il apprenait quelque chose à son avantage. Un prêtre de la Compagnie lui a entendu dire qu'il n'était pas digne de la grâce d'être missionnaire, et cela avec beaucoup d'humilité. Une autre fois il lui dit que le missionnaires étaient les enfants de **[524]** M. Vincent naturels, et eux les enfants adoptifs. Il avait parlé plusieurs fois ù M. Vincent du dessein qu'il avait de se donner û la Compagnie quoiqu'en termes couverts, et M. Vincent a dit qu'il l'entendait assez et détournait le discours exprès.

Un jour qu'une personne parlait à son avantage et lui disait quelque chose qui faisait à sa louange, il pria cette personne de n'en dire pas tant, et qu'il était incapable, insuffisant et pauvre prêtre.

On l'a vu en compagnie d'un de nos frères coadjuteurs s'entretenir découvert, ne voulant se couvrir que ce frère ne le fît.

Après avoir donné à M. Talec, supérieur de Saint-Charles, trois cents livres pour contribuer à y faire une chapelle, ce qu'il fit au nom de M. son frère, il pria de n'en dire rien û personne, sinon à M. Vincent, et cela peut-être pour l'exciter à souffrir qu'on bâtît ladite chapelle. Il avait déjà donné plus de cent livres pour faire planter des arbres, tant il avait de zèle pour l'avancement de ce séminaire.

On l'a vu plusieurs fois aller allumer sa chandelle à la cuisine, et en hiver y aller quérir du bois pour faire un peu de feu en sa chambre, en quoi il pratiquait fort la pauvreté parce qu'il se faisait très petit.

Quand on l'appelait : Monsieur l'abbé, il priait qu'on n'usât point de ces termes, mais qu'on dît Monsieur de Tournus, et qu'il n'était qu'un pauvre prêtre, etc.

Il était tellement ennemi du trouble et des procès qu'étant quelquefois obligé d'en soutenir pour quelques droits de son abbaye, et par conséquent de les solliciter, il dit un jour à ce propos qu'il estimait cela si peu de chose qu'il aimerait mieux, s'il avait à choisir, être employé comme un frère qu'il montrait, lequel était occupé alentour de quelque bétail de la basse-cour, que non pas, disait-il, de solliciter aucun procès. **[525]**

Il ne pouvait souffrir aucune louange, pas même de M. Vincent, et quand il en venait là, M. l'abbé avait recours à s'humilier de la meilleure manière.

Ceux qui ont eu le bonheur de le conduire en retraite disent qu'il avait un sentiment si bas de soi-même, qu'il se réputait indigne qu'on lui rendît aucun service ni d'avoir aucun serviteur. Comme il portait un jour son pot de chambre et faisait son lit, je lui dis qu'il fît faire cela par son laquais. Il me fit réponse : «Moi user de laquais, c'est bien à moi à me servir de laquais !» Cela faisait bien paraître qu'il était très éloigné de l'esprit du monde, et rempli de celui de Dieu.

Dans son voyage de Rome, il fit manger quelquefois sa table un frère coadjuteur, disant qu'il l'eût fait toujours si la nécessité l'eût permis, et qu'il savait bien comme il fallait traiter un frère de la Mission. Disant adieu et embrassant les missionnaires de Rome, vers la fin il vit un de nos frères coadjuteurs et l'embrassa avec une tendresse particulière.

Il servait quelquefois avec beaucoup d'humilité à table au réfectoire.

Quelquefois le supérieur avertissant de quelque faute faite à l'office divin dans la sacristie, il se mettait à genoux avec les autres.

Son humilité et désir d'être tenu pour peu le fit quelquefois demander la quantité de quelque mot latin fort commun et l'explication de quelque strophe d'hymne.

M. son frère a dit à un prêtre de la Mission qu'il était pour réussir dans les sciences, et que par avis il y avait renoncé.

A son abbaye, quand il ne pouvait gagner ses sujets, il se mettait à genoux devant eux, il attribuait à ses péchés ce dont il n'était pas coupable, comme de ce que lui et son chapitre ne s'accommodaient pas bien ensemble ; mais le sujet du différend était principalement parce qu'il pressait ses chanoines de faire leur devoir. **[526]**

Il disait souvent des paroles d'humilité, et ce d'un ton lui faisait bien paraître que cela partait du cœur.

Étant arrivé à Metz il eut quelque difficulté avec une personne qui voulait prêcher ou faire prêcher une autre personne le carême à Metz, ce qui empêchait la mission. Il fit un acte d'indifférence disant qu'il était prêt de s'en retourner à Paris, et après plusieurs discours de part et d'autre, il se mit à genoux devant ladite personne, lui demandant pardon de l'avoir offensée par ses discours, laquelle humiliation donna grande édification dans Metz, et gagna ladite personne. M de Metz estima cette action être d'un saint.

II ne voulait point prêcher dans la cathédrale quoiqu'il en fût prié, mais seulement aux soldats de la citadelle et aux pauvres.

Après avoir demeuré un temps notable avec les Messieurs de Saint-Sulpice qui avaient bien plus de rapport avec la condition de son état et de sa naissance, il les a néanmoins quittés pour venir parmi nous autres pauvres prêtres, se réduisant à quantité de nos pratiques, et même à porter l'habit qui rapportait beaucoup au nôtre.

Quoiqu'il eût valets et domestiques, il ne voulait souffrir qu'aucun que lui fît son lit, ni vidât son pot de chambre.

Un jour croyant avoir donné sujet de mortification à un de nos frères coadjuteurs, le rencontrant, il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, baisa la terre, et lui demanda permission de baiser ses pieds.

Quelques pauvres gens le venant voir pour lui représenter leurs misères, il prenait la peine de descendre au cloître, quoique sa chambre fût assez haute, et là les rendait si contents que ces bonnes gens sortaient bénissant Dieu en ce sien serviteur.

Pendant son séjour à Rome, ses visites n'étaient pas rendues aux cardinaux et seigneurs selon sa condition, ou rarement ; mais bien aux pauvres visitant les hôpitaux, etc. **[527]**

Enfin pouvant vivre splendidement en cour et se donner du bon temps, il ne se contenta pas de s'en écarter et de se retirer à Saint-Lazare pour y vivre plus retiré ; mais il n'eut ni bien ni repos qu'il ne fût agrégé à cette petite Compagnie, et en effet fl est mort missionnaire.

Il faisait aux bonnes fêtes et commencements de carême, et autres temps, des exhortations à tous ses domestiques.

Quand, en son absence, quelque domestique faisait quelque petite faute, il l'en reprenait à son retour, et le faisait mettre à genoux, et demander pardon à la Compagnie, et lui-même s'y mettait attribuant la faute à ses péchés, et cela ordinairement.

Il les instruisait, les confessait, et leur servait de directeur de leur conscience.

Il leur donna un règlement qu'ils observaient tous très exactement. Ceux à qui il donnait l'habit ne portaient aucun ruban ; mais fort modestement, les cheveux courts, etc. Il ne voulait que ses domestiques prissent aucun argent que quelques gens de condition leur donnaient allant chez

eux, et cela étant arrivé, il fit reporter ledit argent plusieurs fois ; bien plus, envoyant un jour son cocher vendre un cheval, il lui dit de le vendre deux cents livres, ce cocher l'eût bien pu vendre deux cent cinquante, néanmoins il le donna pour deux cent vingt-cinq. M. l'abbé le sachant renvoya ce cocher reporter les vingt-cinq livres du surplus au marchand.

Pauvreté. — Il avait grand amour pour la sainte pauvreté, cela faisait qu'il n'avait aucun plaisir au monde, il se privait de toutes les commodités superflues ; il était grossièrement vêtu, il portait un lourd chapeau, il ne touchait point aux viandes délicates, quoique étant en cour, il est croyable qu'il fut accommodé à l'avantage.

Son cachet à cacheter ses lettres était de cuivre ou de fer portant un nom de Jésus. **[528]**

Il s'est défait de son carrosse, non sans grande incommodité.

Il n'avait point de vaisselle d'argent, ni chez lui, ni en son abbaye, quoique sa qualité le demandât.

Il avait une très grande crainte de faire des dépenses superflues, vu que, sortant de Rome, incommodé notablement, il prit un médecin qui l'accompagna jusqu'à Turin, et en chemin il consultait et demandait s'il y avait cause suffisante pour faire cette dépense.

Dans ses voyages, il faisait amasser des pauvres, les instruisait ou faisait instruire, et puis leur donnait l'aumône.

A Metz, il pria M. de Monchy de distribuer autant de son argent en aumône, qu'il faisait de celui de la reine.

A Rome il donna au moins trois pistoles à nos messieurs, qui s'en allaient en mission, afin qu'ils les employassent à assister les pauvres, ou autres pieux usages.

Étant allé de Rome à Albane pour y prendre l'air, il donna trois pistoles d'or pour les pauvres d'Albane.

Dans le voyage de Rome, il fit plusieurs aumônes pour les églises ruinées, aux pauvres pèlerins et autres choses, dont M. Berthe qui portait la bourse pourra donner une entière connaissance, comme M. de Monchy de celle des voyages de Metz.

Sa pauvreté parait encore en ce qu'autrefois lui et M. son frère étaient servis par vingt-cinq ou vingt-six domestiques, et, à sa mort, il n'en avait que neuf ou dix en tout, un homme d'affaires, six ou sept dans leurs abbayes et deux seulement dans leur voyage de Rome.

Il portait des bas tout rapiécés et d'assez mauvais souliers qui avaient les courroies de cuir, mais propres.

Il ne voulait rien de superflu en sa chambre, point de tapisserie, peintures, etc. ; il n'avait pour toute commodité qu'un petit trou de cabinet où il faisait ses oraisons. **[529]**

Zèle des âmes, et de la gloire de Dieu et de son Église. — Son zèle était prudent, mêlé de douceur, et de sagesse ; il a écrit à une personne de confiance à qui il rendait compte de la Mission de Metz que sa grande étude était de n'être à peine à personne, c'est-à-dire d'être à consolation à un chacun ; pour cela il se rendit affable et débonnaire à tout le monde, se faisant tout à tous pour les gagner tous.

Sa ferveur et son zèle étaient admirables, et ont toujours paru tels partout, particulièrement dans les missions. Il a assisté à plusieurs faites à la campagne, prenant plaisir d'instruire et de confesser ces pauvres gens, étant des plus assidus au travail, ne voulant être ni mieux couché, ni mieux nourri que les autres qui l'étaient pour lors assez pauvrement, et se soumettant à celui qui avait le soin de la mission comme le moindre des missionnaires.

A la mission qui a été faite à l'Hôpital général, il prêcha tous les jours à la pitié aux pauvres femmes, car partout et en toutes choses il choisissait le pire pour lui.

A celle de Metz, il en était le supérieur, et, néanmoins, il y faisait l'office de serviteur, se levant le premier, allumant la chandelle, allant éveiller tous les autres, en leur portant de la lumière, même à ses valets ; tous les matins, pendant trois mois, il se mettait à genoux au pied de chaque lit pour dire : Benedicamus Domino, et ne se levait qu'on n'eût répondu : *Deo gratias*.

Étant seigneur temporel et spirituel de Tournus, qu'il trouva dans quelque désordre des mœurs, il travailla tellement à le réformer, surtout par sa douceur et bon exemple, qu'il en vint à bout, excepté vingt ou trente mauvais esprits qui lui ont bien donné de la peine et de l'exercice jusqu'à sa mort.

Il fit aussi son possible pour faire vivre dans la règle les chanoines de son chapitre qui lui ont donné bien de la peine. Il se servit pour ceci de tous les moyens possibles, **[530]** vu que, quand il était à son abbaye, il assistait avec grand soin et fatigue à toutes les heures canoniales. Il était souvent les matinées quasi tout entières dans l'église.

Il y avait, proche de Tournus, deux personnes de l'autre sexe débauchées, qui corrompaient la jeunesse ; lui, voyant que les officiers de la justice qu'il avait chargés de les chasser tardaient trop, il prit quelques-uns desdits officiers, et s'en alla lui-même dans le lieu où étaient ces personnes débauchées, leur fit raser les cheveux, les fit mettre dans une charrette avec leurs meubles, et délivra ainsi Tournus de cette peste.

Il entretenait, chez lui ou dans des séminaires, des ecclésiastiques, afin d'avoir en main des personnes propres pour remplir ses bénéfices, et il en avait déjà mis deux dans son chapitre.

Dans son abbaye, toujours lecture de table, première et seconde, de quelque condition que fussent les personnes qui y mangeaient. Il y faisait lui-même les prières publiques du soir où tout le monde assistait.

Il employait les jours entiers aux exercices de dévotion et affaires de piété. Il fit entre autres la visite des Carmélites, ce qui lui fut un si grand travail qu'il ne trouvait presque pas le temps de satisfaire à son bréviaire.

Quand en voyage il arrivait en quelque hôtellerie, attendant le repas, il faisait venir les enfants et leur faisait le catéchisme.

Dans ses conversations, il ne parlait jamais que de choses qui faisaient à l'honneur de Dieu.

Il prenait le soin que tous ses domestiques fissent la retraite une fois chaque année.

Il avait un tel zèle du salut des âmes qu'il s'oubliait du boire et du manger et du dormir pour y travailler, soit aux missions, soit à réconcilier les inimitiés et les ennemis, accorder les différends ; il se portait généralement à tout ce **[531]** qui regarde le salut du prochain et les secourait tant spirituellement que corporellement.

Étant à Tournus au temps du carnaval, il prêcha avec tant d'ardeur contre les masques, que cette année-là il ne s'en vit aucun dans cette ville.

Sa patience aux afflictions, résignation, etc.— Ayant été obligé de soutenir un procès pour l'exemption de son abbaye, Dieu permit qu'il y succombât ; mais, au lieu de se plaindre du jugement, il se réjouissait de la confusion, et alla aussitôt en congratuler sa partie victorieuse, et se réjouit avec elle de l'arrêt donné contre lui : pour cet effet, il lui rendit en sa maison une visite non moins chrétienne que surprenante, et de plus il alla remercier ses juges de la perte de sa cause, de même que s'ils avaient prononcé en sa faveur : ce qui marque d'un côté combien la grâce était puissante en lui pour le faire triompher de lui-même dans les révoltes de la nature corrompue, qui dans ces accidents sensibles s'emporte au premier mouvement, et d'un autre le soin qu'il avait de ne laisser aucune aigreur dans le cœur du prochain, non plus que dans le sien, mais d'y établir fortement l'union et la charité.

Il y a cinq ou six ans qu'ayant entrepris le voyage de Rome, il fut enlevé en chemin par M le chevalier de Chandenier, accompagné d'une escorte de gens d'armes. Il le tint deux mois prisonnier, à dessein de l'obliger à lui résigner Tournus, n'étant pas content d'une pension de 20,000 livres qu'il avait sur cette abbaye et sur une autre ; il le promena d'un lieu à un autre de nuit, le retint un temps dans un château, et puis dans un autre, il le menaça de l'embarquer sur mer, de l'emmener en Barbarie ou en Angleterre, et de l'exposer à tous les périls imaginables, pour l'intimider. Mais ce saint homme souffrit ce traitement avec une douceur d'esprit et un courage invincibles, résolu de tout souffrir, même la mort, plutôt que de faire **[532]** scandale à l'Église, et ce tort à sa conscience de résigner à un homme qu'il voyait indigne de tels bénéfices, et qui en eût abusé. Enfin, sa constance étant reconnue par ce pauvre chevalier, il le mit en liberté, et peu après, réduit à la mort, il reconnut aussi sa faute et demanda pardon à cet incomparable abbé de l'avoir ainsi persécuté.

Quoiqu'il ait enduré de longues et fâcheuses maladies, car il est probable que sa maladie se traînait de longtemps, et principalement aux plus rudes attaques on ne l'a jamais ouï lâcher une parole de plainte, ni témoigner la grièveté de son mal, sinon quand ses chaleurs augmentaient, il disait à Dieu : *Auge dolorem, sed auge patientiam*.

A sa mort, il fit voir une merveilleuse conformité et résignation à la très adorable volonté de Dieu, quoique jusqu'à son arrivée en Savoie, passé les montagnes des Alpes, il eût toujours eu une très forte appréhension de la mort. Cette crainte le quitta tellement qu'il dit plusieurs fois à celui qui l'assistait pour bien mourir, qu'il était sans peine d'esprit ou tentation, et qu'il était content de mourir.

Pendant sa maladie, il me fit écrire quelques passages de l'Écriture sainte, entre autres ceux-ci *«Hæc est consolatio mea ut affiigens me doloribus non parcas. Dominus dedit, Dominus abstulit.»* Et l'un de ces deux-ci : «Si sustinebimus, etc. ou : «si tamen compatimur, etc.» ; il avait celui-ci souvent à la bouche : *«Auge dolorem, sed auge patientiam*.

Obéissance. — Il était soumis à son directeur, comme un enfant à son père.

A son retour de Rome, il obéissait exactement au médecin qui l'accompagnait, faisant tout ce qu'il lui disait ou ordonnait, quoique très abattu de son incommodité.

Aux bonnes fêtes, étant prié d'officier, il le faisait fort volontiers, et s'il arrivait que, faisant ses préparations, quelque clerc allât l'avertir qu'il était temps de s'habiller, il quittait à l'instant sa prière pour obéir à ce clerc. **[533]**

Silence. — Son silence était admirable, il ne parlait quasi jamais, et quand il le faisait, comme dans les récréations, c'était toujours de bonnes choses, comme des difficultés de rubriques, de passages de l'Écriture sainte, qu'il entendait fort bien par la force de la foi et de l'oraison, car il s'était fort peu servi de commentaire.

L'on a remarqué que dans les cloîtres il fuyait quelquefois les rencontres de quelques-uns de la maison, surtout après le repas, pour s'en retourner à sa chambre, et afin que le saint silence fût gardé dans le cloître.

Son silence dans la sacristie était admirable, s'il voulait le livre ou autre chose, il les montrait au doigt, et ainsi on entendait ce qu'il désirait.

Allant un jour à Nanterre avec M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, et le Père Faure, religieux de Sainte-Geneviève, M. Talec, qui y était de compagnie, dit un jour que M. l'abbé n'eut pas d'autre entretien pendant le chemin qu'avec le bon Dieu, gardant le silence, soupirant quelquefois, quoique la compagnie s'entretînt de choses et d'autres. Il est à remarquer que M. l'abbé n'y allait pas pour se divertir, mais seulement pour faire voir à M. Talec le bon ordre du séminaire de Nanterre.

Modestie. — Il était fort modeste en ses actions, en ses habits, et il portait les cheveux ras.

On ne croit pas qu'il y ait eu personne de son temps qui ait représenté mieux la modestie de Notre-Seigneur que lui, marchant toujours très doucement, toujours recolligé extérieurement et

intérieurement. L'on ne remarquait en lui aucun acte d'immodestie ; mais où sa modestie paraissait le plus, c'était quand il disait la messe, ou officiait à l'église solennellement.

Étant à Rome, le pape le connut à sa modestie, sans l'avoir jamais vu.

A Rome une personne de grande condition, pense-t-on **[534]** un cardinal, fit arrêter son carrosse pour considérer sa rare modestie.

Sa modestie dans l'église ravissait les plus distraits et les excitait à dévotion.

Une personne pieuse a dit que d'entendre sa messe lui servait beaucoup pour se disposer à communier, touché de sa rare modestie, c'est pourquoi cette personne cherchait l'occasion d'entendre sa messe fort souvent.

Il s'est trouvé autrefois, et l'était ordinairement, qu'il ne voyait pas ce qui était à table devant lui.

Un jour de la Chandeleur, étant à Rome, il assista à la cérémonie des cierges, dont Sa Sainteté fit la distribution, et ce avec une telle recollection et modestie, que le pape ne leva les yeux de dessus lui, comme charmé et ravi de cet homme de Dieu.

Mortification. — Il se privait de tous les contentements de la vie, et se mortifiait sans cesse, il mangeait peu, et jeûnait souvent.

On l'a vu aller un long temps de Saint-Lazare à Paris à pied, et en revenir tout crotté, et il aurait continué, si on ne l'avait obligé à prendre un carrosse pour M. son frère et pour lui.

Étant à Rome, il se mortifia extrêmement, ne visitant quasi personne, presque toujours retiré en sa chambre, tâchant de mener une vie cachée. Il a vu fort peu de choses à Rome, même des églises et chose saintes.

Quand il voulait résoudre ou aider à résoudre quelque chose d'importance, il recourait à Dieu par jeûne et oraison.

Avant le voyage de Rome, l'on aperçut qu'il perdait la santé faute de prendre la nourriture suffisante, on appela le médecin qui fut surpris extrêmement de le voir si exténué, car ayant un grand corps il avait besoin, selon le jugement du médecin, de manger beaucoup. Cependant il se **[535]** passait de si peu que ceux qui le servaient à table et nos frères de la cuisine se sont étonnés plusieurs fois comme il pouvait vivre.

Quand il apercevait qu'on lui préparait quelque chose mieux qu'à l'ordinaire il n'y touchait pas : mais bien quand on lui servait des choses grossières, froides, c'était son contentement. On lui dit qu'il serait cause que M. son frère, qui s'étudiait à l'imiter de bien près, ne mangeait que les choses les plus grossières, et même pas à sa suffisance, et qu'ainsi il s'incommoderait. Cela fut cause qu'il mangeait un peu des meilleurs mets qu'on lui présentait

mais c'était fort peu, et il avait l'adresse de cacher sous d'autres viandes ce qu'il en découpait.

Étant à la mission de Metz, il fit plusieurs jeûnes et abstinences, comme de ne prendre quelquefois qu'un peu de pain, et une poire avec un verre d'eau rougie pour son dîner, et cela bien tard, et en son plus grand travail, sa boisson ordinaire était de l'eau rougie. En cette mission il fit faire abstinence le mardi gras à toute la Compagnie.

Il avait l'esprit de pénitence en très haut degré, témoins les larmes qu'il répandait tous les jours en abondance, en célébrant la sainte messe, et c'était cet esprit qui lui faisait entreprendre et soutenir tant de fatigues C'était son ordinaire de se coucher sur les dix heures et quelquefois plus tard, et de se lever à quatre heures du matin ou environ, il dormait beaucoup moins à Metz. Quelqu'un dit qu'il jeûna trois jours au fort de son travail, ne prenant qu'un peu de pain, etc.

Une fois, retournant de la campagne, le préfet des chambres oublia de faire mettre des draps dans son lit, ce qui fut cause qu'il coucha un jour sans, et le préfet s'étant souvenu de cela, alla lui demander pardon de cette faute

mais M. l'abbé, vrai amateur de l'humilité, le prévint et se mit à genoux le premier et l'excusa, joyeux d'avoir rencontré occasion de pratiquer cet acte. **[536]**

Il était toujours renfermé en sa chambre fuyant les compagnies. Il portait une ceinture d'argent fort rude.

Étant à Rome, l'occasion se présenta de voir les Grecs officier solennellement, où on le convia comme étant chose très belle à voir : mais il ne sortit' pas ce jour-là, demeurant enfermé en sa chambre.

Une autre fois assistant à une messe que le pape célébrait d'assez longue durée, il céda sa place à une personne de condition pour s'asseoir à plate terre.

Il jeûnait tous les vendredis, et quelquefois même les samedis. L'on a remarqué par une longue expérience qu'il était maître de ses actions.

La foi. — Son application continuelle à Dieu, et à sa présence où il était en tout temps, font assez voir la vivacité de sa foi. Un jour allant à son abbaye il passa par Sainte-Reine et entra dans le nouvel hôpital que l'on commençait, où étant un bourgeois de cette ville, ci-devant huissier au parlement de Paris, qui s'est dessaisi de son office, et s'est donné au service des pauvres, c'était M. Arnoulet, celui-ci aborda M. de Chandenier, et lui dit : «Monsieur, nous sommes ici comme de pauvres abandonnés, nous n'avons ici personne qui nous fasse de prédication, voudriez-vous bien, Monsieur, nous faire la charité d'en faire une pendant que vous êtes ici ?» A quoi M. de Chandenier lui répondit avec un esprit plein de foi en lui montrant le tabernacle : Monsieur, Jésus-Christ est là,(» comme lui voulant faire entendre que Jésus-Christ était le Prédicateur des Prédicateurs, qu'ils n'avaient qu'à se jeter à ses pieds, et que du tabernacle i leur prêchait sans cesse la charité, la patience, la pauvreté et l'humilité ; réponse qui édifia et contenta parfaitement ce bon homme et les assistants.

Le nombre des actes de foi, d'espérance et de charité qu'il fit les derniers jours de sa maladie ne se peut mieux exprimer qu'en disant qu'il en faisait si fréquemment que le **[537]** prêtre qui l'assistait craignait que cette application presque continuelle à Dieu n'augmentât son mal : mais parce qu'il lui avait fait grande instance pour lui faire souvenir de pratiquer particulièrement des actes de foi et d'espérance quand il le verrait tirer à la fin, il lui en fit souvenir et pratiquer bien souvent. M. l'abbé lui-même, sans que personne lui en suggéra, en faisait encore de bouche quasi immédiatement avant que de mourir, en sorte que les dernières paroles que nous nous souvenons avoir entendues sortir de sa bouche fort peu avant qu'il rendît l'âme, ce furent des actes des vertus spécifiés ci-dessus.

Sa douceur. — Il avait une grande douceur, ce qui paraissait dans son visage, dans ses paroles. Elles étaient accompagnées d'un grand respect, ce qui faisait qu'il gagnait bientôt les cœurs.

Il fit entrer ici en retraite un homme de Metz qui n'avait pas assisté à la mission, et l'alla voir en sa chambre, l'embrassa, exhorta, etc.

Sa douceur était telle que le premier des officiers de sa justice à Tournus dit à un de nos messieurs qu'il agissait avec trop de douceur.

Tempérance. — Il mangeait fort peu, comme il a été dit ailleurs, et des viandes grossières, il buvait de l'eau rougie, soit pour la quantité, car il mangeait si peu que les médecins se sont étonnés comme il pouvait vivre

Dans son abbaye même, il n'usait à table que de bœuf et mouton, on y faisait toujours lecture.

Un jour que nos missionnaires faisaient la mission à Saint-Ouen, il y fut, où après avoir vu les nôtres à l'arrivée et entendu la prédication, il retourna, et quoi qu'on fît pour le persuader de

prendre au moins un doigt de vin, il n'en voulut rien faire, disant pour toute raison qu'il ne mangeait pas dehors. **[538]**

Sa pureté de conscience, chasteté et intégrité. — II y a environ un an qu'une personne de Paris lui parla de mettre son fils ici en pension, pour être enfermé et corrigé de ses mauvais déportements, lui disant qu'elle ferait semblant de le faire mener à Saint-Denis, et qu'étant devant la porte de Saint-Lazare, des hommes attitrés le prendraient pour l'enfermer ici. M. de Tournus lui fit une remontrance pour le dissuader de commettre ce péché de mensonge, quoique léger, et lui prouva par bonnes raisons que, pour quelque bonne œuvre que l'on veuille faire, on ne doit point se servir du péché véniel. Par là, il faisait voir qu'il ne pouvait souffrir même le péché léger en lui, ni en son prochain, sans en faire la correction.

Étant une fois à la récréation, et avec lui trois ou quatre de nos missionnaires, où l'on jouait de l'épinette (1), et parlait-on des instruments, il dit : qu'une fois étant dans la salle du Louvre, où étaient les vingt-quatre violons du roi qui jouaient, il se trouva si ému et emporté par l'harmonie et son de ces instruments, qu'il nous disait que depuis il n'y retourna jamais. C'était une âme fort pure et chaste, et très fidèle à observer toutes les pratiques et avis donnés aux exercitants, donnant ordre de ne lui faire voir les lettres qu'on lui apporterait pendant la retraite qu'après ; que si c'étaient lettres de conséquence, et dont la réponse ne se pût différer, il me pria de les communiquer à M. Vincent, et prendre son avis pour le lui dire. Il se débarrassait toujours en son temps d- tout ce qui pouvait empêcher les grâces de la retraite.

Deux de nos missionnaires, personnes fort vertueuses, lui firent compagnie en son voyage de Rome, et ont déposé n'avoir remarqué en lui, pendant tout ce temps, aucun péché même véniel, pas même de paroles inutiles, mais toujours de Dieu. **[539]**

1. Instrument de musique à clavier, dont les cordes étaient pincées par des pointes de plume.

Comme plusieurs bénéfices dépendaient de son abbaye, il les conférait toujours à des personnes qu'il connaissait être dignes et capables de tels emplois : hors cela, il ne les donnait pas, quoique des gouverneurs de provinces s'intéressassent auprès de lui pour cela ; mais pour obvier à cela, il entretenait des jeunes ecclésiastiques, etc.

Il avait la chasteté en telle recommandation pour tous ceux de sa maison, et il y avait une telle règle à cet effet, que deux de ses domestiques ayant permis l'entrée à une fille de pâtissier qui portait quelque chose commandée, il donna congé à ce jeune homme qui lui avait donné entrée, et une pénitence à celui qui était complice, laquelle n'ayant voulu faire, il sortit de la maison.

Chose remarquable arrivée à son valet de chambre au voyage de Metz.

III

En son voyage de Metz, Dieu assista d'une manière bien particulière son valet de chambre sur qui passa la roue d'un carrosse ou chariot bien chargé. Le frère Alexandre peut dire s'il n'y a pas là quelque chose d'extraordinaire eu égard à l'endroit du corps sur lequel la roue passa, sans que le jeune homme fût tué, ni même blessé notablement.

Il est à remarquer que dans le carrosse ils étaient huit personnes, et des valets devant et derrière. Item que M. l'abbé lui-même le mena au chirurgien, et ensuite dans une maison des parents de quelque missionnaire ; où il fut dix-sept jours à Meaux, entre les portes de laquelle ville cela arriva. Item que le jeune homme, étant en la maison du chirurgien, tombé en défaillance, M. l'abbé l'encouragea, lui disant qu'il ne mourrait pas encore si tôt.

T A B L E

LAMBERT AUX COUTEAUX (1606-1653).

1606-1635. — Un fervent imitateur de saint Vincent. — Esprit de prière. — Mortification extérieure et intérieure. – Esprit de pauvreté. — La charité est douce et industrieuse. — Quel empire M. Lambert exerçait sur lui-même. — Humilité. — Simplicité. — Quel cas saint Vincent faisait de M. Lambert. **1**

1635-1653. — Une maison de la Mission à Toul, — à Richelieu. Faire le catéchisme et la controverse à la façon de M. Lambert. — Les filles de la Charité à Richelieu. — Un jour de repos la semaine en mission. — Comment M. Lambert s'acquittait de ses fonctions de visiteur. — Comment il entendait la charité et la vie commune. — M. Lambert apprécié par saint Vincent et Mile Le Gras. — supérieur des Bons-Enfants, — de Saint-Charles. — L'obéissance vaut mieux que le sacrifice **8**

FRÈRE MATHIEU RENARD (1592-1669).

Naissance du frère Mathieu Renard. — Ses fréquents voyages en Lorraine. — Nombreux dangers qu'il court, et comment il y échappe. — Il devient la sauvegarde des voyageurs. — Récit de ses aventures à la reine. — Il attribue tous ses succès aux vertus et aux prières de saint Vincent. **29**

M. BERNARD CODOING (1610-1650).

1640-1642. — Son entrée dans la Congrégation et ses premiers travaux. — Ses prédications. — Ses conférences aux ecclésiastiques. — Fondation de la maison d'Annecy. — Témoignage rendu par Mgr l'évêque de Genève à ses missionnaires dans sa notice sur la Congrégation. — Témoignage d'un historien récent. — Concours donné à la Mission par sainte Chantal. [542] — Satisfaction de saint Vincent ; ; divers conseils qu'il donne dans une de ses lettres. — Mort du commandeur de Sillery. — Visite faite par M. d'Horgny. — Saint Vincent envoie M. Codoing à Rome et l'engage à ne pas différer son départ. — Méthode d'enseigner. — Un mot sur la mort de sainte Chantal . **35**

1642-1645. — M. Codoing supérieur de la maison de Rome. Missions données à Norma, — à Cistera, — à Castel-Giulia, dans un hôpital de Rome, — dans plusieurs campagnes des États pontificaux, — dans le diocèse de Rieti, — dans la Sabine. — Quelques lettres de saint Vincent à M. Codoing. — Activité de celui-ci dans certains projets. — Conseils ou blâmes du bienheureux Père. — Ses raisons pour ne pas s'établir à Rome. — Augmentation du personnel.-Visite de M. d'Horgny. — Fin du séjour de M. Codoing. **59**

1645-1650. — Retenu à Gênes par le cardinal Durazzo, M. Codoing y travaille avec grand fruit. — Motif de son départ de Rome. — Il organise le séminaire Saint-Charles, — Sa prudence à Saint-Méen. — Confiance que lui donne saint Vincent. — Sa maladie. — Son séjour à la Rose, — à Richelieu. **73**

M. GILBERT CUISSOT (1607-1684).

Naissance de M. Cuissot. — Son entrée dans la Compagnie. — Premiers travaux. — Supérieur à Notre-Dame de la Rose, — aux Bons-Enfants. — Il est envoyé au Mans. — Tentation qu'il éprouve. — Lettre de saint Vincent . **79**

M. Cuissot est envoyé à Cahors. — Historique de cette fondation. **90**

M. Cuissot seconde le zèle du vénérable évêque de Cahors. **101**

M. Cuissot assiste à la deuxième assemblée présidée par saint Vincent. — La question des vœux — Construction du séminaire. — Persécutions et calomnies. **122**

Les filles de la Charité à Cahors — Mort du vénérable Alain de Solminihac et de saint Vincent. — Dernières années et mort de M. Cuissot. — Quelques mots sur le séminaire de Cahors, après lui, jusqu'à la Révolution. **145**

M. ÉTIENNE BLATIRON (16I4-I657).

Son entrée dans la Congrégation en 1638. — Ses premiers travaux en France et à Rome. — Son arrivée à Gênes en 1645 comme premier supérieur de la Mission fondée par le cardinal Durazzo. — Ses travaux excessifs que saint Vincent tâche de modérer par ses avis. — Établissement d'un séminaire interne sous la conduite de M. Martin. — Retraite prêchée au [543] séminaire diocésain. — Maladie de M. Blatiron en 1649. Opposition du Sénat à l'entrée des missionnaires dans une nouvelle maison que leur avait fait bâtir le cardinal Durazzo. — Pétition des principaux habitants de Gênes qui obtient l'autorisation du Sénat. — Détails édifiants sur les missions données en 1649 et 1650. — M. Blatiron assiste à l'assemblée. De 1651. **151**

Mission prêchée en Corse. — Les difficultés extraordinaires qu'elle présentait et les heureux succès qui la suivent (1652). — Saint Vincent approuve qu'on fasse des prières à saint Joseph pour obtenir des vocations à la petite Compagnie. — M. Blatiron est envoyé à Turin pour étudier un projet de fondation en cette ville (1654). — La mission est fondée, et M. Martin en est le premier supérieur. **162**

Lettre de saint Vincent à M. Blatiron sur les raisons qu'on a de faire les vœux dans la Congrégation, avec la réfutation des objections qu'on y oppose. — M. Blatiron est envoyé à Rome pour y solliciter l'approbation des vœux (1615). — Saint Vincent envoie à toute la Compagnie le bref d'Alexandre VII qui approuve nos vœux. — Lettre de saint Vincent à M. Blatiron pour lui dire combien peu il faut compter sur les enfants qu'un élèverait dans l'espoir de préparer des vocations pour le séminaire interne. — Saint Vincent refuse une donation proposée, parce qu'il y entrevoyait quelque chose d'injuste. **173**

La peste ayant éclaté à Gênes, M. Blatiron et ses confrères se mettent à la disposition de l'autorité ecclésiastique pour assister les pestiférés (1656). — Diverses lettres de saint Vincent traçant aux missionnaires de Gênes la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. — Ravages de la peste. — Mort de M. Blatiron et des autres missionnaires de Gênes, à l'exception d'un seul. — En quels termes saint Vincent annonce ces pertes à la Compagnie. **188**

M. LE BRETON (1591-1641).

Le Breton envoyé à Rome pour l'affaire des vœux et pour la fondation d'une maison. — Diverses lettres de saint Vincent à ce sujet. — Missions parmi les bergers de la campagne romaine. — Lettres de saint Vincent sur l'achat d'une maison à Rome. — Détails sur les missions données aux bergers de la campagne romaine. — Autorisation de s'établir à Rome donnée à M. Le Breton en 1641. — Mort de M. Le Breton. **205**

FRÈRE JEAN PARRE (1611-1660).

Ses travaux en Picardie et en Champagne. — Découverte de la statue de Notre-Dame de Paix de Fieulaine. ; **223**

[544]

M. GENTIL (1604-1673).

Naissance et entrée dans la Congrégation de M. Gentil. — Il est placé au Mans, où il demeure jusqu'à sa mort. — Extraits de lettres que saint Vincent écrivit. — Son éloge dans une circulaire de M. Jolly qui annonce sa mort à la Compagnie . ; **241**

M. FRANÇOIS CHARLES (1611-1673).

Son éloge par M. Jolly dans la circulaire où il annonce sa mort à la Compagnie. **245**

M. BERTHE (1622-1694?)

1622-1654. — Naissance, entrée à Saint-Lazare, vœux. M. Berthe supérieur aux Bons-Enfants (1649). — Il est établi l'intendant de la Charité en Picardie et en Champagne (1651). Premier voyage à Rome. — Lettres qu'il reçoit de saint Vincent au sujet de l'approbation à obtenir de nos vœux. — ;Il est nommé supérieur de la maison de Rome. — Nouvelles lettres de saint Vincent sur divers sujets. — Missions de Rome en 1653. — Projet d'achat d'une maison à Rome pour les missionnaires. — Missions de 1654. — Offre d'un établissement en Piémont. — Charité de M. Berthe envers un confrère sorti de la Compagnie. **247**

1652-1655. — Emprisonnement du cardinal de Retz (1652). Sentiments de saint Vincent à ce sujet. — Mort de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris ; le coadjuteur prend possession du siège par procuration (1654) ; lettre de saint Vincent à ce sujet. — Consentement verbal et fictif du cardinal de Retz à se démettre de l'archevêché de Paris ; il est transféré à Nantes et s'échappe de prison (8 août 1654).-Générosité de saint Vincent à son égard. — Le cardinal de Retz à Rome ; accueil que lui fait le pape Innocent X ; le Souverain Pontife ordonne à M. Berthe de loger chez lui le cardinal fugitif ; respectueuses observations de M. Berthe ; le Pape insiste ; M. Berthe obéit. — Hugues de Lionne, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Rome ; lettre sévère de Louis XIV au sujet de l'hospitalité offerte au cardinal de Retz ; il ordonne le retour en France des missionnaires français (1655). — Jugement de saint Vincent sur cet incident. **262**

1655-1656. — M. Berthe à Paris ; le roi autorise de nouveau ;saint Vincent à envoyer à Rome des missionnaires français. — M. Jolly part pour Rome ; saint Vincent rappelle M. Berthe sur le point de s'embarquer à Rouen pour la Pologne ; il **[545]** l'envoie en visite au Mans, à Richelieu, à Saint-Méen, à Saintes, Agde, Marseille, Turin, Gênes, Annecy, Troyes (1656). — Portrait de M. Berthe par saint Vincent à l'occasion d'une mission extraordinaire au Mont-Liban à laquelle il le destine ; à quelle condition un missionnaire attirera les bénédictions de Dieu sur ses travaux ;1656-1658. — M. Berthe directeur du séminaire interne de Saint-Lazare (1656). — Il est destiné à venir de nouveau au secours des populations nécessiteuses pendant la campagne de 1657.-M. Berthe fait la visite à Troyes, au Mans, à Richelieu, Saint-Méen, Tréguier, Nantes, Saintes, d'où il écrit à Mils Le Gras au sujet des filles de la Charité qu'il a visitées, Agen, Agde, Marseille, Turin (1657), Annecy (1658). — Il revient à Paris, où il assiste à la distribution des règles et aux premières conférences dans lesquelles saint Vincent en entreprit l'explication. **285**

1658- 1660. — M. Berthe part pour Gênes accompagné d'une dizaine de missionnaires destinés à l'Italie. — Il laisse à Marseille un de ces missionnaires. — Il se rend à Gênes pour arranger une affaire grave, passe à Turin et se prépare à partir pour Rome, à l'occasion de l'offre qui noua est faite par le pape Alexandre VII d'un séminaire des Missions étrangères. — Opinion de saint Vincent à ce sujet. — M. Berthe ne va point à Rome et rentre à Paris. — Il fait successivement la visite de Troyes (1659), Toul, Sedan et Montmirail. — A la fin du mois d'août 1659, M. Berthe part pour Rome en compagnie des abbés de Chandenier ; trois lettres de ces derniers à saint Vincent noua font connaître les divers incidents du voyage. — M. Berthe et ses illustres compagnons reviennent de Rome en mai 1660 ; l'abbé de Tournus meurt en route à Annecy ; appréciation de saint Vincent sur ce pieux personnage. — M. Berthe et l'abbé de Moutier-Saint-Jean arrivent à Saint-Lazare pour assister à la mort de saint Vincent **292**

1661-1692. — M. Berthe est désigné par saint Vincent avec M. Alméras comme son candidat au généralat. — Il est nommé premier assistant, préside à l'inauguration de la cure de Fontainebleau (1661), est désigné pour être secrétaire de l'assemblée ;générale de 1668. — M. Berthe préside à la fondation de Lyon, négocie l'union des missionnaires de Saint-Michel avec la petite Compagnie (1670), prend part à la délibération sur la convenance du rappel des missionnaires de Madagascar (1671), est délégué de M. Alméras pour accepter la fondation de Versailles. — il prend part, comme premier assistant, aux trois assemblées générales qui se tiennent sous le généralat de M. Jolly, est nommé à plusieurs reprises supérieur du séminaire Saint-Charles et une fois de Richelieu (1682-1685). **303**

M. PIERRE CABEL (1618-1688).

M. Cabel a été véritablement bon — bon chrétien, bon prêtre, bon missionnaire, bon prédicateur. **315**

FRÈRE ANTOINE GRENON (1620-1693).

Sa naissance et son entrée dans la Congrégation. Sa foi, son espérance et sa charité. — Son grand amour pour l'oraison. — Principales vertus qu'il a pratiquées. — Son affection surtout pour celles» qui caractérisent la petite Compagnie. — Bonne odeur qu'il laisse après sa mort ; **339**

DENIS LAUDIN (1622-1663).

Sa naissance et son entrée dans la Compagnie. — Sa ferveur au séminaire interne. — Ses débuts à Richelieu. — Il est nommé ;supérieur au Mans, — puis à Troyes. — Mission d'Angers. — Il passe à la cure de Fontainebleau. — Visiteur de la province de Champagne. — Simple missionnaire à Saint-Cyr. — Rappel à Saint-Lazare. — Maladie et mort. — Son humilité. — Sa simplicité. — Sa régularité. — Ses aptitudes comme curé et comme supérieur. — Déférences

pour les supérieurs. Fermeté à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. — Condescendance et affection pour les confrères. — Charité pour les pauvres. — Acceptation de tous les fardeaux. — Patience dans tous les maux. — Terreurs du saint ministère et des jugements de Dieu. — Réflexions du très honoré Père sur les vertus de M. Laudin **365**

ANTOINE DURAND (1629-5703).

1629-1661. — Naissance et entrée dans la Congrégation. — Premiers emplois. — M. Durand en Pologne. — Il est nommé supérieur à Agde. — Bienveillance paternelle que lui témoigne saint Vincent. — Il assiste à l'assemblée générale. — Sa nomination à Fontainebleau **389**

1661-1679. — M.Durand curé de Fontainebleau. — Son journal. — Historique de cette fondation. — Refus et acceptation de M. Alméras. — Anne d'Autriche et les enfants de saint Vincent de Paul. Difficultés suscitées aux missionnaires. — Deux lettres inédites de M. Alméras. — Mort d'Anne d'Autriche. — Estime et bonté de la reine Marie-Thérèse pour les missionnaires. — Compliment de Louis XIV. — M. Durand et Mme de Montespan, ; **395**

1679-1703. — M. Durand quitte Fontainebleau (1679). — Il est placé à Angers. — Il fonde la maison de Dijon. — M. Durand à Sedan. — Il est nommé député à l'assemblée générale de 1685. — Fondation de la maison royale de Saint-Cyr (1690). **413**

[547]

CHARLES D'ANGENNES (15?-1648).

Origine de sa famille. — Ses emplois. Il entre dans la Congrégation. — Sa mort. — Éloge que saint Vincent fait de M. d'Angennes. **425**

FRÈRE SIMON BUSSON (1624-1651).

Relation tirée d'une conférence faite à Saint-Lazare, en la présence de saint Vincent, en octobre 1651. **431**

ANTOINE MORANDO (1650-1694).

Il a pratiqué excellemment les vertus d'un saint missionnaire. **439**

M. RENÉ SIMON (1630-16 ?).

Son entrée dans la Congrégation. — Estime que saint Vincent faisait de lui. — Missions qu'il remplit avec succès à Rome. — Disgrâce et mort. **447**

M. RENÈ ALMÉRAS PÈRE (1575-1658).

Naissance et emplois. — Il donne son fils à la Congrégation. — Il y entre lui-même. — Sa mort. **453**

M. CLAUDE DE LA SALLE (1629-1705).

Enfance de M. de la Salle. — Son noviciat. — Sa prêtrise. **463**

M. de la Salle établi confesseur de la maison Ses qualités comme directeur des âmes. **471**

Mort édifiante de M. de la Salle. **489**

FRÈRE ANTOINE CAVELLIER (1640-1664)

Notice écrite par M. Antoine Durand, curé de Fontainebleau, sous forme de lettre, à M. Alméras, supérieur général ; **497**

L'ABBÉ DE CHANDENIER (16?-1660).

Relation de la mort de M. Claude-Charles de Rochechouart de Chandenier, abbé de Tournus, par M. Berthe, qui l'a assisté en ce dernier passage. **511**

Actes de vertu de l'abbé de Chandenier. **515**

F I N

Scanné du 10 au 15 octobre 2004